This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Digitized by Google

Fr 33.1

From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876 Fellow of Harvard College 1895-1901
and Cornelia Prime Lowell his wife
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC

HARVARD COLLEGE LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE

D'AUCH.

TOME IV. — 1863.

PARIS,
LIBRAIRIE CATHOLIQUE
JACQUES LECOFFRE et Comp^ie,
Rue du Vieux-Colombier,
92

AUCH,
LIBRAIRIE CATHOLIQUE
EMMANUEL FALIÈRES, éditeur,
Rue de l'Intendance.

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

Auch, imprimerie et lithographie Félix Foix, rue Balguerie.

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

DE LA

PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE

D'AUCH.

TOME IV. — 1863.

PARIS,
LIBRAIRIE CATHOLIQUE
JACQUES LECOFFRE et Comp^ie,
Rue du Vieux-Colombier,
92

AUCH,
LIBRAIRIE CATHOLIQUE
EMMANUEL FALIÈRES, éditeur,
Rue de l'Intendance.

Digitized by Google

Fr 33.1

Harvard College Library
SEP 29 1913
~~Gift of~~
~~Prof. A. C. Coolidge~~
F. C. Lowell fund

Digitized by Google

BULLETIN

DU

COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE.

LE MOUVEMENT HISTORIQUE DANS LE SUD-OUEST.

Annales de la Société académique de Tarbes 1858-62 (Tarbes, Telmon, 1862). — *Le Clergé et la Noblesse des Lannes en* 1789, par M. le baron de Cauna (Bordeaux, veuve Dupuy, 1862).

Depuis vingt ans, l'activité historique de la France semble s'être tournée surtout vers l'étude des anciennes existences municipales et provinciales. A compter des premières années de la Restauration jusqu'au milieu du règne de Louis-Philippe, d'éminents publicistes s'étaient attachés auparavant à formuler toutes les généralisations et toutes les synthèses qu'on avait le droit de réclamer, moyennant la masse des documents recueillis et la variété des tendances politiques. Entre les idées aristocratiques et féodales renouvelées de Boulainvilliers par le comte de Montlosier, et les préférences démocratiques de MM. Michelet et Henri Martin, il serait facile de reconstituer la série des nuances intermédiaires. Au milieu de ce conflit d'opinions, il est néanmoins impossible de nier la prépondérance du libéralisme, surtout avant 1830. Cet élément indestructible et souvent perturbateur se produit sous toutes les formes. Monarchique avec le vicomte de Châteaubriand, constitutionnel avec M. Guizot, catholique avec Ozanam et M. le comte de Montalembert, il touche presque à la république dans les premiers écrits d'Augustin Thierry, donne la main au Saint-Simonisme, et prépare, avec la démocratie pure de MM. Michelet et Henri Martin, la tran-

Digitized by Google

sition aux théories humanitaires et sociales importées d'Allemagne, ou renouvelées des utopistes du temps passé. Il ne faudrait pourtant pas croire que, dans ce libéralisme presque universel, les divers courants des doctrines historiques aient marché parallèlement et avec une égale rapidité. Ce ralentissement ou cet excès d'impétuosité ont leur cause dans une variété presque infinie de sentiments et de points de vue, dont la résultante est marquée par cette succession de compromis, d'autant plus durables que l'on s'est plus loyalement attaché à faire leur véritable part aux nécessités du progrès et aux droits de la tradition. Tout le monde a remarqué que, pour plusieurs publicistes des trois derniers règnes, les études historiques ont été, comme elles pourraient l'être encore, une préparation au gouvernement de l'opinion ou des destinées de notre pays. Règle générale, plus un homme se trouve rapproché, par la profondeur de ses études ou l'investiture d'un grand pouvoir, de cette direction morale ou politique, plus il incline à faire large part à cette conservation du passé, qu'il a charge de concilier avec les exigences de l'avenir. En histoire, comme en bien d'autres choses, nul ne songe à contester à l'école démocratique l'avantage du nombre, de la faveur populaire, et, dans certains cas, l'excellence des intentions. Il n'en est pas moins vrai que, dans mainte circonstance, cette école est demeurée au-dessous d'elle-même, et que, faute d'avoir pu se limiter et composer avec le passé, elle a compromis ou retardé plus d'une conquête légitime et possible. Qu'est-il advenu de ce despotisme de l'impatience, de ce formalisme têtu, de ces conceptions *a priori*, de cette absence de règle et de but précis, de ces formules bâties à la hâte sur des dénombrements incomplets ou mensongers? Toutes ces colères et ces violences sont venues se briser contre l'inexorable nécessité. La tradition contestée a repris ses droits, et peut-être les a-t-elle souvent gardés avec une vigilance trop jalouse.

C'est la gloire de la sage et prudente monarchie de l'ancienne France d'être restée si longtemps fidèle à sa mission à la fois

Digitized by Google

idéaliste et pratique, et d'avoir si souvent concilié la tradition et le progrès, sous l'autorité d'une institution héréditaire et souveraine. Après celle de l'Eglise, je ne vois pas d'initiative et de force plus grandes et plus méritoires que la sienne. Je n'en vois pas qui, dans les limites du possible, aient fait autant pour la cause de la civilisation et pour l'avènement de cette égalité civile qui est la base indestructible de notre société moderne. Telle n'a pas toujours été ma manière d'envisager le passé. Ce sont là des aveux qui me coûtent d'autant moins que je m'étais uniquement trompé par précipitation et par ignorance, et que je me rétracte plus gratuitement pour adhérer à des idées catholiques et traditionnalistes, qui ne jouissent pas précisément aujourd'hui de la faveur universelle. Sept ans d'études spéciales et acharnées de l'histoire ont forcé ma conviction, et ont imprimé à mon esprit une direction à laquelle il ne m'a pas été possible de me soustraire. Si la foi religieuse est toujours restée sauve, mon inexpérience a poursuivi jadis bien des ombres vaines; j'ai méconnu les droits du passé et nié son irrésistible influence sur l'avenir. Dieu merci, les heures de doute et de trouble sont maintenant bien loin derrière moi, et, pour si humble et obcure qu'elle soit, ma conviction historique est bien à moi, et je ne la dois qu'à moi-même. Revenu dès longtemps de bien des illusions, et assuré contre les petites ironies, j'espère n'oublier jamais les droits de la liberté, tout en gardant mon attachement aux idées de tradition, dont la forme peut varier et dont le fonds est impérissable.

Peut-être me suis-je étendu plus qu'il ne convient sur des choses dont il semble que je n'ai pas à rendre compte. Mais mes amis savent que depuis longtemps je tenais à m'expliquer là-dessus une fois pour toutes, et je compte aussi sur l'indulgence de quelques lecteurs dont je n'ai point l'honneur d'être connu personnellement, mais qui m'ont fait plusieurs fois la grâce de me mander tout l'intérêt qu'ils prennent à mes recherches. Et puis, j'ai signé ici et ailleurs plus d'un article critique d'histoire et de bibliographie, et je sens que le moment n'est pas encore venu de

Digitized by Google

me corriger de cette mauvaise habitude qui m'a valu plus d'une carte de visite, et même plus d'une réclamation publique ou confidentielle. Quand un homme se mêle de dire son sentiment sur les livres d'autrui, et d'imposer à l'amour-propre des auteurs des épreuves dont le juste retour des choses d'ici-bas lui a déjà fait sentir à lui-même toute l'amertume, il me semble qu'il est tenu de s'expliquer sur le motif de ses décisions, et de faire savoir pourquoi et au nom de quoi il juge. Ceux qui pensent autrement que lui sont mis en demeure de se défier, et ceux qui partagent ses sentiments peuvent avoir quelque confiance. Maintenant je suis en règle : -

Claudite jam rivos pueri, sat prata biberunt.

Je reprends le cours interrompu de mes idées, et je reviens sur ce caractère éminemment politique et gouvernemental de l'école historique de la Restauration et de la monarchie de 1830. On ne saurait contester que, pour avoir voulu tout dominer et suffire à tout, les publicistes de l'extrême démocratie n'aient perdu du terrain, et qu'ils n'aient compromis, par l'exagération, plus d'une chose déjà presque acceptée dans la moyenne de l'opinion publique. C'est là un point sur lequel le bon goût me ferait aujourd'hui une loi de ne point insister, lors même que je ne me trouverais pas personnellement dans une situation quelque peu gênante, et qui ne me permet d'exprimer ma pensée qu'avec la plus grande réserve. Ce que j'ai de mieux à faire en pareille situation, c'est de couvrir et de justifier, par d'illustres exemples, les sincères et obscurs retours de la bonne foi. Le libéralisme historique de M. Guizot est loin d'être resté, dans la plénitude d'expérience de l'écrivain et de l'homme d'état, ce qu'il était au début. Parti des idées anglaises et des théories de Montesquieu, le besoin de popularité le fait incliner tout d'abord vers les communes et la révolution. Sans séparer jamais, dans l'étude du passé et dans la pratique contemporaine, les divers éléments qui ont préparé le régime constitutionnel, ses préférences premières sont surtout pour la bourgeoisie. Un peu

Digitized by Google

plus tard, et pour diverses causes trop longues à déduire, mais dans lesquelles un examen plus complet a certainement large part, M. Guizot se ravise, et remet à leur véritable plan bien des choses qu'il avait trop laissées dans l'ombre. L'étude plus attentive du droit romain, du rôle des Capétiens et de leur alliance avec le peuple contre les seigneurs, lui révèlent intégralement la haute valeur et la circonspection progressive de la monarchie française. Dans ses livres, le prince nous apparaît alors sous son véritable aspect, et comme le créateur et le gardien de l'unité nationale. Lorsque ce prince ne prend pas spontanément l'initiative, c'est lui qui dirige le mouvement communal, et qui le garde contre ses propres excès et ses défaillances. C'est lui qui, dans chaque siècle, prépare, sur des données toujours plus favorables, un nouveau contrat entre le peuple et la féodalité; c'est encore lui qui met les seigneurs à la raison, qui en fait la milice du pays et les lance contre l'odieuse Angleterre.

Ces variations historiques de M. Guizot ne seront pas le moindre honneur de son enseignement et de ses écrits. Si l'on consent à faire la part des influences et du milieu, je me charge de les retrouver encore chez un homme qui fut surtout un grand artiste, M. Augustin Thierry. Prenez ses ouvrages de jeunesse, les *Lettres sur l'histoire de France*, par exemple. L'auteur en convient lui-même, tout cela a été écrit à l'heure ardente de la jeunesse. Alors le combat sourit pour lui-même, le drapeau populaire flotte au vent et promet faveur et victoire, tous les compagnons sont encore là, les tambours et trompettes sonnent la charge, le soldat, ignorant du danger, se rue tout droit devant soi. Hélas! quand l'heure de l'armistice est venue, quand on a compté avec les lâchetés et les trahisons, quand on a vu tomber les amis, et que la guerre civile a couvert le sol de la patrie de cadavres et de débris, l'homme remet alors le sabre au fourreau, et se prend à songer bien tristement. — C'est que la volonté d'un groupe ne peut être l'universelle loi; c'est qu'il faut que sa volonté s'incline devant les nécessités de la tradition, et compose avec la liberté des autres. Tu as voulu prou-

Digitized by Google

ver ton droit par la force et voilà que l'épreuve est demeurée incertaine. Dans les deux armées plus d'un brave manque à l'appel; et pourtant tes ennemis, qui sont tes frères et tes proches, sont toujours debout, tout prêts à combattre encore pour la défense de leurs autels et de leurs foyers.—Heure terrible, moment de tentation suprême, où l'orgueil déçu, la haine inassouvie et la rage impuissante, portent trop souvent dans les cœurs les conseils d'une diabolique persévérance. Ceux qui résistent y gagnent la mesure, la prudence, et cette force intérieure que donne le sentiment tardif du devoir. Mais leur âme sera triste jusqu'à la mort, car pour eux les rêves de la jeunesse sont finis, et le bel arbre de l'espérance ne reverdira jamais.

Ainsi est-il advenu d'Augustin Thierry, de ce noble et brillant esprit, dont les agitations et les combats intérieurs semblent personnifiés, dans son œuvre, par la lutte des tribus frankes et des populations gallo-romaines. Plus que tout autre parmi nous, il est la manifestation historique de l'*homo duplex*, et symbolise l'éternel combat du mouvement et de la tradition. Parti des doctrines républicaines et Saint-Simoniennes, ami d'Armand Carrel, il a fait aussi sa campagne contre la Restauration dans les *Lettres sur l'Histoire de France*. Livre de début, œuvre où l'écrivain se cherche lui-même, et paie souvent de plus d'une erreur son dessein prémédité de rabaisser la science au rôle d'auxiliaire d'un parti. Mais l'évidence, la sincérité instinctive et désintéressée ont bientôt pris le dessus. C'est l'heure des fortes et sérieuses conceptions, de l'*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, des *Récits des temps Mérovingiens*, de la préparation à l'*Histoire du Tiers-Etat* (1). Et puis la Révolution de 1830 est passée par là; l'ami de Carrel est devenu celui du duc d'Orléans. Comme M. Guizot, il a puisé dans l'étude du passé le véritable sentiment

(1) Augustin Thierry a marqué lui-même avec une entière franchise les diverses transformations de ses idées politiques et sociales. V. les préfaces des *Lettres sur l'Histoire de France* (nouvelle édition), des *Récits des temps mérovingiens*, de *Dix ans d'études historiques*, et les deux pages, si pleines de tristesse, placées en tête de l'*Histoire du Tiers-Etat* publiée après la Révolution de 1848.

Digitized by Google

du rôle de la royauté française et de son alliance originelle avec la liberté communale. Il a reconnu toute la valeur et l'importance politique de la tradition, et compris, après Montesquieu, que la liberté gît surtout dans les habitudes et dans les mœurs, et qu'elle trouve fatalement, dans le despotisme d'un tribun ou d'un César, le châtiment prochain de ses excès.

Telle fut la marche laborieuse d'Augustin Thierry. Quand ses forces le trahirent, il arrivait à la plénitude de sa conviction définitive qu'il n'eût pas le temps de formuler, et il s'éteignit, consolé par le catholicisme des démentis cruels que de récents événements venaient de donner à ses dernières aspirations.

La postérité commencera bientôt pour l'école historique de la Restauration, et rien ne fait espérer qu'elle se continue parmi nous avec son ancien éclat (1). Après les œuvres magistrales sont venus les travaux de seconde main, les études de détail, les entreprises de librairie, les monographies, le bric-à-brac, tout l'appareil grotesque et nauséabond des doctrines officielles et épuisées. Pour tenter en histoire des généralisations plus compréhensives que celles des deux derniers règnes, il faut nécessairement opérer sur des faits nouveaux qui demeurent encore à recueillir. La reconstitution théorique de l'ancienne France ne saurait être complète, si l'on ne ressuscite d'abord, par le souvenir, toutes les existences municipales et provinciales du temps passé. Telle est la raison de ce mouvement instinctif, qui a porté, depuis vingt ans, beaucoup de bons esprits vers les études d'histoire locale. Une chose que l'on n'a pas assez remarquée, c'est que cette nouvelle évolution historique coïncide, par ses tendances et par l'époque de son apparition, avec un mouvement tout pratique, et qui tend à restituer au pays une portion de cette liberté topique dont l'aliénation ne saurait survivre aux causes qui l'ont si longtemps rendue néces-

(1) Il est bien entendu que je ne parle que d'une école née d'un concours de circonstances auxquelles elle ne peut survivre. Cela ne tire pas à conséquence contre les grandes manifestations historiques individuelles, par exemple : L'*Histoire des Moines d'Occident*, de M. le comte de Montalembert

Digitized by Google

saire. C'est ce mouvement que j'appellerais *Renaissance de la Province*, s'il n'était déjà connu sous le nom inexact de *Décentralisation*. Qu'on la baptise comme on voudra, cette jeune et incompressible tendance a fait bien du chemin en France depuis l'apparition de l'*Histoire du Droit municipal* de Raynouard, en 1829. Emancipée de la tutelle beaucoup trop rigide de Sismondi, elle a conquis des adhésions dans tous les partis, dans toutes les nuances de l'opinion. Témoins, l'*Histoire du Tiers-Etat* d'Augustin Thierry et les récents écrits de MM. Léonce de Lavergne, de Tocqueville, Ferdinand Béchard, Raudot, Odilon Barrot et Elias Regnault (1), combattus avec une verve souvent éloquente dans les livres de M. Dupont-White (2). La nature éminemment neutre et pacifique du *Bulletin d'Archéologie* m'interdit de le choisir comme une tribune pour raconter ce brillant tournoi. J'en rendrai compte quelque jour, et beaucoup plus à l'aise, dans un recueil où il est inutile de recourir à des sous-entendus peu clairs et peu loyaux, et où on peut traiter sans péril certains sujets de littérature, dont Aristote, Quintilien et La Harpe ont oublié de parler, mais dont les continuateurs du code pénal se sont préoccupés avec une sollicitude qui prévient et réprime toute confusion des genres. Je me bornerai donc à constater que cette école, dont je ne puis parler, a pour auxiliaire infatigable et peut-être inconscient l'histoire locale, et que toutes deux poursuivent, chacune sous sa forme propre, une fin à peu près identique. Puisque je n'ai à m'inquiéter que du mouvement historique de la province, je constate avec une satisfaction mêlée d'étonnement que c'est là une cause déjà gagnée dans l'opinion publique. Le résultat obtenu est incontestablement supérieur au mérite de l'effort, et cela tient à des causes faciles à signaler.

(1) Béchard, *Le Droit municipal dans l'Antiquité et au moyen-âge*; Raudot, *La Décentralisation* (dans le *Correspondant* de 1858 et 1862); Léonce de Lavergne, *Les Assemblées provinciales*, dans la *Revue des Deux-Mondes* de 1862; Odilon Barrot, *De la Centralisation et de ses effets*; Elias Regnault, *De la Province*.

(2) Dupont-White, *L'Individu et l'Etat; La Centralisation; Les Communes en France et en Angleterre*. — Ce dernier travail est en cours de publication dans la *Revue des Deux-Mondes*.

Digitized by Google

L'avant-dernière génération des historiens et des archéologues provinciaux s'était produite et développée dans des circonstances généralement peu favorables. Les grands travaux des jésuites, des bénédictins, des érudits et des légistes avaient à peu près cessé; l'école des Voltaire se refusait obstinément à reconnaître le rôle social de l'Eglise, et la Révolution avait tenté d'abolir jusqu'à la mémoire de la féodalité. Circonscrites surtout par leurs règlements et leurs habitudes dans les sujets de littérature, de science et d'utilité, les académies régionales n'accordaient à l'étude du moyen-âge et de la grande époque du pouvoir royal qu'une attention secondaire et insuffisante. Le plus souvent, un abbé régalait l'assistance d'une tragédie cousue de fil blanc, et taillée sur les patrons de Briffault, de Lemercier ou de Luce de Lancival. Un conseiller de cour royale, personnage dogmatique et ventru, à cravate blanche et à lunettes d'or, débitait un *Bouquet à Chloris* ou une *Epître sur la Solitude*, rimés en style de réquisitoire. Le jeune vicomte de Trois-Etoiles, lunatique sentimental, exploitait sa maigreur et sa mélancolie, et évoquait, dans une ballade ossianique, les ombres romantiques de Fingal et de Malvina. Les agronomes, race irritable et peu poétique, se prenaient aux cheveux à propos des avantages et des inconvénients de la marne, ou de la prééminence des cultures fourragères. Le moyen pour un archéologue, homme à manies et à tabatière, de pouvoir ensuite placer son mémoire sur les cuirasses et les amphores romaines.

Dans des conditions pareilles, il est facile de comprendre que l'histoire locale ne pouvait guère se développer favorablement. En général, les écrivains qui tentèrent de lui donner l'impulsion opérèrent chacun pour soi, et luttèrent péniblement contre les stupides quolibets des voltairiens et d'une certaine classe de libéraux. Il faut en convenir, si les adversaires des recherches provinciales avaient eu quelque force et quelque valeur personnelles, ils auraient paralysé le mouvement dès l'origine, car les fortes études premières, le sens critique et la sûreté d'informations n'étaient pas précisément les qualités dominantes de nos archéo-

Digitized by Google

logues du premier empire. L'école romantique, sur laquelle il semble qu'on était en droit de compter, faillit au contraire tout compromettre par l'exagération, et par le défaut d'idées précises et arrêtées. Dans la première moitié du règne de Louis-Philippe, l'idée a déjà fait son chemin. Témoins, les histoires du *Midi de la Gaule* et de la *Poésie provençale* de Fauriel; l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de M. de Barante; les importants travaux des Beugnot, des Laboulaye, des Thierry, des Francisque-Michel, et la nombreuse série des *Documents inédits de l'histoire de France,* commencée sous le ministère de M. Guizot. De cette époque intermédiaire, qui marque la fin des formules générales et incline déjà vers l'infinité des détails topiques, est issue une nouvelle génération historique qui procède des bénédictins par l'étude patiente des faits, et de l'école de la Restauration par l'esprit critique et philosophique. Il faut bien le confesser, cette génération n'est pas fort nombreuse. Elle n'a encore constaté son existence que par des essais ou des travaux fragmentaires, et il lui reste à se manifester par les grandes œuvres. Telle qu'elle est cependant, elle a presque réussi à se faire accepter par cette portion du public qui dispose à courte échéance de l'opinion générale. L'administration supérieure s'est émue de ce mouvement un peu vague, et déjà irrésistible, qu'elle n'a point créé, mais qu'elle s'efforce de discipliner. Ce patronage officiel ou officieux doit produire incontestablement d'excellents résultats, particulièrement pour tout ce qui a trait à ces grands travaux collectifs d'histoire et de géographie qui commencent à caractériser la seconde moitié du XIXe siècle. Nul n'est plus disposé que moi à reconnaître l'importance des congrès scientifiques, et de cette récente classification des Sociétés savantes des départements, dans laquelle il faut remercier M. le Ministre de l'Instruction Publique de n'avoir pas oublié notre *Bulletin*. J'aurais pourtant préféré un succès moins prompt, plus exempt d'alliage, et moins embarrassé par des adhérents qui ne font défaut à aucun succès, et dont il faut dédaigner également les sympathies et l'hostilité. Si le mou-

Digitized by Google

vement est à la renaissance provinciale, l'école qui le représente en histoire doit exister avant tout par elle-même, et se manifester par les œuvres individuelles. Or, ce n'est pas à bref délai qu'on peut venir à bout d'une si vaste besogne, et supposé que l'évolution aboutisse, il y en a probablement jusqu'à la fin du siècle.

Le public du sud-ouest de la France est certainement un de ceux qui accordent l'intérêt le plus vif aux études de ce genre, et cela se comprend de reste, car il en est peu dont l'histoire provinciale soit moins connue, et marquée d'un caractère plus vif d'originalité. Ce n'est pas que les diverses écoles qui se sont antérieurement succédé n'aient trouvé toutes des représentants dans notre pays. Celle du XVIIe siècle surtout y est représentée avec éclat par Marca, Oïhénart, Olhagaray, de Lurbe, et par les grandes collections manuscrites de Du Puy et du président de Doat. Cent ans plus tard, nous avons les Bénédictins du Languedoc, et à un degré inférieur, l'abbé Baurein, Dom Devienne, et l'ouvrage malheureusement inédit de l'abbé Daignan du Sendat (1). L'école issue de la Révolution, si convenablement et si nettement appréciée par mon excellent ami Léonce Couture, dans sa notice sur M. de Crazannes, a eu pour représentants principaux ce respectable vieillard, le chevalier Alexandre du Mège, l'abbé Palassou et M. de St-Amans. Au groupe historique de la Restauration et de la monarchie de 1830 appartiennent MM. Deville, Jouannet, Bascle de Lagrèze, Castillon d'Aspet, Loubens, Samazeuilh, Cassassoles, P. Lafforgue, l'abbé Dorgan et le chanoine Monlezun. MM. Mary-Lafon et Cénac-Moncaut marchent à la tête du *parti des troubadours* et des traînards du romantisme. A cette classification rapide, ajoutez diverses entreprises d'un sentiment tout individuel, par exemple le beau travail de M. l'abbé Canéto sur Sainte-Marie d'Auch, ou

(1) Je ne laisserai passer aucune occasion de prier le Conseil général du Gers de revenir sur la décision, si peu patriotique et si regrettable, prise il y a deux ans au sujet des précieux manuscrits de l'abbé Daignan. Nul doute que si les académies de Toulouse et de Bordeaux, ainsi que les autres Sociétés savantes de la région, étaient consultées à ce sujet, elles n'émissent des vœux unanimes en faveur de l'impression. MM. du Mège et de Crazannes s'occupaient même d'organiser une manifestation dans ce sens, lorsque la mort les a enlevés tous deux.

Digitized by Google

l'*Histoire du diocèse d'Agen* de l'abbé Barrère, et vous avez en abrégé l'ancien bilan historique de nos contrées.

La nouvelle école est représentée, dans notre région, par des hommes dont l'expérience est déjà formée, et qui voient venir à eux, de tous côtés, des recrues pleines d'ardeur. La vivacité de ces préoccupations se manifeste sous toutes les formes. Sans parler des annales des diverses Sociétés académiques et des publications particulières, le seul département du Gers a produit deux Recueils périodiques destinés à représenter les intérêts historiques du Sud-Ouest. La *Revue d'Aquitaine* compte déjà sept ans d'existence. Fondée dans des conditions défavorables en apparence, elle a su échapper aux difficultés de début, constater son utilité et conquérir une place enviable parmi les recueils de ce genre. Son directeur a l'incontestable mérite de l'initiative, et si tel écrivain de ma connaissance a pu conquérir *erga omnes*, et à la force du poignet, un commencement de notoriété provinciale, il compte bien ne pas oublier ce qu'il doit à l'hospitalière publication de M. Noulens.

Si l'histoire consent à faire place à la littérature dans la *Revue d'Aquitaine*, elle règne exclusivement dans le *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie*. Le *Bulletin* vient d'entrer dans sa quatrième année, et je me rappelle sa fondation comme si c'était d'hier.

Au mois de janvier 1860, un prélat illustre et regretté avait rassemblé dans son salon bon nombre de personnes curieuses d'histoire locale, et dont le nom de plusieurs faisait autorité. Je me trouvais là je ne sais trop comment, et ce fut alors que je vis pour la première fois Monseigneur de Salinis. Il m'apparut comme un homme fait à la fois pour le commandement et la persuasion. Déjà trahi par ses forces, il gardait au milieu de ses infirmités une entière sérénité d'esprit, et conciliait sans effort les vertus chrétiennes et épiscopales, avec les façons d'un gentilhomme et la largeur de vues d'un philosophe et d'un politique. Sa parole lente et mesurée semblait faite surtout pour l'intimité du conseil; sa pénétration naturelle, singulièrement développée par une grande habi-

Digitized by Google

tude du monde, se traduisait volontiers par ce sourire, si charmant et si rare chez les vieillards, et témoignait de l'ironie douce et bienveillante qui vient de l'âge et de l'expérience. J'avais alors publié fort peu de chose, et, sauf un ou deux fragments, rien que je ne regrette d'avoir écrit. Quand Monseigneur de Salinis me fit l'honneur de m'en parler publiquement, j'avoue que je vis tout d'abord dans ses paroles un de ces encouragements qu'un homme de sa position se trouve parfois forcé d'accorder trop facilement. Mais, le soir même, dans un entretien particulier, il me prouva combien je m'étais trompé, et combien il lui était donné de pénétrer profondément dans les plus secrètes pensées d'autrui. Ce qu'il me dit alors, je ne puis le redire, et je ne l'ai même compris en entier qu'au sortir d'une longue crise, où mon courage pouvait s'abîmer dans un dégoût et un abattement finals dont il a plu à Dieu de me faire grâce. Si précieux qu'ils soient pour moi, les hauts encouragements que j'ai reçus plus tard ne m'ont pas laissé les mêmes souvenirs, et je ne vois de comparable à la bienveillance gratuite du vénérable archevêque que la calme et constante amitié d'un jeune homme que je ne puis nommer ici, et dont la valeur morale ne le cède point à la supériorité de l'esprit et des connaissances acquises. — Un des nombreux mérites de Monseigneur de Salinis, c'est d'avoir régularisé et généralisé le mouvement historique du Sud-Ouest. Par la création du *Bulletin*, il lui a donné un corps et un moyen d'expression plus spécial; il a groupé là, sur le terrain neutre de la science locale, bien des éléments divers que, pour plus d'une raison qu'il est inutile de déduire, l'administration civile aurait eu probablement plus de peine à rassembler. Le patronage de notre éminent prélat, Monseigneur Delamarre, n'a pas fait non plus défaut à cette œuvre, et je regrette vivement que la bienveillance même dont il l'honore m'interdise de lui offrir ici, en toute liberté, l'expression d'une reconnaissance générale et qui doit éviter de paraître intéressée. Sous l'habile et conciliante direction de M. l'abbé Canéto, vicaire général, le *Bulletin* a pu échapper aux inévitables difficultés de début. Il commence à marcher déjà

Digitized by Google

par ses propres forces, et la faveur croissante de l'opinion lui présage un avenir assuré.

Si la nouvelle école historique se trouve ainsi dotée, dans la région, de deux recueils périodiques, tant s'en faut pourtant qu'ils suffisent à son activité. L'excellent catalogue bibliographique annexé à chaque numéro du *Bulletin* témoigne d'une activité peu commune et du nombre d'écrivains de notre province qui ont su conquérir, par un grand nombre de publications spéciales, une juste et incontestable notoriété. Dans la Haute-Garonne, l'impulsion vient naturellement de la *Société des Antiquaires*, et surtout de l'académie de Toulouse dont l'influence sur le Midi de la France est un fait aussi indéviable que salutaire. Plusieurs ont déjà constaté avec une satisfaction véritable que cette Académie tend à se soustraire rapidement aux habitudes peu précises de l'école du premier empire, représentée jusqu'à ces derniers temps par le baron Chaudruc de Crazannes et par le chevalier du Mège (1), et à y substituer cette méthode sévère et rigide qui caractérise l'érudition contemporaine. Le représentant le plus autorisé de l'opinion qui commence à prédominer aujourd'hui est assurément M. Edw. Barry, professeur d'histoire à la Faculté des Lettres, dont les savants mémoires n'ont encouru des hommes spéciaux d'autre reproche que celui de n'être ni assez nombreux ni assez longs. M. Barry suit le mouvement historique de tout notre Midi avec une attention qui justifie le choix heureux et sympathique que M. le Ministre de l'Instruction Publique a fait de lui pour en rendre compte, et je serais là pour témoigner au be-

(1) Personne, j'en suis sûr, ne verra dans ce jugement une irrévérence envers l'ancienne école historique dont je ne nie pas les services relatifs, ni surtout un manque de reconnaissance contre la mémoire du chevalier du Mège et du baron de Crazannes, qui m'ont donné tous d'eux plus d'un conseil. Il y a six ans, je vis M. du Mège à Toulouse, en me rendant à Luchon. Autant que j'en pus juger alors par quelques heures de conversation, et par mes études historiques beaucoup plus incomplètes qu'aujourd'hui, il me fit l'effet d'un compilateur acharné, d'un esprit peu judicieux et encore moins difficile sur le choix des moyens historiques. Tant s'en faut que la lecture de ses *Notes sur l'Histoire du Languedoc* et de ses nombreux ouvrages ait changé ma première opinion. M. de Crazannes apportait beaucoup plus de rigueur dans ses procédés scientifiques. Vers la fin de sa vie, ce bon et vénérable archéologue m'honorait d'une correspondance assez active, et qui témoignait d'un naturel éminemment bienveillant et serviable. Bien que je n'eusse point l'honneur d'être personnellement connu de lui, il avait été fort bien renseigné sur mon compte par des propos plus exacts que chari-

Digitized by Google

soin que son intérêt s'étend jusqu'aux plus obscurs travailleurs. Qu'il me permette néanmoins, de lui rappeler ici ce que j'avais l'honneur de lui exprimer au mois d'août dernier. Ce que le public savant attend surtout de lui avec une impatience légitimée par les antécédents, c'est l'examen intégral de tout le système de poisérie du ressort de l'ancien Parlement de Toulouse, et la critique et la refonte de toute l'épigraphie des Pyrénées et des régions adjacentes. Le premier de ces sujets lui appartient sans conteste, et du plein droit d'un savant collectionneur qui a formé des séries si magnifiques et si complètes de poids inscrits. Tout le monde le désigne aussi pour le second, car il est le seul qui puisse donner à la science la certitude épigraphique qu'elle ne saurait trouver dans les nombreux ouvrages du chevalier du Mège et de ses imitateurs. Je ne puis rendre ici justice à tous les membres de l'Académie de Toulouse, et je ne puis citer que les noms de M. Gatien-Arnoult, éditeur des *Flors del Gay Saber*, de M. le docteur Noulet, naturaliste et philologue éminent, de son collègue M. Desbarraux-Bernard, du courtois et laborieux secrétaire perpétuel, M. Urbain Vitry, et de mon bon camarade Emile Vaïsse, collaborateur fort goûté de la *Revue de Toulouse*, et qui pourrait attester que lorsque nous faisions notre Droit ensemble, je ne manifestais pas précisément une vocation historique très décidée. Toulouse possède aussi une Académie de Législation dont les éclatants services ont constaté l'utilité dès l'origine, et à la fondation de laquelle se rattache le nom de l'illustré et éloquent Dominicain dont la France chrétienne et libérale a regretté le long silence et pleure la mort. Parmi les membres de cette Académie composée des hommes les plus éminents de l'en-

tables. L'excellent vieillard en avait été sincèrement mortifié. Il voulait à toute force mettre son crédit officiel à ma disposition, pour m'aider à panser les blessures d'une ambition d'un genre particulier. Je n'eus point à faire usage de cette bonne volonté, et je me trouvai inopinément et radicalement guéri, grâce à l'Institut de France, dont la justice particulière et faite pour dégoûter de toutes les autres, se distingue par ce caractère vraiment original, qu'il suffit uniquement de la mériter pour être certain de l'obtenir. M. de Crazannes est mort sans que j'aie pu lui témoigner ma reconnaissance de vive voix. Il m'avait engagé à aller passer quelques jours chez lui, à Castelsarrasin, pendant les vacances de 1862, et je me disposais à partir, lorsque j'eus la douleur d'apprendre, par les gazettes, que l'infatigable doyen de l'archéologie méridionale avait cessé de vivre.

Digitized by Google

seignement juridique, de la magistrature et du barreau, j'ai peine à choisir, et je ne veux citer que M. le président Caze, laborieux explorateur du Droit coutumier, et M. Genouilhac, professeur à la Faculté de Droit, et l'un des plus assidus collaborateurs de la *Revue Historique de Droit français et étranger* (1).

Le Tarn-et-Garonne dont une partie du territoire dépendait autrefois de la Novempopulanie, possède aussi sa Société académique. M. Devals, archiviste du département, a publié naguère une *Histoire de Montauban*, destinée à faire oublier celle du chanoine Le Bret, et à laisser dans un oubli mérité je ne sais quelle publication rivale, inspirée du libéralisme commercial, et qui n'enrichira pas plus le libraire qu'elle n'illustrera son auteur, natif de La Française (2). Dans un recueil éminemment ecclésiastique, et qui fort heureusement pour lui n'a point la responsabilité de mes faits et gestes, je suis tenu de m'expliquer avec grande réserve sur la Faculté de théologie protestante de Montauban. Il faut convenir cependant, qu'à part M. Nicolas, qui est aussi rationaliste que le comporte sa situation personnelle, MM. les Professeurs n'ont guère fait avancer la science dans cette partie du domaine historique qui semble leur appartenir plus particulièrement. N'est-il pas surprenant, par exemple, qu'ils aient laissé à M. C. Schmidt, professeur à la Faculté de théologie et au séminaire protestant de Strasbourg, le soin d'écrire un livre remarquable sous plus d'un rapport et qui semblait leur échoir de droit, l'*Histoire et doctrine de la secte des Cathares ou Albigeois?* Mais assez sur ce périlleux sujet. *Incedo per ignes.*

(1) En dehors des académies, le monument historique, dans la Haute-Garonne, a trouvé, il y a vingt ans, son expression ultra-romantique dans la *Mosaïque du Midi*, et se trouve aujourd'hui beaucoup plus sérieusement représenté par la *Revue de Toulouse*, si habilement dirigée par M. Lacointa, et dans laquelle tous les lecteurs ont remarqué les articles de M. Ernest Roschach, écrivain nerveux et coloré, et récent fondateur du *Midi Illustré*.

(2) L'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, a mis en réserve, l'année dernière, l'*Histoire de Montauban* de M. Devals, et ma brochure sur les *Chartes de Mont-de-Marsan*, pour le concours de 1863. Je ne sais si les règlements de cette compagnie me permettront de retirer mon travail; mais je déclare à tout événement que ce n'est pas avec un Essai si court et si hâtif que je pourrais avoir la prétention de lutter contre l'étude sérieuse autant qu'approfondie de M. Devals.

Digitized by Google

Depuis quelque temps, et grâce aux louables efforts d'un petit nombre de travailleurs, les études historiques semblent vouloir prendre faveur dans le Lot-et-Garonne. Le préfet actuel, M. Paillard de Saint-Aiglan, est un ancien élève de l'Ecole des Chartes, et le département lui est redevable d'une initiative scientifique dont il est déjà possible de constater les avantages. Par ses ordres, les anciennes archives d'un grand nombre de communes ont été centralisées à la préfecture, où l'on peut les compulser beaucoup plus commodément, et où l'on n'a point à redouter pour elles la convoitise de collectionneurs peu délicats ou l'incurie de certaines municipalités. M. Paillard a pu obtenir aussi de certains dépôts publics des départements voisins la remise d'un assez grand nombre de pièces intéressant l'Agenais, et il a fondé une bibliothèque spéciale, uniquement composée d'ouvrages relatifs à cette région. Grâce à lui, la Société d'Agriculture, Sciences et Arts d'Agen, a été légalement reconnue comme établissement d'utilité publique, et si cette institution vraiment utile regrette toujours la retraite de quelques membres aussi éclairés qu'honorables, elle a su recruter ailleurs des hommes de valeur et d'intelligence. L'administration départementale a trouvé un auxiliaire habile dans son archiviste. M. E. Croset a terminé le catalogue des documents confiés à sa garde, et dont son activité a grandement contribué à augmenter le nombre; il a édité les *Coutumes de Lamontjoie* et donné à la *Revue d'Aquitaine* et aux *Annales* de la Société dont il fait partie des notices estimées. Les hommes voués par goût ou par profession aux études historiques et paléographiques trouveront en lui un homme porté à les servir avec un empressement dont j'ai fait l'heureuse expérience, et que je ne saurais reconnaître assez publiquement. La Société d'Agriculture possède dans M. Ad. Magen un secrétaire perpétuel dont la valeur et le dévouement aux intérêts historiques de la contrée n'ont pas été reconnus tout d'abord comme ils méritaient de l'être. C'est là le sort inévitable de tous ceux qui possèdent quelque nouveauté d'idées et quelque vigueur d'esprit. Il faut qu'ils tracent eux-mêmes leur voie et s'im-

Digitized by Google

posent à l'opinion. Aujourd'hui M. Magen a triomphé de ces obstacles, et les hommes spéciaux qui apprécient depuis longtemps la solidité de ses études et la netteté de sa critique, prouvées par de nombreux écrits, peuvent aussi témoigner du rare et sympathique empressement qu'il met à faire valoir et à faciliter leurs propres travaux. Parmi les écrivains du Lot-et-Garonne, j'aime à rappeler le nom de M. Samazeuilh, auteur de l'histoire de l'*Agenais et du Bazadais* et de divers autres ouvrages, et à citer ceux de M. Tamizey de Larroque, collaborateur de la *Correspondance littéraire*, des *Archives de la Gironde*, etc., de M. Moullié, conseiller à la cour d'Agen, éditeur et commentateur de divers statuts locaux, de M. de Villepreux, biographe d'*Eléonore d'Aquitaine*, et de M. Jules de Laffore, auteur de notices sur le Brulhois, l'évêché de Condom et divers autres sujets. Le caractère actuel et politique du *Journal de Lot-et-Garonne* est peut-être cause que son rédacteur n'attache aux intérêts de l'histoire locale qu'un intérêt secondaire. Cet inconvénient fort léger se trouve amplement compensé par la *Revue d'Aquitaine*, imprimée maintenant à Agen, et par l'*Abeille Agenaise*, feuille hebdomadaire appelée à rendre de véritables services, et dans laquelle M. J. Serret a déjà publié d'intéressantes biographies.

Comme la Haute-Garonne, le département de la Gironde abonde en ressources les plus variées. Les noms propres se pressent sous ma plume, et je désespère de pouvoir tous les écrire. Dans le haut enseignement, il y a M. Francisque-Michel, dont j'ai trouvé toujours l'érudition aussi inépuisable que l'obligeance, et qui a rendu tant de fois, à notre province et à bien d'autres, d'éminents services historiques, qui heureusement ne sont pas près de finir. Dans l'académie de Bordeaux, je ne veux citer que MM. Gustave Brunet, polygraphe distingué, Baudrimont, chimiste et philologue, Charles des Moulins, aussi versé dans l'archéologie que dans l'histoire naturelle, le vicomte de Gourgues, et l'abbé Cirot de La Ville, fort remarqué à l'avant-dernier congrès scientifique. Je n'ai garde d'oublier non plus M. Léo Drouyn, peintre de talent, et

Digitized by Google

qui sait joindre un joli brin de plume à son crayon de paysagiste et d'archéologue, ni M. Jules Delpit, l'un des éditeurs du *Manuscrit de Wolfenbuttel*, et le plus actif collaborateur des *Archives Historiques de la Gironde*. La presse politique laisse parfois aux journalistes des loisirs qu'ils savent faire tourner au profit de l'histoire locale. Témoins M. Henri Ribadieu, et mon camarade André Lavertujon, rédacteur en chef de la *Gironde*, et auteur d'une étude pleine d'intérêt sur Sulpice Sévère. Le public n'a pas non plus laissé passer inaperçus les Essais de MM. Charles de Briolle, Pepin d'Escurac, et l'abbé J.-B. Pardiac.

Dans les Landes, le mouvement historique a pour représentants : M. l'abbé Pédégert, qui a donné une substantielle notice sur *Notre-Dame de Dax* et quelques autres travaux, M. Roger-Gaillart, M. le baron de Cauna, M. Léon Sorbets, correspondant actif du *Bulletin*, et M. Tartière, archiviste du département, qui s'occupe, dit-on, de publier diverses coutumes landaises impatiemment attendues. M. le vicomte Hector de Galard a adressé plusieurs fois à la *Revue d'Aquitaine* des articles appréciés dès le début. Ces articles dénotent une vive et nette intelligence de notre passé provincial; le meilleur est, sans contredit, celui qui a pour titre : *La Chalosse sous la domination anglaise*. M. de Galard n'est certainement pas homme à vouloir vivre sur ce succès. Sa fortune et ses loisirs sont de précieuses facilités pour l'étude, et supposé qu'il lui prenne fantaisie de chasser sur les terres de la politique, ce n'est pas une raison pour ne revenir jamais sur celles de l'histoire locale, où il a laissé des souvenirs, et où il trouvera toujours bon accueil.

Les Basses-Pyrénées n'ont rien à envier aux départements voisins. Tout ce qui a échappé à Marca, à Oihénart, à Olhagaray et à Favyn, a été repris en sous-œuvre par le chevalier de Béla, colonel au régiment de Royal-Cantabre, Dom Sanadon, l'abbé Poeydavant, Faget de Baure, et MM. Mazure et Bascle de Lagrèze. Dans sa *Grammaire Béarnaise*, M. V. Lespy a déterminé nettement les règles et la syntaxe de l'idiome indigène, et posé les bases

Digitized by Google

d'un système orthographique qui a généralement prévalu. L'estimable bibliothécaire de Pau, M. Hatoulet, nous a donné les *Fors de Béarn* complets, et tout récemment les *Proverbes Béarnais*. M. Balasque, juge au tribunal de Bayonne, vient de publier, avec la collaboration de M. E. Dulaurens, le premier tome d'une *Histoire de la ville de Bayonne,* sur lequel je reviendrai plus tard avec détail, et qui relègue au dernier plan les récits de Compaigne et de Masein, tout aussi bien que la *Nouvelle Chronique de Bayonne par un Bayonnais*, et les platitudes romantiques de Morel. Le pays basque, qui, avant et depuis M. de Humboldt, a exercé et souvent égaré les recherches d'une kyrielle d'érudits, possède M. Antoine d'Abbadie, connu par son hardi voyage en Abyssinie, et par divers travaux de philologie euskarienne. Ce linguiste a d'abord été le collaborateur de feu M. Augustin Chaho (de Navarre), qui a publié sur les Basques tant de sornettes et d'histoires apocryphes, et qui, du rôle de voyant, passa bientôt à celui de visionnaire dans cette biscornue et cocasse *Philosophie des Religions,* dont pourtant on n'a plus le courage de rire quand on songe à la triste fin de l'auteur. Heureusement pour M. d'Abbadie, son bon sens et sa bonne foi l'ont bientôt soustrait aux dangers de cette collaboration, et les approbations moins réservées qu'il a reçues depuis ont dû lui donner la mesure de sa valeur personnelle, et lui faire comprendre ce que le public est encore en droit d'attendre de lui.

Le département des Hautes-Pyrénées possède, depuis quelques années, une Société Académique fort nombreuse et fort active, dont j'examinerai bientôt les *Annales* sous le rapport historique. Parmi les membres distingués de cette compagnie, citons M. Charles Dupouey, le courageux fondateur de la *Chronique de la Bigorre*, M. Couaraze de Laa, écrivain trop peu fécond à notre gré, M. Magenties, archiviste du département, et M. Deville, esprit sagace et dont la critique aime à s'exercer volontiers aux dépens des *Essais historiques sur le Bigorre* de M. Davezac-Macaya. Je ne crois pas que M. Curie-Seimbres, de Trie, fasse partie de la Société Académique des Hautes-Pyrénées. Mais ce que je sais, à n'en

Digitized by Google

pas douter, c'est que les courts fragments qu'il a publiés ont été aussitôt remarqués en plus d'un bon lieu, et que l'exactitude de ses recherches et la sûreté de ses informations l'ont désigné tout de suite à l'attentive sympathie de bien des personnes qui ne pensent pas exactement comme lui sur toutes choses, et dont une au moins a pris la liberté de le lui marquer, tout en sollicitant des relations accordées avec un courtois empressement. M. Curie-Seimbres a rassemblé, sur les origines de nos villes royales du XIVe siècle, de précieux matériaux qu'il a le devoir d'utiliser le plutôt qu'il le pourra. Cette période intéressante et encore si obscure de notre histoire municipale lui appartient sans conteste, et le public compte aussi sur lui pour nous donner, concurremment avec M. Couaraze de Laa, le recueil complet des coutumes inédites de la Bigorre.

Puisque j'ai parlé de coutumes, je ne veux point quitter la région des montagnes sans signaler en passant le travail de M. Jules Cordier qui a pour titre : *Droit de Famille aux Pyrénées*, et qui dépasse certainement tout ce qu'on peut lire sur le même sujet dans l'*Essai sur le Béarn* de Faget de Baure, l'*Histoire du Droit français* de Laferrière, et la récente *Histoire du Droit municipal au moyen-âge* de M. Ferdinand Béchard. Il est à regretter que M. Cordier, dont j'aime à reconnaître les bons procédés envers moi, n'ait point réussi à se soustraire, au moins momentanément, à la vivacité de ses sympathies politiques, et qu'il ait cru devoir et pouvoir juger l'ancien droit pyrénéen au point de vue d'une opinion que je ne saurais discuter ici loyalement et librement, puisque les conclusions scientifiques sont inséparables des préférences absolument démocratiques de l'auteur. Malgré ces imperfections, le *Droit de Famille aux Pyrénées* est encore le meilleur livre sur cette matière. Aussi plusieurs ont-ils regretté à bon droit que l'auteur ait cru devoir se restreindre dans ces étroites limites, et n'ait pas songé à nous présenter le tableau complet de la Gascogne féodale, municipale et civile. Peut-être a-t-il été arrêté par l'insuffisance des documents rassemblés. En effet, une légi-

Digitized by Google

time généralisation n'aura lieu qu'en présence d'une collection aussi complète que possible des statuts locaux. C'est à quoi nous devons tendre tous, et à quoi je travaille pour ma part, aussi reconnaissant des services rendus que peu découragé par les obstacles que je rencontre parfois. Les recherches finies, M. Cordier ou tout autre pourra jeter alors un coup d'œil plus vaste et plus compréhensif sur l'ensemble des lois gasconnes, car il sera possible de les étudier en elles-mêmes, de les comparer avec les divers *fueros* du nord de l'Espagne, et de rechercher dans quelle mesure le droit public et privé de nos voisins, si soigneusement étudié par Oïhénart, Blanca, Marina, Hallam, Capmany, Sempere et MM. Giraud, Guizot et Gounon-Loubens, a réagi sur le nôtre.

Je n'ai plus qu'à parler du mouvement historique dans le département du Gers et je serai court, puisque j'ai rendu hommage plus haut aux services anciens, et qu'il ne me reste à apprécier que des travaux récents. M. l'abbé Léonce Couture s'est fait parmi nous, et sans y viser beaucoup, une réputation qui a dépassé depuis longtemps les limites du Sud-Ouest. Tant s'en faut, néanmoins, qu'il soit encore en position de révéler au public la haute portée de ses études critiques et philologigues. Ce retard, qui me rassure au lieu de m'alarmer, a sa cause dans la nécessité préalable où se trouve M. Couture de compléter d'immenses études préparatoires. Sa profonde connaissance de l'antiquité classique, des littératures du moyen-âge et particulièrement de tout ce qui a trait à l'Italie, les facilités qu'il trouve dans notre pays de se renseigner exactement à l'endroit de l'Espagne, lui permettront maintenant de consacrer beaucoup de temps à l'examen de la dernière évolution scientifique de l'Allemagne. C'est ici le cas de répéter ce que j'ai dit un peu plus haut à propos de l'*Histoire des Albigeois* de M. Schmidt, et de m'étonner encore de ce que certaines opinions et certaines contrées laissent à des étrangers le soin de raconter des événements qui, par leur nature et leur importance, sembleraient réclamer de préférence un écrivain du même parti ou de la même région. Depuis Raynouard qui a beaucoup vieilli, les littératures et les idiomes du

Digitized by Google

Midi de la France n'ont encore produit, sur leur propre sol, aucun historien vraiment sérieux. Fauriel était de Saint-Etienne, et les continuateurs de Dom Rivet qui ont entrepris l'examen de la poésie provençale, appartiennent généralement aux régions du Nord et du Centre. Chose encore plus bizarre et plus humiliante, la France s'est laissée surpasser par l'Allemagne dans l'étude de de ses propres traditions nationales, et quand on parle de laborieuses et savantes recherches sur nos troubadours, il faut citer les noms de Gôres, de Schmidt, de Bekkers, de Rosenkranz, de Wolf, de Keller, de A.-W. de Schlegel, de Mone et de M. Frédéric Diez. Quand son heure sera venue, M. l'abbé Couture, qui possède autant que personne les causes et la succession de ce mouvement, est certainement appelé à faire marcher la science, et l'ancienne France méridionale trouvera enfin en lui l'historien indigène et autorisé de ses langues et de sa littérature.

A côté de M. Couture, d'autres écrivains du Gers ont su conquérir une place enviable dans la *Revue d'Aquitaine* et le *Bulletin d'Archéologie*. Je ne veux citer que les noms de M. l'abbé Fauqué, doux et bienveillant esprit, de M. Henri de Rivière, auteur d'une estimable *Monographie de Mirande*, de M. l'abbé Larroque qui continue avec un succès réel ses études sur nos *Bastides municipales*, de M. l'abbé Sabatier, dévoué et chaleureux apologiste de Monlezun, et dont les pieux efforts ne sauveront pas tout entière l'œuvre recommandable à plus d'un titre de l'historien de la Gascogne. *Nostrâ si Pergama dextrâ*...—Dans ce dénombrement, je n'ai garde d'oublier M. Niel, dont les récentes *Origines de Condom* sont de beaucoup supérieures à son ancien travail sur Lectoure, ni l'intéressant travail de M. Estingoy sur le *Tryptique de Gimont*, pas plus que l'*Histoire de l'Imprimerie à Auch* de M. Lafforgue, et les *Monographies de Boulauc et de Saramon* de M. F. Cassassolles. Je ne puis enfin me dispenser de signaler le zèle vraiment patriotique déployé par M. l'abbé Abadie dans sa défense de l'ancien diocèse de Lombez. Il me serait facile de comprendre dans cette liste plus d'une personne

Digitized by Google

dont la défiance fort exagérée répugne à la publicité, et à qui le *Bulletin* doit des communications importantes. La reconnaissance personnelle me fait néanmoins un devoir de désigner MM. Dumont-Tourret, Dubor, curé d'Aubiet, et surtout M. l'abbé Bénac, curé de Sainte-Gemme, dont le savoir n'a d'égal que la modestie, et qui a mis libéralement à ma discrétion un recueil de documents précieux et péniblement rassemblés.

Dans cet examen général et hâtif du mouvement historique du Sud-Ouest, dont je compte m'enquérir dorénavant d'une façon précise et détaillée, j'ai certainement omis, par précipitation et par ignorance, bien des noms sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir. Tel qu'il est néanmoins, ce dénombrement témoigne d'une vigueur et d'une activité peu communes. Nul doute que si ces nombreux travailleurs dispersés, et pour la plupart inconnus les uns aux autres, venaient à se rassembler périodiquement en congrès régional, il ne résultât de cette réunion de nombreux et importants progrès scientifiques. Je me borne aujourd'hui à exprimer cette pensée, laissant aux autres la charge de la mûrir et d'y adhérer, et me réservant d'y revenir moi-même en temps opportun, pour indiquer les voies et moyens pratiques. Réalisable ou non, ce projet ne saurait compromettre en rien l'avenir des recherches entreprises. L'histoire locale n'a pour elle que son propre attrait; elle ne possède ni budgets, ni chaires publiques, ni aucun de ces puissants moyens d'organisation et de propagation qui ne sont jamais refusés aux sciences d'intérêt général et aux grands besoins collectifs. Ici, tout demeure à notre compte. Chacun de nous a charge de se renseigner à ses dépens, et de supporter aussi tous les frais d'impression destinés à un petit nombre de lecteurs pour que l'on puisse espérer sérieusement de rentrer dans des avances souvent très considérables. A vrai dire, les compensations que l'on obtient parfois ne sont guère de nature à séduire le commun des martyrs. Les bonnes gens qui rêvent des ovations bruyantes et faciles ont les journaux politiques à leur service et sont libres, je suppose,

Digitized by Google

de se porter candidats à n'importe quoi, à moins qu'elles ne préfèrent s'adonner à ce genre de littérature inauguré récemment par le progrès des mœurs, et dont le courage docile s'attaque de préférence aux ennemis désarmés. L'histoire locale n'a fort heureusement rien à démêler avec de pareils tripotages, et elle en laisse volontiers l'honneur à ceux qui en convoitent le profit. Encore moins consentira-t-elle à les favoriser indirectement, en acceptant cette hypocrite ou sotte situation, qui tendrait à faire d'elle l'exutoire d'une activité qui serait ici, j'en conviens, beaucoup moins gênante qu'ailleurs. Tout cela, Dieu merci, ne nous regarde pas, et notre rôle, tout gratuit et désintéressé, gît en entier dans la reconstitution historique de la tradition provinciale. Il n'est pas moins impossible de ressusciter pratiquement le passé que de supprimer son influence sur le présent. Mais la renaissance de l'esprit municipal a beaucoup à gagner à l'examen de ses manifestations antérieures, à l'intelligence des diverses évolutions sociales dans lesquelles il s'est produit, épuré, et parfois déplorablement amoindri. Si les communes ont jadis abdiqué entre les mains du Roi par aversion contre la féodalité, ce n'est point un motif pour que cette abdication survive aux causes qui l'ont produite. C'est à cette œuvre de rénovation que les annalistes régionaux se sont instinctivement dévoués pendant près de trois siècles, et telle est la fin que la génération contemporaine a le devoir de poursuivre avec la conscience nette et précise de sa mission. Après les tourmentes de la première jeunesse, après le scepticisme et l'abattement moral qui marquent presque toujours l'initiation à la vie réelle, l'histoire locale est déjà apparue à plus d'un homme de mon âge comme une des manifestations de cette tendance irrésistible et providentielle, qui doit sans doute assoupir bien des colères, conjurer bien des périls, et procurer à plus d'un l'emploi légitime et définitif de sa virilité prochaine. Humble soldat de cette idée, dont la jeunesse m'a séduit et me console parmi tant et de si diverses décrépitudes, je la servirai, Dieu aidant, tout le reste de ma vie. C'est en elle que mon esprit a trouvé, enfin,

Digitized by Google

contentement et repos; c'est là que j'ai appris le respect du passé, tout en me gardant, envers lui, de ces serviles admirations que les gens soucieux de réussir réservent pour le présent.

J.-F. BLADÉ.

Digitized by Google

NOGARO.

FRAGMENTS D'HISTOIRE LOCALE DE 1660 A 1701

Extraits du JOURNAL DE LA FAMILLE

DOAT DE PERCHÈDE (1).

Nous avons voulu éloigner de l'esprit de nos lecteurs, dès le titre de ce morceau, tout ce qui aurait pu leur faire attendre une histoire de l'antique collégiale fondée par saint Austinde. Nous ne toucherons pas même aujourd'hui à ce vaste et beau sujet, réservé tout entier pour un autre travail; et nous entrerons de plein pied dans la période de Louis XIV, signalée à Nogaro par le passage du Roi lui-même.

Le journal qui va nous fournir ces curieux fragments est conservé par la famille Doat de Perchède. Il est renfermé dans un cahier in-quarto, cartonné, couvert de basane verte, et formant environ deux cents pages. Les deux tiers de ce recueil sont occupés par un cours de droit, en latin, d'une écriture très fine et très serrée. C'est la partie la mieux conservée du manuscrit. Celle qui renferme le journal, où sont relatés divers faits plus ou moins importants, et surtout les événements de famille — naissances, mariages, décès inscrits en latin, — a perdu un certain nombre de

(1) C'est à M. le docteur Candellé, déjà connu des lecteurs du Bulletin, que nous devons ces extraits. Nous publierons successivement plusieurs autres pièces inédites non moins intéressantes, dues à ses intelligentes recherches; et, en lui offrant ici nos vifs remerciements, nous le prierons de poursuivre ses fouilles dans l'intérêt de notre histoire provinciale, qui n'a pas d'explorateur plus ferme, et dans celui de notre œuvre, qui compte peu d'amis aussi dévoués.—Nous devons aussi des remerciements à la respectable famille Doat de Perchède, qui a laissé copier pour notre Recueil les pages de son journal, et en particulier à M. Gaston Doat, qui, sur notre demande, nous a transmis les détails les plus précis sur ses ascendants, rédacteurs de ce journal.

Digitized by Google

feuillets qui nous auraient fourni sans doute leur part de renseignements curieux.

La famille Doat est originaire de Nogaro et bien antérieure aux plus anciens registres actuellement existants à la mairie de cette ville, et dont la date la plus reculée est 1600. Un Jehan de Doat obtint de Henri III ou de Henri IV les armes que ses descendants portent encore : d'azur à trois hérons d'argent membrés et becqués de gueules. Les Doat ont fourni depuis 1600 jusqu'à la Révolution française plusieurs avocats et docteurs en droit, un président qui fut aussi abbé-lay de Préchacq, deux conseillers du roi, deux officiers, deux docteurs en théologie, dont un chapelain de Garaison, etc., etc. Ils s'allièrent aux meilleures familles de la contrée : aux Claverie, aux Trinqualye, aux Sabazan, aux Grisony, aux Du Cousso, aux d'Esparbès, etc. Au XVIIIe siècle, le président Guillaume de Doat, descendant direct des deux auteurs des fragments que nous publions ici, et ascendant de M. Ed. Doat, principal représentant actuel de cette famille, devint, par son mariage avec demoiselle Françoise de Montauberie La Mothe de Préchac, propriétaire du domaine seigneurial et du château de la Mothe, où se rendit Louis XIV et où logea le duc d'Anjou, son frère. C'est depuis environ soixante ans que la branche aînée des Doat est établie à Perchède.

Le premier passage intéressant du journal a été écrit par Jean Doat, docteur en droit et advocat, né vers 1600; il est relatif au passage de Louis XIV à Nogaro, en 1660.

Mazarin, on le sait, venait de conclure la paix avec l'Espagne; la France avait reculé ses limites septentrionales, et Louis XIV devait épouser l'infante d'Espagne, Marie-Thérèse d'Autriche, fille de Philippe IV. Une entrevue aurait lieu entre les deux monarques et le mariage se célèbrerait dans notre province, non loin de la frontière espagnole.

Indiquons brièvement les principales étapes du grand roi dans ce voyage important. Il était parti de Fontainebleau dès le 7 juillet

Digitized by Google

1659, de Chambord le 1er août. Le 5 août, il couche à Poitiers; le 14, à Saintes; le 17, à Blaye. Ici copions un fragment de l'*Itinéraire des rois de France* (1).

« 19 août, va par eau coucher à Bordeaux.

6 octobre, dîne sur la Garonne, couche à Cadillac (2).

7 — couche à Bazas.

8 — à Antagnac, couche à Casteljaloux.

9 — couche à Nérac.

11 — couche à Lectoure.

12 — va faire collation dans une prairie et couche à Mauvoisin.

13 — couche à l'Isle-Jourdain.

14 — couche à Toulouse.

28 décembre, part de Toulouse, couche à Villefranche. »

Laissons là un moment l'Itinéraire. L'hiver se passa en Languedoc et en Provence. Le roi visita la Sainte-Baume le 5 février, et entra le 2 mars à Marseille, par une brèche qu'il fit faire aux murailles de la ville, pour lui apprendre que le temps des révoltes était passé. Le 28 mars, jour de Pâques, il fit ses dévotions aux Cordeliers d'Orange. Le 2 avril, nous le trouvons à Montpellier; le 7, à Pézenas; le 8, à Narbonne; le 10, à Perpignan. Nous reprenons l'Itinéraire :

« 14 avril, à Leucate, où Leurs Majestés furent régalées par le marquis de Saint-Aunez, et couche à Sijean.

15 — couche à Narbonne.

16 — couche à Carcassonne.

18 — couche à Castelnaudary.

19 — couche à Villefranche.

(1) Depuis Louis VII jusqu'à la mort de Louis XIV, à la suite du *Voyage de Charles IX*, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France* (1759), t. I, 1re partie, fin du vol. Ce précieux recueil est dû au marquis d'Aubais et à Ménard, l'historien de Nimes. On reproche à ces compilateurs ce qu'on devrait le plus louer chez eux, une exactitude minutieuse.

(2) La cour fut traitée à Cadillac par le duc d'Epernon. Le *Bulletin* a donné déjà (t. I, p. 416) la description rimée du somptueux festin, extraite de la *Muse historique* de Loret.

Digitized by Google

20 — couche à Toulouse.
23 — couche à.....
24 — couche à Auch (1).
25 — couche à Vic-Faisensac (2).
26 — couche à Nogaro. »

Ici donnons enfin la parole à Jean Doat (3) :

« Le 26 avril 1660, le Roy antra à Nogaro dans un carrosse » tiré à six cheveaux, et dans le mèsme carrosse estoient la » Reyne sa mère, M. d'Anjou son frère et Mademoiselle. Les » clefs de la ville lui feurent presantées par M. Jacques de Lu- » zarey, juge du Bas Armaignac, au coing de la muraille d'Artigaux » au-dessous de la ville, où estoient acistans M. Bayrus, lieutenant » dudit juge, M. Jean Doat, advocat, premier consul, Pierre Camot, » marchant, second consul, Ramond Saint-Marcot, maistre apo- » thicaire et troisiesme consul, Jean Ducamp, Me chirurgien, der- » nier consul et authres habitans. L'harangue feut faicte là mesme » par ledit juge estant à genoux, et le Roy debout tenant le cha- » peau à la teste. La harangue finie, le Roy alla dans son carrosse » jusques devant le logis de la Reyne, qui èstoit la maison de » feu Cazanauve chirurgien; et là il monta à cheval pour s'en » aller à son logis, qui estoit chez M. de Lateulère; où il ne feust » pas plustot qu'ayant quitté un bouquet de pleumes violettes à » cause d'une petite pluye le chargeant, il ne fist qu'un tour jus- » que auprès de Daniate (4) pour la chasse aux cailhes, et rantra » à cheval dans la ville par la porte de Gault, après avoir tiré

(1) « ... Et le 23 fut à Auch, où il apprit la perte qu'il avait faite du maréchal l'Hôpital, l'un de ses plus fidèles serviteurs et le plus attaché au bien de son Etat et de sa couronne. *(Mémoires de Montglat).* »

(2) Il y a des détails sur le séjour de la cour à Vic-Fezensac dans M. Daignan et dans le *Supplément* à l'Histoire de la Gascogne. — M. Monlezun cite deux procès-verbaux conservés à Nogaro et à Vic. Je ne sais s'ils existent encore; dans ce cas, ils seraient bons à publier textuellement.

(3) Nous respectons scrupuleusement le texte du manuscrit, sauf l'ordre des fragments. Nous gardons également l'orthographe de l'original, qui n'est pas fort irrégulière pour l'époque; mais nous avons cru devoir en faciliter la lecture en y introduisant les accents et la ponctuation, qui en étaient à peu près exclus.

(4) Daniate est une maison de plaisance entourée d'une propriété, à cette époque très considérable, située dans la plaine du Midou, à 2 kilomètres nord-est de la ville, sur le chemin qui conduit de Nogaro à la pieuse chapelle de Notre-Dame de Bouit. (Note de M. le dr Candellé.)

Digitized by Google

» près la vigne de Camot, sur les fossés, à un lapareau qu'il print
» d'un coup de fusil, estant à cheval.

» M. le duc d'Anjou logea chez M. de Montauberie, et Made-
» moiselle alla loger à Arblade. M. de Turenne feust logé chez
» M. de La Tournerie, chanoine, où il feust visité le mardy par
» M. le juge et harangué, où acistoient les susdits consuls.

» Ledit jour, 27 avril, le Roy partit de Nogaro et alla coucher
» au Mont-de-Marsan.

» Lorsque le Roy passa, il lui fut desrobé un plat d'argent chez
» Lasserre, qui feust trouvé dans le lit dudit Lasserre. Le mesme
» jour, feust desrobé une paire de pistolets à un des grands valets
» de la mère du Roy, qui en porta la plainte en la présence du
» susdit Doat consul, à qui le Roy comanda de faire justice au
» plaignant.

» Le mardi 27 avril, ayant esté prins deux paires de bœufs à
» Bilhau pour tirer les deux carrosses du Roy, il [Bilhau] suivist
» les bœufs, et les ayant joincts derrière les Deux Ponts (1), son
» métayer désatela les bœufs sous prétexte de les aller faire boire
» et les en amena, et les carrosses restèrent sur le lieu, jusques
» au vandredy, que le Roy envoya le lieutenant du juge, un garde
» et le capitaine de ses mulets, pour scavoir qui auroict désatelé
» les bœufs. Le susdit lieutenant, deux consuls et plusieurs jurats
» furent au champ où avoient esté joincts les bœufs, en com-
» panie des envoyés du Roy pour scavoir à qui estoient les susdits
» bœufs; et ayant esté justifié que les bœufs estoient à M. Bilhau,
» le lieutenant verbalisa contre lui; de quoy aussi le juge d'Ar-
» blade informa, comme ayant les bœufs estés désatelés en Arblade.
» M. Montauberie estoit le juge dudt Arblade. Le dict Bilhau de-
» meura quelques jours caché sans osé paroistre, et M. Gondin

(1) Ainsi se nomme encore le lieu où, au bas de la côte d'Arblade et sur la plaine de l'Isaute, est établie la bifurcation de la route impériale de Nogaro à Aire et au Houga. (Note de M. le dr Candellé.)

Digitized by Google

» estant allé voir M. l'intendant qui estoit auprès du Roy pour les
» affaires de la ville, il obtint lethres de grace pour le dt Bilhau
» qui feurent enregistrées au dt siége.

» Le mercredy 28 avril 1660, M. le prince de Conti logea en
» ville. Il feust visité et complimanté à la porte par le dt sieur
» juge [Jacques de Luzarey] acisté des dts consuls, et logea chez
» M. de la Teulère, d'où il partist le lendemain 29 et suivit la
» route du Roy.

» Le 29 du dict mois d'avril, le cardinal Mazarin logea à Man-
» ciet chez M. Berau, et le lendemain suivist la route de Ville-
» franche.

» Ce mesme jour 29, vint loger en ville le nonce du Pape qui
» ne feust complimanté par la ville; il logea chez M. de la Teulère,
» où il feust visité par Mrs du chapitre et complimenté en françois
» par M. Luzarey, doyen des chanoines, et le nonce leur fist
» plusieurs demandes en latin, auxquelles M. Dupuy chanoine
» respondit. Le 30, il [le nonce] dict la messe aux Capucins et
» donna trois fois la bénédiction.

» Il feust aussy desrobé à un gentilhome de la suitte de M. de
» Conti quatre louys d'or, deux escus blancs et une pièce de vingt
» sols chez M. Ducamp par un garçon chirurgien nommé Rimailho
» qui randist le tout.»

Nous ne donnerons pas ici les détails du voyage de Louis XIV à Saint-Jean de Luz, ni des cérémonies de son mariage. Il faut les lire dans les Mémoires du temps, surtout dans ceux de Mademoiselle de Montpensier, qui fut de toutes ces fêtes et qui les conte avec la spirituelle curiosité et dans la langue inimitable de la cour du grand Roi. Il suffira, pour prendre congé de Louis XIV, de copier encore un extrait de l'itinéraire :

« 27 avril. Couche au Mont-de-Marsan.
29 — Couche à Tartas.
30 — Couche à Acqs.
1 mai. Couche à Bayonne.

Digitized by Google

8 — Couche à Saint-Jean de Luz.
4 juin. A l'Isle de la Conférence, et couche à St-Jean de Luz.
9 — Epouse à Saint-Jean de Luz.
15 — Couche à Bayonne.
6 — Couche à Acqs.
18 — Couche à Tartas (1).
19 — Couche au Mont-de-Marsan.
20 — Couche à..... [Capsieux] (2).
21 — Couche à Langon.
22 — Couche à Bazas.
23 — Par eau, couche à Bourdeaux.
27 — Par eau, couche à Blaye. »

Il était le 4 juillet à Poitiers, le 13 à Fontainebleau, et faisait son entrée solennelle à Paris le 20 août.

Les extraits suivants, qui ont aussi leur intérêt local, sont encore de la main de Jean Doat :

(1) « ..... Où je fus exprès et j'eus l'honneur moi-même de boir le roi et la reine sa femme et aussi la reyne sa mère etc... Je ne desire plus sinon boir le roy des roys au ciel Dieu m'en fasse la grace ! Alors fesoit grand chaud. » Cet extrait du *Journal* de Laborde-Péboué a été donné par M. Monlezun (*Suppl.*, p 511, note 1), qui aimait à le citer.

(2) « Le jour que le roi logea à Capsieux, dans les landes de Bordeaux, j'allai loger à Saint-Justin, en Armagnac. Je me trouvai dans une vieille maison qui tomboit, et il y avoit même dans le plancher de ma chambre un grand trou; je le fis fermer de planches pour ne le pas voir. Je me couchai et dormis aussi tranquillement que si j'avois été dans une belle, bonne et sûre maison. Mon lit étoit auprès de la porte parce que la chambre étoit très petite; celui de mes femmes étoit à l'autre bout. J'entendis un fort grand bruit et ensuite heurter à ma porte avec un vacarme épouvantable. Cela m'éveilla, j'ouvris la porte; je trouvai mon chirurgien qui me crioit : «Sauvez-vous, la maison tombe !» Je sortis sans songer à l'état où j'étois; je sautai les degrés à moitié endormie, et me serois cassé le cou sans qu'il me soutenoit. Lorsque je fus dans la cour, je regardai partout et demandois ce que c'étoit; l'on répondit que ce n'étoit qu'un tremblement de terre; et comme ils y sont ordinaires, personne n'en étoit étonné. Mon chirurgien, qui venoit pour saigner une de mes femmes, sentit que la maison trembloit, me révoilla promptement et ne songea pas au tremblement de terre; et sans lui je crois que je n'en aurois pas ouï parler. Quand j'eus appris ce que c'étoit, je me regardai et me trouvai toute nue en chemise. Je vis un muletier qui prenoit les couvertures de ses mulets pour les recharger; j'en pris une de laquelle je m'enveloppai et j'attendis ainsi que l'on m'eût apporté mes habits. Je m'habillai, j'allai à la messe, et après je continuai mon chemin sans la cour. Je marchai depuis dix heures du matin jusqu'à neuf du soir, par un chaud et une poudre qui passe tout ce que j'en puis dire. J'arrivai à Bazas en même temps que la cour, et l'on ne parla que du tremblement de terre. Le roi dit que la sentinelle qui étoit devant ses fenêtres avoit crié aux armes; qu'il s'étoit mis à regarder; qu'il avoit demandé ce que c'étoit; qu'on lui avoit répondu que la terre avoit tremblé; qu'il s'étoit recouché sans s'en mettre beaucoup en peine. (*Mémoires de Mademoiselle de Montpensier*, 1660). »

Digitized by Google

« Le lundi 21 juin 1660, entre quatre et cinq heures du matin, » la terre trambla sy fortement que toutes les maisons bransloient » et tout le monde croyoit que tout alloit tomber. Le dict tram- » blement fist sonner l'horloge; il a esté général, du moins dans » tous les lieux d'où nous avons peu avoir des nouvelles, mais sur- » tout il a esté grand à Bagnères de Bigorre, où il renversa qua- » torze ou quinze maisons et tué [tua] quelques personnes soubs » les ruines. Les habitans feurent obligés d'étaier leurs maisons » toutes menassant ruine, et elles sont encore pour le jourd'hui » 1er août 1660 en cet état; et samedy dernier 7 aoust, il arriva » au dt Bagnères deux grands tremblemens dans la nuit, qui don- » nèrent une grande espouvante aux habitants (1).

(1) On a déjà vu une mention de ce tremblement de terre dans la note précédente. Il est clair qu'on exagéra à la grande Mademoiselle la fréquence de ces accidents dans notre pays. Voici quelques textes de la *Muse historique* de Loret, sur le même vénement :

3 JUILLET 1660.

Je receus le jour de S. Pierre
Lettre disant qu'un tremble terre
Avait durant quelques moments
Causé bien des étonnements
Dans Bordeaux, ville de Gascogne,
Où l'on vit pâlir mainte trogne;
Mais il ne fit rien trébucher,
Hormis que de quelque clocher
Une assez grosse et lourde pierre
Tombant donna du nez à terre...
Tant y a que certain Gascon,
Avec ce fastueux jargon
Qui leur est assez ordinaire
Et que je sais peu contrefaire,
Durant le tremblement susdit
A quelques siens compagnons dit :
Et donc, messieurs, qué bous en semble?
Quand je marche, la terre tremble.
Il faut bien que bous le croyez :
Bous le sentez, bous le boyez.

(MÊME JOUR, *apostille.*)

Non seulement le tremble terre
Qu'on redoute plus qu'un tonnerre
Fit dans Bordeaux quelque fracas,
Mais gens bien informés du cas
Et qui sont plus de dix ou douze
Disent même que dans Toulouze,
Auche, Agent, Létoure et Béziers,
Climats abondants en fraisiers,
Dans la ville aussi de Narbonne
Et dans celle de Carcassonne,

Digitized by Google

» Le mercredy 4 février 1665, la terre trambla, mais non pas
» sy fort que le 21 juin 1660.

» Le dimanche 12 février 1668, entre huict et neuf heures de
» la nuit, l'église des Capucins tomba, et ensevelit soubs ses ruines
» cinq capucins, les quatre desquels feurent tués, scavoir le P. Au-
» gustin, le P. Innocent, le P. Jean et le P. Dorothée; et l'authre
» feust retiré vivant et ne feust blessé que légèrement.

Non sans part out causer effroi,
Arriva même désarroi;
Et quelqu'un d'âme bien sensée
L'apprenant eut cette pensée,
Que la terre ne trembla pas;
Mais qu'elle dansa les cinq pas
De grand cœur et de grand courage,
Pour la paix et le mariage.

19 JUILLET.

Le tremblement vers la Garonne
Qui fit trembler mainte personne,
Ainsi que je l'ai dit ailleurs,
N'étoit à Bordeaux que des fleurs,
Ce n'étoit que lis et que roses;
Vraiment on vit bien d'autres choses
Durant ce jour tumultueux
Vers Bigorre, lieu montueux.
Il fit trébucher dans Baignières
Cent quatorze maisons entières;
Et deux tiers de ses batimens
Nonobstant leur chaux et cimens
Furent rendus inhabitables.
Par les fracas épouvantables
Que ce tremblement fit alors
Qui causa quantité de morts,
Qui ruïna seize villages,
Détruisit quatre cents ménages,
Abatit trente cabarets,
Déracina plusieurs forets,
Changea le cours de cent fontaines,
Et rendit d'autres fort malsaines.
Ecarta comme des poussins
Une troupe de capucins,
Gâta du blé, du foin, de l'herbe,
Et pour démentir le proverbe
Partout si souvent allégué
(Que désormais, voilà, morgué)
Deux montagnes se rencontrèrent,
Et d'un si grand choc se choquèrent
Que l'une d'icelle fondit,
En laissant, à ce qu'on m'a dit,
Pour marque de cette disgrace,
Un si grand abîme en sa place,
Que ny noble ny laboureur
Ne le peuvent voir sans horreur
Pour l'air malin qu'il communique.
Mais laissons ce discours tragique..

Digitized by Google

» Le lendemain, treiziesme février, vers les deux heures, les » Capucins portoient le saint Sacrement en procession dans l'église » St-Nicolas. M. Lardos theologal le receut à genoux des mains du » gardien soubs le porche, et les hosties consacrées feurent mises » dans le St Ciboire de la dte esglise, après quoy les Capucins se re- » tirèrent et en emportèrent leur St Ciboire sans hosties.

» Le mesme jour treiziesme février, les quatre capucins feurent » ensevelis dans la capelle des cloches des Cordeliers en quatre » quesses et deux fosses où ils feurent portés par les artisans de » la ville. Le chapitre y assista et fist l'office, M. le theologal es- » tant officiant, et n'y eust pas messe parce qu'ils feurent ensevelis » à quatre heures du soir. L'office se fist au cœur des dts Pères » Cordeliers. Le lendemain 14 février, les messieurs du chapitre » feurent aux Cordeliers dire la grand messe dans la chapelle où » sont ensevelis les dts quatre capucins. M. Soucaret, chanoine, » dict la messe, Messieurs de Bezin et Labenere estoient diacre » et soubs-diacre.»

Jean Doat, auteur de ces fragments, qui obtint du seigneur et de la dame de Sainte-Christie, le 11 octobre 1662, les lettres de la judicature de ce lieu, eut plusieurs enfants, entre autres le grand-père du président Guillaume dont j'ai parlé plus haut, nommé aussi Jean Doat, qui naquit vers 1630, et fut docteur en droit et avocat en Parlement. Ce dernier est l'auteur du fragment qui va suivre.

Ce fragment est relatif au passage à Nogaro des ducs de Berry et de Bourgogne, petits-fils de Louis XIV, qui venaient d'accompagner à la frontière d'Espagne leur frère le duc d'Anjou, devenu Philippe V. Ils étaient partis de Paris le 4 décembre 1700. La séparation du nouveau roi et des deux princes s'était faite à Saint-Jean-de-Luz, le 22 janvier 1701, « avec des larmes qui allèrent jusqu'aux cris, » dit Saint-Simon. Et tandis que Philippe V s'acheminait vers Madrid, les ducs de Berry et de Bourgogne traversaient de nouveau notre province. « Le lundi 24 janvier, écrit dans son journal l'élève de Fénélon, nous partîmes de

Digitized by Google

Bayonne à six heures....., nous arrivâmes à Dax, à sept heures du soir; il plut tout le jour; les chemins étaient horriblement mauvais..... Le mardi 25, les eaux augmentèrent de telle sorte que l'on ne pouvoit plus repasser le pont ni sortir de la ville; elles augmentèrent encore le mercredi 26 et le jeudi 27, en sorte que la campagne en étoit toute couverte et que l'on ne voyoit que la pointe des arbres. »

Après un assez long retard, les princes purent se remettre en route; et notre manuscrit nous donne la date et les détails de leur réception à Nogaro.

« Le samedi soir 25 février 1701, arrivèrent à Nogaro Messieurs les ducs de Bourgogne et de Berry, fils à Monseigneur le Dauphin, qui venoient d'accompagner le duc d'Anjou leur frère jusqu'à la frontière d'Espagne, dont il a esté faict roy par le testament de Charles II, roy d'Espagne. Ils feurent salués par Claverie, maire, à la tête des consuls, et pour toute harangue on les remercia de l'honneur qu'ils faisoient de visiter cette ville. Mgr de Bourgogne feut logé chez M. Gondin, et Mgr de Berry chez M. de Trinqualie Béon.

» Le dimanche 26, ils séjournèrent en ville et furent entendre la messe à l'église collégiale. Ils furent harangués par M. de Luzarey, à la porte, à la tête du chapitre.

» Le même jour, à onze heures trois quarts, ils furent visités et harangués dans leur chambre par M. Roger de Luzarey, juge d'Armagnac, à la tête de la justice de la ville. Et leur fut présenté du fruit et de bon vin de Geurançon. Et vers midy parut devant la porte desdits seigneurs un bon paysan de campagne, portant deux petits agneaux blancs sur le cou en forme de besace, dont il vouloit faire présent à Messeigneurs les princes. Les gardes, qui n'entendoient pas son jargon, le repoussèrent. Il s'y fit assez de bruit pour le faire entendre à Mgr de Bourgogne qui voulut scavoir ce que c'étoit, et quelque seigneur de sa suite le lui ayant dit, il fut charmé de l'empressement du bon homme auquel il fit donner une étrenne; et les gardes voulurent avoir

Digitized by Google

» les agneaux; mais Monseigneur le duc de Bourgogne voulut « qu'on les y laissât.

» Le lundi 27, Mgrs les princes partirent de cette ville vers » 7 heures du matin et furent coucher à Vic-Fezensac. Ils enten- » dirent la messe aux Cordeliers en passant. »

Nous lisons dans le supplément à l'Histoire de la Gascogne qu'ils se rendirent ensuite par Auch et l'Isle-Jourdain en Languedoc.

Le journal du duc de Bourgogne, dont nous avons cité tout à l'heure un extrait, emprunté à la dernière édition de Saint-Simon, nous fournirait probablement d'autres renseignements sur l'itinéraire des deux princes dans notre pays. Mais ce journal n'a été imprimé qu'une fois, dans un recueil publié au dernier siècle, en Hollande (1), et sur lequel il ne nous a pas été possible de mettre la main.

LÉONCE COUTURE.

(1) Curiosités historiques ou Recueil de pièces utiles à l'Histoire de France; (*Amsterdam*, 1759, 2 vol. in-18), t. II, p. 93-250; cité par M. Chéruel, dans une note aux *Mémoires de St-Simon* (t. II, ch. XIV).

Digitized by Google

UNE QUESTION

DE MÉTROLOGIE AUSCITAINE.

(XIVe SIÈCLE).

Dans les premiers jours de février nous recevions les lignes suivantes d'un de nos correspondants :

« Celui que vous avez bien voulu visiter il y a quelques semai-
» nes, dans son lit de douleur et d'insomnie, est aujourd'hui en
» pleine convalescence, et les forces lui reviennent quoique bien
» lentement. Il a essayé, à votre intention, de mouler par estam-
» page un je ne sais quoi qui a été trouvé récemment dans nos
» environs et dont l'original, qui n'est plus à sa disposition, est en
» cuivre. Il vous envoie une épreuve de ce moulage, et il serait
» très heureux si vous étiez assez bon pour lui communiquer votre
» appréciation décisive de ce spécimen. Serait-ce un poids d'évê
» que ou d'autre autorité ecclésiastique? »

La question nous paraît facile à résoudre dans le sens indiqué par ces derniers mots de notre cher convalescent. La sagacité que le monde savant lui reconnaît depuis longues années, dans la juste appréciation de ce que, en un sens, on pourrait quelquefois appeler médailles du déluge, ne lui aurait pas certes fait défaut pour l'interprétation définitive du cuivre récemment découvert, si ses forces, à peine rajeunies, lui eussent imposé moins de ménagements.

Ce je ne sais quoi, nous dit-il, a été trouvé dans nos environs. Est-ce à Ornézan, à Seissan, à Simorre, à Sansan ou dans quelque autre de ces localités environnantes que notre ami a rendues célèbres par ses précieuses explorations géologiques? Nous aurions

Digitized by Google

souhaité une indication plus précise bien que pour le modeste spécimen dont l'empreinte est sous nos yeux la question de gisement soit très secondaire. Au moins est-il aisé de se convaincre, à la première vue, qu'il ne remonte pas à une époque assez reculée pour avoir été contemporain du quadrumane de Sansan, dont la mâchoire inattendue fut, il y a quelques années, une sorte de révélation pour l'Institut et pour tous les amateurs européens de recherches paléontologiques. Notre cuivre est même de date très postérieure aux tuileaux, aux hachettes de silex; aux couteaux, aux scies de la même matière; aux aiguilles d'os ou de corne et autres souvenirs de l'industrie humaine et même de sculpture, qu'on a récemment découverts non loin de nous dans les fouilles de certaines cavernes : et tout cela s'est retrouvé pêle-mêle avec les débris de divers quadrupèdes qu'un petit nombre de géologues s'étaient beaucoup trop hâtés de faire remonter à je ne sais quelles créations préadamites.

Notre cuivre porte, en effet, tous les caractères des premières années du XIVe siècle, comme il est facile de s'en convaincre par l'estampage qui le reproduit.

I

C'est une espèce de disque arrondi, dont le diamètre mesure 0m 055, et l'épaisseur 0m 008 au plus. Sur l'une des faces est en relief un bâton pastoral dont la partie droite se termine par un nœud torique. Au-dessus de ce nœud, il s'arrondit avec grâce comme dans presque toutes les crosses du moyen-âge; mais la courbe rentrant simplement de droite à gauche une fois sur elle-même ne revêt dans son mouvement ni à son terme aucun ornement accessoire. Nous ne voyons pas si le bout inférieur avait, dans sa forme pointue, le dernier des trois caractères qui, dans ces temps reculés, symbolisaient par la houlette pastorale l'autorité de nos vénérables Pontifes :

Curva trahit quos recta regit, pars altera pungit.

Digitized by Google

C'est l'inscription qu'on avait gravée sur le bâton pastoral dit de St-Saturnin, à Toulouse. Elle rappelle qu'il devait être à la fois, dans la main qui le portait, un insigne d'encouragement, de direction et de correction; mais, comme disait un autre vers latin, selon que le sujet était docile ou rebelle :

Curva trahit mites, pars pungit acuta rebelles.

Par sa longueur, presque égale au diamètre, notre crosse partage en deux parties une légende inscrite en relief entre deux cercles, concentriques l'un et l'autre au périmètre du disque. La forme des lettres rappelle les inscriptions lapidaires gravées en majuscules de l'alphabet gothique arrondi, dont les caractères dominent vers la fin du XIIIe siècle et dans les premières années du XIVe. En les prenant de gauche à droite, un peu plus haut que le nœud, nous lisons :

MEDIA ⁝ LIVRA ⁝ DAVX

Ce disque aurait donc été frappé comme poids de demi-livre destiné au marché d'Auch et pour servir aux divers détails du commerce, fort modeste sans doute, qui, de son temps, se faisait dans notre cité. Or, il est indubitable que la crosse fut, dans toutes les périodes de l'ère chrétienne, un emblème d'autorité épiscopale. Dressé à la place qu'il occupe, notre bâton pastoral indique donc un certain droit exercé par l'archevêque d'Auch sur le marché comme sur les transactions commerciales qui se réglaient par l'emploi de cette demi-livre.

Du reste, notre histoire locale vient à l'appui de cette interprétation. Elle nous apprend que, même dans les siècles antérieurs au XIVe, nos prélats disposaient des droits de place comme d'un bien qui leur était propre dans leur ville épiscopale. C'est, en effet, ce que nous voyons dans un acte passé à Auch, le dernier jour de février, en 1040. Raymond-Copa, inscrit au LXIe rang dans la série de nos Pontifes, venait d'organiser au midi de sa cathédrale l'habitation commune de son Chapitre, devenu régulier

Digitized by Google

sous la règle de St-Augustin. Son neveu Guillaume-Astanove, Ve comte de Fezensac, l'avait généreusement secondé en faisant les frais d'une partie des constructions. On avait pourvu au modeste mobilier alors en usage dans ces sortes de colléges, ainsi qu'à la disposition d'appartements distincts spécialement affectés au soin des malades. Le comte avait même eu la précaution d'environner le nouvel établissement d'un mur d'enceinte avec meurtrières à l'arbalète, créneaux et tours de défense, ainsi qu'il se pratiquait à cette époque; car les bâtiments de quelque importance étaient invariablement pourvus de tous les moyens de protection que commandait le souvenir des invasions barbares et celui des malheurs qui, toujours, en avaient été la suite.

Les travaux se trouvant ainsi terminés, les chanoines venaient de prendre place, au nombre de vingt-quatre, dans les cellules claustrales lorsque l'archevêque et le comte voulurent, d'un commun accord, assurer leur entretien sur des bases définitives, de manière à rendre, pour l'avenir, l'existence de la nouvelle communauté tout à fait indépendante.

Jusque-là, et à partir de Taurin II (844-856), le prévôt de Sainte-Marie avait perçu annuellement, au nom de l'archidiacre et pour son clergé métropolitain, les revenus que l'archevêque cédait, à l'occident du Gers, sur les droits régulièrement affectés à notre siége, dès le VIe siècle. Des donations spéciales, telles que celles d'Espas, de Saint-Jean et de Saint-Martin de Verdale, etc., etc., étaient venues, il est vrai, accroître ces primitives ressources. Mais elles étaient insuffisantes, et le moment était venu d'y suppléer.

L'archevêque et le comte le firent par un acte commun, passé à Auch, la veille des calendes de mars, c'est-à-dire le dernier jour de février de l'année 1040. Raymond-Copa donne, pour la nourriture des chanoines, est-il dit dans la charte de fondation, cinq archidiaconés dont il détermine la circonscription dans son diocèse, à savoir : ceux de Juillac, de Savanés, d'Anglez, d'Armagnac et de Magnoac, avec la moitié des oblations et des pénitences,

Digitized by Google

ainsi que *la moitié du marché d'Auch* et des terres qui appartiennent au siége épiscopal. De son côté, Guillaume-Astanove abandonne ses droits sur les églises d'Espas et de Séran, avec la moitié d'Ornézan et de Sainte-Christie, ainsi qu'une vigne, et les terres de Gozanet et de Panicars.

Le cartulaire des chanoines d'Auch avait consigné, dans son centième chapitre, une analyse de l'acte primitif de cette importante fondation. En la publiant au tome I, p. 160, instrum., du Gallia Christiana, les FF. de Sainte-Marthe ne distinguent point la part du comte. Ils semblent tout attribuer à l'archevêque Raymond-Copa. Nous ignorons pour quel motif ils se sont écartés de la leçon primitive, qui est d'ailleurs beaucoup plus conforme aux usages du temps. Quoi qu'il en soit, il est bien manifeste que rien ne laisse soupçonner la moindre réclamation de la part du comte, à propos des droits sur le marché d'Auch, dont le prélat dispose en toute liberté, et comme l'aurait fait un seigneur temporel quelconque, reconnu légitime possesseur de ces mêmes droits.

Cent vingt-cinq ans plus tard, notre histoire locale nous montre le comte Bernard IV en lutte ouverte contre Guillaume d'Andozille, cinquième successeur de Raymond-Copa. Cette querelle, suscitée par le comte à l'occasion des projets d'organisation communale que Raymond préparait à la ville d'Auch, fut des plus animées. Et pourtant nous ne voyons pas que Bernard conteste à l'archevêque les droits de son marché, le seul que l'on reconnût encore dans la ville. Aussi, ne pouvant les attaquer directement avec quelque apparence de justice, il tente d'établir un second marché, dans le but manifeste de diminuer les revenus du premier. Il le fixe de préférence sur une place qui dépendait du prieuré de Saint-Orens, pensant bien que les religieux de ce monastère, toujours peu bienveillants pour le clergé de la métropole, depuis la lutte des deux cimetières, seraient très disposés à seconder le comte dans tous les embarras qu'il voudrait susciter à Guillaume d'Andozille. Quoi qu'il en soit de ses intentions et des conséquences que devait entraîner cette entreprise au préjudice des chanoines et de l'archevêque, elle

Digitized by Google

est pour nous une preuve nouvelle que les droits du prélat sur le marché de Sainte-Marie étaient notoires au XIIe siècle. Nous ignorons si le chapitre avait aussi des poids timbrés de ses armes particulières, en sa qualité de co-propriétaire des droits de place. Il est plus vraisemblable qu'il percevait simplement sa part des revenus de seconde main, et que l'archevêque seul figurait au contrat à terme de location ou de régie.

II

Au XIVe siècle, les conditions devaient être les mêmes, puisque la demi-livre récemment découverte porte l'emblème de l'autorité épiscopale. De plus, nous trouvons sur le champ de la face opposée le *lion rampant* des Armagnacs. Cette famille l'avait reçu dans ses armoiries des Fezensacs ses devanciers et ses auteurs, avec leur couronne comtale que Géraud III avait le premier réunie sur sa tête, vers le milieu du XIIe siècle, à celle d'Armagnac qu'il tenait de ses ancêtres.

L'archevêque, dont la crosse figure au droit de notre poids, appartenait donc à la maison comtale; et la légende qui accompagne le lion nous conduit à reconnaître son nom, ainsi que son rang, dans la série de nos prélats.

Nous lisons, en effet, de gauche à droite, à partir de la croix grecque placée au-dessus de la tête du lion :

ANNO ⋮ M ⋮ CCC ⋮ V ⋮ III

C'est l'an de grâce 1308 que ce poids a été frappé. Or, à cette date, le siége d'Auch était occupé par Amanieu II, petit-fils de Bernard IV, ce comte d'Armagnac que nous venons de voir en lutte contre Guillaume d'Andozille. Il porte ici l'emblème héraldique des armes de son grand-père bien qu'il fût né de Roger de Fezensaguet, quatrième fils de Bernard, que celui-ci avait apanagé de ce petit vicomté, en le démembrant de ses vastes domaines, vers le commencement du XIIIe siècle.

Amanieu était chanoine de Toulouse lorsqu'il fut nommé arche-

Digitized by Google

vêque d'Auch, en 1261. Depuis près de sept ans, Géraud, son frère aîné, était alors paisible possesseur des trois couronnes du Fezensaguet, du Fezensac et de l'Armagnac. Ces deux dernières étant tombées en quenouille, Arnaud-Othon, vicomte de Lomagne, s'en était d'abord emparé sous prétexte que son épouse, Mascarose, l'aînée des trois filles de Géraud IV, comte d'Armagnac, devait succéder à son frère Bernard V, décédé sans enfants.

Après la mort de son père Roger, Géraud, devenu vicomte de Fezensac vers 1240, avait invoqué, contre Mascarose sa cousine, l'application de la loi salique, à l'exemple des rois de France et de presque tous nos grands feudataires. Il se trouvait, en effet, l'unique héritier naturel, en ligne masculine, des droits que la mort de ses deux oncles et de son cousin Bernard V avait dû conférer à Roger son père, et par là-même à sa descendance.

Arnaud-Othon, qu'on appelle aussi Arnaud-Bernard dans quelques actes, et Géraud son cousin par alliance, armèrent donc, chacun de leur côté, hôtes, vavasseurs, vassaux et gens de glèbe; et l'on vit en peu de jours sur pied de guerre toutes les forces dont ils pouvaient disposer dans leurs petits états; sans compter les partisans qui s'étaient prononcés entre les deux prétendants sur les domaines en litige.

Nous avons donné ailleurs (1) quelques détails sur cette guerre de succession qui fut, pendant plus de quinze ans, si désastreuse pour notre province. Les conditions définitives de la paix ne furent signées qu'en 1255, en faveur du vicomte de Fezensac, c'est-à-dire un an à peine avant la mort du vicomte de Lomagne.

En 1260, Géraud, Ve du nom dans la série des comtes d'Armagnac, épousa Marthe, fille cadette de Gaston VII, vicomte de Béarn. Peu de jours après, on le voyait se présenter, avec sa jeune épouse, à la porte du chœur de Sainte-Marie d'Auch. A l'exemple de ses prédécesseurs, il venait faire hommage de ses deux comtés, prêter au chapitre le serment d'usage et pren-

Bulletin, t. I, page 254 et suivantes.

Digitized by Google

dre son rang de chanoine laïque à la stalle de la couronne.

Hispan de Massas, alors archevêque, les avait accueillis avec le chapitre, quelques mois avant sa mort; et quand le jour de l'élection fut arrivée, les chanoines se félicitèrent de trouver dans le frère du nouveau comte toutes les conditions requises pour succéder au prélat défunt.

Amanieu prit possession du siége métropolitain vers le commencement de l'année 1261, au grand applaudissement de la province entière, qui n'eut qu'à se féliciter de sa longue administration. Il l'occupait depuis 47 ans lorsqu'il fit renouveler les poids de notre ville. Nous avons déjà fait observer qu'il maintint le lion d'Armagnac, lui continuant ainsi la préférence sur tout autre emblème héraldique, même sur celui qu'il tenait originairement du vicomte Roger son père. Or, en cela, le nouvel archevêque suivait l'exemple de son frère Géraud V.

Nous voyons en effet que, pendant la guerre de la succession, ce dernier avait un sceau particulier dont nous n'avons pas encore pu retrouver l'empreinte. Un an après la paix jurée, il s'en servait encore. Car il disait dans une charte de 1256 : « J'y ferai mettre notre sceau dont nous usons; » c'est-à-dire notre sceau de famille vicomtale, qui, par là-même, devait être commun à son frère Amanieu, alors chanoine de Toulouse. « Car nous n'usons pas encore, ajoutait le comte, de notre sceau comtal.» (1)

Trois ans plus tard, Géraud V, dans une autre charte datée d'Auch, le 20 juin 1559, assure, jure et autorise l'acte public qu'il passe à propos d'une vente et d'un achat, par l'application d'un autre sceau qui est neuf (2). Et, le décrivant en sa langue romane, le notaire nous apprend que le lion traditionnel est l'emblème de ce nouveau sceau comtal (3).

Or, c'est deux ans plus tard qu'Amanieu, IIe du nom, dans la

(1) « Cum nos ne usauem de nostre saget comtau enquare, si farei mete nostre saget dest que usam. » Charte des archives d'Auch, éditées par M. P. Lafforgue.

(2) Aizo fo asetiad e jurad e autrejat per nostre saget que nau. — De la charte auscitaine en langue romane que nous avons publiée et commentée en forme d'essai de diplomatique. In-8° de 62 pages, 1857.

(3) El quau saget a de laune part leon. — *Ibid.*

Digitized by Google

série de nos archevêques, fait dans nos murs son entrée et prise de possession. A l'exemple de son frère, il est obligé de se donner un nouveau sceau, et de substituer le blason de l'archevêque aux armes qu'il avait portées jusque-là comme chanoine de Toulouse. Mais n'avait-il pas les mêmes souvenirs et les mêmes traditions de famille que Géraud V? Depuis quatre générations, ses ancêtres, comme comtes d'Armagnac, se faisaient un titre d'honneur du lion rampant de Fezensac, que les pannonceaux d'Astanove II avaient illustré en Terre Sainte, à travers les hasards de la troisième croisade. N'eût-il pas été bien étrange qu'Amanieu le reniât en sa qualité d'Archevêque d'Auch? Vu d'ailleurs que, depuis près de cent ans, il figurait à côté de l'agneau symbolique de notre siége, sur le sceau communal de sa ville épiscopale.

Il ne faut donc pas nous étonner de trouver notre lion, quelques années plus tard, gravé sur un bloc de marbre comme pendant de la crosse d'Amanieu II. Son prédécesseur, Hispan de Massas, s'était adressé à St-Louis afin de solliciter son royal concours pour la reconstruction de Sainte-Marie d'Auch, que Bernard IV avait ruinée (1). En sa qualité de petit-fils du comte démolisseur, Amanieu était doublement intéressé à poursuivre cette œuvre de pieuse réparation. Déjà les fondements étaient ouverts par son ordre; il en posa la pierre angulaire en 1288; et c'est cette même pierre, retrouvée de nos jours dans un mur en démolition, qui nous fournit à la fois la date de la cérémonie et l'association définitive du lion rampant à la crosse de l'archevêque (2) :

† AMANEWS ⁝ DE ⁝ A
RMANIACO ⁝ ARCHIE
PS ⁝ AVXITANVS ⁝ HI
C ⁝ ME ⁝ POSVIT ⁝ † ⁝ A ⁝
M ⁝ CC ⁝ LXXX
VIII ⁝

(1) René Chopin — Monast., lib II, tit. 3.
(2) Cette pierre est reproduite à la 34e planche de notre *Atlas monographique de Ste-Marie d'Auch*, in-fol. On y voit aussi une *demi-livre* du même coin plus usée et

Digitized by Google

Une grande croix grecque pâtée est au-dessous de l'inscription. Et dans les angles inférieurs sont cantonnés les deux insignes, le lion à gauche et la crosse à droite de l'observateur.

De plus, cette inscription monumentale nous apprend que le prélat, non content de reprendre les armes de ses ancêtres, avait aussi voulu porter leur nom. Ce n'est pas en effet Amanieu de Fezensaguet, mais bien Amanieu d'Armagnac qui était venu faire cette solennelle expiation, 113 ans après l'œuvre sacrilége de son grand-père.

Il est vrai que Bernard VI, neveu de notre archevêque, modifia, en 1305, l'écusson de sa famille. Par son mariage avec Cécile de Rodès, il unit ce dernier fief à ses vastes domaines; et en prenant la couronne comtale de Henri II, père de Cécile, décédé sans héritier en ligne masculine, il dut faire accueil sur l'écu de ses armes au *léopard lionné* de son beau-père. A partir de cette alliance, les deux emblèmes furent écartelés comme il suit, sur l'écusson de Bernard VI et de sa descendance, savoir : *au premier et au quatrième, d'argent au lion de gueules*, qui est d'Armagnac; *au deuxième et au troisième, de gueules au léopard lionné d'or*, qui est de Rodès moderne. — Rodès antérieur à 1064 portait : *de gueules, au lion d'or*.

Mais bien que notre demi-livre ne soit postérieure que de deux ans au plus à ces nouvelles dispositions, il est évident que rien ne pouvait obliger l'oncle du comte Bernard VI à les subir dans ses propres armes. Aussi ne trouvons-nous au revers du poids d'Amanieu II que le lion rampant, comme emblème héraldique de son ancienne famille.

F. CANÉTO, vic.-gén.

connue, depuis plusieurs années, de feu M. P. Sentex de Duran, qui ne l'avait pas publiée. — L'inscription, reproduite avec une exactitude sévère, peut être considérée comme un beau spécimen des majuscules lapidaires du XIIIe siècle dans nos contrées.

Digitized by Google

RECHERCHES HISTORIQUES

SUR

l'Art musical religieux dans la Province ecclésiastique d'Auch.

DES TROPES

et

AUTRES CHANTS LITURGIQUES FARCIS

DU MOYEN AGE

dans l'archidiocèse d'Auch.

« *Tropus in re liturgica est versiculus quidam, aut etiam* » *plures ante, inter, vel post alios ecclesiasticos cantus appositi.* » C'est ainsi que Martin Gerbert définit les Tropes dans la liturgie : des versets placés *avant*, *entre* ou *après* les autres chants ecclésiastiques (1).

« Le Trope, dit M. Adrien de la Fage, se composait de parties intercalées dans une pièce de plain-chant, dont chaque période se trouvait ainsi coupée par une composition différente. L'habileté des *tropistes* consistait pour les paroles, comme pour la musique, à faire en sorte que la pensée s'enclavât sans effort dans le texte sacré en le développant ou l'expliquant (2). »

Les Tropes étaient donc, en général, des strophes, et, souvent même, par extension, de simples paroles placées, par exemple, entre les mots *Kyrie* et *eleison*, entre les divers membres des

(1) *De Cantu et musica sacra*, t. I, p. 340.
(2) *De la reproduction des livres de plain-chant romain*, in-8°, Paris, 1853, p. 14 Voir aussi, du même auteur, le *Cours complet de plain-chant*; Appendice, pp. 704 et suivantes.

Digitized by Google

phrases du *Gloria in excelsis*, du *Sanctus*, de l'*Agnus Dei*, etc., qui devenaient ainsi de véritables pièces *farcies*.

Tous les chants liturgiques *farsis*, comme l'écrivait l'abbé Lebeuf en 1741, et *farcis*, comme nous l'écrivons avec plus de raison maintenant, offraient des mélodies dont les paroles étaient composées ou plutôt *farcies* de plusieurs choses disparates.

Le mot *farci* dérive du latin *farcire*, employé par Vitruve, Pline le naturaliste, Apicius, Sénèque et Caton l'agronome, comme signifiant *remplir*, *garnir*, *fourrer*, *enfoncer*, *introduire*, *engraisser*. Au moyen âge, les écrivains religieux en ont tiré les adjectifs verbaux *farsus*, *farcius* et *farsitus*, dont nous laissons aux latinistes le soin de désigner la terminologie féminine et neutre.

Crescimbeni (1), dans son *Istoria della volgar poesia* (Lib. IV, cap. 3), attribue une origine analogue au mot *farça*, soit qu'il signifie une composition bizarre, soit qu'il s'applique à un mélange de hâchis et de légumes, que les Provençaux, fort gourmets de leur nature, ont désigné de la même manière, ainsi que le remarque M. Honnorat, de Digne, dans son précieux *Dictionnaire provençal* (2).

On trouve dans les monuments du moyen âge trois espèces de chants liturgiques farcis. Dans la première espèce, il faut ranger les chants adaptés aux paroles latines de la liturgie entremêlées de paraphrases écrites en la même langue; dans la deuxième, le texte est en grec, et les glosses en vieux français; dans la troisième, les paraphrases sont en langue vulgaire d'Oil ou d'Oc.

Un auteur du XIe siècle, cité par l'abbé Lebeuf (3), dit que le pape Adrien II a institué les tropes pour les monastères où on devait les chanter, les jours de fêtes solennelles, non-seulement au *Gloria in excelsis Deo*, mais encore au psaume de l'*Introït*. Cet auteur ajoute que ces chants, appelés *tropes* par les Franks, étaient les *festivæ laudes* des Romains. Voici le texte de cet au-

(1) Du Cange, *Glossaire*, au mot *farsa*.
(2) D'Ortigue, *Dictionnaire de plain-chant*, au mot *Farce*, colonne 602.
(3) *Traité historique et pratique sur le chant ecclesiastique*, Paris, petit in-8o, 1741, *pp.* 103 et suivantes.

Digitized by Google

teur : « *Hic* (*Adrianus papa*) *constituit per monasteria ad missam majorem in solemnitatibus præcipuis, non solum in Hymno angelico* Gloria in excelsis Deo *canere hymnos interstinctos quos* Laudes *appellant*, *verum etiam in psalmis davidicis*, *quos introïtus dicunt*, *intersecta cantica decantare quæ Romani* Festivas Laudes, *Franci* Tropos *appellant.* » M. Fétis père ne pense pas que ce soit le pape Adrien II qui ait institué les tropes pour les monastères, comme le prétend l'auteur cité par l'abbé Lebeuf; il croit, au contraire, que c'est à l'Eglise grecque que l'on doit attribuer l'origine des compositions farcies de latin, en ce sens qu'elle ajoutait et ajoute encore de pieux commentaires grecs aux prières liturgiques écrites dans l'idiome dont elle s'est toujours et généralement servie, excepté en Russie. Ce ne fut que lorsque la langue latine devint inaccessible en Europe à l'intelligence des fidèles, que les paraphrases ou farces furent empruntées à l'idiome populaire. Il paraît hors de doute que l'usage de ces paraphrases en langue vulgaire a été introduit d'abord dans les Epîtres et les Evangiles, usage qui se répandit en France, en Angleterre et en Allemagne. Des Epîtres et des Evangiles, les textes farcis ont passé dans les autres pièces de chant. Plusieurs anciens cantiques en langue romane, ajoute M. Fétis, ont pour refrain ces mêmes exclamations *Kyrie eleison*, *Christe eleison*. On les chantait dans l'église.

Il ne faut donc pas croire, avec quelques auteurs modernes dont je respecte d'ailleurs l'érudition, que le nom de *Farsia*, usité dans le Nord, ait été remplacé par celui de *Planch* ou *Planct*, c'est-à-dire *Complainte*, dans le midi de la France. Au moyen âge, la Complainte a été *farcie* comme tous les autres sujets religieux ou profanes destinés à devenir populaires. La *complainte farcie* ne peut être ici considérée, dans l'archéologie, que comme *une espèce*, et non comme *un genre*. Toutes les définitions qui viennent d'être données en sont la preuve.

Les personnes désireuses de connaître quelques-uns des curieux spécimens que l'on a publiés de ces trois espèces de chants farcis,

Digitized by Google

en trouveront dans le savant ouvrage déjà cité de l'abbé Lebeuf (*pp.* 122-138), et dans les beaux articles sur les *Origines du Plain-Chant* que M. Fétis a fait paraître, en 1846, dans la *Revue* de M. Danjou (*livraison du mois de mars*).

L'abbé Lebeuf a donné le texte et la notation de sept Epîtres farcies en français dont voici la nomenclature :

1° et 2° Deux Epîtres farcies de saint Estève ou Etienne (1), dont la seconde est de l'an 1400 environ (*pp.* 122, 125);

3° Une pour la fête de saint Jean l'Evangéliste, tirée d'un manuscrit de l'année 1250 *circiter* (*p.* 127);

4° Une pour la fête des saints Innocents, même manuscrit, même date (*p.* 129);

5° Une pour le premier jour de l'an, id. (*p.* 132);

6° Une pour le jour de l'Epiphanie, du XIIIe siècle (*p.* 134);

7° Une autre enfin, plus moderne, extraite d'un manuscrit de Langres, qui est la légende de saint Blaise, paraphrasée en vers français (*p.* 136).

M. Fétis a trouvé un grand nombre de tropes ou paraphrases qui appartiennent à tous les genres de *farcis*, mais notamment aux *farcis* en latin et en grec-latin, tels que *Kyrie eleison*, *Gloria in excelsis*, *Credo*, *Sanctus*, *Pater noster*, *Agnus Dei*, etc., etc., dans un manuscrit de la Bibliothèque de Laon, intitulé : *Hymni et Prosæ* (n° 43 ancien et 206 nouveau), auquel il n'assigne aucune date précise, tout en reconnaissant qu'il est formé de plusieurs parties appartenant les unes au XIIIe siècle, les autres au XIVe.

M. l'abbé A. Arnaud, dans un excellent article qu'il a consacré en 1853 aux Epîtres *farcies* ou *farsies* (2), fait une observation sur laquelle nous appelons toute l'attention de nos lecteurs : c'est

(1) Une Epître semblable pour la fête de St-Etienne, avec des variantes extraites d'un ancien Manuscrit de l'église cathédrale d'Agen, a été donnée par Raynouard dans son *Choix de poésies originales des Troubadours*. Cette même Epître est encore chantée, en latin et en patois provençal, dans la cathédrale d'Aix, le 26 décembre de chaque année. D'Ortigue, (*Dict. de plain-chant*, col. 570).

Cf. Ad. Magen, *Les Livres liturgiques de l'Eglise d'Agen*, etc. Agen 1861, in-8°, *pp.* 73 et suivantes.

(2) D'Ortigue, *Dict. de plain-chant*, coll. 565-580.

Digitized by Google

que les pièces farcies en l'honneur de la Sainte Vierge sont des monuments remarquables, c'est-à-dire d'une rareté digne de l'attention des archéologues.

Or, non-seulement le P. Mongaillard nous a conservé le TEXTE d'un *Kyrie* farci de latin qui se chantait à Aubiet, à la procession du *Corpus Domini*, mais nous ajouterons encore que le diocèse d'Auch possède des monuments du genre de ceux que l'abbé Arnaud appelle *remarquables*.

En effet, M. l'abbé Canéto, vicaire général, nous a confié une relique archéologique dont il a sauvé les débris d'un naufrage certain : c'est un *Missel-Graduel*, qui provient du couvent des Dominicains de Marciac, maison fondée au XIVe siècle (1). Ce manuscrit a été longtemps en la possession de la famille Laberon, devenue propriétaire de cet établissement; mais il avait été gravement endommagé par les enfants, lorsque ce qui en reste fut remis, il y a déjà plusieurs années, entre les mains de M. l'abbé Canéto par M. Laberon lui-même. C'est à peine si nous osons dire que plusieurs feuillets du précieux volume avaient servi à couvrir des *pots de graisse*..... : triste destinée qui nous a ravi bien des monuments dont la perte est irréparable au point de vue de la science, de la littérature et de l'art du moyen âge.....

Il va donc sans dire que le manuscrit de Marciac n'est parvenu à M. l'abbé Canéto que dans un état de regrettable mutilation. Cependant, malgré les lacunes qui le défigurent, nous avons pu y recueillir le chant farci d'un ordinaire de Messe du *Commun de la Sainte Vierge*. Mais avant d'entrer dans l'analyse de ce curieux document, nous demanderons la permission de jeter un coup d'œil général sur le manuscrit qui le contient.

Ce *Missel-Graduel* est un petit in-folio à deux colonnes qui a certainement vu le jour vers les premières années du XIVe siècle. L'écriture de ce manuscrit tient par beaucoup de détails à celle du XIIIe siècle, mais on voit qu'elle n'a pas encore la complète phy-

(1) Dom Brugèles, *Chroniques ecclésiastiques du Diocèse d'Auch*, etc., *p.* 436.

Digitized by Google

sionomie qu'ont su donner à la calligraphie les élégants copistes du XIVe.

Ce qui reste de ce volume se compose de 116 feuillets chiffrés au verso de chaque feuillet.

Le premier feuillet porte le nombre CXXV, et le dernier CCLXXXXVIII. Ce dernier chiffre est en tête des ordinaires de la Messe, contenus dans les huit pages suivantes. Puis, on trouve neuf pages renfermant plusieurs proses, telles que :

1.—*Missus Grabriel* (sic) *de celis.*

2.—*Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum Virgo serena.*

3.—*Letabundus exultet fidelis chorus.*

4.—*Gaudete vos fideles.*

5.—*Epiphaniam Domini canamus.*

8.—*Ecce dies preobtata* (sic.)

Les strophes finales de cette dernière prose ont disparu avec les feuillets qui complétaient le manuscrit.

Dans l'état où se trouve celui-ci, le premier office est celui du *Lundi de Pâques.*

Les messes de la semaine *in albis* jusqu'au dimanche de *Quasimodo* inclusivement y sont dans leur entier.

Un grand nombre de feuillets perdus nous amènent ensuite à la fête de la Pentecôte, dont l'office est complet jusqu'à celle de la Sainte Trinité.

Ici manque un seul feuillet, d'après la pagination,— feuillet qui devait contenir la Secrète, la Communion et la Postcommunion de cette dernière fête, plus l'Introït, l'Oraison et une partie de l'Epître de la messe du premier Dimanche *après l'Octave* de la Pentecôte.

C'est en vain que nous avons cherché des traces de la fête du T.-S. Sacrement.

Viennent ensuite les Messes des 2e, 3e, 4e, 5e, 6e, 7e, 8e, 9e et dixième dimanches après *les octaves* de la Pentecôte.

Plusieurs feuillets manquent encore, de 163 à 174; celui-ci contient les deux dernières prophéties de la Messe du samedi des

Digitized by Google

Quatre-Temps, immédiatement placée avant le XVIIIe Dimanche après la Pentecôte. L'Epître et l'Oraison de la Messe de ce samedi sont précédées de la prose suivante, avec cette rubrique :

« *Tractum istum duo cantent, et chorus respondeat sicut notatum* » *est hic :*

Omnipotentem
Semper adorant
Et benedicunt
Omne per evum.

Astra polorum
Cuncta chorique
Solque sororque
Lumina cœli

Omnipotentem.

Hic quoque limphe
Queque superne
Ros pluvieque
Rivuli quicque

Omnipotentem.

Ignis et estas
Cauma geluque
Frigus et ardor
Atque pruina

Omnipotentem.

Nix glaciesque
Noxque diesque
Luxque tenebre
Fulgura nubes

Omnipotentem.

Arida montes
Gramina colles
Flumina fontes
Pontus et unde

Omnipotentem.

Omnia viva
Que vehit equor
Que vehit aer
Terraque nutrit

Omnipotentem.

Digitized by Google

Cuncta hominum gens
Israhel ipse
Xpisticoleque
Servuli quicque

Omnipotentem.

Sancti humilesque
Corde benigni
Tresque pusilli
Exuperantes

Omnipotentem.

Rite camini
Igneas flammas
Iussa tiranni
Contempnere prompti

Omnipotentem.

Sit genitori
Laus genitoque
Lausque beato
Flamini sancto

Omnipotentem.

Suivent après cela les derniers dimanches *post Pentecosten*, dont les messes sont terminées par UNE PRIÈRE DE SAINT AMBROISE.

Puis, il y a une lacune entre les feuillets 182 et 194. Le recto du feuillet 194 débute par les mots *Veniat Mater Domini* de l'évangile d'une messe que je crois être celle *de Beata*, et au sujet de laquelle j'entrerai tout à l'heure dans de plus longs détails.

Diverses messes font suite à celle-ci :

Messes votives;

Messes pour les morts;

Missa de sponsalibus;

Messe de la Dédicace;

Bénédictions de l'eau et du pain.

Il y a plusieurs feuillets qui manquent avant le *Proprium Sanctorum*, et encore celui-ci ne commence-t-il, dans le manuscrit, qu'au verset alléluiatique de la Messe de la Présentation de N.-S. D'autres lacunes se remarquent çà et là dans le courant du *Propre des Saints*, mais elles sont heureusement fort peu considérables.

Digitized by Google

L'évangile de la messe de la Nativité de la Sainte Vierge est noté *in extenso;* c'est une mélopée à peu près semblable à celle de la généalogie qui est encore en usage à la Métropole d'Auch, la nuit de Noël.

Après le *Propre des Saints*, on trouve le *Commune Sanctorum* mieux conservé que le reste du manuscrit, puisqu'il n'y a qu'un seul feuillet qui manque.

Le chant des ordinaires de la messe termine le volume et se distingue par l'absence de tout *Credo* noté.

Maintenant que les lecteurs ont une idée de l'ensemble du précieux manuscrit de M. l'abbé Canéto, je m'empresse d'aborder l'analyse littéraire et musicale de l'ordinaire *farci* de la messe *de Beata* qu'il renferme au feuillet 194 (1).

Ainsi qu'on a pu le constater plus haut, l'*Introït,* le *Kyrie*, le *Gloria in excelsis,* etc., ont disparu avec le feuillet précédent, et l'office ne commence qu'aux dernières paroles de l'Evangile, comme on le trouve dans le Missel d'Auch dont je parlerai plus bas.

Puis, on lit ce qui suit :

OFFERENDA (2).

Recordare virgo mater dum steteris in conspectu Dei ut loquaris pro nobis bonum et ut avertat *(sic)* indignationem suam. Ab hac familia tua *(sic)* propitia. Ave Maria plena gratia. Mater eximia pelle vitia. Ave Maria. Fer remedia reis in via. Ave Maria. Pro quibus dulcia tu preconia. Ave Maria. Laudes cum gratia suscipe pia. Ave Maria. Virgo Maria. A nobis.

SACRA.

Tua nobis Domine propiciatione et beate Marie, *etc.*

SANCTUS (3).

Sanctus, sanctus, sanctus, *etc.*
Benedictus qui venit in nomine Domini. Osanna.

(1) Nous ne donnerons *in extenso* que les pièces particulières au manuscrit.
(2) « Offerenda, uti definitur a Balbo, Ugutione et J. de Janua, est Antiphona quæ canitur, quum oblatio debet celebrari, etc. DU CANGE, *Glossaire* au mot *Offerenda.*
(3) Ce *sanctus* a été donné avec quelques différences par le Card. Bona, *Rerum liturgicarum lib.* II, cap. X.

Digitized by Google

Celeste preconium
Sonet vox fidelium
Ad Dei magnalia.

Virgo parit Filium,
Castitatis lilium,
Plena Dei gratia.

Cuius nathalitia

Stella prodit previa.

Quem paterna proprium
Vox testatur Filium
Ad Iordanis flumina.

Cuius sancta passio,
Mors et resurrectio
Mundi lavit crimina.

Iam in Patris dextera
Regnat super ethera
Qui gubernat omnia.

Cum eterno numine
Et cum sancto Flamine
Ipsi laus et gloria.
In excelsis.

AGNUS.

Agnus Dei qui tollis peccata mundi,
Gloriosa spes reorum,
Virgo mores instrue,
O Maria, fons ortorum
Iugi stillans difflue,
Miserere nobis.

Agnus Dei, etc.
Super choros Angelorum
Assumpta es hodie
Et a Xpisto collocata
Fuisti alta sede,
Miserere nobis.

Agnus Dei, etc.
Virgo dulcis aure pia
Preces nostras suscipe,
Ut possimus sine fine
Tecum requiescere,
Dona nobis pacem.

Digitized by Google

COMMUNIO.

Ave Regina celorum,
Mater Regis angelorum,
O Maria, flos virginum,
Velud *(sic)* rosa vel lilium,
Funde preces ad Filium
Pro salute fidelium.

POST-COMMUNIO.

Sumptis, Domine, salutis nostre subsidiis, etc.

A la suite de cette messe si intéressante et sur le même feuillet, on lit : *Missa pro infirmis*. C'est à dessein que j'insiste sur cette circonstance dont on verra bientôt l'importance qu'on en peut tirer.

A coup sûr, on ne saurait trop déplorer, comme dirait le très-docte musicographe M. Aristide Farrenc, la destinée qui a frappé le manuscrit dont les débris sont conservés avec tant de soin par M. l'abbé Canéto, si soucieux de tout ce qui concerne les traditions religieuses du diocèse d'Auch. Mais, en cherchant bien, je suis parvenu à reconstruire, avec des monuments authentiques, toute la messe *farcie* du commun de la Sainte Vierge, dont le manuscrit de Marciac ne nous offre qu'un fragment.

Un Missel d'Auch in-folio, dont l'impression a été terminée à Toulouse, le 14 avril 1491, sous ce titre : *Liber missalis ad usum ecclesie metropolitane beate Marie auxis. ductu et impensa nobilis viri Hugonis de Cossio. mercatoris Tholosani*, contient une messe qui est évidemment la reproduction complète de celle du codex de Marciac.

La Bibliothèque du grand séminaire d'Auch possède encore un second exemplaire du même missel, petit in-4°, imprimé à Pavie, en 1495, *per Franciscum Girardengum*, et absolument semblable à celui dont il vient d'être parlé.

Or, je retrouve, dans ces deux incunables, aux messes votives, le texte d'une messe pour le commun de la Sainte Vierge, depuis l'octave de la Purification jusqu'à l'Avent. Cette messe y précède immédiatement aussi celle *pro infirmis*.

Digitized by Google

En voici la composition littérale :

AB OCTAVA PURIFICATIONIS BEATE MARIE USQUE AD ADVENTUM DOMINI. DICITUR SEQUENS OFFICIUM.

Salve sancta parens, *etc.*

Gloria in excelsis Deo. Et in terra pax hominibus bone voluntatis. Laudamus te. Benedicimus te. Adoramus te. Glorificamus te. Gratias agimus tibi propter magnam gloriam tuam. Domine Deus Rex celestis, Deus Pater omnipotens. Domine Fili unigenite Ihesu Xpste. Spiritus et alme orphanorum Paraclite. Domine Deus agnus Dei filius Patris. Primogenitus Marie virginis matris. Qui tollis peccata mundi, miserere nobis. Qui tollis peccata mundi, suscipe deprecationem nostram. Ad Marie gloriam. Qui sedes ad dexteram Patris, miserere nobis. Quoniam tu solus sanctus Mariam sanctificans. Tu solus Dominus Mariam gubernans. Tu solus altissimus Mariam coronans Ihesu Xpste. Cum sancto Spiritu in gloria Dei Patris. Amen (1)

Oratio. Concede nos, *etc.*

Lectio libri Sapientie. Ab initio et ante secula creata sum, *etc.*

℟. Benedicta et venerabilis es, *etc., suivi de trois ℣.*

Alter usque Pasche Tractus. Gaude Maria Virgo cunctas hereses, *etc.* *(Suivent deux ℣,* puis *la Prose* : Verbum bonum et suave).

Tempore paschali, Dicitur sequens prosa : Virginis Marie laudes, *etc.*

Evangelium secundum Lucham. XI *cap.* In illo tempore, extollens, *etc.*

Secundum Lucham. I *cap.* In illo tempore, repleta est..... ut veniat Mater Domini, *etc.*

Tempore paschali, Evangelium secundum Johannem. XIX. *cap.* In illo tempore, stabant iuxta crucem, *etc.*

Offer. Recordare virgo Mater dum steteris in conspectu Dei ut loquaris pro nobis bonum et ut avertas *(sic)* indignationem suam. Ab hac familia tu *(sic)* propicia. Ave Maria plena gratia. Mater eximia pelle vicia. Ave Maria. Fer remedia reis in via. Ave Maria. [Dans in patria vite gaudia (2).] Ave Maria. Pro quibus dulcia tu *(sic)* preconia. Ave Maria. Laudis *(sic)* cum gratia suscipe pia. Ave Maria. Virgo Maria A nobis.

Tempore paschali dicitur Offer. Angelus Domini descendit, *etc.*

Alia Offerenda. Felix namque es, *etc.*

Sacra. Tua nobis, Domine, propiciatione et beate Marie semper virginis, *etc.*

(1) Cf. Card. Bona, *Rerum liturgicarum lib.* II, cap. VI.
(2) Les mots entre deux crochets manquent dans le manuscrit de Marciac.

Digitized by Google

Communio : — Ave regina celorum
Mater Regis Angelorum,
O Maria, flos virginum,
Velut rosa vel lilium,
Funde preces ad Filium
Pro salute fidelium.

Aliud officium. Beata viscera Marie, *etc.*

Post-Comm. — Sumptis, Domine, salutis nostre subsidiis, *etc.*

Il est donc *évident* que la messe *farcie* du manuscrit de M. l'abbé Canéto appartient au commun de la Sainte Vierge. Comme il y a, dans ce monument, une lacune à partir des feuillets 182 à 194, on peut présumer que le texte du commun de la Sainte Vierge, contenu dans ce qui nous reste du précieux volume, n'est qu'une partie de cet office, et qu'il offrait une leçon convenable à toutes les périodes liturgiques, semblable à celle donnée par les deux incunables. Ce qui le fait croire, c'est d'abord l'identité de la messe; c'est ensuite la comparaison des deux textes. On pourrait objecter sans doute que l'expression *assumpta es* HODIE, dans le manuscrit de Marciac, ne peut représenter la vérité liturgique qui conviendrait à une messe *généralement* et *en tout temps* consacrée à la Mère de Jésus-Christ. Cette expression, ce nous semble, pourrait très bien être justifiée par cette circonstance que l'Assomption de la Sainte Vierge était la fête patronale de la paroisse de Marciac (1), et il ne serait pas impossible que ce *missel-graduel* ait appartenu à l'église de Notre-Dame avant d'appartenir au couvent des Dominicains.

(1) Dom Brugèles, *Chroniques religieuses*, etc., p. 435.
Un bas-relief a consacré le souvenir de ce vocable primitif au deuxième étage du clocher qui domine avec tant de majesté l'église paroissiale. Il est sculpté au centre de la voûte, sur la pierre qui en forme la clé. Marie, enveloppée dans les plis abondants d'une robe flottante, porte sur son bras droit l'Enfant Jésus, et tient de la main gauche la tige fleurie qui devait couronner l'arbre symbolique de Jessé. Deux anges à longue tunique formant de leurs mains comme un double support à l'Enfant-Dieu et à la tige qui le symbolise, semblent aider Marie en sa glorieuse Assomption vers le Ciel, où l'attend la couronne de reine. Dans l'entre-deux des arcs obliques, les quatre consuls de la commune, en grand costume, sont venus faire cortége et applaudir au triomphe de l'auguste Avocate qui, du haut des Cieux, patronne la cité. De nos jours, c'est la Nativité de Marie que l'Eglise de Marciac solennise comme fête patronale, à l'exemple de la Métropole d'Auch. Nous ignorons et le motif et la date précise du changement que nous signalons.

Digitized by Google

Voilà donc un office *farci* en l'honneur de la Sainte Vierge, chose que les archéologues regardent comme une rareté musicale; office retrouvé dans *un missel-graduel*, chose que les archéologues considèrent aussi comme une autre rareté, car les volumes qui appartiennent à ce genre de manuscrits sont fort peu nombreux dans nos bibliothèques publiques, dans celles qui sont même les plus riches en monuments de ce genre.

Les lecteurs désireront connaître maintenant la mélodie de ce qui nous reste du *Commun de la Sainte Vierge* du manuscrit de Marciac. Beaucoup d'écrivains modernes se sont contentés, en pareil cas, de faire connaître les textes; nous, musicien, nous sommes naturellement porté à mettre en relief non-seulement les textes, mais encore et surtout la musique. Cette musique du moyen âge est d'autant plus importante, qu'on la méconnaît davantage de nos jours, qu'on la calomnie, et qu'on la veut remplacer par des inspirations qui ne tiennent ni à la foi de nos pères, ni à l'incrédulité de nos contemporains. Le plain-chant est une langue sublime dont on a perdu le secret. Heureux ceux qui, voulant le plain-chant comme idiome musical de la liturgie catholique, vont le puiser aux sources fécondes du moyen âge, et non aux conceptions abâtardies des prétentions modernes! Heureux surtout ceux qui, comme les doctes membres de la Commission de plain-chant de Digne, ont eu la savante modestie de s'en tenir au chant liturgique que l'épiscopat nous a transmis, au XVIe siècle, comme *un souvenir des temps passés approprié au besoin des temps modernes!*

Or, on trouvera à la suite de cette étude, au n° I, la reproduction notationnelle ancienne de ce qui nous reste de la messe farcie du manuscrit de Marciac, et, au n° II, la traduction de ces précieuses reliques en notation moderne.

L'*offertoire* seul nous a paru contenir quelques difficultés de traduction et de restauration. Ceux que ne satisferait pas notre travail pourront s'en tenir à la note et au texte du manuscrit dont la lecture est accessible à toutes les personnes qui connaissent un peu

Digitized by Google

la sémiographie du plain-chant; mais si l'on tient compte des variantes qui existent entre le manuscrit et les deux missels incunables du diocèse d'Auch que nous avons fait connaître; si l'on tient compte aussi des abréviations que se permettaient les copistes et qu'ici la musique seule nous a fait découvrir; si l'on veut bien enfin se rappeler que les calligraphes du moyen âge pouvaient tout aussi bien se tromper, et plus facilement encore, que nos typographes actuels, — on conviendra peut-être que l'offertoire de la messe farcie de Marciac, tel que nous l'interprétons, est un monument qui remplit toutes les conditions qu'indique M. de la Fage, que les tropes s'y intercalent bien, et ne manquent point d'une parfaite régularité littéraire et musicale.

En général, qu'on adopte nos idées ou non, les rimes des pièces de l'office *de Beata* aidaient beaucoup la mémoire des fidèles; les paroles en respirent un je ne sais quoi de suave; la musique en est aussi simple que gracieuse, et l'on voit qu'elle est avant tout destinée aux masses. En un mot, on reste convaincu qu'elle est l'œuvre d'un homme qui a voulu propager le culte de Marie pour sauver les âmes. Peut-être même n'est-ce pas trop se hasarder que d'attribuer ces paroles et cette musique, sinon à l'illustre saint qui a été si célèbre dans nos contrées et que l'on a tant calomnié, du moins à son influence et à ses inspirations; c'est nommer saint Dominique dont un théologien moderne a dit: « Dominique, per-
» suadé que l'esprit d'hérésie naît de l'oubli de Dieu, du relâche-
» ment dans son culte et du mépris des œuvres chrétiennes,
» entreprit de faire revivre la piété, et réussit mieux par ce moyen
» que par la controverse. Il établit partout l'usage du *Rosaire*,
» qui est un ensemble d'oraisons, composé de ce qu'il y a de plus
» autorisé en fait de prières; aisé à comprendre, à pratiquer; qui
» occupe saintement le peuple en l'instruisant, en le touchant par
» la méditation des vérités saintes; où le simple fidèle, sans con-
» naissance des livres et même des caractères, suit longtemps un
» ordre de prières déterminées, qui tiennent son âme élevée vers
» Dieu, sans contention et sans gêne; pratique qui a produit des

Digitized by Google

» biens incalculables, et en produit encore tous les jours, dans les » endroits où cet édifiant exercice s'est maintenu contre la dissi- » pation et l'indifférence du siècle; pratique d'autant plus chère » aux âmes humbles et modestement religieuses, qu'elle n'est pas » du goût d'une dévotion recherchée et argumentante (1). »

Le manuscrit de Marciac n'est pas le seul monument qui contienne des chants liturgiques farcis et qui appartienne à notre histoire.

En vertu d'un arrêt du parlement de Bordeaux, de l'année 1513, les habitants de La Romieu furent maintenus dans le droit de chanter, la veille de la Fête de saint Jean-Baptiste, devant la porte de l'église paroissiale, un cantique en langue gasconne farcie de grec, puisque le mot *eleison* en compose une des rimes.

C'est un curieux document pour les archéologues, d'autant plus que ce cantique se chante encore, dans la même tonalité et avec le même cérémonial, le 23 juin de chaque année.

Ce cantique a pour titre :

« DIALOGUE A L'HONNEUR DE S. JEAN-BAPTISTE, QUI SE CANTO CADO » ANNADO DAOVANT LA PORTO DE LA GLEIZO PARROISSIALO, NOSTRO DAMO » DE LARROVMIOV, LA BEILLO DE S. JOVAN DAOVANT DANA ALLVCA LOV » HOUEC PER LVSATGE QUI AN OBTENGUT PER VN ARREST DOV PARLOMENT » DE BORDEAVX, EN 1513. »

En voici le texte, extrait de l'original le 22 juin 1783 par Bernard Lasserre, et dont M. l'abbé Palanque, curé de La Romieu, a bien voulu nous communiquer une copie (2) le 1er décembre 1859. Nous mettons en regard du texte la traduction littérale :

1		1	
Seignous, canten la bito	A EON.	Seigneurs, chantons la vie	A EON.
De St-Jouan Baptisto.	ELEYSON(3).	De S. Jean-Baptiste;	ELEYSON.

(1) Voir le *Dictionnaire historique* de l'abbé F. X. de Feller, édition de Paris, in-8°, 1827; tome VI, article *Dominique* (*Saint*).

(2) Nous suivrons scrupuleusement le texte, quoiqu'il ne paraisse pas exempt d'incorrections. La *Revue d'Aquitaine* (t V. p 119 et suivantes) en a donné une leçon modifiée, à laquelle les curieux pourront recourir.

(3) Nous respectons ici, pour le mot *eleison*, l'orthographe de l'extrait et sans doute aussi de l'original du Dialogue.

Digitized by Google

2		2	
La bito et la mort Que Diou nous doungo confort.	A EON. ELEYSON.	La vie et la mort : Que Dieu nous donne secours :	A EON. ELEYSON.
3		3	
Qui boulera Diou serbi Ben golous esbats augi.	A EON. ELEYSON.	Que celui qui voudra Dieu servir Vienne les ébats ouïr.	A EON. ELEYSON.
4		4	
Baroux, augis lou son De St-Jouan lou Baron.	A EON. ELEYSON.	Barons, écoutez le chant De S. Jean le baron.	A EON. ELEYSON.
5		5	
Qui boulera Diou ondra Bengo lous esbats canta.	A EON. ELEYSON.	Que celui qui voudra Dieu honorer Vienne chanter les ébats.	A EON. ELEYSON
6		6	
Dou paradis terrestre Sourtisson quatre fleubes,	A EON. ELEYSON.	Du paradis terrestre Sortent quatre fleuves,	A EON. ELEYSON.
7		7	
Per arrousa la terre Ques arido et seco.	A EON. ELEYSON.	Pour arroser la terre, Qui est aride et sèche.	A EON. ELEYSON.
8		8	
Comme es terre degipte Terre de Nostre Dame.	A EON. ELEYSON.	Comme est la terre d'Egypte, (Est) Terre de Notre-Dame.	A EON. ELEYSON.
9		9	
Adam lou prume homme De tous lous Reys es lou mestre.	A EON. ELEYSON.	Adam le premier homme De tous les rois est le maître.	A EON. ELEYSON.
10		10	
Per amours enourdinado En complasen sa henne,	A EON. ELEYSON.	Par amour désordonné En voulant complaire à sa femme,	A EON. ELEYSON.
11		11	
Hontousoment sen es anat Daquet loc en bertat.	A EON. ELEYSON.	Honteusement s'en est allé De ce lieu en vérité.	A EON. ELEYSON.
12		12	
Incontinent apres Aou paradis es fermat.	A EON. ELEYSON.	Incontinent après Le paradis est fermé.	A EON. ELEYSON.
13		13	
Un Cherubin celeste Soubitoment lou gouardo	A EON. ELEYSON.	Un chérubin céleste Subitement le garde.	A EON. ELEYSON.
14		14	
Uo espaze flambante Tene en sa man sarrade;	A EON. ELEYSON.	Une épée flamboyante Il tient en sa main serrée :	A EON. ELEYSON.
15		15	
De la flamme quin sort Tout paradis es fermat.	A EON. ELEYSON	Par la flamme qui en sort, Tout paradis est fermé,	A EON. ELEYSON.

Digitized by Google

16		16	
Non tant paradis terrestre,	A EON.	Non-seulement le paradis terrestre,	A EON.
Mais paradis celeste.	ELEYSON.	Mais (*aussi*) le paradis céleste.	ELEYSON.
17		17	
Aprez lou second Adam,	A EON.	Ensuite le second Adam	A EON.
Hil de Marie sacrade,	ELEYSON.	Fils de Marie sacrée,	ELEYSON.
18		18	
Comme chibalier	A EON.	Comme un chevalier	A EON.
Si es bengut arrompe	ELEYSON.	Est venu rompre,	ELEYSON.
19		19	
Per sa passion amare	A EON.	Par sa passion amère,	A EON.
Aqueres portes fermades;	ELEYSON.	Ces portes fermées;	ELEYSON.
20		20	
Mais per aberti lous peros	A EON.	Et de plus pour avertir les pères,	A EON.
Iou et mes touts lous autres,	ELEYSON.	Moi et aussi tous les autres,	ELEYSON.
21		21	
Qui eron en captivitat	A EON.	Qui étaient en captivité	A EON.
Dens lous Limbes enfermats.	ELEYSON.	Dans les Limbes enfermés.	ELEYSON.
22		22	
Per sa puissance infinide	A EON.	Par sa puissance infinie,	A EON.
Haut consude esterile	ELEYSON.	Elle a conçu la stérile	ELEYSON.
23		23	
Elisabeth noummade	A EON.	Nommée Elisabeth,	A EON.
Mouilhe de Zacharie.	ELEYSON.	Epouse de Zacharie.	ELEYSON.
24		24	
Lors la vierge Marie	A EON.	Alors la vierge Marie	A EON.
Entendout lou mistery;	ELEYSON.	Comprit le mystère;	ELEYSON.
25		25	
Pren son camin tout dret	A EON.	Elle prend son chemin tout droit	A EON.
De la mayson de Zacharie	ELEYSON.	De la maison de Zacharie,	ELEYSON.
26		26	
Per bizita Elisabeth	A EON.	Pour visiter Elisabeth	A EON.
Sa cousine trez aymade,	ELEYSON.	Sa cousine très-aimée.	ELEYSON.
27		27	
Et en s'approucha dero	A EON.	Et en approchant d'elle,	A EON.
A pris Saint Jouan Baptisto	ELEYSON.	De lui-même saint Jean-Baptiste	ELEYSON.
28		28	
Sajuillet en son bentré;	A EON.	S'agenouilla dans son sein;	A EON.
En pau ses abizado;	ELEYSON.	Bientôt elle s'en est aperçue :	ELEYSON.
29		29	
Considerant lou miracle	A EON.	Considérant le miracle,	A EON.
Disant, las ! ma cousine	ELEYSON.	Et disant : las ! ma cousine,	ELEYSON.

Digitized by Google

30		30	
Per bous souy esbayde; Asso es per duos caussos :	A EON. ELEYSON.	Par vous je suis ébahie! Et cela pour deux causes :	A EON. ELEYSON.
31		31	
De bosto longo bengudo, Aussi per la grande joye	A EON. ELEYSON.	De votre longue venue, Et aussi pour la grande joie	A EON. ELEYSON.
32		32	
Que jou ay de tout mon bentré, De mon enfant jouene et tendre;	A EON. ELEYSON.	Que j'ai dans tout mon sein A cause de mon enfant jeune et tendre.	A EON. ELEYSON.
33		33	
Et en la qualle houre Ez sourtit santificat.	A EON. ELEYSON.	Et en laquelle heure Il est sorti sanctifié.	A EON. ELEYSON.
34		34	
Commo ero estat profetizat, Haounesto bito à miat,	A EON. ELEYSON.	Comme il avait été prophétisé, Honnête vie il a mené;	A EON. ELEYSON.
35		35	
Demourant en soun dezert Pénitence à présitat	A EON. ELEYSON.	Demeurant dans son désert, La pénitence il a prêché;	A EON. ELEYSON.
36		36	
Miassant à tous nous autés La destraou prez de laoubre.	A EON. ELEYSON.	Menaçant tous nous autres De la cognée près de l'arbre;	A EON. ELEYSON.
37		37	
Continuant sa santetat, Deu fleube Jourdain ses approchat.	A EON. ELEYSON.	Continuant sa sainteté, Du fleuve Jourdain il s'est approché;	A EON. ELEYSON.
38		38	
A troubat lou dit Adam, Den hau ero prophetizat,	A EON. ELEYSON.	Il a trouvé ledit Adam, (D'en haut il était prophétisé)	A EON. ELEYSON.
39		39	
Lou demandet bapteme. Lou respoun: Noun souy digne.	A EON. ELEYSON.	Qui lui demanda le baptême. Il lui répond : « Je n'en suis pas digne.»	A EON. ELEYSON.
40		40	
Aprez tout accabat, Daqui ses despartit,	A EON. ELEYSON.	Après avoir tout achevé, De ce lieu il est parti,	A EON. ELEYSON.
41		41	
Et comme aoue commensat Sa sentetat continuant,	A EON. ELEYSON.	Et, comme il avait commencé, Sa sainteté continuant,	A EON. ELEYSON.
42		42	
Hasio augi lous sourds, Et ana drets lous boiteux;	A EON. ELEYSON.	Il faisait ouïr les sourds, Et marcher droits les boiteux;	A EON. ELEYSON.
43		43	
Claroment bese lous ors Et ressuscita lous morts.	A EON. ELEYSON.	Clairement voir les aveugles Et ressusciter les morts.	A EON. ELEYSON

Digitized by Google

44		44	
Aprez ba reprene	A EON.	Ensuite, il va reprendre	A EON.
Herode adultere	ELEYSON.	Hérode adultère,	ELEYSON.
45		45	
En disent : Rey Herode	A EON.	En disant : Roi Hérode,	A EON.
Non te combene per force	ELEYSON.	Il ne te convient pas par force	ELEYSON.
46		46	
Aoue la mouilhe de Philippe	A EON.	D'avoir la femme de Philippe,	A EON.
Ton frere legitime.	ELEYSON.	Ton frère légitime.	ELEYSON.
47		47	
Dont Herode noumade	A EON.	Ce pourquoi Hérode la nommée	A EON.
La mort la procurade.	ELEYSON.	La mort lui a procuré.	ELEYSON.
48		48	
Per la persuation	A EON.	Par la persuasion	A EON.
De sa fille Asiliade,	ELEYSON.	De sa fille Asiliade,	ELEYSON.
49		49	
Lou cap a demandat	A EON.	La tête a demandé	A EON.
Au Rey fort courroussat.	ELEYSON.	Au Roi fort courroucé.	ELEYSON.
50		50	
Per sa machansetat	A EON.	Par sa méchanceté	A EON.
Faussoment ly a octroyat.	ELEYSON.	A tort il la lui a octroyée.	ELEYSON.
51		51	
Saint Jouan bés à la mort	A EON.	Saint Jean est à la mort	A EON.
Inbisible et a grand tort.	ELEYSON.	Invisible et à grand tort.	ELEYSON.
52		52	
A inclinat sa teste;	A EON.	Il a incliné sa tête;	A EON.
A prez la mort en patience.	ELEYSON.	Il a pris la mort en patience.	ELEYSON.
53		53	
Debotoment lou pregueran	A EON.	Dévotement nous le prierons,	A EON.
Qua Dieu nous empetre paradis.	ELEYSON.	Que de Dieu il nous obtienne le paradis.	ELEYSON.
54		54	
Et preguen touts la heste	A EON.	Et prions tous en la fête	A EON.
Que nous guarde de tempeste;	ELEYSON.	Qu'il nous garde de tempête;	ELEYSON.
55		55	
Et nous guarde lous blats	A EON.	Et qu'il nous garde les blés,	A EON.
Las bignos et touts lous prats;	ELEYSON.	Les vignes et tous les prés;	ELEYSON.
56		56	
Et pax de ceu en terro,	A EON.	Et paix du ciel sur la terre,	A EON.
Que jamais naugen guerre;	ELEYSON.	Et que jamais nous n'ayons guerre!	ELEYSON.
57		57	
Et à la fin de la bito	A EON.	Et à la fin de la vie,	A EON.
Dongue paradis aux de Larroumiou,	ELEYSON.	Qu'il donne le paradis à ceux de La Romieu,	ELEYSON.

Digitized by Google

58		58	
Aux quius haran companie	A EON.	Et à ceux qui leur feront compagnie	A EON.
En aqueste cérémounie.	ELEYSON.	Dans cette cérémonie.	ELEYSON.
Amen.		Amen.	

Les cinquante-huit versets de ce *Dialogue* se chantent d'une manière uniforme, le peuple répétant les mots *a eon* après la première ligne et *eleison* après la deuxième, comme on peut le voir au n° III des *Pièces justificatives* de cet article.

Après le cantique farci de La Romieu, il faut chronologiquement placer le *Kyrie* dont le P. Mongaillard nous a conservé le texte dans sa notice intitulée : *De Pietate Albinetarum civium*, et que le présent *Bulletin* a reproduit, dans la première livraison de 1860, avec une traduction française de M. l'abbé Fontan (1).

Ce *Kyrie*, dit le P. Mongaillard, se chantait encore de son temps (1560-1623), à Aubiet, tous les jeudis de chaque semaine, par la confrérie du *Corpus Christi*.

Je regrette beaucoup de ne pouvoir mettre sous les yeux des lecteurs le chant de ce *Kyrie* qui offrait, selon Mongaillard, *mille modulations*. C'est une exagération bien excusable sous la plume d'un saint religieux à qui la musique n'était point familière. On peut, du reste, juger de ce qu'était un *Kyrie* farci quand on a, pour point de comparaison, le *Sanctus* et l'*Agnus* du manuscrit de Marciac.

On voit, par ce qui précède, que le genre *farci* existe encore à La Romieu; mais je dois ajouter que ce n'est point là seulement qu'il subsiste chez nous.

Je me rappelle, en effet, avoir entendu chanter dans mon enfance un *Magnificat* qui appartient à ce genre, et dont j'ai retrouvé des traces encore vivantes dans l'archidiocèse d'Auch. Je l'extrais d'un ancien recueil qui a pour titre : *Noëls choisis, corrigés, augmentés, et nouvellement composés sur les airs les plus agréables, les plus connus, et les plus en vogue dans la Province de*

(1) *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch*, t. I, 1re livraison, *pp.* II et III.

Digitized by Google

Béarn. Par Henri d'Andichon, ci-devant curé d'Aucamville, diocèse de Toulouse, et ensuite Archiprêtre de Lembege, diocèse de Lescar, Prieur de Saint-Martin de Maucour, diocèse d'Agen (Toulouse, imprimerie d'Augustin Henault fils, 1 volume in-18, sans date).

M. l'abbé Arnaud a publié le texte d'un *Magnificat*, farci de français, dans le *Dictionnaire de Plain-Chant* de M. D'Ortigue, *coll.* 579 580; il l'a tiré d'un recueil de cantiques édité à Saint-Amand, en 1842, par Gille, imprimeur-libraire, et qu'on vend aussi à Bourges, chez le libraire Richou. Le savant auteur l'a entendu chanter dans l'église de Saint-Médan, du diocèse de Versailles. Ce *Magnificat* commence ainsi :

Un ange ayant dit à Marie
Que le monde aurait un Sauveur,
Et que le Ciel l'avait choisie
Pour Mère du Dieu Rédempteur,
Toute ravie
Elle chante ainsi son bonheur :
— *Magnificat * anima mea Dominum.*
Le Chœur : *Et exultavit spiritus meus **
In Deo salutari meo.

Le *Magnificat* farci d'Henri d'Andichon ne ressemble au précédent que pour le fond du sujet, comme on en pourra juger par le texte que voici :

Mortel, entends Marie
Qui dit dans son bonheur :
Mon âme glorifie
Mon aimable Sauveur :
Pour donner des louanges
A ce Dieu, dont l'éclat
Fait la gloire des Anges,
Chantons : *Magnificat*, etc.

Le ciel m'a distinguée
Entre les fils d'Adam :
La sagesse incarnée
Veut être mon enfant.
Dieu dans mon sein se place,
Aussitôt mon esprit,
Plein de sa sainte grâce,
Chante *Et exultavit*, etc.

Digitized by Google

De son humble servante
L'on voit un Dieu naissant;
Il lui plaît qué j'enfante
Le Roi du firmament.
Que l'univers contemple
Le Messie prédit,
Si mon sein est son temple,
C'est *Quia respexit*, etc.

Le Tout-Puissant signale
Pour l'homme sa bonté;
Il me rend sans égale
Par la maternité :
Si notre premier père
Du serpent fut trahi,
Du Sauveur je suis mère
Quia fecit mihi, etc.

C'est la miséricorde
Du Fils de l'Eternel,
Qui s'étend, se déborde
Sur tout être mortel;
Adam mangea la pomme,
Le Ciel qui nous châtia,
Nous donne un Dieu fait homme,
Et misericordia, etc.

Si le pécheur se flatte
D'avoir un Dieu si doux,
D'abord une âme ingrate
Eprouve son courroux.
S'il veut se méconnaître,
Tel que le père Adam,
Dieu le punit en maître,
Fecit potentiam, etc.

Dieu lance son tonnerre
Sur les superbes rois;
Il leur livre la guerre,
S'ils méprisent ses lois.
Le pauvre a ses caresses,
Comme son propre fruit;
Il obtient ses largesses;
Chantons *Deposuit*, etc.

Pour le pauvre il est tendre,
Sensible à ses soupirs;
Il se plaît à l'entendre
Pour remplir ses désirs.
Les riches, d'abondance
Toujours trop affamés,
En craignant l'indigence,
Sont *Esurientes*, etc.

Digitized by Google

Notre péché s'efface
Après quatre mille ans :
Dieu nous met, par sa grâce,
Au rang de ses enfants;
C'est par sa bonté pure
Qu'il nous ouvre le Ciel,
Prenant notre nature,
Suscepit Israël, etc.

En marchant sur les traces
Du fidèle Abraham,
Dieu nous rendra les grâces
Dont nous privait Adam.
Il tiendra sa promesse,
Faisant notre salut;
Le cœur plein d'allégresse,
Nous chanterons *Sicut*, etc.

Gloire, louange au Père,
Gloire et louange au Fils
Dont je suis Fille et Mère,
Comme il était promis.
Gloire à l'Esprit paisible
Qui me purifia.
Par un bonheur sensible
Chantons tous *Gloria*, etc.

La terre, désolée
Par le péché d'Adam,
Sera donc réparée
Par mon céleste Enfant.
Satan quitte la place,
Dieu change notre état,
L'homme est remis en grâce,
Tout est *Sicut erat*, etc.

On trouvera, au n° IV des *Pièces justificatives*, la mélodie de ce *Magnificat*, telle du moins que je l'ai recueillie dans nos contrées.

Je terminerai cette étude par la reproduction d'un autre cantique du Recueil d'Henri d'Andichon; ce morceau que je crois intéressant, rappelle le genre du fameux noël de Saboly :

Voici le Roi des Nations,
Natus ex sacra Virgine,
Ce Fils de bénédiction
Ortus de David semine,

Digitized by Google

Voici l'Etoile de Jacob,
Quam prædixerat Balaam,
Ce Dieu qui détruit Jéricho,
In terra clara Chanaam (1).

Le noël du recueil d'Andichon est également entremêlé de français et de latin; les rimes masculines appartiennent au latin, et les rimes féminines, au français, Je suis forcé de n'en reproduire ici que le texte, n'ayant pu rencontrer jusqu'à présent la mélodie adaptée à ce morceau :

La divine présence
Patris ingeniti,
S'est réduite à l'enfance
Verbi jam cogniti,
Et le souverain Maître
Cœlorum cardinis,
N'a pas dédaigné naître
Ex alvo Virginis.

Le soleil de la grâce
Descendens cœlitus
Paraît dans notre race
Carne reconditus;
En naissant sur la terre
Membris fragilibus,
Vient déclarer la guerre
Cunctis criminibus.

L'homme n'est pas son père
Nec esse debuit;
Mais Marie est sa Mère,
Hunc sola genuit.
Elle se trouve pure,
Concepto parvulo,
Et vierge elle demeure
Nato puerulo.

Il naît dans une crèche
Ex Matre Virgine,
Sur de la paille fraîche
Absque tegumine;
Et la plus pauvre étable,
O res mirabilis!
Est le Louvre adorable
Principis humilis.

(1) M. l'abbé Arnaud a cité ce cantique dans le *Dictionnaire de plain-chant* de M. D'Ortigue, *coll.* 958-959.

Digitized by Google

Le soleil que j'adore,
Indutus corpore,
Est né de son aurore
In noctis frigore;
Et le plus beau des astres,
Nascens in tenebris,
Répare nos désastres,
Fulgens in latebris.

Pour mieux payer nos dettes,
Est salus hominum,
Il naît entre deux bêtes,
Bovem et asinum;
Et veut rendre son âme
Inter supplicia,
Sur une croix infâme
Pro nostra gloria.

Dès qu'il est mis au monde
Est in præsepio,
Par la Vierge féconde,
Magno cum gaudio;
Les Anges le proclament
Psalmis et laudibus,
Les pasteurs le réclament
Donis et precibus.

Bientôt après on donne,
Cum circumciditur,
Un nom à sa personne,
Et Jesus dicitur:
C'est le Sauveur des âmes,
Jesus hoc explicat;
C'est Jésus plein de flammes,
Amor hoc indicat.

Une étoile inconnue
Formata superis,
Témoigne sa venue,
Ut monstra exteris;
Et trois Princes, trois Mages
Impletis manibus,
Lui rendent leurs hommages
Inflexis genibus.

Courons avec ces Princes
Ad hæc mysteria,
Sans quitter nos provinces,
Nec domicilia.
Marchant dessus les traces,
Cordis affectibus,
Cherchons de Dieu les grâces
Nostris operibus.

Digitized by Google

Si je ne me trompe, les documents que je viens de réunir ne manquent pas d'intérêt au point de vue des traditions auscitaines, et, bien certainement, les personnes étrangères à notre diocèse me sauront gré d'avoir mis au jour quelques monuments qui intéressent l'archéologie chrétienne et la musique religieuse dans le midi de la France.

Je ne me fais point d'illusion sur l'importance de mes efforts; mais quand un artiste fait tout ce qu'il peut, ne fait-il pas tout ce qu'il doit? et lorsqu'on fait tout pour Dieu, y a-t-il à craindre que *le verre d'eau donné en son nom* ne reçoive point sa divine récompense?

Qu'on me permette de le dire ici : les hommes les plus éminents dans la science ont bien voulu m'encourager à continuer mes humbles travaux, et ce n'est pas sans une émotion profonde que j'ai lu, dans la *Revue et Gazette musicale de Paris* du 11 janvier de cette année, ces lignes qu'on me permettra de citer pour remplir un devoir d'affectueuse gratitude :

« Les hommes modestes comme MM. Stern, Grosjean, Guil-
» mant, Labat, Kunc et quelques autres que je pourrais citer,
» lesquels se sont dévoués pour améliorer la situation de quelque
» partie de l'art dans leur centre d'activité, le premier à Stras-
» bourg, les autres à Saint-Dié, à Boulogne, à Montauban, à
» Auch, etc., méritent des éloges pour le zèle et le courage dont
» ils font preuve dans leur difficile mission. »

Celui qui a daigné parler ainsi n'est point un homme ordinaire : c'est l'encyclopédie musicale vivante du XIXe siècle et des temps modernes; c'est l'immense écrivain qui a élucidé toutes les questions d'histoire, de philosophie, de paléographie, d'archéologie, de théorie et de pratique de la science comme de l'art musical; c'est le courageux vieillard qui achève en ce moment la deuxième édition de sa vaste et splendide *Biographie universelle des Musiciens*, et dont la Mort (Dieu nous préserve pendant longtemps encore de cette calamité!) semble craindre d'interrompre la

Digitized by Google

longue existence consacrée à tant de travaux admirables; c'est M. Fétis, l'illustre directeur du Conservatoire royal de musique à Bruxelles!!!

ALOYS KUNC,

Maître de chapelle de la Métropole.

Auch, le 2 février 1863.

Digitized by Google

MÉLANGES.

Un Sceau du XIVe siècle trouvé au Sempuy en février 1863.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

A l'ouest de la façade principale de l'église du Sempuy s'ouvrent les fondations d'un petit hospice dont une pieuse famille a l'intention de doter notre commune. Sous la bêche des ouvriers ont apparu les débris enfouis d'anciennes constructions; et à travers ces décombres s'est rencontré un petit sceau de cuivre, que je viens faire connaître à ceux de vos lecteurs qui aiment la sphragistique.

Il est de forme ovale à pointe d'ogive, mesurant environ 0,040 sur 0,025. Au revers est en saillie une petite oreillette ronde qui, selon toute apparence, a dû servir d'attache au manche primitif. Elle n'est pas au milieu de l'aire, mais bien vers l'une des deux pointes ogivales, ainsi qu'on l'observe dans un très grand nombre de sceaux du moyen âge, dont celui-ci rappelle la forme générale.

Sur le champ de l'empreinte se voit en creux un paon, *passant* de gauche à droite, à travers quelques débris herbacés dont la feuille est à trois lobes arrondis. Ses plumes en aigrette sont rabattues sur la tête, d'avant en arrière; et sa longue queue est traînante, tandis que dans le blason cet oiseau est presque toujours figuré *rouant*, c'est-à-dire de front, étalant sa queue en manière d'éventail. C'est ainsi qu'on le voit, par exemple pour notre province, dans les armes de la ville de Pau, qui sont : d'azur, à trois pals d'or fichés en pointe, et réunis en chef par un traversier de même; celui du milieu accosté de deux vaches affrontées de gueules, accolées et clarinées du champ; le tout surmonté d'un *paon* au naturel faisant la roue.

Dans la direction du bec est la petite croix grecque patée, qui indique le commencement de la légende. Celle-ci est inscrite de gauche à droite, gravée en creux comme l'emblème que je viens de décrire. Les caractères appartiennent aux majuscules du XIVe siècle. Leur conservation est parfaite, et je lis :

S : (SIGILLUM) PRIORIS : DE DVROFORTI :

Digitized by Google

Ce dernier nom me rappelle une famille très ancienne, des plus distinguées dans le midi, et dont le tronc se divisa en deux branches principales, vers la fin du XIe siècle. Celle qui fixe en ce moment mon attention appartenait au comté de Toulouse. On en retrouve jusqu'à six rameaux dont le quatrième, parallèle aux Duras, a formé la maison de Durfort-Boissières-Léobard. Elle eut pour auteur Raymon-Bernard, I du nom dans sa lignée, dont les trois frères entrèrent dans les ordres.

Le premier, Guillaume de Durfort, fut d'abord abbé de Moissac. Bertrand de Goth, dont la famille était alliée à celle des Durfort, le fit d'abord son grand vicaire, et le nomma à l'évêché de Langres, quand il fut lui-même élevé sur le Saint-Siége, sous le nom de Clément V.

Le deuxième, Auger de Durfort, d'abord abbé de Souliac, succéda à son frère dans l'abbaye de Moissac, quand ce dernier devint évêque.

Le troisième, Bernard de Durfort, fut chanoine de Cahors.

Leur frère aîné Raymond-Bernard, baron de Clairmont-Sobeiran, veuf de Marie du Fossat, épousa en secondes noces Astorgue de Gaure qui lui donna quatre fils et une fille. Bonafons de Durfort, le quatrième des fils de Raymond-Bernard, est le seul qui fixera ici notre attention.

Il était né en 1282, puisqu'il avait 14 ans le 8 mai 1296, date du testament que son père fit sur parchemin en langue romane de ce temps; c'est-à-dire peu différente de celle que nous a transmise l'acte passé à Auch par Géraud V, comte d'Armagnac, en 1529, par devant Raymond Sancij Molier, alors notaire de cette ville (1).

A l'exemple de ses trois oncles, Bonafons de Durfort entra dans l'Eglise, et obtint de bonne heure un bénéfice dont il paraît s'être contenté jusqu'à la fin de ses jours, malgré l'appui qu'il aurait trouvé dans sa famille. Ce bénéfice était le prieuré de la Daurade, à Toulouse, qu'il possédait encore à l'âge de 73 ans; ce que l'on voit par un acte du 14 juillet, qu'il passa à Toulouse au nom et comme tuteur de son petit-neveu, Bernard de Durfort. On l'appelait, de son temps, le prieur de Durfort; et son nom de famille, étymologiquement *durum-forte, dur* et *fort*, est celui qu'il prend dans le sceau que j'étudie et que je crois pouvoir lui attribuer, sans la moindre hésitation.

J'avoue néanmoins qu'il présente une difficulté au point de vue des règles héraldiques. Dès le XVIIIe siècle, les diverses ramifications des Durfort semblèrent avoir définitivement adopté pour armes : *une bande d'azur sur fond d'argent*. Très anciennement c'était tantôt la même bande et tantôt un *lion;* d'autresfois les deux ensembles. Mais rigou-

(1) J'ai vu cet acte publié et commenté dans la *Revue d'Aquitaine* de 1857.

Digitized by Google

reusement c'est la bande qui paraît avoir caractérisé les armoiries de cette famille, abstraction faite de ses alliances.

Pourquoi donc, tout modeste qu'il se fait, déprimant l'aigrette et portant bas la queue, ce paon est-il venu prendre la place du lion et de la bande dans le sceau de notre prieur?... Laissant à plus savant que moi le droit de résoudre le problème, je dirai seulement que, simple cadet de famille au quatrième rang, Bonafons, devenu prieur de la Daurade, a bien pu imiter les grands bénéficiers de son temps. Les évêques, par exemple, renonçaient généralement à leur blason personnel dans le sceau spécial et juridictionnel de leurs actes ecclésiastiques, pour lui substituer un symbole religieux. Or, le paon, dès les premiers âges chrétiens, fut placé au nombre de ces sortes de symboles.

Quoi qu'il en soit de cette conjecture, je reviens à mon sujet. La mère du jeune Bonafons, Astorgue de Gaure, mourut comme il était encore adolescent et presque au début de ses études. La terre de Gaure, restée dans sa famille, fut l'apanage de Raymond-Bernard, le deuxième fils d'Astorgue, qui portait de son vivant le titre de simple chevalier, seigneur de Gaure et de Bonac.

Or, à cette époque, Le Sompoy ou Sompuy, *Summum Podium*, comme disent les anciennes chartes, était la capitale du pays de Gaure. Il reproduisait un véritable *oppidum*, défendu par une redoutable forteresse qu'entouraient de solides remparts avec double bastion et quatre portes à herse couronnées de tours.

C'était une vraie place de guerre dont l'histoire mentionne les longues résistances à divers siéges qu'elle a subis. On connaît en particulier les détails sanglants de celui des comtes de Foix et d'Armagnac qui, sous Philippe le Hardi, entrèrent par brèche, livrèrent la ville au pillage, incendièrent l'église romane et démolirent le château avec tous ses moyens de défense.

Après l'avoir longtemps et courageusement défendue, Géraud de Cazaubon fut obligé de leur céder la place, malgré l'inutile garantie des pannonceaux du fils de saint Louis qu'on avait arborés au haut des tours, en signe de protection royale.

Ces déplorables ruines étaient encore fumantes, lorsque le quatrième fils d'Astorgue vint au monde. Dans sa jeunesse, il vit renaître le Sempuy de ses cendres, sous Philippe le Bel, qui n'avait pas tardé de venger l'insulte faite à la bannière de son père. Par la munificence de ce prince, le château fut rebâti; et, dans le but de récompenser les habitants de leur fidélité à la cause royale, comme aussi pour les indemniser de leurs pertes dans la guerre contre les comtes de Foix et

Digitized by Google

d'Armagnac, il leur accorda de larges priviléges et leur fit don de la forêt de Higués.

Le Prieur de Durfort fut témoin de cette glorieuse renaissance d'une ville que le souvenir de sa mère rendait particulièrement chère à son noble cœur. Plus d'une fois il vint encourager de sa présence l'espoir qu'elle avait conçu d'un meilleur avenir. Il vit se relever le château d'Astorgue; et la tradition locale porte que dans le voisinage et sur le sol aujourd'hui remanié, fut fondé un hospice, ouvert aux plus malheureux des habitants, comme une sorte d'expiation pour les désordres publics dont ils étaient les tristes victimes.

Serait-ce par hasard que le sceau du prieur se serait égaré, de son temps, dans les débris relevés pour mettre sur pied les constructions qu'il vit refaire? ou plutôt n'aurait-il pas voulu, selon le goût de tous les âges, abandonner aux recherches de la postérité un souvenir des temps où il voyait construire des murs en fondation, que d'autres mains démoliraient encore? Quoi qu'il en soit du vrai motif ou du hasard qui l'avait ainsi fait mettre en terre, le petit sceau du prieur de Durfort vient de ressusciter. Nous le garderons en lieu plus digne, sans permettre qu'il soit de nouveau livré à l'interprétation des sphinx à ventr, c'est-à-dire enfoui pour la seconde fois dans le sol qui l'a dérobé plus de cinq cents ans aux regards de tant de générations qui se sont succédé dans notre ville.

Recevez, Monsieur le Directeur, etc.

Sempuy, le 20 février 1863.

Un de vos abonnés

A. L.

Saint-Christaud du Gers.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Notre église de Saint-Christaud (de sancto Christophoro), canton de Montesquiou, est une des plus anciennes du diocèse d'Auch. L'*Art de vérifier les dates* en fait mention au IXe tome in-8°, de l'édition de M. Allais, page 353. L'auteur suppose qu'elle avait été donnée à Sainte-Marie d'Auch par les prédécesseurs du comte Otger Ier, de Pardiac-Monlezun.

Digitized by Google

Cette allégation n'est pas exacte. Le cartulaire d'Auch a conservé, au chapitre 131, l'acte par lequel ce comte fit lui-même donation de cette église, le XIIe de la lune de décembre 1088, à Guilhaume Ier, fils du baron Bernard de Montaut, qui avait succédé à saint Austinde en 1068 sur notre siége métropolitain.

D'où il suit que l'édifice primitif remonte incontestablement au moins à la seconde moitié du XIe siècle.

Mais dans leur état actuel, les constructions portent la trace de remaniements dont le caractère n'est pas antérieur au dernier tiers du XVIe. Ils rappellent les désastres occasionnés par l'armée des protestants que le comte de Montgomerry conduisit en Béarn, en 1569, pour seconder les projets de prétendue réforme religieuse dont Jeanne d'Albret pressait alors l'exécution dans son royaume de Navarre. Le nombre des églises et autres établissements qui ont souffert dans notre diocèse, au retour de cette déplorable expédition, est très considérable. Généralement, les réparations qui se firent ne purent commencer qu'après l'abjuration définitive de Henri IV. Et je croirai volontiers que celles de Saint-Christaud ne sont pas antérieures à cette date.

Lorsqu'on les entreprit, le plan primitif du vaisseau à une seule nef fut respecté, non-seulement dans son orientation, mais encore dans la forme carrée du chevet, caractère bien rare dans nos églises romanes. L'emploi de la brique a dominé dans le second travail comme dans le premier.

Sans rien changer à la forme de losange des anciennes baies à jour, on en ouvrit quelques-unes à plein cintre, un peu plus bas, afin de donner à la nef plus de lumière. La voûte fut reconstruite sur arcades croisées, à moulures prismatiques; et les douze contreforts qui la soutiennent prirent une grande saillie à l'extérieur, afin de suppléer à la force qui manquerait à des murs aussi élevés et par défaut d'épaisseur et par la faiblesse des matériaux employés à les construire. Cette dernière considération permettrait même de croire que, dans le principe, ils ne supportèrent qu'un lambris de bois, selon l'ancienne pratique généralement suivie dans la période romane.

Avant 1793, on voyait encore derrière le maître-autel un vieux sarcophage monolithe à très grandes dimensions. Et le cartulaire d'Auch relate que les restes de saint Christophe y avaient été déposés à la suite de je ne sais quelle croisade, où l'un des comtes d'Astarac ou de Pardiac se serait illustré. Bien qu'elle fût déjà célèbre dans nos contrées au début du XIIe siècle, la relique de notre saint n'est pas

Digitized by Google

inscrite au nombre de celles qui furent transportées à Auch le 12 février 1121, à l'occasion de la dédicace de la métropole. Elle continua dans les âges suivants d'être l'objet de la vénération publique, sans aucune interruption. Mais quand l'église fut ruinée vers le milieu du XVIe siècle, les protestants profanèrent le tombeau et dispersèrent les ossements du saint, sauf la tête qui, fort heureusement, en avait été séparée à une époque antérieure. Cette précieuse relique se trouvait renfermée dans une monstrance processionnelle qu'il fut assez facile de dérober à la profanation des nouveaux iconoclastes. Grâce à une pieuse famille, dont le nom demeure inconnu, elle échappa à toutes leurs recherches et fut mise en sûreté dans le prieuré des bénédictins de Peyrusse-Grande, en 1570. C'est dans l'église paroissiale de cette dernière localité que M. l'abbé Darré, vicaire général d'Auch, a constaté la conservation de cette relique, le 31 mai 1857, en vérifiant les preuves écrites de son authenticité. Il était allé reprendre solennellement le chef de saint Frix pour le rendre à sa crypte de Bassoues, que le zèle du pasteur et la générosité des fidèles fesaient renaître de ses ruines. Pourquoi celui de saint Christophe ne rentrerait-il pas aussi dans son auguste sanctuaire restauré ?

Le comte Otger Ier déclare dans sa charte de 1088 que les terres adjacentes de tout point à l'édifice appartenaient à ladite église : *cum omnibus adjacentiis ad eandem ecclesiam pertinentibus*. Il les comprit toutes dans la donation et les désigna au-dessous des croix, tracées au bas du parchemin par les divers signataires de ce titre : *totum ab integro sicut infra cruces designatum est.*

L'église de Saint-Christaud était donc largement dotée à cette époque. Mais les événements qui ont changé, en 1789, la face de notre société l'ont réduite, comme tant d'autres, à un état de véritable détresse.

Et pourtant de grosses réparations y sont indispensables. Complètement isolé au sommet d'une colline, où le vent des tempêtes se déchaîne avec une grande violence, le bâtiment souffre doublement de toutes les intempéries de l'atmosphère.

Un projet de nouvelles restaurations a été présenté à Son Excellence M. le ministre de l'instruction publique et des cultes avec demande de secours. Mais il répond à peine aux nécessités les plus pressantes. Encore un peu de retard, et cette église aurait dû crouler avec un dommage irréparable, surtout pour une paroisse dont les ressources sont presque nulles. Mgr l'archevêque d'Auch et M. le préfet du Gers ont appuyé notre supplique. Dans l'espérance que le concours de l'Etat

Digitized by Google

sera aussi généreux que les circonstances pourront le permettre, nous avons mis d'urgence la main à l'œuvre. Et comme vous encouragez avec un zèle persévérant la conservation des monuments historiques dans notre province, j'ai cru vous être agréable en communiquant à vos lecteurs nos bonnes intentions et nos démarches, en faveur d'une église bien digne de nos sacrifices, mais dont les besoins dépassent de beaucoup nos ressources fabriciennes et communales.

Recevez, Monsieur le directeur, etc.

De Saint-Christaud, le 15 février 1863.

Un de vos lecteurs,
S.

COUTUMES DE GAUDOUX [1]

Comté de Fezensac.

Précis des coutumes de Gaudous, accordées par Jean, comte d'Armagnac, aux habitants dudit lieu, le 7e de mars 1276. Etant conseigneurs du dit lieu de Gaudous Bertrand de Polastron, Bernard de Lauret chevaliers, Gaychion de Sobanhan, Guilhem Aramon de Lucante et Guilhem de Gaudos donzel.

Premièrement que lesdits seigneurs ne doivent faire tailhes albergue ni queste dans ledit lieu de Gaudous ny aux habitans presens et avenir.

Item que lesdits habitans pourront louer ou marier leurs enfants là ou ils pourront et suivant leur faculté.

Item pourront les dits habitans donner et aliener leurs biens meubles et ymmeubles à qui bon leur semblera, si ce n'est qu'ils ne pourront aliéner leur ymmeubles à des seigneurs forains sans la permition de celluy de qui il les tiendra à fief ny a de mains d'église ny de Religion.

Item pourront néanmoins les vendre et aliéner de toute autre manière à leur volonté en payant les ventes au douzième; et pour chaque engagement une maille pour chaque sol.

Item chaque fu alumant de Gaudous et sa juridiction payera un carton davoine mezure Dauch à la St Martin de chaque année.

Item chaque maison qui sera batie dans le lieu de Gaudous ne pourra avoir que quinse arrazes de long et dix de large.

(1) Nous devons la communication de ce fragment à l'obligeance de M. P. Lafforgue, auteur estimé de l'*Histoire de la Ville d'Auch*. On lit imprimé en tête de la copie : *Société centrale d'Agriculture du Département du Gers*, ce qui donne à croire que cette compagnie, qui n'eut qu'une existence éphémère, essaya de rassembler les statuts locaux de sa circonscription.

Digitized by Google

Item chaque habitant possedant biens dans Gaudous doit payer six deniers morlas doublié pour chaque cestérée de terre, et trois deniers darriere copte à mutation de Seigneur. Letout à ladite feste de St martin.

Item pour chaque metterie et jardins trois deniers, et trois mailles dacapte à mutation de Seigneur.

Item si lesdits habitans ne payoit lesdits obliès et avoisne audit terme de la St Martin lesdits Seigneurs pourront les y contraindre.

Item lesdits Seigneurs doivent donner les terres dudit lieu et sa jurisdiction aux habitans à la neuvième partie des fruits auté le droit de dixme et la premice en grain ou en gerbé.

Item si aucun habitant porte plainte contre quelqu'un des autres habitans, celluy qui sera condamné par la cour dudit lieu payera vingt deniers et les dépens.

Item les Seigneurs auront vingt sols morlas pour chaque playe faite contre quelqu'un des habitans, et ce par celluy qui l'aura faite.

Item celluy des habitans qui donnera malisiesement de coups de batons à son voisin ou voisine sera condamné par la cour a vingt deniers damande.

Item si auquun des habitans demande une depte à un autre il sera condamné à la luy payer dans quinzaine, et s'il passe ledit terme, il sera condamné en vingt deniers envers les Seigneurs.

Item tout habitant pourra avoir un four chez luy pour faire cuire son pain.

Item les consuls dudit lieu pourront mettre forgeron audit lieu en payant chaque année deux sols morlas doblié, et douze deniers morlas d'acapte à Seigneur muant.

Item celluy qui sera forgeron audit lieu doit payer une Reille franche audits Seigneurs, et chosser ladite Reille du fer appartenant auxdits Seigneurs.

Item ledit forgeron sera tenu de ferrer un cheval auxdits Seigneurs, moyennant un denier morlas de chaque pied, et s'ils veulent faire ferrer d'autres bêtes, ils payeront comme les autres habitans.

Item tout habitant dudit lieu pourra tenir taverne, et s'il tient fausse mesure, le vin du vaisseau sera confisqué au profit desdits Seigneurs.

Item tout homme ou femme qui vendra cochon ou truie dans la boucherie commune dudit lieu, donnera auxdits Seigneurs, les aloyeaux et de cher de bœuf le pieys.

Item pourront vendre toute autre espèce de viande à leur volonté.

Item les consuls dudit lieu avec la volonté desdits Seigneurs pour-

Digitized by Google

ront mettre un terme fixe pour la dépessence des bestiaux dans les bois dudit lieu.

Item chaque habitant pourra tenir vingt cochons ou truies à part dans lesdits bois, excepté ceux qui par leur métier pourront les nourrier de leurs grains.

Item tout homme et femme pourra tenir deux vaches et deux genisses et sils en veulent tenir davantage ils seront tenus de payer le droit de depessence audit Seigneurs.

Item pourront avoir lesdits habitans tout autre espèce de menu betail comme brebis, chevres, boucs et petits cochons.

Item si auquun homme ou femme dudit lieu trouvait par hazard des brebis dans les appartenences dudits chateaux, la moitié appartiendra à celluy qui les trouvera et l'autre moitié auxdits Seigneurs.

Item si auquun messager desdits Seigneurs faisoit auquune injure ou mal fait à aucun des habitans dudit lieu, lesdits Seigneurs conjointement avec la cour dudit lieu les doivent les accomoder.

Item si par hazard il y a quelque demelé entre les habitans dudit lieu, lesdits Seigneurs les doivent appeller dans le chateau, et là, conjointement avec la cour, les juger et les délivrer.

Item toute chose et loy qui sera deffendue par le conseil dudit chateau lamande qui sera encourue sera auxdits seigneurs.

Si aucun homme ou femme dudit lieu, étoint engagés ou enfermés pour deptes desdits Seigneurs, soit même betes ou autres choses, lesdits Seigneurs doivent les rendre à ceux qui les ont engagés à la connaissance de la cour dudit chateau.

Item si aucun homme ou femme, mariés ou à marier étoint surpris ou surpris en adultaire, qu'ils soint cendamnés en vingt sols tournois damande.

Item aucun homme ny femme ne pourront vendre ny engager leurs terres aux habitans dudit lieu sans la permission desdits Seigneurs.

Item lesdits Seigneurs ne pourront se saisir daucun homme ny femme dudit lieu, si ce n'est pour crime de mort, ou de fu, ou autre chose semblable.

Item tout habitant dudit lieu pourra dans sa maison faire fumier, pigeonnier, vivier et clapier.

Item tout habitant dudit lieu qui prendra lievre ou perdry, doit en donner connaissance au Seigneur pour scavoir s'il veut l'acheter, et s'il ne veut l'acheter il peut en faire ce qu'il jugera à propos.

Item tous les articles susdits, lesdits Seigneurs promettent auxdits habitans, de tenir garder et observer, etc.

Digitized by Google

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS DE PUBLICATION DE CETTE ACADÉMIE, PENDANT LE DEUXIÈME SEMESTRE DE L'ANNÉE 1862, LU LE 16 JANVIER 1863.

8 p. in-4°, impr. de Firmin Didot.

On sait que l'Académie des Inscriptions est officiellement chargée de la continuation de deux ouvrages des Bénédictins, du plus haut intérêt pour notre histoire : le *Recueil des Historiens des Gaules*, commencé par Dom Bouquet, et l'*Histoire littéraire de la France* entreprise par Dom Rivet. Elle continue aussi le recueil de Bréquigny (*Tables des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de France*) et les *Notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque du Roi*. Je ne parle ni de ses recueils propres (*Mémoires et Histoire de l'Académie*, *Mémoires des Savants étrangers*, comprenant deux séries : *Sujets divers d'érudition* et *Antiquités de la France*), ni du triple ou quadruple recueil des Historiens des Croisades : occidentaux, orientaux (arabes et arméniens) et grecs.

La plupart de ces publications marchent avec lenteur, de l'aveu de M. Guigniaut. Il nous annonce sous un bref délai le tome XXIV de l'Histoire littéraire qui est rempli par deux grands discours sur le XIVe siècle : l'un de M. Victor Leclerc sur l'état des lettres, l'autre de M. Ernest Renan sur l'état des beaux-arts. Ils sont l'un et l'autre entièrement imprimés; la révision des tables retarde seule l'apparition de ce précieux volume. La même cause empêche depuis trop longtemps la publication du tome XXII de la continuation de Dom Bouquet. Le tome VII de la continuation du recueil de Bréquigny est à la veille de paraître. Les *Notices et extraits des manuscrits*, dont le tome XVIII est encore incomplet, quoiqu'on ait commencé l'impression du XXI, sont exposés à bien des retards, à cause de difficultés des textes orientaux qui forment la seconde moitié de chaque volume.

Digitized by Google

Un nouveau Recueil, non moins précieux que les précédents, se prépare depuis plusieurs années, et nous souhaitons qu'il marche avec autant de rapidité que le peuvent comporter les vastes recherches qu'il exige. Il s'agit des *Chartes et Diplômes non imprimés antérieurs à l'an* 1180. M. Léopold Delille dirige les travaux préparatoires de cette publication. Les collections de Paris ont été entièrement dépouillées; les recherches se poursuivent activement sur plusieurs points de la province. Copions ici les lignes de M. Guigniaut relatives à celles qui se sont faites l'année dernière dans notre région. « M. Siméon Luce, avec son zèle infatigable, a fouillé les dépôts de six départements : la Gironde, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, le Gers, l'Ariége et la Haute-Garonne. Des notes sur plusieurs collections importantes, et la copie de six cent vingt-sept pièces, tel a été le résultat d'une mission de cinq mois, dans laquelle notre auxiliaire a été secondé par l'action bienveillante de plusieurs savants ou de membres considérables du clergé, de la magistrature et de l'administration. Nous avons surtout à remercier M. Bascle de Lagrèze, conseiller à la cour impériale de Pau; M. Raymond, archiviste des Hautes-Pyrénées; Monseigneur Delamare, archevêque d'Auch, et son grand vicaire, M. Canéto; M. Niel, archiviste du Gers, et M. Baudoin, archiviste de la Haute-Garonne. »

BULLETIN DU BIBLIOPHILE ET DU BIBLIOTHÉCAIRE,

Revue mensuelle publiée par J. Techener, quinzième série, année 1862.
In-8°, p. 741-1432.

Cette excellente revue est depuis longtemps prisée trop haut par tous les bibliophiles de profession pour avoir besoin de mon obscur suffrage. Mais je croirais manquer au devoir de la reconnaissance, si je ne témoignais au moins au bout de l'année le plaisir qu'elle m'a causé chaque mois, par l'abondance de renseignements vraiment *curieux* et *nouveaux* qui la distingue de la plupart des Recueils du même genre, devenus si nombreux dans ces derniers temps. M. Techener est, je crois, bon juge et fervent amateur, beaucoup plus que libraire intéressé. Raison de plus pour aider, selon nos humbles ressources, au succès de sa docte Revue, qui préfère sans doute les adhésions sincères de juges indépendants aux réclames retentissantes, aux recommandations clichées, exploitées par des publications rivales.

Les noms les plus vantés dans les lettres françaises contemporaines

Digitized by Google

ont paru plus d'une fois au Bulletin du bibliophile. Ses anciens lecteurs n'ont pas oublié des articles ou des notes savantes et curieuses de MM. V. Cousin, Silvestre de Sacy, Sainte-Beuve, Philarète Chasles. Mais ses rédacteurs habituels, moins connus du gros public, ne sont pas moins sympathiques aux bibliomanes, et même aux plus sages amateurs d'histoire littéraire. M. Turquety se délasse dans ce recueil de ses courses lyriques, tantôt par des études sur nos vieux poètes, où le collectionneur n'efface jamais l'homme de goût, tantôt par des critiques d'une bienveillance raisonnée et communicative, comme son charmant travail sur les lettres de Sévigné, publiées par M. de Sacy.— M. le prince Aug. Galitzin et M. le marquis Du Prat y envoient fréquemment des notes précieuses, où la richesse des connaissances bibliographiques est relevée par le culte des vieux souvenirs et le respect des nobles croyances. — M. le marquis de Gaillon est l'interprète toujours aimable de nos anciens poètes, qui sont bien assez réhabilités depuis quelque temps, mais que peu de gens aborderaient sans le secours d'un introducteur aussi habile. L'étude sur Jean Regnier, poète du xve siècle, qui ouvre le volume dont je rends compte, n'ajoute presque rien aux renseignements donnés par l'abbé Goujet; mais plus d'un ne supporterait pas la lecture de la vieille et fort estimable Bibliothèque française, qui se fera fête des spirituelles et amusantes esquisses de M. de Gaillon. Toutefois, je le remercie beaucoup plus de son article, à mon gré trop court, sur les satires de Pierre du Camp, sieur d'Orgas. On prétend que ce poète assez oublié du xviie siècle est un des ancêtres de M. Maxime Ducamp, auteur des *Chants modernes*. Ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il était gascon et natif de Tartas; et bien qu'il ait parlé de sa patrie comme d'un pays barbare,

Où le langage est rude, où le bon goût est rare,

nous ne lui garderons pas rancune, et nous le placerons à son rang dans la Galerie littéraire de notre province.

M. Gustave Brunet, le bibliophile bordelais, qui porte si bien ce nom qu'un de ses maîtres, notre maître à tous, a rendu synonyme de la science des livres, est un des plus actifs correspondants du Bulletin de M. Techener. J'ai remarqué surtout son travail, publié en décembre, sur *quelques livres à clef*. Rien de plus piquant, on le sait assez, que ces révélations plus ou moins authentiques qui nous montrent derrière des noms mythologiques, grecs ou romains, les personnages les plus renommés des trois derniers siècles; et n'est-ce pas par là que la Clélie et le grand Cyrus sont presque redevenus lisibles? Si quelqu'un

Digitized by Google

peut nous donner le recueil complet des clefs, le *manipulus clavium* que Charles Nodier réclamait, c'est à coup sûr M. Gustave Brunet. Si l'entreprise le séduit jamais, je lui recommande les romans de Marcassus, dont les noms m'ont paru assez faciles à traduire de leur apparence grecque en leur vraie forme française, mais dont je n'ai trouvé la clef indiquée nulle part.

M. Paul Lacroix, que je n'ose appeler le bibliophile Jacob pour ne pas rappeler trop de littérature peu digne d'un aussi docte bibliothécaire, partage avec M. Ap. Briquet, la besogne assez rude du catalogue raisonné annexé à chaque numéro du *Bulletin*. C'est la partie la plus neuve, la plus riche et au total la plus intéressante du recueil, et je soupçonne que la plupart des abonnés commencent par là leur lecture. Les notes développées qui accompagnent chaque indication bibliographique ne laissent rien à désirer ni sur la condition matérielle, ni sur le contenu de chaque vieux livre. Tout m'y charmerait, sauf le haut chiffre auquel presque tous les articles sont cotés; mais il paraît, hélas! que le commerce de cette denrée est fatalement soumis à cette loi douloureuse qui me fait subir, chaque fois que j'ouvre les catalogues de M. Techener, quelque chose de pareil au supplice de Tantale. Pour donner une idée de ce qu'il y a dans ces notes, je citerai, en l'abrégeant des trois quarts, une de celles qui offrent un intérêt spécial pour notre province.

Traicté paranétique, c'est-à-dire exhortatoire auquel se montre... le droit chemin et vrais moyens de résister à l'effort du Castillan... Par un pelerin espagnol, battu du temps et persécuté de la fortune. Traduict de langue castillane en langue françoise, par J. D. Dralymont, seigneur de Yarleme.

Imprimé à Aux, 1597, petit in-12 de 12 ff. prélim. et 121 pp. chiffr., vél. 12 fr.

Ce petit livre est certainement fort rare... J. D. Dralymont, seigneur de Yarleme, gentilhomme de Pau, nous apprend dans quelles circonstances ce volume a été composé en langue castillane, puis ensuite traduit par lui-même en françois... Perez, le ministre exilé par le roi d'Espagne Philippe II et condamné par le tribunal de l'inquisition [étoit] réfugié en France et chétivement pensionné par Henri IV. « Je luy ouvris la porte de ma maison, raconte Dralymont, et luy présentay ma bourse: je le cheris et trattay plusieurs jours, et pour l'amour de luy quelques-uns de sa compagnie; et par cette courtoisie le rendis tant obligé, que depuis ayans eu beaucoup de disputes et conferences ensemble, je luy fis mettre la main à la plume. Il composa donc en langue castillane ce discours qu'il intitula *Trattado paranetico*, et m'en fit present: lequel ayant leu, me ravit d'un estrange estonement.» Dralymont le traduisit en s'excusant de

Digitized by Google

son style *rude et barbare,* fit imprimer sa traduction à Aux, village du comté d'Armagnac (Gers), où il avoit sans doute son château, et la dédia à Henri IV en lui recommandant l'auteur... Le but de l'ouvrage est tracé dans ces lignes du traducteur : « Il a fait estat de nous depeindre au vif nostre ennemy et nous faire connoistre le naturel de ces nations desquelles nous debvons prevaloir, attendu que tout ce qu'il dit aide son intention. » Ce petit livre renferme d'ailleurs « un thresor incomparable, un riche archive et magazin rempli de paroles précieuses, histoires véritables, exemples rares, raisons vives et conseils salutaires. » A partir du feuillet 107 verso, on trouve une *Explication du Pèlerin sur le proverbe : si le poullet ne fust venu, le coq estoit pris.* A la fin de la table des matières, le traducteur cite une prophétie que Perez avait faite *avec un industrieux artifice,* pour faire croire *qu'elle s'entendoit de la France.* P. L.

Je crois que ce volume a été imprimé non au village d'Aux, mais à Auch, dont le nom s'écrivait fréquemment avec cette orthographe; et voilà un renseignement nouveau pour l'histoire de l'imprimerie dans notre capitale.—Mais mon but principal était de recommander le *Bulletin du Bibliophile* à tous les amateurs de livres; je l'ai fait connaître bien imparfaitement; toutefois le peu que j'ai dit suffira, je l'espère, à lui acquérir l'estime de ceux qui ne l'auraient pas encore apprécié par eux-mêmes.

LÉONCE COUTURE.

Bulletin sommaire des dernières Publications.

ABBADIE (A. D'). — Rapport sur la planchette photographique de M. Auguste Chevallier. 14 p. in-8°. Paris, impr. Martinet.

Ce travail de notre illustre compatriote, que la géographie et l'ethnographie générales dérobent trop constamment, ainsi que M. d'Avezac (voyez ce nom), aux études provinciales, a paru dans le *Bulletin de la Société de géographie,* livraison de décembre 1862.

Annuaire administratif, judiciaire, statistique et industriel du département des Landes pour l'année 1863. In-18 de 376 p. Mont-de-Marsan, impr. v^e^ Leclercq; libr. Piron; Lespous (1 fr. 25 c.)

Annuaire administratif, judiciaire et industriel du département des Basses-Pyrénées pour l'an 1863. 42e année. In-32 de 365 p. Pau, impr. et libr. Vignancour (1 fr. 25 c.)

Apparition (l') de la Sainte Vierge à la grotte de Lourdes, près Tarbes, considérée au point de vue de l'art chrétien, par un prêtre du diocèse de Bordeaux. 23 p. in-12. Bordeaux, impr. v^e^ Dupuy et Cie. (50 cent.)

Digitized by Google

AVEZAC (D'). — Restitution de deux passages du texte grec de la Géographie de Ptolémée aux chapitres v et vii du VIIe livre. Note lue à la Société de géographie de Paris, dans ses séances des 17 octobre et 7 novembre 1862. 28 p. in-8° avec une planche. Paris, impr. Martinet.

BONAPARTE (Prince Louis-Lucien). — Langue basque et langues finnoises. 46 p. in-4° avec 4 tableaux. Londres, impr. Strangeways et Walden.

Tiré à 250 exemplaires, dont un sur papier fort. Tout le monde sait que M. le prince Louis-Lucien Bonaparte a favorisé plus que personne, par ses encouragements généreux et par ses propres travaux, le progrès des études sur tous les dialectes européens, mais en particulier sur les dialectes basques. Les mêmes presses ont publié depuis peu : *Le Cantique des Cantiques de Salomon, traduit en basque biscayen central..., par le P. J. A. de Uriarte, suivi d'un petit dictionnaire comparatif des dialectes basques et de notes explicatives, par le prince L.-L. Bonaparte.* 36 p. in-16 (Tiré à 250 exemplaires, dont 1 sur papier fort); — *Le Cantique des Cantiques de Salomon, traduit en basque guipuscoan par le prince L.-L. Bonaparte.* 20 p. in-16 (Tiré *idem*); — *La Doctrina cristiana traducida al vascuence dialecto vizcaino, variedades de Marquina, Bermeo, Arratia, Centro y vchandians.* In-4° de 1 et 8 p. (*id.*); etc. — Voyez plus bas les articles *Cazenave* et *Sainte Bible*.

CAZENAVE (L'abbé). — La prophétie de Jonas, traduite en dialecte basque de la basse Navarre tel qu'il est communément parlé dans la vallée de Cize. 16 pages in-16. Londres, impr. Strangeways et Walden.

Tiré à 250 exemplaires, dont 1 avec encadrement rouge.

DEVALS aîné, archiviste de la ville de Montauban. — Etudes sur les limites des anciens peuples qui habitaient le département de Tarn-et-Garonne, et sur les voies antiques du même département. Première livraison. 72 pages in-8°. Montauban, impr. Forestié.

DO (L'abbé). — Défense des recherches historiques et critiques sur saint Regnobert, 2e évêque de Bayeux, contre M. Jules Lair. 49 p. in-8°. Caen, Hardel.

Extrait du Bulletin de la Société des antiquaires de Normandie. A joindre aux précédentes publications du même auteur sur le même sujet (voir notre tome précédent, p. 465, art. *Ravenex*), comme pièce à consulter sur la question de l'époque de l'introduction de l'Evangile dans le nord, l'ouest et le sud-ouest de la Gaule.

ETCHEVERY, de la Cie de Jésus. — Les mystères et les trésors de la vie cachée. 63 p. in-8°. Paris, Ruffet.

Extrait d'un ouvrage encore inédit de notre pieux compatriote, dont le diocèse d'Aire n'a pas perdu le souvenir. Cet ouvrage aura pour sujet et pour titre l'*Eucharistie*.

HAMON, curé de Saint-Sulpice. — Notre-Dame de France ou Histoire du culte de la sainte Vierge en France, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours. 3e volume, comprenant... les provinces

Digitized by Google

ecclésiastiques d'Albi, de Toulouse, d'Auch. In-8° de VI et 468 p. Paris, impr. et libr. Plon. (6 fr.)

Nous nous hâtons d'annoncer ce volume si intéressant pour notre province; il en sera rendu compte dans une de nos plus prochaines livraisons.

Les Macarienes, poëme en vers gascons. In-12 de 114 pages. Bordeaux; impr. Gounouilhou; Paris, libr. A. Aubry.

Tiré à 130 exemplaires. Dialecte bordelais.

PETIT-LAFITTE (AUG.).— Un voyage agricole en Guienne et dans le Bordelais en 1787. Discours d'ouverture et programme des leçons de l'exercice 1862-63 du cours d'agriculture de Bordeaux. 16 p. in-16. Bordeaux, impr. et libr. Coderc, Degréteau et Pujol.

PEYRAMALE (A.) — Les Saisons, poëme patois, par Claude Peyrot, traduit en vers français avec le texte en regard. In-16 de 11 et 174 p. Tarbes, impr. Fouga; Paris, libr. Sorbet.

Les Géorgiques patoises de l'abbé Peyrot, curé rouergat, sont une des productions les plus estimables de la poésie méridionale au dernier siècle. Nous ne connaissons que le titre de la traduction en vers français qui a été imprimée à Tarbes.

Sainte Bible (la), traduite pour la première fois en langue basque du Labourd. Grand in-8°, à deux colonnes, 545-816 p. Londres, impr. Strangeways et Walden.

Tiré à 250 exemplaires, dont un sur papier fort. Nous ignorons la provenance et le caractère religieux de cette traduction; mais la publication en est étrangère au système de propagande de la société biblique, et d'un intérêt avant tout philologique. Nous remarquons, du reste, que beaucoup de versions bibliques sorties des presses Strangeways et Walden sont dues à des prêtres et à des religieux catholiques italiens, espagnols et français.

POUYDEBAT (ONÉZIME). — La consécration de l'église de Saint-Clar, poème. In-8° de 30 p. Auch, impr. F. Foix.

Se vend au profit de l'église de Saint-Clar. Nous reviendrons, le mois prochain, sur ce brillant morceau.

SANSAS. — Les origines municipales de Bordeaux. 38 p. in-8°. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

Extrait des *Actes de l'Académie impériale des sciences*, etc., *de Bordeaux*.

SORET (H.) — Notice sur la vie et les ouvrages de M. Henri Vienne, ex-membre de la congrégation de l'Oratoire, ancien archiviste de la ville de Toulon. 15 p. in-8°. Tarbes, impr. et libr. Telmon.

Pour tout le Bulletin sommaire :

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

LE MOUVEMENT HISTORIQUE DANS LE SUD-OUEST.

(*Suite*) (1).

Annales de la Société Académique de Tarbes, 1858-1860.
(Tarbes, Telmon.)

Dieu merci me voilà quitte, et pour longtemps je l'espère, avec les généralités historiques de notre région. Il faut savoir être sobre de pareils dénombrements, et si j'ai entrepris exceptionnellement celui-ci, le lecteur voudra bien me le pardonner. Par cette esquisse cursive, j'ai tenu surtout à constater que j'avais le droit de donner mon avis sur certaines choses qui sont, depuis près de sept ans, l'objet à peu près exclusif de mes études. Dans le travail critique que j'entreprends aujourd'hui, je me sens entièrement libre de cœur et d'esprit; j'arrive sans idées préconçues, exempt de toute haine comme de toute reconnaissance. Je puis me rendre à moi-même ce témoignage, que l'intelligence de notre passé provincial est le but suprême de mes efforts. Si humbles et si obscures qu'elles soient, c'est par les œuvres individuelles que l'homme prépare et réalise sa propre indépendance, qu'il apprend à se passer du consentement et du secours d'autrui, à ne compter que sur soi, et à ne bâtir sa vie, ni sur les promesses des puissants, ni sur le sable mouvant de la faveur populaire.

Que d'autres suivent les routes battues. Lorsqu'ils ont brûlé pendant treize ans, sur l'autel de l'autorité, tous les parfums de Bonald, du comte de Maistre et de Donoso Cortès, j'aime à les voir se disputer déjà les sourires de cette liberté qui va bientôt ressusciter parmi nous, et qu'ils sauront garder sans doute de ces excès et de ces fureurs sous lesquels elle a succombé trois fois en un demi-siècle. A ceux-là reviennent de droit l'honneur, et

(1) Voir, plus haut, p. 5.

Digitized by Google

surtout le profit de tous les triomphes. Quand ils passeront dans leur gloire, nous les regarderons d'en-bas, avec ce respect ironique qui console et qui venge de tant de choses. Peut-être aussi, ceux dont l'expérience provient d'erreurs déjà vieilles, et qui sont bien aises d'avoir appris à leurs dépens la modération des pensées et de leur expression, ne pourront-ils s'empêcher de les plaindre, et de préférer à ces vanités brillantes l'obscur et intime contentement qui vient des devoirs remplis sans faiblesse comme sans emphase. Ceux-ci doivent faire d'ors et déjà leur deuil de la faveur publique, car la multitude, comme tous les despotes, donnera toujours raison à ses flatteurs. C'est aujourd'hui le vrai moment pour déserter les idées catholiques, traditionnalistes et libérales, car l'homme qui leur garde sa foi sera livré vivant aux bêtes féroces des cabarets, et périra ignominieusement sous les ruades des histrions. Le beau profit vraiment que de regarder vers un passé désert, insulté, vaincu, de résister historiquement à ses transformations imprudentes et trop hâtives, de convoiter avant l'heure le rôle de Géronte et de Cassandre, et d'être à jamais flétri, aux yeux de tout son quartier, des stigmates infâmants de rétrograde, d'obscurantiste, de ganache, de clérical, et autres aménités empruntées au vocabulaire de l'école de la tolérance. Et, pour un esprit honnête et convaincu des droits de l'avenir, qu'est-ce donc que ces misères au prix de cette nécessité poignante qui le condamne parfois, au nom d'un résultat et d'un intérêt supérieurs, à demeurer muet en face d'abus surannés, et peut-être à contenir aussi des aspirations plus généreuses que pratiques? Mieux vaut cent fois suivre la bannière de ceux qui prennent parti pour les Dieux et contre Caton. Ici du moins, la voie s'ouvre toute large aux milices accourues de toutes parts, et la foule inepte qui a jeté l'anathème aux gardiens de la tradition, acclame les noms des chefs, et trouve encore un encouragement pour le dernier des goujats.— Passez, braves gens, faites votre fortune et votre chemin. Le présent vous sourit et vous caresse; il vous livre vos ennemis pieds et poings liés. A l'œuvre donc, car voici l'heure de gagner votre

Digitized by Google

argent et d'assouvir vos haines sans périls. A votre aspect, si la France généreuse et chevaleresque se détourne avec dégoût, la claque applaudit à tout rompre, déjà prête à saluer, sous la toge des tribuns, ceux qui ne portent encore que la souquenille des argousins.

Malgré l'assurance de tant de profit et de tant de gloire, il est pourtant, dans les sciences historiques, des caractères obstinés qui s'acharnent à servir toujours la cause de l'ordre et de la liberté traditionnels. Petite et vaillante armée de volontaires insoucieux de la solde et du vain bruit, ralliés par l'unique sentiment du devoir et de l'honneur, indifférents au formalisme des partis, et prêts à tendre, aux jours du péril commun, une main loyale et amie à leurs adversaires d'aujourd'hui. A l'aspect de ces fiers et tranquilles courages, de ces cœurs ignorants des rancunes comme des lâches complaisances, plus d'un homme de mon temps a compris enfin ce qu'il avait à faire, et s'est laissé gagner à la contagion de ces nobles et trop rares exemples. Pourquoi ne pas l'avouer? C'est sous les ordres de tels chefs que j'ai le dessein de marcher en soldat, si toutefois ils veulent de moi. Humble annaliste de notre province, s'il ne m'est donné que de tenir obscurément une plume, j'essaierai du moins de m'en servir, et, dans l'examen de notre mouvement historique particulier, de combattre pour le triomphe de mes tardives croyances et de la vérité.

Les premiers travaux dont je dois m'occuper sont les *Annales* de la Société académique de Tarbes, de 1858 à 1860. Cette société, de création récente, doit certainement beaucoup au zèle de son secrétaire, M. Charles Dupouey. C'est lui qui, par la publication, malheureusement trop peu durable, de la *Chronique de la Bigorre*, a repris l'initiative des études préparées jadis par Larcher et l'abbé Duco, et à peu près interrompues depuis l'impression des ouvrages de MM. Deville père et Davezac-Macaya. J'examinerai plus tard en détail la *Chronique* dont M. Dupouey a pris la peine de me composer laborieusement un exemplaire aussi complet qu'il l'a pu. Tout ce que je veux constater aujourd'hui, c'est

Digitized by Google

l'influence directe et indirecte de ce recueil sur la formation de la Société Académique des Hautes-Pyrénées. De toutes parts, sont accourus de nombreux et zélés auxiliaires, dont je n'ai à examiner le contingent que pour ce qui intéresse l'histoire de ces contrées. A côté de M. Dupouey, je dois citer M. Deville fils, M. Couaraze de Laa, dont certaines brochures ont été déjà examinées dans le *Bulletin*, et même M. Lejosne, auteur d'une notice sur les évêques de Tarbes, bien supérieure à son travail sur les Basques dont je parlerai tout à l'heure. Le personnel des membres correspondants a surtout été utilisé, par M. Dupouey, avec une habileté qui témoigne à la fois d'une nette et vive intelligence de l'état présent des études historiques, et d'un véritable talent d'organisateur. Je veux parler de ce *Questionnaire Archéologique*, composé de 65 questions divisées en six titres, qu'il a fait dresser et distribuer, dans tout le département des Hautes-Pyrénées, à toutes les personnes capables de fournir quelques renseignements historiques. Géographie physique et topographique, monuments religieux, civils et militaires des Gaulois, des Romains et des diverses époques du christianisme et de la féodalité, invasions sarrasines, races maudites, mœurs et coutumes, statuts locaux, hommes illustres, objets d'art et manuscrits précieux, tout est atteint et prévu dans cette série d'interrogations. Par son initiative aussi bien que par la combinaison des diverses demandes de renseignements, l'auteur est incontestablement en avance sur tout ce qui a été ensuite entrepris, dans le même sens et ailleurs, par les auxiliaires du Comité des travaux historiques. M. Dupouey a bien fait de ne modifier, sur aucunes instances, le plan originairement adopté par la Société Académique de Tarbes, car il est de ces choses qu'on juge toujours mieux sur les lieux qu'à distance, soit dit sans désobliger les partisans de l'extrême centralisation. Dans le passé, chaque territoire distinct se manifeste par mille détails qui forment précisément l'originalité de son histoire, et qui ne sauraient être ramenés que très difficilement par le questionnaire officiel, dont le programme de M. Dupouey est d'ailleurs destiné à contenter les

Digitized by Google

légitimes exigences. L'appel adressé à tous les hommes instruits du département a suscité aussitôt, et de toutes parts, d'actives et intelligentes recherches. Dans deux rapports, le rédacteur du *Questionnaire* constate que trente correspondants ont répondu à l'appel en 1859, et que leur exemple a été suivi par quinze autres en 1862. Ainsi, la Société Académique de Tarbes possède déjà, dans ses archives, les éléments des monographies de quarante-cinq communes, et M. Dupouey nous en présente le résumé. Il est du plus haut intérêt que cette ardeur collective ne se ralentisse point. Sans négliger aucun détail, il me semble qu'il importe surtout de signaler à ses investigations deux ordres de faits capitaux, je veux parler des coutumes inédites du pays, et des vestiges, si nombreux et si divers, des invasions sarrasines dans le Bigorre. C'est un des principaux caractères de la démocratie disciplinée de la seconde moitié de XIXe siècle d'utiliser au profit des grandes œuvres communes l'ensemble des efforts individuels. Tant que ces entreprises n'auront pour but que de recueillir des documents, de fixer, quand il en est temps encore, des traditions locales prêtes à disparaître, tout le monde a le devoir de concourir, selon ses forces, à la confection de ces vastes recueils qui ne doivent jamais se départir d'un caractère absolu de neutralité. Comme l'ordre de choses qui les produit, ces recueils n'ont qu'une valeur de préparation et de pure transition, et loin d'être le dernier mot de l'histoire, ils ne font que préparer aux futurs annalistes les faits qui serviront un jour de base à des généralisations plus compréhensives et plus exactes que celles que nous avons. Si Dieu me prête vie et me conserve le cœur à l'ouvrage, dans quinze ou vingt ans peut-être, j'aurai donné la formule partielle de notre ancienne existence provinciale dont l'immensité m'accable et me déborde, et jamais je ne saurai reconnaître assez haut combien les entreprises comme celle de M. Dupouey auront abrégé mon labeur. Avec un pareil début, il est impossible que les documents que l'on recherche ne soient pas réunis dans trois ou quatre ans au plus tard. La Société Académique de Tarbes se trouvera possé-

Digitized by Google

der ainsi un ensemble de monographies municipales que les annalistes du Sud-Ouest consulteront avec grand fruit, et qui n'aura rien à envier à l'ouvrage du même genre, déjà publié par les archéologues du Cantal, sous la direction de M. Déribier-Duchâtelet.

Il y a dans le *Mémoire sur l'origine des Basques*, de M. Lejosne, du bon et du neuf. Malheureusement, il faut répéter ici le mot de Lessing : « Ce qui est bon n'est pas neuf, et ce qui est neuf n'est pas bon. » Ce travail, avant d'arriver à sa forme actuelle et définitive, a dû subir plus d'une transformation, et ma mémoire me trompe, ou mon savant ami M. Francisque-Michel y fait allusion quelque part, dans son solide et excellent livre sur *Le Pays Basque*. Tel qu'il est, le mémoire de M. Lejosne a conquis une certaine notoriété, et M. Ferdinand Béchard l'invoque notamment dans son *Droit municipal au moyen âge*, ouvrage récent et hâtif d'un homme dont les intentions valent souvent mieux que la science et l'esprit critique. Dans l'intérêt des études ethnographiques et philologiques vraiment sérieuses, j'ai le devoir de protester contre ce demi-succès, et je voudrais avoir l'autorité de M. Ad. Pictet, pour renouveler sur ce mémoire l'exécution radicale d'un ouvrage du même genre qu'il a déjà faite dans la *Bibliothèque universelle de Genève*, vers 1854. En fait d'origines euskariennes, rien de plus facile que les recherches postiches et l'érudition de troisième main. Les gens peu soucieux de faire du neuf et jaloux de suivre les routes battues n'ont qu'à prendre les notices historiques et bibliographiques sur les Basques, de MM. d'Abbadie, Francisque-Michel et Pierquin de Gembloux, qui les renverront tout droit aux écrits de Strabon, de Dion et de Florus, aux ouvrages de Scaliger, Oïhénart, Moret, Llorente, Erro y Aspiroz, Fréret, Antonio Marin, Larramendi, Zamacola, Humboldt, Pictet, de Brotonne, Michelet, Raske, Alfred Maury, Férussac, Louis-Lucien Bonaparte *e tutti quanti*. Pour tous les ethnographes et les philologues, l'origine ougro-finnoise des Basques est une hypothèse aussi connue que Barrabas à la passion. Cette hypothèse, qui n'a été sérieusement combattue que

Digitized by Google

par M. Graslin, dans son livre *De l'Ibérie*, a généralement prévalu sur les conjectures de Bory Saint-Vincent, d'Adrien Balbi et de Petit-Radel. Cette hypothèse, principalement basée jusqu'ici sur des analogies de syntaxe, et sur la quasi-similitude d'un grand nombre de radicaux, paraît devoir être aussi vérifiée par les données anthropologiques. Dans son *Ethnogénie Gauloise*, M. le baron de Belloguet incline à croire que les Euskariens étaient une race blonde, aux yeux bleus, et j'ai tâché, dans une *Dissertation sur les chants héroïques des Basques*, que la *Revue d'Aquitaine* est en train de publier, d'ajouter quelques observations nouvelles à celles que M. de Belloguet a déjà rassemblées dans ce sens. M. Lejosne qui se propose de rechercher dans son mémoire, « l'origine des Basques... sur le commencement desquels on n'a rien avancé de bien positif,» ne saurait nier qu'il n'a rien avancé, au sujet de cette origine, qu'il n'ait déjà trouvé tout porté dans l'ouvrage de Wilhelm de Humboldt et dans les écrits plus récents des philologues français et allemands, si tant est qu'il ait pu lire ces derniers. Pas davantage il n'a le mérite de la nouveauté quand il nous parle de l'*Ibérie Asiatique* et de l'*Ibérie Européenne*. Il n'a fait encore ici que suivre à la trace M. Baudrimont, et profiter du vocabulaire toponymique de l'Asie septentrionale et centrale, du Caucase, du nord de l'Italie et des deux versants des Pyrénées occidentales, inséré par ce savant dans son *Histoire des Basques* publiée en 1854. Les indications qu'il a trouvées là ont été complétées sans doute à l'aide des écrits de MM. de Humboldt, Fauriel, Michelet, et peut-être aussi avec la *Numismatique Ibérienne* de M. Boudard. *Positif* ou non, M. Lejosne s'est approprié le résultat du travail de ces historiens, et il n'y a rien ajouté. S'il n'a rien emprunté, en revanche, à l'*Ethnogénie Gauloise* de M. de Belloguet, il y a une bonne raison pour cela. C'est que le mémoire que j'examine n'a paru qu'en 1859, et l'*Ethnogénie Gauloise* qu'en 1861. Franchement, M. Lejosne aurait bien fait d'attendre jusque-là, et puisqu'il se mêle de débrouiller les origines, de prendre aussi quelque teinture des grands travaux géologiques, anthropologiques et paléontologiques qui ont illustré

Digitized by Google

les noms des Elie de Beaumont, des d'Archiac, des Charpentier, des Agassiz, des Nott, des Gildon, des Prichard, des Quatrefages, des Boucher de Perthes et de notre Lartet.

Je conçois fort bien que les questions soulevées par leurs travaux ne puissent ni ne doivent être débattues dans ces cours d'histoire scolastique et puérile, qui commencent à la création du monde et finissent charitablement avec la seconde République française. Mais dans un mémoire académique, c'est autre chose. En pareil cas, je ne me sentirais gêné par aucun obstacle, et moins encore par mes croyances catholiques, car il n'y a que les cordonniers philosophes qui affirment aujourd'hui — et ce sont des gaillards qui s'y entendent ! — que la révélation divine peut être infirmée par les progrès des sciences humaines. L'établissement des Basques en Espagne et en Aquitaine soulève tout d'abord bon nombre de problèmes du plus haut intérêt, que je dois traiter un jour, et dont j'aurais été enchanté de me reposer sur autrui. J'admets, à la rigueur, que M. Lejosne pouvait passer sous silence la question géologique. Et pourtant, quels puissants secours la géologie n'est-elle pas appelée à fournir à l'histoire, en déterminant approximativement la date de l'*habitabilité* des diverses portions du globe et celle de l'apparition de l'homme sur la terre. Ainsi, n'est-il pas acquis aujourd'hui que des êtres humains ont vécu précisément en même temps que les monstrueux pachydermes de l'époque quaternaire, et immédiatement après la première période glaciaire du *Boulder-Clay?* Les belles études de M. Collomb n'ont-elles pas constaté que plus tard l'Europe centrale a disparu sous une vaste calotte de glace, qui a dû y suspendre toute vie et y rendre impossible la réapparition de l'homme et des animaux jusqu'après la fin de la seconde période glaciaire, marquée par l'assèchement du grand lac du Lœss et par la séparation de la Grande-Bretagne d'avec le continent ? Je ne fais que de naître, j'en conviens, à ces préoccupations, et mon ignorance a dû plusieurs fois aller se renseigner auprès des grands géologues de notre Sud-Ouest, et particulièrement auprès du savant M. Lartet, dont je n'oublierai pas

Digitized by Google

de si tôt la complaisance et la cordiale hospitalité à la Bernisse. De mes lectures et des renseignements verbaux qu'on a bien voulu me fournir, il résulte, à n'en pas douter, que les plus anciennes races humaines en Europe étaient de taille assez médiocre. C'est là un fait constaté à la fois par les découvertes des archéologues suisses dans les cités lacustres, par les fouilles des savants scandinaves dans les anciens tombeaux, et, dans nos contrées, par MM. Noulet, Fontan et Milne-Edwards, et surtout par les découvertes de M. Lartet dans la grotte sépulcrale d'Aurignac. En insistant sur ces particularités, je ne perds pas de vue, autant qu'on pourrait le croire, le Mémoire de M. Lejosne. Les Lapons, à ce qu'il paraîtrait, seraient peut-être les derniers représentants de cette petite race. Si cette conjecture se trouvait vérifiée, ne faudrait-il pas s'inquiéter de savoir si l'idiome euskarien, dont les analogies avec les langues septentrionales sont incontestables, n'aurait pas plutôt été *conservé* qu'*importé* sur les deux versants des Pyrénées et ailleurs? Je me borne à soulever l'objection, tout en confessant mon impuissance absolue pour essayer de la résoudre.

En voilà assez sur la géologie et l'antiquité des races humaines, dont le Mémoire de M. Lejosne ne souffle pas mot. Pas davantage il ne s'inquiète des théories *monogénistes* et *polygénistes*, si contradictoirement débattues depuis Buffon, et résumées avec autant de clarté que d éloquence dans un récent travail de M. de Quatrefages, qui conclut à l'unité du genre humain. Il me semble que l'auteur du *Mémoire sur les Basques* n'aurait rien perdu à se préoccuper un tantinet de ce problème capital. Tout au moins ne devait-il pas ignorer que l'occupation euskarienne ne consiste que dans la superposition de nouvelles tribus à une race antérieure, dite *pré-celtique* ou *brachy-céphale*, et ne pas laisser supposer que ceux dont il explore les origines se seraient établis dans les régions désertes de l'Italie, de l'Espagne et de l'Aquitaine, à peu près comme Robinson dans son île. Cette idée fixe, que ces contrées, comme bien d'autres, étaient inhabitées avant l'arrivée des Basques, ne saurait soutenir l'examen. Tout au plus a-t-elle cours

Digitized by Google

encore dans une certaine école historique dont le dogmatisme prétentieux égale l'absurdité, et facile à reconnaître alors même qu'elle cherche à se déguiser à l'aide de je ne sais quel faux nez, qui vient de tomber tout récemment sous les pichenettes irrévérencieuses des grands érudits de l'Allemagne. Sous l'influence de ce dogmatisme, M. Lejosne nous garantit que « la race des Ibères s'étendit au-delà des colonnes d'Hercule, en Afrique, dans la région de l'Atlas. » Puisqu'il admet, d'autre part, que ces Ibères sont venus du Nord, et que la science a déterminé les principaux caractères des races septentrionales, M. Lejosne aurait dû prendre au moins la peine de nous expliquer comment il se fait que les Berbères, les Liguriens, les Espagnols et les Aquitains, qui sont censés descendre des Basques, puisqu'ils en auraient jadis parlé la langue, présentent néanmoins tous les principaux signes des races brunes et méridionales. Ces signes, on le sait, sont la médiocre stature, la tête ronde, les cheveux noirs ou foncés, et souvent plus ou moins crépus. Supposé que les anciens noms de lieux attestent que ces races aient autrefois relevé du Nord par leur idiome, on ne saurait contester qu'elles n'appartiennent ethnographiquement au Midi. Voilà une contradiction dont il valait, je crois, la peine de se préoccuper. Tel est le point que je tâcherai d'éclaircir bientôt moi-même dans mon *Aquitaine Anté-Historique* (1), en signalant parmi les causes

(1) Un homme laborieux, feu M. Durrey, a publié sur les *Temps anté-historiques* de l'Aquitaine une série d'articles qui ont paru dans la *Revue d'Aquitaine* de 1860-1861. Avant d'imprimer ce travail, M. Durrey s'était déjà fait connaître et estimer des philologues par de courts essais étymologiques, et il aurait dû s'en tenir à des travaux de même nature. Sous l'influence d'un mysticisme cosmogonique et humanitaire, malheureusement trop commun chez ceux qui n'ont fait que des études tronquées, il a voulu aborder la géologie. Hélas! il n'a fait que mettre en alinéas à grand effet et en tirades ultra-romantiques les rêveries du docteur Zimmermann, *le Monde avant la création de l'Homme*. J'ai regret d'être obligé de parler ainsi d'un écrivain qui n'est plus, et qui souffrit honorablement, il y a douze ans, pour des croyances dont il a si peu réussi à définir, dans l'ordre scientifique et philosophique, les idées supérieures et régulatrices. Mais si l'autorité des livres saints repose sur la certitude divine, le croyant a le devoir de répondre quand on attaque sa foi religieuse de face ou de biais. Dans ses *Temps anté-historiques*, M. Durrey a surabondamment prouvé que la géologie n'était pas son fort. Je renonce à parler du style; M. Durrey n'a jamais su ce que c'était. Ni l'emphase, ni le pathos ne remplaceront jamais la précision technique, ou la langue libre et cavalière. Cette liberté toute française de la prose exige des dons naturels, fécondés par un long et docile apprentissage.

Pauci quos æquus amavit
Jupiter, aut ardens evexit ad æthera virtus,
Dis geniti potuêre.

Digitized by Google

inégalement probables : 1° l'unité originelle des races septentrionales et méridionales, et l'usage de procédés linguistiques communs, tant que ces races n'ont pas dépassé un état social très peu avancé; 2° les conséquences déjà signalées de la seconde période glaciaire sur le dépeuplement et le repeuplement de presque toute l'Europe; 3° l'incontestable préexistence, sur le sol de l'Afrique, de l'Italie, de la Suisse, de l'Espagne, de la Gaule, et même de la Grande-Bretagne, d'une race brune et brachy-céphale, dite *pré-celtique*, et à laquelle les Euskariens n'auraient fait que se superposer. Dans cette dernière hypothèse, qui est de beaucoup la plus acceptable, les nouveaux venus auraient fini par être entièrement absorbés, *comme type*, par les anciens possesseurs du sol, si ce n'est peut-être sur les deux versants des Pyrénées occidentales. En revanche, les Euskariens auraient absorbé généralement ces derniers, *comme civilisation*, et fait prévaloir l'usage de leur syntaxe particulière, tout en retenant bon nombre de mots du vocabulaire antérieur. Il me semble même que cette dernière conjecture, entrevue, je crois, par M. Fauriel, donne l'explication de bien des choses que j'examinerai plus tard. Mais il ne s'agit pas de mes projets. *E finita la musica*, et je reviens à M. Lejosne.

Dans tout ce qu'il nous raconte sur le caractère superstitieux des Euskariens, je ne trouve rien de bien neuf ni de bien complet, et ceux qui tiennent à se renseigner exactement feront bien de recourir là-dessus au chapitre que M. Francisque-Michel a consacré spécialement aux superstitions, dans son *Pays Basque*. Pour l'idiome euskarien, le rédacteur du mémoire s'est exonéré de tout travail personnel, et mis prudemment à couvert en citant deux pages de *La Terre et l'Homme* de M. Alfred Maury. Je m'incline devant l'autorité de ce savant, mais quand on fait, comme M. Lejosne, le procès à ses devanciers et qu'on leur reproche si lestement de n'avoir « rien avancé de bien positif, » il me semble qu'on n'a pas le droit de s'en tirer si bon marché, surtout après les travaux des Edwards, des Klaproth, des Larramendi, des Humboldt, des Erro y Aspiroz, des Bopp, des d'Abbadie et des Inchauspe.

Digitized by Google

Je crois avoir démontré que dans ce travail ce qu'il y a de *bon n'est pas neuf*. Reste à prouver que ce qu'il y a de *neuf n'est pas bon*. Je veux parler du paragraphe consacré aux coutumes, et ce sera l'affaire de quelques lignes. M. Lejosne a lu Strabon, Florus, Sénèque, Diodore, Justin, et je l'en félicite. Il y a vu, après vingt autres écrivains modernes, que chez les Cantabres les maris étaient dans l'habitude de se mettre au lit après l'accouchement de leurs femmes, et de se faire servir et dorloter par celles-ci, absolument comme s'ils venaient d'enfanter eux-mêmes. L'identité de cette coutume avec celle de certaines tribus de Peaux-Rouges est un fait relevé depuis longtemps, et ce n'est pas là non plus que je dois prendre l'auteur en flagrant délit de nouveauté. Mais il a vu aussi dans Strabon que les Cantabres, comme bien d'autres peuples anciens, marchaient au combat un pied chaussé et l'autre nu. Or, l'étude attentive d'Oïhénart (p. 161) lui a révélé aussi que les seigneurs de Biscaye prêtaient autrefois leur serment féodal dans le même état, ainsi que l'affirme par deux fois Andres de Poça, dans son livre *De la antigua lengua y comarcas de las Españas*. Dans ce dernier fait, M. Lejosne voit la continuation et la reproduction évidentes de celui qui est signalé par Strabon. C'est là une erreur grossière. Et d'abord M. Lejosne a l'air d'assimiler ainsi la Biscaye à l'ancienne Cantabrie. Puisqu'il aime à citer la *Notitia utriusque Vasconiæ* d'Oïhénart, qu'il me permette de le renvoyer au chapitre III, *Vera Cantabriæ descriptio proponitur*. La lecture de ce chef-d'œuvre de géographie critique lui apprendra à ne plus confondre désormais l'ancienne Cantabrie avec la province de Biscaye. Au fond, ce qu'il prend pour la persistance d'une coutume cantabre n'est qu'un usage purement féodal, et le texte de Strabon y a tout aussi peu de rapport que la chanson que me chantait autrefois mon pauvre grand-père :

Un pied chaussé et l'autre nu,
Pauvre soldat que feras-tu ?

Prenez Bacquet, Boissieu, Hauteserre, Chantereau, Le Fèvre,

Digitized by Google

Dumoulin, Boutaric, et tous les feudistes du monde, vous y trouverez partout la preuve de ce que j'affirme. « Le vassal, dit Henrys, pour faire la foi et l'hommage, et ses offres à son seigneur féodal, est tenu d'aller vers ledit seigneur au lieu dont est mouvant ledit fief... doit mettre un genoüil en terre, nuë tête, sans épée et éperons. » Notez qu'à l'origine, éperons et chaussure sont tout un. Malgré quelques règles et décisions contraires, les légistes de la dernière époque féodale finirent par faire prévaloir ce principe, que l'hommage *à genoux* n'était dû qu'au roi. Pour les seigneurs de moindre marque, et quand le lien de vasselage était moins strict, l'hommage comportait souvent quelques dérogations à la rigueur du cérémonial, et notamment la faculté de ne déchausser qu'un pied, surtout pour prêter serment aux grands dignitaires de l'église. Sans recherches préparatoires, je puis citer, dans le midi, trois évêques qui étaient ainsi reçus par des seigneurs de marque, le jour de leur entrée solennelle, et servis par des gentilshommes ayant une jambe nue et l'autre chaussée. A Auch, le baron de Montaut était tenu de fournir ce devoir aux archevêques, ainsi qu'il résulte clairement des manuscrits de l'abbé Daignan et de la *Chronique* de dom Brugelles. A Lectoure, le seigneur de Castelnau était astreint à pareil cérémonial envers l'évêque. C'est là un fait constaté par M. Léonce Couture, dans une biographie de Pierre de Garros, signée de l'anagramme bizarre de U. Cléon-Tucorée. Un jurisconsulte du parlement de Toulouse, Simon Dolive, livre II, ch. 8, cite un arrêt de cette cour rendu à ce sujet entre l'évêque de Cahors et le baron de Ceissac qui voulait se dispenser d'une corvée toute semblable à celle des seigneurs de Montaut et de Castelnau. En cherchant un peu, je pourrais multiplier les exemples. Mais c'est assez, je crois, pour démontrer l'erreur de M. Lejosne, et déterminer l'origine et la signification de cet usage prétendu Cantabre, et continué à l'avènement des suzerains de la Biscaye.

Peut-être trouvera-t-on que j'ai trop insisté sur ce *Mémoire sur l'Origine des Basques*, mais bien qu'il m'en ait coûté beaucoup de

Digitized by Google

n'y pouvoir rien louer, je ne regrette rien de ce que je viens d'écrire. En présence d'un essai moins connu et moins encouragé, je me serais bien gardé d'aller si loin, et s'il m'est échappé involontairement, en dehors de l'appréciation scientifique, quelque parole un peu vive, je prie M. Lejosne de m'excuser. Il est d'ailleurs en état de se défendre, et lorsque mon *Aquitaine Anté-Historique* lui fournira l'occasion d'exercer des représailles, je reconnais, dès aujourd'hui, qu'il est en droit de ne pas me ménager.

A bientôt l'examen de l'intéressante et judicieuse notice sur Tarbes, de M. Deville fils, du *Dictionnaire Gascon-Français*, de M. Cénac-Moncaut, et de la brochure sur la *Noblesse des Lannes*, de M. le baron de Cauna, avec lequel je suis confus de me trouver tant en retard.

J.-F. BLADÉ.

Digitized by Google

CHARTE DE DONATION

DU

COMTE OTGER DE PARDIAC

(1088).

La communication qu'on a bien voulu faire au Comité sur Saint-Christaud du Gers, dans l'ancien comté de Pardiac, reporte l'origine de cette église à la seconde moitié du XIe siècle. Mais l'auteur ose à peine insinuer qu'elle puisse remonter à une époque antérieure.

On voit bien qu'il n'avait pas eu l'occasion de peser attentivement le texte de la charte du mois de décembre 1088, sur laquelle il hasarde cette dernière conjecture. Et pourtant dom L.-Cl. de Brugelles l'a éditée à la page 23 des Preuves qui suivent son livre des Chroniques de notre ancien diocèse. Il est vrai que cette reproduction fourmille de fautes. Notre bénédictin, trop souvent en dehors des limites que l'indulgence autorise en fait de distractions, va jusqu'à substituer au mot *annulo* celui qui désignerait je ne sais quel oncle de l'archevêque Guillaume, dont l'intervention serait inexplicable en cette affaire. Aussi comprenons-nous qu'au point de vue d'une saine critique on n'ose pas toujours s'appuyer en aveugle sur les citations de l'écrivain de Simorre.

Le P. Mongaillard mérite une tout autre confiance; et c'est sa leçon que nous avons cru devoir préférer ici.

La charte du comte Otger est antérieure de 108 ans à l'année 1180; et par conséquent elle est du nombre de celles que l'Etat fait rechercher avec grand soin, sous la direction de M. Léopold Delille, pour les éditer dans l'intérêt des études historiques. Comme nous ne l'avions pas sous la main lors du passage à Auch

Digitized by Google

de M. Siméon Luce, il n'a pas pu la comprendre dans la riche moisson qu'il a faite naguère dans nos contrées (1). Peut-être sera-t-il bien aise de lire dans le *Bulletin* notre édition revue sur le manuscrit de Mongaillard. En voici la traduction aussi littérale qu'il nous a été possible de la faire pour la satisfaction de nos lecteurs :

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

» Qu'il soit appris de quiconque aura connaissance de cette charte que moi Otger, dit comte du territoire de Pardiac, ensemble du consentement et volonté de mes fils ici nommés, Urset, Arnaud, Guillaume et Aymeric, ainsi que de plusieurs autres personnes honorables, nous avons donné à Dieu notre Seigneur Jésus-Christ, à la glorieuse Marie toujours vierge, à l'Eglise-mère du siége d'Auch; de même qu'à Monseigneur Guillaume, archevêque de cette même Eglise métropolitaine, à Etienne, archidiacre de ce même lieu (2), ainsi qu'à tous les clercs du même siége, attachés au service de Dieu et à leurs successeurs, l'église de Saint-Christophe, située dans ce même archidiaconé de Pardiac; donnons aussi toutes les dépendances qui se rattachent à cette église, avec l'adhésion et l'agrément de ceux qui, jusqu'à ce jour, y ont eu droit. Je fais, dis-je, ce don et je l'authentique, à titre de perpétuelle cession, par le sceau annulaire dudit Guillaume archevêque, tant pour le salut de mon âme que pour celui de l'âme de mon père, de ma mère et de tous mes parents : et cela dans l'intention formelle que l'église de Saint-Christophe, avec tout ce qu'elle possède par faveur divine, ou pourra désormais acquérir, soit intégralement et dans le détail précisé au-dessous des croix (3) la propriété de l'Eglise mé-

(1) Voir la précédente Livraison de notre *Bulletin*, p. 91.

(2) *Ejusdemque locé archidiacono Stephano.* Etienne était sans doute alors le nom du titulaire de l'archidiaconé de Sainte-Marie d'Auch.

(3) Il est ici question des croix qui, dans les anciennes chartes, précèdent les signatures des témoins, ou même en tiennent souvent la place. Ceux qui ne signaient point de leur nom, pour ne savoir l'écrire, faisaient une simple croix à côté du sceau personnel qu'ils apposaient au bas de l'acte. Le détail de ces propriétés territoriales, consigné sous les croix par le notaire, n'est pas venu jusqu'à nous, même dans la copie du P. Mongaillard, que nous citons plus bas.

Digitized by Google

tropolitaine de la glorieuse vierge Sainte-Marie d'Auch; que les clercs de ce même siége tiennent, jouissent et possèdent lesdits biens, sans répétition quelconque de qui que ce puisse être.

» Fait et ratifié l'acte de ma présente donation, en présence d'un grand nombre de témoins, l'an de l'Incarnation de Dieu 1088; Urbain pape (1) occupant le siége de Rome; Philippe roi (2) gouvernant la monarchie des Français; le mois de décembre, férie VIe et le XIIe de la lune.

» De tout quoi sont témoins ceux dont les noms suivent ci-dessous : Moi Otger qui ai donné valeur à cette charte, de ma propre main, et l'ai fait corroborer; Oddon de Peyru, à la diligence duquel ceci a été fait. Etaient présents : Ebrard, frère de ce dernier, et Arnaudfort de Berned, et Audebert d'Auls, et Oddon de Bassoues, et Arsifort Mored, et Garsias, abbé de Mascaras (3), ainsi que plusieurs autres, comme on le voit à l'original (4). »

Nous avons dit que cet acte est la copie faite par le P. Mongaillard sur les titres du chapitre d'Auch, et rapportée dans la vie de Guillaume de Montaut, qui occupa notre siége de 1068 à 1096. Au point de vue diplomatique, on y retrouve les caractères essentiels qui, pour le temps où il fut écrit, sont une preuve suffisante de son authenticité. Et comme monument d'histoire locale,

(1) C'est le pape Urbain II, bénédictin et français d'origine. Il venait d'être intronisé, malgré ses répugnances, cette année même, le 11 mars 1088.

(2) Philippe Ier, roi des Français depuis l'année 1060. On sait le scandale de ses adultères publics, en punition desquels il fut excommunié par Urbain II au concile de Clermont, où fut résolue, en 1095, la première expédition des croisés en Terre-Sainte.

(3) Il est peu vraisemblable que Mascaras, paroisse voisine de Saint-Christaud, fût, à la date de cet acte, un bénéfice ecclésiastique dont le titulaire dût être un abbé proprement dit. Mascaras pouvait bien être simplement le nom patronimique de Garsias. On aurait dit, dans cette supposition, *abbé de Mascaras*, comme on disait au Sempuy et à la Daurade de Toulouse, au XIVe siècle, *prieur de Durfort*, ainsi que nous l'avons lu dans notre précédente Livraison, page 81. Dom Brugelles veut que Mascaras fût, en 1088, le nom d'une abbaye proprement dite. D'autre part, il a écrit diverses fois lui-même, en ses chroniques d'Auch, qu'on appelait souvent abbé, durant la période romane, le supérieur d'un simple prieuré, d'un chapitre collégial, etc., etc. Quoi qu'il en soit, il est fort possible qu'il y eût, dans cette localité, une communauté régulière sous la direction de Garsias lorsqu'il signa l'acte de Saint-Christaud. Mais rien n'autorise à croire qu'elle ait jamais eu l'importance d'une abbaye bénédictine par exemple.

(4) Voir, plus bas à la note A, le texte latin de cette charte.

Digitized by Google

il nous fournit un petit nombre de renseignements sur lesquels nous arrêterons un instant l'attention de nos lecteurs.

Nous ferons observer qu'il n'est ici nullement question de fonder un bénéfice, de donner l'existence à une église : elle l'avait antérieurement; on ne peut pas plus le contester qu'il n'est possible d'assigner la date précise de sa véritable origine. Otger en dispose comme d'une propriété patrimoniale dont le titre nous est inconnu. Le P. Mongaillard suppose que cette église avait dû être inféodée à la famille du comte, dans un but de protection et de défense, à une époque reculée de troubles et de désordres publics. Mais il est plus vraisemblable que la maison de Pardiac ou peut-être celle d'Astarac, sa collatérale, l'avait anciennement bâtie et dotée, comme tant d'autres, pour le service religieux des colons (mansionarii, casati) attachés à la culture de cette partie de leurs vastes domaines. Le jour du Seigneur était aussi, dans la semaine, le jour du repos et du culte public, pour les hommes de peine. On le consacrait à soulager, au sein des populations rurales, la plus déplorable de toutes les indigences, c'est-à-dire l'ignorance des vérités essentielles sur la dignité de l'espèce humaine, sur ses devoirs envers Dieu et le prochain, sur son origine et sa fin dernière. C'était d'ailleurs le plus sûr moyen de civiliser en moralisant, et d'entretenir l'unité dans les membres turbulents de ces petits Etats, par un même lien de croyances, de communion et de prière : « Quoniam unus panis, unum corpus multi sumus, omnes qui de uno pane participamus (1), » Et c'est là ce qui nous explique le zèle organisateur autant que religieux avec lequel les riches propriétaires du sol cultivé par la multitude établissaient de proche en proche, en ces temps reculés, tant de chapelles rurales, dont la dotation n'était pas moins assurée par la pieuse libéralité de leurs fondateurs que par les prescriptions réglementaires des rois de France et des conciles. Les familles qui les avaient créées, même dans un intérêt sagement combiné d'exploi-

(1) Corinth. Cap. x, v. 17.

Digitized by Google

tation agricole, pouvaient donc en disposer comme d'un bien qui leur était propre; et quand l'heure était venue de les convertir en paroisses, ou simplement de les rattacher au centre conservateur d'administration diocésaine, à un titre quelconque, on voyait un haut et puissant seigneur en faire don absolu à Dieu, à la vierge Marie ou à tel autre saint patron, en la personne de l'évêque dont le sceau annulaire confirmait et authentiquait, comme à Saint-Christaud, l'acte public de donation, en signe d'acceptation régulière. Ces exemples sont très nombreux dans les chartes qui établissent l'histoire des rapports de l'Eglise avec les anciens possesseurs du sol dans notre province.

Par le contrat qui nous occupe, l'église de Saint-Christaud est aussi donnée à l'archidiacre de Sainte-Marie. Nous supposons en effet que c'est bien l'archidiacre du siége, c'est-à-dire le premier entre tous ceux qui avaient alors le même titre dans le diocèse au nombre de sept, qu'on a voulu désigner sous le nom d'Etienne par ces mots du texte primitif : *ejusdemque loci archidiacono Stephano*. Car l'acte lui donne rang après l'archevêque et avant les autres membres du clergé métropolitain, qui tous prennent part à la donation du comte Otger. Etienne était donc, au langage du droit commun de cette époque, le vice-gérant de l'archevêque, c'est-à-dire son vicaire général, son principal ministre pour les fonctions administratives de l'extérieur tout aussi bien que dans la ville archiépiscopale (1). L'église de Saint-Christophe lui est donnée; c'est-à-dire qu'elle sera dorénavant soumise à sa juridiction administrative, et qu'il la régira, au spirituel et au temporel, dans la mesure des pouvoirs déterminés pour le grand archidiacre par les prescriptions canoniques. Toutefois, pour les soins du temporel proprement dit, l'archidiacre du siége, qu'on appelait aussi à Auch l'*abbé du Chapitre*, c'est-à-dire son chef immédiat par délégation spéciale de l'archevêque, s'en rapportait à un homme de son choix.

(1) Ut archidiaconus post episcopum sciat episcopi se vicarium esse in omnibus, et omnem curam in clero, tam in urbe positorum, quam eorum qui per parochias habitare noscuntur, ad se pertinere, etc., etc.

Digitized by Google

C'était le prévot (præpositus) qu'il devait, d'après la règle d'Amalaire (1), instituer au sein même du chapitre, pour les détails d'une administration qu'avec raison on croyait moins dignes du représentant spécial et direct du premier pasteur.

Il y avait aussi, à la date de notre charte, un archidiaconé de Pardiac, comme le prouve clairement, un peu plus bas, le texte même de l'acte. Mais celui-ci n'était encore qu'un bénéfice de famille, fondé par la pieuse libéralité des comtes à une époque inconnue; et, selon toute apparence, on s'en était réservé le patronage et la collation, avec le libre choix du titulaire, ainsi qu'il arrivait souvent au moyen âge. Cet archidiaconé n'était donc pas uni au chapitre métropolitain, bien que celui-ci possédât déjà cinq autres bénéfices de ce genre depuis 48 ans. L'archevêque Raymond-Copa les lui avait donnés en 1040, déterminant par acte public leur circonscription dans son diocèse, sous les noms et titres de Juillac, de Savanés, d'Anglez, d'Armagnac et de Magnoac, sans que l'archidiacre de Sainte-Marie cessât de garder le titre de grand archidiacre, comme le premier en dignité et dans l'exercice de l'autorité principale, après l'archevêque.

En 1096, un membre de la famille de Pardiac ayant succédé à Guillaume de Montaut, par élection capitulaire, sous le nom de Raymond II, voulut faire de cet archidiaconé, dont il avait la libre disposition, un don de joyeux avènement. Le chapitre s'imposait de si grands sacrifices pour achever la cathédrale commencée par St Austinde et en reconstruction depuis près de 36 ans, qu'il manquait des ressources de première nécessité. Le nouveau prélat lui fit cession de ce grand bénéfice, stipulant par acte public qu'aucun de ses successeurs ne pourrait désormais en déposséder les clercs et les chanoines de Sainte-Marie (2).

La série des archidiacres de Pardiac s'est continuée jusqu'au

(1) Amalarius Symphosius, qui l'avait rédigée en 145 articles, à la demande de Louis le Débonnaire; et le Concile d'Aix-La-Chapelle l'avait adoptée en 816, avec force de loi pour toutes les cathédrales de l'empire carlovingien.

(2) *Videns penuriam eorum victûs et vestitûs*, est-il dit dans l'acte de donation passé à Auch par l'archevêque Raymond II, l'an 1106 seulement.

Digitized by Google

XVIIe siècle. Or à cette date l'église de Saint-Christaud venait d'être relevée des ruines dont les protestants avaient couvert le sol depuis près de 50 ans. Le nouveau plan avait conservé la porte de l'ouest avec ses belles voussures romanes. Mais on l'a indignement aveuglée quelques années plus tard. Nous nous empressons d'encourager l'heureuse idée qu'on a émise de rendre cette intéressante baie à la libre circulation des fidèles, dans les travaux de nouvelle restauration qui se poursuivent avec tant de zèle.

Nous chercherions inutilement à nous rendre compte des ressources locales dont on put disposer, vers la fin du XVIe siècle, pour donner à l'édifice actuel les caractères qui le distinguent. Si le chapitre métropolitain fit honneur à la dépense sur les revenus annuels que l'archidiacre de Pardiac percevait dans cette modeste annexe, ils devaient être encore fort considérables; et par là même ils nous donneraient la mesure de la générosité avec laquelle on l'avait dotée à son origine.

Nous savons bien qu'en thèse générale, il était de règle, dans les Etats de Charlemagne, dès la fin du VIIIe siècle, que même à la campagne les plus petites églises, ouvertes au culte public, eussent une fondation territoriale d'un manse au moins de superficie, c'est-à-dire d'un peu plus de 25 hectares. Et presque toujours des donations obituaires en dîmes ou en fonds venaient accroître successivement les ressources annuelles de ce qu'on appelait depuis le Ve siècle la gérance fabricienne.

N'oublions pas que ces sortes de propriétés, qu'à bon droit on appelait ecclésiastiques, étaient, selon la teneur formelle des actes, un don fait à Dieu et aux Saints. Ce qui nous explique pourquoi les populations les reconnaissaient comme seuls propriétaires, vrais tuteurs et gardiens perpétuels d'un bien dont l'Eglise n'avait au fond que l'usufruit.

Aussi la voyons-nous, de très bonne heure, se préoccuper avec sollicitude de l'administration et de l'emploi utile de ce riche dépôt. Elle régla, dans les conciles, que le revenu foncier et même les oblations périodiques de chaque église seraient partagés

Digitized by Google

annuellement en quatre lots ou parts égales, dont la première était abandonnée à la libre disposition de l'évêque, dans l'intérêt général des œuvres diocésaines. La deuxième était pour le clergé du lieu; la troisième pour les pauvres; la quatrième pour la construction, l'entretien et les réparations des édifices du culte : *fabricis verò quartam,* dit une lettre du Pape St-Gélase, en 494. Dans le cas où de ce quatrième lot il resterait un excédant, après toute dépense annuelle prélevée, on devait, d'après le même texte, le confier à deux gardiens commis à cet effet et nommés par l'évêque, afin que si l'on avait en vue quelque entreprise plus considérable, *major fabrica,* on eût la ressource de cette sage réserve. Dans le cas contraire, on devait s'en servir pour faire une acquisition, *aut certè ematur possessio.*

Les capitulaires carlovingiens avaient toujours encouragé, dans les provinces de l'Empire, cette paternelle répartition des revenus ecclésiastiques. Les *missi dominici* la maintenaient annuellement dans toute son intégrité. Et nos rois de la troisième race n'avaient encore rien changé aux règlements traditionnels des papes et des conciles qui l'avaient établie dès les premiers siècles chrétiens, lorsque le comte Otger disposa par l'acte suivant du temporel de son église.

Note A.

TEXTE LATIN DE LA CHARTE.

In nomine Patris et Filii et Spiritûs Sancti, amen. Notum sit omnibus hominibus in quorum manibus hæc donationis charta devenerit, quod ego Otgerius comes vocitatus territorii Pardiacensis, unà cum consensu et voluntate filiorum meorum his nominibus vocitatorum, scilicet Urseti, Arnaldi, Willelmi et Aymerici et aliorum multorum bonorum virorum, dedimus Domino Deo nostro Jesu-Christo et ejus perpetuæ et gloriosæ Virgini Mariæ, ac matri ecclesiæ sedis ausciensis, necnon et dno Willelmo ejusdem ecclesiæ metropolis archiepô, ejusdemque loci archidiacono Stephano et omnibus clericis ejusdem sedis Deo servientibus, omnibusque successoribus eorum, ecclesiam Sti Christophori in eodem Pardiacensi archidiaconatu sitam, cum omnibus

Digitized by Google

adjacentiis ad eamdem ecclesiam pertinentibus, cum consensu ac voluntate eumdem honorem hactenus retinentium. Dono, inquam, et perpetua cessione confirmo cum ipsius archiepiscopi Willelmi annulo, pro anima mea, et pro animabus patris et matris meæ et omnium parentum meorum; tali quidem tenore ut ab hodierno die et deinceps, eamdem ecclesiam Sti Christophori, atque omnia quidquid Deo annuente nunc possidet, et in futuro acquisierit, totum ab integro sicut infra cruces designatum est, metropolis Ecclesia Stæ Virginis Mariæ Auscis, ejusdemque sedis clerici teneant, habeant, et sine ulla contrappellatione cujuscumque mortalium possideant. Facta donatio cessionis meæ ista coram multis testibus anno divinæ incarnationis MLXXXVIII. Præsidente in romana sede Urbano papa, monarchiam regni Francorum regente Philippo rege, in mense decembris VI feria, luna XII. Hujus rei testium vocabula subter habentur inserta. Ego Otgerius qui chartam istam firmavi propriâ manu et firmam feci, Oddo de Peiru ad cujus inquisitionem hæc facta sunt; interfuit Ebrardus, frater ejus, et Arnaldus Fort de Berned, et Odebertus d'Aulx, et Oddo de Bassona, et Arcifort Mored, et Garcia Abbas de Mascaras; interfuerunt et alii multi, ut hæc ibi.

Tel est donc le texte primitif de notre charte de 1088, sur laquelle nous aurons occasion de revenir prochainement.

F. CANÉTO,

Vic. gén.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite.*) (1)

CATACOMBES, s. f. Souterrains plus ou moins étendus dont le nom, d'après l'acception commune, réveille l'idée de tombeaux très nombreux. Aussi disait-on autrefois CATATOMBES. Ces sortes d'excavations avoisinent généralement les grandes villes, parce qu'on a retiré de leur sein les matériaux qui servirent à les construire.

Les plus célèbres comme aussi les plus vastes sont les catacombes de Rome, dans lesquelles les premiers chrétiens furent obligés de chercher un refuge contre les persécutions. C'est aussi là qu'ils déposèrent les restes des martyrs pendant les trois premiers siècles de notre ère ; et cette touchante pratique a donné plus tard l'idée de construire des cryptes sous les églises bâties en temps de paix.

Pendant le long séjour que nos pères dans la foi durent faire dans ces sombres asiles, ils en ornèrent les parois de peintures, ils enrichirent les tombeaux de leurs frères de sculptures à sujets bibliques, et d'inscriptions lapidaires qui nous ont transmis leurs croyances religieuses avec leurs pensées les plus intimes. Aussi, les catacombes, celles de Rome surtout, sont-elles considérées, avec raison, comme le berceau de l'art chrétien et des primitives traditions de l'Eglise. L'étude des monuments qu'elles renferment a produit, à ce double point de vue, des ouvrages très importants et du plus vif intérêt.

CATHÉDRALE, s. f. C'est le titre de toute église qui possède un siége épiscopal, *cathedra*, comme centre actuel d'administration diocésaine. On l'appelle souvent dans le langage liturgique l'ÉGLISE-

(1) Voir tome II, p. 583.

Digitized by Google

MÈRE parce que primitivement l'évêque seul y conférait le baptême dans le baptistère, monument attenant à sa cathédrale et qui en faisait essentiellement partie. De là les priviléges sans nombre qui se rattachaient aux églises matrices ou baptismales. Les plus anciennes cathédrales furent généralement construites à trois nefs, sur le plan de ces édifices importants que, même avant le christianisme, on appelait *basiliques*.

CAULICOLE, s. f. C'est l'un des éléments du chapiteau corinthien : sorte de petite tige qui prend naissance entre les feuilles d'acanthe, comme pour soutenir les hélices et les volutes qui ornent sa corbeille feuillée.

Les caulicoles ont été imitées par les sculpteurs de la période romane, surtout au XIIe siècle. Les exemples en sont fréquents dans notre Midi.

CAVEAU, s. m. Dans les églises, et plus généralement aujourd'hui dans les cimetières, on construit assez souvent des souterrains peu étendus que leur destination affecte à la sépulture d'une personne, d'une famille ou d'une corporation. On y dépose les corps dans des cercueils de plomb, parfaitement scellés; et cette précaution est nécessaire, pour le cas surtout où le caveau devrait se rouvrir, à des intervalles plus ou moins rapprochés, pour de nouvelles sépultures.

CÉNOTAPHE, s. m. Tombeau apparent, c'est-à-dire en relief sur le sol, qui n'est pas destiné à recevoir les restes mortels de la personne dont il doit perpétuer le souvenir, et dont le corps est censé être inhumé quelqu'autre part. Au point de vue monumental, il n'y a point de différence extérieure entre un *cénotaphe* et un *sarcophage*, bien que ce dernier serve encore, ou ait servi dans le temps à l'inhumation réelle.

CEPT DE VIGNE, s. m. Rinceau à feuilles de vigne avec ou sans raisins, courant le plus souvent dans une gorge. Il est très commun au XIVe siècle et surtout au XVe. Il se voit aussi sur les surfaces planes, à certaines époques antérieures.

CÉRAMIQUE, s. f. C'est l'art de fabriquer des vases et autres

Digitized by Google

ustensiles en terre cuite. Ses produits sont ordinairement décorés par la plastique et la peinture; ce qui empêche de les confondre avec ceux de la simple poterie.

CERVEAU, s. m. Dans une cloche, on donne ce nom à la partie supérieure, en tant qu'elle forme le fond de sa cavité. Les anses de suspension couronnent cette portion de la cloche et doivent être fondues avec elle. Elles se rattachent à la partie convexe du cerveau, et le battant à sa partie concave. Les inscriptions entourent le cerveau comme une sorte de ceinture.

CHAINE, s. f. Barre, bande ou prisme de fer qui sert à relier deux murs ou les parties d'une construction quelconque tendant à s'écarter. Ordinairement, la chaîne s'arrête à ses deux bouts et se fixe par des ancres, des boulons, etc., etc. Elle peut aussi se mettre, dans les charpentes, à la place des entraits pour maintenir horizontalement les arbalétriers, à travers les moises qui se rattachent à la partie inférieure de ces dernières pièces. — Les chaînes de pierre sont des assises verticales en pierre de taille, établies *en plein mur* de briques ou de moellons pour augmenter la solidité; ou bien à l'angle, pour mieux relier deux murs entre eux. Dans ce dernier cas, on l'appelle chaîne de liaison ou d'encoignure.

CHAIRE, s. f. C'est la tribune sacrée d'où la parole de Dieu est annoncée aux fidèles réunis dans une église.

Dans nos provinces méridionales, sa place est généralement du côté de l'Evangile. C'est le contraire en Belgique : les chaires y sont en outre construites d'après un système particulier d'ornementation où le bon goût ne préside pas toujours. La plus célèbre est celle de Sainte-Gudulle de Bruxelles. On y voit, sculptés sur bois, Adam et Eve chassés du paradis terrestre par un ange armé de l'épée que lui donne la Genèse. Du côté opposé à l'ange, la mort, sous la forme d'un squelette, semble poursuivre sa proie. Le reste de la chaire figure un gros tronc d'arbre qui rappelle celui de la *science du bien et du mal*. Les degrés de l'escalier sont bordés d'une balustrade qui se ramifie en forme de branches entrelacées avec art. Des animaux de diverses espèces sont grimpés dans ces branches.

Digitized by Google

Mais l'effet qu'ils y produisent nous a semblé froid et même quelque peu grotesque. Tout ce travail est de la fin du XVIIe siècle.

On appelle encore CHAIRE le siége, *cathedra*, exclusivement réservé à l'évêque dans son Eglise-mère, qui, pour cette raison, prend le nom de cathédrale. Primitivement, sa place était au point terminal de l'axe de l'église, c'est-à-dire au fond de l'abside. L'autel alors se fixait en avant et en vue du clergé faisant, à droite et à gauche, cortége à l'évêque en forme d'hémicycle. Plus tard, l'autel fut adossé au fond de l'abside; le siége épiscopal fut placé en avant du côté de l'Epître; et cette disposition est celle que l'on retrouve aujourd'hui presque dans toutes les cathédrales.

La chaire épiscopale ne doit pas être confondue avec le *trône pontifical*. Ce dernier se dresse du côté de l'Evangile pour les cérémonies dans lesquelles l'évêque doit pontifier avec plus ou moins de solennité. Dans les visites pastorales, pour les jours de confirmation ou autres dans lesquels une église simplement paroissiale doit faire accueil solennel à son premier pasteur, on dresse le trône comme il vient d'être dit, c'est-à-dire du côté de l'Evangile.

En France, les chaires à prêcher se font plus généralement remarquer par leur simplicité. L'ornementation sculpturale d'une grande valeur a toujours été réservée pour les chaires épiscopales, c'est-à-dire pour celles qui représentent le siége cathédral dans les Eglises-Mères. Reconnaissons néanmoins que, dans certains de nos monastères, les chaires de réfectoire, ou pupitres de lecture pendant les repas silencieux des moines, ont rivalisé de richesse avec les chaires épiscopales Nous citerons en particulier celle dont le XIIIe siècle avait doté l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, à Paris. Elle est bâtie en pierre et à pans coupés, sur un beau cul-de-lampe orné de gracieux rinceaux de vigne. Son couvre-chef à ogive trilobée porte sur d'élégantes colonnettes; et son escalier, pratiqué en pleine muraille, n'est clos, du côté de l'intérieur, que par une claire-voie dont la construction est d'une hardiesse qui étonne sous le poids qu'elle supporte.

CHAMP, s. m. On désigne par ce nom le fond sur lequel un

Digitized by Google

ornement se détache en relief, dans les sculptures par exemple. Dans le blason, le champ est la surface de l'écu, et on le dénomme, d'après son métal ou son émail de fond : champ *d'or, d'argent;* champ *de gueules, de sinople,* etc., etc.—On dit aussi qu'un objet est posé *de champ* lorsque son épaisseur ou sa face la plus étroite est au-dessus et au-dessous. Ainsi, dans une voûte, les briques posées de champ sont rangées les unes à côté des autres, de manière à se presser par la face la plus large. Dans le sens contraire, elles seraient posées *à plat* et donneraient, par elles-mêmes, moins d'épaisseur, et, partant, moins de solidité à la voûte.

CHANCEL, s. m. On a dit aussi CHAIGLE, CANCEL, pour signifier une enceinte, une clôture.—Voir le mot *Cancel,* tome II du Bulletin, page 585, où nous avons spécialement parlé des belles clôtures occidentales que le moyen âge donnait aux chœurs importants.

CHANDELIER, s. m. Ustensile qui sert à porter la chandelle, la bougie, etc. Quand il n'est pas portatif, on l'appelle *candélabre.* Nous ne parlerons ici que des chandeliers d'autel, et nous dirons d'abord que ceux que l'on conserve des siècles antérieurs ont très peu d'élévation, et qu'ils se composent d'un pied, souvent triangulaire ou à trois lobes, de la tige, du nœud, de la coupe qui couronne la tige, et de la pointe fixée au centre de la coupe pour y maintenir le cierge.—Avant le xe siècle, les chandeliers se plaçaient, non sur l'autel, mais tout autour, et au moment où devaient commencer les cérémonies religieuses qui demandaient la présence des flambeaux. Du xe au xvie, le nombre en était *communément* de deux, un de chaque côté du crucifix. Mais le nombre pouvait augmenter selon l'importance de la fête. C'est ce que nous voyons, pour le xiiie siècle par exemple, dans une intéressante description de Joinville, en son histoire de St Louis. «Et en chascun » iour férial ou iour que l'on ne dit pas ix leçons, estoient » deux cierges sur l'autel qui estoient renouvelez chascun iour de » lundi et chascun mercredi : mès en chascun samedi et en toute » simple fête de ix leçons estoient mis quatre cierges à l'autel; et

Digitized by Google

» en toute feste double ou demie double ils estoient renouvelez, et » estoient mis à l'autel six cierges ou huit; mès ès festes qui es- » toient moult solempnex, douze cierges estoient mis à l'autel; et » aussi en l'anniversaire de son père et de sa mère, et de tous les » rois pour lesquex ils feroient faire anniversaire en sa chapelle.»

La coutume actuelle est de placer six chandeliers sur le maître-autel. Toutefois, ils devraient être bas, à l'exemple des anciens, et avec des cierges peu élevés, ou même des souches économiques, si l'on veut, mais toujours d'une dimension analogue (1). Il est grand temps d'en finir avec ces machines gigantesques qui dominent le crucifix, et dont la hauteur, autant que le mauvais goût, semble braver toutes les convenances liturgiques.

CHANFREIN, s. m. C'est une moulure qui s'obtient en abattant une arête rectangulaire sur la pierre de taille, sur le bois, etc. Ce genre d'ornement, dont la simplicité est des plus élémentaires, se rencontre fréquemment dans l'architecture romane.

CHAPE, s. f. Enduit d'une certaine épaisseur et de forte résistance, dont on recouvre l'extrados d'une voûte. On ne doit jamais négliger de le faire avec soin, afin de prévenir l'infiltration des eaux. Le moyen âge ne recula jamais devant la dépense que les chapes exigeaient. Il les construisit en dalles de pierre sur un fonds très fourni, quand l'extrados des voûtes était exposé au contact direct ou indirect des eaux pluviales. Souvent même on les établissait dans les conditions d'une solidité assez complète pour se passer d'abri quelconque au-dessus de ces sortes de voûtes. C'est ainsi, par exemple, qu'on le voit encore, non loin de nous, sur les bas-côtés et sur la chapelle terminale de l'église de Mirande. Une restauration récente, des mieux entendues et aussi des plus complètes, grâce au zèle du pasteur, a osé renouveler ici les chapes sans toiture. Hâtons-nous de dire que ces sortes de dallages en plein air demandent une grande surveillance et un entre-

(1) Voir, tome I du Bulletin, p. 454, 455, 457, ce que nous avons déjà dit à ce sujet.

Digitized by Google

tien intelligent pour qu'ils ne deviennent pas une occasion de ruine pour les voûtes qu'ils protégent.

Le mot CHAPE désigne aussi un vêtement ecclésiastique appelé en latin *pluviale, cappa,* et destiné primitivement à recouvir les clercs dans les processions extérieures. La forme et le nom de *pluvial* rappellent assez que ce vêtement est un emprunt fait aux habitudes ordinaires de la vie. Mais l'Eglise en a fait, dans les âges de foi, l'un de ses plus magnifiques ornements pour les solennités du culte. On l'a enrichi d'orfrois et de chaperons splendidement brodés : on y voyait des images de saints dans leurs niches gothiques, avec riches baldaquins en couvre-chef; des emblèmes variés et même des traits choisis de la Sainte Ecriture, comme à la chape que l'on montre encore, par exemple, à Saint-Bertrand de Comminges dans la Haute-Garonne. Ce précieux ornement nous avait semblé, dans le temps, n'être pas antérieur aux premières années du XIVe siècle. Mais pourquoi faut-il que la manie des formes modernes ait inspiré la malencontreuse idée de réduire, comme on l'a fait il y a quelques années, la majestueuse ampleur de cette belle étoffe.

CHAPELET, s. m. Moulure formée d'une série de grains ronds ou ovales qui se retrouvent fréquemment dans l'ornementation de la période romane.

CHAPELLE, s. f. C'est un édifice consacré au culte religieux, dont les dimensions sont généralement restreintes.

ISOLÉE, la chapelle est simplement pourvue d'un autel presque toujours unique et destiné à une dévotion particulière.

RELIÉE à un palais, à un château, à une communauté religieuse ou autre, la chapelle a un caractère plus spécial d'édifice privé, bien que le culte puisse y devenir plus ou moins public, selon les circonstances et la permission des autorités compétentes.

Enfin une chapelle peut faire partie d'une église proprement dite, comme édicule accessoire. Dans ce dernier cas il est de toute convenance qu'elle entre dans le plan général, de manière à n'en point troubler l'harmonie, et à se rattacher à l'ensemble par les caractères essentiels de son architecture et de sa décoration.

Digitized by Google

L'usage des chapelles secondaires, comme partie intégrante des plans d'église, ne paraît pas antérieur au XIe siècle. On en construisit d'abord trois autour du sanctuaire, c'est-à-dire une au centre, et une autre de chaque côté, toutes en saille extérieure sur l'hémicycle, et moins élevées que l'édifice principal. Bientôt, on en vit cinq en forme de couronne, ou bien encore en renfoncement sur le plan du mur terminal coupant l'axe longitudinal à angle droit.

Jusqu'à la fin du XIIe siècle, toutes ces chapelles sont en forme d'hémicycle. Le XIIIe donna la préférence aux pans coupés, c'est-à-dire aux chapelles construites sur les côtés d'un polygone; et aux voûtes en cul-de-four il substitua les voûtes d'arêtes. Il augmenta aussi le nombre des chapelles accessoires et le porta jusqu'à quinze dans la cathédrale de Tours, par exemple. On a même dépassé ce nombre dans quelques autres.

Avant la fin du XIIIe siècle les églises construites avec chapelles accessoires n'en avaient jamais qu'au chevet, c'est-à-dire au levant du transsept dans les édifices orientés. C'est surtout dans le XIVe que l'usage se généralisa d'en construire entre le transsept et le mur pignon de la façade principale. Cette pratique fut même tellement goûtée dans nos provinces que des cathédrales très importantes firent bâtir en brèche ces sortes de chapelles entre les contreforts qui bordaient les bas-côtés. Un petit nombre de celles qui, en France, sont en grande réputation résistèrent avec peine à cet entraînement général.

C'est aussi à partir du XIVe siècle qu'on a vu bâtir de belles églises à une seule nef bordées de chapelles dans toute sa longueur. Nous pouvons citer autour de nous, Saint-Pierre de Condom, ancienne cathédrale, et les églises paroissiales de Gimont, d'Eauze, etc., etc.

CHAPERON, s. m. C'est le faîte, le couronnement d'un mur de clôture, disposé en forme de couverture inclinée pour faciliter l'écoulement des eaux. Il peut être à deux égoûts, séparés par une sorte de crête *en dos d'âne*, ou bien *en bahut* si le sommet

Digitized by Google

est bombé et arrondi. Le chaperon ne doit avoir qu'un seul égoût du côté du propriétaire, quand celui-ci n'a pas le droit de donner à l'eau une pente vers son voisin.

Le CHAPERON fut longtemps une sorte de costume de tête pour les hommes et pour les femmes. Sa forme varia considérablement depuis les Mérovingiens jusqu'au règne de Charles VII. S'il était de fourrures on l'appelait plus spécialement *aumusse*, laissant le nom de chaperon à ceux qui étaient d'étoffes. On commença sous Charles V à abattre l'aumusse ou le chaperon sur les épaules, et à couvrir sa tête d'un bonnet. Le chaperon des femmes était une bande en velours qu'elles ajustaient à leur coiffure, en signe de bourgeoisie. Toutes ces différences se retrouvent dans les anciennes peintures sur verre dont elles aident à déterminer les époques.

Digitized by Google

PRIÈRES ET RHYTHMES LATINS,

extraits d'un orationnel manuscrit de la Bibliothèque du Séminaire d'Auch.

L'an dernier, le *Bulletin* offrait à ses lecteurs, à l'occasion de la semaine sainte, une complainte inédite en langue romane du midi de la France, sur les douleurs de la Très Sainte Vierge. L'accueil bienveillant qu'a reçu cette publication nous a encouragé à chercher cette année encore, au retour des mêmes solennités, quelque autre monument de la piété de nos pères. Nous n'avons trouvé que deux ou trois pièces peu remarquables au point de vue littéraire, mais qui ne manqueront pas d'intérêt pour les chrétiens avides de retremper leur foi aux sources encore trop peu explorées du moyen âge.

Le moyen âge savait prier; n'eût-il eu que cette compensation à des misères très réelles, très profondes, il peut balancer les avantages et l'éclat des périodes les plus vantées de l'histoire. Bien souvent, il est vrai, des hommes religieux et savants ont jeté le blâme sur les formules employées au moyen âge; leur foi ne s'accommodait pas d'une naïveté qu'ils suspectaient çà et là de superstition, et leur goût sévèrement classique se rebutait d'une langue et d'une versification étrangères à l'imitation des anciens. Sur ce dernier point, il faut espérer qu'on ne se méprendra plus : le vrai latin du moyen âge, surtout à partir du XIe siècle, est une langue complète, claire, nette et flexible; et la poésie rhythmique du même temps a produit des chants comparables aux chefs-d'œuvre les plus vantés de la lyre classique. Tout le monde aujourd'hui se pique d'admirer le *Dies iræ*, le *Stabat mater*, les proses de saint Thomas; et l'on ne connaît pas les trésors que recèlent encore en ce genre les monuments de l'ancienne liturgie.

Digitized by Google

Quant aux reproches qu'on a faits au fond même des prières de nos aïeux au nom d'une piété éclairée, il en faut rabattre. Ces formules répondent à une qualité de foi et de dévotion qui, pour n'être pas la nôtre, n'est pas toujours à dédaigner. Plus les vrais juges regardent de près à ces pieuses reliques et les étudient avec étendue et profondeur, plus ils sentent leurs préjugés tomber et croître leur admiration. « On a osé prétendre, dit un jeune et laborieux écrivain de qui nous attendons l'histoire de la poésie liturgique, que nos pères ne savaient pas prier avec dignité, avec décence. J'affirme, ayant devant moi environ 400 pages in-folio de ces extraits de *Livres d'heures*....., que je n'ai jamais été scandalisé une seule fois en lisant ces pieux recueils (1).» Et plût à Dieu que les livres de piété de nos jours puisassent plus souvent à ces sources oubliées, au lieu de nous offrir sans cesse les produits déplorables d'une espèce de romantisme mystique qui devrait bien avoir fait son temps !

Mais c'est trop insister sur des réflexions que ne justifie peut-être pas assez l'importance des pièces publiées ici. Il nous faut, d'ailleurs, dire un mot du livre qui nous les a fournies. C'est un petit volume manuscrit qui a pu avoir autrefois environ deux cents feuillets, dont plusieurs manquent aujourd'hui. Il n'atteint pas en hauteur la mesure d'un de nos petits in-18, et sa forme est presque carrée. L'écriture, qui n'a rien de remarquable et qui n'est pas même partout fort soignée, me paraît appartenir au XIVe siècle. Les initiales, rouges ou bleues, sont relevées d'or, mais de dimensions modestes. Le commencement des offices offrait, sans doute, des lettres ornées plus considérables; mais, pour cette raison même, des feuillets entiers ont été arrachés de distance en distance. Plusieurs feuillets de suite manquent en tête du volume, qui ne garde plus aucun reste de reliure, et qui est d'un bout à l'autre fort maltraité par le temps et par diverses causes accidentelles.

(1) Léon Gautier, *Choix de prières tirées des manuscrits du* XIIIe *au* XVIe *siècle* (Paris, Victor Palmé, 1861), préface, p. 3-4.

Digitized by Google

Il est probable, d'après l'exécution matérielle de ce petit livre, que l'art n'a pas en tout ceci à déplorer de perte fort grave. Sous d'autres rapports, il ne paraît pas que rien de bien intéressant ait disparu de ce volume pourtant si mutilé. La partie du livre qui a le plus perdu n'était guère composée que de psaumes formant divers offices. Les derniers feuillets, remplis par des formules étrangères aux livres saints, sont à peu près intacts.

Ce livret est entré l'an dernier au Séminaire avec la riche bibliothèque de feu M. l'abbé Dassieu, curé de Tonneins, qui a légué ses livres à la maison où il avait fait ses études théologiques. La provenance méridionale de ce petit volume semble démontrée par la place privilégiée qu'occupe l'*apôtre* saint Martial dans les litanies rhythmiques que nous donnons plus bas.

Nous y prenons d'abord une prière latine qui n'a d'autre mérite que d'enchâsser dans une supplication de la plus grande simplicité les sept paroles suprêmes du Rédempteur. Mais quelle prière plus éloquente que l'humble et naïve application de ces paroles divines aux besoins et aux misères de cette vie ?

Oracio ad Ihum.

Domine Jesu Christe, qui septem verba ultimo vitæ tuæ in cruce pendens dixisti, ut semper illa sacratissima verba in memoriam habeamus : Rogo te per virtutem illorum septem verborum, ut mihi parcas omnia peccata mea, quidquid peccavi aut commisi.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti : Pater ignosce crucifigentibus me, fac ut amore tui ego parcam omnibus malefacientibus mihi.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti latroni : Hodie mecum eris

Prière à Jésus.

Seigneur Jésus-Christ, qui avez prononcé sept paroles aux derniers moments de votre vie, suspendu à la Croix, pour que ces sept paroles sacrées restassent toujours dans notre mémoire, je vous prie, par la vertu de ces sept paroles, de me pardonner tous mes péchés, toutes les fautes que j'ai commises.

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit : Père, pardonnez à ceux qui me crucifient, faites que je pardonne pour l'amour de vous à tous ceux qui me font du mal.

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit au larron : Aujour-

Digitized by Google

in paradiso, fac me in hac vita ita vivere ut in hora mortis meæ dicas mihi : Hodie mecum eris in cœlo.

d'hui, tu seras avec moi en Paradis, faites que je me conduise de telle sorte en cette vie que vous me disiez à l'heure de ma mort : Tu seras avec moi aujourd'hui dans le Ciel.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti matri tuæ : Mulier, ecce filius tuus; deinde dixisti discipulo : Ecce mater tua, fac ut me societ amor tuus et caritas tua vera.

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit à votre mère : Femme, voilà votre fils, et ensuite au disciple : Voilà votre mère, faites que votre amour et votre vraie charité m'associe à cette famille vénérée.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti : Hely, Hely lamazabactani, quod significat : Deus meus, Deus meus, ut quid dereliquisti me? fac me ita vivere ut non derelinquas me in quacumque tribulatione aut angustia.

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit : Eli, Eli, lamma sabacthani, c'est-à-dire : Mon Dieu, mon Dieu, pourquoi m'avez-vous délaissé? faites-moi la grâce de vivre de telle sorte que vous ne me délaissiez dans aucune tribulation ni dans aucune angoisse.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti : Sitio, scilicet salutem animarum sanctarum quæ in limbo fuerunt adventum expectantium, fac me ita vivere ut ego sitiam te fontem aquæ viventis, et fontem æterni luminis.

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit : J'ai soif, c'est-à-dire du salut des âmes saintes qui étaient dans les limbes, attendant votre arrivée, faites que je vive en ayant soif de vous, fontaine d'eau vive, foyer d'éternelle lumière.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti : Consummatum est, quod significat, labores et dolores quos pro nobis peccatoribus suscepisti jam finisti, fac ut audire merear illam dulcissimam vocem tuam : Veni, amica mea, sponsa mea, dilecta mea, quia disposui petitiones tuas consummari.

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit : Tout est consommé, c'est-à-dire que vous étiez à la fin des travaux et des douleurs que vous aviez embrassés pour nous pauvres pécheurs, faites que je mérite d'entendre de votre bouche cette parole si douce : Venez, mon amie, mon épouse, ma bien-aimée, parce que j'ai résolu d'accomplir toutes vos demandes.

Domine Jesu Christe, sicut tu dixisti : Pater, in manus tuas

Seigneur Jésus-Christ, comme vous avez dit : Père, entre vos

Digitized by Google

commendo spiritum meum, fac me ita vivere et sic omnia mandata tua custodire et adimplere, ut in obitu meo perfecte possim tibi dicere : Pater, in manus tuas commendo spiritum meum. Amen.

mains je remets mon esprit, faites-moi la grâce de vivre de telle sorte et de garder et accomplir si bien vos commandements, que je puisse à ma mort vous dire en toute vérité : Mon Père, entre vos mains je remets mon esprit. Ainsi soit-il.

Nous demandons à citer encore une prière bien naïve, mais où éclate toute l'ardeur d'une foi et d'un repentir sans mélange :

Oracio devotissima ad Dominum ihm xpm filium Dei.

O bone Jesu, o piissime Jesu, o dulcissime Jesu, o Jesu fili virginis Mariæ, plene misericordia et pietate ! O dulcis Jesu, secundum magnam misericordiam tuam, miserere mei ! O clementissime Jesu, te deprecor per illum sanguinem pretiosum, quem pro nobis peccatoribus effundere voluisti, ut abluas omnes iniquitates meas, et in me respicias humiliter petentem et hoc nomen sanctum tuum invocantem. O nomen Jesu, nomen dulce ! O nomen Jesu, nomen delectabile ! Nomen Jesu, nomen confortans ! Quid est Jesu, nisi Salvator ? O bone Jesu, propter nomen sanctum, salva me ne peream. O qui plasmasti et redemisti me, ne me permittas damnari quem tu ex nichilo creasti ! O bone Jesu, ne me perdat iniquitas mea, quem fecit omnipotens bonitas tua. O bone Jesu, recognosce quod tuum est, et absterge quod alienum est. O Jesu benignissime, miserere mei,

Prière très dévote à N.-S. Jésus-Christ, fils de Dieu.

O bon Jésus, ô très miséricordieux Jésus, ô très doux Jésus, ô Jésus, fils de la Vierge Marie, plein de miséricorde et de bonté ! O doux Jésus, selon votre grande miséricorde, ayez pitié de moi. O Jésus très clément, je vous supplie par ce sang précieux que vous avez voulu répandre pour nous, pauvres pécheurs, de laver toutes mes iniquités et de tourner sur moi un regard favorable, tandis que je vous prie avec humilité et que j'invoque votre saint nom. O nom de Jésus, nom si doux ! O nom de Jésus, nom si délectable ! Nom de Jésus, nom si fortifiant ! Que veut dire Jésus, si ce n'est Sauveur ? O bon Jésus, à cause de votre saint nom, sauvez-moi, que je ne périsse pas ! Vous qui m'avez créé et racheté, ne laissez pas damner celui que vous avez tiré du néant ! O bon Jésus, que je ne sois pas perdu par mon iniquité, moi qui fus créé par votre bonté

Digitized by Google

dum tempus est miserendi, ne damnes me in tempore judicandi. Quæ utilitas in sanguine meo, dum descendo in corruptionem? Neque mortui laudabunt te, Domine, neque omnes qui descendunt in infernum? O amantissime Jesu, admitte me inter numerum electorum tuorum! O Jesu, Jesu, salus in te sperantium; o Jesu salus in te credentium; o Jesu, solatium ad te confugientium; o Jesu, dulcis remissio omnium peccatorum; o Jesu, fili Mariæ Virginis, infunde in me gratiam sanctam, sapientiam, caritatem, humilitatem et castitatem, ut possim te perfecte diligere et in te gloriari; et omnes qui invocant hoc nomen sanctum tuum, quod est Jesus. Amen. Pater noster. Ave, Maria.

toute-puissante! O bon Jésus, reconnaissez en moi ce qui vient de vous, et effacez ce qui vient d'ailleurs. O Jésus très débonnaire, ayez pitié de moi, quand le temps de la pitié dure encore, pour ne pas me condamner au temps du jugement! Que vous reviendra-t-il de mon sang, si je descends à la corruption du tombeau? Les morts ne vous loueront pas, Seigneur, ni tous ceux qui descendent en enfer. O Jésus très aimant, recevez-moi au nombre de vos élus! O Jésus! Jésus, salut de ceux qui espèrent en vous; ô Jésus, salut de ceux qui croient en vous; ô Jésus, consolation de ceux qui cherchent en vous leur refuge; ô Jésus, doux pardon de tous les péchés; ô Jésus, fils de la Vierge Marie, répandez en moi votre sainte grâce; donnez-moi la sagesse, la charité, l'humilité et la chasteté, afin que je puisse vous aimer parfaitement, et parvenir à votre gloire, avec tous ceux qui invoquent votre saint nom, le nom de Jésus. Ainsi soit-il. Notre Père.. Je vous salue.

Nous arrivons aux rhythmes, qui ont un caractère plus littéraire que les prières en prose. Nous donnons d'abord un rhythme à la sainte Face qui n'est pas inédit. Les Bollandistes l'ont inséré au 4 février dans le commentaire sur sainte Véronique. Le P. Henschen, auteur de ce travail, nous apprend que cette pièce figurait comme séquence dans la messe de la sainte Face au missel d'Augsbourg et dans d'autres Missels. Celui d'Auch, qui avait des messes propres du saint Suaire, de la Couronne d'épines, des cinq plaies, de

Digitized by Google

la sainte Larme, n'avait rien du *saint Voult,* comme on disait il y a trois siècles.

La tradition du visage de Notre-Seigneur imprimé sur le voile d'une sainte femme qu'on a appelée Véronique, soit par corruption du nom de Bérénice, soit par confusion avec la sainte image elle-même (*vera icon*, ou mieux *vera iconica*), est fort autorisée dans l'Eglise, et il y en a des traces respectables dans l'antiquité chrétienne (1). La sainte Face est honorée à Rome de temps immémorial; mais des images faites probablement sur le modèle de celle-là et conservées en divers lieux contribuèrent à répandre cette dévotion particulière. La sainte Face de Montreuil-les-Dames, au diocèse de Laon, était l'objet de nombreux pèlerinages. Notre Midi connaissait surtout celle qui était honorée à Cadouin, près Périgueux, et sur laquelle le P. Aubery, professeur au collége d'Auch, dans la première moitié du XVIIe siècle, a écrit un poème latin encore inédit dont je reparlerai plus tard. La tradition fort répandue qui regardait sainte Véronique comme l'épouse de Zachée, fondateur du pèlerinage de Roc-Amadour, a dû contribuer aussi à augmenter dans nos contrées la dévotion à la sainte Face.

Voici le texte de notre séquence, d'après le manuscrit d'Auch, qui offre de bonnes variantes avec l'édition des Bollandistes :

De sancta Veronica Memoria.

Salve, sancta facies
Nostri Redemptoris,
In qua nitet species
Divini splendoris,
Impressa panniculo
Nivei coloris,
Dataque Veronicæ
Signum ob amoris.

Mémoire de sainte Véronique.

Salut, ô sainte face de notre Rédempteur, où brille l'image de la gloire divine, imprimée sur un voile blanc comme neige, et donnée à Véronique en témoignage d'amour.

(1) Voyez *Acta SS. Bolland.* Febr., t. I. — MOLANUS, *Hist. SS. Imaginum*, annoté par Paquot, dans le *Cours complet de théologie* de M. Migne.

Digitized by Google

Salve, decus seculi,
Speculum sanctorum,
Quod videre cupiunt
Spiritus cœlorum.
Nos ab omni macula
Purga vitiorum,
Inque nos consortium
Junge Beatorum.

Salut, gloire du monde, miroir des saints, que les esprits célestes brûlent de contempler. Purifiez-nous de toutes les souillures de nos vices et nous faites entrer dans la société des Bienheureux.

Ave, nostra gloria,
In hac vita dura,
Labili et fragili,
Cito transitura.
Nos perduc ad patriam,
O felix figura,
Ad videndam faciem
Christi, mente pura (1).

Salut, vous qui êtes notre gloire dans cette vie si rude, si fugitive, si exposée, et qui s'évanouira sitôt. Conduisez-nous à la patrie, ô sainte image, afin que d'un cœur pur nous puissions voir la face du Christ.

Esto nobis, Domine,
Tutum adjuvamen,
Dulce refrigerium,
Atque consolamen,
Ut nobis non noceat
Hostile conamen,
Sed fruamur requie.
Nos dicamus : Amen (2).

Soyez-nous, Seigneur, un secours assuré, le remède de nos amertumes, la consolation de nos peines, pour que les efforts de l'ennemi ne nous puissent nuire, mais que nous goûtions le vrai repos. Disons : Ainsi soit-il.

Mais le morceau le plus intéressant de l'orationnel de M. Dassieu nous a paru être le Rhythme beaucoup plus considérable qu'il nous reste à citer et à traduire. Cette pièce est probablement inédite; et nous n'avons pas même souvenir d'en avoir rencontré d'analogue dans les recueils de proses du moyen âge qu'il nous est arrivé de parcourir autrefois. C'est une paraphrase rhythmique des litanies des saints, que l'abondance des matières nous oblige à renvoyer à une prochaine livraison.

LÉONCE COUTURE.

(1) Les Bollandistes : *Quæ est Christi pura.*
(2) Les Bollandistes : *Cum Beatis, amen.* — Nous n'avons pas noté toutes les variantes.

Digitized by Google

LETTRES

D'UN PRÊTRE DU DIOCÈSE D'AUCH,

Missionnaire apostolique en Corée.

III.

DE SINGAPOUR A HONG-KONG.

MANILLE.

J. M. J. — Hong-Kong, le 14 novembre 1858.

BIEN-AIMÉS PARENTS,

Dans ma lettre du 28 septembre, je vous ai parlé de ma traversée de France à Singapour, et de mon séjour dans cette ville de superstition, où j'ai vu un homme s'agenouiller au milieu de la rue pour adorer le soleil qui commençait à disparaître à l'horizon. Vous vous rappelez notre visite à Bouquettima, le pays des tigres, chez le P. Maistre, et à Seringon, chez le P. Paris. Vous n'avez oublié ni le charivari des Malais, ni le papier diabolique des Chinois. Aujourd'hui, si vous le voulez bien, nous nous remettrons en route pour aborder à Manille, et de là à Hong-Kong.

Le 9 août, à sept heures du matin, nous quittâmes la procure de Singapour, pour nous rendre à bord du *Succès*, qui devait lever l'ancre le lendemain matin à six heures. Les PP. Ozouf et Issaly nous accompagnaient.

Chemin faisant, nous fûmes témoins d'une cérémonie chinoise qui piqua notre curiosité. Les maisons chinoises étaient illuminées d'une manière inaccoutumée. Devant chaque porte principale, on voyait une table couverte de riz, de fruits et d'une foule de comestibles dont j'ignore le nom. La tablette héréditaire et superstitieuse des ancêtres était sur le devant de la table et en formait le plus riche ornement. Des bouquets de fleurs et une quantité de bougies allumées étaient artistement rangés sur cet autel domestique. Le papier jaune des funérailles destiné à être brûlé pendant le sacrifice ne manquait pas. Quand le temps fut venu, un Chinois, se détachant du groupe qui se tenait debout derrière la table, vint faire trois prostrations jusqu'à terre devant

Digitized by Google

ces mets abondants. Son air recueilli, ses mains jointes, ses lèvres qui murmuraient quelque formule de prière, la gravité et le sérieux profond de sa démarche et de son geste, me firent penser malgré moi à ces chrétiens d'Europe qu'on voit si distraits et si légers devant l'autel que les anges environnent et que sanctifie la présence réelle de notre Dieu. Cependant, il faut bien le dire, cette piété exemplaire ne durait que le temps des trois prostrations qui se répétèrent plusieurs fois à différents intervalles. Après chacune de ces cérémonies, ce pontife sérieux redevenait un chinois léger et bavard, dont la joyeuse humeur égayait l'assistance plus ou moins recueillie.

J'ai vu à Hong-Kong le même culte rendu à la lune le 21 septembre, jour de la fête des Lanternes. Le but de cette offrande superstitieuse n'est pas bien clair. Un missionnaire qui habite au milieu des Chinois depuis dix ans me disait à ce propos : Les uns prétendent qu'il s'agit d'obtenir la prospérité des fruits de la terre, les autres d'écarter les mauvais esprits des mets dont on se nourrit, d'autres (et leur opinion paraît la plus vraisemblable) disent qu'à chaque nouvelle lune les âmes des ancêtres qui voyagent dans les airs viennent se reposer sur le toit paternel, et demandent à leurs enfants l'aumône d'un peu de riz. Il faut le dire à la louange des Chinois : eux si avares, si voleurs dans les relations avec les vivants, se montrent ici d'une générosité admirable. Il est vrai aussi qu'ils savent par expérience que les ancêtres se contentent de la vue des mets, ou de la charité de leurs enfants, ou, comme ils disent ici, ne se nourrissent que de l'odeur des aliments. Les vivants ne manquent pas de faire un magnifique régal des restes des morts. Nous avons tout près de la procure une famille qui offre de ces sortes de sacrifices deux ou trois fois par semaine. Il y a trois jours, nous étions sur l'avarangue de notre maison, l'œil fixé sur la rade, guettant l'arrivée de la malle d'Europe qui m'apportait la charmante lettre où j'ai trouvé tous vos cœurs, lorsque nous fûmes interrompus par l'explosion de quelques pétards. Nous aperçûmes, au point d'où partait ce bruit, une vieille femme qui faisait les grimaces les plus comiques devant une écuelle de riz, près de laquelle brûlaient trois petites torches assez semblables à ces chandelles de résine qu'en Armagnac on appelle *sorcières*. Ce nom aurait convenu encore mieux à la vieille même, dont la gravité affectée faisait le contraste le plus burlesque avec ses haillons de cuisinière chinoise, et avec les éclats de rire de ses deux compagnes, qui paraissaient trouver là trop de solennité pour une pauvre écuelle de riz. La cérémonie se termina par une nouvelle détonation de pétards et par l'incendie d'une vingtaine de

Digitized by Google

feuilles de papier superstitieux. Après quoi, la vénérable sybille s'arma de deux bâtonnets, et en un tour de main dévora son offrande. Mais revenons à notre voyage, et ne parlons plus de Hong-Kong, puisque nous sommes encore sur la rade de Singapour.

Nous quittâmes cette ville le 10 août, et prîmes la direction de Manille. La traversée dura quinze jours. Il y eut une demi-semaine de calme. On dit que le calme déplaît autant que la tempête aux capitaines de vaisseaux. Le nôtre gardait toujours son sang-froid; cependant, comme il craignait de n'arriver pas au jour fixé, il lui arriva de nous dire en souriant : Il faut que j'aie commis quelque grand crime pour que le bon Dieu m'afflige de la sorte..... Le jour de l'Assomption, nous voyant toujours retenus aux environs de Singapour par le manque de vent, nous priâmes la divine Marie montant au Ciel de nous envoyer une brise favorable. Un vent propice se leva en effet dans la nuit, nous poussa jusqu'à Manille et nous permit d'entrer à pleines voiles dans la magnifique rade de ce port espagnol.

Nous jetâmes l'ancre à deux heures du soir, à une lieue des murs de la ville, et quelques instants après nous étions sur une barque, fortement agitée par les flots, qui nous porta à San Domingo chez les Révérends Pères Dominicains. Ces bons religieux nous reçurent comme des membres de leur famille. Leur cordiale hospitalité semblait nous dire qu'entre leur ordre et notre congrégation il existait un lien intime. C'est le lien du sang. Au Tong-King, les membres de ces deux familles ont soutenu et soutiennent encore aujourd'hui les mêmes combats; et les noms des vénérables martyrs Delgado, Henares, Diaz et Melchior resteront unis pour l'Eternité à ceux de nos vénérables frères Borie, Gagelin, Cornay, Jaccard et Marchant. On nous donna pour ange gardien le R. P. Emmanuel Rivas, autrefois missionnaire au Tong-King, aujourd'hui aumônier des troupes espagnoles qui font partie de l'expédition de Cochinchine. La bonté de son cœur, l'aménité de son caractère n'ont d'égale que son angélique piété. Il poussait la complaisance jusqu'à descendre chaque jour pour nous *en enfer;* c'est le nom sinistre qu'on donne au réfectoire des étrangers, parce que là seulement il est permis de manger de la viande.

Le P. François, professeur de dogme à la grande Université de Manille, qui compte plus de huit cents élèves, vint nous voir plusieurs fois et nous fit visiter un jour les églises de la ville. Comme nous parcourions les nefs de la Cathédrale, nous fûmes accostés par le curé, qui nous demanda en latin à quelle congrégation nous appar-

Digitized by Google

tenions et quelle était notre destination. Lorsqu'il sut que nous étions de la Société des Missions Etrangères, que deux de nous allaient en Chine et les deux autres en Corée, il fixa sur nous un regard pénétrant, et d'une voix forte et douce à la fois : « Comment, nous dit-il, vous êtes des Missions Etrangères, et vous n'êtes pas descendus chez moi! Ne savez-vous pas que je suis votre procureur à Manille? Monseigneur ne veut pas me permettre d'aller moi-même aux Missions; au moins qu'il me soit permis de recevoir chez moi les Missionnaires! J'ai eu pour ami intime le vénérable André Kin, martyrisé il y a quelques années. J'ai connu beaucoup MM. Maistre et Furet; et je suis en grande correspondance avec le bon Père Libois, votre procureur-général à Hong-Kong. » Nous répondîmes de notre mieux à ses avances affectueuses, et lui promîmes de si fréquentes visites qu'à notre départ il pourrait croire que nous avions réellement logé chez lui. Nous lui tînmes parole, et ses bontés dépassèrent de beaucoup tout ce que notre première entrevue nous avait fait attendre de cet excellent ami.

Nous avons dit deux fois la messe de paroisse à la Cathédrale. La première fois, les bons Catholiques manillois, voyant des prêtres barbus et sans tonsure, crurent que nous étions hérétiques et ne voulurent pas recevoir la sainte communion de notre main : innocente méprise qui prouve bien l'horreur de ce bon peuple pour le protestantisme. Un Manillois instruit vint après la cérémonie examiner notre bréviaire; et après s'être assuré que nous étions les envoyés de Rome, il en instruisit ses amis alarmés et rétablit notre réputation fortement compromise. Le 8 septembre, fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge, nous chantâmes la messe paroissiale dans la même Eglise, et les fidèles, comme pour nous faire réparation d'honneur, s'avancèrent en foule de la sainte table, et reçurent la communion de la main des envoyés du Souverain Pontife. Le curé nous consacrait tous ses moments libres; il venait lui-même nous chercher au couvent, nous conduisait chez ses nombreux confrères de la ville qui sont tous ses amis et qui se montrèrent aussi les nôtres. Tout ce qu'il avait était à nous; et pendant notre séjour dans cette ville si religieuse, il loua une grande maison pour recevoir plus convenablement ses amis et confrères les Missionnaires. Où trouver de plus admirables exemples de charité chrétienne?

C'est pendant notre séjour dans cette colonie espagnole que sont parties les troupes de l'expédition de Cochinchine. Deux fois à l'église de San Domingo, j'ai été témoin du recueillement et de la piété de ces

Digitized by Google

braves soldats, qui se portaient à cette guerre avec l'ardeur des croisés pour la délivrance des lieux saints. Le samedi 28 octobre, on dit une messe à l'autel du Rosaire, dans notre chapelle, pour demander à la Vierge, secours des chrétiens, de bénir et de protéger les armes des vengeurs du sang chrétien. A la fin du saint sacrifice, où assistaient l'état-major et divers corps de plusieurs régiments, le P. François, notre ami, fit une chaleureuse exhortation à ces braves gens. J'écoutai tout, mais je ne compris que quelques mots plus ou moins latins ou français. Heureusement le prédicateur, à qui je fis part du regret que j'avais eu de le comprendre si imparfaitement, a eu la bonté de me traduire son discours en français. Je ne résiste pas au plaisir de vous en citer les principaux traits.

Il débute par un double parallèle — de l'ancien Antiochus avec le tyran de Cochinchine; — et des chrétiens persécutés, des églises détruites, du sang des martyrs annamites, avec les juifs opprimés, la destruction du temple de Jérusalem et les tourments des Machabées. Racontant ensuite avec une éloquence entraînante les nombreuses et miraculeuses victoires de Judas et de Simon Machabée, sur Nicanor et Gorgias, les plus habiles généraux d'Antiochus, l'orateur promet les mêmes triomphes aux soldats français et espagnols. En voyant les maux des chrétiens d'Orient, dit-il, l'illustre Empereur des Français et la pieuse Impératrice dont l'Espagne est si fière, se sont concertés avec la reine de Castille pour délivrer l'église annamite du tyran qui a juré de la détruire par des tourments connus de lui seul. Vos combats ne sont plus des combats ordinaires; votre cause est sainte : c'est la cause de Dieu lui-même. La croix outragée et foulée aux pieds, vos prêtres martyrisés et coupés par morceaux, tant de chrétiens gémissant depuis longtemps au fond des cachots sous le poids des chaînes et des cangues : faut-il d'autres motifs pour vous assurer que le ciel combat avec vous ? Du reste, votre triomphe est évident à tous les yeux. La masse de vos forces, votre union avec l'armée française, votre reine qui vous envoie, l'Empereur des Français qui vous réclame, le Souverain Pontife qui vous bénit — Pie IX et Napoléon III, les deux plus grands hommes de ce siècle ! — tout nous garantit votre succès. Vous n'êtes pas encore partis, et déjà je vois la ville de Manille, confiante dans votre valeur, vous tresser des couronnes et se livrer aux apprêts de votre triomphe..... Le bon Père en terminant exhorta ses braves auditeurs à se préparer au combat par la confession et la communion. Quelle que fût l'issue de la guerre, quel que dût être le nombre des victimes, ils n'étaient pas moins sûrs du

Digitized by Google

succès. Le soldat chrétien qui combat pour Dieu et pour ses frères est toujours vainqueur; sa mort même est un triomphe. La récompense de la terre manque parfois au courage, celle du ciel ne manque jamais à la vertu.

Après l'instruction, le P. Rivas distribua des scapulaires aux soldats. Le colonel s'approcha de lui en ce moment, et lui demanda à l'oreille s'il n'en avait pas aussi pour les officiers. Le Père répondit qu'il y en avait pour tout le monde. Il m'assura, le soir de ce jour, que les soldats mêmes qui n'avaient pas assisté à la cérémonie avaient reçu comme les autres l'habit de la Sainte Vierge, et portaient tous sur la poitrine son image vénérée. L'amour de ces peuples pour Marie est admirable. Ils placent ses images partout, jusque sur les clochers; ainsi à celui de Saint Dominique, où nous demeurions, la statue de la Vierge est placée dans une niche, où brûle toute la nuit une lampe qui brille comme un phare pour les voyageurs de terre et de mer. Nous avons vu à Abinondo les tissus magnifiques qui ornent la statue de Marie, lorsqu'elle sort, une fois chaque année, sur un char d'argent pour visiter son peuple. Son diadème d'or massif étincelle des plus purs diamants; et son manteau royal est d'une telle richesse que je n'en ai pas vu de semblable au Louvre.

Le lendemain, le gouverneur fixa le jour du départ des troupes et leur fit la proclamation suivante :

« Soldats ! une partie de l'armée des Philippines va s'unir à la brillante escadre française, toujours favorisée de la victoire, et prendre part à l'expédition destinée à venger les outrages faits à notre sainte religion et aux pieux missionnaires dans l'empire d'Annam. Ainsi, dans quelques jours, vous verrez flotter unis ensemble les aigles de la France et le drapeau de Castille.

» La cause est sainte, et le Seigneur guidera vos pas. Elle est glorieuse, et notre reine vous verra avec bonheur couverts de lauriers. L'humanité vous devra une vaste conquête pour la civilisation et tout un peuple la tranquillité de sa conscience.

» Heureux soldats qui avez été désignés pour l'expédition, vos compagnons d'armes et surtout votre général envient votre sort. La reine ne vous demande qu'une chose: quelle que soit la position où vous vous trouverez, faites votre devoir; et au moment solennel où votre courage sera mis à l'épreuve, montrez-vous par votre bravoure dignes de vos frères, et que les héros de la France voient et admirent en vous les enfants de la patrie du Cid et de Hernan Cortès. »

Le même jour eut lieu la cérémonie de la bénédiction des régiments

Digitized by Google

partants et de leurs drapeaux. L'église de saint Dominique était parée de ses tentures de fête; les soldats en uniforme, le sac au dos, le fusil sur l'épaule, venaient assister, à 7 heures et demie, à la messe du départ célébrée par l'archevêque. Quand ils furent tous rangés en bon ordre, des fanfares annoncèrent l'entrée du gouverneur, entouré de l'état-major et des principaux fonctionnaires de Manille. Je remarquai aussi la présence et la tenue exemplaire du consul français. Au moment de l'élévation, neuf gardes entourant le drapeau espagnol se rangèrent autour de l'autel; et quand le pontife leva dans ses mains le protecteur des faibles et des persécutés, le pavillon de Castille s'abaissant jusqu'à terre nous montra l'Espagne, toujours fidèle à sa foi, inclinant devant son Dieu sa puissance et sa fierté. En même temps, les sons vigoureux d'une excellente musique militaire semblaient porter au ciel les prières de tant de fidèles prosternés. Après la sainte messe, on a chanté les litanies des saints. A cette invocation *Sancta Maria,* toutes les voix sont parties en accents irrésistibles; j'ai vu pleurer un Français agenouillé près de nous. La ferveur de ces chrétiens semblait redoubler à chaque instant. A cette prière trois fois répétée : *Ut inimicos sanctæ Ecclesiæ humiliare digneris, te rogamus, audi nos!* toutes les voix vibraient avec l'assurance de la foi la plus robuste, tandis que les larmes se mêlaient aux chants de l'église pour fléchir le cœur de Dieu.....

Quelques jours après, j'accompagnais un des aumôniers sur le rivage et lui disais un dernier adieu. Toute la ville était là pour voir ce départ à la fois joyeux et triste. Les mères ne savaient si elles devaient verser des larmes ou se réjouir : il y en a une qui m'a tenu ce langage.

Mais il faut se hâter. J'aime tant Manille que j'en parlerais sans fin. Nous dûmes quitter ce précieux couvent de saint Dominique, où l'on ne voit que portraits et reliques de martyrs. Deux religieux et le bon curé de la cathédrale nous accompagnèrent au port, où nous nous embrassâmes fraternellement et nous dîmes au revoir en regardant le Ciel. Entrés dans la petite embarcation qui nous attendait, nous fîmes force de rames du côté du *Succès.* La rade de Manille ressemble à une petite mer par son étendue et par l'agitation de ses flots. Ce jour-là, les brisants étaient couverts d'écume et le vent soufflait avec force, de sorte que la petite barque, faite avec un tronc d'arbre, éprouvait des secousses peu rassurantes pour des marins aussi novices que nous. Nous atteignîmes pourtant sans accident notre navire; et le lendemain matin, 9 septembre, nous levâmes l'ancre pour la troisième fois depuis notre sortie de Bordeaux. Le temps nous fut très favorable, et après

Digitized by Google

cinq jours de navigation nous fûmes rendus à Hong-Kong, terme, non pas de notre traversée, mais de notre séjour sur le *Succès*.

Je ne vous parle ni de notre descente à terre, ni de notre réception à la procure; j'en écris un mot à Alfred; faites échange de lettres.

. . . . . .

..... Votre enfant, le missionnaire qui pense toujours à vous,

E. Landre, m. ap. en Corée.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

LA CONSÉCRATION DE L'ÉGLISE DE SAINT-CLAR,

Poème par M. Onésime Pouydebat. — In-8° et in-4° de 30 p. — Auch, imp. F. Foix, 1868.

Ce jeune talent ne nous était pas inconnu. Des pièces d'un style abondant, gracieux et facile, nous avaient révélé depuis plusieurs années déjà, chez M. Pouydebat, une faculté poétique rare, et que tenterait tôt ou tard le charme des hautes cimes. La belle fête de la consécration de l'église de Saint-Clar est venue solliciter le poète : il a invoqué alors, avec une inspiration admirable, la « muse de sa jeunesse et de sa jeune foi; » et la fleur de la poésie chrétienne,

Rose mystérieuse épanouie aux cieux,

a répandu sur ces vers les parfums les plus suaves.

Ce que mon devoir de critique m'oblige à constater avant tout, c'est qu'il y a chez l'auteur l'étoffe d'un vrai poète. Lisez seulement ces quelques vers :

L'aigle romain planait sur des débris de trône;
Les échos du désert où dormait Babylone
D'Alexandre oublié ne disaient plus le nom;
L'ombre de Périclès, au seuil du Parthénon,
Pleurait les arts vaincus et Rome triomphante;
Le conquérant partout avait dressé sa tente,
Et des bornes d'Hercule au sommet du Cédar
Le monde terrassé s'affaissait sous César !

Il suffit d'un peu d'oreille et de sens poétique pour reconnaître là des accents inspirés et la touche d'un maître. Aussi devons-nous à M. Pouydebat mieux que cet ordinaire tribut d'éloges sans mélange qu'on paie tous les jours au plus simple talent. Qu'il nous laisse dire que son poème est fort bien, mais qu'il y perce en plus d'un endroit un talent supérieur au poème.

La tâche était rude. L'auteur s'est imposé la pieuse mais pénible

Digitized by Google

obligation de suivre pas à pas les cérémonies de la consécration d'une église, et d'en révéler le sens spirituel. C'est le Pontifical commenté par la lyre, c'est Durand de Mende métamorphosé en poète. Bien des difficultés de détail sont vaincues avec un bonheur merveilleux. Surtout, les richesses de l'imagination la mieux douée se déploient de temps en temps avec un éclat admirable. L'arrivée de l'Archevêque consécrateur et l'émotion du peuple chrétien qui, *dans son muet émoi*,

Comme un roseau se courbe au souffle de la foi;

la nécessité des prières de l'Eglise pour sanctifier le plus bel édifice humain, «vrai cantique de pierre» :

Pour lui donner une âme il faut la voix de Dieu;

les deux alphabets grec et latin, écrits par le pontife sur une croix de cendres; les reliques des martyrs déposées dans l'autel du saint sacrifice : ces thèmes, qui auraient paru ingrats à un esprit vulgaire, ont fourni à M. Pouydebat des développements de la plus haute poésie. Mais je n'oserais dire que sa victoire soit également complète sur toute la ligne. Plus d'un détail ne paraît pas dessiné avec une netteté parfaite. L'abondance harmonieuse et facile du langage aurait gagné çà et là à quelque sacrifice. Un talent si riche et si vif semble inconciliable avec un travail rude et patient; c'est pourtant par une alliance plus intime avec l'étude qu'il acquerra toute sa force.

Une sincère admiration pour les hautes qualités du jeune poète nous dicte ces réserves qui pourraient se changer en éloge, et ce demi-conseil très présomptueux. C'est parce qu'il a de l'aile, et qu'il l'a laissé voir, que nous le déclarons capable de voler plus haut. Tel qu'il est, son poème procurera une vive jouissance à tous ceux qu'intéresse encore la sainte poésie. Nous engageons nos lecteurs à l'acquérir et à le répandre; ils serviront ainsi une cause encore plus sacrée que celle des lettres. M. Pouydebat consacre le produit de son œuvre à l'église même qu'il a chantée, «pupille indigent» à qui toutes les âmes généreuses voudront envoyer leur offrande. On trouvera un intérêt plus sérieux qu'on ne saurait croire dans ce poème et dans les notes qui l'accompagnent, et où je me reprocherais de ne pas signaler quelques vers adressés à M. Lauzin, curé de Saint-Clar, dont le zèle a fait sortir de terre la nouvelle église. Ce compliment poétique, dû à M. Alphonse Dayrem, est exquis d'à-propos et de délicatesse.

Léonce Couture.

Digitized by Google

DU RHYTHME QUI CONVIENT AU PLAIN-CHANT,

Par M. Aloys Kunc, maître de chapelle de la métropole Sainte-Marie d'Auch, membre de l'Académie et Congrégation pontificale de Ste-Cécile et de l'Académie des Quirites de Rome, membre de la Société pour la restauration du plain-chant et de la musique d'église, etc., etc. — 12 p. in-8°. — Paris, typ. Mourgues, 1868.

M. Kunc donna lecture de ce travail dans une séance du Congrès pour la restauration du plain-chant, réuni en novembre 1860. L'impression en fut votée dès lors à l'unanimité; et cette brochure est extraite, en effet, des Mémoires du congrès qui ne sont pas encore livrés à la publicité. C'est une étude nette et substantielle, où brillent également l'érudition dans la recherche des origines, le bon sens dans l'application pratique des données de la science, et la modération des idées et du langage dans une affaire où bien des intérêts et des personnalités étaient en jeu. Cette fois, M. Kunc s'est tenu dans le paisible domaine des textes incontestés et de la logique. Il établit que la musique ou le chant mesuré, dont les origines remontent au XIe siècle, se distinguait essentiellement du plain-chant; que celui-ci n'est donc point soumis à une mesure régulière; que l'égalité des notes du plain-chant n'est pourtant pas absolue; que certaines doivent être prononcées avec insistance, d'autres simplement, d'autres avec une certaine légèreté; enfin, que l'exécution du chant ecclésiastique exige des livres soigneusement écrits d'après ces principes. Tous les amateurs éclairés du chant ecclésiastique seront heureux de lire dans le Mémoire de M. Aloys Kunc le développement et les preuves de ces propositions que nous ne pouvons qu'indiquer ici. L. C.

Nous avons reçu le prospectus d'une *Vie de M. Daguerre*, fondateur du séminaire de Larressore (Basses-Pyrénées), sa patrie, où il mourut en 1785, après une longue carrière d'œuvres utiles. M. le chanoine Duvoisin, ancien directeur du même séminaire, a recueilli depuis longtemps les matériaux de ce travail d'autant plus intéressant qu'il offrira, à côté de la vie d'un saint prêtre, l'histoire du diocèse de Bayonne pendant le dernier siècle jusqu'à la Révolution.

La Vie de M. Daguerre remplira un fort volume in-8°, du prix de 6 fr. 50 c. On peut envoyer sa souscription, soit à M. l'abbé C. Du-

Digitized by Google

voisin, chanoine titulaire de la cathédrale, soit à M. l'abbé Franchistéguy, secrétaire de l'évêché, à Bayonne.

Le Congrès scientifique de France tiendra sa 30e session à Chambéry, du 10 au 20 août prochain. Les travaux sont répartis, à l'ordinaire, en cinq sections : 1° sciences mathématiques, physiques et naturelles; 2° agriculture, industrie et commerce; 3° sciences médicales; 4° histoire et archéologie; 5° littérature et beaux-arts. Le programme des questions annonce une préoccupation spéciale des intérêts et de l'histoire de la Savoie. Nous en indiquerons quelques-unes d'une portée plus générale.

Sciences. 1. Décrire les terrains anciens des Alpes..... 3. Terrains quaternaires : alluvion ancienne, diluvium, phénomènes plus récents, premiers vestiges de l'homme et de l'industrie humaine. 8. Flore des deux départements.....

Médecine. 1. *Crétinisme.* Quelle utilité attribuer aux hospices destinés à recueillir les crétins?... 4. *Enseignement médical.* Y a-t-il avantage pour la science médicale en France à ce que les centres d'instruction y soient multipliés dans la proportion des ressources cliniques, matérielles et personnelles de l'Empire?.....

Histoire et archéologie. 1. Indiquer les stations lacustres constatées en Savoie. 2. Motiver quelques conjectures sur les races qui les ont habitées, ainsi que les grottes et les souterrains, dans les temps anté-traditionnels et anté-historiques. 3. Est-il possible de préciser d'une manière satisfaisante les limites de chacun des trois âges de la pierre, du bronze et du fer?... 5. Epoques et limites des invasions gothique, burgonde et franque. Invasions arabe, hongroise et normande. Colonies. Sarrazins. 6. Passages d'Annibal, de Pompée, de César, etc.

Littérature et beaux-arts. A quelles langues anciennes appartiennent les dialectes de la Savoie? Les études philologiques viennent-elles éclairer les données historiques sur les origines de cette province et de sa population primitive?..... 12. Rechercher et proposer les moyens les plus propres à obtenir la décentralisation du mouvement académique et de la vie intellectuelle en France..... 15. La notation musicale substituée au plain-chant a-t-elle produit des résultats avantageux? Doit-on encourager cette méthode?

Digitized by Google

LES ŒUVRES POSTHUMES

DE

Mgr de SALINIS.

A M. le Rédacteur en chef du *Bulletin du Comité d'Histoire et d'Archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch.*

Mont-de-Marsan, le 2 avril 1863, jeudi de la Semaine sainte.

MON CHER MONSIEUR COUTURE,

Plusieurs personnes me demandent, d'autres me font demander à quelle époque paraîtront les œuvres de Mgr de Salinis, que l'on sait m'avoir été confiées pour les publier. Voudriez-vous me permettre de recourir à la publicité du *Bulletin*, œuvre aussi, et non la moins précieuse, du vénéré prélat, pour répondre à des interpellations qui sont pour moi un encouragement et une espérance?

Les manuscrits laissés par Mgr de Salinis formeront la matière de quatre ou cinq volumes; ils ont pour objet la démonstration de la divinité du christianisme. Fruit de près de 40 années d'études sérieuses, fécondées par une intelligence supérieure et par un enseignement public qui avait dû s'adapter à toute sorte d'esprits, ce travail me paraît devoir être l'apologie du catholicisme la plus complète et la plus appropriée aux besoins de l'époque actuelle. Les ouvrages apologétiques ne font pas défaut; M. l'abbé Migne a recueilli les plus importants dans une publication en 18 volumes in-4°, intitulée : *Démonstrations évangéliques*. J'ai parcouru tous ces traités, remarquables à des titres divers, et je crois

Digitized by Google

pouvoir affirmer qu'aucun d'eux ne présente un ensemble aussi satisfaisant pour l'esprit que le livre de Mgr de Salinis.

Je vous demande le permission de tracer ici les principales lignes de cette vaste esquisse.

Fille du Ciel voyageant sur la terre, la Religion peut être considérée sous un double aspect : ou dans son origine divine, ou dans ses rapports avec les Sociétés de la terre; de cette notion fondamentale découle la division de l'ouvrage en deux parties : 1re partie, la Religion considérée en elle-même; 2e partie, la Religion considérée dans ses rapports avec l'ordre temporel.

La Religion vient de Dieu; elle est manifestée aux hommes par Jésus-Christ et par l'Eglise qui continue son œuvre. *Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise,* telles sont les trois idées qui dominent la première partie. La notion de Dieu défendue contre les athées; la mission divine de Jésus-Christ établie contre les déistes; la divinité de l'Eglise démontrée contre les hérétiques.

La seconde partie, la plus neuve et la plus appropriée aux préoccupations actuelles, est en même temps un cours de haute philosophie sociale ou, pour employer une expression du comte de Maistre, de *métapolitique* et de philosophie de l'histoire.

D'après quel plan Dieu a-t-il constitué le monde?... Existence de deux Sociétés, l'une temporelle destinée à assurer le bonheur terrestre de l'homme, l'autre spirituelle destinée à garantir sa félicité éternelle..... Rapports entre ces deux Sociétés..... Avant Jésus-Christ, absorption de la Société spirituelle par la Société temporelle chez tous les peuples, sauf chez les Juifs..... Après Jésus-Christ, organisation distincte des deux Sociétés; luttes incessantes..... Rapports actuels.... Solution de l'avenir.

La méthode suivie par Mgr de Salinis donne à son ouvrage un caractère d'actualité qui ne contribuera pas moins que le fond des idées au bien qu'il me paraît destiné à produire.

Depuis l'introduction dans les écoles catholiques de la philosophie cartésienne, les apologistes avaient cru devoir appliquer à la démonstration du catholicisme le procédé du doute méthodique

Digitized by Google

employé par Descartes pour asseoir les fondements de la démonstration philosophique. De même que le philosophe faisait abstraction des vérités qui lui avaient été transmises par la Société, les théologiens, laissant de côté les enseignements de l'Eglise, s'évertuaient à démontrer par des preuves rationnelles l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, la nécessité d'une religion naturelle, la possibilité d'une révélation surnaturelle, les caractères qui peuvent servir à la faire reconnaître, les miracles et les prophéties. Ce n'était qu'après avoir élevé ce laborieux échafaudage qu'ils abordaient la démonstration directe de la divinité du christianisme. La notion de l'Eglise ne venait qu'après, comme un accessoire en quelque sorte, et, dans tous les cas, comme une institution entièrement distincte de la Religion. Mgr de Salinis a eu recours à une méthode plus simple, et, à mon avis, plus logique.

Nous sommes nés chrétiens et catholiques : pourquoi mettre en doute un seul instant les vérités qui nous ont été enseignées par l'Eglise? pourquoi même en faire abstraction? Ne vaut-il pas mieux prendre pour base cet enseignement? La démonstration du catholicisme ainsi conçue ne prête le flanc à aucune attaque, et, tout en s'accommodant aux besoins perpétuellement changeants des esprits, elle participe en quelque sorte à l'immutabilité de la Religion. Il n'est pas nécessaire de faire observer que cette méthode est entièrement distincte de celle adoptée par le célèbre auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*. Mgr de Salinis a pris soin lui-même de noter ces différences.

Plusieurs lecteurs demanderont sans doute pourquoi Mgr de Salinis n'a pas lui-même livré son travail au public. Ceux qui ont eu des rapports avec le vénérable prélat n'ignorent pas que la publication de son ouvrage a été une de ses préoccupations constantes, et que l'impossibilité où il s'est vu de réaliser son désir a un instant attristé ses derniers jours. Autant que je puis en juger par l'état des manuscrits, c'est un sentiment exagéré de la perfection qu'il voulait imprimer à son œuvre qui a paralysé ses intentions. Aujourd'hui, où l'on produit si vite, un pareil scru-

Digitized by Google

pule paraîtra singulier aux esprits superficiels; il sera une garantie et un attrait de plus pour les esprits sérieux. Pour moi, qui ai reçu mission de publier cet écrit si laborieusement préparé, cette maturité de procédé est à la fois un secours et un embarras. Dans son désir de perfection, le vénérable auteur avait fait plusieurs rédactions, entre lesquelles il m'a fallu choisir, ou que j'ai dû compléter l'une par l'autre. Outre ce travail d'éclectisme, j'ai eu à mettre la dernière main à des passages restés inachevés, et j'avoue que je ne l'ai fait qu'en tremblant. Dans plusieurs circonstances, j'ai même mieux aimé livrer le texte tel que je l'ai trouvé, craignant de le dénaturer par une addition quelconque.

C'est sous le titre de *Divinité de l'Eglise* que l'ouvrage paraîtra. Deux volumes, embrassant les deux premières sections de la première partie, vont être mis sous presse sous peu de jours, chez Tolra et Hatton, rue Bonaparte, Paris. Les autres suivront à des intervalles assez rapprochés. En tête du premier volume se trouve une *Introduction* présentant l'ensemble du catholicisme envisagé d'un point de vue très élevé. Monseigneur avait le désir d'adresser ce travail, sous forme d'*Instruction pastorale*, au clergé du diocèse d'Auch. Si vous pensez que les lecteurs du *Bulletin* soient bien aises d'avoir les prémices de ce travail, je serais heureux de vous l'adresser.

Veuillez agréer, mon cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

C. DE LADOUE.

Nous sommes heureux et fiers que M. l'abbé de Ladoue ait bien voulu s'adresser au *Bulletin de la Province ecclésiastique d'Auch* pour porter à la connaissance du public cette intéressante esquisse de l'œuvre de Mgr de Salinis, qui fera désirer encore plus ardemment l'œuvre elle-même. En lui exprimant ici, pour nous et pour tous nos lecteurs, notre vive reconnaissance, nous le prierons de ne pas envier longtemps à notre impatience bien légitime l'*introduction* de Mgr de Salinis, dont les abonnés du *Bulletin* lui devront la primeur.

L. C.

Digitized by Google

GUICHARD DE MARSIAC

ET

la Bastide du même nom qu'il a fondée vers la fin du XIIIe siècle [1].

V

Les comtes de Pardiac, je l'ai dit, se montrèrent, en bien des circonstances, jaloux des développements que prit de bonne heure la bastide fondée à quelque distance de leur demeure seigneuriale. Cependant, il est juste de le reconnaître, toutes les fois que les besoins religieux des habitants de Marciac réclamèrent leur concours, les Arnauld-Guilhem se hâtèrent de le prêter avec une noble générosité. Ainsi, ils contribuèrent puissamment à la construction de tous les édifices sacrés que possédait la commune, et dont il me reste aujourd'hui à parler.

En même temps que sous les auspices de l'abbé de La Case-Dieu, du comte de Pardiac et de Philippe le Bel, roi de France, la ville de Marciac sortait de terre, on s'occupa de jeter les fondements d'une église. Elle ne tarda pas à s'élever, à l'ouest de la bastide, à 120 mètres environ de la place publique. Bâtie de pierres de taille de dimensions médiocres, consacrée sous le vocable de saint Pierre, elle devait être ruinée presque entièrement à l'époque des guerres de religion.

C'est dans cette église de St-Pierre, d'abord paroissiale (2), que Garsie-Arnauld de Séailles prononça, en 1322, une sentence

(1) Voir, tome III, p. 149, 508.

(2) Actum fuit hoc in ecclesia *parrochiali*. Sti Petri de Marciaco, die sabbati post festum Epiphaniæ Domini, anno Domini millesimo trecentesimo vigesimo secundo. — Je dois faire observer que dans la transaction dont il s'agit, telle que la reproduit M. Montezun, d'après le chartier du séminaire, à la place des mots : *Sti Petri*, il y a ceux-ci : Sti Joannis. Mais ne serait-ce pas une erreur de copiste ? Dans tous les documents que j'ai pu me procurer, il n'est parlé d'aucune église de Marciac qui ait porté le nom de St Jean.

Digitized by Google

arbitrale entre Arnauld-Guilhem III de Monlezun, d'une part, et de l'autre les seigneurs de Troncens, de Sérian, de Mons, de Cazeaux, d'Aux, de Ricourt et de Samazan ses vassaux. Le comte de Pardiac fut condamné à maintenir les coutumes par lui accordées en 1300 à la noblesse de son comté et à ne pas empiéter sur leur juridiction respective.

Cette église ayant été construite à la hâte, sans aucun doute, et dépourvue dès lors de l'élégance et surtout de l'étendue qu'avaient généralement les monuments religieux de cette époque, les habitants de Marciac songèrent à en bâtir une seconde qui existe encore. C'est une vaste basilique dont les divers caractères rappellent les premières années du XIVe siècle, orientée et construite à 120 mètres aussi de la place, mais à l'est de la ville. Sur la façade occidentale, une seule porte à ogive moderne, dont l'appareil a été probablement sauvé des ruines de La Case-Dieu, donne entrée dans l'église. Vous passez d'abord dans un porche dont la belle voûte à nervures croisées attire les regards du connaisseur, et vous avez devant vous la remarquable porte intérieure enrichie d'un grand nombre de voussures concentriques, disposées en large retrait. Un trumeau la partage en deux baies rectangulaires. Au sommet du tympan, le Père Eternel est assis sur une espèce d'estrade. Sous ses pieds, deux anges soutiennent de leurs mains le soleil et la lune; à ses côtés, deux autres anges sonnent l'appel du dernier jugement; au-dessous, le Christ crucifié, les jambes fortement ployées; et plus bas, huit tombes ouvertes, et autant de personnages nus que vient de réveiller de leur sommeil la terrible trompette. Cette porte franchie, vous êtes dans le lieu saint. La nef, accompagnée de bas-côtés, mesure 50 mètres de longueur sur 25 de largeur. Point de transsept : mais à sa place deux chapelles latérales, contremur de refend, et au chevet trois chapelles absidales d'inégale grandeur, disposées sur une même ligne droite perpendiculairement à l'axe principal de l'édifice. Celle du milieu, primitivement destinée, sans doute, à recevoir l'autel de la Vierge, est un peu plus déve-

Digitized by Google

loppée que les deux autres. Point de maîtresse-voûte, mais un lourd plafond à cintre irrégulier qui remplace celle que les bandes de Montgoméry firent tomber sous leur marteau destructeur. Le clocher est, sans contredit, la partie du monument la plus élégante et la plus harmonieuse. C'est une tour à base carrée jusqu'au second étage, à triple rang d'ouvertures ogivales, à trois galeries et à trois voûtes, avec couronnement pyramidal de cinq flèches régulières.

L'église de Notre-Dame de Marciac achevée, et peut-être pour en faire l'inauguration solennelle, l'archevêque d'Auch, Guillaume de Flavacourt, y convoqua, pour le lundi 8 décembre 1326, un concile de toute la province. On peut voir détaillées dans le P. Labbe les cinquante-six constitutions qui furent rédigées par l'auguste assemblée. Ces règlements, très sages et fort utiles, sont en partie renouvelés des conciles précédents. La plupart ont trait à la discipline ou concernent les immunités de l'Eglise (1).

Quatre ans après, Guilhaume de Flavacourt réunit une seconde assemblée provinciale dans Notre-Dame de Marciac. Il était question cette fois d'une affaire bien grave et qui importait souverainement à la sûreté des évêques et à la dignité de l'état ecclésiastique.

Intrépide défenseur des biens du clergé qu'usurpait à l'envi la violence effrénée de quelques seigneurs, l'évêque d'Aire, Anesance de Joyeuse, avait été assassiné. Dix gentilshommes gascons, conduits par Tercel de Beaulat, l'avaient frappé à mort à quelque distance de Nogaro, le 13 octobre 1326 (2). Le juge d'église cita les coupables à son tribunal ; mais sa voix ne fut pas entendue. Loin de reconnaître l'horreur de leur crime, les meurtriers, au mépris de toutes les poursuites dirigées contre

(1) 18. de vita et honestate clericorum. — 19. de horis dicendis. — 21. de sepulturis. — 22 de non sepeliendis in ecclesia. — 52. de interdictis. — 53. de iis qui talliant clericos, religiosos, leprosos reclusos. — Les lépreux renfermés étaient regardés comme dépendant de l'Eglise. Voir Labbe, t. XI, partie 2, p. 1747. (Cf. *Histoire de l'Eglise gallicane*, t XIII, p. 74.

(2) Voici les noms de ces gentilshommes, tels que je les trouve dans le P. Labbe : Tercel de Baulat ou Beulat, Bernard de Canet, Raymond d'Arivante, Jean et Arnauld ses frères, le bâtard de Médo, Pierre bâtard de Sanguinède, Arnauld-Guillaume de Sérignac, le bâtard de Jû, et Manaton et Jean de Capdeville.

Digitized by Google

eux, osèrent se vanter et faire trophée de leur attentat. Ce fut alors que l'archevêque d'Auch, après avoir inutilement attendu pendant trois années les gentilshommes à pénitence, se décida à porter cette grave affaire à la barre de toute la province. Les évêques de Lectoure, de Tarbes, d'Oleron, de Bayonne, d'Aire se rendirent en personne à Marciac. Ceux de Comminges, d'Agen, de Lescar, de Couserans s'y firent représenter par leurs procureurs. Les abbés de Simorre, de Pessan, de St-Savin dans le Lavedan, et de Tasque vinrent prendre place à côté des prélats.

Le 6 du mois de décembre 1330, jour où s'ouvrit le concile, les Evêques assemblés commencèrent par protester que leur intention n'était pas de poursuivre les meurtriers d'Anesance de Joyeuse pour les punir de mort ou de mutilations, ni pour leur infliger aucune peine qui allât jusqu'au sang. Leur but, dirent-ils, étaient simplement de réclamer les fins canoniques exprimées dans la sixième constitution du concile de Nogaro, tenu dans cette ville quarante ans auparavant 1290 (1). Puis, ils déclarèrent que les onze assassins de l'évêque d'Aire et les cinq gentilshommes qui leur avaient donné asile dans leurs manoirs étaient dans le cas de la sentence, et qu'ils avaient par conséquent encouru l'excommunication et les autres peines marquées par cet article (2). Or, les évêques n'avaient ni le pouvoir, ni le droit de faire exécuter cette ordonnance provinciale; c'était là en effet une cause criminelle. Ils devaient donc recourir au bras séculier. Le comte d'Armagnac, Jean Ier, n'assistait point au concile; il s'y était fait

(1) Voici le texte de cette constitution : Quia quod contrà prælatos agitur, facilè in subditos derivatur, dignum est ut perpetrata contrà ipsos emendatione debità corrigantur, ne concussis columnis Ecclesiæ, ædificium diruatur. Idcircò statuimus quod quicumque hostiliter, malitiosè cum armis fuerit insecutus, invaserit, percusserit vel ceperit, vel socius fuerit facientis, aut fieri mandaverit, aut factum ratum habuerit, aut consilium vel favorem, aut posteà receptaverit aut defensaverit scienter : ejusdem excommunicationis sententiam incurrat ipso facto, à quà nequeat nisi in articulo mortis, nisi à nobis vel à Summo Pontifice, liberari... Dentur cuncta eorum ædificia in ruinam, et nullo tempore reparentur. Et sit infamis perpetuo; et tàm insecutor quàm alii supradicti tanti mali participes, quamdiù in suà malitia perdurabunt, singulis liebus dominicis et festivis, pulsatis campanis et candelis extinctis, per omnes illius loci ecclesias, in quo tantum facinus fuerit attentatum et diæcesum vicinarum excommunicati publicè nuncientur. (Labbe, tom. XI, partie II, page 1356.)

(2) Ces cinq gentilshommes étaient : Théobald et Manaud de Barbazan frères, Guillaume de Moncade, Arnauld de Morlas et Théobald de Tuzaguet.

Digitized by Google

représenter par son sénéchal Guilhaume de Beaucaire, et par Raymond de Monteils, son bailli ordinaire. Ceux-ci furent requis, comme supérieurs temporels immédiats des coupables, de leur infliger les châtiments qu'ils avaient encourus. Si ces officiers refusaient ou négligeaient de faire justice, comme c'était leur devoir, les évêques leur signifièrent qu'ils en appelleraient contre leur maître par devant la cour romaine, et poursuivraient l'affaire auprès du roi de France.

Qu'advint-il de cette procédure? Les assassins tombèrent-ils sous le glaive de la loi? Echappèrent-ils à la vengeance que méritait leur crime? On ne sait; l'histoire garde à ce sujet le plus complet silence.

Avant d'aller plus loin, qu'il me soit permis de placer ici une simple observation critique. Le second concile de Marciac est généralement rangé sous la date 1329, 6 décembre, dans toutes les histoires et dans tous les dictionnaires de conciles. Et cependant cette date est probablement, pour ne pas dire certainement, fausse. A la fin des actes du concile, on trouve la signature des notaires sous la date du onzième jour de décembre 1330 (1). Est-il vraisemblable que les notaires aient dressé les actes du concile seulement une année après sa tenue? D'un autre côté, Guilhaume de Flavacourt était du nombre des prélats convoqués à Paris par le roi Philippe VI pour mettre un terme à la dispute de juridiction qui s'était élevée entre les évêques de France et les officiers du roi (7 décembre 1329.) Guilhaume de Flavacourt s'y rendit. Il n'est donc pas probable que le 6 du même mois et de la même année il ait tenu son concile provincial à Marciac. Ce dernier fut donc célébré le 6 décembre 1330 et non 1329.

Un siècle et demi après (1470), Jean V, cardinal de Lescun, archevêque d'Auch, fonda le chapitre collégial régulier de Marciac dans l'église paroissiale de Notre-Dame. Le même prélat ne tarda pas à lui donner la cure à la charge de chanter vêpres tous les

(1) Acta fuerunt hœc in ecclesiâ B. Mariæ de Marciaco, die XI^a mensis decembris, anno Domini MCCCXXX. (Labbe, loco citato, p. 1784.)

Digitized by Google

jours. Le chapitre était composé de douze chanoines ou collégiats. La collation des bénéfices appartenait de droit aux archevêques d'Auch sur la présentation des consuls de la cité. Ces magistrats devaient, autant que possible, choisir de préférence des prêtres originaires de Marciac, et à défaut de prêtres des clercs qui pussent recevoir le sacerdoce dans l'année.

La collégiale de Marciac n'était pas encore fondée que la bastide vit arriver dans ses murs des religieux assez peu connus alors dans notre pays; c'étaient les fils de St-Dominique, et quelque temps après, les ermites de St-Augustin (1). Frères mendiants les uns et les autres, ils venaient demander une hospitalité bienveillante et bâtir à côté de cette ceinture de murailles qui entouraient la ville deux citadelles de la prière et de la pauvreté. Anne de Montlezun, fille de Arnauld-Guilhem, cinquième du nom, et les comtes d'Armagnac, devenus possesseurs du Pardiac, contribuèrent généreusement à la fondation des deux couvents qui devaient abriter ces pauvres moines.

Le premier, celui des dominicains ou Frères Prêcheurs, était très grand, s'il faut en croire la tradition populaire déjà fort ancienne. On l'appelait, dit-on, le couvent des cent frères. Son cloître était spacieux, carré, avec colonnes de pierre rondes, minces et fort dégagées. L'église n'en était pas très régulière; la largeur ne répondait pas à la longueur presque démesurée, à ce qu'il paraît. Elle avait au maître-autel un de ces beaux retables qui font l'orgueil des églises d'Espagne, et qui, montant jusqu'à la voûte, comme dit quelque part Ozanam, portent toute une épopée religieuse dans leurs tableaux, tout un paradis dans leurs sculptures. L'évêque de Tarbes, M. de Poyane, consacra la chapelle des Dominicains le 23 mai 1402.

Le couvent des Ermites de St-Augustin n'avait pas les dimensions de celui des Jacobins, mais il était parfaitement régulier. Son

(1) L'ordre des Dominicains avait été fondé en 1215 par saint Dominique, sous le pontificat d'Innocent III. — Le pape Alexandre IV, par ses constitutions de 1256, avait réuni diverses congrégations d'ermites épars en Italie, leur donnant la règle de saint Augustin, et pour général, Lanfranc Septala, de Milan.

Digitized by Google

cloître carré, de marbre brut dans son tour, était très vaste; chacune de ses ailes mesurait environ 36 pas. Les colonnes qui les supportaient étaient assez élevées, placées deux à deux, à peu de distance les unes des autres, rondes mais petites dans leur rondeur, très hardies et enrichies de miniatures plus ou moins bizarres qu'avait fouillées çà et là la fantaisie des sculpteurs. L'église du monastère avait un fort beau chœur dont on peut admirer encore aujourd'hui des restes bien conservés dans le couvent des Dames de Nevers de Marciac. Il occupait le tiers de l'église, et comptait un nombre de hautes et basses stalles que les manuscrits de M. Daignan font monter à 62. Il était sculpté avec beaucoup d'art, et l'œil pouvait tour à tour s'arrêter en maint endroit sur des figures grotesques et sur quantité de saints et de saintes fort habilement travaillés. Le dossier qui l'environnait était d'un bois de noyer très beau, il avait une grande hauteur et la forme d'un berceau. Enfin, l'église était accompagnée d'un clocher qui n'avait pas trop à redouter le voisinage de la belle tour qui couronne l'église paroissiale. Il avait deux voûtes en pierre de taille; vers le milieu régnaient deux galeries extérieures. La flèche très élevée qui le terminait fut dans la suite plusieurs fois endommagée par la foudre (1).

Avec ses deux églises et ses deux monastères, Marciac pouvait sans crainte porter le défi aux villes des comtés voisins. Elles étaient, en effet, en bien petit nombre celles qui possédaient alors des monuments religieux aussi remarquables que l'heureuse et privilégiée bastide du Pardiac. Et cependant, le jour fatal devait arriver où des hordes incendiaires, poussées par un fanatisme sans exemple dans l'histoire, porteraient, d'une main sacrilége, le fer et la flamme sur ces asiles de Dieu et de la prière.

Ce fut en 1569. Montgoméry s'abattit comme une trombe sur le Béarn. Partout où passaient les bandes huguenotes, églises et couvents tombaient comme des châteaux de cartes. Terride,

(1) Je prends la plupart de ces détails dans les manuscrits de M. Daignan, citant presque textuellement toutes les fois que je le puis.

Digitized by Google

Damville ne purent un instant arrêter leur course impétueuse. Montluc lui-même recula devant le terrible calviniste, se repliant de St-Sever sur Aire, d'Aire sur Marciac, d'où il partit tout aussitôt, y laissant Bellegarde que le vicomte de Labatut ne tarda pas à remplacer. Deux compagnies tenaient garnison dans la ville. Vaine défense! Le 6 septembre, le capitaine Sérignac, lieutenant de Montgoméry, emporte la place, la désole et frappe sur elle une contribution de 2,000 livres. Mais le temps le presse. Il ne peut poursuivre lui-même le recouvrement de l'argent imposé; il part précipitamment, entraînant à sa suite plusieurs otages, entre autres Thomas Batax ou Datax et Jean d'Escoubès.

Les habitants de Marciac se saignèrent pour faire la somme. Impossible : le numéraire était fort rare en ce temps-là. Il fallut vendre les biens communaux. Cependant, les jours s'écoulaient, et Montgoméry, alors à Lafitolle (Hautes-Pyrénées), ne percevait pas les 2,000 livres si impatiemment attendues. Le retard l'irrita. « Messieurs de Marciac, écrivit-il aux habitants consternés, » si vous faillez à m'apporter demain les deniers que vous avez » promis pour la cause, je vous puis assurer que je ferai brûler » votre ville, et la raser au rez de la terre, mesmement tout ce » que avez à l'entour d'icelle, et pour ce, pensez-y. » Lafitolle, le 17 octobre 1569. — La terrible menace eût été ponctuellement accomplie. Heureusement pour Marciac, les opérations militaires, plus impérieuses en ce moment que le désir de sa vengeance, appelèrent ailleurs Montgoméry. Le ravageur courut saccager Aire.

Marciac eut sept années de paix pour guérir les blessures qui lui avaient été faites. Mais en 1576 nouvelle alerte : St Cricq commandait pour Henri de Navarre dans la ville de Mirande. Il faisait de fréquentes et rapides sorties, soit pour rançonner les campagnes voisines, soit pour attaquer les seigneurs catholiques. Un jour, il poussa un détachement sur Marciac. L'intrépide d'Antras, seigneur de Cornac, défendait la place. Il monte aussitôt à cheval, s'élance avec une poignée de braves sur les impru-

Digitized by Google

dents agresseurs, les mène battant jusqu'à Mirande, et reprend ensuite tranquillement la route de Marciac. Quelques jours après, appuyé par le vicomte de Sarlabous et le seigneur de Mensencomme, il prend l'offensive. Mirande est assiégée. Vainement St Cricq fait vaillamment son devoir; la ville, battue en brèche, est emportée d'assaut; le capitaine navarrais tombe frappé à mort par un obscur arquebusier; ses compagnons sont passés au fil de l'épée, et l'incendie promène ses ravages dans la place conquise.

Deux ans après (1579), la ruse fit tomber une seconde fois la ville de Marciac sous le joug des calvinistes. La paix de Nérac fut précédée, comme on sait, d'une sorte de trève pendant laquelle catholiques et protestants s'observèrent les armes à la main. Grand nombre de places se relâchèrent des précautions que la prudence leur commandait. Marciac fut de ce nombre, et il lui en coûta cher. Les huguenots, en effet, mirent à profit cette négligence. De Lons et Bégolles partirent de Castelnau-Rivière-Basse et arrivèrent inaperçus, à la faveur des ténèbres, au pied des remparts de la ville. Les portes sont forcées; la garnison surprise combat toutefois avec vigueur, mais le nombre triomphe, et le brave d'Antras, contraint d'évacuer la place, se retire à Saint Justin, à 7 kilomètres de distance.

Malheur aux vaincus! Les huguenots, à Marciac comme partout, amoncelèrent ruines sur ruines. Rien ne fut épargné de ce que le marteau démolisseur des vandales pouvait abattre. C'est surtout sur les édifices religieux que se déchargea leur sacrilége fureur. L'église de St Pierre fut renversée de fond en comble; le porche seul échappa à l'incendie. Notre-Dame subit d'horribles mutilations. La masse imposante de son clocher résista à la rage des sectaires; mais la maîtresse-voûte croula sous les efforts désespérés d'une soldatesque sans frein. La trace des flammes, encore visible sur les murs, à l'extérieur, témoigne de l'acharnement des huguenots contre la sainte basilique. Le couvent des dominicains fut entièrement dévasté; celui des augustins, avec d'autres ruines, vit tomber la quatrième aile de son cloître. Son

Digitized by Google

église fut mise au pillage. Quand les gens de Bégolles entrèrent dans le saint lieu, un religieux augustin célébrait le saint sacrifice. C'était quelques instants après le moment solennel de la consécration. Abattront-ils sur les degrés de l'autel l'officiant sans défense? Un instant, ils hésitent. Mais bientôt, quelques forcenés se détachent de la troupe et volent vers le moine qui, menacé, se communie aussitôt pour ne laisser point exposé à d'indignes profanations le corps et le sang de Notre-Seigneur. Cependant, on veut lui arracher le calice. Efforts inutiles; le moine le retient avec une telle force que ses dents demeurèrent empreintes au-dedans et au-dehors dans la coupe (1). Son invincible fermeté lui sauva la vie. Les barbares saccagèrent la chapelle, frappèrent sur le couvent une contribution exorbitante et livrèrent aux flammes les titres du monastère.

Marciac gémit plus de huit mois sous la dure oppression des calvinistes. Vainement, la paix de Nérac fut signée dans l'intervalle (18 février 1579); vainement, une clause spéciale du traité stipulait l'évacuation de la bastide. De Lons et Bégolles gardèrent leur proie, et ne la lâchèrent que lorsqu'on eut compté 6,000 livres de rançon (8 mai). C'est pour perpétuer le souvenir de cette délivrance qu'après le départ des huguenots on institua une procession solennelle qui se fait tous les ans encore de nos jours.

L'Abbé P. LARROQUE.

(1) Le fait que je raconte était, au siècle dernier, une tradition populaire parfaitement accréditée. On peut le lire dans les notes fournies à M. Daignan du Sendat par un correspondant marciacois. On conservait encore alors le calice miraculeusement sauvé.

Digitized by Google

CHARTE DE DONATION

DU

COMTE OTGER DE PARDIAC

(1088).

(*Suite*) (1).

Ce temporel que l'acte mentionne fournissait donc, à Saint-Christaud comme dans toutes les églises dotées, cette *quarte part*, ce quatrième lot dont l'excédant annuel, après toutes dépenses prélevées, préparait entre les mains de la fabrique une ressource pour les cas imprévus. Or, à la fin du XVIe siècle, il fallut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, relever les ruines dont le sol était couvert depuis près de 25 ans. Mais comment supposer que le chapitre métropolitain eût pu trouver dans cette réserve le moyen de couvrir une telle dépense? Ici donc, comme sur divers autres points du diocèse, l'archidiacre fut obligé d'aliéner, en tout ou en partie, le territoire de l'ancien mense de fondation : mesure extrême sans doute, et que les saints canons n'autorisaient que dans de très rares circonstances, dont l'Etat et l'administration diocésaine demeuraient également juges. On dut forcément la prendre dans l'intérêt de notre église.

Des actes authentiques nous révèlent en effet que, dès les premières années du règne d'Henri IV, une ancienne et très honorable famille du Pardiac avait acquis les terres adjacentes à l'édifice. Car on lit dans ces vieux titres « qu'en 1604 Bernard de Garac, » seigneur de Saint-Christaud, les cède par contrat de mariage » à son fils Jean de Garac, sieur du Prouset. »

(1) Voir, plus haut, page 111.

Digitized by Google

Il est manifeste que notre correspondant du 15 février dernier n'avait pas poussé jusqu'à ce détail ses recherches en histoire locale sur le cadastre de Saint-Christaud : il a l'air de supposer que la fondation du comte de Pardiac avait conservé son intégrité primitive jusqu'au dernier tiers du XVIIIe siècle. Il n'ignore pas, néanmoins, qu'en cette matière on doit tenir compte des événements qui ont aussi changé la face de notre société sous les derniers rois de la branche des Valois. Il sait que, par suite de nos longues discordes civiles et religieuses, les ressources d'un très grand nombre d'églises rurales se trouvèrent considérablement amoindries au début du XVIIe siècle. Aussi, leur existence, de jour en jour plus précaire dans le XVIIIe, était-elle bien compromise lorsque les changements survenus en 1789 vinrent les réduire à cet état d'extrême détresse que le comte Otger était si loin de prévoir en décembre 1088 pour son église de Saint-Christophe.

Mais revenons à la donation qu'il en fit à cette dernière date. La charte qui nous l'a fait connaître est tout entière écrite en latin, comme on a pu en faire la remarque; c'est-à-dire qu'elle fut rédigée sans mélange ni trace quelconque de langue romane. Le latin, en effet, était encore, en France du moins, la langue officielle dans les actes publics du XIe siècle, tout aussi bien que celle de la science et de l'Eglise. L'idiome qui devait prédominer un peu plus tard, sous les deux formes d'*oil* et d'*oc*, et préparer de loin les progrès d'une langue appelée à devenir nationale, se développait dans les rangs inférieurs du peuple et prenait insensiblement une allure plus régulière.

Déjà même, depuis l'an 1000 surtout, il faisait apparition dans quelques actes d'intérêt privé et plus spécialement profane, de manière à établir, dans la même charte, une sorte de lutte ou de rivalité entre les deux langues. A la date de la donation du comte Otger, c'est-à-dire vers la fin du XIe siècle, cette lutte prend des caractères si tranchés qu'elle fait pressentir une période de véritable transition, bien qu'elle ne doive s'opérer que dans le XIIe.

Au XIIIe siècle, le roman gagne de plus en plus; et sous le règne

Digitized by Google

de St Louis (1226-1270), son émancipation devient complète : le latin n'est plus, dans notre midi surtout, qu'un souvenir d'ancienne date pour plusieurs actes notariés, dans lesquels il ose à peine se maintenir en certaines formules de vieux style; tandis que la rédaction appartient, à peu près tout entière, à la langue romane.

Cette observation est facile à saisir dans le testament que fait, en 1230, un comte d'Astarac, Centulle Ier, surnommé l'*Illustre* dans sa lignée, pour de brillants faits d'armes contre les Albigeois et contre les maures d'Espagne. Il était tombé malade à Manciet, en Armagnac; et croyant sa fin prochaine, il voulut dicter lui-même l'expression de ses dernières volontés, ce qu'il fit dans le langage qui, selon toute apparence, lui était le plus familier.

Il est vrai que l'*invocation* d'usage est en latin, de même que la formule de *publicité* et *la suscription*. Mais, au début de l'*exposition du sujet*, le notaire s'arrête pour écouter son noble client, et Centulle dit : « Fas mon orde. E laïsi à Bolmon mon primer fil le » comtad de Starac ab totas las pertinences que, etc., etc.» C'est-à-dire, je fais mon *ordre* (1) et je laisse à Bolmon, mon fils aîné, le comté d'Astarac avec toutes les dépendances que, etc., etc. Il doté ensuite son fils cadet et ses deux filles; il fait des legs pies à un grand nombre d'églises paroissiales, collégiales, monastiques et cathédrales, recommandant successivement à chacune d'elles, et dans les mêmes termes, de prier Dieu pour lui : « e préjen Dieu » per mi.»

Or, dans tous ces détails de noms propres et de sommes à distribuer en sous et deniers Arnaudens ou Morlans, on voit se glisser à peine quelques mots de réminiscence latine, à l'occasion d'un *obit* personnel que le comte fonde à Manciet même : ordonnant à Dona Ségui, sa femme, de le faire inhumer en ce lieu, si Dieu y dispose de sa vie; de faire clore d'un mur le cimetière et d'y élever une chapelle dans laquelle un chapelain chantera tous les jours la messe, sur l'autel de Ste Marie, en l'honneur de Dieu, *et Beatæ*

(1) On dit encore autour de nous, à propos de testament, mettre ses affaires en ordre.

Digitized by Google

Virginis Mariæ et omnium sanctorum, ainsi que pour la rémission de nos péchés, ajoute-t-il encore, « en rémision de nostes » pécads.» On le voit, la variante est des plus restreintes : six mots à peine, et des plus familiers dans les formules latines de prière, sont les seuls que Centule a su mêler à sa langue vulgaire.

Nous avons fait observer ailleurs (1) que, dans sa charte du 20 juin 1259, Géraud V, comte d'Armagnac et de Fezensac, ne fut pas moins sobre de latin, puisque cette langue ne s'y rencontre qu'à *la mention du notaire* et à *la date de l'acte*. Le lendemain, Arnaud-B., frère de Géraud, signe une pièce subsidiaire en confirmation de la donation et de l'achat que le comte venait de faire; et tout ceci est en langue vulgaire, sans exception. Or, des faits de la même nature pourraient être invoqués en très grand nombre (2). Tous prouveraient, pour le XIIIe siècle, la complète émancipation d'une langue encore assez barbare, il est vrai, mais que les troubadours ennoblissaient de jour en jour, en l'embellissant de tous les charmes de la poésie.

Néanmoins, le latin continuait aussi d'être seul employé dans un très grand nombre d'actes publics et de diplômes importants, où les idiomes locaux ne trouvaient aucun accès. De son côté, l'Eglise persévérait, en Occident, à ne parler que cette langue dans ses rites liturgiques, dans les conciles et dans sa correspondance administrative. Et les Universités dans les chaires publiques, les savants dans leurs écrits marchaient sur ses nobles traces avec une détermination aussi exclusive sous les premiers successeurs de St Louis que du temps de notre comte Otger.

Du reste, à cette dernière date, l'intervention de l'idiome vulgaire était encore bien rare dans nos régions, et d'ailleurs réduite à des essais fort timides en fait d'actes publics. D'un autre côté, la charte de Saint-Christaud de Pardiac était une donation faite à Sainte-Marie d'Auch, dans la personne de l'archevêque, du grand

(1) *Essai de Diplomatique* à propos d'une charte auscitaine du XIIIe siècle. Auch, 1857.

(2) Voir, en particulier, ceux que M. P. Lafforgue a publiés aux preuves de son premier volume de l'*Histoire de la ville d'Auch*.

Digitized by Google

archidiacre et de tout le clergé métropolitain. Il ne faut donc pas être étonné que le notaire ne parle ici que la langue de l'Eglise.

Nous ferons remarquer, avant d'aller plus loin, qu'il n'a mis son nom ni avant ni après celui des témoins, de l'acte. Etait-il notaire public ou personnel? Rien ne l'indique. Le comte avait bien le droit, alors universellement reconnu, d'avoir le sien dans tout le ressort de son domaine; et ce droit était le même pour tous les comtes, pour les abbés et pour les évêques, depuis les premières années du IXe siècle. Charlemagne leur en avait même fait une véritable obligation. Aussi, voyons-nous que l'article XVI des coutumes d'Auch le mentionne formellement pour nos archevêques. Enfin, les baillis et les consuls jouirent aussi, dans les communes, de ce même privilége. Néanmoins, on n'a pas de preuve certaine que, depuis la mort du grand empereur jusqu'à la fin du XIe siècle, ces sortes de tabellions fussent des officiers en titre, notoirement investis du droit exclusif d'instrumenter dans leur ressort, tels enfin que les avaient définis, en 803 et 805, les capitulaires carlovingiens.

C'est que l'anarchie qui désola nos provinces jusqu'à la fin du Xe siècle, par suite des guerres de dynastie et des invasions normandes, avait réduit à néant l'autorité des règlements impériaux. Aussi, l'institution régulière du notariat, perdue ou dénaturée comme tant d'autres, ne devait reprendre son véritable caractère de fonctions juridictionnelles que sous le règne de Louis le Jeune (1137-1180). Encore les notaires du XIIe siècle ne laissaient-ils sur le parchemin ni sceau ni seing qui leur fût propre, sauf quelques exceptions, très rares dans notre province et de minime importance.

C'est Louis IX qui érigea des notaires royaux en titre d'office. Dans la seule prévôté de Paris qu'il venait de réformer, il en créa soixante et leur prescrivit des règles uniformes. Mais cette amélioration ne s'étendit pas au-delà de Paris. Les provinces gardèrent encore les anciennes pratiques. Ce qui fit que, même dans le XIIIe siècle, s'il faut en croire les savants auteurs du

Digitized by Google

Nouveau Traité de Diplomatique, dont les recherches sont d'une si grande autorité sur cette matière, « la plupart des notaires, » surtout dans la France méridionale, passaient les actes publics » sans les signer. » Les parties et les témoins se contentaient d'apposer leurs sceaux et leurs seings; ou bien encore d'avoir leur nom inscrit à côté d'une croix, avec mention de ce fait dans le corps de l'écriture, ainsi que nous l'avons expliqué pour notre document relatif à Saint-Christaud.

Si donc il faut attendre, généralement parlant, le XIVe siècle pour avoir le droit d'être sévère à propos du plus ou moins d'exactitude dans les formules finales, la charte du comte Otger mérite bien, en 1088, quelque indulgence pour la mention du notaire, pour celle du sceau de ses armes s'il en avait, et enfin pour celle de sa signature, qui toutes manquent également dans cette pièce.

Il ne nous dit pas non plus à quelle occasion Otger de Pardiac fait de son église une donation que nous verrons, un peu plus bas, être absolue et sans aucune espèce de réserve. Mais l'histoire de Sainte-Marie d'Auch, que l'acte met au premier rang dans *la mention des parties contractantes* dont il favorise les intérêts, nous semble expliquer tout naturellement la générosité du comte. St Austinde, prédécesseur immédiat de l'archevêque dont le nom figure au contrat, était mort en 1068, laissant à Guillaume de Montaut deux grandes charges : à savoir, la poursuite des travaux de la cathédrale dont il avait lui-même repris la construction cinq ou six ans avant sa mort; et en second lieu la translation de la demeure épiscopale au sommet de la colline qui domine la rivière.

Guillaume travaillait depuis vingt ans à continuer la première de ces deux œuvres; et quant à la seconde, il ne lui était plus permis de différer.

Peu de jours avant le décès de son auguste prédécesseur, les évêques de la Novempopulanie s'étaient trouvés à Auch, réunis en concile provincial sous la présidence du cardinal Hugues le Blanc, légat du pape Alexandre II. Pendant le court séjour qu'il fit dans

Digitized by Google

notre ville, Hugues n'avait pu recevoir l'hospitalité de St Austinde qu'à Saint-Martin, sur la rive orientale du Gers. Or, ce monastère, autrefois si florissant, n'offrait plus qu'un pâle souvenir de sa primitive splendeur. Jamais il ne s'était entièrement relevé de ses ruines, depuis que les Sarrasins en 732, et les Normands en 853 avaient désolé notre province; et les évêques d'Auch avaient dû se contenter, depuis plus de trois cents ans, de ce modeste asile. Ils abandonnaient la direction immédiate du chapitre et de tout le service métropolitain à l'abbé de Sainte-Marie, c'est-à-dire au grand archidiacre, dont nous avons parlé plus haut (1) : ils ne se montraient eux-mêmes dans leur église qu'à certaines époques assez rares. Peut-être même ne venaient-ils y exercer, en personne, d'autres fonctions annuelles du ministère épiscopal que celle de la consécration des saintes huiles, au jour du Jeudi-Saint (2).

Un pareil état de choses, si peu conforme d'ailleurs aux plus anciennes prescriptions canoniques (3) et à la pratique générale de l'Eglise, ne pouvait qu'être improuvé par le cardinal légat, chargé de la réforme des abus dans les provinces de la Gaule. Il eut encore la douleur d'apprendre, à Auch, et peu de mois après à Toulouse, de la bouche des prélats qu'il y avait réunis en concile, que d'autres cités épiscopales de la Gascogne n'avaient pas un meilleur sort; que les évêques, plus ou moins éloignés de leurs cathédrales, se tenaient dans les faubourgs, dans des monastères ou dans de pauvres habitations qui dépendaient des églises du second ordre. En vertu de l'autorité dont il se trouvait investi par le Saint-Siége, Hugues le Blanc ordonna à tous ces prélats de se rapprocher de leurs cathédrales, de travailler à les reconstruire, et de fixer leur propre demeure dans les cités épiscopales (4).

(1) Livraison de mars, p. 115.

(2) Cart. Capit. auxit. Apud Dom. L.-C. de Brug., p. 12, instrum. « Archiepiscopus siquidem mansionem suam habebat in monasterio B. Martini; nec ascendebat ad ecclesiam B. Mariæ, nisi semel in anno, ad chrisma scilicet consecrandum. »

(3) Ut episcopus non longè ab ecclesia hospiciolum habeat, avait dit le IVe concile de Carthage, dès l'année 398.

(4) Labbe. Concil. ad ann. 1068. Voir, en particulier, le décret porté, au Concile de Toulouse, en faveur de R. Ebdon, évêque de Lectoure.

Digitized by Google

A Auch, Guillaume de Montant ne fut pas, il est vrai, assez heureux pour compléter ces deux grandes entreprises. Mais il y travailla toute sa vie, réunissant, à cette fin, des ressources considérables. Le diocèse venait, de nouveau, d'être invité à concourir, lorsque Saint-Christaud et ses possessions territoriales furent la part d'Otger, vers la mi-décembre de l'an 1088. On comprend qu'en présence de tels besoins, il ait voulu la faire sans restriction et sans réserve.

F. CANÉTO, Vic. Gén.

(*La fin prochainement.*)

Digitized by Google

SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA GASCOGNE.

LES CLOSE ROLLS.

Rotuli litterarum clausarum in Turri Londinensi asservati. Accurante THOMA DUFFUS HARDY, E Soc. INT. TEMPL. S. A. S. — Vol. I, ab an. 1204 ad ann. 1224. In-fol. Printed by command of His Majesty King William IV. London 1833. — Vol II. ab an. 1224 ad an. 1227. In-fol. Printed by George E. Eyre and Andrew Spottiswoode, printers to the Queen's Most Excellent Majesty. London, 1844.

L'histoire de l'Aquitaine au moyen-âge est, pendant trois siècles, inséparable de celle de l'Angleterre. Réuni à la couronne de France par le mariage d'Eléonore avec Louis VII (1137), le duché de Guienne en est détaché quelques années plus tard par le divorce prononcé au concile de Beaugency (1152). Six semaines après, Eléonore épouse Henri II, et porte ainsi son patrimoine aux Plantagenêts, qui le gardent jusqu'à l'expulsion définitive des Anglais (1453). A raison de leur nouveau fief, les princes de la maison d'Anjou deviennent, du même coup, vassaux du roi de France, et suzerains d'un grand nombre de puissants seigneurs de l'Ouest et du Midi. De là, des complications infinies, et cette guerre de cent ans où la France, mise à deux doigts de sa perte, se releva miraculeusement avec la pleine conscience de sa nationalité. De là aussi, et particulièrement pour nos provinces, cette pénétration respective des destinées qui se réfléchit partout dans l'histoire des deux pays, et qui contraint leurs annalistes généraux ou locaux à consulter également les titres et diplômes émanés des chancelleries de Paris et de Westminster. Tant s'en faut cependant que tous les documents anglais qui nous intéressent, aient été ou même puissent être facilement

Digitized by Google

consultés. Si beaucoup ont été imprimés, un plus grand nombre demeure encore à publier et peut-être à signaler. Ce n'est pas que chez nous, comme dans la Grande-Bretagne, on n'ait entrepris de sérieux travaux dans ce but, et qu'on n'ait même partiellement réussi. On ne s'attend pas, sans doute, à ce que je veuille présenter ici, à propos d'une simple notice, le récit détaillé de ces immenses recherches. Au XVIIe siècle, Thomas Carte, si connu par son attachement aux Stuarts, publia une portion de ces *Rôles Gascons et Normands*, dont M. Francisque-Michel prépare aujourd'hui une édition complète et impatiemment attendue. En 1704, l'historiographe Thomas Rymer commença d'imprimer le résultat de ses effrayantes études aux archives de la Tour de Londres. A lui seul, et sur vingt tomes in-folio de documents qui commencent en 1111, il en a donné dix-sept, et Sanderson a fait le reste (1).

Dans les *Acta et Fœdera*, il y a beaucoup à prendre pour le chroniqueur français; mais ce recueil, ainsi que son titre l'indique, n'atteint point les dépêches confidentielles, et d'ailleurs Rymer l'a naturellement et principalement formé au point de vue de l'histoire d'Angleterre. C'est ce que l'on comprenait parfaitement en France, au XVIIIe siècle, lorsque le gouvernement envoyait le marquis de Bréquigny explorer à notre profit les grands dépôts publics de Londres. Le savant diplomatiste en rapporta une masse considérable de copies et d'extraits, dont les plus importants sont entrés dans sa collection en trois volumes in-folio : *Diplomata, Chartæ ad Res Francicas spectantia*. Tant s'en faut cependant que le marquis de Bréquigny et ses continuateurs aient épuisé les sources. Il est facile de s'en convaincre par la lecture de l'exposé complet, autant que judicieux, imprimé par M. J. Delpit en tête de son livre sur les *Documents français qui se trouvent en Angleterre*. M. Francisque-Michel et lui ont beaucoup fait

(1) RYMER. *Fœdera, conventiones litteræ et cujuscumque generis acta publica inter reges Angliæ et alios imperatores, reges.. , etc., ab anno MCXI.* — Cette collection a été réimprimée deux fois.

Digitized by Google

pour l'histoire générale et locale, en tout ce qui a trait à l'occupation anglo-normande. Sans doute, ils ne s'arrêteront pas en si bon chemin, et en dehors des publications spéciales dont il est fort à souhaiter que le nombre et l'étendue soient augmentés par l'Etat, les *Archives de la Gironde* continueront au public savant leurs communications si intéressantes et si précieuses.

Il importerait aussi aux annales du Sud-Ouest que d'autres recueils du même genre fussent libéralement encouragés par le Ministère de l'Instruction Publique, et qu'ils obtinssent aussi des subventions de la part des Conseils généraux et des villes importantes de la région. Quand les inventaires des archives préfectorales, entrepris par ordre de l'empereur, seront terminés, les recherches des manuscrits inconnus devront toutes se diriger vers les dépôts privés, et vers ceux des municipalités importantes. Moyennant le secours que je sollicite pour eux, les recueils périodiques pourraient vulgariser, sans augmentation du prix d'abonnement, un nombre indéfini de documents relatifs à l'histoire de la Gascogne. Pour toute la période de la domination anglo-normande dans nos contrées, il y a beaucoup à prendre dans les anciens papiers de diverses communes, et notamment à Bayonne et à Condom. Les archives publiques d'Angleterre et d'Espagne possèdent aussi, sur le passé de notre pays, de nombreux et importants manuscrits, dont je publierai le catalogue l'année prochaine. Il serait bon de se rendre compte, une fois pour toutes, de tous les titres étrangers qui intéressent le Sud-Ouest, de publier *in extenso* les plus importants, et de procéder à l'égard des autres par voie d'extraits ou d'analyses. Tout cela serait l'affaire d'une double mission au-delà de la Manche et des Pyrénées, et il me semble que l'histoire générale et locale profiteraient assez du résultat pour que le gouvernement français en prenne les frais à sa charge. L'Administration, qui ne lésine pas avec les comités hippiques et les sociétés d'agriculture, fera probablement quelque chose pour le mouvement historique où notre pays s'est engagé, depuis cinq à six ans, avec une ardeur si persévérante. A défaut

Digitized by Google

d'initiative officielle, je puis néanmoins répondre que les entreprises particulières ne manqueront pas, et si personne n'est désigné d'ici à deux ou trois ans, je compte bien me subventionner et me commissionner sur mon propre budget et de mon autorité privée. Sans doute, dans cette dernière hypothèse, mes recherches pècheraient fatalement par le défaut d'étendue et de généralité, et seraient dirigées surtout au point de vue de mes études personnelles. Mais alors j'aurais du moins fait preuve de bonne volonté, et consacré mon temps et mon argent au service d'une tendance que de plus riches et de plus puissants auraient refusé d'encourager.

Les travailleurs voués, comme moi, à l'étude de l'histoire provinciale, et qui ont mesuré l'effrayante disproportion entre les moyens et le but, me pardonneront facilement cette digression. Je reviens, pour ne plus m'en écarter, aux documents anglais relatifs au passé de la Gascogne. Les *Acta et Fœdera* de Thomas Rymer sont un recueil assez répandu, et presque tous nos récents chroniqueurs l'ont visé, sinon consulté. Mais, comme je le disais tout à l'heure, on ne trouve là que les *actes publics* des Plantagenêts. Il ne s'agit que de pièces officielles, de chartes, de diplômes, de lettres ouvertes ou *patentes*, et nullement de la correspondance si variée des rois d'Angleterre, des lettres closes (*litteræ clausæ*), émanées de leur chancellerie sans avoir le caractère d'un acte public. Mais comment colliger ces dépêches adressées à des destinataires de tout rang et de tout pays, dispersées dans mille dépôts publics et privés, ou même entièrement disparues? Comment retrouver trace de ces missives ayant trait aux prérogatives royales, aux revenus de la couronne, aux libéralités envers les églises, aux mines, aux donations, au régime forestier, aux monnaies, à la maison des reines, à l'ordre féodal, aux affaires ecclésiastiques, politiques, navales, militaires, domestiques, aux grâces, à la justice, à l'administration, aux détails infinis du régime intérieur et extérieur? Sans doute, il est impossible de recouvrer le nombre immense de missives écrites sur des sujets si divers, et c'est précisément la lacune que l'on a voulu combler autant que possible

Digitized by Google

par la magnifique publication des *Close Rolls* ou *Rotuli Litterarum clausarum*, en bon français *Rôles des Lettres Closes*.

Ce recueil n'est encore connu en France que d'un très petit nombre d'érudits, et je l'ai cherché vainement dans l'inventaire de la plupart des grandes bibliothèques publiques. On ne le trouve pas dans le commerce de notre librairie, et lorsque j'ai voulu me le procurer, en même temps que la volumineuse collection des catalogues des manuscrits du *British Museum*, il m'a fallu recourir à l'obligeance de M. Francisque-Michel, qui a acheté pour moi le tout à Londres. Dans ses livres, M. Francisque-Michel est un des rares écrivains qui ont consulté les *Close Rolls*, et ceux-ci demeurent encore à utiliser au grand profit de nos annales. Sans doute, la *Revue Anglo-Normande*, publiée à Poitiers sous la direction de M. de La Fontenelle de Vaudoré, a rendu de vrais services pour toute la période qui commence à l'avènement de la maison d'Anjou au duché de Guienne, et finit à l'expulsion des Anglais. Mais cette Revue ne peut suffire à tout. Il y a dans les archives de la Grande-Bretagne un trop grand nombre de documents relatifs à nos contrées, pour que toute autre initiative que celle de l'Etat soit en mesure d'en procurer la publication, ou seulement la transcription intégrale. En attendant, les *Close Rolls* sont destinés à jeter une vive lumière sur bien des problèmes douteux de notre ancienne existence générale et locale, et particulièrement sur les provinces placées autrefois sous la suzeraineté des Plantagenêts. Pour ne parler que de la Gascogne, il y a là bon nombre de pièces d'une importance réelle et variée, et je crois de mon devoir de signaler aux personnes curieuses de notre passé cette mine aussi riche que peu connue.

Si, comme je viens de le dire, les originaux des lettres closes écrites par les rois d'Angleterre sont dispersés un peu partout, la partie substantielle et significative de leur correspondance se trouve conservée grâce aux *Close Rolls*. Avant d'être expédiées, les dépêches étaient enregistrées et sommairement analysées dans des rôles spéciaux qui tiennent aujourd'hui lieu des originaux. Il est

Digitized by Google

impossible de fixer, d'une manière précise, l'époque où ces enregistrements ou *enrôlements* commencèrent à être usités (1). On présume néanmoins, et avec beaucoup de vraisemblance, que cette coutume fut introduite peu de temps après la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard. Limité d'abord à l'Echiquier, cet usage finit par s'étendre aux divers départements de la *Curia Regis*. La création de rôles spéciaux pour les lettres closes remonterait aux dernières années du règne de Richard I. Dans l'intérêt de la célérité du service, et peut-être aussi pour d'autres motifs trop longs à déduire, l'Echiquier fut séparé de la Chancellerie, et les dépêches patentes et closes durent alors être enregistrées sur des rôles séparés.

Le plus ancien des *Close Rolls* qui nous sont parvenus commence en l'année 1207, qui fut la sixième depuis l'avènement de Jean-sans-Terre. Dans sa *Bibliotheca Politica,* le laborieux James Tyrrell semble vouloir tirer argument de cela pour démontrer que l'on n'enregistrait pas les lettres closes pour les époques antérieures. « Un de mes amis, dit-il, m'a parlé du catalogue des rôles, maintenant perdus, des cinq premières années du roi Jean. Il en est de même des années 9, 10, 11, 13, car il y en avait certainement en ces années comme dans les suivantes. Puis, jusqu'à la dix-huitième, un rôle par an; mais alors il y en a trois, et ensuite un ou deux rôles par an jusqu'à la fin. Comment pouvons-nous être assurés qu'il n'y a pas plus d'un rôle dans chaque année précédente, aussi bien que dans la quinzième? Pareille chose peut être dite du règne de Henri III, dans lequel, bien que j'accorde que les rôles soient plus entiers que pour le roi Jean, et qu'il nous en reste de chaque année, hormis la vingt-troisième, ils sont cependant peu nombreux. Pour la plus grande partie, il n'y en a qu'un par an, et deux au plus, durant tout ce long règne, si ce n'est dans la trente-neuvième, pour laquelle on en trouve quatre. Or, il est fort étrange que dans un temps aussi affairé, pour la plus grande partie

(1) Voir, pour plus de détails, la solide dissertation insérée dans l'Introduction générale des *Close Rolls, Origin of enrolments*, p. VI.

Digitized by Google

de ce règne, il ne reste pas plus de rôles. Par conséquent, il paraît très probable que la moitié au moins sont perdus (1). »

Dans sa lumineuse Introduction aux *Close Rolls*, le savant M. Thomas Duffus Hardy fait bonne et prompte justice des erreurs commises par Tyrrell. Et d'abord, il prouve que cet écrivain a commis, par rapport à la neuvième année du règne de Jean-sans-Terre, un véritable *lapsus calami*, puisqu'il parle ailleurs d'un rôle relatif à cette époque. Quand il s'inquiète de la dix-huitième année, Tyrrell commet encore une erreur évidente, et ce qu'il avance n'est applicable qu'à la quinzième. M. Hardy convient, du reste, que pour les cinq premières années du règne de Jean-sans-Terre, l'assertion de Tyrrell est fondée, en ce sens seulement qu'il n'existe aucun de ces rôles. Mais on enregistra d'abord les chartes, puis les lettres-patentes, et enfin les lettres closes. Les rôles disparus doivent probablement appartenir aux années 11, 12 et 13. Ils ont sans doute été perdus, car autrement on ne s'expliquerait pas comment il n'existe pas d'enregistrement pour les lettres closes de ces années. Aux autres raisons indiquées par Tyrrell, il répond que pour la quinzième année, ou plutôt pour la dix-huitième, car il y a eu erreur typographique, on fut obligé de faire deux rôles à cause du grand nombre d'affaires. Les rôles commençaient à l'Ascension, date de l'avènement de Jean-sans-Terre, et finissaient la veille de cette fête. Chaque rôle tenait six mois, ce qui en porte le nombre à trois par an, en y comprenant la copie d'usage. Même raisonnement pour le règne de Henri III. Le plus ancien des recueils de cette époque,

(1) I have a friend who hos given me a note of wat Close Rolls are still extant in those reigns, and what are lost. wich you may here see. To begin with King John : proy observe that all the Close Rolls of the first sive years of his reign are gone; and so they are in the 9th, 10th, 11th, 12th, and 13th; for certainly thore were some in those as well as in the succeding years. In the next place, till the 18th there is but one Roll left of each year; but then there are three, and after that but one or two in a year to the very end. Now pray tell me how we ean be assared that there was nos more than one Boll in every precedent year, as well as in the 15th. The like I may say for the reign of Henry III, wich though I grant are more entire than those of King John, there being some left us of every year but the 23d, yet they are but a few, and for the greatest par but one in each year; never but two in any year in all this long reign, un less it be in the 39th, in wich there are four, with is very strange thatin so busy a time as most af this reign was there should be no more Rolls left; and therefore it seems very probable that at least half are lost. JAMES TYRRELL, *Bibliotheca Politica*, fol. 718, p. 872.

Digitized by Google

conservés sous le nom de *Rotuli Litterarum clausarum*, est probablement le premier qui ait été ainsi désigné. On doit observer, en effet, que celui-ci n'est pas côté de cette façon, et nous ne trouvons trace de cette appellation spéciale que pour le rôle de la huitième année. Les enrôlements des deux années qui précèdent, c'est-à-dire de la sixième et de la septième du règne de Henri III, sont néanmoins tout à fait semblables à ceux de la huitième. Il a pu arriver que, jusqu'à cette époque, la classification des rôles de la chancellerie des Plantagenêts n'avait point encore revêtu cette forme. En effet, bon nombre d'enregistrements sur les *Close Rolls* primitifs appartiennent plus spécialement à cette série d'enrôlements connus sous le nom de *Fine and Liberate* (Amendes et Libérations), qui peuvent être considérés comme des divisions secondaires du Recueil.

Telle est, en substance, l'argumentation victorieuse opposée par l'éditeur des *Close Rolls* aux opinions erronées de James Tyrrell et de ses adeptes. Il faut donc en revenir, pour l'origine et la date probable de ces documents, à la conjecture de M. Hardy. Je n'ai pas le temps de suivre ici le savant archiviste dans cette *Introduction générale*, si précise et si nette, qu'il a placée en tête du tome I. Qu'il suffise seulement de savoir que ces rôles, si précieux au point de vue des histoires de France et d'Angleterre, attirèrent en 1801 l'attention sérieuse du Parlement. C'est en effet de cette époque que date, chez nos voisins, la résolution sérieuse d'inventorier les innombrables richesses manuscrites conservées à la Tour de Londres. Cette résolution, prise un an avant le traité d'Amiens, et poursuivie avec une singulière persévérance au plus fort de la lutte contre Napoléon, a produit les catalogues du *British Museum*. L'impression de ces immenses recueils a graduellement fourni aux annalistes nationaux et provinciaux de l'Europe continentale les moyens d'étendre leurs recherches tout en simplifiant leur travail. Ce fut donc sous Georges IV que cette série de publications fut résolue, et que le secrétaire de la commission nommée pour le classement et la conservation des titres publics requit le gardien des Archives

Digitized by Google

de la Tour (*Keeper of the Records in the Tower*) de s'occuper de la confection des catalogues dont l'impression avait été résolue. Ces catalogues devaient signaler une masse énorme de documents, formés en grande partie des chartes, des lettres patentes et closes, et des comptes-rendus des séances du Parlement. Il résulte de deux rapports des 12 mars 1802 et 24 mars 1803, adressés par les commissaires à Sa Majesté Britannique, que l'on s'occupa d'exécuter aussitôt les ordres qui venaient d'être donnés. Sous la direction de M. Henry Petrie, Esq., alors gardien des Archives de la Tour, le bureau des catalogues (*Office Calendars*) fonctionna avec une rapidité et un ordre remarquables, et les imprimeurs purent se mettre à la besogne. Un employé principal de la Tour (*chief clerk in the Record Office in the Tower*), M. Robert Lemon, s'inquiéta particulièrement des *Close Rolls* (1). Mais dans un autre rapport du 24 mars 1804, il fut malheureusement tenu pour certain que, dans l'intérêt même d'une édition plus complète de ce Recueil, cette portion de l'entreprise générale devait être ajournée. Malgré les remontrances du savant M. William Illingworth, qui connaissait mieux que personne la valeur et l'importance des *Close Rolls*, et qui donna même un plan de publication, les commissaires crurent parer au plus pressé en donnant la préférence à d'autres matières. Ces retards successifs provoquèrent de nombreuses réclamations dans le monde savant de la Grande-Bretagne, et notamment de la part de M. Charles Purton Cooper, qui démontra victorieusement la valeur et l'importance des *Close Rolls* (2). Une nouvelle commission, ayant M. Cooper pour secrétaire, fut nommée sous le règne de Guillaume IV. Cette commission ne tarda pas à donner un avis favorable, et, en 1833, M. Thomas Duffus Hardy, employé

(1) M. Robert Lemon, chief clerk in the Record Office in the Tower, had, in obedience to an order made 22d July 1800, been employed in making a selection of treaties, negociations and anothers instruments of state, for a Supplement then intended to be printet to be printet to Rymer's Fœdera, and wich he completed towardo in the close of the year 1801. On the 25th of June 1802, «it was resolved by the Board, that such part of the list of the instruments on the Close Rolls as shall not be fit insertion in the Supplemend to Rymer's Fœdera, be inserted in the Calendar to the Close Rolls.»

(2) *An Acount of the most important Public Records of Great Britain, etc.* by. C.-P. Cooper, Esq. 2 vol. in-8°, t. I, p. 409.

Digitized by Google

supérieur du *Public Records Office,* publiait le premier tome de ces *Rotuli Litterarum clausarum*, si longtemps et si impatiemment attendus. En tête de cet in-folio, édité à grands frais et avec un luxe vraiment royal, l'éditeur a placé une remarquable *Introduction générale* à laquelle est empruntée la plus grande partie de mon analyse, et il l'a clos par deux tables onomastiques des personnes et des localités, dressées avec un soin et une précision britanniques.

Ce tome premier, imprimé comme le second sous la haute surveillance de la commission des Archives publiques du Royaume-Uni, va de 1204 à 1224, c'est-à-dire de la sixième année du règne de Jean-sans-Terre à la huitième de celui de Henri III. Le texte en est disposé sur deux colonnes, avec force abréviations dont on trouve la clé dans l'introduction générale, et qui reproduisent scrupuleusement le manuscrit tout en économisant l'espace, sans nuire le moins du monde à la clarté. M. Hardy a pensé avec raison que les *Close Rolls* devaient être intégralement reproduits. En effet, l'analyse écourtée de documents déjà si brefs aurait fait dégénérer le recueil en un simple catalogue qui n'aurait pu servir que comme indication, et n'aurait pas dispensé les historiographes de recourir aux manuscrits originaux. Le livre que nous avons est donc une copie exacte et littérale, et l'on a poussé le scrupule jusqu'à reproduire avec une complète fidélité les passages bâtonnés ou surchargés.

Le tome second des *Close Rolls* est beaucoup moins volumineux que le premier et va de 1224 à 1227, c'est-à-dire de la neuvième à la onzième année du règne de Henri III. Il n'a été imprimé qu'en 1844, par ordre de S. M. la Reine Victoria, dans le même ordre matériel que le précédent, et il se termine comme lui par une double table onomastique.

Telle a été, depuis l'origine jusqu'à la publication, la destinée des *Close Rolls*. Toujours fidèles au génie pratique de la race anglo-saxonne, les publicistes contemporains de la Grande-Bretagne ont déjà tiré bon parti de ce recueil au point de vue de l'histoire

Digitized by Google

de leur nation. Pourquoi faut-il que nos écrivains n'aient pas songé sérieusement à les imiter, et à faire profiter aussi nos annales de la portion de ces documents aussi nombreux que variés qui a trait à notre pays? Sans doute, la France est condamnée à attendre longtemps encore avant de posséder l'histoire complète et définitive des trois siècles d'occupation anglo-normande. Un résultat pareil suppose, de la part des chroniqueurs provinciaux, l'exploration préalable des archives régionales et étrangères qu'il n'y aura plus ensuite qu'à coordonner et à compléter à un point de vue plus général. D'où vient que, pour notre Sud-Ouest en particulier, on n'a encore entrepris rien de semblable? N'est-il pas aussi triste qu'humiliant de s'avouer que rien n'a été encore tenté pour combler cette lacune, que tous nos annalistes modernes n'ont presque rien ajouté aux investigations de leurs devanciers, qu'ils ont marché servilement à leur remorque, et préféré les succès faciles et éphémères à la forte et laborieuse recherche de l'inconnu? Si quelques-uns ont parfois consulté la collection de Rymer, pas un n'a mis encore à profit celle des *Close Rolls*. Voilà pourquoi j'ai cru devoir signaler ce recueil, qu'il serait désirable de trouver dans toutes nos bibliothèques publiques, et faire suivre cette courte analyse du catalogue de toutes les pièces importantes qui ont trait à l'histoire de la Gascogne. J'espère que ces simples indications conduiront les écrivains consciencieux à utiliser enfin des textes si importants.

J.-F. BLADÉ.

Digitized by Google

ROTULI LITTERARUM CLAUSARUM.

INDICES NOMINUM ET LOCORUM AD HISTORIAM VASCONIÆ SPECTANTIUM.

VOL. I.

AB ANNO MCCIV, AD ANNUM MCCXXIV (1).

Index nominum.

Baiona vel Bajona (Bayonne).
Baion, Burgenses, 126*b*.
Concilium, 195*b*.
Major et Concilium, 472*b*.
Mercatores de, 147.
Nuncii, 726.
Nuncius Civium, 86*b*.
Francus Nuncius proborum Hominum, 472*b*.
Probi Homines, 393 (*v. etiam*, Ernald, Pincole Puillun).
Baiona, Burgensis de, 38.
Galiotæ de, 48*b*.
Baon vel Baoon. Major et probi Homines, 619, 644.
Bayon. Major et Consulatus, 196*b*.
Michael de, 86*b*.
Bayona, Petrus de, 100, 108.
Bayone, Galiarum magistri, 48*b*.
Bayun, Mercatores, 94.
Nuncius de, 495*b*.
Burdegalia (*Bourdeaux* ou *Bordeaux*).
Bordell, Aimericus Nuncius Majoris de, 453*b*.
Burdeg. v. Bolle, Coifer.
Burd. Burdeg. Burdegal, Burdegalensis, *vel Burdigalensis*, Archiepiscopus, 26, 83, 141*b*, 166*b*, 171, 302*b*, 313*b*, 316*b*, 356, 364, 414, 526*b*, 577, 594*b*.
Archiepiscopus, Senescalus Pictaviæ, 342*b*.
W. Archiepiscopus, Senescalus Regis, 351*b*.
Burdeg. et Burdegal. Burgenses de, 31*b*, 76*b*.
Burgenses Regis, 425.
Baillivi et Probi Homines de, 493.
Probi Homines de, 26, 474*b*, 497*b*.
Bonefacius et Alexander Probi Homines de, 525.
Homines de, 627.
Cives, 395*b*. (*v. etiam* Duiao.)
Major, 410*b*.
Major et Constabularius, 395*b*
Major et Cives, 397.
Major et Cives et Universitas, 414.
Major et Commune Consilium, 398*b*, 406.
Major et Juratide, 73*b*, 224*b*.
Præpositus, 73*b*.
Decanus, 493.
Ernaldus de, 625, 650*b*.
Gaillardus de, 623*b*, 649.
Laudatus de, 623*b*, 649.
Magister Petrus, Canonicus Sancti Severini, 618, 643.
Mercator, 610*b*. (V. etiam Colum, Willielmus.)
Mercatores de, 145, 610*b*, 619*b*, 622*b*, 635, 645, 647*b*.
Reimundus Mercator, 222.
Reimundus de, 397.
Rein. de, 63*b*.
Semmiretus et Seingmirettus de, 623*b*, 649.
Stephanus de, 623*b*, 649.
Willielmus de, 480.

(1) Les divers numéros indiquent la page des *Closes Rolls*, où l'on trouve le document indiqué. L'ouvrage est imprimé sur deux colonnes, et celle de gauche désignée par la lettre italique *b*.

Digitized by Google

Burdegalia, Fideles Regis de, 351*b*.
Bordigal. Geroldus de, 133*b*.
Navarra (*Navarre*.)
Navar. Joannes de, 265, 268, 358.
Mercatores Regis, 621, 646*b*.
Rex, 142.
W. A. de, 201*b*.
Navare, Johannes de, 352*b*.
Navarr. Mercator Regis, 142.
Vasconia (Gascony, Gascogne).
Wascon. Jacobus Mercator de, 52.
M. Alger, Senescallus, 26.
Magister Templariorum, 620*b*, 645*b*.
Mercatores, 5, 542, 622*b*, 647*b*.
Nuncii, 51*b*.
Senescallus, 130, 308, 619, 644.
Regis, 393.
Vasconiæ, Reginaldus de Pontibus Senescallus, 224*b*, 225*b*, 241.

Index locorum.

Aquensium (Acqs vel Dax in Vasconiâ.)
Aquens. civitas, 480.
Bayonne (France).
Baion. vel Baon. naves de, 148*b*, 579*b*, 620, 645, 646*b*.
Bazadois.
Basideis. Lefram de terra, 220*b*.
Besades, Francas de, terra, 186*b*.
Burdegalia (*Bourdeaux, Bordeaux*).
Burdeg. Burdegal. Burdigal. 73*b*, 142*b*.
Civitas, 397.
Moneta de, 30.
Portus, 435.
Redditus de, 30, 397.
Villa de, 224*b*, 580*b*, 643.
Universitas, 414, 442*b*, 481, 481*b*, 531, 578*b*, 582*b*, 583.
De Farina capt. in, 73.
De Navibus, 630*b*.
De Thesauro Regis apud, 618, 643.
De vinis, 173*b*.
Peluche (*in Gascony*), villa de, 289.
Regula (*La Reole in Gascogne*), 550*b*.
Vasconia (*Gascogne*).
Gascon. Vascon. vel Wascon. 2, 8*b*, 28, 364, 383*b*, 412*b*, 525*b*, 602, 647*b*.
Vinum de, 64*b*, 88*b*, 89, 117*b*, 119, 121, 124, 128, 128*b*, 135*b*, 138*b*, 151, 157, 163, 179, 180, 185, 189*b*, 193*b*, 196, 217*b*, 225, 267, 370*b*, 371, 397, 443*b*, 460*b*, 525, 536, 542, 552*b*, 557*b*, 576, 579*b*, 585, 585*b*, 589*b*, 594*b*, 608*b*, 611*b*, 636.

VOL. II.

AB ANNO MCCXXIV. AD ANNUM MCCXXVII.

Index nominum.

Bayona (Bayonne).
Bayona, Amozus de, 12.
Amisius de, 21 *bis*.
Ernaldus de, 168*b*.
Homines de, 21*bis*, 162, 169*b*.
Mercator de, 170*b*.
Burdegalia (Bordeaux).
Burdegalia Archiepiscopus, 4, 81
W. Archiepiscopus, 42*b*.
Bigoros de, 168*b*.
Burgenses de, 158*b*.
Cives, 28, 30*b*, 114, 122*b*.
Homines, 5*b*, 169*b*.
Martinus de, 39.
Mercatores de, 56, 86*b*, 170*b*, 171*b*, 181*b*.
Burdegalia, Vital de, 14.
Vasconia (*Gascogne*).
Vasconiæ, Magnates, 211.
Mercatores, 87*b*.

Digitized by Google

Index locorum.

Baion (*Bayonne*).
Baion. Baionia, Baonia, Bayon. 158b, 169b.
Naves de, 96.
S. Salvator de, 133*b*.
Burdegalia (*Bordeaux*), 28, 33*b*, 55, 86, 86*b*, 94, 114, 117*b*, 122*b bis*, 158*b*, 172*b*.
Civitas, 171*b*.
Redditus, 166*b*.
Villa, 5*b*.
Universitas, 13.
Wasconia (*Gascogne*), 16*b ter*, 18*b*, 20 bis, 21, 21*b*, 23, 23*b bis*, 24, 28 *bis*, 30*b*, 35*b*, 36*b*, 43*b*, 49, 49*b*, 51, 51*b*, 55, 57, 58 *bis*, 58*b passim*, 59 *bis*, 66, 68. 72*b*, 78*b*, 79 *bis*, 79*b*, 83, 87, 91 *bis*, 92*b*, 94, 95, 96. 97*b*, 98 *passim*, 98*b*, 99, 110, 112, 112*b*, 113 *bis*, 113*b*, 114, 114*b*, 116*b*, 117*b*, *bis*, 118, 118*b*, 121, 122*b* 127*b*, 129, 133*b*, 134, 138*b*, 144, 149, 154, 176. 179*b*, 180, 188*b*, 198*b*, 203*b*. 211, 212.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

CHAPITEAU, s. m. Suivant l'étymologie du mot, c'est la tête d'une colonne, d'un pilastre, séparée du fût par une moulure saillante qu'on appelle astragale. Tout chapiteau se compose de deux parties, la *corbeille* qui en forme le corps et l'abaque ou *tailloir* qui se pose au-dessus (2).

Dans les premiers âges chrétiens, les chapiteaux des édifices religieux ne sont généralement qu'une sorte d'imitation du corinthien. Ils empruntent surtout sa corbeille feuillée, et souvent avec ce mélange d'éléments choisis dans le règne animal que l'architecture romaine en décadence y avait elle-même introduits.

On a pourtant fait à l'art chrétien le reproche de cette étrange altération du chapiteau que Rome payenne avait emprunté de Corinthe. Comme si, dès le temps d'Auguste, les architectes de l'empire n'avaient pas fait eux-mêmes, en architecture, une infinité de modifications. Aussi, quand le nouveau culte, devenu libre de construire ses temples sous le règne paisible de Constantin, voulut les multiplier dans les provinces, la décadence des ordres appelés classiques était-elle déjà complète, surtout en Occident.

Pour ne parler que du chapiteau adopté de préférence par les néophytes constructeurs, ils le trouvèrent, dans les monuments du IIIe siècle, orné de feuillages tout à fait étrangers à l'acanthe dont Callimaque avait enrichi sa corbeille près de six cents ans avant Jésus-Christ. Bien plus, à travers ces produits très variés de la flore lapidaire, figuraient des trophées, des ustensiles de

(1) Voir tome II, p. 583 et plus haut, p. 120.
(2) Voir ces mots, *abaque*, tom. I, pag. 76; *astragale*, tom. II, pag. 80.

Digitized by Google

sacrifices, des aigles, des dauphins, des bucranes, des génies, des satyres et mille autres caprices entre lesquels ils n'avaient que l'embarras du choix.

Il ne faut donc pas s'étonner si les architectes et les sculpteurs de l'ère si féconde qui succéda aux persécutions gardèrent sur ce point comme en beaucoup d'autres les souvenirs de l'école qui les avait formés. Mais c'est à partir de l'an 1000 surtout que, dans toutes nos provinces, les emprunts faits au bestiaire, aux fabliaux ou à la faune de pure imagination, se mêlent généralement et par système aux feuillages, aux entrelacs de la corbeille romane. Ces sortes de chapiteaux sont appelés *symboliques*, quand les motifs d'ornementation, avec ou sans mélange d'êtres animés, annoncent une signification symbolique plus ou moins facile à saisir.

Souvent les chapiteaux à figures, de la même période, représentent des scènes historiques. Ainsi dans la nef de Sainte-Madeleine de Vézelai, en Bourgogne, il est aisé de reconnaître la bénédiction de Jacob, la mort d'Absalon, David en présence de Goliath, Moïse descendant du mont Sinaï. Et, plus près de nous, le cloître de Saint-Sever Rustan, dans les Hautes-Pyrénées, reproduit dans ses chapiteaux romans les principaux traits de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. On en voit aussi à Saint-Pé, même département, un certain nombre de la fin du XIIe siècle, sur lesquels M. Hte Durand, architecte diocésain, a porté tout son intérêt et l'attention du ministère. Notre ami et collaborateur a eu le bon goût de donner à quelques-uns des places d'honneur dans la chapelle romane dont il vient de doter le petit-séminaire que le diocèse de Tarbes doit à Mgr Laurence, son évêque actuel.

A partir du XIIIe siècle, le règne végétal inspire à peu près seul l'ornementation sculpturale des chapiteaux. Les feuilles à crochet qu'on avait déjà fréquemment employées vers la fin du siècle précédent sont d'un usage général, mais sans exclusion de feuilles plus légères, comme celles du lierre, du néflier, du pommier et du chêne.

Digitized by Google

Au XIVe siècle, le crochet ne forme plus le type principal ; les feuilles sont plus courtes et presque toujours disposées sur deux rangs, avec l'intention manifeste d'imiter la souplesse naturelle de la plante : c'est le réalisme qui domine l'artiste et lui fait perdre de vue l'effet monumental des époques antérieures.

A la fin du XIVe siècle, les formes du chapiteau n'ont presque plus d'importance dans les monuments; et pour la diminuer encore d'une manière plus sensible, les architectes réduisent le tailloir à un petit filet ou à un tore que masque la saillie des feuillages. Ce tailloir n'est plus qu'une ligne pour guider le sculpteur, une assiette qui garantit la corbeille dans la pose du sommier.

Dès le milieu du XVe siècle, le chapiteau disparaît généralement, comme à Sainte-Marie d'Auch, par exemple, que l'on reprit aux fondements en 1489. « Si, *par exception*, dit M. Viollet-le-Duc, le chapiteau existe de 1400 à 1480, il est bas, décoré de feuillages très découpés, de chardons, de ronces, de passiflores; son astragale est lourde, épaisse, et son tailloir maigre. Ce dernier chapiteau n'est plus réellement qu'une bague. Parfois aussi, dans les édifices du XVe siècle, on rencontre des chapiteaux à figures, mais qui sont plutôt des caricatures ou des représentations de fabliaux en vogue que des légendes sacrées. »

Le chapiteau proprement dit ne reparaît qu'au début de la Renaissance, c'est-à-dire à la fin du XVe siècle. On le voit alors revenir à une sorte d'imitation encore mal définie des formes antiques, c'est-à-dire des formes antérieures à celles qu'il avait reçues de l'art chrétien dans le vrai moyen âge.

CHÂSSE, s. f. Coffret destiné à conserver pieusement des reliques; et pour cette raison on l'appelle aussi *reliquaire*, bien que ce mot ait, en général, une plus grande extension. Car les châsses proprement dites ont la forme oblongue d'un petit sarcophage à double pignon, dont l'un encadre la porte d'entrée, tandis que la couverture fixe imite un toit à deux rampants, avec crête à jour en amortissement.

Si les châsses sont construites en bois dur, comme celle de Sar-

Digitized by Google

rancolin, par exemple (1), elles offrent sur chacune de leurs faces un revêtement extérieur en cuivre doré, et presque toujours rehaussé de figures émaillées ou modelées au repoussé.

On voit que cette forme rappelle aussi celle d'une petite église, d'une *chapelle*; et c'est pour ce motif, sans doute, que ce dernier nom semble dériver de celui que le moyen âge donnait aux châsses. On les appelait *capsella*, diminutif de *capsa*, du grec χαμσα coffret, cassette. Si du premier mot vous retranchez la lettre *s*, vous aurez le nom latin de chapelle ; c'est-à-dire grande châsse, tout aussi bien que ce dernier mot rappelle l'analogue d'une petite chapelle isolée.

CHASUBLE, s. f. Ornement principal du célébrant qui offre le Saint-Sacrifice. — Puisque nous avons dit quelques mots de la chape sacerdotale, nous parlerons aussi de cet autre ornement sacré que les modernes ont appelé chasuble. Elles furent adoptées à l'origine du christianisme de l'usage qu'on en fesait chez les Romains dans le cours ordinaire de la vie. Elles étaient l'une et l'autre de simples vêtements très amples qui, par le laps du temps, ont subi des modifications considérables tant pour la coupe et le développement que pour l'effet d'ensemble qu'ils produisent de nos jours dans les cérémonies du culte catholique. Il est, du reste, très facile de reconnaître, par l'étude de la statuaire et de la peinture religieuse, que la raideur moderne du bougran qui les double ne fut pas plus du goût de nos grands siècles chrétiens qu'elle n'avait été dans les habitudes de l'ancienne Rome.

Primitivement la chasuble était absolument ronde. Son nom de *planeta* lui venait de cette forme de grand disque dont le rayon était presque égal à la taille de la personne qui devait la revêtir par dessus la tunique.

Elle avait au centre seulement une ouverture, assez grande pour y passer la tête, mais assez étroite pour arrêter ce vêtement autour du cou au moyen des épaules. De cette façon ses plis nom-

(1) Nous en avons déjà parlé au tome I, page 520, 521 du Bulletin.

Digitized by Google

breux et abondants couvraient le corps entier, dont la planète devenait comme l'habitacle, *casa*, ou plutôt *casula*, autre dénomination antique devenue plus tard le mot *chasuble*, parce que, en basse latinité, on avait dit *casubula*.

Quand elle pendait du haut des épaules, les mains elles-mêmes ne devenaient libres d'action à l'intérieur qu'en relevant les pans latéraux sur les deux bras, tandis que devant et derrière la planète tombait en pointe arrondie jusqu'à mi-jambe et laissait voir le bas de la tunique.

Ajoutons que la planète était chez les anciens un des habits assez variés d'espèce et de forme dont ils étaient revêtus à l'intérieur. Quand ils sortaient, la chape venait par dessus s'ils avaient besoin de s'en servir, surtout comme pluvial ou manteau de précaution, selon l'état de l'atmosphère.

Il est donc vraisemblable que dans les premiers temps du christianisme, la célébration de la messe ayant toujours lieu à l'intérieur et souvent dans l'ombre du mystère, l'officiant apparaissait aux fidèles revêtu d'une planète ordinaire; avec cette différence qu'elle était plus propre, mieux soignée que celle dont il se servait habituellement. Mais on n'aura point tardé longtemps de la rendre plus commode en échancrant l'étoffe sur les deux côtés, pour faciliter le mouvement des bras sur lesquels on était obligé de la ramener. C'est ainsi, en effet, qu'au sein des catacombes on avait peint sur des coupes de verre St Pierre et St Paul revêtus de chasuble à haute échancrure de droite et de gauche, comme souvenir de l'auguste sacrifice qu'ils avaient célébré de leur vivant (1).

Définitivement consacrée aux cérémonies du nouveau culte, la planète devint, après les persécutions, un véritable ornement de luxe. — On se plut à l'enrichir d'or et d'argent, de perles et de pierres précieuses, avec orfrois rehaussés d'images peintes ou brodées. Sarti donne, à ce sujet, des détails du plus haut intérêt dans son opuscule intitulé *De veteri casulâ diptychâ* (1753). Il décrit

(1) Buonarotti, Osservazioni soprà alcuni frammenti di vetri antichi, tav. XIV.

Digitized by Google

ce vêtement depuis les temps les plus reculés de son histoire, à propos d'une très ancienne chasuble qui se conservait encore au XVIIIe siècle dans l'église de Saint-Apollinaire de Ravenne, et que l'on croit remonter au VIIIe.

Sur les monuments sculptés ou peints du moyen âge, l'échancrure latérale, dont l'origine date évidemment de l'ère des catacombes, s'étend, se régularise et se dessine de manière à donner à la chasuble une espèce de forme ovale assez allongée. La partie antérieure est appelée *pectoral*, et l'autre, un peu plus longue, s'appelle *dorsal*. Des deux côtés la croix a presque toujours fait partie des détails d'ornementation qui figurent à l'orfroi. Mais depuis plusieurs siècles ce dernier a pris, dans l'harmonie de ses lignes terminatrices, la forme même du signe de notre rédemption. En Italie cette croix s'étend, de nos jours, sur le pectoral, tandis qu'en France elle dessine les contours de l'orfroi sur le dorsal; et l'auteur de l'Imitation de J.-C. nous dit formellement que, de son temps, c'est-à-dire vers la fin du XIIIe siècle, on la voyait également sur les deux faces (1).

C'est aussi de cette manière que, sous François Ier, on l'a disposée, aux boiseries d'Auch, sur la chasuble que porte St Augustin. A l'un des passages du nord, entre les basses et les hautes stalles, sa statue, haute de 0m232, fait partie du groupe des quatre grands docteurs de l'Eglise occidentale, qui font cortége, deux à deux, à la Ste Vierge et à St Joseph. L'évêque d'Hyppone, mitre en tête, est à la droite de Marie. A sa gauche figure St Jérôme; et vis-à-vis, St Ambroise et St Grégoire sont à côté de St Joseph.

Le sculpteur a donné à ces quatre grands maîtres de la science théologique le livre qui symbolise leur doctrine; mais un accident a fait perdre le sien à la statuette qui fixe en ce moment notre attention. Sauf aussi quelques légères cassures au sommet arrondi et bifurqué de sa mitre, St Augustin est en assez bon état de

(1) De Imitatione Christi, libr. IV, cap. II, v. 3 et 4.

Digitized by Google

conservation. Sa main gauche saisit avec aisance le bord du pectoral, comme pour étaler les pans de la chasuble. Les deux orfrois, très finement sculptés, dessinent jusqu'à mi-jambe la croix latine sur toute la hauteur, laissant à celle du dorsal des dimensions un peu plus avantageuses. Le règne végétal a fourni, des deux côtés, les motifs de l'ornementation sans aucune espèce de mélange. Le bras gauche porte le manipule. Une tunicelle ornée de franges couvre à peine les genoux, par dessus la longue tunique qui traîne sur les talons (1).

Quant à la coupe générale et à l'ampleur de la draperie, cette élégante chasuble rappelle les formes étoffées et la souplesse de tous les vêtements de cette espèce qu'avait adoptés le moyen âge. S'il y avait alors des exceptions, elles se rapprochaient de préférence de la configuration donnée primitivement à la planète. Quelquefois même, l'échancrure traditionnelle disparaissait entièrement, ainsi qu'on le voit encore dans la chasuble que St Thomas de Cantorbéry avait laissée, au XIIe siècle, à l'abbaye de Pontigny : elle est parfaitement ronde et couvre tout le corps du célébrant qui la revêt (2). Quelle différence avec nos chasubles actuelles ! Sans affecter la prétention de leur faire ici le procès, il nous sera bien permis d'exprimer le regret que le clergé ait beaucoup trop abandonné au caprice des chasubliers laïques la coupe de l'ornement sacré le plus important du culte catholique.

(1) M. L. Sancet, dans sa planche XII, a reproduit la statuette de St Augustin, à la droite de Marie ; mais sur une échelle beaucoup trop courte pour rendre à l'œil le sentiment de ces détails.

(2) Au-dessus de la porte d'honneur du chœur de Sainte-Marie d'Auch, St Augustin, crossé et mitré, est debout, en demi-relief, à la gauche de la Sainte-Vierge. Il porte ici une chasuble presque aussi ronde que la planète antique, avec la croix indiquée au simple trait sur toute la hauteur du pectoral.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIQUE.

Poésies, par A. Soès, bachelier ès-lettres. In-12 de 49 pages. Auch, impr. F. Foix, 1863.

Les poètes se suivent et ne se ressemblent pas. J'ai bien reconnu encore celui-ci, malgré une lettre ajoutée à son nom. Il a paru, en 1850 ou environ, un Poème sacré de M. A. Soé, sur le concile de Toulouse, brochure riche en bonnes intentions et en coups ratés, mais dont on a retenu un vers mémorable :

Quand on parle de Dieu, la bouche doit s'ouvrir.

M. Soès est en progrès sur M. Soé. Son poème sur *le Passé, le Présent et l'Avenir de l'agriculture* renferme des vues sur la féodalité, sur le commerce, sur le suffrage universel :

Jadis, on n'appelait jamais le laboureur
Pour porter *dans ses doigts* le vote d'électeur.
Maintenant, citoyen du plus brillant empire,
On l'appelle toujours pour tout ce qu'on désire.

Pour tout ce qu'on désire! Honni soit qui mal y pense ! Je me porte garant de l'innocence de M. Soès, qui n'a pas voulu mettre la moindre épigramme là-dedans.

Par exemple, je dois lui avouer qu'il m'a paru donner furieusement dans le réalisme en fait de style :

... La mère a besoin d'un mouchoir, d'un jupon;
Le père pour l'hiver n'a plus qu'un pantalon.....
Le temps me manquerait, si je parlais encore
Des œufs et des dindons.....

Ne s'est-il pas permis aussi des libertés voisines de la licence avec la rime? Il fait rimer *paix* avec *enrôlés*, et même (sauf quelque perfidie typographique), *prière* avec *ange*. Peut-être y a-t-il là quelque projet de réaction de la raison contre la rime !

Qu'on ne prenne pourtant pas notre poète pour un froid raisonneur; il suffirait, pour le justifier d'un tel reproche, de citer l'*Ode ou chant de Soès* (sic) *pour les fils des laboureurs du Gers* et sa cantate intitulée *le Chant des Orphéons*, deux morceaux lyriques où la raison ne brille que par son absence.

Outre ces trois poésies, cette brochure renferme encore deux pièces

Digitized by Google

d'une morale irréprochable, mais d'une saveur fade et gélatineuse, sur le *Bon Curé* et le *Bon Instituteur;* et elle débute par un poème en trois chants (et en quatre pages) à la louange d'un de nos honorables députés; ce qui nous rappelle une épigramme de J.-B. Rousseau :

O Catinat, quelle voix enrhumée
De te chanter ose usurper l'emploi?
Mieux te vaudroit perdre ta renommée
Que los cueillir de si chétif aloi.
Honni seras, ainsi que je prévoi,
Par cet écrit; et n'y sçais, à vrai dire,
Remède aucun, sinon que contre toi
Le même auteur écrive une satire.

Ainsi dit cette mauvaise langue de Jean-Baptiste. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord avec lui. Les louanges de M. Soès ne honniront personne; tout l'effet que ses vers produisent dans le monde serait obtenu aussi sûrement et à moins de frais s'il gardait le silence; puisse-t-il désormais prendre ce parti !

Bulletin sommaire des dernières Publications.

Annuaire du département du Gers pour l'année 1863. 45e année. In-8° de 286 p. Auch, impr. Cocharaux.

Annuaire statistique, administratif, industriel, agricole et judiciaire des Hautes-Pyrénées, pour l'année 1863, précédé d'un aperçu analytique de la puissance exécutive, etc. In-16 de 344 p. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun.

BACHELIER (L.), avocat. — Histoire du commerce de Bordeaux depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. 2e édit. In-8° de v et 398 p. Bordeaux, Chaumas. (7 fr. 50 c.)

BIALLÉ (L.-H.), ancien instituteur. — Notions élémentaires de musique en chiffres. Partie du maître. 28 p. in-8°. Bagnères-de-Bigorre, Dossun.

BONHOURE, secrétaire de la section des beaux-arts. — De la langue universelle. Mémoire présenté à la société académique des Hautes-Pyrénées. 19 p. in-16. Bagnères-de-Bigorre, Dossun.

BOURDONNÉ. — Singularités de quelques noms propres. 16 p. in-8°. Agen, impr. Quillot; Paris, libr. Durand.

Voyez le même nom dans notre tome III, p. 298.

Digitized by Google

CÉNAC-MONCAUT. — Dictionnaire gascon-français, dialecte du département du Gers, suivi d'un abrégé de grammaire gasconne. In-8° de VII et 143 p. Paris, Didron; Dumoulin; Aubry. (5 fr.)

M. Bladé en parlera prochainement ici; et nous y reviendrons probablement plus tard dans un travail étendu sur le dialecte gascon.

Congrès archéologique de France. 29e session. Séances générales tenues à Saumur, à Lyon, au Mans, à Elbeuf et à Dives en 1862, par la Société française d'archéologie pour la conservation de monuments historiques. Tome 26. In-8° de LX et 658 p. et grav. Caen, Hardel; Paris, Derache.

Voyez ci-après des renseignements sur la 30e session.

DAVEZAC (Jean), naturaliste à Bagnères-de-Bigorre. — Catalogue ou état détaillé et descriptif de la collection des produits minéraux et des fossiles recueillis dans les Hautes-Pyrénées. In-8° de VIII et 36 p. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun.

DÉZEIMERIS (Reinhold). — Œuvres poétiques de Pierre de Brach, sieur de la Motte-Montussan, publiées et annotées par, etc. 2 vol. in-4°, ensemble de CXXXVIII et 668 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou; Paris, Aubry.

Tiré à 260 exemplaires : 60, papier vergé (45 fr.); 140, vélin rouge, (35 fr.); 40, vélin blanc (40 fr.); 8, chamois (50 fr.); 11, de couleur (52 fr.); 1, peau de vélin. Nous aurons occasion de reparler de P. de Brach, de son *Voyage en Gascogne*, et de la belle édition de M. Dezeimeris, dont nous avions déjà dit un mot d'avance (t. III, p. 198.)

DUCONDUT (Abel). — Examen critique de la versification française classique et romantique. In-18 jésus, de 219 p. Paris, Dupray de la Mahérie. (2 fr.)

Nous aurons probablement sous peu occasion d'examiner quelques-unes des idées *rhythmiques* du savant et original auteur, qui fut quelque temps inspecteur d'Académie à Pau.

DUVOISIN (L'abbé C.), chanoine de la cathédrale de Bayonne. — Vie de M. Daguerre, fondateur du séminaire de Larressore, avec l'histoire du diocèse de Bayonne, depuis le commencement du dernier siècle jusqu'à la Révolution française. In-8° de XII et 520 p. Bayonne, impr. Ve Lamaignère. (7 fr. 50 c.)

Nous reviendrons sur cette importante publication que nous avions annoncée le mois dernier (*suprà*, p. 147).

ETCHEVERRY (Justin), de la Compagnie de Jésus. — La Communion spirituelle. 64 p. in-8°. Paris, Ruffet.

Voyez le même nom, plus haut, p. 95.

Histoire littéraire de la France, ouvrage commencé par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, et continué par

Digitized by Google

des membres de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres). Tome 24. Quatorzième siècle. In-4° de LXIII et 781 p. Paris, Firmin Didot.

Le contenu de ce volume a été indiqué plus haut, p. 90.

LAURENTIE. — Le duc de Lévis. In-8° de 45 p. Paris, tous les libraires. (Avec portrait. 1 fr. 50 c.; sans portrait, 1 fr.)

MENJOULET (L'abbé). — Saint-Christau, délassements d'un vieux curé en vacances. 8 p. in-32. Oleron, impr. Marque.

En vers.

NOULENS (J.). — Maisons historiques de Gascogne ou galerie nobiliaire de cette province. Notice du Bouzet. In-8° de IV et 267 p. Paris, impr. Claye, libr. Dumoulin.

Cette magnifique publication nous fournira sous peu la matière d'un ou deux articles.

SORBETS (Ch.), employé à l'administration générale des postes. — Poésies. In-8° de 62 p. Paris, impr. Voitelain.

Voyez notre tome III, p. 207.

SORET (H.). — Histoire du conflit américain, de ses causes, de ses résultats. In-8° de 46 p. Tarbes, impr. Telmon.

Une excursion aux ruines de Carthage. In-8° de 25 p. Auch, impr. Foix.

Pour toute la Bibliographie :

LÉONCE COUTURE.

La Société française d'archéologie tiendra ses assises générales de 1863 (Congrès archéologique de France) à Alby et à Rodez, du 28 mai au 7 juin. Les secrétaires généraux de cette session, la 30e, sont MM. le comte de Toulouse-Lautrec, Rossignol et l'abbé Azémar. Les archéologues et savants du midi sont invités à se rendre au congrès (1), qui ajoute à son programme, pour cette année, des conférences de haut enseignement archéologique, faites

(1) S'adresser à M. le comte de Toulouse-Lautrec, secrétaire général du congrès archéologique, à Rabastens (Tarn). En se faisant inscrire, on a le droit d'assister aux séances, de prendre part aux délibérations du congrès et de recevoir un exemplaire du compte-rendu des travaux de la session; on ne contracte d'autre obligation que celle de verser *une somme de* 10 *fr.* entre les mains du trésorier du congrès.

Digitized by Google

par quelques-uns de ses membres, en dehors des séances ordinaires. Les sujets suivants sont déjà indiqués :

Utilité de conserver, avec le plus grand soin, les débris qui nous restent de l'épigraphie gallo-romaine.

Ameublement des églises. Principes qui doivent guider dans les restaurations modernes des édifices religieux, à l'intérieur et à l'extérieur.

Style, disposition et distribution des maisons bourgeoises dans les villes du moyen âge, depuis le ve siècle jusqu'au XVIe, dans le midi de la France.

En quoi le génie artistique du midi de la France a-t-il différé de celui des provinces du nord ?

Nous choisissons presque au hasard dans le programme des questions, que nous voudrions pouvoir transcrire en entier, quelques titres qui donneront une idée des préoccupations principales de la science actuelle relativement à notre midi.

Par quelles tribus gauloises était occupé le pays qui forma plus tard l'Albigeois et le Rouergue ? Existe-t-il dans ces contrées des monuments celtiques : dolmans, pierres levées, rochers tremblants, etc.? La religion et les superstitions druidiques ont-elles laissé des traces dans les populations des campagnes ?

Occupation de la contrée par les Romains. — Quelles étaient les limites de la province au temps de Jules César ? Histoire de la conquête; monuments qui peuvent le rappeler (camps retranchés, stèles romaines, etc.)

Agriculture et industrie à l'époque de la conquête et, plus tard, sous la domination romaine. Etablissements céramiques de Montans.

Présenter le tableau des voies romaines du midi et des contrées voisines.

En quoi consistent les monuments épigraphiques de l'époque romane dans le pays? En produire le catalogue complet.

Connaît-on, dans la région, des moulures mérovingiennes replacées dans les murs des églises reconstruites au XIe ou au XIIe siècle ? S'il en existe, en donner des dessins faits avec la plus grande exactitude.

Y a-t-il des églises à coupoles dans la région ?

Quelles transformations les églises à une seule nef ont-elles subies, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe, dans le midi de la France où elles sont si répandues ?

Digitized by Google

DU CULTE DE LA SAINTE VIERGE

DANS

LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Notre-Dame de France ou Histoire du culte de la sainte Vierge en France depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, par M. le curé de Saint-Sulpice, tome III. — *Provinces ecclésiastiques d'Albi, de Toulouse et d'Auch.* — Paris, Plon, 1863.

Le dernier volume publié par M. Hamon, et qui est tout à fait digne de son talent d'écrivain ferme et simple, et du monument de science et de foi qu'il consacre à la céleste protectrice de la France, nous a mis en demeure, depuis quelques mois, de tenter le beau sujet indiqué par le titre de cette étude. La moisson qu'a recueillie le docte et pieux curé de Saint-Sulpice est abondante ; mais dans un champ si vaste il reste encore des épis pour les glaneurs attardés. A vrai dire pourtant, nous n'ajouterons aujourd'hui rien d'essentiel à l'esquisse que le laborieux auteur a tracée du culte de Marie en Aquitaine ; et nous aurions ajourné la tâche que nous abordons, sans le retour du mois de mai qui nous fait un devoir d'apporter notre fleur historiale, quelque modeste, quelque pâle qu'elle soit, sur l'autel de Notre-Dame de Gascogne. Payons donc notre humble tribut à ce pieux usage, qui consacre et sanctifie toutes les poésies du printemps par le culte de la virginité, et qui en conjure tous les dangers par l'intercession de la Reine du Ciel.

Mai fait voltiger dans la plaine
Les papillons, fleurs sur les fleurs;
Il ranime des prés les suaves couleurs
Aux caresses de son haleine.

Des bords de sa corbeille pleine
Glissent les ris, les jeux, les rêves enchanteurs:
Mais son soleil au fond des cœurs
Fait bouillonner la séve humaine.

Digitized by Google

Fuyez l'ombre des bois, enfants; fuyez encor
Les frais sentiers, les landiers d'or:
Un serpent est caché sous la gerbe fleurie!

Mais non, courez, volez, libres, purs et joyeux,
En chantant le nom de Marie;
Et parfums et rayons vous parleront des cieux!

I.

Le royaume de France est le royaume de Marie, dit l'épigraphe du beau livre de M. Hamon. Tous nos modernes historiens ont cherche la formule philosophique de notre rôle dans le monde; et à combien d'idées contradictoires n'ont-ils pas abouti, au terme de ces recherches, bien périlleuses pour l'esprit humain qui est toujours court par quelque côté! Une chose pourtant semble ressortir avec évidence de tous les travaux sérieux de la science historique à notre époque: c'est que la France est le principal instrument de la Providence, et, s'il est permis de le dire, le premier ministre de Dieu dans le gouvernement du monde. Ce qui confirme victorieusement à nos yeux la vérité de cette conclusion, c'est le suffrage de l'Eglise. Si quelqu'un a le droit de dire ce que nous sommes, c'est l'Eglise, elle qui a fait la France par ses évêques et ses moines. Or, elle a déclaré bien des fois et en mille manières que la France est sa fille aînée, le bouclier de la foi, le peuple protecteur et libérateur du royaume de Dieu sur la terre (1). Si la France est le camp de Dieu, elle doit être le royaume de Marie. Tout s'étant fait par Marie dans l'œuvre du salut du monde, comme la foi nous l'enseigne, toutes les hérésies ayant été vaincues par elle, comme le proclame la sainte liturgie, ne fallait-il pas que l'épée de Dieu, remise à la France, fût à jamais sous la spéciale protection de la Vierge-Mère? Et d'ailleurs, c'est encore l'Eglise qui l'a déclaré, ce semble, par l'organe du

(1) Voyez surtout *Epist.* II *Pauli* PP. apud Baluz. *Cod. Carol.* 22. Cette lettre est adressée à toute la nation des Francs.

Digitized by Google

plus savant de ses Pontifes ; c'est Benoît XIV lui-même, croyons-nous, qui a développé cette vérité si chère à la piété française, et dont la formule abrégée brille sur chacun des volumes de Notre-Dame de France : *Regnum Galliæ, regnum Mariæ.*

Après tout, les faits parlent. Les sanctuaires élevés à Marie dès les premiers siècles, ses images consacrées par les faveurs du Ciel et par la foi des peuples, sont presque innombrables sur le sol français. Les auteurs les plus graves ont même cru que le Royaume de Marie avait été providentiellement préparé, avant la naissance de sa Reine, à la reconnaître et à l'entourer de son culte et de son amour. Comme saint Paul avait annoncé à l'Aréopage le Dieu inconnu qui avait déjà des autels dans Athènes, les premiers apôtres des Gaules purent prêcher à nos pères la Vierge qui avait enfanté, selon la prophétique croyance des Druides (1); et Notre-Dame de Chartres devint, pour ainsi dire, le centre et la capitale de la France de Marie, comme le sanctuaire mystérieux des Carnutes avait été le siége d'honneur du druidisme celtique.

Si la France entière est le royaume de Marie, notre province brille entre toutes les autres par un culte encore plus général pour la Mère de Dieu. Un docte et pieux écrivain du temps de Louis XIII, étranger à notre pays, en a fait la remarque. «L'archevêché d'Auch, dit le P. Poiré, a cela de particulier que toutes les cathédrales qui s'y retrouvent, outre une infinité d'autres églises, sont dédiées à Notre-Dame (2). » Quoique l'assertion ne soit pas d'une exactitude absolue, il en reste plus qu'il ne faut pour établir ce caractère spécial de notre province religieuse. Dirons-nous qu'ici encore le paganisme même semble avoir rendu un hommage invo-

(1) Voyez une note sur *l'origine de la dévotion à Notre-Dame de Chartres*, dans l'excellente *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, le savant auteur des Monuments de l'apostolat de sainte Marie-Madeleine (Vie de M. Olier, t. I, p. 69.)

(2) J. Poiré, *la Triple Couronne de la Bienheureuse Vierge Mère de Dieu*, édit. des Bénédictins de Solesme, 1849, t. I, p. 411. — La cathédrale de Lectoure est dédiée, non à la sainte Vierge, mais aux saints Gervais et Protais. La cathédrale d'Aire était placée, d'après M. le curé de Saint-Sulpice, « non sous le patronage de la sainte Vierge, comme l'affirme le *Gallia christiana*, mais sous celui de saint Jean-Baptiste. Ce n'est que dans ces dernières années que Mgr Lannéluc, évêque d'Aire, mit sa cathédrale sous le vocable de Marie, et adopta pour fête patronale l'Assomption, qui est représentée sur le vitrail du chevet. »

Digitized by Google

lontaire à la Mère de Celui qui était venu le détruire? Nous ferons entendre quelque jour à nos lecteurs le pieux Mongailhard, notre premier historien, essayant de montrer dans les tauroboles de Lectoure une protestation de l'enfer contre l'Immaculée Conception de Marie.

Quoi qu'il en soit, la tradition rattache le culte de Notre-Dame d'Eauze aux origines chrétiennes de la Novempopulanie. Ribadeneira, s'appuyant sur les légendes françaises et espagnoles de saint Saturnin, raconte qu'il passa de Toulouse à Auch, où il bâtit l'oratoire de Saint-Pierre, et d'Auch à Eauze, «où il persuada aux habitants de renoncer à leurs idoles et d'embrasser la foi de Jésus-Christ, ce qu'ils firent; ils reçurent le sacrement de baptême et bâtirent, à sa persuasion, une église à l'honneur de la très sainte Vierge Marie, qui était décédée assez longtemps auparavant (1).» Paterne fut le premier évêque de cette première église consacrée à Marie dans la province. Quand les Barbares eurent renversé l'opulente Elusa, saint Taurin, cinquième successeur de Paterne, emporta jusqu'à Auch l'autel de Marie. L'église d'Eauze se releva bientôt et conserva même plusieurs siècles son titre métropolitain. Elle subsistait encore, comme église paroissiale, quelques années avant la Révolution, sous le nom de Sainte-Marie de Cioutat (*de Civitate*); mais les glorieuses destinées de Sainte-Marie d'Auch se déroulent à partir du IVe siècle, à travers les orages de notre existence provinciale. Suivez-les dans la partie historique du splendide Atlas monographique de M. l'abbé Canéto. Vous admirerez comme tous les fils de notre histoire ecclésiastique et civile viennent se rattacher, comme à leur centre, au sanctuaire, tour à tour humble et magnifique, de Sainte-Marie d'Auch. Un second Taurin y transporte, au IXe siècle, le siége épiscopal, fixé d'abord à Saint-Jean (depuis Saint-Orens), et ensuite à Saint-Martin. Le titre métropolitain ne tarde pas à rehausser l'éclat de l'évêché qui venait de recevoir Marie pour patronne. Les comtes d'Armagnac viennent plus

(1) *Fleurs des Saints*, édit. de M. Daras, au 29 novembre.

Digitized by Google

tard humilier devant elle leur orgueil seigneurial et se reconnaître les vassaux et les hommes-liges de Notre-Dame. Il est vrai qu'ils porteront eux-mêmes la désolation dans le saint lieu. Mais la gloire de Sainte-Marie d'Auch n'y perdra rien. C'est précisément à l'aurore des temps modernes, à travers les angoisses d'une laborieuse et lente transition, que la foi de nos pères devait mettre debout et remplir de chefs-d'œuvre ce grandiose monument, éternel orgueil de notre ville. C'est là désormais le centre glorieux du culte de Marie dans notre province. La ville s'embellit merveilleusement sous nos yeux; elle se transforme, elle se pare de monuments splendides; mais la vieille cathédrale domine toujours de sa masse imposante tout ce qui naît autour d'elle, et l'éclat des travaux modernes ajoute, ce semble, à son austère beauté. Montez plutôt au haut de ses tours, vos impressions seront toujours celles que l'éminent historien de notre métropole a fixées dans cette page éloquente :

« Une hauteur de près de cent quarante pieds vous sépare de la multitude que les jours de fête et de négoce ramènent périodiquement sur les deux places. Si le vent souffle, l'air vous saisit de toutes parts, sans le moindre abri qui vous protége. Il gronde, comme la tempête, à travers les balustrades, tandis que le bruit de de la foule s'affaiblit et monte à peine à vos oreilles. De tous les points l'œil se porte librement sur les toits confus de la cité aux rues étroites, sinueuses et montantes. Il redemande à l'ancien cœur de ville ses murs romans et ses bastilles avancées, et ses larges ponts-levis, et ses lourdes tours, hérissées de merlons, de hurdels et de guettes. Mais le torrent des âges est passé : les nouvelles générations chercheraient vainement les traces de la double enceinte féodale qui fut souvent arrosée du sang de leurs ancêtres. Le noir donjon des Armagnacs, si longtemps formidable, a aussi disparu; et les tourelles plus modestes des barons sont elles-mêmes descendues au niveau de l'humble habitation du pauvre peuple. Des hauteurs de son auguste sanctuaire, la Vierge, protectrice de l'antique confédération novempopulanienne, domine seule et les faubourgs

Digitized by Google

et la vieille cité. Elle convie autour de son autel, pour les confondre tous dans le même embrassement de fraternité chrétienne, et le pauvre et le riche, et le fort et le faible; et, en un mot, tout ce qu'on appelait, à une autre époque; for-burgeoys ou manant, homme-lige ou puissant seigneur, suzerain ou commune (1). »

Les sanctuaires de Marie, recommandés par les plus merveilleux souvenirs, se groupent autour de notre cathédrale. C'est le Sédon, près de Pavie; c'est Gaillan, vers Puycasquier : deux édifices bien modestes, mais qui redisent toujours aux populations voisines la découverte miraculeuse d'une vieille image et la cessation d'une peste qui désola nos contrées au XVIIe siècle. C'est Notre-Dame de Biran, fière d'une statue qui rappelle *Nuestra Senora del Pilar*, la sainte image de Saragosse, qu'on dit avoir reçu l'hommage de saint Jacques le Majeur. Plus loin, c'est Notre-Dame de la Croix, pieux monument de la protection accordée par Marie aux habitants de Marciac dans la peste effroyable de 1653. Plus loin encore, Notre-Dame de Bouit, protectrice des populations groupées par notre grand saint Austinde dans sa ville de Nogaro; et Tonneteau (2), dont la dévotion un peu oubliée s'est réveillée dans ces derniers temps avec un entrain et un concours dont le souvenir ne périra pas.

Sur la paroisse de Sainte-Gemme, Notre-Dame de Pitié reçut longtemps de nombreux pèlerins. Dans les guerres de religion, elle fut défendue contre des forces considérables par un courageux seigneur, entouré de cent hommes seulement;mais les prières de sa femme prosternée à la même heure devant l'image vénérée contribuèrent sans doute pour leur part à sauver l'héroïque garnison et le pieux sanctuaire. Là aussi, une procession annuelle rappela jusqu'en 93 la reconnaissance d'une population délivrée des horreurs de la peste de 1654. L'église est restée depuis la Révolution propriété privée; mais on y célèbre la messe le ven-

(1) F. Canéto, *Monographie de Ste-Marie d'Auch* (Auch, Brun, 1859), p. 20, 21

(2) Ce nom paraît avoir pour racine *tonnet*, tonne; sans doute à cause des eaux salutaires d'une source qui a conservé quelque réputation, et où l'on devait se baigner, comme naguère à Barbotan, dans des barriques fixées en terre.

Digitized by Google

dredi de la Passion au milieu d'un nombreux concours de fidèles.

Le diocèse d'Auch avait deux autres sanctuaires de Marie, d'une renommée bien plus éclatante : Cahuzac et Garaison. Déjà célèbre au milieu du XVIe siècle, dont les premières années l'avaient vue naître, la dévote chapelle de Notre-Dame de Cahuzac fut préservée par un miracle des atteintes des huguenots. Elle a traversé sans périr entièrement les jours encore plus mauvais de la Révolution française; et la procession commémorative d'une délivrance de la peste se déroule encore chaque année de Gimont à Cahuzac. Dans ces derniers temps, un homme de Dieu semble avoir transmis à cette église qui lui était si chère un redoublement de vie. Déjà nous voyons naître près du tombeau de M. l'abbé de Cahuzac, près de l'église plus fréquentée que jamais, une maison de missionnaires qui sera pour le diocèse actuel d'Auch ce que fut pour l'ancien le pieux établissement de Garaison.

Ce dernier pèlerinage, jadis le plus célèbre de toute la région, a été donné au diocèse de Tarbes par le concordat; mais tout son passé nous l'attache bien étroitement. Arrêtons-nous y donc un peu plus, et cueillons-y une des plus charmantes fleurs de la légende de Notre-Dame de Gascogne. C'est le P. Poiré qui va parler dans ce langage si savoureux et si franc, dont le secret est perdu depuis deux siècles :

« Une petite fillette de douze ans, qui gardait les brebis en une lande, au milieu de laquelle la chapelle fut depuis bâtie, était assise près d'une fontaine, qui est aujourd'hui couverte d'une belle demi-voûte joignant le pied du grand autel, quand la MÈRE DE DIEU lui apparut et lui commanda de faire avertir par son père les Consuls du Mont-Léon, ville située à une lieue de là, de bâtir une église à son honneur à l'endroit où elle lui parlait. La fille ne fut point si surprise qu'elle n'eût assez de courage pour lui dire que très volontiers, pourvu qu'elle voulût garder son pain et son sac, tandis qu'elle irait en diligence faire son message. La mère de bonté ayant accepté la condition, elle s'en courut à son

Digitized by Google

père, et le bon homme, non moins simple que sa fille, ayant cru d'abord à ce qu'elle lui disait, s'en alla faire la proposition aux consuls qui, du premier coup, le renvoyèrent bien loin. Sur ce rebut, il eut son recours à sa fille, qui s'en était déjà retournée aux champs, et lui ayant raconté ce qui s'était passé, et la fille en ayant fait son rapport à la MÈRE DE DIEU, elle fut derechef chargée de la même commission. Mais la petite ne s'empressa point tant à l'exécuter qu'elle ne prît bien le loisir d'aller visiter son sac et son pain pour en faire part à son père qui lui en avait demandé. Cependant, le tout se gouvernait par une très particulière providence du ciel qui le voulait faire témoin et trompette tout ensemble de la merveille qui était arrivée. Car au lieu d'un morceau de pain bis qu'elle y avait laissé, elle y rencontra un beau pain blanc, qu'elle porta à son père toute transportée d'aise, et le père droit aux Consuls, sans y avoir touché. Le bruit du miracle s'étant épandu par toute la ville, le curé du Mont-Léon fit entendre aux Consuls le danger qu'il y aurait de refuser l'honneur et la faveur que la reine du ciel présentait à leur ville. Ainsi, la résolution prise, il se transporta avec toute la ville pour arborer la croix au lieu où la Mère de Dieu s'était montrée à la fille, où, par la contribution des personnes dévotes, fut du commencement bâtie une petite chapelle et depuis une fort belle église. Les miracles qui y furent faits et qui depuis ont toujours continué, nommément des personnes malades, ou autrement incommodées en leurs corps, furent tels et en si grand nombre qu'ils lui donnèrent le nom de Notre-Dame de Guérison, qu'en langage corrompu ils appellent Garazon (1). »

Rien ne manqua à la gloire de Garaison. Les populations s'y portèrent avec un zèle toujours croissant. Le vénérable Léonard de Trapes y établit des missionnaires dont l'influence s'étendit dans tout le diocèse et au-delà de ses limites. La sainte maison eut son poète dans le Père jésuite Aubery, et ses historiens dans

(1) *La Triple couronne*, édit. citée, p. 412. — Cependant M. G. Bascle de Lagrèze a démontré que le nom de Garaison est antérieur à la fondation de la chapelle.

Digitized by Google

deux de ses supérieurs, Geofroy et Molinier. Ce dernier est même un écrivain de mérite que Gabriel Naudé, le premier critique du temps, honorait de son admiration. La piété et la reconnaissance enrichirent Garaison d'œuvres d'art fort remarquables que la Révolution en arracha et que Montléon conserve encore en majeure partie. Mais après quarante années de solitude, le zèle épiscopal de Mgr Double a rouvert le sanctuaire de Marie aux pèlerins qui s'y rendent aussi nombreux que jamais; une maison de missionnaires est encore préposée à la garde du saint lieu, et un collége chrétien est venu enrichir le diadème dont le passé avait couronné Notre-Dame de Garaison d'un diamant nouveau.

II

Les diocèses suffragants d'Auch ne se montrèrent pas indignes de leur métropole dans leur zèle à honorer Marie. L'évêché le plus voisin, Lectoure, se glorifiait de posséder, dans une étendue bien peu considérable, deux sanctuaires de Marie fréquentés par un grand concours de pèlerins. Tudet, ou Notre-Dame de Protection, conserva longtemps une image miraculeuse qui est aujourd'hui toute mutilée dans l'église de Gaudonville. Vivian II, vicomte de Lomagne, lui éleva une petite chapelle, que Henri II, roi d'Angleterre et duc d'Aquitaine, fit précéder quelques années plus tard (1189) d'une grande église plus propre à recevoir la foule des pèlerins qui s'y rendaient de toute la Gascogne. Au dix-septième siècle, cinq religieux de la doctrine chrétienne, colonie du collége de Lectoure, vinrent s'établir près du pieux sanctuaire, dont la renommée allait toujours croissant. « Tous les ans, vers le printemps et à des jours préalablement fixés pour chaque paroisse, de nombreux pèlerins se réunissaient sur la pelouse devant la chapelle, d'où ils se rendaient au sanctuaire de Marie protectrice en chantant ses louanges, et lui apportant les vœux et les offrandes de leurs paroisses respectives. Jamais les villes de Lectoure, de Fleurance, de Saint-Clar, avec toutes les paroisses environnantes, ne

Digitized by Google

manquaient ce pèlerinage annuel; elles y venaient, croix et bannière en tête, sous la conduite de leurs pasteurs en habits de chœur, et de leurs magistrats revêtus du chaperon rouge; et si, au jour marqué, la pluie ou la difficulté des chemins rendait la procession impossible, on y suppléait le dimanche de la Trinité; de sorte qu'il s'y trouvait parfois ce jour-là jusqu'à quatorze ou quinze paroisses (1). » Hélas! de la belle église de Tudet, où la rage des démolisseurs de 93 a passé, il ne reste plus que des souvenirs et une croix élevée sur les ruines où les pieux chrétiens vont toujours prier.

L'autre pèlerinage de la sainte Vierge dans le diocèse de Lectoure était Notre-Dame d Esclaux, sur la paroisse de Saint-Mézard. Mais nous n'avons jusqu'ici retrouvé aucun document historique sur cette dévote chapelle où la piété des fidèles tend à se reporter avec la ferveur des anciens jours. Attendons encore quelque heureuse découverte, qui nous révèle les origines de ce sanctuaire, dont le nom (ESCLAU, *esclave* en provençal) semble au premier abord désigner des captifs délivrés par l'intercession de Marie.

AIRE présentait à la Mère de Dieu la chapelle de Goudosse, où se rendent encore avec confiance les goîtreux de la contrée; Notre-Dame de Grâce, près Mugron, qui ne s'est pas relevée depuis 1793, et Notre-Dame de Maylis (*Mater lilium*), «bâtie en l'honneur et à la gloire de l'innocence et pureté de la Bienheureuse Vierge, » et près de laquelle Mgr Epivent se propose d'établir une maison de missionnaires pareille à celle qu'un de ses prédécesseurs y fonda en 1660.

DAX voit grossir chaque jour les flots de pèlerins qu'un double attrait amène à Notre-Dame de Buglose et au chêne qui couvrit l'enfance de notre bien-aimé saint Vincent de Paul. Fréquentée de temps immémorial par les habitants de la Lande et du Béarn, la petite chapelle de Buglose fut brûlée par ordre de Jeanne d'Albret.

(1) *Notre-Dame de France*, t. III, p. 387, 388.

Digitized by Google

La statue de la Vierge, jetée dans un marais par les catholiques, reparut miraculeusement après que Louis XIII eut rétabli le catholicisme en Béarn. En 1623, Vincent, qui venait de prêcher la retraite aux galériens de Bordeaux, s'y rendit nu-pieds avec sa famille et toute la paroisse de Pouy. « Arrivé à la chapelle du pèlerinage, saint Vincent y chanta la messe solennelle sur un autel que les pèlerins peuvent encore y voir aujourd'hui, reçut ensuite à dîner tous ses parents, leur recommanda de ne pas quitter l'état où le Ciel les avait fait naître, mais de s'y attacher pour la vie; puis il leur donna sa bénédiction et leur dit adieu pour toujours (1). » La Révolution épargna Buglose. Dans ces dernières années, le zèle des évêques d'Aire n'a cessé d'y multiplier les secours religieux, et d'enrichir l'église, où les serviteurs de Marie et les membres des Sociétés de saint Vincent de Paul viennent puiser l'énergie nécessaire pour soutenir, au milieu des tristes épreuves de notre temps, les œuvres de la foi et de la charité.

M. Hamon, ou son collaborateur pour ce qui regarde notre province, M. l'abbé J. Bonhomme, énumère une foule d'églises de la sainte Vierge qui ne paraîtront pas dans cette rapide esquisse. Pour ne pas franchir les limites qu'ils se sont tracées, n'entrons pas dans le diocèse de Bazas, détaché, depuis le concordat, de la province d'Auch. Hâtons-nous de monter vers les régions pyrénéennes et de rechercher dans les vallées délicieuses, comme dans les gorges à peine accessibles et jusque sur les pics les plus ardus, les sanctuaires miraculeux de Marie. Il y a quelque chose de religieux dans l'émotion involontaire que tout homme éprouve sur les hauteurs. L'air plus vif active notre sang et dilate notre poitrine, l'horizon fuit la portée du regard, le bruit et le spectacle des agitations vulgaires n'arrivent plus à nos sens, et l'immense nature, écoutée de plus près, nous fait entendre le nom de son auteur. C'est dans les plus profondes retraites des Pyrénées et des Alpes qu'on a chance de retrouver encore, avec tout

(1) *Notre-Dame de France*, t. III, p. 408.

Digitized by Google

leur charme, les mœurs religieuses des siècles de foi. C'est là aussi que l'amour filial des chrétiens pour Marie a gardé plus qu'ailleurs son énergie et sa naïveté.

Que de sanctuaires ils lui avaient élevés, par exemple, dans le Haut-Comminges ! L'un des plus vénérés, Notre-Dame du Lac, dans la paroisse de Boutx, tirait son nom d'un lac aujourd'hui desséché, près duquel était revenue d'elle-même une madone miraculeuse, transportée dans l'église paroissiale. L'humble chapelle où on l'enferma s'écroula dans un orage au XVIIe siècle. Un homme de la contrée, voyageant en Espagne, fit vœu à la Vierge de relever son sanctuaire si elle le délivrait des mains des brigands qui l'avaient surpris. Il fut laissé pour mort, mais revint sain et sauf dans son village. L'église rebâtie et dotée par sa reconnaissance est tombée de nouveau en 1793. La statue subsistait; mais un incendie l'a détruite en 1843 avec l'église de Boutx, où elle était déposée. La dévotion de N.-D. du Lac, chère à tout le Comminges, et qui attirait jadis Boulogne, Montréjeau et les pèlerins de la Bigorre, du Béarn, de la Biscaye, a survécu à tant de désastres. L'église a été refaite en 1853, et les pieux fidèles en connaissent toujours la route.

Saluons en passant Notre-Dame de Saleich, détruite en 93, relevée en 48, et où plus de trois mille personnes viennent offrir leur cierge à la fête de la Nativité ; — Notre-Dame de Mi-côte, près Aspet, pittoresquement assise sur la pente d'une montagne pyramidale; — et pénétrons plus avant dans la chaîne des Pyrénées. Dans un affreux désert, sur les bords d'un ravin, Notre-Dame de Razecueillé, reçoit encore les hommages des montagnards. Un seigneur du lieu, vainqueur des Sarrazins au XIe siècle et attribuant sa victoire à la protection de Marie, lui éleva cette chapelle que la révolution renversa, mais que les descendants du fondateur, héritiers de sa foi comme de son courage, ont rendue à la piété des peuples. De nos jours comme autrefois, « dans les maladies ou les périls on implore la Vierge de Razecueillé; les jeunes soldats avant de partir pour l'armée vont se recommander à elle; et du

Digitized by Google

fond même de la Crimée, ils chargeaient leurs parents d'aller accomplir les vœux qu'ils avaient faits en son honneur. »

A peu de distance de Saint-Gaudens, on visite Notre-Dame de Brouls, qu'une vache déterra jadis en faisant entendre de longs mugissements; et surtout Notre-Dame du Bout-du-Puy, toujours gardée par un ermite, enrichie d'indulgences par Innocent XI, et invoquée principalement par les malades en danger de mort. « Parmi les *ex-voto* appendus à la muraille, on remarque le tableau d'un petit enfant entraîné par les eaux de la Garonne; sa mère, agenouillée sur le bord du fleuve, tourne ses yeux et ses bras suppliants vers la chapelle, et les vagues lui apportent son enfant(1). »

Arrivons aux vallées de nos Hautes-Pyrénées. Avez-vous visité, dans celle de Campan, à quelque distance de Bagnères, le sanctuaire d'Asté? C'est là qu'une madone en marbre blanc, chef-d'œuvre d'un artiste italien dont le nom est inconnu, excite l'admiration des étrangers qui viennent de tous les points du monde jouir des charmes d'une des plus délicieuses contrées de l'univers. Cette statue était jadis l'ornement d'une église, tombée sous les coups de la révolution, Notre-Dame de Médoux (*de melle dulci*), célèbre par de nombreux miracles.

La vallée d'Aure compte plusieurs sanctuaires de Marie. Mais nul n'est plus remarquable que cette église perdue au fond des Pyrénées françaises, Notre-Dame de Bourisp, dont la merveilleuse légende a été recueillie avec amour par un homme d'une foi antique, M. le baron d'Agos. La statue qu'on y vénère, et qui remonte au moins au douzième siècle, se fait remarquer par la majesté un peu raide de sa pose, et par la richesse des draperies dont les couleurs variées sont relevées de fleurs et de bordures d'or.

Cheminons toujours dans la partie la plus abrupte de nos montagnes. Entre la route d'Espagne et celle des Eaux-Bonnes, dominant d'un côté la plaine de Lourdes (autre souvenir tout récent de la présence de Marie), dominée de l'autre par des pics

(1) Notre-Dame de France, t. III, p. 225.

Digitized by Google

sauvages, Notre-Dame de Poeylahun éblouit les yeux des pauvres habitants de la contrée par le marbre et l'or dont leur piété l'a dotée. Cette chapelle devint, pendant la révolution, une caserne chargée de défendre la frontière; elle resta dans un état de dégradation facile à comprendre. La reine Hortense appela la première, en 1834, l'attention du public et de l'Etat sur l'abandon de ce lieu béni, qui lui était particulièrement cher. Cet abandon a cessé; l'église a repris son éclat, et un collége ecclésiastique s'est élevé sous sa protection (1).

C'est au sein d'une solitude encore plus reculée, dans un site encore plus sauvage, assez près de Gavarnie, que s'élève Notre-Dame de Héas, fondée à une époque inconnue par deux prêtres qui voulurent procurer aux bergers, parqués six mois de l'année dans ces montagnes, les bienfaits d'un service religieux. Les bons habitants de la contrée s'y rendent avec le même empressement qu'autrefois; un de nos amis nous racontait avec quel charme il avait vu l'année dernière la foule des pèlerins attirés à Héas par la fête de la Nativité. Parmi ces bons paysans, il en avisa un qui guidait un petit âne aux flancs duquel s'étalaient deux corbeilles avec deux jolis agneaux blancs; et comme on lui demanda pour qui ce cadeau : *Endé Nouste-Damete* — « Pour la chère petite Notre-Dame, » répondit le montagnard avec la foi naïve des anciens jours. O sainte foi, nous sommes tentés bien souvent de croire que tu t'es exilée de la terre pour remonter au ciel; mais grâce à Dieu, tu t'es arrêtée sur ces montagnes où tu ne peux plus périr; car tu y as trouvé, ou plutôt tu y as créé toi-même, pour te garder, des cœurs simples et forts.

Dans les Basses-Pyrénées, le culte de Marie ne brille pas d'un moindre éclat. Les Basques surtout professent un amour enthousiaste pour leur *Andredena Maria* (Marie la Dame). Le beau livre de M. le curé de Saint-Sulpice en offre un exemple frappant qu'on nous saura gré de citer. C'était dans le village d'Urruzac,

(1) C'est bien un collége, et non une maison de retraite pour les prêtres infirmes, comme le dit l'auteur de *Notre-Dame de France*.

Digitized by Google

près de la frontière d'Espagne, en 1856. « Une foule considérable était réunie pour assister à une partie de paume qui est la grande passion des Basques : les Espagnols y avaient envoyé leurs meilleurs joûteurs, et un prince de la famille impériale présidait à la scène, de sorte que la lutte était devenue une question d'honneur national. La partie s'engage; les chances vont et viennent, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre : arrive un moment qui paraît décisif; tous les spectateurs sont dans l'attente, près d'applaudir au vainqueur. Soudain la cloche de l'*Angelus* se fait entendre; les joueurs s'arrêtent, le coup disputé est suspendu, et tous, soit acteurs, soit spectateurs, se découvrent, tombent à genoux, et récitent l'*Angelus* (1). »

Parmi les pèlerinages de Marie dans les Basses-Pyrénées, il faut au moins en nommer deux : Bétharram, dans l'ancien diocèse de Lescar, et Sarrance, dans celui d'Oloron. Ne nous arrêtons point à Bétharram. La vieille histoire de cette célèbre dévotion sera racontée ici même, avant peu, par notre pieux poète latin, Pierre de La Bastide. Profanée par la révolution, l'église de Bétharram fut rendue au culte dès 1805, et, dans ces dernières années, un homme du plus beau talent, inspiré par les meilleures traditions de l'art et de la foi, a rétabli les stations du Calvaire avec un éclat qui n'a rien à envier au passé le plus glorieux de ce pèlerinage. Qui d'ailleurs ne connaît, au moins par les albums, les relations imprimées et les récits des voyageurs, l'église de Bétharram, si heureusement placée « au pied de ce tertre arrondi, au centre de ce demi-cirque formé par les montagnes qui se rapprochent tout à coup, auprès de la rivière qui ralentit sa marche, partout ailleurs tumultueuse et rapide, à côté d'un pont dont la haute arcade, ornée de lierres tombant en chevelures, laisse apercevoir, au-delà, la couronne d'une montagne lointaine (2). »

(1) *Notre-Dame de France*, t. III, p. 424.
(2) Meniouleт, *Chronique de Notre-Dame du Calvaire de Bétharram*. Avant-propos, I.

Digitized by Google

M. l'abbé Menjoulet, à qui nous empruntons ces dernières lignes, et que nous avons déjà eu occasion de citer comme historien de Bétharram, a consacré aussi une savante et pieuse étude à Notre-Dame de Sarrance : travail d'autant plus recommandable que l'histoire de ce dévot pèlerinage avait été jusqu'ici défigurée par des chroniqueurs peu habitués à puiser aux véritables sources historiques. Quel intérêt pourtant ne s'attache pas à cette Vierge que gardèrent pendant plus de deux siècles des religieux Prémontrés, devant laquelle Gaston Phébus, comte de Foix et souverain de Béarn, reçut en 1385 les deux rois de Navarre et d'Aragon, et que Louis XI voulut visiter quand il vint à Bayonne négocier la paix entre l'Aragon et la Castille! Deux fois profanée par les huguenots et par les révolutionnaires, cette église qui possède encore, quoique mutilée, sa madone miraculeuse, est devenue paroissiale, et les missionnaires de Bétharram, à défaut des enfants de Saint Norbert, y viennent souvent satisfaire la piété d'innombrables pèlerins (1).

Que d'autres pèlerinages dont nous n'avons pas encore prononcé le nom! Que de faits essentiels pour l'histoire du culte de la sainte Vierge dans notre province, dont nous n'avons rien dit! Que de confréries, que de congrégations bienfaisantes érigées chez nous en l'honneur de Marie! Ne faudrait-il pas aussi raconter, même en se bornant aux pèlerinages, les saintes et périlleuses caravanes de nos pères vers des sanctuaires lointains? Un de nos amis dira quelque jour ici même, nous l'espérons, les députations annuelles d'une pauvre paroisse bigorraise à Notre-Dame de Monserrat. Et qui ne connaît le vœu austère sur lequel se ferment les mémoires de Monluc, ce rude, mais noble et franc représentant du génie gascon? Il voulait abriter sa vieillesse dans le prieuré de Notre-Dame de Sarrancolin, « assis dans les montagnes, » d'où il eût vu la France et l'Espagne en même temps. « Et si Dieu me prête vie, encore ne sais que je ferai, » dit-il en finissant.

(1) Voyez *Chronique de Notre-Dame de Sarrance*, par M. l'abbé MENJOULET, archiprêtre d'Oloron. Oloron, A. Lacaze, 1859.

Digitized by Google

Pour nous, c'est un voyage rapide que nous avons tenté aux plus célèbres pèlerinages de Notre-Dame de Gascogne. Les lecteurs qui auront trouvé quelque intérêt dans cette légère esquisse désireront des notions plus étendues; ils n'ont qu'à consulter par eux-mêmes les cent pages si pleines, consacrées à la province d'Auch dans le troisième volume de *Notre-Dame de France*, sans compter plusieurs églises appartenant à l'ancienne province d'Auch, qui sont décrites par M. Hamon avec la province actuelle de Toulouse, ou qui le seront dans celle de Bordeaux. Nous avons largement profité de ces pages, auxquelles nous consacrerons dans un prochain article une étude critique. Aujourd'hui, nous ne voulions qu'honorer Notre-Dame dans les vieux sanctuaires d'Aquitaine, monuments d'une foi profonde et courageuse, qui condamne si éloquemment notre tiédeur et nos lâchetés.

En ce mois où du ciel, ton glorieux séjour,
Tu descends jusqu'à nous, aimable Souveraine,
Au pied de cet autel où ton souris m'enchaîne,
Un douloureux penser me poursuit chaque jour.

L'auguste basilique, au spacieux contour,
Dont la pierre a germé sous la sueur humaine,
Proclame la ferveur d'une époque lointaine :
Tant de cœurs aujourd'hui sont fermés à l'amour !

Hélas! des temps chrétiens la sainte ardeur est morte!
On ne sait plus rêver que du flot qui nous porte,
Ou d'or, ou de moissons à l'espoir incertain...

Viens réveiller en nous les généreuses flammes,
O Vierge! et fais mûrir sur le sol aquitain
Le blé, soutien des corps, et la foi, pain des âmes!

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

CHASUBLIER, s. m. Meuble de sacristie, qui renferme une suite de tiroirs superposés, peu profonds et à coulisses, dans lesquels on dépose les chasubles et les dalmatiques, sans replier l'étoffe sur elle-même.—Ce meuble ne doit pas être confondu avec celui qui sert à déposer les chapes, et que, pour cette raison, on appelle CHAPIER. Ici, les tiroirs superposés sont semi-circulaires, tournant sur un pivot fixé au centre du demi-cercle.

Cette double disposition de meubles fut inventée au XVIIe siècle. Elle était commandée par l'usage que l'on fit, à partir de cette époque seulement, d'ornements en étoffes roides, qui ne peuvent supporter de plis à cause, soit des doublures de bougran, soit des lourdes broderies dont on les a surchargées. «Jusqu'au XVIe siècle, dit à ce propos M. Viollet-le-Duc, le clergé se servait d'étoffes souples. Et l'on se contentait de suspendre les ornements sacrés à des porte-manteaux fixés dans des armoires vestiaires. Les chapiers à tiroirs semi-circulaires ont l'inconvénient, outre leur prix, qui est élevé, de tenir une place considérable dans les sacristies. Ces meubles ne peuvent avoir moins de quatre mètres de longueur sur deux mètres de largeur : c'est la surface qu'occupe une petite chambre (2).»

CHAUX, s. f. Produit résultant de la calcination, à feu nu, des différentes sortes de pierres qu'on *appelle carbonates de chaux*.

Pour être d'un bon emploi dans les constructions, la chaux doit être préservée de l'humidité et conservée à l'état compacte jusqu'à

(1) Voir tome II, p. 583, et plus haut p. 120 et 185.
(2) Dictionnaire raisonné du Mobilier français, page 62.

Digitized by Google

son *extinction*. Cette dernière opération se fait par le mélange d'une certaine quantité d'eau qui la met en effervescence, en augmente le volume et le change en une sorte de pâte blanche. Alors seulement la chaux est en état d'être employée; ce que l'on fait en la brassant par portions successives avec deux tiers de sable sans mélange de terre ou de poussière terreuse, pour obtenir le mortier ordinaire bien conditionné.

On distingue trois espèces de chaux : 1° la *maigre,* qui foisonne peu ou dont le volume n'augmente presque pas dans l'extinction; 2° la chaux *grasse,* qui foisonne considérablement; 3° la chaux *hydrolique*, dont l'emploi doit être préféré pour les fondations à sol humide, et surtout pour les constructions en contact avec l'eau.

CHENAL ou CHÉNEAU, s. m. Petit canal pratiqué à découvert sur la cymaise de la corniche qui couronne les murs d'un bâtiment. Ce canal reçoit les eaux de la couverture et s'en décharge par des lanceurs à figures fantastiques, ou bien par des tuyaux de descente qui les conduisent jusqu'au sol.

Il est très utile de veiller à la propreté et au bon entretien des chéneaux. Creusés généralement dans la pierre, ils peuvent favoriser les infiltrations par les joints, et occasionner des désordres dans l'intérieur des murailles. La meilleure précaution à prendre, dans leur disposition, serait de les doubler de plomb ou d'une bonne couche de ciment continu.

A défaut de chéneaux proprement dits, on est dans l'usage de recevoir l'égoût des toits dans des conduits métalliques de zinc ou de ferblanc, accrochés horizontalement sous le larmier. Il faut également veiller à leur bon entretien et au libre écoulement des eaux par les tuyaux de descente, afin de prévenir la dégradation des murailles sur le parement vu des façades extérieures.

CHÉRUBINS, s. m. Têtes enfantines avec des ailes, que les peintres font entrer dans leurs tableaux et les sculpteurs dans l'ornementation pour figurer des anges.

CHEVET, s. m. Dans une croix qui n'est pas en T, mais dont

Digitized by Google

la traverse horizontale est surmontée d'un couronnement qui fait suite à la hampe, ce couronnement est dit le *chevet* de la croix, en souvenir de l'appui qu'il aurait donné à la tête du sauveur mourant.

Par analogie, dans les églises bâties en forme de croix, l'élargissement du transsept, à droite et à gauche, rappelant la traverse horizontale du signe de la Rédemption, la portion qui fait suite à la nef par dessus et au-delà du transsept, est le *chevet* de l'édifice. Le *sanctuaire,* qu'il comprend, est la partie sacrée dans laquelle l'autel représente le *chef* auguste de notre divin Maître; et en avant du sanctuaire est plus spécialement le *chœur*, c'est-à-dire l'enceinte réservée aux chantres et qui s'arrête au transsept.

Ce symbolisme explique la disposition des chapelles rayonnantes tout autour de l'autel principal : elles forment la couronne glorieuse du Christ triomphant.

Dans le principe, le chevet des églises fut semi-circulaire, d'où lui est venu le nom d'hémicyle ou d'abside. Cette disposition fut généralement adoptée jusqu'aux premières années du XIIIe siècle, soit qu'elle comprît une seule chapelle, soit qu'elle en comprît plusieurs en nombre impair; et dans ce dernier cas, la chapelle terminale est l'abside proprement dite; les autres prennent, à droite et à gauche, le nom d'absidioles : c'est la période romane.

Pendant le règne du style ogival, le chevet est plus généralement bâti, avec toutes ses chapelles, à trois ou à cinq pans coupés égaux, c'est-à-dire sur les côtés d'un demi-polygone régulier. Presque toujours, ces côtés sont pris en nombre impair, et de manière à établir un pan terminal perpendiculairement à l'axe. Le XVIe siècle présente quelques rares exemples dans lesquels le nombre des côtés est pair. Cette disposition d'un angle ouvert dans la direction du grand axe de l'édifice a quelque chose d'étrange, dont il n'est pas facile de saisir le motif sérieux. Nous l'avons rencontrée pour la première fois au chevet de l'église rurale de Fourcés, canton de Montréal, dans le département du Gers. On la retrouve aussi, et pour le même temps, à Coutances, dans l'église paroissiale de Saint-Pierre. Ici, c'est la chapelle terminale qui présente ce carac-

Digitized by Google

tère insolite, associé à une ornementation sculpturale de voûte des plus tourmentées que l'on connaisse.

Le mouvement archéologique dont nous sommes les témoins a produit, depuis environ quinze ans, un petit nombre d'églises disséminées à grandes distances dans notre province ecclésiastique. Quelques-unes ont le chevet à pans coupés, en tout conforme aux traditions de la deuxième période ogivale. Mais nos architectes, circonscrits dans d'étroites limites par la modicité des ressources fabriciennes et communales, suppriment partout les chapelles rayonnantes, qui, dans les édifices religieux du XIIIe siècle, sont d'un effet si ravissant. A la suite des pans coupés qui avoisinent le maître-autel, et dans la direction des arcades qui séparent les trois nefs, s'allongent deux murs parallèles, entre le sanctuaire proprement dit et l'arc triomphal. A droite et à gauche est, en dehors de ces deux murs, la place réservée aux sacristies; et puis viennent deux édicules, bâtis sur un carré restreint et destinés à tenir lieu de véritables chapelles. Leurs autels sont généralement adossés au mur de refend et en regard des nefs latérales.

Pour ne citer ici que des édifices à trois nefs, nous dirons que ce dernier plan a été suivi dans les chevets de Tartas, de Peyrehorade, de Plaisance, de Saint-Clar, et enfin de Saint-André de Bayonne, la plus grande et la plus complète de toutes ces églises. Ici, du moins, le transsept est accusé par l'ampleur de ses arcades et par un faible élargissement ménagé dans la direction des portes latérales. Et le chevet, ainsi détaché du corps de l'édifice, reproduit dans une certaine mesure cette impression de respect religieux dont les chapelles rayonnantes ont seules le véritable secret. Il est vrai que les ressources locales ne permettent généralement de dessiner cette portion la plus importante de l'église que sur le plan d'une simple chapelle terminale. Mais ne pourrait-on pas lui réserver plus souvent, comme on l'a fait à Saint-André de Bayonne, ce cachet de distinction que donne le transsept à l'harmonie des grandes lignes, en séparant le Saint des Saints des trois nefs que l'ancienne liturgie avait plus spécialement desti-

Digitized by Google

nées à recevoir l'assemblée des fidèles? Ce bon exemple vient d'être suivi à Pau pour le plan de la nouvelle église Saint-Jacques. Mais il est peut-être à regretter que l'architecte ait ouvert, dans ce chevet, deux grandes zones de fenêtres; bien que M. Vitet signale une exception analogue dans sa monographie de la cathédrale de Noyon.

Enfin, reconnaissons qu'à toutes les époques on rencontre des chevets sans hémicycle ni pans coupés. Dans ce cas, le mur terminal est entièrement droit, c'est-à-dire bâti perpendiculairement au grand axe, sur toute la largeur de l'édifice. Mais ces sortes de plans, si l'on excepte les petites chapelles isolées et les plus modestes églises rurales, sont très rares en France, tandis que le contraire s'observe en Angleterre.

CHEVRON, s. m. Dans les charpentes on donne ce nom aux pièces de bois que l'on dispose dans le sens des arbalétriers. Dans le blason, c'est une pièce qui prend la forme d'un V renversé, et qui se voit parfois ainsi Λ dans le champ de l'écu.

Dans l'ornementation monumentale, c'est une moulure torique affectant cette dernière forme, de manière à décrire une suite d'angles en zigzag. On le retrouve dans tout le cours de la période romane. S'ils sont formés de boudins à plusieurs rangs serrés les uns contre les autres, on les appelle *chevrons multiples;* et enfin *chevrons contre-chevronnés,* si dans le zigzag les angles sont opposés.

CHIFFRE, s. m. Les chiffres sont des signes de convention destinés à exprimer des nombres écrits, peints, gravés, etc., etc. Les plus communs, en Occident, sont les chiffres romains, empruntés aux majuscules de notre écriture, et les chiffres qui nous viennent des Arabes. L'introduction de ces derniers en France n'est pas antérieure au XIIIe siècle; et leur emploi, dans les inscriptions monumentales, date au plus du XVe. Ce serait donc une raison suffisante de suspecter l'authenticité d'une inscription lapidaire ou autre que d'y voir, avant cette dernière époque, des caractères arabes.

On appelle encore CHIFFRE un entrelacement de lettres qui sert

Digitized by Google

d'ornement, rappelle un nom ou une signature, exprime une devise, etc., etc. Sa véritable dénomination est *monogramme* dans le deuxième de ces trois cas.

CHIMÈRE, s. f. Dans les arts du dessin, on donne ce nom aux animaux de création purement imaginaire, ou dont les types sont étrangers à la nature connue. On en rencontre même dont le corps est mélangé des deux règnes, animal et végétal, ou bien terminé en gaîne, en objet quelconque privé, par sa nature, de vie et de mouvement. Les artistes chrétiens empruntèrent, dès le principe, l'usage des chimères de leurs devanciers de Rome, de la Grèce, de l'Egypte, etc., etc. Ils en abusèrent souvent, à divers points de vue, surtout à partir de la seconde moitié du xve siècle. Le xvie a multiplié et varié ces productions fantastiques presque à l'infini dans les boiseries de Sainte-Marie d'Auch, où la Renaissance semble avoir pris à tâche d'étaler en tout sens le luxe de l'ornementation qui lui est propre.

CHŒUR, s. m. Dans le langage de l'ancienne liturgie, ce mot désigne la réunion d'un certain nombre de choristes exécutant des chants sacrés, *des chœurs*. De là le nom donné plus spécialement à la partie du chevet que l'on assignait, pour cet usage, entre le sanctuaire et le transsept.

A partir du xiie siècle, le chœur grandit; il s'allonge, se détache de l'abside et prend toujours plus de place. On finit même, dans les églises monastiques et dans les cathédrales à chapitre régulier, par lui consacrer une enceinte close dont le pourtour renferme aussi le sanctuaire et l'autel principal : c'est une petite église construite et isolée dans une autre plus grande, exclusivement réservée au service religieux d'un personnel cloîtré, comme l'était, par exemple, avant 1550, le chapitre de Sainte-Marie d'Auch.

Mais au point de vue des grandes solennités du culte où le public devait être convié, cette clôture était un véritable inconvénient, qui donna bientôt lieu à l'établissement des autels en avant-chœur.

Cette dernière disposition se retrouvait, avant l'ouverture des

Digitized by Google

rood-screen (1), dans presque toutes les cathédrales à service paroissial. Tout près de nous, Saint-Bertrand de Comminges avait en avant-chœur deux autels, dont le contre-retable est facile à reconnaître, à droite et à gauche de la porte d'honneur. Des souvenirs de la même espèce se voyaient à Sainte-Marie d'Auch, avant la déposition de la clôture en pierre qui protégeait, à l'ouest, le revers de nos boiseries, depuis 1670 jusqu'à ces derniers jours. A Munster, non-seulement les deux autels subsistent encore, en regard de la nef principale, mais en outre un troisième plus récent a été dressé au centre de l'intertranssept, en avant de la porte d'honneur, comme plus convenable et plus propre à donner toute satisfaction aux fidèles que les jours de fêtes appellent en si grand nombre dans cette magnifique cathédrale.

CHOU, s. m. La feuille de chou a été fort souvent imitée par les sculpteurs de la dernière période ogivale. On la rencontre presque toujours formant crochet sur les arêtes des pyramides, des pinacles, des clochetons; sur les rampants des gables, et dans l'espace triangulaire qui se trouve entre l'extrados d'un arc surbaissé et l'intrados de l'arc en accolade qui le surmonte et se perd dans la partie inférieure de sa courbe, comme à la porte de la chapelle de Cahuzac (Gimont), par exemple.—Cette feuille est frisée en délicates ciselures sur pierre, du XVe au XVIe siècle, dans les consoles, les culs-de-lampe et autres petits motifs d'ornementation.

CIBOIRE, s. m. Du grec χιβώριον, coupe. Dans l'acception la plus commune de nos jours, c'est un vase sacré dans lequel se renferment les saintes espèces, gardées en réserve dans le tabernacle. Par son étymologie latine, ce mot rappelle l'idée de nourriture, *cibus*, parce que le saint-ciboire contient l'aliment divin de nos âmes (2).

Le nom du vase, en latin CIBORIUM, passa de très bonne heure à une petite construction, élégante de forme, riche de travail, et souvent de matière précieuse, qui forma le couronnement de

(1) Voir les mots Balustrade, Cancel, tome II, page 262, 585.
(2) Voir l'article descriptif d'un ciboire bysantin, page 504, tome III.

Digitized by Google

l'autel principal dans les églises de quelque importance (1).

Dès le XIIIe siècle, le *ciborium* devient l'ornement assez ordinaire des autels dressés dans les chapelles secondaires. On peut voir, dans ce caractère, celui de Sainte-Theudosie d'Amiens; nous l'avons reproduit plus haut, d'après le dessin de M. Viollet-le-Duc (2), qui l'a fait confectionner à l'occasion des splendides restaurations opérées dans cette chapelle, en 1854, sur l'intelligente initiative de Mgr de Salinis, alors évêque de ce diocèse.

A Sainte-Marie d'Auch, la chapelle terminale, dédiée au Saint-Sacrement, conserve en son entier le *Ciborium* d'un tout autre genre dont elle fut dotée par les dernières années du XVe siècle. C'est une voûte à jour dont les divers compartiments forment autant de réseaux à dessins flamboyants, suspendus aux arêtes qui les encadrent. Formerets, tiercerons, arcs ogives, liernes et arcs doubleaux, rien n'y manque.

Les cinq clés qui forment les nœuds de ces nombreuses lignes de pierre reproduisent en relief les symboles ailés des quatre évangélistes tout autour du Christ bénissant. Sur la face antérieure est une espèce d'architrave horizontale, semée d'ornements feuillés, et soutenue d'une large arcade en anse de panier. En avant se dressent trois frontons en accolade, avec leurs crosses végétales et leur choux frisés couronnés de pinacles en amortissement.

Celui du centre, plus élevé que les deux autres, présente, à son tympan, une custode en haut relief, dont le couvercle relevé laisse voir aux fidèles une image de la Sainte-Hostie. Plus bas et dans l'intra-dos de l'arc doubleau, de riches draperies servaient autrefois de voile à la coupe des saintes-espèces qu'une chaîne d'or retenait suspendue au centre de cette mystérieuse voûte. Ces draperies pouvaient se replier à droite et à gauche, ou bien se ramener à volonté, en forme de rideaux, selon que le demandaient les circonstances. Enfin une lampe suspendue en avant rappelait aux fidèles, tout aussi bien que la custode ouverte au sommet de l'arc

(1) Voir les articles *Autel*, *Baldaquin*, pages 184, 192 du tome II.
(2) Tome II, page 241.

Digitized by Google

doubleau, qu'ici le Saint des Saints était voilé sous les Saintes Espèces de l'eucharistie.

Quatre anges, disposés en amorces sur les encognures, fixent la retombée des arcades et suspendent cette curieuse voûte entre l'autel et les trois verrières qui la couronnent. Sa hauteur est à peine de 4 m. 20 sous la clé, tandis que sa largeur en mesure environ 6.

Aussi l'effet à l'œil en est-il quelque peu lourd; et malgré la transparence des réseaux qui treillissent ce voile de pierre, nous convenons qu'il est loin de favoriser l'aspect des grands sujets peints sur verre dans les trois pans coupés de cette chapelle.

Cependant nous n'avons jamais pu comprendre qu'un architecte, dont l'intelligence était d'ailleurs incontestable, ait pu, dans le temps, s'arrêter à la pensée de détruire cet intéressant souvenir de nos âges de foi. Le *Ciborium* de Sainte-Marie d'Auch, méconnu ou incompris de notre siècle, semble, il est vrai, avoir perdu sa raison d'être. Mais rien ne serait plus facile que de lui rendre, avec son caractère primitif, cette impression de respect profondément religieux dont il fut si longtemps entouré par l'ardente piété de nos pères.

CIERGE, s. m. L'usage des cierges, dans les cérémonies religieuses, remonte aux premiers âges de l'Eglise. Les païens se servaient de flambeaux, même pendant le jour, dans leurs rites sacrés. On en brûlait devant les statues, on illuminait l'entrée des maisons où se célébrait quelque fête; et les Juifs avaient les mêmes pratiques, tant à l'intérieur qu'en dehors du temple, soit pour donner plus de solennité aux pompes du culte, soit dans une intention purement mystique.

De tous les cierges, le plus important dans les pratiques du culte catholique est celui qu'on appelle *pascal*, et dont l'usage remonte aussi aux premiers siècles chrétiens. On l'a toujours placé, non loin du maître-autel, sur un candélabre de grande dimension, confectionné en forme de colonne, quelquefois simple et quelquefois chargée d'ornements sculptés ou peints. Il se bénit

Digitized by Google

la veille de Pâques et s'allume aux offices publics depuis le Samedi saint jusqu'à l'Ascension, vu que sa lumière est regardée comme le symbole de la résurrection de Jésus-Christ.

En certains lieux, le cierge pascal se voit du côté de l'Epître; mais, plus généralement, il se place du côté opposé, ou bien entre le pupître du sanctuaire et le chœur des chantres. On lui donna longtemps la forme d'une colonne sur laquelle était gravée la série des fêtes mobiles, à partir du jour de Pâques. Et dans beaucoup d'églises on y ajoutait les noms d'un petit nombre de dignitaires du chapitre, avec leurs titres, tels que *primicerius*, *secundicerius*, etc., etc., c'est-à-dire *primus*, *secundus*, *tertius in cerâ*. De là, les dénominations de primicier ou chefcier, de secundicier, etc., etc.

C'est aussi le mot latin *cera*, qui fournit l'étimologie de *cereus*, CIERGE; ce qui rappelle que l'espèce de flambeaux que ce nom désigne doit provenir de la cire comme matière, selon la pratique constante des âges chrétiens. Aussi beaucoup de vieux livres liturgiques portent-ils les traces manifestes de la cire non blanchie dont s'éclairaient ceux qui en firent usage. De nos jours, cette cire jaune ne brûle guère sur les chandeliers d'autel ou autres semblables que pour les cérémonies de deuil.

La préférence est acquise aux produits d'un art moderne qui, pour faire la bougie, blanchit la cire naturelle, mais en altère trop souvent la substance, par certains mélanges de corps gras épurés.

Il est, par là-même, permis de douter si le luminaire, tel que le fournit à nos fabriques l'industrie contemporaine, est toujours bien conforme à l'ancienne règle de l'Eglise; car, pour le Saint Sacrifice de la Messe et pour l'administration des Sacrements, elle prescrit l'usage de la *cire vierge;* c'est-à-dire de cierges qui, même après le blanchiment, soient tout à fait dignes de leur nom, *cereus* à *cerâ*, et, par leur substance, uniquement *CIreviERGE*.

Digitized by Google

LE

QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES

ET LES

ŒUVRES MANUSCRITES DU PALÉOGRAPHE LARCHER.

A Monsieur Léonce Couture, rédacteur en chef du BULLETIN DU COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DE LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Dans l'article que votre intelligent et zélé collaborateur M. Bladé a consacré à l'examen des Annales de notre Société académique des Hautes-Pyrénées dans la livraison de mars de votre Bulletin, il a bien voulu rappeler quelques-uns de mes travaux que vous avez précédemment appréciés avec cet esprit de franchise qui vous honore et que j'aime avant tout chez un critique.

Dans son analyse, M. Bladé parle spécialement : 1° d'un *questionnaire archéologique* distribué dans les Hautes-Pyrénées au nom de la Société académique; 2° d'*un Mémoire sur les Basques*, par M. Lejosne.

Quant au *Mémoire*, sur lequel j'avais dû naturellement donner mon opinion en ma qualité de président de la section des lettres, je dirai d'abord que mon appréciation est pour le fond conforme à celle de M. Bladé; mais comme certaines personnes pourraient s'imaginer que notre Société est, jusqu'à un certain point, responsable de toutes les erreurs signalées dans le Mémoire précité, je crois devoir ajouter que, par le seul fait de l'insertion d'un travail dans son *Bulletin*, la Société académique des Hautes-Pyrénées n'entend nullement se porter garant de la valeur des idées qui y sont émises et accepter la solidarité d'œuvres qui restent tout à fait personnelles.

Digitized by Google

Pour ce qui est du *Questionnaire archéologique*, je me permettrai de faire remarquer à M. Bladé, d'ordinaire si exact dans ses citations, que c'est par une erreur évidemment involontaire que, dans plusieurs passages de son article, il a attribué *la rédaction de ce questionnaire* à M. Charles Dupouey, et a cité ce dernier comme *auteur* de ce travail.

Quelque modeste que soit cet *essai archéologique*, dont je ne me dissimule pas les imperfections, malgré l'accueil si flatteur de M. Bladé, l'exactitude des faits me fait un devoir de ne pas en récuser la paternité. Ce travail, publié dans le 2e Bulletin de la 5e année de notre Société (p. 165 et suivantes), est mon œuvre et mon œuvre exclusive.

Quant aux réponses provoquées par ce questionnaire tiré à part à 2,500 exemplaires, et répandu dans tous les points du département, je dois vous dire qu'elles ont été analysées par M. Charles Dupouey avec un zèle que je loue, mais qui, plus d'une fois, aurait mérité d'être appliqué à des réponses plus sérieuses et surtout plus scientifiques.

Les renseignements; en effet, qui nous ont été transmis, ne roulent, en général, que sur des questions secondaires, et ne paraissent pas toujours bien exacts.

C'est ainsi, par exemple, que, dans les nombreuses lettres adressées à la Société, on n'a pas touché aux questions capitales de l'invasion sarrasine dans la Bigorre, — des coutumes féodales, —des monnaies, — des chants populaires, — des vestiges de voie romaine, — et de géographie ecclésiastique et civile.

Les réponses données sur d'autres points ne peuvent d'ailleurs être reçues que sous bénéfice d'inventaire et à titre de simples renseignements; mais quelles que soient les lacunes et les inexactitudes de certains documents, les auteurs des *lettres* ont souvent fait preuve d'instruction historique et toujours de bonne volonté; et c'est à ce titre principalement qu'ils ont acquis des droits à la reconnaissance de la Société académique.

Plus tard, lorsqu'il nous sera arrivé des documents plus ou

Digitized by Google

moins nombreux sur *toutes* les communes, des délégués compétents de la Société pourront se transporter sur les lieux, afin de vérifier l'exactitude des détails relatifs aux monuments indiqués ou décrits : alors, au lieu d'un simple dépouillement de lettres, d'ailleurs précieux pour le moment, on parviendra à obtenir un *rapport scientifique*; et c'est ainsi, — comme je le disais à la fin de mon *Questionnaire archéologique*, adopté à l'unanimité, — que *notre Société* aura puissamment contribué à recueillir et à préparer les matériaux d'une véritable histoire de la Bigorre que l'on attend encore, même après l'excellent travail de l'auteur des *Essais historiques*.

J'oubliais de vous dire, Monsieur le Rédacteur, que, après la communication du *Questionnaire archéologique*, — dont le plan et la rédaction m'appartiennent, — je fis part à notre Société académique du projet que j'avais formé de faire une *carte archéologique*, dans laquelle, au moyen de signes conventionnels placés à côté de chaque localité, il serait facile de reconnaître les monuments de tout genre qui peuvent s'y trouver.

J'ai également émis, au sein de notre Société, l'idée de réunir, au moyen de procédés photographiques, la collection des portraits des personnages historiques de la Bigorre disséminés dans les vieilles maisons et les antiques châteaux de la province, et de placer dans le musée de Tarbes tous ces portraits qui pourraient servir merveilleusement à orner des biographies pour lesquelles j'ai réuni de nombreux documents.

L'intérêt que vous portez à toute publication propre à éclaircir les Annales d'une partie quelconque de la vieille Gascogne me fait espérer que vous apprendrez avec plaisir l'apparition prochaine — si les circonstances du moins se montrent favorables — du précieux *glanage manuscrit* de Larcher, combiné avec le *Dictionnaire historique inédit* de cet infatigable et obscur paléographe, à qui il ne manqua, au XVIIIe siècle, qu'un plus éclatant théâtre et une position moins précaire pour laisser une œuvre digne des Bénédictins.

Digitized by Google

J'ai développé devant la Société académique le plan de mon travail auquel mes loisirs de plusieurs années ont été consacrés, et j'en ai lu quelques fragments ainsi que la biographie de Larcher, dans trois séances des 12, 20 et 25 novembre 1862, présidées par notre honorable député, M. Achille Jubinal.

Il ne s'agit de rien moins que de publier, en quatre volumes in-8° accompagnés de notes et de traductions, ce qu'il y a de plus précieux dans les manuscrits de Larcher, à qui la Bigorre est redevable d'une vaste compilation de chartes indispensables pour l'intelligence de l'histoire locale, et disséminées dans une quarantaine de volumes manuscrits renfermant peut-être six mille pièces dont il n'a été publié jusqu'à ce jour que cinquante environ, sans notes ni commentaires.

Ce vaste travail de publication dont j'ai déjà parlé dans mes *Chants du Béarn et de la Bigorre*, et qui ne doit renfermer que des pièces *importantes* et *inédites*, servira de complément au sixième volume de la savante histoire du chanoine Monlezun dont la province d'Auch déplore la perte prématurée, et sera une mine féconde où chacun pourra puiser avec *facilité* et *confiance* les documents les plus rares et les plus variés sur l'histoire de la Gascogne en général, et en particulier sur celle de la Bigorre.

Vous ne serez pas fâché, Monsieur le Directeur, de connaître la division de mon travail à la publication duquel le Président-fondateur de notre Société, M. Achille Jubinal, a donné sa pleine adhésion partagée par tous les membres de la Société.

Ce travail intitulé : « *Le paléographe Larcher et l'histoire de la Bigorre* » se divise en trois séries, dont les deux premières pourront paraître simultanément.

1re Série.

I. Préface ou indication générale du plan relatif à la publication des œuvres de Larcher, complétées par les documents manuscrits dont le paléographe n'eut pas connaissance;

Digitized by Google

II. Biographie de Larcher ou plutôt étude historique et littéraire sur la vie et les œuvres de Larcher;

III. Double analyse des œuvres manuscrites de Larcher :

1° Analyse par ordre de volume : — Faits, dates, matières générales.

2° Analyse *méthodique* : 1° des documents par ordre chronologique; 2° des choses par ordre de matières.

IIe Série.

Reproduction intégrale et textuelle des documents *importants* et *inédits* renfermés dans les quarante volumes de Larcher et ailleurs, et qui doivent être considérés comme les éléments d'une histoire complète de la Bigorre.

Textes accompagnés de notes, de commentaires, et au besoin de traductions.

Documents divisés en deux classes : 1° généraux ou vues d'ensemble; 2° spéciaux, et comprenant :

I. Documents sur les *lieux* (géographie ancienne et moderne, civile et ecclésiastique);

II. Documents sur la suite des événements;

III. Documents sur les institutions : 1° *civiles* (coutumes inédites au nombre d'environ quarante, etc.); 2° *ecclésiastiques*. (Cartulaires de Bigorre, — de Saint-Savin, — de Saint-Pé, — de Comminges, etc.

IV. Documents sur les familles historiques (série de lettres *inédites* très importantes);

V. Documents sur les usages, — les mœurs, — les monnaies, — les mesures de capacité, — de superficie, — l'épigraphie, les blasons, etc.)

IIIe Série.

I. Introduction consacrée à une étude critique des ouvrages : 1° manuscrits; 2° imprimés relatifs à la Bigorre;

Digitized by Google

II. Histoire de la Bigorre depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours avec l'indication des sources.

Tel est, en quelques mots, le plan de l'œuvre relative aux manuscrits de Larcher.

L'appel que vous avez bien voulu faire à ma collaboration pour le *Bulletin du Comité* ne restera pas sans écho.

Tout en prêtant mon concours à la *Revue d'Aquitaine*, dans laquelle j'ai reçu une cordiale hospitalité, je tâcherai de vous réserver quelques articles choisis, et plus spécialement appropriés à votre Revue d'histoire et d'archéologie.

Et pour vous prouver que ce ne sont pas de vaines promesses, je vous adresserai très prochainement une œuvre aussi intéressante que rare qui sera lue avec intérêt, j'en suis convaincu, par tous ceux qui ont pu apprécier votre excellente étude consacrée à la *Complainte inédite en langue romane sur les douleurs de la Sainte Vierge.*

Il s'agit d'un petit poème en vers bigorrais qui remonte à la première moitié du XVIIe siècle, et qui a pour titre : « *Sermou de Jésus-Christ sus la Mountanhe.* »

Si l'histoire de la Vie de Jésus-Christ *en béarnais*, portée sur le catalogue des livres de Mgr de Salettes, est aujourd'hui perdue, on trouvera peut-être une compensation dans l'œuvre que je vous adresserai bientôt avec un petit commentaire littéraire et philologique.

C'est un sujet tout pacifique, comme vous le voyez, et qui, je l'espère, ne donnera pas lieu à une polémique aussi longue que celle qui a été excitée dans la *Revue d'Aquitaine* par le fameux sonnet béarnais du *docteur Jacob de Gassion*, qui sortira, je crois, de la lutte vivant, bien portant, et même réintégré dans ses droits d'auteur qu'on voulait lui contester.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mon sincère dévoûment.

F. Couaraze de Laà,

Professeur de logique au lycée impérial de Tarbes, membre de la Société archéologique du midi de la France.

Tarbes, le 8 avril 1863.

Digitized by Google

Hagiographie de la Province ecclésiastique d'Auch.

SAINT LÉOTHADE

CONFESSEUR, ÉVÊQUE D'AUCH,

ESSAI HISTORIQUE

Extrait du dernier volume des Bollandistes (1861).

I. Saint Léothade, l'un des patrons de la ville d'Auch. — II. S'il était de la famille des princes d'Aquitaine.—III. S'il a été abbé de Moissac.—IV. La chronologie ne s'y oppose point. — V-VII. On prouve qu'il a eu le titre d'*évêque*, et non d'*archevêque* d'Auch.—VIII. On fixe autant que possible le temps de son épiscopat. — IX. Il est mort probablement en Bourgogne.

I. « Les annales de la métropole d'Auch, dit un écrivain tout récent, M. l'abbé Monlezun, donnent le titre de saint à plusieurs de ses Pontifes; mais quatre d'entre eux seulement sont restés en possession des honneurs publics de la sainteté (1), » savoir : saint Taurin, honoré le 5 septembre, saint Orens, le 1er mai, saint Austinde, le 25 septembre, et saint Léothade dont la fête se célèbre aujourd'hui 23 octobre. Nos prédécesseurs ont parlé des trois premiers comme nous l'indiquons en note (2). Reste saint Léothade dont l'antiquité nous a presque entièrement dérobé l'histoire; c'est à peine s'il nous a été donné d'arracher quelques débris à ce vaste naufrage; et encore tout cela est-il plein de controverses difficiles à démêler. En outre, le nom de saint Léothade manque dans la plupart des martyrologes. Dans les suppléments de Ménard, publiés par Sollier, les martyrologes d'Anchin, de Château-Chalens et de Cluny donnent le nom du saint évêque en ces termes : *Ce même jour* (23 *octobre*) *fête de saint Léothade, évêque et confesseur*. L'hagiographe d'Auch, déjà cité (3),

(1) Monlezun, *Vies des SS. Evêques d'Auch*, p. 1.
(2) Act. SS., t. II sept., p. 630. — T. I maii, p. 60. — T. VII sept., p. 152.
(3) Monlezun, *Vies des SS. Evêques*, p. 19.

Digitized by Google

ajoute que le saint prélat mourut en Bourgogne, et qu'il fut rapporté à Auch sans qu'on puisse assigner une époque certaine à cette translation. Châtelain raconte à son tour que saint Léothade, d'abbé de Moissac, devint évêque d'Auch. Bien que ces détails soient fort minces, la gloire de saint Léothade n'en doit rien souffrir. De tout temps, son culte s'est maintenu populaire parmi les fidèles de l'Eglise d'Auch, qui se recommandent à lui contre les maladies et spécialement contre l'épilepsie.

II. Mais venons-en à ce que la tradition a conservé ou imaginé sur saint Léothade, et pesons-le dans la balance de l'histoire. On rapporte d'abord que saint Léothade appartenait à la famille des princes d'Aquitaine et qu'il était proche parent d'Eudes, duc de Gascogne; d'autres, au contraire, le font descendre de Charles Martel et appartenir ainsi à la race carlovingienne : c'est pourquoi M. le chanoine Monlezun croit devoir lui assigner cette double parenté, et le rattacher à la fois à Eudes et à Charles Martel, par conséquent à la famille mérovingienne et à la famille carlovingienne (1). Mais ces opinions paraissent peu vraisemblables. En premier lieu, il est fort douteux qu'il y ait eu parenté entre les deux familles mérovingienne et carlovingienne, du moins à l'époque où vivait saint Léothade, c'est-à-dire au VIIe ou VIIIe siècle. Ensuite, nous avons une généalogie assez détaillée d'Eudes d'Aquitaine dans le diplôme de fondation du monastère d'Alahon, en Espagne, que nous reproduirons en grande partie dans les actes de sainte Ode, veuve. Or, dans ce document, il n'y a rien qui puisse rattacher saint Léothade à la famille des princes d'Aquitaine. On peut consulter, si l'on veut, le tableau généalogique de la famille d'Eudes dans l'*Histoire du Languedoc*, écrite par les Bénédictins (2). D'ailleurs, supposé que saint Léothade eût été uni à Eudes par les liens du sang, il n'y a pas de doute que notre saint n'eût eu des rapports intimes, ou comme maître, ou comme disciple, avec saint Hubert, attendu que celui-ci était

(1) MONLEZUN, *Vies des SS. Evêques*, p. 17.
(2) *Histoire du Languedoc*, t. I, p. 689.

Digitized by Google

certainement de la maison princière d'Aquitaine (1). Mais quel est celui des deux qui a précédé l'autre, nous ne pouvons le déterminer, car l'époque de l'évêque d'Auch n'a pas encore été connue d'une manière assez précise pour qu'on puisse en tirer un argument certain.

III. La tradition rapporte encore que saint Léothade, avant de monter sur le siége d'Auch, gouverna le monastère de Moissac situé dans le diocèse de Cahors. Cette tradition est rejetée par Le Cointe qui, à l'année 691, § XXIV, dit que l'abbé de Moissac s'appelait Léocade ou Léochade, et que, par conséquent, il ne doit pas être confondu avec saint Léothade, évêque d'Auch. Mais cette objection est de mince importance : car il n'est pas assez rare de trouver dans les vieux documents de semblables altérations de noms pour qu'on puisse en conclure quelque chose. Ensuite, c'est avec plus d'assurance que de vérité que Le Cointe appelle Léocade l'abbé de Moissac. En effet, dans la vie de saint Didier ou Géry (*Desiderius*), évêque de Cahors, publiée par Philippe Labbe, on lit ces mots : « A cette époque, il n'était nullement question de moines dans la ville de Cahors; ni habit religieux, ni règle cénobitique n'y avaient encore pénétré; le genre de vie de Colomban était encore bien loin, ainsi que les institutions de saint Benoît. Mais du temps de Didier, la Règle de Colomban s'établit à Cahors, et cet ordre religieux commença à y fleurir, car c'est à cette époque que le monastère de Moissac fut fondé par deux hommes recommandables, Ansbert et Leuthade (2). » On nous accordera facilement que Leuthade et Léothade ne sont qu'un seul et même nom, et que, par conséquent, le jugement de Le Cointe manque d'exactitude. Philippe Labbe, dans un appendice aux premiers tomes de sa bibliothèque, placé à la fin du second volume, dit : « Un interpolateur, trop dévoué à ses propres intérêts et à l'honneur de son monastère, a substitué avec la plus mau-

(1) Il est à regretter que le P. Van Hecke n'ait pas connu la dissertation de M. Rabanis (*les Mérovingiens d'Aquitaine*), qui tend à modifier quelques-unes des données reçues ici sur Eudes, sur sainte Ode, sur saint Hubert. L. C.

(2) *Nova Biblioth. Mss.*, t. I, p. 707.

Digitized by Google

vaise foi l'abbaye de Moissac à celle de Marcillac, et il a ajouté qu'elle avait été fondée quelque temps auparavant aux frais de la couronne, et que du temps de saint Didier deux hommes recommandables, Ansbert et Léothade, n'avaient fait que l'agrandir comme il était devenu nécessaire. « Le monastère de Marcillac est certainement situé dans l'évêché de Cahors; mais qu'il ait existé du temps de saint Didier, c'est fort douteux. Le *Gallia Christiana* cite comme une *tradition populaire* le fait de la fondation du monastère de Marcillac par Pepin, père de Charlemagne, ou par Pepin, roi d'Aquitaine; même en admettant cette tradition, la fondation du monastère de Marcillac est postérieure de près de cent ans à saint Didier, comme nous le démontrons plus loin. Il y a plus : le *Gallia Christiana* reconnaît qu'il n'est fait aucune mention de ce monastère avant l'an 960 (1); et, par conséquent, la fondation de l'abbaye de Marcillac ne remonte pas à l'époque de saint Didier, évêque de Cahors. Puis, accorderait-on que le nom de Moissac a été interpolé de mauvaise foi, la tradition, qui fait saint Léothade supérieur du monastère de Moissac, ne perdra pas beaucoup de sa valeur; car nous avons un autre document, cité par Mabillon (2), qui constate que la 7e année du règne de Thierry III, ou l'an 677 de l'ère vulgaire, Nizèze, d'accord avec sa femme Ermentrude, vendit divers fonds de terre à *Leutade*, abbé de Moissac. Or, comme Le Cointe fait commencer en 691 l'épiscopat de saint Léothade à Auch, les dates concordent parfaitement, et, de ce côté, on ne peut attaquer la tradition qui fait de saint Léothade un abbé de Moissac.

IV. Toutefois, je n'oserais pas dire pour cela que la question soit entièrement résolue. Le Cointe, au même endroit de son ouvrage, apporte un argument plus fort contre le gouvernement de saint Léothade à Moissac, et il est suivi sur ce point par les auteurs du *Gallia Christiana* (3). Voici la difficulté. Le monas-

(1) T. I, col. 177.
(2) T. I, Annal., p. 631.
(3) T. I, col. 159 et 976.

Digitized by Google

tère de Moissac fut fondé du vivant de saint Didier, comme il paraît d'après son biographe déjà cité; or, saint Didier mourut, suivant Le Cointe (*loco citato*, § XXIII), l'an 649, et, selon Mabillon, l'an 656 (1), diversité de 7 ans sur laquelle nous aurons à revenir au 15 novembre en racontant les actes de saint Didier. Quel que soit le sentiment que l'on embrasse, on n'en peut rien tirer qui démontre l'absurdité de l'opinion de ceux qui prétendent que saint Léothade, avant d'être élevé à l'évêché d'Auch, fut pendant quelque temps préposé au monastère de Moissac. Le Cointe lui-même, en effet, à l'année 674, § CXI, assure que le saint fut fait évêque l'an du Christ 691, qu'il occupa son siége pendant 27 ans, et qu'enfin il termina sa vie le X des calendes de novembre 718. D'après cette chronologie, entre l'époque où saint Léothade fut supérieur du monastère de Moissac et celle où il administra le diocèse d'Auch, nous avons 42 ans. Cet intervalle n'est pas si grand qu'on ne puisse rapporter à un seul et même Léothade et le gouvernement de Moissac et l'épiscopat d'Auch. Aussi ne croyons-nous pas qu'on doive rejeter la tradition vulgaire, suivant laquelle il faudra accorder que le Saint parvint à une belle vieillesse, par exemple, à 90 ans, âge que personne ne jugera absurde et impossible. Du reste, la chronologie de notre Saint est si vague et si indéterminée qu'on n'a aucun indice fixe et certain pour lui assigner une époque précise; et l'examen des dates, soit des prédécesseurs, soit des successeurs de saint Léothade ne fournit rien qui permette de s'arrêter à quelque chose avec certitude. Le Cointe a donc eu tort de reprocher, avec tant d'assurance, à Ménard d'avoir suivi la tradition reçue.

V. Mais il est un autre reproche que Le Cointe, à l'année 691, § XXIV, fait à Ménard avec plus de fondement et de vérité, c'est d'avoir dit que saint Léothade était archevêque

(1) *Vet. Analect.*, p. 521. Edit. Paris. 1723. CFR. DE LA CROIX, series epp. cadurc., p. 29.

Digitized by Google

d'Auch (1), tandis qu'au VIIIe siècle le titre de métropolitain appartenait à l'évêque d'Eauze. Et même il est beaucoup d'auteurs qui pensent que ce ne fut que fort avant dans le IXe siècle, que la dignité de métropolitain fut conférée à l'évêque d'Auch; ils s'appuient sur une lettre du pape Jean VIII, de l'an 879, adressée à Airard, archevêque d'Auch, à Involat, évêque de Comminges, à Wainard, évêque de Couserans, et à Sarston, évêque de Bigorre (2), dans laquelle sont prohibés les mariages incestueux. Or, que cet Airard ait été le premier archevêque de l'église d'Auch, c'est ce que nous apprend clairement le diacre Odon dans une lettre écrite à l'archevêque Garsias, premier de ce nom, qui occupa le siége d'Auch à la fin du Xe siècle (3), en disant de lui qu'*il fut le septième pontife qui jouit du droit de fermer et d'ouvrir les portes de la vie bienheureuse*, [*septimum extitisse jure pontifici felicitates vitæ claudendi et reserandi* (4).] Et en effet, si, comme le veut le *Gallia Christiana* (5), on raie du catalogue Odilon ou Seguin, l'un et l'autre incertains, Garsias est le septième prélat à partir d'Airard. D'où il suit que saint Léothade doit être dit évêque, et non archevêque d'Auch.

VI. Nous pourrions nous arrêter là, si Jean Stilting, de notre Compagnie, ne nous faisait une difficulté dans son travail historique sur saint Taurin d'Auch au 5 septembre (1). Cet homme plein de sagacité croit qu'Odon, dont le style est obscur et barbare, n'indique pas assez clairement le commencement de la dignité archiépiscopale attribuée au siége d'Auch. Ce que je n'admets qu'en ce sens que le diacre Odon aurait pu dire la chose en termes plus corrects et plus usités. Mais ce qui est hors de toute controverse, c'est que Garsias est le septième qui ait reçu un pouvoir des clés; or, comme on ne peut entendre ce pouvoir de la jurisdiction épiscopale,

1) *Martyrol. ord. S. Bened.*, p. 724.
2) MIGNE, *Patrol.*, t. CXXVI, col. 844.
3) *Gall. Christ.*, t. I, col. 978.
4) Ibid., *Instrum.*, p. 159.
5) Ibid., col. 978 n.
6) *Act. SS.*, t. II sept., p. 633.

Digitized by Google

attendu que, suivant le *Gallia Christiana* (1), Garsias occupe le 54e rang parmi les évêques d'Auch, je ne vois pas qu'Odon ait pu parler d'une autre jurisdiction que de celle de métropolitain, que Garsias posséda le septième. Je partage cependant le sentiment de Stilting qui pense que saint Taurin, à une époque bien antérieure, ne fut pas le premier évêque d'Auch.

Voici un autre argument dont on peut se servir pour confirmer notre opinion. On sait que les métropoles civiles des provinces de la Gaule étaient en même temps métropoles ecclésiastiques, et qu'elles ont continué de l'être jusqu'à ce que, au commencement de ce siècle, les provinces et les diocèses de France ont reçu de nouvelles circonscriptions en vertu du concordat de 1801. Ainsi, la Lyonnaise première avait pour métropole, Lyon ; la Lyonnaise seconde, Rouen; la Lyonnaise troisième, Tours; la Lyonnaise quatrième ou Sénonais, Sens; la Belgique première, Trèves; la Belgique seconde, Reims; la Germanie première, Mayence; la Germanie seconde, Cologne; la Séquanaise, Besançon; les Alpes Grées et Pennines, Tarentaise; la Viennoise, Vienne; l'Aquitaine première, Bourges; l'Aquitaine deuxième, Bordeaux; la Narbonnaise première, Narbonne; la Narbonnaise deuxième, Aix; les Alpes Maritimes, Embrun. Parmi ceux qui ont donné cette description des Gaules, on peut citer Bouquet (2) et mieux encore Guérard (3). Or, il est clair que toutes ces métropoles civiles furent aussi et restèrent métropoles ecclésiastiques; il y a plus: comme dans cette description Arles est placé sous la métropole de Vienne, il est des variantes citées par Guérard, dans lesquelles on lit: *Province d'Arles, métropole Arles* (4). A quelle occasion Arles fut-il érigé en métropole, et quels différends s'élevèrent avec le métropolitain de Vienne ? Les auteurs de l'histoire de l'Eglise l'exposent en plus d'un lieu; on peut consulter, si l'on veut, Le Cointe à l'année 508, §§ LIV et suivants.

(1) T. I, col. 978.
(2) *Rec. des Hist. de France*, t. II, p. 1 et suiv.
(3) *Essai sur les Divisions territoriales des Gaules*, p. 12.
(4) Ibid., p. 25.

Digitized by Google

VII. C'est à dessein que nous avons omis jusqu'ici la province de la Novempopulanie, dont il est spécialement question. Elle est décrite de la manière suivante dans la Notice déjà citée (1) : *Metropolis civitas Elusatium* (Métropole, Eauze); *civitas Aquensium* (Acqs) ; *civitas Lactoratium* (Lectoure) ; *civitas Convenarum* (Comminges, Saint-Bertrand) ; *civitas Boatium* (suivant quelques-uns Bayonne, Teste-de-Busch, selon les autres) ; *civitas Benarnensium* (Lescar); *civitas Aturensium* (Aire); *civitas Vasatica* (2), *ubi castrum Bigorra* (Bazas) ; *civitas Elloronensium* (Oloron); *civitas Ausciorum* (Auch). M. Guérard ajoute à la description de la Novempopulanie des variantes tirées de vingt-cinq manuscrits de la bibliothèque de Paris : or, parmi ces manuscrits, il y en a vingt-un qui font d'Auch la Métropole, et tous ceux-là placent Eauze au dernier rang ; il en est même un, du XIVe siècle à la vérité, qui porte : *Eauze, autrefois métropole, maintenant village* (3). L'évêché d'Eauze ne paraît cependant pas avoir cessé avant le IXe siècle, époque où la cité fut détruite par les Normands, quoiqu'on n'ait encore trouvé le nom d'aucun évêque d'Eauze à partir de la seconde moitié du VIIe siècle ; le dernier dont le nom soit connu est Paterne, qui en 663 souscrivit au privilége du monastère de Corbie (4). Après Paterne, dit le *Gallia Christiana* (5), on a à regretter de ne pas connaître plusieurs prélats de l'Eglise d'Eauze, car le siége métropolitain resta encore dans cette ville, jusqu'à ce que, au IXe siècle, elle fût détruite par les Normands ; et alors le siége d'Auch fut préposé en qualité de métropole aux autres siéges de la Novempopulanie.

Or, Eauze conservant son siége épiscopal, on ne voit pas de raison canonique pour qu'elle fût privée de son droit de métropole; et au VIIIe siècle était en vigueur une loi ecclésiastique,

(1) *Essai sur les Divisions territoriales des Gaules*, p. 28.
(2) Il y a ici une lacune et une erreur dans la citation des Bollandistes. *Civitas Vasatica* est Bazas; après quoi vient *civitas Turba, ubi castrum Bigorra*, qui est Tarbes. L. C.
(3) *Essai sur les Divisions territoriales des Gaules*, p. 30.
(4) MABILLON, *Annal.*, t. I, p. 433.
(5) T. I, col. 970.

Digitized by Google

d'après laquelle « chaque ville métropolitaine, au dire du pape Adrien I (1), doit conserver les anciens priviléges qui lui ont été accordés lors de sa fondation..... Une église ne doit nullement déchoir de son rang, parce que, par l'incurie de quelques-uns de ses prélats ou les dévastations des barbares, elle aura, pendant 60 ou 80 ans et même davantage, perdu une dignité antique et confirmée par la sanction des Pontifes Romains, après en avoir joui, par une disposition de l'esprit de Dieu, pendant des années presque innombrables. » Cette lettre, envoyée à Berthier de Vienne, fut, comme il est dit dans le texte, adressée à tous les Evêques. On peut conclure de là avec assez de probabilité que l'évêque d'Auch ne fut revêtu de la dignité de métropolitain qu'après que le siége d'Eauze eut été supprimé au IXe siècle; et que, par conséquent, saint Léothade doit être rayé de la liste des métropolitains ou archevêques.

VIII. Voilà à peu près tout ce qu'on peut soutenir sur le saint évêque d'Auch. Le Cointe, à l'année 674, § CXI, ajoute : « Nous croyons que Perpétue fut fait évêque cette année-là, et qu'ainsi que l'affirme Chenu il passa 17 ans dans l'épiscopat, c'est-à-dire qu'il vécut jusqu'en 691, où saint Léothade lui succéda. Chenu ajoute que saint Léothade occupa le siége d'Auch pendant 27 ans. On ne peut rien dire de plus conforme à notre chronologie, puisque saint Léothade, ainsi que le prouvent les frères Sainte-Marthe d'après de vieilles archives de l'église d'Auch (2), mourut le 10 des calendes de novembre, l'an du Christ 712 (717 ?). » C'est ainsi que s'exprime Le Cointe, que nous suivons de confiance, parce que nous n'avons pas autre chose; il est cependant à regretter que personne ne donne les documents qui viennent à l'appui de ces assertions. Du Saussay, dans le Supplément au Martyrologe Gallican (3), parle de saint Léothade, évêque d'Auch, déjà siége métropolitain. « D'abord abbé de Moissac, au confluent du Tarn et

(1) MIGNE, *Patrolog.*, t. XCVI, col. 1215.
(2) *Gall. Christ. vetus*, t. I, p. 98.
(3) P. 1185.

Digitized by Google

de la *Sara*, dans le territoire de Cahors, et ensuite élevé au siége d'Auch, à cause des brillantes lumières de son esprit plein de Dieu, il fit achever le monastère qui n'était que commencé, et imitant les exemples d'un bon Pasteur, il gouverna son diocèse et en même temps aussi toute la Novempopulanie, suivant les préceptes de la volonté divine. Après avoir saintement dirigé pendant 37 ans (d'autres disent 27) les brebis qui lui étaient confiées, il parvint au terme de ses travaux en Bourgogne, où l'avait conduit l'utilité de l'Eglise, et il s'endormit d'une mort paisible dans le Christ, qui est la véritable vie. Son corps, rapporté dans son diocèse et déposé dans la magnifique église de la très sainte Vierge, Mère de Dieu, fit éclater plusieurs prodiges de gloire : c'est ce qui a fait que le peuple fidèle lui a dès lors adressé des vœux comme à un intercesseur puissant auprès de Dieu, et fréquemment, par la miséricorde du Seigneur, le saint exauce ces prières. Le bienheureux confesseur et Pontife vient aussi très souvent au secours de ceux qui l'invoquent contre toutes les douleurs de l'esprit et du corps; mais c'est surtout contre la mort subite qu'on éprouve sa protection. »

IX. La tradition qui rapporte que saint Léothade mourut dans son voyage de Bourgogne doit être regardée comme tout à fait certaine, si l'on établit que le corps du Bienheureux y fut longtemps conservé. Or, on lit dans un cartulaire de Cluny (1) qu'Etienne et sa femme Ermengarde donnèrent à Eymard ou Aymard, abbé de Cluny, *un domaine qui leur appartenait en propre, du nom d'Oydellis, avec une chapelle construite en l'honneur de la Bienheureuse Marie, Mère de Dieu, dans laquelle repose le corps du Bienheureux Léothade* : ledit domaine est situé *dans le comté d'Auvergne, dans le diocèse d'Autun*. Quel est ce lieu, nommé Oydellis, que Baluze traduit en français par Oudelle (2)? Je l'ignore, n'ayant pu le trouver ni dans le polyptyque d'Autun, ni dans celui de Cluny, ni dans les dictionnaires mo-

(1) Baluze, *Hist. de la maison d'Auvergne*, t. II, p. 1.
(2) Ibid., t. I, p. 29.

Digitized by Google

dernes de géographie. Mais quoi qu'il en soit du lieu, examinons si dans le cartulaire cité il s'agit de saint Léothade d'Auch, ou d'un autre saint homonyme. Et d'abord, hors le bienheureux évêque d'Auch, on ne trouve dans les fastes sacrés, autant que j'ai pu m'en assurer en les parcourant, aucun saint de ce nom, à qui l'Eglise rende un culte; ensuite, comme le nom de saint Léothade, selon le témoignage de Ménard (1), est porté au 23 octobre dans un vieux calendrier de Cluny, il est tout à fait vraisemblable que le corps qui, d'après le cartulaire déjà cité, se trouvait à Oydellis en 952, était celui de saint Léothade, évêque d'Auch. La question serait certainement tranchée, si l'on pouvait constater la translation; mais l'antiquité s'en est encore réservé le secret. Le *Gallia Christiana* (2) n'ose pas se prononcer sur ce point; mais Dom Brugèles en ses *Chroniques*, citées par M. Monlezun (3), admet comme incontestable l'opinion vulgaire. Voilà tout ce que nous pouvons dire tant bien que mal sur saint Léothade.

Trad. du lat. du P. J. VAN HECKE,

de la Compagnie de Jésus.

(La fin prochainement.)

(1) *Martyrol., ord. S. Bened.*, p. 724.
(2) T. I, p. 976.
(3) *Vies des SS. Evêques d'Auch*, p. 19.

Digitized by Google

A M. Léonce Couture.

Bordeaux, 29 avril 1863.

MON CHER AMI,

Mon article sur les *Close Rolls* contient un *lapsus calami* que je ne veux laisser à personne le soin de relever. Les documents manuscrits recueillis en Angleterre par M. de Bréquigny, et dont j'ai vu dernièrement la table à Izon, chez M. Jules Delpit, ne doivent pas être confondus avec les *Charta et Diplomata* ou *Tables Chronologiques*, collection imprimée et continuée par M. Pardessus en 1843. Je suis encore à me demander comment une erreur pareille a pu m'échapper dans la correction des épreuves, et je vous prie de la rectifier en insérant ma lettre dans le prochain numéro du *Bulletin*. Vous obligerez infiniment

Votre dévoué serviteur et ami,

J.-F. BLADÉ.

Un de nos correspondants va publier sous ce titre : *Noblesse et Tiers-Etat des Landes* (beau volume in-8°), un livre que nous recommandons d'avance à l'attention de nos lecteurs, et que la *Guienne*, de Bordeaux, a analysé dans les termes suivants :

« En 1862, M. le baron de Cauna publia un intéressant travail sur le *Clergé et la Noblesse des Lannes en* 1789, qui trouva un rapide écoulement.

» L'ouvrage que nous annonçons aujourd'hui n'est que la suite et le complément de ce travail. Il contient les réunions et élections du Tiers-Etat de Dax, d'après un manuscrit de Mormès; les doléances du Tiers-Etat de Dax et de Tartas, d'après deux cahiers imprimés chez Leclerc, à Dax, en 1789; le cahier des pouvoirs de la noblesse de la sénéchaussée des *Lannes*, imprimé chez le même, en 1789; la liste des

Digitized by Google

électeurs de la noblesse qui ont voté en 1789 dans le duché d'Albret, sénéchaussée de Tartas, Nérac, Castelmoron et Casteljaloux (imprimé en 1820); les convocations du ban et arrière-ban de la noblesse en 1691-1702, pour les sénéchaussées de Saint-Sever, Dax et Tartas, et un rôle des hommages des vassaux du roi ou possesseurs de fiefs dans la vicomté de Marsan, Tursan et Gabardan, de 1661 à 1670.

» A l'exception du ban de 1702, aucun des documents ci-dessus n'a été publié jusqu'à ce jour, du moins à la connaissance de l'auteur.

» La seconde partie du livre donnera, sous le titre d'*Armorial*, un nobiliaire résumé du pays des Landes et d'une partie du Béarn. Quatre cents blasons y seront décrits avec les noms, prénoms et noms des terres de leurs possesseurs; et indépendamment d'une foule de notices succinctes sur les familles, l'auteur a dressé la généalogie de plus de douze maisons considérables appartenant au même pays, d'après les titres les plus authentiques et les publications anciennes les mieux accréditées.

» Parmi ces généalogies inédites, nous citerons celles de Lalande de Hinx, de Tuquoy, de Momas, de Montbeton Bourouillan, de Laborde d'Arbrun, de Tignoles, etc., etc.

» Enfin, un grand nombre de blasons gravés illustreront l'ouvrage.

» Nous n'avons pas besoin de faire ressortir l'importance du second travail de M. le baron de Cauna. — L'énumération des matières à laquelle nous venons de nous livrer parle assez haut par elle-même.

» L'histoire générale de la France ne peut que s'enrichir par des recherches de ce genre, et les familles dénommées dans l'ouvrage y trouveront des documents précieux et qui étaient restés enfouis jusqu'ici dans la poussière des archives locales ou départementales. C'est un patrimoine d'honneur que M. le baron de Cauna a entrepris de reconstruire pour elles; aussi, ne doutons-nous pas qu'elles n'accueillent avec reconnaissance la publication qui se prépare.

» L'auteur fait, du reste, un nouvel appel aux descendants des familles nobles de 1789 pour obtenir communication de leurs armoiries et pouvoir les insérer dans l'*Armorial des Lannes*. — Les blasons qui manquent encore ne peuvent pas s'évaluer à moins de cent.

» On souscrit au bureau de la *Guienne*, à Bordeaux, et chez l'auteur, à Saint-Sever sur l'Adour. »

Digitized by Google

Sous le titre de : *Corona Sacra*, notre excellent collaborateur, M. Aloys Kunc, a entrepris la publication périodique d'un recueil de motets et cantiques pour l'adoration perpétuelle et les saluts du saint sacrement, sur laquelle il s'explique ainsi lui-même dans son prospectus :

« Ce qui manque le plus dans les répertoires de musique sacrée, ce sont les morceaux d'une exécution excessivement facile, destinés à un très petit nombre de parties, sans accompagnement instrumental obligé, et pour des voix dont la réunion se rencontre partout; ce sont des compositions qui réunissent, à ces qualités si éminemment populaires, une harmonie pure, une mélodie noble et digne du sanctuaire; ce sont enfin des motets et des cantiques DONT LE CHANT SEUL PUISSE ÊTRE EXÉCUTÉ AU BESOIN PAR LA MASSE DES FIDÈLES avec de *faciles* accompagnements d'orgue ou d'harmonium, et dont les accompagnements *non obligés* puissent toujours servir aux organistes de morceaux d'*élévation*, de *communion*, de *versets* et d'*offertoire*.

» C'est pour combler cette lacune que nous entreprenons aujourd'hui la CORONA SACRA, couronne mystique dont notre cœur voudrait faire le filial et religieux hommage à l'ADORATION PERPÉTUELLE de la Sainte Eucharistie! Et afin d'ajouter à cette couronne le plus d'éclat possible, nous aurons soin d'emprunter des diamants aux œuvres des plus grands maîtres qui, dans leur génie, ont su comprendre que l'art sacré est accessible aux masses et aux églises les plus dépourvues de ressources musicales. C'est là, selon nous, le caractère distinctif du chant et de la musique que la Religion destine aux cérémonies de son culte vénérable et divin.

» Ce qui nous encourage surtout, c'est l'approbation des Prélats qui ont daigné bénir notre entreprise; ce sont aussi les approbations flatteuses que nos publications précédentes nous ont values de la part de l'illustre M. FÉTIS, Directeur du Conservatoire royal de musique de Bruxelles, l'encyclopédie musicale du XIXe siècle, — de MM. NIEDERMEYER, A. DE LAFAGE, ELWART, le chevalier X. VAN ELEWYCK, MOREL DE VOLEINE, l'abbé MOREAU, l'abbé J. RÉGNIER, le R. P. HERMANN, J. HOMMEY, DOM HILARION ESLAVA, Marquis A. CARCANO, Vicomte J. DE CALONNE, TH. NISARD, R. GROSJEAN, J.-B. LABAT, etc., etc.

» Appuyée sur de tels suffrages, la CORONA SACRA obtiendra, nous l'espérons, un sympathique accueil dans les plus petites comme dans

Digitized by Google

les plus grandes paroisses, dans les communautés religieuses, les colléges et les maisons d'éducation. »

Prix du recueil pendant un an et *franco* : (12 livraisons) 8 fr. 50 c.

Il suffit de donner son ADHÉSION; le paiement de la souscription ne s'effectuera qu'*après réception de la première livraison.*

Toute personne qui souscrira à CINQ exemplaires complets de la CORONA SACRA en recevra un sixième *franco* et *gratis.*

S'adresser à M. ALOYS KUNC, à Auch (Gers).

M. Boucher de Perthes, si connu par ses recherches paléontologiques, a fait, le 28 mars dernier, dans les meilleures conditions de certitude, la découverte d'un fossile qui semble résoudre définitivement le grand problème de l'existence de l'homme anté-diluvien. C'est une mâchoire humaine qu'il a dégagée lui-même de sa gangue, dans la carrière de Moulin-Quignon-lès-Abbeville, devant de nombreux témoins. A quelques centimètres de ce précieux fossile, a été découverte une hâche en silex également engagée dans le banc. « Une chose qui frappa tous les spectateurs, dit le journal l'*Abbevillois*, ce fut la parfaite identité de patine ou de couleur de cette mâchoire, des silex taillés et des cailloux roulés, avec le banc qui les contenait, couleur brune, presque noire, contrastant singulièrement avec la teinte jaune ou grise des bancs supérieurs et la craie blanche sur laquelle elle repose. Mesure prise de chacune des couches supérieures, la mâchoire fossile était ainsi que les hachettes à 4 mètres 52 centimètres de la superficie et tout près de la craie. »

Plusieurs illustres géologues français et anglais étaient réunis à Abbeville, les 11, 12 et 14 mai courant, pour étudier la découverte de M. Boucher de Perthes. Nous ne nommerons que MM. Milne-Edwards et de Quatrefages, de l'Institut, et M. Lartet, notre éminent compatriote. La Commission a reconnu à l'unanimité :

« Que la mâchoire trouvée le 28 mars par M. Boucher de Perthes à Moulin-Quignon est bien fossile;

» Qu'elle a été extraite par M. Boucher de Perthes lui-même, de ce banc vierge ou non remanié;

» Que les hâches de silex qu'on avait dit fabriquées par les ouvriers sont incontestablement anciennes. »

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° I.

REPRODUCTION NOTATIONNELLE

DE LA MESSE FARCIE DU MANUSCRIT DE MARCIAC.

OFFR.

Re- cor-da- re, Virgo ma-ter dum

ste-te- ris in con-spe-ctu De- i, ut lo- qua-ris

pro no-bis bo- num, et ut a- ver- tat in-digna- ti-

o- nem su-am, Ab hac fa-mi-li- a tua propi-ti- a.

A-ve Ma-ri-a ple-na grati- a. Mater e-xi-mi-a pel-le

vi-ti- a. A-ve Ma-ri- a. Fer remedi-a re-is in vi-a.

A-ve Mari-a. Pro quibus dulci-a tu preco-ni-a. A-ve

Mari-a. Laudes cum grati-a susci-pe pi-a. A-ve M.

Virgo Mari-a a no- bis.

Digitized by Google

SANCTUS.

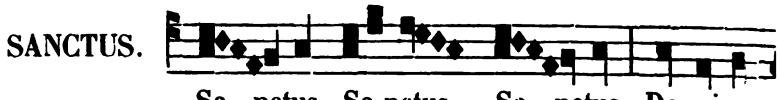

Sa- nctus. Sa-nctus. Sa- nctus. Do-mi-nus

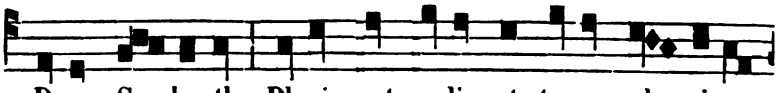

Deus Sa- baoth. Pleni sunt ce-li et terra glo- ri- a

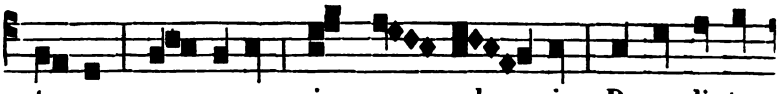

tu- a : o- sanna in ex- cel- sis. Be-ne-di-ctus

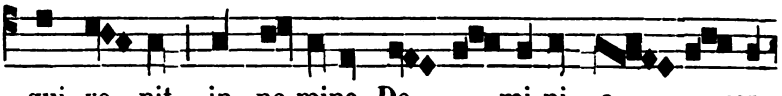

qui ve- nit in no-mine Do- mi-ni o- san-

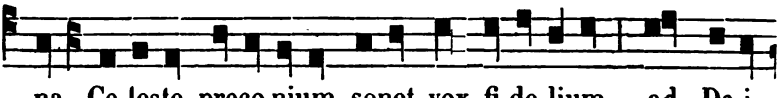

na. Ce-leste preco-nium sonet vox fi-de-lium ad De-i

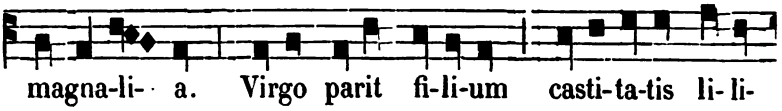

magna-li- a. Virgo parit fi-li-um casti-ta-tis li- li-

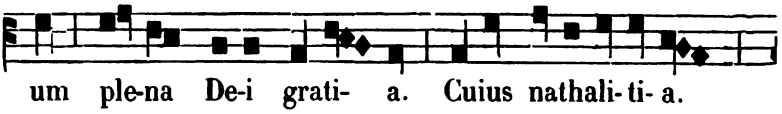

um ple-na De-i grati- a. Cuius nathali- ti- a.

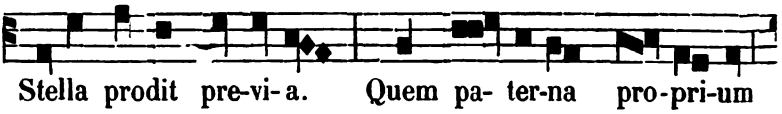

Stella prodit pre-vi- a. Quem pa- ter-na pro-pri-um

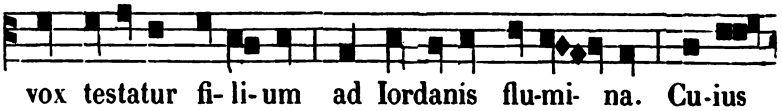

vox testatur fi- li- um ad Iordanis flu-mi- na. Cu-ius

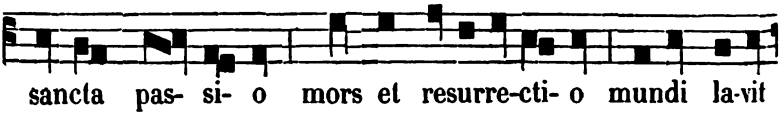

sancta pas- si- o mors et resurre-cti- o mundi la-vit

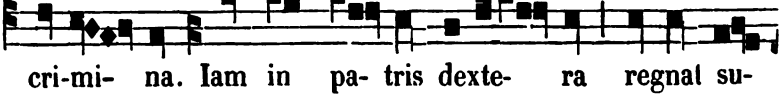

cri-mi- na. Iam in pa- tris dexte- ra regnat su-

Digitized by Google

per ethe-ra qui gubernat o-mni- a. Cum e- ter- no

numi- ne et cum sancto flamine ipsi laus et

glori- a. In ex- ce- lsis.

AGNUS DEI.

Agnus De- i qui tol- lis pec-ca-ta

mun- di. Glo-ri-o- sa spes re- orum Virgo mo-res

instru- e o Ma- ri- a fons o- rto-rum iu-gi

stil-lans di- fflu- e. Mi-se-re- re no- bis. A-

gnus De i. Su-per cho-ros a-nge- lorum as-sum- pta

es ho-di- e et a Xpisto col-lo- ca- ta

fu- i- sti a- lta se- de. Mise- re- re no- bis.

Agnus De- i. Virgo dulcis au-re pi- a pre-ces

Digitized by Google

d

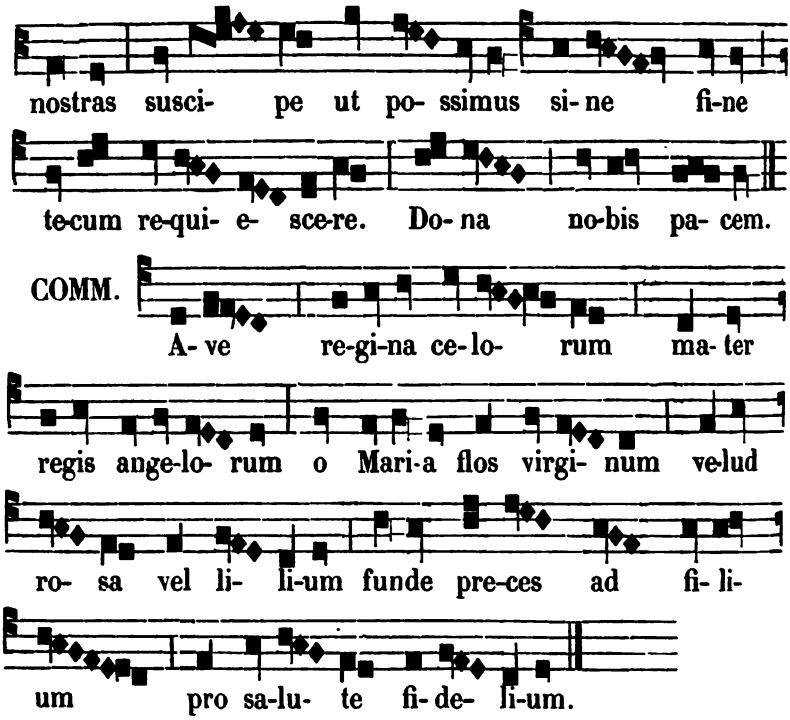

Digitized by Google

N° II.

TRADUCTION DES PIÈCES PRÉCÉDENTES

EN NOTATION MODERNE.

OFFERTOIRE.

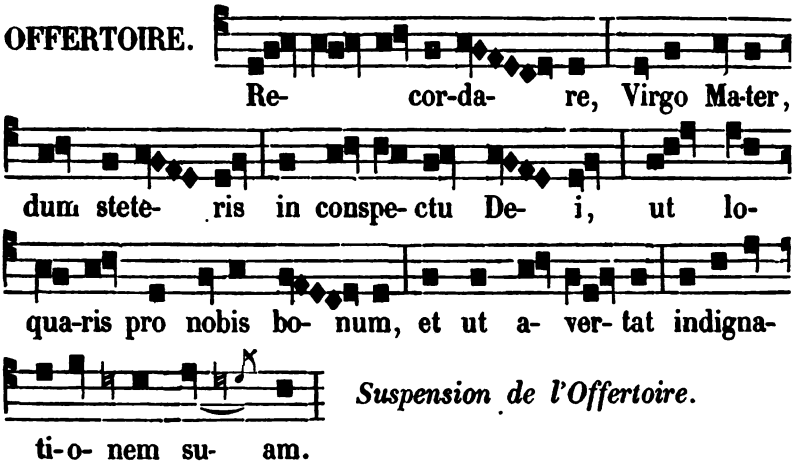

TROPES INTERCALÉS.

PREMIER TROPE.

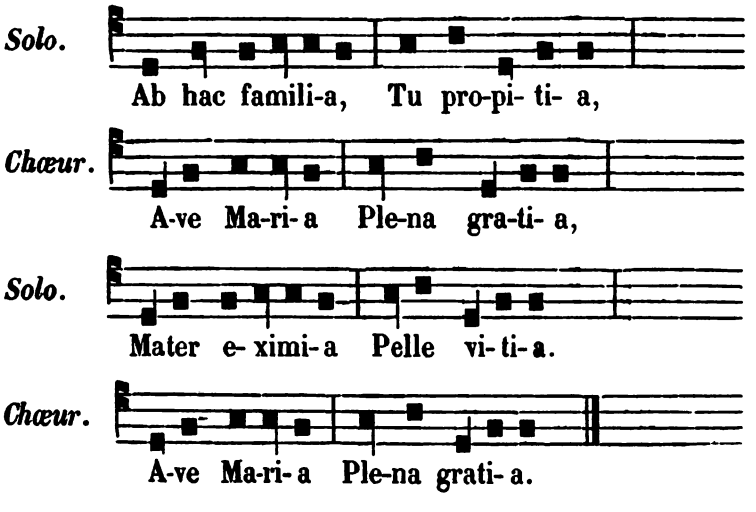

Digitized by Google

DEUXIÈME TROPE.

Solo.

Fer re-me-di- a Reis in vi- a,

Chœur.

A-ve Ma-ri- a Ple-na grati-a.

Solo.

Dans in patri-a Vi-tæ gau-di-a.

Chœur.

A-ve Ma-ri-a Ple-na gra-ti-a.

TROISIÈME TROPE.

Solo.

Pro quibus dulci- a Tu-a præ-co-ni-a,

Chœur.

A-ve Ma-ri- a Ple-na gra-ti-a.

Solo.

Laudes cum gra-ti-a Susci-pe pi-a.

Chœur.

A-ve Ma-ri-a Ple-na gra-ti-a.

Réunion de toutes les voix :

Vir- go Mari-a!

Digitized by Google

Fin de l'Offertoire :

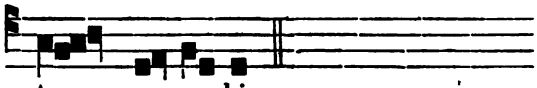

A no- bis.

SANCTUS.

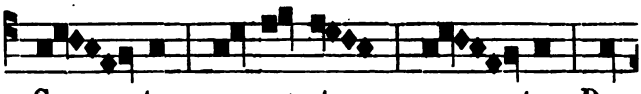

San- ctus, san- ctus, san- ctus Do-

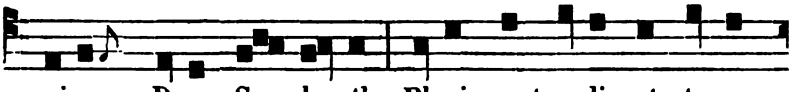

minus Deus Sa- ba-oth. Pleni sunt cœli et ter-ra

glo- ri- a tu- a, o- san- na in ex- cel-

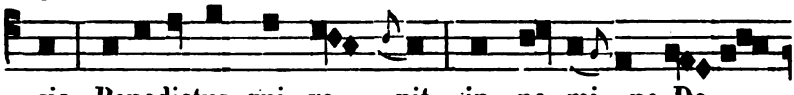

sis. Benedictus qui ve- nit in no- mi- ne Do-

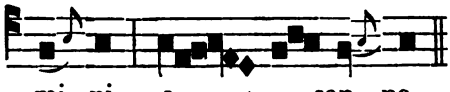

Suspension du SANCTUS.

mi- ni, o- san- na.

PREMIER TROPE.

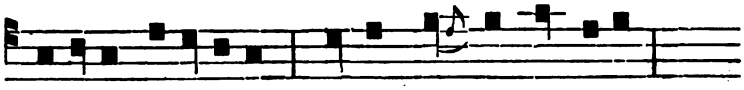

Celeste preconium Sonet vox fi- de- li-um

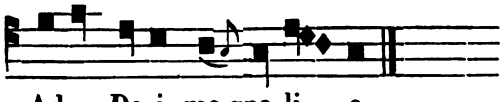

Ad De- i ma-gna-li- a.

DEUXIÈME TROPE.

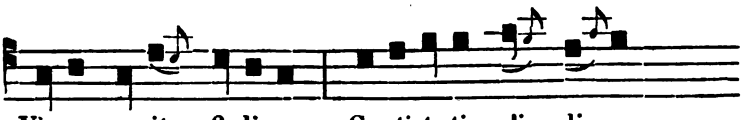

Virgo parit fi- li-um, Ca-sti-ta-tis li- li- um,

Digitized by Google

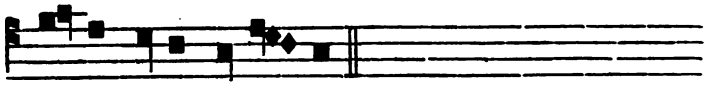

Plena De-i grati- a.

TROISIÈME TROPE.

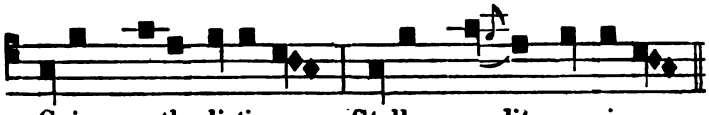

Cuius natha-li-ti- a Stella pro- dit previ- a.

QUATRIÈME TROPE.

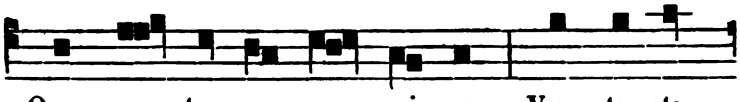

Quem pa- ter- na pro- pri- um Vox te- sta-

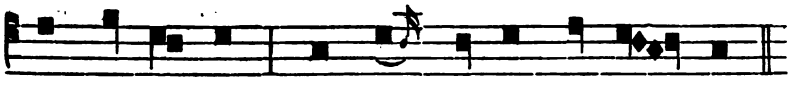

tur fi- li- um Ad Ior- da- nis flu- mi- na.

CINQUIÈME TROPE.

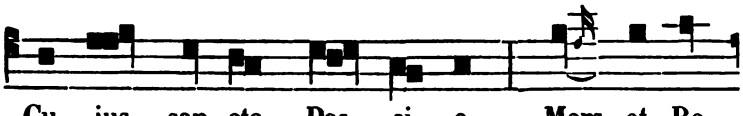

Cu- ius san- cta Pas- si- o Mors et Re-

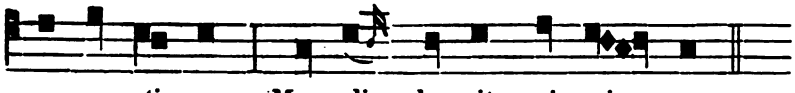

sur- re- cti- o Mun- di la- vit cri- mi- na.

SIXIÈME TROPE.

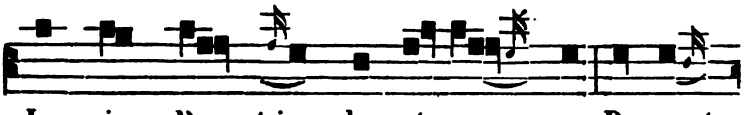

Iam in Pa- tris dex- te- ra Re- gnat

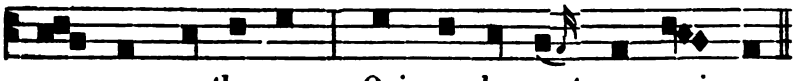

su- per e- the- ra Qui gu- ber- nat o- mni- a.

Digitized by Google

SEPTIÈME TROPE.

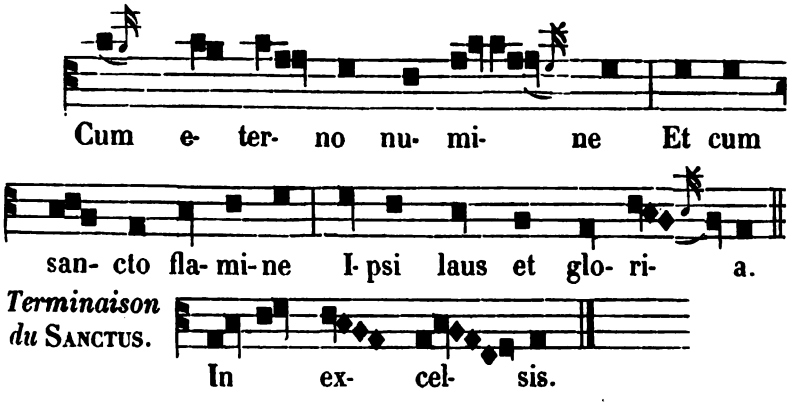

AGNUS DEI.

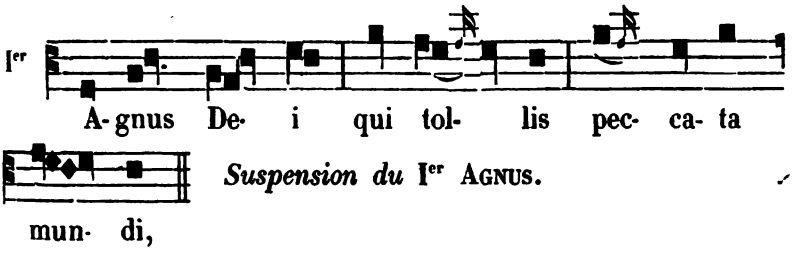

TROPE INTERCALAIRE.

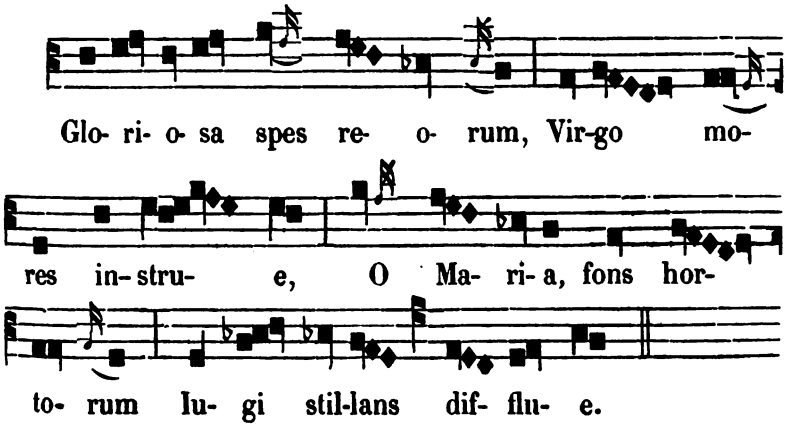

Digitized by Google

Terminaison du 1er AGNUS.

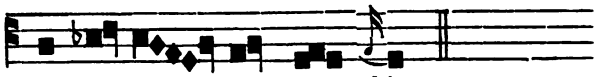

Mi- se- re- re no- bis.

IIe

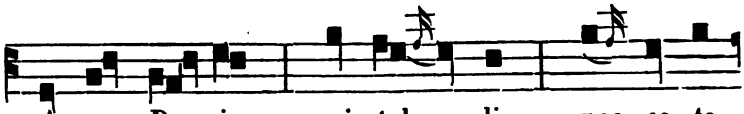

A- gnus De- i qui tol- lis pec- ca- ta

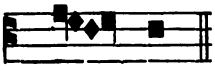

Suspension du 2e AGNUS.

mun- di.

TROPE.

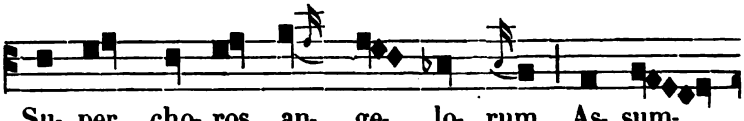

Su- per cho- ros an- ge- lo- rum As- sum-

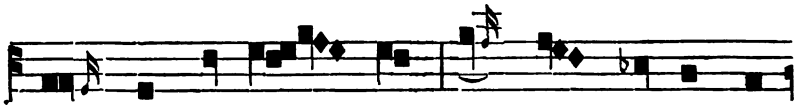

pta es ho- di- e, Et a Xρi-sto col-

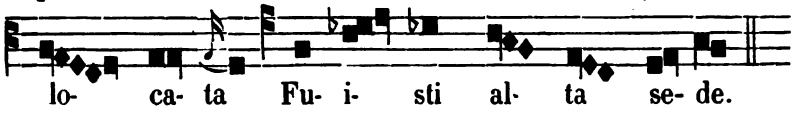

lo- ca- ta Fu- i- sti al- ta se- de.

Terminaison du 2e AGNUS.

Mi- se- re- re no- bis.

IIIe

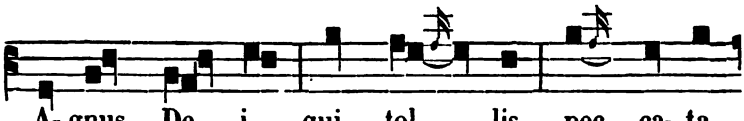

A- gnus De- i qui tol- lis pec- ca- ta

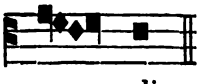

Suspension du 3e AGNUS.

mun- di,

Digitized by Google

TROPE.

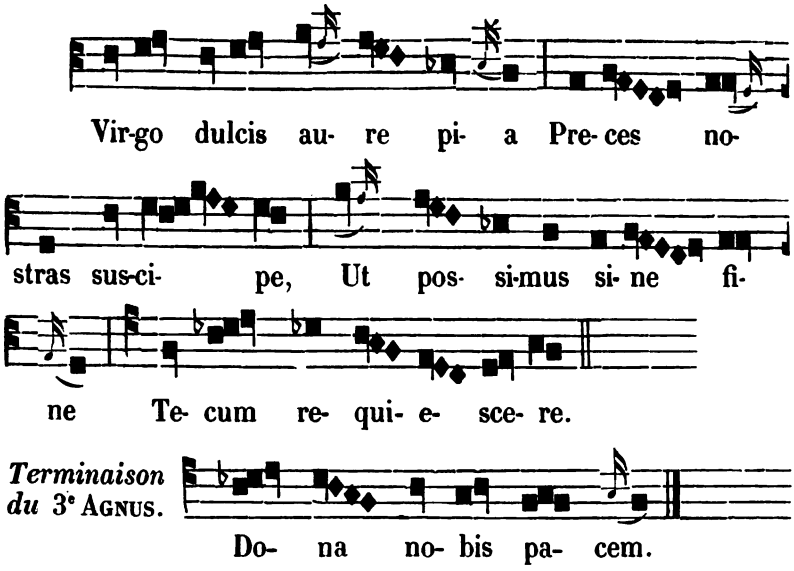

COMMUNION.

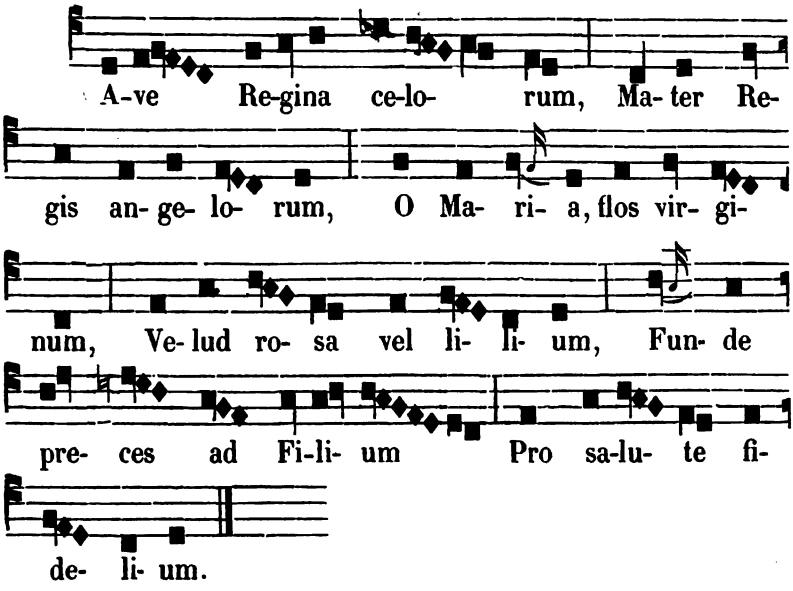

Digitized by Google

N° III.

CANTIQUE DE SAINT JEAN-BAPTISTE.

Andante.

LES CHANTRES.

LE PEUPLE.

Seignous, can-ten la bi- to A E-ON,

LES CHANTRES.

LE PEUPLE.

De saint Jou-an-Ba- ptisto. ELEY- SON.

N° IV.

MAGNIFICAT FARCI DU RECUEIL D'ANDICHON.

Moderato.

Mor- tel, entends Ma- ri-e Qui dit dans son bon-

heur : Mon âme glori- fi- e Mon aima-ble Sau-

veur : Pour don- ner des lou-anges A ce Dieu, dont l'é-

clat Fait la gloire des An-ges, Chantons : *Ma-gnifi- cat.*

Le Chœur continue les versets du *Magnificat*, à la fin de chaque strophe, sur la Psalmodie du 4e mode du plain-chant.

Grâce aux renseignements précieux que nous donne aujourd'hui M. l'abbé Chevallier, vicaire-général, supérieur du grand Séminaire, nous pouvons fixer nos lecteurs sur la mélodie du Noël farci : *La divine présence*, etc.; c'est celle que Monsigny a écrite sur les paroles : *O ma tendre musette*, et qui est encore en usage dans plusieurs recueils de cantiques français. A. K.

PARIS. — IMP. ADRIEN LE CLERE RUE CASSETTE, 29.

Digitized by Google

DIVINITÉ DE L'ÉGLISE

PAR

Mgr DE SALINIS, ARCHEVÊQUE D'AUCH.

INTRODUCTION (1).

Idée générale de l'Eglise.

L'unité est le caractère essentiel des œuvres de Dieu, parce que l'unité est l'essence de Dieu même. Le monde, suivant le mot admirable échappé à un philosophe du dernier siècle, « le monde, pour qui saurait l'envisager d'assez haut, ne serait qu'un fait, une vaste pensée. »

La pensée divine de ce monde, c'est l'Eglise.

Cette pensée ne nous apparaîtra dans sa merveilleuse unité que lorsqu'elle aura atteint le terme de ses manifestations. Lorsque le temps aura été absorbé par l'éternité; lorsque les réalités du monde surnaturel se seront pleinement dégagées des ombres du monde visible; lorsque Dieu aura achevé de bâtir sa Jérusalem céleste; lorsque cet admirable édifice dont les éléments furent préparés à l'origine des choses, dont la base a été posée par la croix dans les profondeurs de la mort, et qui, cimenté par le sang de Jésus-Christ grandit de siècle en siècle, s'élève immortel sur les ruines du temps, aura reçu son couronnement dans les hauteurs de l'éternité, alors nous verrons tout le plan divin de ce monde. Le mystère de l'Eglise nous sera révélé.

Essayons dans ce moment d'entrevoir ce mystère autant qu'il peut nous être donné à la lumière de la foi.

Si nous remontons à l'origine des choses, que voyons-nous?

(1) Au moment où la mort l'a frappé, Mgr de Salinis était occupé à rédiger cette introduction qu'il voulait adresser au clergé d'Auch sous forme d'instruction pastorale. La maladie de cœur qui l'a emporté rendait déjà son travail très pénible et l'empêcha d'y mettre la dernière main. (C'est au moyen de notes antérieures que nous avons achevé l'œuvre interrompue par la mort. (*Note de l'éditeur.*)

Digitized by Google

L'Eglise dans le sein de Dieu.

Lorsque rien n'existait encore, Dieu existant seul : tous les êtres possibles contenus dans ses éternelles pensées. Dieu réalise au dehors quelques-unes de ses pensées : l'univers sort du néant.

La création de l'univers, l'acte essentiellement libre par lequel la Puissance infinie, donnant l'existence à ce qui n'était pas, fait de rien la terre et le ciel, est l'un des mystères les plus impénétrables qui se dérobent à l'œil de l'homme dans les profondeurs de Dieu.

Cependant, tout n'est pas ténèbres dans ce mystère. La raison, éclairée par la foi, aperçoit quelques-unes des conditions essentielles de la création. Dieu lui apparaît comme le principe, comme la fin, comme l'exemplaire nécessaire de tout ce qui existe.

Le principe. Dieu est, et, originairement, rien en dehors de Dieu, le néant. Donc, tout est de Dieu, rien n'est que par lui et en lui : *ex ipso, et per ipsum et in ipso sunt omnia* (1), et, cependant, Dieu seul est Dieu.

La fin. Dieu, lorsqu'il agit, ne voit rien qui soit digne de Lui que Lui-même. Il n'y aurait donc pas de proportion entre le principe des œuvres divines et leur terme, si elles n'étaient pas toutes ordonnées vers Dieu, comme vers leur fin suprême. *Universa propter semetipsum operatus est Dominus* (2). *Le Seigneur a tout créé par rapport à lui-même.* Toute autre fin ne peut être que secondaire.

L'exemplaire. Dans la création, Dieu n'a travaillé sur aucune matière préexistante; « Il a fait tout son ouvrage, » comme parle Bossuet (3); mais cet ouvrage, Il l'a fait dans la forme de ses éternelles pensées. Les êtres finis que l'infinie puissance a semés par myriades dans le temps et dans l'espace, et dont l'innombrable variété forme l'univers, ne sont que la production extérieure des types qui représentaient, de toute éternité, dans l'intelligence de Dieu, le dessein de l'univers.

(1) Epître aux Rom., c. II. v. 36.
(2) Prov., c. 16. v. 4.
(3) Elev. sur les mystères, 3e sem. 2e élev.

Digitized by Google

Cela posé, si nous pénétrons dans les abîmes de l'être infini, ouvert à nos yeux par la foi, qu'apercevons-nous? Dans l'unité de l'essence divine, l'ineffable société de trois personnes distinctes : le Père qui, en se contemplant, engendre un Fils, image de sa substance, égal à lui-même : le Père embrassant le Fils et le Fils embrassant le Père par un amour nécessaire, substantiel, qui est l'Esprit, troisième personne de la Trinité sainte, égale en toutes choses aux deux premières, de qui elle procède.

Le mystère de la Trinité est l'ombre lumineuse qui éclaire, autant qu'il peut l'être, le mystère de la création.

Les trois personnes de la Trinité sainte concourent à l'œuvre de la création. Le Père fait, de l'éternité, toutes choses dans le temps; mais il ne fait rien que par le Verbe, qui est avant tous les temps, et dans l'ordre éternellement voulu par son libre amour.

La création doit, conséquemment, porter l'empreinte des trois personnes divines; c'est une œuvre nécessairement modelée, s'il est permis de parler ainsi, d'après le type de la Trinité.

Une société ayant dans la Trinité son point de départ et son terme, et représentant, autant qu'il est possible avec des éléments finis, l'infinie société des trois personnes divines.

Une société participant à la vie du Père par le Fils, et dont le Saint-Esprit consomme dans l'amour la miraculeuse unité.

Une société faite avec la terre et avec le temps, mais qui, après avoir élevé à elle et s'être assimilé la terre et le temps, monte incessamment et s'achève dans le ciel et dans l'éternité.

Voilà l'idéal de la création; voilà, tel qu'il se dégage des merveilleuses données de la foi, le mot divin de l'univers.

Et c'est le dessein réalisé dans l'Eglise.

Si nous osions le dire, la Trinité, c'est l'Eglise dans son type éternel, nécessaire, infini.

Et l'Eglise, c'est la Trinité manifestée sous un mode contingent et dans les conditions du fini.

L'Eglise, dans l'état présent, dans la forme où elle se manifeste à *L'Eglise considérée dans le ciel.*

Digitized by Google

nous, et telle qu'elle a été définitivement constituée par l'Homme-Dieu, a sa base sur la terre et son centre au sein de l'humanité.

Mais, considérée dans toute l'étendue du cadre qu'elle embrasse, l'Eglise remonte plus haut que l'homme; elle a ses premières assises sur les marches même du trône de Dieu, où se tiennent debout, distingués en neuf chœurs, et rangés dans un ordre admirable, les innombrables esprits que Dieu tira, dans le principe, du néant, premiers-nés de la création, qui entourent le Créateur.

La lumière que le soleil de la foi projette sur le monde des Anges ne nous le montre, et encore comme à travers un nuage, que du côté par où il est incliné et descend vers nous. Le côté par où il s'élève vers Dieu nous est profondément voilé.

Quel est le ciel des Anges? Est-il antérieur à notre ciel? Que sont ces purs esprits? Quels furent les dons de la nature et de la grâce que Dieu mit en eux en les créant? Quel est leur nombre? Quels sont les degrés de la hiérarchie par laquelle ils remontent jusqu'à Dieu, et quelle est la loi par laquelle ils lui sont unis?

A ces questions et à beaucoup d'autres que la science catholique s'est posées, on ne peut répondre que par des conjectures plus ou moins fondées, selon qu'elles sont plus ou moins appuyées sur le Livre des révélations.

Mais nous savons que lorsque Dieu fit les Anges, il ne dégagea pas tellement du néant ces créatures si parfaites qu'il ne restât en elles rien d'imparfait par où elles pouvaient déchoir. Les Anges furent créés libres; Dieu le voulut ainsi afin de placer en quelque sorte leurs destinées dans la main de leur conseil. En acceptant librement l'ordre providentiel, ils devaient achever, pour ainsi dire, l'existence que l'Amour infini leur avait faite, monter vers la source de la vie et mériter que Dieu, en les confirmant dans sa grâce et dans sa gloire, scellât de son immutabilité la société qui les unissait à Lui. Mais si, abusant de leur libre arbitre, ils refusaient d'accepter l'épreuve divine, ils devaient se détacher de Dieu et tomber dans la mort.

Digitized by Google

Quelle est l'épreuve à laquelle les Anges furent soumis?

Plusieurs Pères de l'Eglise ont pensé que le mystère du Fils de Dieu fait homme leur fut montré, et que lorsque le Père céleste eut fait entendre ce commandement : *Que tous les anges l'adorent : Et adorent eum omnes angeli ejus* (1), le plus grand des Archanges, blessé dans son orgueil, répondit : Non, je ne descendrai pas, je n'adorerai pas Dieu dans la chair, *je monterai au plus haut des cieux, j'établirai mon trône au-dessus des astres; je serai semblable au Très-Haut* (2). Mais pendant que les blasphèmes de Lucifer allumaient les pensées de la sédition et de la révolte dans une portion de l'armée céleste, S. Michel, le foudroyant avec cette parole : *Qui est semblable à Dieu ! Quis ut Deus* le précipita des splendeurs du ciel dans les profondeurs de l'enfer, où, enchaîné avec tous ses complices dans des lieux de ténèbres, il est réservé pour le dernier jugement.

La race humaine avait été destinée, de toute éternité, à remplir les vides faits dans le ciel par la défection des anges apostats.

Pour préparer l'habitation de l'homme, Dieu fit en se jouant la terre et le Ciel; il acheva cet admirable ouvrage en six jours, pendant lesquels le chœur des anges demeurés fidèles chantaient un cantique de louange et d'amour, qui, des profondeurs de l'éternité, a retenti dans les échos du temps, et que Job a entendu.

Après avoir accompli la création du monde matériel, Dieu tient conseil au-dedans de lui-même. *Faisons l'homme à notre image et à notre ressemblance* (3). *Faciamus hominem ad imaginem et similitudim nostram.*

Recueillons-nous pour considérer le chef-d'œuvre dans lequel Dieu va résumer toute la pensée de son œuvre, et qu'il ne fit qu'après s'être lui-même recueilli.

La création de l'homme est le terme de la création. L'univers,

(1) Psaume 96, v. 8.
(2) Isaie, c. 14. v. 13, 14.
In cœlum conscendam, super astra dei exaltabo solium meum — similis ero Altissimo
(3) Gen., c. 1. v. 26.

Digitized by Google

ce n'était pas l'ange, c'est l'homme : pour le constater, il faut regarder à la fois le côté de l'existence de l'homme par où il touche à l'Ange, et celui par où il s'en éloigne et descend d'un degré au-dessous de lui.

L'homme, par l'âme vivante que Dieu lui fit en répandant sur lui son souffle, participe comme l'ange à la vie de Dieu. Doué de puissance, d'intelligence et d'amour, il peut entrer en société avec la Puissance, l'Intelligence et l'Amour infinis. Mais, en outre, par son corps que Dieu façonna d'argile, l'homme a des relations avec les créatures de l'ordre matériel, qui s'élèvent toutes vers lui, et qui lui donnant toutes quelque chose d'elles-mêmes trouvent toutes en lui leur perfection.

Intelligence incarnée, l'homme relie dans l'unité de son être les deux éléments de l'existence; il est le centre du monde. Ce n'est pas par l'ange, c'est par l'homme que l'univers monte vers son auteur.

Dieu achève donc sur la terre, par la création de l'homme, l'Eglise qu'il avait commencée par la création des anges dans le ciel.

L'Eglise considérée dans son premier état.

Que fut l'Eglise dans son premier état? Quelles étaient, dans le paradis terrestre, les conditions de la société de l'homme avec Dieu?

Le premier homme, dans le moment où il sort des mains de Dieu, nous apparaît, au milieu des splendeurs du monde naissant, comme un roi qui prend possession de son empire. L'empreinte divine qui, de son âme, resplendit sur son front est le titre de la souveraineté devant lequel toutes les créatures s'inclinent. Dieu amène à Adam, comme à leur maître, tous les animaux. Adam leur impose des noms, le nom qui convient à chacun, et cela, dit Bossuet, « selon les racines primitives de la langue que Dieu lui avait apprise (1).»

Le travail de l'homme avant le péché consiste à garder et à

(1) Elev. sur les myst. 5e sem. 1re élev.

Digitized by Google

travailler le jardin de délices où il a été placé. Ce travail, exempt d'efforts et de souffrance, n'était que la manifestation de la souveraineté de l'homme sur le monde matériel, un exercice de sa puissance finie par lequel il imitait l'acte infini de la création. Il touchait la terre, et la terre prenait la forme de ses pensées. Il la faisait ainsi à son image; il l'élevait à lui pour la faire monter jusqu'à Dieu. Du reste, la surabondance avec laquelle la terre produisait tout ce qui pouvait plaire au goût de l'homme, tout ce qui pouvait charmer ses yeux, la profusion, le luxe avec lequel la nature s'épanouissait pour ainsi dire sous ses regards, faisait déborder vers lui sa vie; l'empressement avec lequel toutes les créatures le servaient en obéissant à toutes ses volontés et allant même au-devant de tous ses désirs, manifestaient évidemment que dans la création tout avait été fait pour l'homme.

Il n'était pas moins visible que l'homme avait été fait pour Dieu.

La foi nous montre un double lien, deux degrés de la merveilleuse société par laquelle Dieu, descendant jusqu'à l'homme après l'avoir tiré du néant, avait voulu l'élever à Lui. Premièrement: *la nature*. Dieu forma du limon de la terre le corps de l'homme, et il le disposa en sorte qu'il devait être immortel et impassible; non de son essence, mais par une faveur particulière. Et pour l'âme, il la fit à son image et à sa ressemblance. Il lui donna le libre arbitre, et il modéra tellement tous ses mouvements et tous ses désirs qu'ils étaient pleinement soumis à la raison (1).

Secondement: *la grâce*. A tous les dons qui constituaient l'intégrité de la nature humaine, Dieu ajouta dans le premier homme « le don admirable de la justice originelle (2). »

Pour entendre cette doctrine, il est essentiel de remarquer que, dans un sens, il ne peut y rien avoir dans l'homme qui ne soit une pure grâce, un don de Dieu essentiellement gratuit. A l'origine, rien ne nous apparaît que Dieu et le néant, deux abîmes dont l'un contient tous les trésors de l'existence, dont l'autre en est la

(1) Cath. du concile de Trente, 1re partie, article 1er, § 5.
(2) Ibid.

Digitized by Google

radicale négation. La création n'a pu être qu'un acte de munificence par lequel la richesse suprême de Dieu s'est épanchée dans la suprême indigence du néant. Le monde et l'homme sont nés de cette divine largesse. Nous ne sommes rien qu'une aumône vivante.

Mais, dans un autre sens, on distingue avec beaucoup de raison, dans ce que l'homme reçut à l'origine de la pure libéralité de Dieu, deux sortes de dons.

Dieu ne devait pas l'existence à l'homme : le néant n'a aucun droit sur la puissance infinie. Mais du moment que, mû par son libre amour, Dieu tirait l'homme du néant, il devait, avec l'existence, lui donner tout ce qui était comme impliqué dans ce don. La création de l'homme devait réaliser tout ce qui était rigoureusement renfermé dans la pensée éternelle de Dieu; il fallait que l'homme pût atteindre sa fin, dans laquelle Dieu avait comme renfermé la fin de toutes les créatures; il fallait qu'il pût remplir la charge de pontife et de roi de l'univers dont il avait été investi; il fallait que pour être le lien entre le monde visible et Dieu, il pût, par delà le monde visible, nouer avec Dieu un commerce d'adoration et d'amour. Ces facultés, ces merveilleuses prérogatives, conséquence de l'existence privilégiée que Dieu aurait pu ne pas faire à l'homme, mais qu'il lui avait faite, sont ce que l'on nomme les dons de la nature.

Dieu fit plus pour l'homme, infiniment plus. Par la sainteté et par la justice dans laquelle il constitua le premier homme (1), non-seulement il l'agrandit, il le rehaussa, mais il l'éleva au-dessus de lui-même, et, lui faisant franchir les limites de son existence, il l'établit dans un état dont il était naturellement séparé par un infranchissable abîme. Cette seconde création, dont la première ne renfermait ni le principe, ni les éléments, cette nouvelle et libre dispensation de l'amour infini, et toutes les ineffables richesses qui en dérivent, sont ce qu'on appelle proprement les dons de la grâce.

Par sa nature, Dieu, s'il est permis de parler ainsi, avait donné gratuitement l'homme à l'homme.

(1) Conc. de Trente, session 5e

Digitized by Google

Par la grâce, il se donna gratuitement à lui.

L'ordre de la nature et l'ordre de la grâce, quoique essentiellement distincts et séparés par une distance infinie, étaient unis l'un à l'autre dans les desseins de l'amour éternel.

La nature et la grâce étaient deux premiers degrés par où l'homme montait du néant vers Dieu. Au-dessus, un troisième degré : la gloire.

Le salut, l'union de l'homme avec Dieu, telle est la fin de l'existence de l'homme et de l'univers.

L'union de l'homme avec Dieu commence sur la terre avec les éléments de sa nature.

Elle se transforme, elle reçoit sa perfection au-dessus de la terre par la grâce.

Elle se consomme dans la gloire du ciel.

Le salut donc, seule œuvre de l'homme, seule œuvre de Dieu sur la terre, a son terme suprême dans le mystère que S. Paul vit lorsqu'il fut ravi au troisième ciel, et dont il n'a su rien dire, sinon que l'œil n'a rien vu, que l'oreille n'a rien ouï, que rien n'est monté dans le cœur de l'homme qui puisse faire pressentir ce que Dieu prépare à ses élus (1).

Voilà, autant qu'il nous est donné de voir à la lumière de la foi, la pensée divine ensevelie dans les ruines du monde primitif; voilà la condition du premier homme, les rapports qui l'unissaient au monde et à Dieu; la place qui lui avait été faite au centre de la création; les routes de lumière et d'amour ouvertes devant lui, et par lesquelles, dieu fini de la terre et du temps, il devait monter et faire monter avec lui tous les êtres inférieurs vers le Dieu infini du ciel et de l'éternité.

Merveilleuse harmonie, brisée par un acte de révolte!

Magnifiques destinées qui s'évanouirent dans une pensée d'orgueil!

L'homme avait été créé libre comme l'Ange, et, comme lui, il fut soumis à une épreuve.

(1) 1re ép. aux Cor., c. 2. v. 9.

Digitized by Google

Après avoir inféodé à l'homme la création, et l'avoir mis en possession du paradis terrestre, qu'Il avait planté pour lui, Dieu lui dit: « Tu mangeras de tous les fruits du paradis, » mais ne mange pas du fruit de l'arbre de la science du bien et » du mal; car, au jour où tu en mangeras, tu mourras de mort (1).» Restriction imposée évidemment moins pour limiter les jouissances de l'homme que pour constater le souverain domaine de Dieu.

Et le serpent à Eve: « Pourquoi Dieu vous a-t-il fait un com- » mandement de ne pas manger du fruit de tous les arbres du » paradis (2)?

— « Nous pouvons manger du fruit de tous les arbres qui sont » dans le paradis; mais pour le fruit de l'arbre qui est au milieu » du paradis, Dieu nous a commandé de n'en point manger et de » n'y point toucher, de peur que nous ne mourions (3).»

Réponse qui n'exprime, en apparence, que la soumission. Mais avoir écouté le tentateur, mais répondre à des paroles qui attentent à la souveraineté de Dieu en supposant que l'homme n'est tenu de lui obéir qu'après avoir scruté, et au degré où il aura compris, la raison de ses commandements, c'est un commencement de désobéissance, c'est un premier pas vers l'abîme.

Aussi, le démon, fort de la faiblesse de la femme: « Assuré- » ment vous ne mourrez pas de mort; car Dieu sait que le jour où » vous aurez mangé de ce fruit, vos yeux s'ouvriront, et vous » serez comme des dieux, sachant le bien et le mal (4).»

« Vous mourrez de mort.»

« Vous serez comme des dieux.»

Eve se trouve placée entre ces deux paroles.

La première, qu'elle a entendue de la bouche de Dieu même;

La seconde, partie d'un esprit inconnu, qui, pour se mettre en rapport avec elle, a dû emprunter la forme de l'un des derniers êtres vivants que Dieu a mis aux pieds de l'homme.

(1) Gen., c. 2. v. 16, 17.
(2) Ibid., c. 3. v. 1.
(3) Ibid., c. 3. v. 2, 3.
(4) Ibid., c. 3. v. 4, 5.

Digitized by Google

« Et elle prit du fruit de l'arbre, et elle en mangea, et elle en « donna à Adam qui en mangea aussi (1). »

De toutes les circonstances de ce récit, de chacune des paroles de l'historien inspiré, sort une merveilleuse lumière qui, nous faisant voir le principe, nous montrant tous les degrés, nous manifestant toutes les nécessaires conséquences de la chute qui précipita la race humaine, nous dévoile le nœud de notre condition, « lequel, comme parle » Pascal, a ses retours et ses plis dans cet abîme. »

Et tous, avec Adam et Eve, nous mangeâmes de ce fruit. Car Adam et Eve, c'était nous, c'était le genre humain.

Ceci n'est pas une figure. Dieu, en effet, n'ayant pas voulu donner l'existence immédiatement à chaque homme; mais un seul homme ayant été fait de Lui, à l'origine, pour être la tige unique de toute la race humaine, on peut dire, dans un sens très réel, que tous les hommes furent créés dans ce premier homme. Avec Adam, nous sortîmes tous des mains de Dieu, purs, saints, enrichis des admirables prérogatives, dotés des magnifiques destinées que nous avons entrevues. La vie d'Adam était notre vie.

Par une conséquence nécessaire, la mort d'Adam fut notre mort. Et pour frapper le genre humain en Adam, Dieu n'eut pas besoin de s'armer de la foudre. Le formidable châtiment dont l'homme avait été menacé s'il désobéissait à Dieu était enfermé dans sa désobéissance même. Car Dieu était la vie de l'homme; c'est dans les merveilleux rapports d'intelligence et d'amour qui l'unissaient, seul entre tous les êtres, à l'Intelligence et à l'Amour infinis que se trouvait et le titre de sa souveraineté sur toutes les créatures, et le principe des progrès par lesquels, image créée de l'être incréé, il se serait incessamment rapproché de son type infini sans pouvoir l'atteindre. Le péché du premier homme, en séparant l'homme de Dieu, brisa cette merveilleuse destinée. Précipité du trône de la création et des hauteurs du ciel, Adam

(1) Gen. v. 6.

Digitized by Google

aurait roulé éternellement avec toute sa postérité vers l'enfer et vers le néant, si l'amour infini ne l'avait pas recueilli dans sa chute, et si l'humilité de Dieu fait homme n'avait pas expié l'orgueil de l'homme qui avait voulu se faire Dieu.

L'Eglise considérée au point de vue de la rédemption.

Ici, nous devons nous arrêter en face du double mystère de l'Incarnation et de la Rédemption qui résument les rapports nouveaux établis entre le monde et Dieu.

Depuis le péché, nulle société ne peut exister entre l'homme et Dieu que par le rédempteur. La pensée du monde nouveau est donc résumée en Jésus-Christ. Jésus-Christ est le terme de toute l'action de Dieu, le centre de tout le plan providentiel.

Sous un point de vue, le monde restauré en Jésus-Christ est inférieur au monde tombé, puisqu'il porte dans son sein le mal physique et le mal moral. Mais en somme cependant, il est supérieur, car un bien, et un bien infini, sortira du mal. Ce qui fait que l'Eglise peut dire : *Deus qui humanæ substantiæ dignitatem mirabiliter condidisti et mirabilius reformasti* (1) : *O Dieu qui avez été admirable dans la création de la nature humaine, vous avez été plus admirable dans la rédemption de cette même nature*, et s'écrier en parlant du péché d'Adam : *O felix culpa* (2), *quæ talem ac tantum meruit habere redemptorem, ô heureuse faute, puisqu'elle a mérité un tel réparateur.*

En effet, le monde nouveau a été exhaussé de toute la distance qui sépare la terre du Ciel, l'homme de Dieu, puisque la base a été posée dans l'Homme-Dieu. Par l'incarnation, la nature humaine a été unie hypostatiquement à la personne du Verbe. On peut donc dire que Dieu, que la Trinité est descendue jusque dans les profondeurs de l'abîme creusé par le péché, qu'Elle a recueilli les ruines de notre nature, et qu'Elle l'a reconstituée dans l'unité d'une personne qui est la personne du Fils de Dieu. Le mensonge du démon à nos premiers parents : *Eritis sicut Dii*, (3) *vous serez comme des Dieux*, l'amour infini en a fait une

1. Prière de la Messe.
2. Prière pour la bénédiction du cierge pascal, le Samedi-Saint.
3. Gen., c. 3. v. 5.

Digitized by Google

réalité. En Jésus-Christ, la nature humaine a été déifiée, et par l'homme, le monde.

Considérons un instant ce mystère.

Le monde est résumé dans l'homme. Les anciens appelaient l'homme un petit monde. Et cela est vrai même dans le sens physique. Tous les règnes de la nature trouvent dans la nature humaine comme leur complément et leur perfection. L'humanité est à son tour résumée en Jésus-Christ. De même qu'à l'origine elle fut enfermée en Adam, et tomba et mourut avec lui, de même et dans un sens plus réel elle se relève, elle renaît en J.-C. Il est le premier né d'entre les créatures, plus que cela, le chef. *Ipse est primogenitus omnis creaturæ* (1). *Ipse est caput* (2)... Tous les chrétiens sont ses membres, tous les fidèles forment son corps mystique qui vit d'une même vie avec lui. Je crois, c'est la foi de Jésus-Christ; j'espère, c'est son espérance; j'aime, c'est son amour. Toute mon existence de chrétien n'est qu'une partie de la vie de Jésus-Christ.

Et voilà le mystère de l'Eglise !

L'Eglise et Jésus-Christ, c'est tout un. Le mot de l'apôtre : *vivo, jam non ego, vivit verò in me Christus* (3) : *je vis, non plus moi, mais Jésus-Christ vit en moi,* vrai de chaque fidèle, est vrai surtout de l'assemblée des fidèles; l'Eglise est le corps, l'expansion de Jésus-Christ dans le monde; Jésus-Christ non pas seulement représenté, mais vivant, mais se développant, mais recevant, de siècle en siècle, les accroissements qui doivent le conduire à la plénitude de l'homme parfait, au complément de son existence dont le terme est dans le Ciel.

Dans l'Eglise, l'éternelle société des trois personnes divines se trouve par conséquent réalisée jusqu'aux dernières limites de ce qui est possible, de ce que comportent les conditions du fini, beaucoup au-delà de ce que notre pensée peut soupçonner. La

1) Ep. aux Colos , c. 1. v. 15.
2) Ibid., v. 18.
3) Ep. aux Gal., c. 2. v. 20.

Digitized by Google

Puissance, l'Intelligence, l'Amour infinis sont vivants dans l'Eglise. Nous en étudierons plus tard les manifestations extérieures. (Voir 2e vol., 28e, 29e Conf.) Mais comment expliquer leur réalisation intérieure dans l'âme de l'Eglise; comment exprimer le lien ineffable qui unit l'Eglise au Fils, et dans le Fils au Père et à l'Esprit; le nœud indissoluble par lequel cette chaste Epouse est attachée à son céleste Epoux, cette alliance qui fait qu'ils n'ont qu'un cœur, qu'une vie? C'est le grand mystère de l'amour du Fils de Dieu, qui nous sera dévoilé dans le Ciel, que nous contemplerons dans l'extase de l'éternité.

En attendant, pour admirer autant qu'il nous est donné ici-bas l'économie du plan divin réalisé dans l'Eglise, voyons comment toutes choses se rapportent à elle, comment tout trouve en elle la fin divine pour laquelle tout a été fait.

L'Eglise considérée dans ses rapports avec l'ensemble des êtres.

Avec quel ravissement l'œil du catholique, lorsqu'il considère sous ce point de vue l'ensemble des êtres, les voit tous tenir par un lien surnaturel à l'Eglise, dont l'unité résume l'univers.

Regardons le monde matériel. Le monde porte l'empreinte sacrée des perfections divines; la terre, le ciel racontent Dieu. Son nom est écrit partout. Mais ce nom a été effacé; la révélation de Dieu dans les miracles de la nature a été obscurcie par les ténèbres sorties du péché. La création, manifestation matérielle de Dieu, a pris la place de Dieu même. Les adorations de l'homme se sont arrêtées à l'œuvre au lieu de remonter jusqu'à l'auteur. « Tout est Dieu, excepté Dieu même, et ce monde qu'il avait fait » pour manifester sa puissance devient un temple d'idoles (1).»

Toute la nature matérielle est infectée et détournée de sa fin par le péché. La concupiscence, dont la chair de l'homme est un foyer, cherche par les sens un aliment coupable dans tous les êtres qui l'entourent. Toute la création devient, quoique à regret, esclave du mal et complice de la révolte de l'homme contre Dieu.

L'Eglise est l'instrument de sa délivrance, de son affranchissement. Par elle, les liens honteux du péché que la nature portait

(1) Bossuet, Discours sur l'Hist. Univ.

Digitized by Google

avec impatience sont brisés; le monde matériel retrouve son sens divin. Tout retourne à Dieu.

Non-seulement la nature matérielle est purifiée, mais elle est divinisée.

Pour admirer le miracle de sa transformation, la place merveilleuse qui lui est assignée dans le plan divin réalisé par l'unité de l'Eglise, entrons dans le temple chrétien. La pierre, le bois, consacrés par une onction sainte, sont devenus la maison de Dieu, un ciel terrestre. La toile, le marbre, s'animent pour peindre aux yeux les plus ineffables mystères; l'orgue donne un accent divin à toutes les voix de la nature; la cloche les fait monter jusqu'au Ciel. Mais ce n'est rien encore. L'air qui vibre sous la parole évangélique et qui prête une forme au Verbe éternel enfante les âmes à la vie de la foi; un mot ressuscite les morts spirituels; l'eau régénère le chrétien naissant; le pain, le vin, offerts sur l'autel, sont changés, par une opération ineffable, au corps, au sang de Jésus-Christ; ils deviennent la substance d'un Dieu.

Et si nous voulons pénétrer plus avant encore dans ce mystère, considérons le temple vivant dont le temple matériel n'est que la figure, le corps du chrétien. La chair, corrompue par la prévarication originelle, est un principe de péché et de mort. *Caro concupiscit adversus spiritum* (1)... *La chair est en révolte contre l'esprit... Concupiscentia cum conceperit parit peccatum* (2). *La concupiscence qui a conçu enfante le péché.* La grâce dompte cette chair rebelle; elle la plie frémissante sous le joug. Non-seulement elle la soumet par la mortification, mais, par la virginité, elle la fait participer dès ce monde à la gloire des esprits célestes; elle dépose en elle par la communion une semence d'immortalité. Tous les êtres créés rentreront un jour dans le néant, mais le corps du chrétien ne périra pas. On pourra disperser sa poussière aux quatre vents du ciel, aucun des éléments vivifiés par le contact divin ne se perdra; au jour de la résurrec-

(1) Ep. aux Gal, c. 5. v. 17.
(2) Ep. de S. Jacques, c. 1. v. 15.

Digitized by Google

tion, ils viendront reprendre leur place dans le corps régénéré et immortel.

Elevons les yeux vers le monde spirituel.

Les anges appartiennent à l'Eglise. Ministres de Dieu dans l'œuvre du salut des hommes, ils exécutent les desseins de sa miséricorde et de son amour. Quelques-uns d'entr'eux sont députés auprès de l'homme pour le garder et le protéger. Qu'il naisse dans un palais ou une chaumière un rejeton de la calamiteuse famille d'Adam, Dieu envoie sur le champ un prince de la cour céleste, qui veillera sur lui pendant tout son triste pèlerinage, et qui l'assistera jusqu'à son dernier soupir. En dehors de ces relations particulières, les Anges entretiennent avec l'Eglise des rapports merveilleux; ils forment avec elle une même société. L'Eglise fait sur la terre la recrue qui doit réparer les pertes qu'elle a faites par la ruine de Lucifer, et, dans ce grand travail d'unité, c'est moins nous qui allons aux Anges que les Anges qui viennent à nous; car tout va à Jésus-Christ, centre de tout l'ordre divin, et Jésus-Christ, c'est Dieu uni non à la nature angélique, mais à la nature humaine.

Les anges rebelles servent, à leur manière, les desseins de Dieu sur l'Eglise; ils exercent la vertu des fidèles. Quel drame plus digne des regards du Ciel que la lutte incessante de l'humanité contre l'esprit du mal! Dieu a voulu nous en présenter le modèle dans l'histoire du saint homme Job. Qui n'admirerait le récit de ce combat où nous voyons d'un côté Satan déployer toutes ses ruses, tous ses perfides artifices, et, disons-le aussi, toute sa terrible puissance; de l'autre, l'homme, créature faible, enchaîné à un corps de mort, et cependant victorieux par la souffrance, et bénissant Dieu d'où lui est venu le secours dans le présent, et d'où lui viendra la récompense dans l'avenir : *Scio quod redemptor meus vivit... et in carne meâ videbo Deum meum* (1). *Je sais que mon rédempteur vit... et que, dans ma chair, je verrai mon Dieu.*

Les hommes sont tous quelque chose de très intime à l'Egli-

(1) Job, c. 19. v. 25. 26.

Digitized by Google

se, tous lui étant incorporés ou appelés à son unité divine.

Les Juifs. L'Eglise voit dans les débris dispersés d'Israël la racine divine d'où elle est sortie, elle attend avec confiance la réalisation des promesses en vertu desquelles, dans la fin des temps, ils doivent tous rentrer dans le bercail divin.

Les infidèles. Elle considère en eux l'abîme d'où elle a été retirée par la grâce de Jesus-Christ, la nuit d'erreur illuminée par la lumière divine. *Eratis aliquando tenebræ nunc autem lux in Domino* (1). D'ailleurs, Jésus-Christ est mort pour tous les hommes, nul n'est exclu. L'Eglise, qui a reçu dans ses mains son sang divin répandu pour tous, s'efforce d'en appliquer à tous les mérites. Elle souffre les douleurs de l'enfantement pour former Jésus-Christ dans les âmes infidèles. Ainsi, les infidèles exercent l'espérance de l'Eglise, dilatent son cœur de mère, exaltent son zèle et son amour. Voyez cet amour dans le cœur du missionnaire! Qu'y a-t-il de commun entre ce prêtre et le sauvage, ou l'idolâtre dont il est séparé par plusieurs mille lieues? La charité qui embrasse toute l'humanité, qui ne connaît point les distances, qui traverse les déserts, qui franchit les mers pour aller chercher un frère perdu sur les glaces du pôle ou sous le ciel en feu du tropique, heureuse d'affronter la mort, les tortures, pour son salut; la charité qui fait donner avec joie ses sueurs, son sang, sa vie pour gagner une seule âme à Jésus-Christ!

Les hérétiques. Quoique extérieurement séparés de l'Eglise, ils sont ses enfants par le baptême. Cette grâce subsiste dans plusieurs, dont Dieu seul connaît le nombre; car elle ne peut être perdue que par le péché mortel, que par la résistance formelle à la vérité connue. Cependant l'Eglise éprouve pour ces enfants égarés une sollicitude et une tendresse de mère; elle souffre, elle prie pour eux; elle n'épargne ni peine ni efforts pour les ramener. D'un autre côté, la division des sectes manifeste l'unité de l'Eglise, leurs erreurs servent au développement de la vérité; les hérétiques sont des naufragés qui signalent les écueils, des épaves semées sur les

(1) Ep. aux Eph., c. 5. v. 8.

Digitized by Google

frontières du monde de la foi et qui marquent la route des abîmes.

Les fidèles qui vivent dans le sein de l'Eglise forment plus particulièrement son corps. Son unité est rendue visible par eux. Les élus et les réprouvés appartiennent à l'Eglise.

Les élus forment la partie haute, spirituelle de l'Eglise.

Les réprouvés la partie basse, sensuelle.

Comme la chair qui convoîte contre l'esprit, comme l'homme animal s'élève contre l'homme spirituel, ainsi, dans cet homme universel *qui est l'Eglise,* la partie spirituelle est épurée par l'exercice que lui donne la partie charnelle; les justes sont exercés par les pécheurs. L'Eglise combat la chair, travaille à tout ramener à l'unité de l'esprit, non-seulement par l'action de son ministère extérieur, la prédication, les sacrements, mais par le travail intérieur et invisible de la grâce qui est en elle et qui ne sommeille pas un seul instant. L'Eglise gémit dans les justes pour les pécheurs, elle s'immole pour eux. Là est le principe de l'austérité des cloîtres, des pénitences volontaires, de la prière publique, des sacrifices héroïques; là aussi est la source de ces grâces qui vont chercher les âmes les plus éloignées de Dieu. Tout est expié. Si le vice a ses autels, la virginité a ses martyrs; ainsi la paix est entretenue entre la terre et le ciel, ainsi la miséricorde peut s'épancher sans blesser les droits de la justice.

Cependant, l'Eglise se démêle peu à peu de ce mélange qui blesserait la sainteté de Dieu s'il devait durer toujours. Le temps qui est comme le van dans les mains de la divine Providence emporte la paille; le bon grain reste, jusqu'à ce qu'il soit tout recueilli dans le grenier du père de famille, sans aucun mélange.

Déjà, dès ce monde, il s'opère une séparation partielle par les schismes et par les hérésies.

La mort fixe chacun dans la place qu'il a librement choisie, en attendant la séparation totale qui sera accomplie dans le dernier jugement, lorsque sur les ruines de la terre et du temps sera élevé le trône où l'Eglise siégera avec Jésus-Christ et prononcera la sentence qui repoussera éternellement de son sein tout ce qui ne

Digitized by Google

participe pas en elle à la vie de Jésus-Christ. Alors cessera ce mélange du bien et du mal, du ciel et de l'enfer que l'on nomme la terre; il n'y aura plus de terre : mais l'enfer et le ciel.

Dans ce but final se trouve la raison de toutes les révolutions de ce monde. Le temps est impatient, pour ainsi dire, d'arriver au terme de l'œuvre qu'il accomplit, l'éternité.

Ainsi, le salut, l'union surnaturelle de la créature avec le créateur, union que l'Eglise opère sur la terre et qu'elle consommera dans le ciel, voilà la pensée du monde présent, le centre de son histoire. *Omnia propter electos* (1). *Tout pour les élus. Omnia vestra sunt, vos autem Christi, Christus autem Dei* (2). *Tout est à vous; vous êtes à Jésus-Christ; Jésus-Christ est à Dieu.*

Ce point de vue fait sourire la philosophie humaine, mais combien cette philosophie est pauvre dans ses conceptions! Sans le but éternel du monde que la foi nous dévoile, qu'est-ce que le monde offre de digne de Dieu? Qu'y a-t-il qui ait pu éveiller sa puissance infinie? Tout le côté terrestre de l'histoire n'est qu'un néant; le drame du temps est indigne de Dieu s'il n'a pas son dénoument dans l'éternité.

L'unité représentée par l'Eglise, tel est le centre autour duquel tourne le cercle des révolutions. Tous les anciens temps préparent Jésus-Christ et l'Eglise; tous les temps qui ont suivi sont des conséquences de la rédemption.

Au milieu de ce mouvement qui emporte le monde, l'Eglise conserve une assurance divine; elle voit passer les peuples, tomber les empires; elle sait qu'elle ne sera pas entraînée par leur chute. Persécutée, elle ne s'effraie point; elle attend la fin des persécuteurs, appuyée sur cette promesse : *Ecce ego vobiscum sum omnibus diebus usque ad consummationem sæculi* (3). *Voilà que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* Comme l'Apôtre St Paul, elle connaît la puissance de Celui en qui elle

(1) 2e Ep. à Tim., c. 2. v. 10.
(2) 2e Ep. aux Corynt., c. 3. v. 21.
(3) Ev. S. Math., c. 28. v. 20.

Digitized by Google

se confie : *Scio cui credidi, et certus sum quia potens est depositum meum custodire* (1). *Je sais à qui je me suis confié, et je suis certain qu'il est assez puissant pour garder mon dépôt.*

Le fidèle participe à cette confiance de l'Eglise; il a sa place, assignée par la Providence, dans cet ordre immortel. Sa passagère existence tient à toute l'économie du plan divin de ce monde. Il remplit sa tâche sur la terre, sûr de recevoir son salaire dans le ciel. Le bruit que fait le temps en grondant autour de l'édifice immortel qui l'abrite, hôte d'un jour, ne l'émeut point. Le monde croulerait, il serait calme au milieu de ses ruines; car son espérance ne peut être ensevelie dans la chute du monde. Lié à l'Eglise, il est exilé, il voyage avec elle, il chemine vers l'éternité. L'Eglise de la terre forme une province de la patrie. Vienne la mort, il salue l'Eglise en terre, il la retrouve dans le ciel.

(1) 2e Ep. à Tim., c. 1. v. 12.

Digitized by Google

A M. Curie-Seimbres,

Avocat, ancien Sous-Préfet,

Sincère témoignage d'estime et de sympathie.

J.-F. BLADÉ.

SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA GASCOGNE.

Manuscrits de la Bibliothèque Cottonienne.

A *Catalogue of the manuscripts in the Cottonian Library, deposited in the British Museum.* — 1 vol. in-fol. Printed by command of His Majesty King George III, in pursuance of an adress of the House of Commons of Great Britain. London, 1802.

Sous le règne de George III, et le 11 juin 1800, une adresse de la Chambre des Communes appelait l'attention de Sa Majesté Britannique sur l'état des archives publiques du royaume (*Public Records of Kingdom*), et sur la nécessité de pourvoir d'une manière plus efficace à leur classement et à leur conservation. Cette adresse constatait que beaucoup de documents se trouvaient déjà disposés dans un ordre irréprochable, mais que le plus grand nombre demeurait encore à cataloguer et à décrire. Entassés dans des locaux peu appropriés à leur destination, ils demeuraient exposés à des chances continuelles de dépérissement et aux risques des incendies. Les députés des communes faisaient observer en outre que la dernière enquête parlementaire sur le même sujet remontant à soixante-dix ans, l'écriture et le style des documents s'étaient notablement modifiés depuis cette époque. A cet inconvénient, venait s'ajouter encore celui qui résultait de l'accroissement quotidien des archives des divers dépôts. Ainsi, le recours à toutes ces pièces devenait à peu près impossible, tant qu'on n'aurait pas procédé d'abord à un classement méthodique. Déjà une enquête précédente (1730) avait établi l'insuffisance et l'incommodité

Digitized by Google

des bâtiments destinés à recueillir les papiers d'Etat, principalement pour ce qui avait trait aux diverses branches de l'Echiquier, comprenant les anciens Records, titres (*Muniments*), droits et possessions de la Couronne, dépenses et revenus publics, etc. Sans doute, le Roi avait déjà fait inventorier quelques parties des plus importantes des archives britanniques, par exemple les titres de la conquête (*Records of Domesday*), et les rôles du Parlement. Mais on réclamait des mesures d'ensemble, englobant dans leur universalité tant de documents précieux au point de vue de l'histoire, de la législation et de la politique.

Six jours après cette adresse, le chancelier de l'Echiquier annonçait à la Chambre des Communes qu'il allait être donné suite à une réclamation d'autant plus légitime que les députés s'étaient engagés à voter libéralement tous les crédits nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin. Le surlendemain, une commission fut nommée pour activer la confection et l'impression des catalogues. En faisaient partie : le duc de Portland, le baron de Grenville, sir Henri Dundas, secrétaire d'Etat, sir Henry Addington, président (*Speaker*) de la Chambre des communes, sir William Pitt, chancelier et trésorier de l'Echiquier, sir Richard-Pepper Arden, gardien (*Master*) des rôles, sir Frederick Campbell, gardien (*Clerk*) des registres d'Ecosse, sir Sylvester Douglas, commissaire de la Trésorerie, sir John Mitford, Attorney General, sir Willian Grant, Sollicitor General, sir Robert Dundas, Avocat de la Couronne en Ecosse, et sir Charles Abbot. Cette commission, investie des pouvoirs les plus étendus, décida que le catalogue des manuscrits de la bibliothèque Cottonienne, qui venait d'être terminé par les employés supérieurs du *British Museum*, serait immédiatement imprimé, et elle fit donner des ordres en conséquence.

Le choix de la Cottonienne, au début de l'entreprise, s'explique par un double motif. Et d'abord, le travail préparé par M. J. Planta, directeur du département des manuscrits, avait été jusqu'à un certain point facilité par un catalogue antérieur, publié par le docteur Thomas Smith, en 1696. L'importance de cette collection se

Digitized by Google

trouvait d'ailleurs constatée, et le gouvernement britannique avait pris les mesures nécessaires pour en assurer la garde et la conservation, alors même qu'elle ne formait encore qu'une propriété privée. Tous les publicistes en renom de l'Angleterre l'avaient fructueusement compulsée, et les titres nombreux qui s'y trouvaient, pouvaient singulièrement aider les particuliers dans la poursuite de droits utiles ou purement honorifiques.

L'histoire de la bibliothèque Cottonienne étant inséparable de celle de son fondateur, je me vois forcé de tracer rapidement cette esquisse biographique, en renvoyant, pour les détails, à des notices beaucoup plus étendues (1).

Sir Robert Cotton naquit à Denton, près de Conington, dans le Huntingdonshire, le 22 janvier 1570. Sa famille était fort ancienne, et on la trouve établie dans le comté de Chester, dès le règne d'Edouard III. De bonne heure, le jeune Robert alla étudier à Cambridge, à Trinity College, et il obtint à quinze ans (1585) le grade de *Bachelor of Arts*. Sur les bancs de l'Université, l'étudiant manifestait déja pour l'histoire et les antiquités britanniques une inclination décidée. A son entrée dans le monde, cette inclination ne fit que s'accroître par la fréquentation de Joscelin, Lambard, Camden, Noël, et autres archéologues célèbres, qui avaient essayé vainement de se constituer en Académie. A leur exemple, il s'occupa de recueillir un grand nombre de chroniques, de cartulaires et de documents originaux, dispersés depuis la dernière dissolution des monastères, et dont la plupart des détenteurs ne connaissaient ni la valeur, ni l'importance. La collection de sir Robert Cotton devint bientôt sans rivale, à ce point que plusieurs antiquaires se dépouillèrent volontairement du produit de leurs recherches, en faveur d'un dépôt dont l'utilité devenait chaque jour plus évidente.

En 1599, le jeune savant entreprit, avec son ami William Camden, un voyage dans le nord de l'Angleterre, et ils étudièrent

(1) *Biographical Dictionary*, V. COTTON; *History and Antiquies of Leicestershire*, t. II, p. 834 et suiv.; *New and General Biographical Dictionary*; *Gentleman's Magazine*, etc., etc. — J'ai puisé beaucoup aussi dans la notice placée par M. J. Planta en tête du catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque Cottonienne.

Digitized by Google

ensemble la muraille des Pictes. Les monuments archéologiques et épigraphiques recueillis en cette occasion furent transportés d'abord au château de sir Robert, à Conington, et déposés ensuite à Cambridge, à Trinity College, où ils sont encore aujourd'hui.

A l'avènement de Jacques Ier (1603), l'infatigable diplomatiste fut fait chevalier, car sa naissance était illustre, et l'une de ses ascendantes, Maria de Wesenham, femme de William Cotton son *quintisaïeul*, était une Bruce. Le roi traitait sir Robert de cousin ; celui-ci avait même ajouté le nom de Bruce au sien propre, et décoré son blason des armes royales d'Ecosse. En 1608, il fit partie d'une commission chargée de procéder à une enquête sur la marine, et contribua plus que personne à préparer, en 1611, le statut qui établit l'ordre des baronnets. Lui-même fut revêtu de ce titre, et il figure au trente-sixième rang dans la première promotion.

Cette dignité ne détourna point sir Robert Cotton de ses laborieuses recherches. Il demeura, pendant plus de trente, ans l'homme le plus autorisé de la Grande-Bretagne sur les questions d'histoire et de droit public, et rédigea un grand nombre de traités destinés à servir les projets des hauts personnages politiques et du souverain. Une vie si pleine et si méritoire ne suffit pourtant pas à le protéger contre les odieuses calomnies qui troublèrent sa vieillesse, et les attaques partirent de ceux-là même dont il était en droit d'espérer faveur et protection.

En 1615, Robert Carr, vicomte de Rochester, et ensuite comte de Somerset, fut accusé d'avoir fait empoisonner Thomas Overbury, alors détenu dans la Tour de Londres. Le favori de Jacques Ier, qui, durant sa rapide fortune, avait toujours été l'intime ami de Robert Cotton, réclama les conseils du publiciste. On voulut voir dans ces conseils la preuve d'une complicité. Celui qui les avait fournis fut cité devant le Conseil privé. Malgré le défaut de preuves, il n'en demeura pas moins, durant cinq mois, sous la garde d'un alderman de Londres, et ne recouvra la liberté qu'après la grâce accordée par le Roi au comte de Somerset et à la comtesse d'Essex.

Digitized by Google

Vers la même époque, l'inadvertance ou la perfidie de Gondemar, ambassadeur d'Espagne, attirèrent de nouveaux soupçons sur Robert Cotton. Gondemar avait fait ou laissé circuler une liste de personnes qui avaient secrètement reçu de lui de l'argent dans un but sinistre (*fort sinister purposes*), et le nom de Catton s'y trouvait inscrit. L'accusé n'eut pas de peine à se justifier, et Gondemar lui-même dut convenir que Cotton n'avait été compris dans la liste que par l'erreur d'un de ses secrétaires.

Si ces imputations calomnieuses demeurèrent impuissantes contre l'honneur de notre savant, elles troublèrent profondément sa vie si pleine et si laborieuse. Sir Robert Cotton se vit même exclu, pour un temps, de sa propre bibliothèque. Cette affaire paraît se rattacher plus ou moins à celle de Gondemar, car il fut question de précieux papiers d'Etat dont les originaux faisaient partie de la collection formée par le publiciste anglais, et que l'ambassadeur d'Espagne avait fait copier et traduire. Par mesure de sûreté publique, et de l'ordre exprès du Conseil privé, cette collection fut mise sous séquestre, et le roi Jacques Ier nomma, le 26 octobre 1615, une commission pour interroger sir Robert, qui n'eut point de peine à se justifier. Mais une accusation nouvelle vint ensuite lui enlever passagèrement la faveur royale, lui fermer encore l'entrée de sa bibliothèque, et abreuver sa vieillesse d'amertumes et de dégoûts qui, de son propre aveu, contribuèrent beaucoup à hâter sa mort.

En 1629, les ennemis des Stuarts firent secrètement circuler un mémoire manuscrit intitulé : *Comment un prince peut se faire tyran absolu* (1). Le Parlement s'alarma : une enquête fut ouverte. On visita la bibliothèque de sir Robert Cotton. Il fit lui-même de minutieuses recherches, et finit par découvrir un cahier qui, ainsi que beaucoup d'autres, était devenu sa propriété sans qu'il s'en doutât, et dont le titre était : *Propositions pour le service de Sa Majesté, afin de brider l'impertinence des Parlements* (2). Ce

1 *A project how price make himself an absolute tyran.*
2 *Propositions for His Majesty service to bridle the impertinency of Parliaments.*

Digitized by Google

cahier avait été écrit à Florence, en 1613, de la main de Robert Dudley, duc de Northumberland, et il se trouvait d'ailleurs absolument identique à l'écrit qui circulait. Renseignements pris, il demeura prouvé qu'un scribe (*amanuensis*) de sir Robert Cotton s'était laissé corrompre, qu'il avait laissé tirer copie du mémoire, et attiré ainsi sur son maître, qui n'en savait et n'en pouvait mais, une si dangereuse accusation. L'attachement de celui-ci aux institutions de son pays était chose connue, et surabondamment démontrée par plus de trente dissertations sur l'histoire et le droit public de l'Angleterre. Néanmoins, comme sa bibliothèque renfermait une foule de documents dont la divulgation pouvait préjudicier à l'Etat, l'usage en fut définitivement interdit aux travailleurs, et même à son propriétaire.

Cette décision porta le coup fatal à la santé de sir Robert Cotton, déjà altérée par tant d'odieuses et implacables persécutions. C'était de ses livres et de ses manuscrits qu'il tirait la vie. Il déclara à ses amis qu'en les lui enlevant on avait brisé son cœur, et fit signifier au Conseil privé qu'en séquestrant ainsi sa bibliothèque, sans motif plausible, il était la cause de sa mort (1). En effet, il s'éteignit le 6 mai 1631, âgé d'un peu plus de soixante ans, et fut enseveli dans l'église de Connington, où un monument fut élevé à la mémoire de celui qui avait tant fait pour les annales de la Grande-Bretagne.

La bibliothèque continua de demeurer fermée. C'est ce qui résulte d'une pétition de sir Thomas Cotton, fils unique et héritier de sir Robert. Dans ce document, le nouveau maître établit clairement ses droits à la propriété de la précieuse collection, et il se plaint même de ce que la prolongation indéfinie du séquestre le prive de la partie la plus commode de son hôtel. On ignore ce que le gouvernement répondit au pétitionnaire; mais tout porte à croire que sa réclamation fut accueillie, et qu'il put

(1) « That they had broken his heart who had locked up his Library from him. » Shortly before his death, he caused to be signified to Privy Council « that their so long detaining his books from him, whithout rendering any reason for the same, had been the cause of his mortal malady. »

Digitized by Google

jouir paisiblement de ses livres et de ses manuscrits jusqu'à sa mort arrivée en 1662. Stukeley (1) nous apprend, en revanche, que Bromsall, natif de Blenham dans le Bedfordshire, et Haut-Shériff du comté de Bedford en 1650, contribua grandement à soustraire ce précieux dépôt à la fureur stupide des partisans d'Olivier Cromwell, et à le préserver de la destruction qui s'abattit alors sur tant de titres relatifs à l'ancienne constitution politique de l'Angleterre (2). Sir Thomas eut pour successeur son fils aîné, sir John Cotton. Il paraît que celui-ci jouit paisiblement de sa bibliothèque, car il permit au docteur Thomas Smith d'en dresser le catalogue, qui fut imprimé à Oxford en 1696. Le travail de Smith est loin d'être complet. Son auteur a adopté un

(1) STUKELEY, *Itin. Curios*, p. 74.

(2) La sollicitude déployée par Bromsall, pour la conservation des manuscrits de sir Robert Cotton, avait sa source dans un sentiment patriotique, où l'instinctif et invincible attachement à cette idée de tradition progressiste, qui fait la force et la sécurité de l'Angleterre, l'emportait certainement sur les préoccupations historiques. Les exemples analogues ne sont point rares parmi les guerres civiles du XVIIe siècle. Ils prouvent à suffisance, et contre l'exagération apparente des idées démocratiques d'alors, que le génie, à la fois conservateur et hardi de la Grande-Bretagne, n'avait point abdiqué. La race anglo-saxonne recouvra bientôt, en effet, ce tempérament public que tant d'éléments précieux et divers ont contribué à former, cette constitution historiquement rationnelle qui, depuis Montesquieu jusqu'à MM. Guizot, Léon Faucher, Donoso Cortès et le comte de Montalembert, n'ont pas encore lassé l'étude et l'admiration des publicistes. Il y a plus de deux siècles que l'Angleterre propose à l'Europe le salutaire et contagieux exemple de l'alliance loyale et durable de principes autrefois ennemis, et dont la conciliation passagère, sous l'autorité d'un César romain, étonna jadis le républicanisme patricien de Tacite : *res olim dissociabiles, principatum et libertatem.* A vouloir régler leurs destinées sur celles d'une nation toujours puissante et haïe, d'autres peuples n'ont encore réussi qu'à moitié. Mais leur œuvre sera reprise, et les derniers venus n'y seront pas les moins empressés. Regardez plutôt l'Autriche avec M. de Rechberg et M. de Schmerling.— Sans doute, Dieu ne voudra pas que la France, si longtemps supérieure à la Grande-Bretagne par la fidélité à sa propre vocation, demeure au-dessous d'elle-même, et que les précieuses et inamissibles conquêtes qui signalèrent, au siècle dernier, le progrès du droit individuel, marquent en même temps la décadence de la patrie. Cette croyance est le commun patrimoine de bien des hommes de ma génération, à qui il a été donné de sortir à jamais des stériles agitations du présent par la voie loyale de l'histoire. Ces jeunes hommes auront-ils le temps d'accomplir leur œuvre de bonne foi et de bonne volonté, et de faire prévaloir leur idéal supérieur sur le formalisme étroit et féroce des vieilles écoles? Qu'ils se hâtent, car, pendant que j'écris ces lignes dans le paisible presbytère de mon oncle le vent m'apporte les rumeurs du dehors. J'entends déjà le cri des passions qui se mêle à la voix de la liberté, et, le cœur plein de trouble et d'espérance, je redis la grave et mélancolique invocation de Virgile :

Dii patrii, Indigetes, et Romule, Vestaque mater,
Quæ Tuscum Tiberim et Romana palatia servas :
Nos saltem everso *juvenes* succurere seclo
Ne prohibite : satis jampridem sanguine nostro
Laomedonteæ luimus perjuria Trojæ
. . . . . .

Digitized by Google

système de classification imaginé très probablement par sir Robert Cotton, et qui a aussi prévalu dans l'inventaire officiel publié en 1802. C'est celui que j'ai cru devoir respecter moi-même dans le dénombrement imprimé à la suite de cette notice, et qui donne la cote des manuscrits de la Cottonienne ayant trait à l'histoire de la Gascogne. Voici en quoi il consiste.

La collection était divisée en quatorze compartiments. Les douze premiers étaient surmontés des bustes des douze Césars, et le treizième et le quatorzième de ceux de Cléopâtre et de l'impératrice Faustine. Chacun de ces compartiments comportait un nombre variable de subdivisions marquées par un certain nombre de lettres capitales, dont on peut voir le tableau complet en tête du catalogue partiel relatif à la Gascogne. A leur tour, ces répartitions littérales se subdivisaient en séries signalées par la succession des chiffres romains. Chaque lettre comprenait plus ou moins de séries, et celles-ci englobaient à leur tour des quantités variables de documents ou de dossiers portant chacun sa cote particulière. Je dis documents ou dossiers, car il arrive souvent que telle cote sert à désigner un ensemble de titres dont il importerait de connaître en détail la signification et la portée. Malheureusement, le catalogue du docteur Smith laisse beaucoup à désirer sous ce rapport, et l'inventaire imprimé en 1802 n'a pas comblé toutes les lacunes de l'inventaire publié en 1696. Mais cette imperfection, qu'il ne faudrait pas s'exagérer, ne doit pas nous empêcher d'utiliser les nombreuses indications fournies par le plus complet de ces deux ouvrages, et c'est l'affaire des travailleurs que de s'assurer de la valeur particulière ou collective des cotes qui intéressent notre Sud-Ouest. Quoi qu'il en soit, voilà le plan adopté par le docteur Smith à la fin du XVIIe siècle, et respecté et considérablement étendu par M. J. Planta, en 1802.

Je reviens à l'histoire de la collection de sir Robert, que ce savant et ses héritiers mirent toujours volontiers à la disposition des gens studieux. Après le travail de Smith, elle continua à demeurer une propriété de famille, mais son extrême importance, au

Digitized by Google

point de vue politique, ne pouvait manquer de préoccuper le gouvernement anglais. Cette préoccupation s'accuse surtout dans un statut de 1700. La bibliothèque était alors conservée à Westminster, dans l'hôtel de la famille Cotton (*Cotton-House*), et de graves motifs d'intérêt général ne permettaient pas à l'Etat de demeurer indifférent aux moyens d'assurer le plus efficacement possible la conservation de ce dépôt. Ce statut reconnaît en effet toute la valeur de la collection formée par sir Robert, et augmentée par sir Thomas son fils, et sir John son petit-fils, selon l'intention du fondateur. Il proclame la supériorité de ce dépôt au point de vue de l'histoire, de la politique et de l'organisation ecclésiastique, consentant à ce qu'il demeure la propriété de la famille Cotton, qui le gardera dans sa maison sous le nom de Bibliothèque Cottonienne (*Cottonian Library*), pour l'usage et l'utilité du public. Le statut décide enfin qu'après la mort de sir John, Cotton-House restera à ses héritiers, mais que les manuscrits seront remis à des gardiens (*trustees*), qui veilleront à ce qu'aucune pièce ne soit aliénée ou détournée.

Les gardiens désignés à cette époque furent Matthew Hutton, John Anstis et Humphrey Wanley, trois des plus célèbres diplomatistes de l'Angleterre, qui vérifièrent d'abord l'état de la bibliothèque, et s'occupèrent de préparer un rapport sur les moyens de l'approprier le mieux possible à sa destination. Dans ce rapport, daté du 22 juin 1703, et dont le manuscrit est aujourd'hui au *British Museum*, les conservateurs constatent qu'ils ont vérifié tous les volumes de la collection par les entrées indiquées dans l'inventaire du docteur Smith, qu'ils ont constaté le nombre des pages de chaque cahier, et relevé dans cet inventaire diverses erreurs matérielles. On sait que le statut de 1700 réservait à la famille Cotton la propriété de la maison où la bibliothèque était déposée. Or, cet état de choses s'opposait à ce que les manuscrits fussent disposés dans un nouvel ordre qui permît de les conserver et de les consulter avec plus de facilité. La Couronne acheta, pour 4,500 livres sterling, l'entier local de Cotton-House, ainsi qu'il

Digitized by Google

est établi par un acte de la législature, où l'on prend de nouveaux moyens relatifs à la collection dont sir John Cotton avait généreusement doté son pays. Elle demeura là jusqu'en 1712, époque où un rapport fait à la chambre des communes nous apprend qu'elle fut transportée à Essex-House, en attendant qu'on la déposât (1730) dans l'hôtel de Litle Dean's Yard, acheté par la couronne à lord Asburnham. Ce fut là qu'un incendie, qui éclata le 23 octobre 1731, anéantit plusieurs documents et en détériora plusieurs autres. La bibliothèque ne fut préservée d'une entière destruction que grâce aux conservateurs, et particulièrement à M. Speaker Onflow, qui se précipita au milieu des flammes et contribua grandement à sauver le plus grand nombre de ces précieux manuscrits. Les archives furent momentanément déposées dans le dortoir d'une école dépendant du Chapitre de Westminster, et, le danger passé, on s'occupa des moyens de réparer le dommage et de remplacer les titres anéantis. La Chambre des Communes nomma une commission qui déposa son rapport le 9 mai 1732. Ce rapport se terminait par un appendice contenant le détail exact des documents anéantis ou détériorés, et où l'on invitait les particuliers qui pouvaient en avoir des duplicata à communiquer leurs copies.

Lors de la fondation du *British-Museum* (1), en 1753, la législature comprit combien l'adjonction de la bibliothèque Cottonienne relèverait la valeur et l'importance du nouvel établissement. Aussi y fut-elle transportée, la même année, en vertu d'un acte du Parlement qui organisa le personnel des conservateurs de ces manuscrits, et décida que deux d'entre eux seraient toujours choisis par les héritiers et représentants de la famille Cotton.

Ces conservateurs firent déposer tout d'abord les documents dans un local plus convenable, et ils s'occupèrent des moyens les plus convenables pour mettre les intéressés à même d'en tirer le meilleur parti. M. J. Planta, directeur du département des ma-

(1) Cette fondation eut lieu conformément au testament de sir Hans Sloane, baronnet, qui avait formé une collection très considérable d'œuvres d'art et de curiosités naturelles. Il offrit au gouvernement britannique le moyen de l'acquérir fort avantageusement, à la charge d'en faire un dépôt national sous le nom de *British Museum*.

Digitized by Google

nuscrits en 1793, fut chargé de surveiller la restauration des pièces détériorées, et de préparer sans délai un catalogue plus exact et plus complet que celui du docteur Smith. M. Planta reconnut que la bibliothèque Cottonienne, originairement composée de 995 volumes, avait été réduite à 861 par l'incendie de 1731. Lors de leur translation au *British Museum*, 105 de ces volumes n'étaient, à vrai dire, que des liasses ou des paquets renfermés dans des cartons. Dans plusieurs tomes, certains feuillets avaient été arrachés, et parfois aussi l'inattention des relieurs avait disposé les documents sans tenir compte des numéros de pagination. Relativement aux 105 paquets, le rapport fait à la Chambre des Communes, après l'incendie de 1732, laissait espérer qu'un érudit exercé et patient pourrait arriver enfin à les restaurer et à les classer convenablement. Mais ce travail devint par la suite beaucoup plus difficile, car les gens peu soigneux qui avaient manié ces pièces y avaient introduit une grande et souvent irréparable confusion.

Il devenait désormais impossible de se contenter du catalogue du docteur Smith, car le nombre des articles qu'il renferme n'excède pas 6,200, ce qui ne forme pas même le quart du contenu des 861 volumes de la Cottonienne. Ses omissions portent principalement sur les papiers d'État, ainsi que sur des collections de petits traités détachés formant 170 volumes au moins. Plusieurs de ces derniers figurent dans son travail comme de simples articles, tandis que chacun d'eux contient, en moyenne, plus de cent pièces distinctes. Sir William Dugdale, biographe de Thomas Smith, rapporte qu'environ 80 de ces volumes furent trouvés par ce savant à l'état de liasses pleines de désordre et qu'on les fit relier. Malheureusement, les personnes chargées de diriger la besogne des ouvriers ne tinrent pas plus compte de la succession des personnes et de temps que de l'ordre logique des sujets, ce qui a toujours rendu les recherches fort difficiles, et empêché la confection d'une table relative à ces matières.

Si le travail de Thomas Smith laissait beaucoup trop à re-

Digitized by Google

prendre sur ce point, il y avait, en revanche, peu de chose à corriger pour la partie biblique, liturgique, historique et de la collection. Mais dans la plupart des autres cas, le compilateur avait commis des erreurs si graves qu'elles commandaient absolument la révision et la refonte de son catalogue. Plusieurs de ces erreurs avaient été déjà signalées par M. David Castley dans son appendice aux manuscrits de la bibliothèque du roi (*King's Library*). De son côté, le savant Humphrey Wanley avait fait remarquer combien tout ce qui se rapportait aux manuscrits saxons était traité d'une façon incomplète et superficielle, et il était entré là-dessus dans de fort amples explications que l'on peut lire dans le tome second du *Thesaurus* de Hicks. Plusieurs autres publicistes avaient aussi signalé bon nombre de fautes ou d'omissions, sur lesquelles il est inutile d'insister davantage.

Au début de son travail, le premier soin de M. J. Planta fut de faire paginer régulièrement tous les registres, ou tout au moins de faire certifier avec soin l'ancienne pagination, sans toutefois effacer les anciens chiffres, que les références contenues dans divers ouvrages commandaient de respecter. Il procéda ensuite à l'examen des dossiers et cartons contenant les papiers d'Etat, et, après quelques tentatives, il fut assez heureux pour en former plusieurs volumes ou portions de volumes. Un relieur patient et habile entreprit aussi sous ses ordres la restauration des 103 tomes détériorés par la vétusté ou par l'incendie de 1731. Cet ouvrier réussit à en réparer 54, qu'il réunit en 44 volumes, dont plusieurs présentent, sans doute, des lacunes regrettables, mais dont l'ensemble n'en contient pas moins un grand nombre de précieuses indications. Les 61 dossiers restants ne furent point jugés susceptibles de réparations. On les déposa dans 62 boîtes, et tous ceux qui les ont compulsés s'accordent à déclarer que l'historien et le publiciste ont fort peu de chose à y prendre, la plupart de ces papiers n'étant que d'obscurs traités on des fragments sans importance.

Ce premier travail fini, M. J. Planta n'avait plus qu'à s'occuper

Digitized by Google

du catalogue, et voici l'ordre qu'il pensa devoir adopter. Dans ce travail de description et de classement, chaque article séparé fut introduit dans son ordre successif, et sous un titre aussi substantiel et aussi court que possible; ce qui n'était pas toujours chose facile à raison de la diversité des idiomes et des écritures, ainsi que du défaut de cote sur un grand nombre de pièces. Il fallut encore rechercher les noms des auteurs des ouvrages pseudonymes et anonymes, et, pour ces derniers écrits, transcrire souvent les lignes initiales, afin d'assurer l'identité de la pièce. Plusieurs de ces documents avaient été déjà publiés en tout ou en partie; on devait donc renvoyer aux titres des grandes collections ou des ouvrages spéciaux. En même temps, M. J. Planta s'efforçait de déterminer, d'une façon exacte ou approximative, les dates des lettres et papiers d'Etat, chose aride et rebutante (surtout pour les XVIIe et XVIIIe siècles où ces sortes d'indications manquent trop souvent), et il marquait ses hésitations et ses doutes par des points d'interrogation. Dans le but de protéger les volumes contre de nouvelles mutilations, ou tout au moins de rendre les soustractions plus apparentes, ce savant indiquait aussi, soit dans le catalogue, soit à la fin du volume, le folio de chaque article et le nombre de pages qui le composait. Enfin, des notices étaient consacrées à décrire matériellement les tomes, et à rechercher s'ils étaient antérieurs au XVe siècle, chaque fois que cette recherche pouvait être entreprise avec quelque chance de succès.

Telle est l'économie du travail de M. J. Planta. Son catalogue se compose d'environ 26,000 articles. Le compilateur convient lui-même que son œuvre est imparfaite sur plus d'un point, et des recherches et des critiques postérieures ont prouvé la sincérité de cet aveu. Mais l'imperfection est l'ineffaçable stigmate de toutes les choses humaines, et quel est le publiciste ou l'historien qui se croit en droit de briser sa plume s'il n'opère sur des témoignages et des œuvres irréprochables ?

Le nouvel inventaire de la bibliothèque Cottonienne demeura

Digitized by Google

jusqu'en 1801 à l'état de manuscrit. J'ai déjà dit qu'à cette époque la Chambre des Communes procéda à une enquête sur les titres et documents conservés au *British Museum,* et que l'impression du travail de M. Planta fut immédiatement ordonnée. Ce travail, augmenté d'une préface qui m'a été fort utile pour la rédaction de cette notice, parut en 1802.

Telles furent la vie de sir Robert Cotton, et les destinées de la collection à laquelle la reconnaissance de la Grande-Bretagne a attaché à jamais le nom du laborieux fondateur. Il se peut que l'on me reproche d'en avoir parlé trop longuement; mais l'érudition française attendait encore, sur ces deux points, un essai de quelque étendue, et ce n'est pas ma faute si de plus habiles que moi ne l'ont pas encore entrepris. Cela dit, je ne me crois point tenu de me défendre autrement d'avoir salué la mémoire d'un savant et d'un publiciste illustre, en lui consacrant à peine le quart des pages que le cynisme vénal des insulteurs et des louangeurs d'aujourd'hui réserve pour le plus abject des cuistres ou des agioteurs, pour le dernier des bateleurs de la littérature-omnibus, et de la politique et de la rhétorique indépendantes ou commanditées.

La bibliothèque Cottonienne renferme, sur l'histoire du sud-ouest de la France, un grand nombre de documents signalés partiellement dans le catalogue du docteur Smith, et d'une façon beaucoup plus complète dans celui de M. J. Planta. C'est dans ce dernier ouvrage, dont j'ai suivi rigoureusement l'ordre et la disposition, que j'ai relevé les cotes des pièces qui nous intéressent. Ces cotes sont en anglais, et, par exception, en latin et en français. J'avais d'abord entrepris de traduire celles des deux premières langues; mais diverses raisons m'y ont fait renoncer, malgré les avis contraires de deux érudits, dont nul plus que moi, d'ailleurs, ne reconnaît et ne respecte l'autorité. Les recherches sur l'histoire de l'antiquité et du moyen-âge supposant de toute nécessité l'habitude du latin classique et ecclésiastique, il devenait inutile de traduire les cotes rédigées dans cet idiome. Quant à celles qui sont con-

Digitized by Google

çues en anglais, et qui forment l'immense majorité, elles seraient toutes d'une intelligence très facile, alors même que cette facilité ne serait point encore doublée par les noms des lieux et des personnages historiques. Et puis, il ne faut pas perdre de vue que ce travail de dépouillement a surtout pour but de signaler à ceux qui voudraient explorer les archives britanniques, à notre point de vue particulier, les pièces dont ils ont à demander communication, tout en les dispensant de compulser un catalogue dont il n'existe peut-être pas cinq exemplaires dans toutes les bibliothèques publiques de France. Or, si plus des neuf dixièmes de ces documents sont en latin ou en français, il n'en faut pas moins les réclamer des conservateurs des grands dépôts publics de l'Angleterre, sous la cote qui est indiquée dans les catalogues officiels. J'espère que ces raisons seront jugées suffisantes, et que je ne me trouverai point obligé de les invoquer de nouveau, quand l'ordre de mes études m'aura conduit à m'occuper des catalogues imprimés des manuscrits des deux autres bibliothèques du *British Museum* (*Horleian Library*, *King's Library*) de ceux de la Bodléienne, et de ceux des autres grands dépôts publics et privés de l'Angleterre. Il en sera de même pour les inventaires des archives de Pampelune, de Madrid, de Barcelone, et généralement pour toutes les collections étrangères qui intéressent l'histoire de la Gascogne.

Encore quelques mots d'explication sur la manière dont j'ai déjà procédé, ou dont je procèderai plus tard à ce travail de dépouillement. J'ai dû m'abstenir de toucher aux documents relatifs aux événements généraux qui n'ont point influé d'une façon exceptionnelle sur les destinées du Sud-Ouest. En cas pareils, la Gascogne et les contrées avoisinantes gravitent dans l'orbite commun; c'est donc affaire aux historiens nationaux, tandis que l'annaliste d'une province n'a qu'à se préoccuper du lien qui rattache son sujet à un ordre politique plus vaste et plus compréhensif. S'agit-il, au contraire, de quelque situation spéciale résultant d'une dérogation à la règle commune, cet annaliste est tenu de l'étudier à fond et d'épuiser les témoignages, sauf à ne produire au débat final que les dires

Digitized by Google

vraiment significatifs. C'est là ce que je me suis efforcé, et ce que je m'efforcerai de faire toujours. Quant aux faits locaux dont je devais m'occuper au moins avec autant de soin, j'ai tâché de ne négliger aucune des indications géographiques, politiques, ecclésiastiques, financières, biographiques, etc., etc., fournies par les catalogues de Thomas Smith et de M. J. Planta. Pour ce dernier, je ne me suis point contenté des références indiquées par l'index onomastique placé à la fin de l'ouvrage. Par deux fois j'ai suivi, article par article, un in-folio de plus de six cents pages, et je me suis trouvé trop bien de ce procédé pour renoncer dorénavant à en faire usage. Sans doute, je n'ose me flatter de n'avoir rien omis, bien que j'aie préféré pécher par l'excès que par la sobriété. Le lecteur ne s'attend pas, je suppose, à me voir perdre, en finissant, le respect d'autrui et de moi-même jusqu'à imiter les vaudevillistes, et terminer cette notice en sollicitant pour elle et pour celles qui la suivront une indulgence dont les études sérieuses n'ont pas besoin, et que l'on a raison de refuser aux travaux insuffisants. Il adviendra des miens ce que Dieu voudra; mais j'aurai du moins la conscience de n'y avoir point épargné mon temps et ma peine. C'est là tout ce qu'on est en droit d'exiger du premier, comme du dernier citoyen de la République des Lettres.

J.-F. BLADÉ.

Au Pergain, ce 1er juin 1863.

Digitized by Google

CATALOGUE

DES

MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE COTTONIENNE

relatifs

A L'HISTOIRE DE LA GASCOGNE (1).

ORDRE DES RENVOIS OU RÉFÉRENCES.

		Pages.
Julius	A	1
—	B	3
—	C	8
—	D	14
—	E	16
—	F	18
Augustus	A	25
Tiberius	A	31
—	B	34
—	C	37
—	D	39
—	E	40
Caligula	A	42
—	B	46
—	C	89
—	D	146
—	F	162
Claudius	A	188
—	B	191
—	C	193
—	D	195
—	E	197
Nero	A	201
—	B	205
—	C	231
—	D	236
—	E	239
Galba	A, B	242
—	C	278
—	D	315
—	E	352
Otho	A, B, C	365
—	D, E	369
Vitellius	A	378
—	B	382
—	C	422
—	D	428
—	E	429
—	F	431
Vespasianus	A	433
—	B	439
—	C	443
—	D	474
—	E	478
—	F	482
Titus	A	511
—	B	516
—	C	557
—	D	563
—	E	567
—	F	568
Domitianus		572
Cleopatra	A	576
—	B	577
—	C	579
—	D	583
—	E	584
—	F	598
Faustina	A	602
—	B	605
—	C	608
—	D, E	611
—	F	613
Appendix		614

(1) Le catalogue de la bibliothèque cottonienne est imprimé sur deux colonnes. Celle de droite est désignée par la lettre *b*.

Digitized by Google

JULIUS.

C. iv, p. 11. — Edw. iii a roll for the retinue for Acquitain. 37

C. v, p. 12. — Litteræ P. Puteani ad Willelmun Camdem (1).

E. i, p. 17. — 8. De compositionibus inter Regem Angliæ, et etiam comitem Pictavii et Tholosæ.

9. De confirmatione libertatum civitatis Burdigalensis.

10. De collatione terræ Vasconiæ, cum omnibus escaetis, in Edwardum principem

11. De libertatibus et consuetudinibus quorumdam villarum in Aquitania.

F. vi. p. 206. — Responsum Reg. Elizabethæ tribus articulis ab oratoribus R. Christianissimi propositis circa matrimonium ejusdem reginæ cum duce Andin. Aug. 24, 1571. D. Fuxio (de Foix) legato traditum. 174

AUGUSTUS.

I. p. 27. — 80. Ancat drawing representing the course of the Garonne from Bourdeaux to the sea with the thown of Bloye (Blaye) besieged.

85. A plan of the lands about Bayonne.

TIBERIUS.

Rien à signaler.

CALIGULA.

B. ix. 80. — 54. Monluc and two more, French commissaries, their request to the Englists commissionners for the safe embarkation of their troops. (Orig. French.) Lisleburg. July, 14, 1560.

C. iii. 104. — 92. Q. Elizabeth too the K. of France; in commendation of de Foix; and recommending Walsingham. (French a corrected draugt.) W. sept. 1517. Also a draugt in Burleigh's hand of additional part of above letter in English; and on the next folio a French translation of the same. 224

D. iii. 150 *b*. — 1. A charter of Henry III; confirmed by some of his subjects; by wich he engages to assist Raimond D. of Toulouse in a concern at Rome; and also against to the King of France. (Latin, on vellum.)

2 *Id.* — A patent of Ed. ii; confirming former patents here recited, by which Emericus de Friscombaldi and his associates, merchants of Florence, are constituted receivers in Aquitain, Anjou, etc. (Lat. on vell.) Westm. May 26, 1314. 2

6. 150 *b*. — Rauf. Basset de Draiton. to Edward II; reporting that Gascony was not invaded; and to Hugh Le Despencer; wishing that Edward would come over to receive homage, etc. (Fr. on vel.) St-Milion, Dec. 6, 1323. 5

7. *Id.* To Edward I; and to a friend concerning certain attempts of the French on St Sacerdos, etc. (Fr. on vell.) Sabiere. 6

8. *Id.* — An order of Edward II, to R. de Basset and others to assist Henry de Cantuar, in the business on wich he is going into Gascony. (Lat. on. vell.) Jan. 27. 1334. 7

9. *Id.* Edw. II; his commission to R. de Basset and Ada de Lymbergh, to quell the troubles thal had arisen betwen his subjects at Bayonne, and the Normans (Lat. on vell.) Bristoll, Feb. 1, 1324. 7

10. *Id.* — Edward; his order to Henry de Cantuar', to take directions from the tre asurer and chancellor and to proceded without delay into Gascony. On the back is a recommendation to Alfonsus de Ispania. (Lat. on vell.) Bristol. Fel. 1, 1324. 7

(1) Trois de 1618, 4 de 1619, et 1 de 1620.

Digitized by Google

11. p. 151. Arnaud Guillaume de Mauléon, to Edward II; reports the defence he made at the curch of Lencoat against the attempts of the viscount de Mersan, and Fortenar de Garresbuke, et and requesting some reward. (Fr. vell.) 1324. 8
12. *Id.*—Another copy of the above 9
13. *Id.* — Edward II to Charles IV. K. of Fr.; requesting him to suspend the proceding against the Seneschal of Gascony. (Fr. on vell.) 1324. 10
14. *Id.* — The Seneschal of Gascony (Ada de Lymbergh?) to Edward II; complaissing of the encroalhments of the French in Gascony. Fr. on vell.) Blaye. Dec. 8, 1324? 11
15. *Id* A petition of Bernard de Trenqualeon, to Edward II: for redress against the French King. (Fr. on vell.) 1324. 12
16. *Id.* — Advice concerning the defence and government of Gascony. (Fr. on vell.) 1324 13
25. *Id.* — A survey of a part of Gascony: in the manner of Doomsday-book. (Fr.) 30
29. *Id.* — Eleven articles, all relating to transactions and negociations between Ed. III and Philip of Navarre, during the imprisonment of Charles II. K. of Navarre, Philip's brother. (Fr. mostly on vellum.) Art. 10. consists of 14 letters between the K. of Navarre and Ed. III. the D. of Lancaster, etc. 1356. 35
36. p. 15 *b.* — A Declaration of Bernard de Troy, a Gascon gentlemen, that he was the person who took K. John at the battle of Poictiers (Lat. on vell.) London, July 1. 1361. 74
40 *Id.* — Ed. III; his charter for the adventurers for wine in Gascony. Westmonast. July. 15, 1363. 78
55. *Id.* — Jehan de Neuville, to Richard II; about the election of Bernard de Requieres to the Archbk. of Bourdeaux; and an intention of the Ld of Badassol to become a subject of K. Richard. (Fr.) Bourdeaux, Nov. 22, 1382? 101
56. Le Capital, to Richard II; interceding for Reg. Foulcaut dean of St Melion, detained in prison. (Fr.) Bourdeaux, Nov. 27, 1382? 102
57. p. 152. — Jehan de Neuville to Richard II; recommending Bernard Salomon for the Abbey of Ste Croix at Bourdeaux (Fr.) Bourdeaux.... 29, 1382? 103
60. *Id.* — A report of the Archebp. of Bourdeaux, Wm. le Scroope, and Pelegrin Fabo (Fau) concerning the succession to the kingdam of Navarre by virtue of certain letters of Charles II. (Lat. on vell. defective.) St-Sevoir, may, 20, 1385. 107
61. *Id.* — Gaston comte de Foix, his promise notto molest subjects of K. Richard II. (Fr. on vell. with. a seab. Vid. Rymer VII. 615.) Curteys, April 6, 1389. 108
70. p. 152 *b.* — The magistrates of Bourdeaux, to Richard II; interceding for Rotgevin dean of St-Melion, who was detainet in prison for having served an Anti-Pope. (Fr. on vell.) Bourdeaux, Nov. 20. 120
72. *Id.* — The count de Foix to Richard II: requesting that the « Baillie de Labour » be securet to Arguillm. de Marsan. (Fr.) Marsan, Nov. 11. 122
73. *Id.* — A governor in Gascony, to Richard II; requesting a supply of men and money; and proposing several regulations. (Fr.) Bourdeaux, April, 17. 123
76. *Id.* — An acount of a conversation the writer overheard between the count de Foix and the K. of Navarre (Charles III?) the former having by the Fr. king been appointed lieutenant of liutenant of Languedoc. 126
77. *Id.* — A remonstrance of the city of Bourdeaux, concerning the currency of English money. 127
79. *Id.* — A petition of the city of Bourdeaux, to Henry IV; for a confirmation of their privileges. etc. (Fr. on vell.) 1401. 129
86. *Id.* — Some advice concerning a treaty between Henry IV. and Charles IV. K. of Navarre. (Fr.) 1404. 140
87. *Id.* — A list of barons and gentlemen of Bourdeaux, and of the men they raise. 1404-5. 141
D. IX. p. 161. — De Grammont and 3 others, to de Vaux; assigning

Digitized by Google

their reasons for not meeting him according to orders. (Or. Fr.) Luzarche, Feb. 9, 1526? 149

E. I. p. 163.— Original letters signed, Byron, de la Guiche, etc. 59

E. VI. p. 167. — 19. Jehanne (Q. of Navarre) to Q. Elizabeth; on the deplorable state of protestants in France. (Orig. Fr.) Rochelle, oct. 1568 59

28. *Id.* — Hen. de Bourbon, to Secy (secrétaire) Cecil, complimental. (Or. Fr.) Archiac, June 5, 1569. 84

30 *Id.* Henry (de Bourbon) to Secy Cecil; requesting a supply of money. (Or. Fr.) Archiac, June, 12, 1569. 87

32 p. 167 *b.* — An inventory of jewels and trinkets belonging to the Q. of Navarre the prince of Condé, and the admiral, which were mortgaged to Q. Elizabeth. (Or. Fr. signed Pelletier.) Rochelle, June 12, 1569. 90

35. *Id.* — Henry de Bourbon to Secy Cecil; and to Ld. Leicester; thanking them for good offices (Both. Orig. Fr.) Camp at Varaignes, July, 4, 1569. 95

36. *Id.* — Henry de Bourbon to Q. Elizabeth; a letter of thanks. (Orig. Fr.) July, 5, 1569. 95

39. *Id.* Jehanne (Q. of Navarre) to Q. Elizabeth; a letter of thanks. (Or. Fr.) Rochelle, July 19, 1569. 98*

41. *Id.* — Jehanne (Q. of Navarre) to Q. Elizabeth; requesting a fra passage throug her kingdom in favor of Mr. Juiles. (Or. Fr.) Sept. 8, 1569. 99

E. VII. p. 171 *b.* — 104. (Henry) K. of Navarre to the E. (earl) of Leicester; some cautions and professions of attachement to the queen. (Or. Fr.) Sept. 13, 1584. 249

112. *Id.* — Henry (K. of Návarre?) to the E. of Leicester; great professions of affection, and about a present of two hawks. (Or. Fr. but without signature.) Henry adresses the letter to « His good Ld. and Father » and subscribe himself « Votre bien humble Sohn » etc. Sedan, Aug. 13. 274

115. *Id.* — Henry (K. of. Nav.) to sir Fra. Walsingham; thanking him for good offices. (Orig. Fr. Castelgeloux, Feb. 26, 1585. 277

117. *Id.* — Henry (K. of Nav.) to sir Fra. Walsingham; credentiam for Busanval. (Orig. Fr.) Montauban. Jan. 23, 1586. 280

127. p. 172.— Henry (K. of Navarre to E. of Leicester; credential for Busanval. (Orig. Fr.) 298

143. *Id.* — Abstract of a letter from the P (Prince) of Navarre, Pr. of Conty to Monsieur Cheau-Martin. Navarrenx. Dec. 1, 1590 348

E XII. p. 185 *b.* — The grand Turk. to the king of Navarre; of fering to assist him agrainst. Spain. (Fr. a fragment.) 35

CLAUDIUS.

Rien à signaler.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

SAINT-CHRISTAUD ET POUYPÉTIT.

DONATIONS, PATRONAGES, INFÉODATIONS

AU MOYEN AGE.

Le P. A. Mongaillard, dont nous avons suivi la leçon pour le texte de la charte du comte de Pardiac (1), l'avait citée, dans ses manuscrits, d'après un ancien glanage des archives capitulaires, qu'il appelle NOTITIA AUSCITANA dont la trace ne se retrouve plus. Ce glanage n'était, sans doute, lui-même, qu'une simple compilation de titres choisis dans les cartulaires et les polyptiques de la métropole, manuscrits à jamais regrettables, qui ont disparu presque en totalité.

Au reste, dans la dernière page de son deuxième volume, le Bulletin de notre Comité redemandait en particulier « le Cartu- » laire *noir* et les deux Cartulaires *blancs* de Sainte-Marie » d'Auch. » Ils avaient servi en 1784 à la vérification des *titres et preuves* de la généalogie que la famille de Montesquiou-Fezensac fit imprimer à Paris à cette même date. Notre appel au public n'a pas été inutile : le second Cartulaire blanc s'est retrouvé dans le département du Gers. Nous ne tarderons pas à donner, à son sujet, quelques détails à nos lecteurs.

En attendant, nous dirons qu'il contient un nombre assez considérable de pièces écrites sur parchemin, en minuscules arrondies du XIIIe siècle. La première est une copie de notre charte que le calligraphe intitule à l'encre rouge : DE SANCTO XPOFORO. Le D est une majuscule du même alphabet arrondi. L'initiale N ouvre la formule de publicité « Notum sit omnib^9. » Cette lettre est en couleur comme le D, avec ornements au simple trait qui encadrent la gauche et le bas de la page. Le texte, écrit avec les

(1) Voir, plus haut, page 111.

Digitized by Google

abréviations de XIIIe siècle, n'a presque pas de ponctuation. Son étendue est absolument la même que dans le P. Mongaillard, sans indication du nombre ou de la place des † † † qui, dans l'original, avaient précédé les signatures ou le nom des témoins de l'acte.

Quoi qu'il en soit de ces omissions finales, sans importance même au point de vue de la diplomatique, notre charte ne témoigne pas avec moins de certitude de la générosité du comte de Pardiac.

Elle ne nous laisse pas même soupçonner qu'il ait voulu garder pour lui le simple patronage laïque de son église avec le libre choix des titulaires à venir. Et pourtant c'était le droit primordial de toute famillè qui faisait une fondation de bénéfice, droit inhérent à ces sortes d'œuvres pies, et transmissible à tous les héritiers. Ainsi le reconnaissaient les règlements canoniques en faveur du comte Otger antérieurement à la donation qu'il venait de faire. Si donc elle n'avait pas été absolue et sans réserve, il aurait continué de nommer à ce bénéfice, en présentant à l'archevêque d'Auch un titulaire de son choix. A la vérité, les canons laissaient toujours au prélat la faculté d'agréer ou de rejeter ces sortes de présentations, selon que le sujet lui paraîtrait plus ou moins digne. Et même dans le cas d'indignité *notoire* ou bien *juridiquement* établie, le patron devait, pour cette fois, laisser à l'évêque la liberté de mieux choisir.

Dans la suite des âges, le concordat de décembre 1515 entre Léon X et François Ier ayant réglé, pour toutes nos provinces, la part du roi dans la collation des bénéfices ecclésiastiques, les patrons furent obligés d'obtenir de Sa Majesté toutes provisions requises par le nouveau droit, avant que le titulaire pût entrer en possession réelle du temporel que la mort ou la démission de son prédécesseur aurait laissé vacant.

Un exemple, du reste, établira plus clairement ce qui se passait en pareille circonstance. Nous le prendrons dans un document authentique des archives privées de la maison de Polignac d'Orlan, dont nous devons la communication à la bienveillance de M. de

Digitized by Google

La Verny, maire de Saint-Orens-Pouypetit, arrondissement de Condom.

Acte de présentation de la chapelle de Saladon par messire Joseph de Polignac Dorlan, en faveur de messire Jean-Marie de Polignac Dorlan, son fils, prêtre du diocèse d'Auch (1).

« L'an mil sept cent soixante-deux et le 8e jour du mois d'octobre après midi, par devant nous, Antoine Raffanel, avocat en parlement, notaire royal de la ville d'Agde, y résidant, soussigné, en notre étude fut présent messire Joseph de Polignac Dorlan, chevalier, seigneur de Pouypetit et du Boutet, patron laïque de la chapelle de Saladon (2) au diocèse de Condom, résidant actuellement en ladite ville, lequel étant instruit du décès de M. Pierre Fitte, ancien curé de Pouypetit, dernier et paisible possesseur de ladite chapelle de Saladon, a, par ces présentes, en ladite qualité de patron laïque, nommé et présenté au roy sous son bon plaisir messire Jean-Marie de Polignac Dorlan son fils, prêtre licencié en droit canon de l'université de Toulouse et du diocèse d'Auch, suppliant sa majesté de lui en accorder toutes les provisions requises et nécessaires à cause de son droit de régale, pour qu'en vertu d'icelles ledit sieur abbé de Polignac puisse prendre possession réelle de ladite chapelle de Saladon, et en jouir avec tous les honneurs, prérogatives, fruits et revenus y attachés, circonstances et dépendances, ainsi qu'ont fait les derniers possesseurs d'ycelle. Comme aussi attendu que la religion nous prescrit l'obligation de prier Dieu pour le salut et repos des âmes des fidèles trépassés, et en particulier pour nos bienfaiteurs et parents, ledit sieur de Polignac exhorte son fils qu'il vient de nommer à ladite chapelle de prier Dieu d'une manière particulière pour le soulagement des âmes de ses ancêtres, suivant leurs descendances;

1) Il fut, dans la suite, prieur de Layrac et grand vicaire de Mets.
2) Elle était dans le village de Saint-Orens-Pouy. Le temporel de cette chapelle fut vendu vers 1890, avec le consentement du chevalier de Polignac, qui lui-même périt révolutionnairement à Agen, bientôt après.

Digitized by Google

et comme le nombre des siècles pourrait avoir fait perdre de vue à plusieurs curés l'obligation où ils étaient de s'acquitter des fondations que ses ancêtres ont faites dans leurs églises et particulièrement dans celle de la terre de Pouypetit, il exhorte son dit fils de leur faire connaître; et attendu que les âmes de ceux qui sont morts depuis plusieurs siècles pourraient être les plus oubliées, il exhorte ledit sieur de Polignac, son fils, de prier Dieu pour le repos de l'âme de *Pierre* de Polignac, seigneur de Pouypetit, qui avait laissé à sa famille le premier exemple de fondations pieuses. Car c'est lui qui, en 1047, fit donation de la moitié de la dixme de sa métairie d'Auloue en faveur des recteurs de l'église de Pouypetit, afin qu'ils priassent Dieu pour le repos de son âme et celle de son père, noble *Alexandre* (de Polignac) et de sa mère Hélène de Sédirac; et il prie *Jérome* et *Bernard* de Polignac ses fils de ne point réclamer contre sa donation. »

A la suite de cet acte, nous lisons pour mémoire que « Pierre de Polignac laissa pour fils noble Bernard de Polignac, seigneur de Pouypetit, qui lui succéda, lequel fut marié à de *Toujea*. Il eut procès avec Guillaume de Montaut, archevêque d'Auch, qui voulait le déposséder de sa dixme. »

Ces lignes nous reportent au début d'un procès que les archevêques d'Auch ont poursuivi jusqu'au XVIe siècle. La dîme en litige, originairement ecclésiastique et de tout point indépendante, aurait été inféodée à temps à la maison de Polignac, à titre de sauvegarde et de tutelle officieuse, à une époque inconnue de désordre et d'envahissement, contre lesquels l'Eglise n'était pas en état de se défendre seule. Aussi Guillaume se crut-il en droit de la revendiquer. Les faits de cette nature s'étaient fréquemment reproduits dans nos provinces, par suite des dernières invasions barbares. On vit même de puissants seigneurs s'arroger et transmettre à leur descendance le titre d'*abbé laïque*, lorsque des monastères importants étaient devenus, par la force des choses, l'objet de cette espèce de tutelle. C'était le cas, sans doute, de prévenir de tels abus dès l'origine, et d'assurer l'avenir par des

Digitized by Google

actes conservatoires. Mais rarement on avait eu la précaution ou la facilité de constater, en temps utile, le véritable caractère de ces aliénations improprement dites, et qui, de leur nature, semblaient ne pouvoir être que temporaires.

Aussi lorsque, dans des jours plus calmes, le clergé essaya de revendiquer ses droits, on lui répondit assez souvent par la possession de temps immémorial, par la prescription légitimement acquise, par les conditions de fiefs à titre perpétuel, ou par toute autre raison plus ou moins favorable au possesseur actuel. Et quand les parties intéressées ne pouvaient opposer à ce dernier ni charte ni note écrite quelconque, il invoquait la loi du plus fort.

C'est ainsi que les annales de notre métropole racontent la longue lutte que St Austinde eut à subir, vers le milieu du XIe siècle, contre un petit nombre de seigneurs. Obligé de reconstruire et d'agrandir sa cathédrale, il redemanda courageusement aux pieuses fondations des époques antérieures les ressources nécessaires à l'exécution de cet important projet. Mais divers possesseurs du temporel de son Eglise s'obstinèrent dans leur refus. En vain le saint prélat voulut-il user de moyens de persuasion : prières, exhortations, menaces même, sentences d'excommunication et interdit, tout fut inutile. Forcé enfin de céder pour quelque temps à la violence des passions que ses instances avaient soulevées, il dut s'éloigner de son troupeau et alla chercher sur la terre de l'exil des conditions de sécurité qu'il ne retrouvait plus dans son pays : il passa deux ans à Rheims, où l'archevêque Gervais, son ami, le retint jusqu'à ce que tout fût pacifié dans le diocèse.

Son successeur, Guillaume de Montaut, vint à son tour continuer, pendant vingt-sept ans d'un laborieux épiscopat, l'œuvre de revendication commencée par St Austinde. Sur quelques points, il dut accepter des propositions d'arrangement fait à l'amiable, afin de ne jamais fournir prétexte au retour des grands scandales qui avaient désolé notre province. Des arbitres étaient choisis de part et d'autre. Mais leur sentence ne réussit pas toujours à terminer le différend.

Digitized by Google

Tel fut, du reste, le moyen convenu avec le seigneur de Pouypetit. Guillaume de Montaut était alors très avancé en âge. Voyant donc approcher le terme de sa carrière épiscopale, et voulant régler définitivement les contestations relatives à sa dîme, avant de laisser à un autre l'administration du diocèse, il s'en rapporta à l'arbitrage des comtes d'Armagnac et d'Astarac. C'était alors Bernard III pour le premier comté, et Bernard Ier pour le second, l'un et l'autre cousins et amis de Bernard de Polignac. Ils se prononcèrent en faveur de ce dernier, et le maintinrent en la possession exempte de sa dîme, dans le courant de l'année 1095.

« Bernard de Polignac eut pour héritier son fils *Léandre*, seigneur de Pouypetit, qui fit donation en 1145 de la quatrième partie de la dixme de Pouypetit aux recteurs de ladite église afin qu'ils priassent Dieu pour le repos de son âme et celle de Bernard de Polignac, son père, et celle de sa mère de *Toujea*. Ses deux fils *Louis* et *Hypolite* furent présents à cette donation et la confirmèrent. »

C'est Louis de Pouypetit, fils et successeur de Léandre, qui obtint une deuxième sentence en faveur de sa dîme dont l'archevêque d'Auch avait de nouveau revendiqué la possession. Bernard de Sédirac, IIIe du nom dans la série de nos diptyques, venait alors de succéder à Géraud de Labarthe, qu'une mort glorieuse avait surpris en Terre Sainte dans les premiers jours de l'année 1192. Bernard était dans la nécessité de relever les ruines de sa cathédrale : Bernard IV, comte d'Armagnac, l'avait démolie pour punir le chapitre de ce qu'au jour de l'élection de Géraud, il n'avait pas cru devoir voter de préférence en faveur de l'un de ses enfants. Impérieusement forcé de réunir toutes les ressources dont il pourrait avoir la légitime disposition, Bernard, à peine installé sur notre siége, voulut tenter de raviver à Pouypetit un débat mal assoupi. Il en appela d'un jugement que les liens du sang et de l'amitié entre les arbitres et Bernard de Polignac entachaient manifestement de connivence et de partialité. Toutefois, il se con-

Digitized by Google

tenta d'appuyer sa demande en réintégration de moyens persuasifs; et comme ils furent inutiles, il eut recours aux menaces d'excommunication contre le détenteur. Mais celui-ci déclara obstinément qu'il ne voulait s'en rapporter qu'à de nouveaux arbitres, agréés de part et d'autre. Les comtes d'Armagnac et de Comminges furent choisis d'un commun accord : Leur sentence ne fit que confirmer, en 1192, celle qu'on avait portée près de cent ans avant cette dernière date.

« Louis de Polignac laissa pour fils Henry de Polignac, seigneur de Pouypetit. Il confirma en 1253 la donation de *Léandre* son aïeul faite au recteur de l'église de Pouypetit, et dans son acte de confirmation, il pria les recteurs de ladite église de prier Dieu pour le salut de son *âme* et celles de son père noble *Louis* de Polignac et de sa mère; ainsi que pour la conservation de ses enfants *Hector* et *Philippe*. »

Louis eut pour successeur *Hector* de Polignac, seigneur de Pouypetit, contre lequel l'archêveque d'Auch crut devoir réveiller les anciens démêlés relatifs à la dîme.

Amanieu II d'Armagnac occupait alors notre siége; et sa cathédrale n'était encore qu'un édifice provisoire, tristement assis au milieu des ruines que Bernard IV, son aïeul, avait entassées. Par son ordre, des fondations s'étaient ouvertes sur le sol même où St-Austinde avait bâti son église romane. Depuis trois ans, Amanieu avait posé de ses mains la pierre angulaire (1) et provoqué de toute part la coopération du zèle religieux et la générosité des grandes familles.

Hector de Polignac, invité à concourir par sa dîme de Pouypetit, se retranche sur les sentences qui l'avaient déclarée exempte de toute redevance épiscopale.

Amanieu insiste et ne plaide cette fois que pour sa *quarte canonique*, c'est-à-dire pour le premier des quatre lots annuels dont nous avons parlé plus haut, et que les canons adjugeaient, sans

(1) Voir, page 51, livraison de janvier-février, ce que nous avons dit de cette pierre retrouvée de nos jours.

Digitized by Google

conteste, à tous les évêques sur les revenus ecclésiastiques de leur diocèse (1).

Hector de Polignac reconnaît le principe de la répartition annuelle; mais il soutient que sa dîme en est exempte comme propriété laïque, et il obtient en sa faveur une troisième sentence arbitrale que l'abbé de Condom et Odet de Lomagne, seigneur de Fimarcon, prononcèrent d'un commun accord en 1292.

Trente-six ans plus tard, Pierre de Polignac, petit-fils d'Hector, fonde une chapelle dans l'église de Saint-Orens, alors comprise dans le nouveau diocèse dont le Pape, Jean XXII, venait de fixer le siége à Condom, en 1317. Il ordonne, par testament, d'être enterré quand Dieu voudra disposer de sa vie, dans cette même église, aux pieds de son père *Guillaume*. « Je prie, ajoute-t-il, » mon fils Géraud de Polignac d'être, en ce point, l'exécuteur » fidèle de ma dernière volonté, et d'assigner, sur ma succession » un fonds nécessaire pour l'entretien du chapelain. » C'est l'origine du bénéfice auquel Joseph de Polignac d'Orlan nomma son fils Jean-Marie, en 1762, par acte public cité plus haut. Le patronage de la chapellenie s'était donc conservé depuis 429 ans dans sa famille; et dans les notes manuscrites qui nous servent de guide, rien ne prouve qu'à aucune époque l'évêque de Condom en ait contesté le droit. Mais revenons au texte même de notre document inédit.

« Noble *Géraud* de Polignac, seigneur de Pouypetit, succéda à Pierre et obtint, en 1333, des lettres patentes de la prévôté de Paris, qui confirmèrent une transaction passée entre lui et *Guillaume* de *Flavacourt*, archevêque d'Auch, qui lui disputait sa dîme inféodée. »

Ce dernier aveu est ici bien digne de remarque. Quoique notre charte de 1088 parle, en propres termes, d'une simple donation faite à Dieu et à Sainte-Marie d'Auch, on pourrait, en un sens, mettre en question si l'acte du comte Otger n'était pas en réalité une réintégration, accomplie sur les instances successives de St

(1) Tom. IV, page 118.

Digitized by Google

Austinde et de Guillaume de Montaut. On pourrait se demander si l'église anciennement érigée en l'honneur de St Christophe n'avait pas été inféodée avec son petit domaine, dans la famille de Pardiac ou de ses auteurs, bien avant le temps du nouveau comte.

Mais pour la dîme de Pouypetit, la solution fut acquise à l'histoire par l'instruction de cette affaire reprise au XIVe siècle et complétée en 1333. En effet, Géraud de Polignac reconnaît textuellement que le temporel en litige n'était qu'inféodé à sa famille. Le fief fut-il ou non, dès l'origine, à titre perpétuel ? C'est la question que les arbitres n'avaient sans doute jamais pu résoudre, de manière à ne plus laisser prise à de nouvelles réclamations.

Quoi qu'il en soit, Guillaume de Flavacourt, appelé sur notre siége en 1324, vient à son tour examiner cette affaire, et finit par accepter une transaction que Géraud de Polignac promet de faire ratifier par son fils. L'archevêque s'engage, de son côté, à la faire approuver par le pape et par le roi; et le tout fut confirmé par lettres patentes de la prévôté et par arrêt du parlement de Paris de cette même année 1333, qui était la neuvième de l'épiscopat de Guillaume.

« Noble Géraud de Polignac, poursuit notre manuscrit, laissa pour héritier son fils, noble *Pierre* de Polignac Dorlan, seigneur de Pouypetit, et donna en 1401 l'autre moitié de la dixme de la métairie d'Auloue au recteur de l'église de Pouypetit, suivant la recommandation qui lui en avait été faite par *Géraud* de Polignac son père avant que de mourir (1).»

Pierre de Polignac eut aussi à défendre, quatre-vingt-sept ans après cette dernière date, ce qu'il appelait les anciens droits de sa famille; et voici à quelle occasion :

Le 23 juin 1488, on avait repris définitivement les fondations sur lesquelles allait s'élever la nouvelle cathédrale d'Auch. Par un accord sagement combiné et confirmé au parlement de Toulouse, tout le clergé métropolitain devait concourir à la dé-

(1) Voir, dans l'acte de présentation, cité plus haut, la donation faite en 1047 de la première moitié de cette dîme.

Digitized by Google

pense : l'archevêque pour le tiers de ses dîmes annuelles, toutes charges déduites; le chapitre pour le revenu annuel d'une prébende canoniale pleine et entière; les dignitaires et les autres membres de la compagnie pris individuellement et pourvus de bénéfice en titre ou en commende, pour le dixième de leurs fruits et revenus annuels.

Or, à cette occasion, le syndic du chapitre avait ravivé les contestations relatives à la dîme de Pouypetit. Mais, tout bien examiné, on ne crut pas devoir la comprendre dans la taxe épiscopale fixée par le Parlement. Ce qui n'empêcha pas, poursuit notre document, l'archevêque François de Clermont de la redemander vingt-quatre ans plus tard, « voulant que cette dixme fût taxée pour la » dépense de l'église métropolitaine d'Auch. »

Ce prélat était François-Guillaume de Clermont-Lodève, neveu du cardinal d'Amboise, ministre d'état justement célèbre, dont l'élévation et la haute fortune avaient si avantageusement servi auprès du roi Louis XII les membres de sa nombreuse famille (1). Louis I et Louis II d'Amboise, le premier frère et le second neveu du cardinal, avaient successivement occupé le siége d'Alby, et opéré dans cette cathédrale les merveilles de sculpture et de peinture qu'on y admire encore à si juste titre. Promu au siége d'Auch en 1507, François-Guillaume de Clermont-Lodève, cardinal-prêtre du titre de Saint-Etienne *in monte cœlio*, voulut imiter dans sa métropole l'exemple que lui avaient donné ses parents les deux archevêques d'Alby. Par son ordre, et sous le double patronage de la reine Anne de Bretagne et du cardinal ministre, des sculpteurs en renom furent chargés de confectionner les stalles d'un nouveau chœur, que nous y voyons encore dans son intégrité, et Arnaud de Moles se mit à l'œuvre pour orner de verrières monumentales les onze chapelles qui couronnent le chevet, autour de ces splendides boiseries. Les peintres et les sculpteurs travaillaient depuis près de cinq ans avec le même zèle, quand le nouveau prélat

(1) Le cardinal d'Amboise avait quinze frères ou sœurs. Au nombre de ces dernières était Catherine d'Amboise, mère de François-Guillaume.

Digitized by Google

fit son entrée dans notre ville, le 16 octobre de l'année 1512. Les importantes négociations que Louis XII lui avait confiées auprès du pape Jules II, en qualité d'ambassadeur, l'avaient retenu six ans en Italie. Son premier soin fut de régler les intérêts de son église métropolitaine, et d'encourager les artistes habiles qui en poursuivaient l'ornementation. Arnaud de Moles, en particulier, touchait au terme de son entreprise, dont le complément ne lui demandait plus que peu de mois (1) : ce qui obligea le cardinal à réunir tous les moyens de faire honneur à ses engagements.

Les décimateurs ecclésiastiques étaient déjà taxés depuis quelques temps dans toute l'étendue du diocèse. A ce titre, Pierre de Polignac fut invité à concourir, pour une somme d'argent que le syndic métropolitain avait fixée. Mais ses enfants firent opposition, au nom des droits traditionnels de leurs ancêtres, sanctionnés d'ailleurs et juridiquement maintenus pour la dernière fois en 1488, ainsi que nous venons de le dire. Ils soutinrent que ces mêmes droits ne devaient pas être moins légitimes en 1512. Et dans le but de les consacrer à perpétuité, la famille crut devoir conclure à un refus définitif.

Les réclamations survenues depuis 1512 furent toujours moins importantes. L'Eglise, d'ailleurs, ne rencontra bientôt plus les mêmes sympathies dans la défense de ses droits, pour peu que les juges séculiers les trouvassent contestables.

Ces interminables débats, dont le lecteur voudra bien nous pardonner l'analyse, s'éteignent donc vers le milieu du XVIe siècle, c'est-à-dire à l'époque sanglante où l'influence de la Réforme vient si brusquement changer le cours des idées et des pratiques religieuses dans notre province, et aussi mettre un terme à l'état si prospère de notre église de Saint-Christaud. Nous convenons que les souvenirs dont nous venons de reproduire la série quelque peu monotone sembleraient, de prime abord, n'intéresser qu'une famille. Mais ils fournissent à notre sujet une véritable pièce justificative, qui nous indique comment dans les âges de foi se commençaient,

(1) Il signa le dernier vitrail à la date du 25 juin 1513.

Digitized by Google

se poursuivaient et s'accomplissaient dans une même lignée des fondations qui auraient assuré l'avenir des plus modestes églises rurales, si des temps moins propices n'étaient venus rendre pour nous presque impossible leur entretien le plus indispensable. Ces fondations, sous la tutelle des grands noms qui avaient présidé à leur origine, demeuraient partie essentielle et la plus sacrée de l'héritage patrimonial. Et chaque génération se faisait un devoir de l'augmenter, de la protéger et de la maintenir dans son intégrité, comme la part faite à Dieu et aux pauvres, par les dispositions testamentaires de ses plus nobles ancêtres.

Nous avons vu que la donation primordiale de Pierre de Polignac, seigneur de Pouypetit, porte la date de 1047. Elle est donc antérieure de 41 ans à celle de notre comte Otger : Ce qui prouve en même temps et l'ancienneté de la maison des Polignac d'Orlan et celle de l'église dont ils étaient les bienfaiteurs. Notre pouillé diocésain de 1672 la porte au nombre des cures. La famille s'en était même déjà dessaisie en faveur de nos archevêques, puisqu'ils en avaient la libre collation à cette date. Elle avait aussi une annexe sous le nom d'Ordac, et les offices étaient alternatifs entre les deux églises, que le curé desservait sans vicaire. Aujourd'hui, M. le curé de Saint-Orens-Pouy suffit également au service de cette succursale, bien qu'il ait pour annexe la section de Pouy-Petit.

Saint-Christaud de Pardiac, n'avait, en 1672, que le simple titre d'annexe, dont la matrice était Pouylebon. Toutefois le service était complet dans les deux églises, un vicaire étant chargé de celui de Saint-Christaud. C'est le 15 juin 1846 que, par ordonnance royale, on l'a érigée en succursale, avec résidence d'un titulaire dont la maison curiale est de récente construction. Cette modification radicale dans le service divin est d'un grand prix assurément pour la nouvelle paroisse. Mais son église n'a plus, depuis près de trois cents ans, le droit de redemander aux anciennes dépendances territoriales dont parle l'acte de 1088 *sa quarte canonique*, c'est-à-dire cette quatrième part des produits annuels,

Digitized by Google

ce quatrième lot qui servait jadis à l'entretenir, à la réparer et à l'embellir d'une manière convenable. Car nous avons vu que l'aliénation de son temporel fut, vers la fin du XVIe siècle, la conséquence forcée des ruines faites par le protestantisme sur le sol de la première église (1).

Du reste, ce qu'en droit l'édifice actuel ne pouvait plus redemander, la charité bien entendue et le zèle éclairé d'une pieuse famille l'ont généreusement offert à la maison de Dieu. Après de tels exemples, l'entraînement est facile : on le sait bien sur divers points de notre diocèse, où les églises se reconstruisent depuis quelque temps, se restaurent, s'embellissent comme par enchantement. A Saint-Christaud, les fidèles n'ont pas plus hésité qu'ailleurs à marcher dans une voie si noblement ouverte au milieu d'eux par madame de Thézan née de Garac. Espérons que chaque famille voudra s'y maintenir, selon la mesure des moyens dont elle dispose. Et bientôt le nouveau temple, restauré, enrichi même en ces derniers jours d'autels de marbre, de peintures murales, de verres en couleur, n'aura plus rien à envier à la gloire du premier.

Ce bon exemple de la nouvelle succursale ne pouvait pas être sans fruit pour la matrice : Pouylebon a aussi voulu rebâtir son presbytère. L'église demande à son tour une rénovation plus digne de ses anciennes prérogatives. Nous avons toute confiance que des projets dé nous bien connus ne tarderont pas à se réaliser dans cette intéressante paroisse.

F. CANÉTO, Vic. Gén.

(1) Tom. IV, pag. 163.

Digitized by Google

LES BEAUX-ARTS

A l'Exposition régionale d'Auch, de 1863.

Rapport de M. le Président du jury de l'Exposition des Beaux-Arts.

Messieurs,

La grande et féconde institution des concours généraux d'agriculture amène chaque année de nouveaux progrès. C'est qu'elle a en vue d'utiliser toutes les forces productives du pays. Elle utilise aujourd'hui les beaux-arts.

Oui, disons-le hautement, les beaux-arts sont doués d'un génie créateur. Ils ont produit et produisent des richesses, et ces richesses, exposées par les gouvernements à l'admiration, éclairent et animent. C'est dans les nombreuses collections de nos musées et les fréquentes expositions que les artistes s'inspirent, et que dans une autre sphère les ouvriers et les manœuvres de la capitale surtout trouvent à recueillir ces précieux avantages d'élégance, de solidité et de perfection qui les rendent si fort au-dessus des artisans des autres contrées de l'Europe.

En effet, c'est à Paris que les peuples viennent chercher les modèles du goût, et ces modèles donnent à la France, permettez-nous de le dire, l'empire universel, tant est forte notre agrégation de chefs-d'œuvre, dont l'accès reste toujours libre.

On admire aujourd'hui l'élégance et le bon goût de nos maisons, de nos ameublements et des objets les plus vulgaires de la vie domestique. Ne soyons donc pas surpris, Messieurs, de voir la municipalité de nos grandes villes pousser la population active, laborieuse et intelligente, vers les arts qui agissent si puissamment sur l'âme.

Voulant, elle aussi, apporter des lumières nouvelles au concours de 1863, la mairie de la ville d'Auch a arrêté, par une décision en date du 10 janvier dernier, qu'une exposition artistique serait annexée à ce concours, et qu'une médaille d'or et des médailles d'argent et de bronze seraient décernées aux artistes vivants, dont les œuvres seraient reconnues les meilleures.

Digitized by Google

Afin d'encourager cette utile innovation, S. M. l'empereur et S. Exc. le ministre d'Etat ont mis à la disposition du jury deux médailles d'or. Ces médailles doivent être accueillies avec joie par tous ceux qui font des besoins et des intérêts de l'art et des artistes l'objet de leurs préoccupations.

Le jury croirait ne pas avoir rempli tout son devoir, ne pas avoir satisfait à toute la reconnaissance que lui imposent l'initiative de l'administration municipale de la ville d'Auch, la bienveillance de M. le préfet et l'empressement du comité des beaux-arts, s'il ne consignait ici l'expression de sa gratitude pour les mesures qu'ils ont prises, les soins qu'ils se sont donnés en vue de l'œuvre qu'ils avaient à cœur de mener à bonne fin.

Que vous dirons-nous de plus, Messieurs? sinon que le jury a été heureux de voir tous les amateurs du Gers répondre avec empressement à l'appel qui leur a été fait. Il les remercie tous sincèrement de leur zèle et de leur dévouement. Mais pourquoi le jury trouve-t-il que l'exposition des artistes de la région n'a pas le développement que leur nombre aurait pu lui donner? — Sans doute la difficulté de faire connaître à tous l'arrêté municipal du 10 janvier et la grande exposition parisienne ont dû diminuer le nombre des concurrents : mais certainement le bruit de notre exposition et des récompenses nombreuses qu'elle a motivées ramèneront à nous ces artistes dont nous regrettons l'absence.

L'Exposition des beaux-arts se divise en deux classes. La 1re comprend les objets d'art et de curiosité appartenant aux seuls habitants du Gers; la seconde comprend les dessins, gravures, pastels, peintures, sculptures et curiosités des artistes vivants dans les départements compris dans la région du concours que nous inaugurons aujourd'hui.

Première classe. — 400 objets étaient exposés à l'admiration publique. Ces objets peuvent donner une idée du goût et de la manière qui caractérisent les peintres sortis des écoles Italiennes, Flamandes et Françaises. Saluons surtout, Messieurs, nos artistes Français qui montrent dans leurs productions le génie, les grâces et l'élégance de la patrie.

Deuxième classe. — 227 objets ont été soumis à l'appréciation du jury. Tous avaient plus ou moins de mérite : cependant les œuvres de MM. Ferri, l'abbé Goussard et Lacoste, ont dû fixer plus particulièrement son attention, et ce n'a pas été sans difficulté, sans examen sérieux, qu'ils ont pu être classés entre eux pour l'attribution des médail-

Digitized by Google

les d'or. Grâce à la noble libéralité auscitaine, le jury a pu donner avec une vive satisfaction de nombreuses médailles d'argent et de bronze. Félicitons MM. les lauréats et rappelons-nous qu'en fait d'art, les études sont longues, les essais coûteux et les commandes toujours peu nombreuses.

Nous voici, Messieurs, arrivé au terme de la tâche qui nous a été imposée, le premier essai d'exposition artistique a été brillant. Espérons qu'il déterminera l'administration municipale à en étendre le programme et en assurer le retour.

Rendons tous hommage au dévoûment éclairé de M. Destieux, maire de la ville d'Auch, qui a su trouver dans tous les esprits sympathie et concours pour la solennité qui nous rassemble aujourd'hui.

1° *Une médaille d'or donnée par Sa Majesté l'Empereur.*

M. Adrien Ferri, d'Auch, ancien pensionnaire du département du Gers.

2° *Médaille d'or donnée par Son Excellence le ministre d'Etat.*

M. l'abbé Goussard de Condom (Gers), peintre verrier.

3° *Médaille d'or donnée par la ville d'Auch.*

M. Bernard Lacoste d'Eauze (Gers), professeur de dessin au collège d'Eauze.

Médailles d'argent données par la ville d'Auch.

PEINTRES.

MM. Galos de Pau (Basses-Pyrénées).
Chabou, de Toulouse (Haute-Garonne).
Louis Sancet, d'Auch.
Paul Martin, professeur de dessin au lycée impérial d'Auch.
Gustave de Lassalles-Bordes, de Condom (Gers).
Durand, de Toulouse (Haute-Garonne).
Charles Escot, de Toulouse (Haute-Garonne).
Dominique Rigaud, de Toulouse (Haute-Garonne).

Médailles de bronze données par la ville d'Auch.

Jules Gélibert, de Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées).
Eugène Sans, de Tarbes (Hautes-Pyrénées).
Eugène Boilly, de Toulouse (Haute-Garonne).
Lacausse, de Pey (Landes).
Victor Venot, de Pau (Basses-Pyrénées).
Baptiste Lafforgue, de Toulouse (Haute-Garonne).
Alfred Dartiguenave, de Pau (Basses-Pyrénées).
Mme Fanny Gamboggi, de Toulouse (Haute-Garonne).

Digitized by Google

Louis-Victor Gesta, de Toulouse (Haute-Garonne).
P. Rivière, de Toulouse (Haute-Garonne).
Gaston Virebent, de Toulouse (Haute-Garonne).

Mentions honorables.

Jean Comby, de Toulouse (Haute-Garonne).
Louis Ducos, d'Auch.
Joseph Lassouquère, d'Auch.
Comte de Gavaret, de Toulouse (Haute-Garonne).

SCULPTURE.

Médailles d'argent.

Edouard Zeppenfeld, d'Auch.
Théodore Lebel, d'Auch.
Blot, né dans la région.

Médaille de bronze.

Dartigues frères, fondeurs de Toulouse (Haute-Garonne).

Messieurs les photographes ont présenté de nombreux cadres, tous d'une exécution soignée, et le jury, en donnant à chaque artiste une médaille de bronze, a voulu récompenser leurs efforts et les encourager.

Mis DE NOÉ.

Digitized by Google

COUTUMES DE VIVEZ OU BIVÈS [1]

(Vicomté de Lomagne.)

Ce sont les coutumes du château de Viues octroiées aux habitans dud. lieu par les Seigneurs en lan mil deux cens quatre vingts trois et le sixieme jour de decembre.

Au nom de Dieu sainte et individue trinite amen. Soit conneu a tous les presans et a tous ceux de laduenir que seigneur Guilhaume Manaud de Viues le premier escuier seigneur Gaillard son fils de Ville Longe pour luy et pour autre Gaillard son fils seigneur Pelegry de Viues escuier et seigneur, Manaud Arnaud de Viues escuier du chateau de Viues dans l'euéché de Lectoure iceux en sa part ont octroié et donné et de leur bonne et gratieuse volonté pour eux et pour tous leurs héritiers et pour tous leurs successeurs a honneur de nostre seigneur dieu tout puissant et de nostre dame ste mere et de toute la celeste companie a tous les manans, hientenans et habitans, et des fausbourg dentour et dedans le distroit du meme chateau les libertes et franchises de sous coutumes en cette presante carte et cette maniere.

Nous Guillaume Manaud de Viues et aussy Arnaud de Viues et nous Gaillard de Ville Longue pour nous et pour Gaillard nostre fils et au nom de luy et nous Pelegry de Viues, et nous Manaud, Arnaud de Viues escuiers et seigneurs du chateau de Viues de Loumagne pour nous et pour tous nos heretiers et sucessurs donnons et octroions pour lestable coutume, libertes et franchises pour tous les manans et habitans dudt chateau et fausbourg denuiron et du distroil du meme lieu et chateau.

I. Que tout homme et toute femme atent ou atainte en larrasin soint prins et menes aux seigneurs dud. chateau ou a son lieutenant, et les seigneurs en leur risque conduisent ou fasent conduire le layron ou larronesse en la place et soit jugée en justice et cour dudt chateau et que les seigneurs et juges tienent et remplissent le mesme jugemant.

II. Tout homme ou toute femme quy fera murtre soit son corps et ces causes confisquées aux seigneurs sy ce nest que sy cen defendant de

(1) Communiquées par M. l'abbé Bénac, curé de Sainte-Gemme, qui a mis obligeamment à ma disposition le résultat de ses longues et pénibles recherches sur les anciennes coutumes locales de la Gascogne, et particulièrement du Fezensaguet.

Digitized by Google

de mort. Il faut autre que de ce murtre ne soit tenu ou sy par aduanture il treuoit homme ou femme dans sa maison de nuit ou de jour pour derober sa cause ou homme pour flétrir sa femme et entretenir charnellement. Il le peut sy en autre maniere il ne pouuoit lauoir et retenir ny prandre que de ce murtre ne soit teneu quit.

III. Tout homme ou toute femme quy derobera le bled du soleil couché jusques au soleil leuer ou a la lune excepte peu de fruits, voulons qu'il soit tenu par corps en soixante six sols de morlas par justice aux seigneurs et quil rande le domage a celluy quy laura soufert et que ces debtes soient paires a quy il deura et le corps dicelluy prendra justice a connaissance de lad. cour.

IV. Tout homme et toute femme qui derobera du soleil leué jusques au soleil couché exepte petite quantite de fruit soit tenu aux seigneurs en soixante sols morlas et quil coure la ville nud excepte sil trouue maison ou grange dautruy en reprint bled dautruy en derobant que soint confisques ces biens au seigneur amande le domage o celluy quy laura soufert et son corps soufrira justice en connaissance de ladt cour.

V. Tout homme ou toute femme quy sera prise en adultere soit tenu en soixante sols morlas par justice aux seigneurs, et la femme coura la ville nuds et quils oront prins sur le fait auec les iuges et deux voisins.

VI. Tout homme depucellera par force quil la prene par force sy de luy le peut faire ou bien quil luy donne un mary sil le peut faire, et s'il ne peut quil perde les genitoires et coure lad. ville et fasse amande de ces causes telle quil pourra a la femme et les seigneurs ayent soixante sols de morlas sil se peut donner.

VII. Tout homme que femme mariée forcera soit teneu aux seigneurs en sols de morlas coure la ville et fasce amande a la femme et perde les genitoires.

VIII. Tout homme que autre femme forsera soit tenu aux seigneurs en soixante sols de morlas coure la ville et fasse amande a la femme forcee a connoissance de lad. cour et de toutes ces choses ce droit pretandeu sy plainte en estoit faite ou cest prouué par deux tesmoins ou plus et enuoie les conueinquus par jugemant.

IX. Tout habitant dud lieu et des fausbourgs dalantour tienne vante des choses a manger quils auront au seigneur auec bons gatges de douze deniers de morlas en huit et douse deniers le morlas en loq quils soist dabort prié et doit auoir le seigneur de un pour un mois de douse deniers morlas en haut au moins qu'apres les quinse jours que celluy quy aura le gage doit requerir le seigneur de quy sera le gage apres quil aura requis les seigneurs au juge doit soufrir huit jours, et s'il ne peut

Digitized by Google

recourir le gaige et sil trouuet a quy lacuser ou en autre maniere au plus tost quil pourra ly recouurir ne se peut doit latandre huit jours jusques quinsin soit acomply le mois apres se peut rendre en presance de deux voisins du chateau et sy plus en a outre son debte, le plus randre a celluy de quy le gage estoit et si lautre possède celluy la fasse le reste a celluy a quy le gage aura esté engage de la auant ne luy font tenir vante jusques qu'il soit paiée; et dare et auant le geline pour deux deniers de molas, et le polat pour un molas et laye pour trois deniers molas de pagues jusques à St-Jean jusques à carême prenant loie pour trois deniers morlas et sy les seigneurs ou seigneurs auret visite et ne trouuet pour l'oie (?) ou cochon (?) a vandre peut en prandre ou il en trouuera et quil le fase vouer a deux voisins du chateau quil paye le pourceau ou quil en donne gaige et quil mete le pris aquis. Il fayra et le payemant soit sy bon que dit est.

X. Tout homme ou toute femme quy fauce mesure tiendra de bled ou de vin en vante souet tenu en cinq sols de molas aux seigneurs et quil satisfasse de bled a ceux quil aura vandeu auec la mesure juste d'iceux.

XI. Tout homme ou toute femme quy voudra vandre son vin a tauerne le fera crier et sy apres quil laura crié fesoit amouendrir la mesure ou mestouet deau au vin celluy payera quy le fera cinq sols de molas aux seigneurs et satesferont a celluy quy laura vendeu doublemant et ou il laura ne se doict retarder de vendre jusques qu'il souet a l'endroit du trou premierement perce.

XII. Tout homme et toute femme quy derobera lauene aux cheuaux de ses hostes apres quils lauront eue sont tenus en vingt cinq sols morlas aux seigneurs, sera conduit par la ville auec le larasin, l'amande le domage et les jardins et gardés et defandeus de tout domage des seigneurs et de leurs familles et pour le soing quils y prendront auront les seigneurs une.

XIII. Et autre les pourceaux entre tousains et careme entrant et en prandront selon quil y en aura de chaque jardin et on nen vendront pas auant et que deux pex en seront requis quen la troisieme sen puissent prandre temperamant selon quil y en aura de chaque jardin.

XIV. Tout homme ou toute femme quautre frapera en colere auec couteau ou auec baton ou auec putre ou autres armes quelles que ce souet et en fera efusion de sang souet tenu en soixante sols de morlas aux seigneurs, et quy lautre frapera en colere hame fusion de sang soit tenu en vingt sols de morlas et amander le domage ordonné de lad cour et de toutes ces choses soit ainsin fait et souet prouue par deux tesmoins

Digitized by Google

ou par plus sufisant nombre et lacuse en sera comdanné par jugemant, et sy aucuns habitans dud lieu plaidoint deuant la cour du chateau et naura de tesmoins que veulhent venir a sa priere la cour les contrendra de venir deposser et porter teigmonage de verite.

XV. Tout homme quy vandra pourceau ou truie a boucherie les longs aux seigneurs ou un denier morlas au choues du boucher, et sil ne le veut payer ou un denier morlas quand le pourceau ou la truie sera vandeu que soit tenu le boucher en cinq sols morlas aux seigneurs par justice; et aucun habitant nen peut tenir dautre excepte dassasinat de sa personne sil ne la requis et de fonds de terre de quoy sera tenu de requerir foix en presance de deux voisins dud lieu sur la fontaine de lad terre comunemant dit du fox et une foes de tout autre chose sauf dassasinat de corps tant que la chose ira en auant celluy quy ne laura ainsin paient doit se departir da telle assignation en faueur de quy il se sera ainsin plaint et loter quitte de la main des seigneurs et la justice de telle clameur defande et tire dassasin de personne et de cinq sols de morlas aux seigneurs et toutes lès autres clameurs dorneuant estre de deux sols de morlas excepte les susd. en cette carte; et sy celluy de quy sera faite la clameur nioit que ne feut estre requis en soint creus les voisins deuant quy auret este la saisie sy elle nest veritable et sy aucun dantre eux se plaignoit aux seigneurs ou au juge prouuer lune ou lautre et sil ne peut pas prouuer quil assure laffaire par coutume ou par usage dud chateau ou montre ces causes; de plus sy la fait de quy lad. plainte sera faite arriues de sorte que par ce fait dut venir en tourmant de corps et de causes de lauoir et prouuer le veulent et ne peut que sera faite la plainte et de celluy quy lara faite le seigneur douet aouer tout pouuoir de son corps et de ces causes; de plus les causes doueuent estre assurees jusques au jugemant de lad. cour sil a tort ou sil na pas tort le corps et les causes assurent et cepandant que la cause le fasse nourir des susd chosses manger et bouere temperamant a luy et sa femme ou sa famille et a faire son proces, et si par aouanture il prouuet le contrere luy doueunt estre les choses rendues et son corps deliure.Et sy les seigneurs se plaignoient daucun voisin aud. lieu douet premierement fere sa plainte auant que d'informer ny auoir contrainte de plus ouir que fut la querelle, et douet requerir de luy faire drouet a conoisance de la cour dud lieu et sy defandre ne peut ou ne veut les seigneurs ou le seigneur lur peuuent saisir les causes et lesquelles causes doueuent estre assurées jusque jugemant en soit fait par lad. cour et le seigneur doit poursuivre le jugemant dans un mois apres que la plainte aura este faite sur ces causes en la

Digitized by Google

cour dud. chateau : plus cepandant doit viure et defandre son fait desd. causes celluy de quy sera faite la plainte luy et sa femme et sa famille temperament a connoissance de la cour dud. chateau.

XVI. Item que tout homme habitant et manant dud. chateau ou des fausbourgs ou distroit seulemant et chef de famille donne et rande et soit tenu de donner et de randre et de païer auds seigneurs et a leurs sucessurs chaque an entre nostre dame daoust et la feste de saint Michel de septambre une carterée de fromant et une dauene toute plaine scauoir au seigneur quy y sera a la vielhe mesure de mauuesin doffitage.

XVII. Item un cart de bon vin pour lequel cart doit tenir seitse carts mesure de leitoure de vin sy lhabitant en a de la vigne sil entient et cuy tous les ans en vandanges quand il cubera son vin en telle maniere que quand lhabitant cubera doit semondre les seigneurs ou le seigneur, et sil ne les requeroit ou quil mit deau ou autre chose fesant meller le vin quy ne feut pour (*pur*), qui soit tenu qui ce fera en cinq sols damande par justice et outre tout cecy donner la carte du vin ainsin quil doit.

XVIII. Item une carterée remplie dauene pour ciuades ainsin que dit est a lad. mesure.

XIX. Tout habitant dud. chateau et des fausbourgs denuiron et de lhonneur que plasse de maison ou tiendra donne et rende et soit tenude donner et de rendre auxd. seigneurs et a leurs sucessurs chaque an en esté aud. terme desusd. une cartieree de fromant et une autre de mesture a lad. mesure de portage et une carterée de vin sen ainsin comme est acoutumé du meilleur quil sera de portage sil tient plasse ainsin quil est dit et sy place entière il na il paye pour autant quil en tiendra et une charge de boucs chaque habitant seulemant chesf de maison chaque an a la feste de noël pour portage, le portier quy doit garder la porte du solleil couché jusques au soleil couché bien et loialement a bonne foy sy domage y venoit ou beste se perdoit par faute du portier quil restitue le domage et la beste par estimation des premiers du lieu.

XX. Item sy aucun dud. chateau auorit a faire ou veuille aller auant jour que le portier se leue quil luy ouure la porte et puis quil ferme.

XXI. Tout homme qui aura perdeu des beufs quil aquiesse auec le marechal quil luy donne par an et lesse une cvnque fromant a lad. mesure celluy quy naura quun bœuf demy conque et ainsin de plus en plus le marechal douet teneir longle du bœuf pour aumoins(?) auec le fer de celluy quy voudra ferer et sa cheuille de fer douet faire pour demy morle auec le meme fer de celluy quy lamenera.

Digitized by Google

XXII. Item chacun des habitans quy aura paire de boeufs ou de mulets ou de jumens ou de cheuaux ou danes auec quoy il laboure quil ayde chaque an en semailles aux seigneurs un journal et sil na de betes quil ayde au meme temps des semailles de son corps un journal crey quand les seigneurs le mandera en semailles et ne sont tenus en autre temps douner et que le seigneur aure quy ils iront doit donner la depance aux laboureurs tout le jour et aux hommes resonablement.

XXIII. Item en vandanges chaque habitant feu tenant doit ayder un jour de leur corps au seigneur en vandanges et sy les seigneurs auvent besoin de monture a charier la vandange lo jour que la balie quy en abra este faite et que celuy meme quy la treine le seigneur pour quy il chariera auec sa monture quil luy fasse la depance a la monture et a celluy quy la suiure le jour; et quil luy donne pour son journal trois deniers morlans pour suiure la monture et moiennant ce doit estre quitte et celluy quy suiuera la monture du journal de son corps.

XXIV. Item que le seigneur doit faire la despance ce meme jour aux vandangeurs.

XXV. Item que tous manans et habitans dedans et dehors quil donne et soit tenū de donner une geline quy fasse douefs a chaque feste de noel et sil nen a quil ne soit pas tenu den donner ny nen douet; et sy par aduanture il y auoit quelquun quy ne voulent pas payer lad geline ainsin comme dit est que celluy la ne soit quitte ny absant des semures ny des bouhades ny des courbées ny dautres seruitudes que allors faisoint les habitans de la fasson et des temps que resorst et passées et quand les coutumes octroiées.

XXVI. Item que tous habitant quy fera foucher au bien quil aura du sien soit en meterie ou ailleurs que quand il le defera quy il en donne et soit tenu den donner cept charges dhomme au seigneur quil apartiendra, et que les foins et herbes soint quites et assures par les seigneurs et par leurs familles gardes comme les autres choses.

XXVII. Item que tout homme quy a monture quy ne feut de beste de bast ny beste de labeur quil aide auec sa monture et auec luy meme sept jours au seigneur ou seigneurs a quy il apartiendra, et le seigneur auec quy il chariera luy doit faire la despance en ces jours et ne la luy doit sortir ny mainer plus de deux jours auant.

XXVIII. Item tout homme quy fera du fromage quil en donne chaque an doutze aux seigneurs non des meilleurs ny des moindres une foues lan.

XXIX. Item les fours soint des seigneurs et doiuent cuire a celluy quy cuire voudront au noze quey que ley memes les seigneurs diceuxd.

Digitized by Google

et pour eux tous sucessurs deuront et afranchiron et a plene largesse octroieront pour touiours a tous les habitans et habitantes du meme lieu ny des fausbourgs ny des apartenances fut tenus et chef de maison quils puissent tenir et faire chacun four en sa maison propre pour cuire son pain et non de son voisin.

XXX. Et tout homme ou femme quy enuironnent son four ny lessant cuire sy ce nest son pain propre, que celluy de quy le four sera soit tenu aux seigneurs en cinq sols de morlas par justice et que tout le pay soit confisque au seigneur.

XXXI. Item la garde des pourceaux et des brebis est des seigneurs : et deuront de chaque paire quils feront garder une demy morlane chasque moues, et de truie plaine quand couchounera douet prandre le choues de tous les couchons de checune le meilleur et a celluy de quy la truie sera douet le tenir huit semaines et a la garde de quatre brebis ou cheures d'un denier morlan le moues, quoy que sy aucun des habitans dud. chateau ny des apartenances tient porc ou brebis ou cheures et le peut garder ce peut faire et estre quitte et sy beste se perdoit lorsque le seigneur les fera garder, le pasteur la douet rendre sy par sa faute se perd; et sy le pasteur sen excuse et disait quelle nest pas perdue en faut acuser le sereman du pastur que par sa faute elle ne cest pas perdue.

XXXII. Tous les habitans dud. chateau ou des fausbourgs et des apartenances doueuent auoir et leurs betes de quel pouel quils souent entree et jouissance des patures feuilles herbes et franchises par toutes les apartenances dud. lieu et quils tournent se retirer aud. lieu de nuit.

XXXIII. Et sy les seigneurs ou seigneur de mesme lieu auet besoin pour hoter quil ait des gelines poulets ou houees douet douner le dernier a la justice quy douet aller par le chateau par toutes les maisons lune apres l'autre et que par amour o mechante ne lesse den prandre mais quil paye d'abort doulse deniers ce quil coutera au mesme temps au surplus qu'il donne caution et gages auec la conuenans que desus est dit.

XXXIV. Tous les foins et les pailles des habitans dud. lieu voulons que souent conserues des seigneurs et de leurs familles pour touiours excepte la paille de fromant sans defere les pailles au besoin du betail et sy lepaller tombet voulons que soit accomode au dire du premier dud. chateau.

XXXV. Item tout habitant ou manand dud. lieu fairont vendre ou donne ou engager ou coumandera home habitant dud. lieu excepte a gentilhomme et prextre desglise et a homme noble toutes les choses mubles

Digitized by Google

et inmubles et perseptions feodalles sauf les seigneurs de quy seront tenus en fiefs et de celluy, sans exceptes les indiuis quy ont este infeodes dansiéneté et si quelcun vouloit se changer a quelque autre bien les seigneurs le doueront accompaigner lespace dune lieue en quelque part quil ne veuille aller et hommes lesques se seroint donnes a bonne foy a son pouuoir eux et ses causes et sy led. chateau auoit besoin dommes comuns au lieu ou la justice ou les consuls dud. chateau seconderont tous les autres doiuent estre obeisans chaque semaine depuis tousains jusques a St Jean sy besoin en est; et sy enquare y contestoit doit le condanner la justice pour quatre deniers morlas lesques seront les dux de la justice et les autres deux du comun dud. chateau et sy les seigneurs vouloint trauailler ou trauaille en sale ou en muraille dud. chateau que aie le comun de chaque maison un homme a nostre œuure vn jour de chaque semaine tant que lheuure durera a connoissance du metre masson et le seigneur ou voisin quy fera lheuure quil donne a gouter aux hommes quy seront au trauail.

XXXVI. Et sy personne hors dud. chateau faisoit tort au seigneur ou a quelque seigneur dud. chateau tous les habitans du meme chateau se doueuent tenir auec luy et len doiuent defandre a leur pouuoir et suiure toutes parties pendant lespace dun jour et feste porte que le jour quy le certifieront feasset retorner coucher au même chateau et sy aucun faisoit tort a lhabitant dud. chateau lesd. seigneurs le doueuent releuer et tenir soubs leur protection jusques que le tout luy soit esmandé et que esuidement il en soit hors, et tous les habitans dud. chateau tiendront et auront a perpetuite toutes les terres cultiuees et hermes jusques a temps que aouoit en tels que tenir que lesd coutumes feurent octroiées et leur feurent octroiées par seigneur ou par juge en ce meme fief quil les tenoint forces par agrier ou par autres subieds escepte celles quy en ce temps de lors tenoint lesquelles perdront jusques la fin du terme quelles sont octroiées excepte que le seigneur dud. chateau de quy le fief sera en prend la moitié des trois quy seront aux terme et que deux lont termes par agrier a perpetuite aux autres fiefs desnoier et parce quils tiendront les terres soubs cecy que sy les memes seigneurs disoint quils nauoint octroiées les memes terres ou quil nen auoit tant octroiées ou pour la contenance que le tenantier diroit et que led tenantier jure sur les sts esuangilles de dieu que led. seigneur ou son juge luy ont octroiées lesd. terres sur ce quy auret este arrete et pour ce deuoir quil setoit charge infers par son seremant le tenancier cy deuant dit et sy in ces terres habitans a fere bled sils y fesoint millets vignes ou preds sils le puisset ou sils le veulent et

Digitized by Google

quils vandent de la vigne et du foin la meme part que ils fesoint du bled au temps que bled y faisoint.

XXXVII. Et sy les seigneurs ou seigneur fesoint ofance tort ou force a aucun habitant dud. chateau que la justice dud. chateau et la requete dud. force sil en est pour long temps cherchent et prenent loiales inquisitions de cette force : et sils trouoint quelques inquisitions que lesd seigneurs ou seigneur luy fuscent fort ou forcé que incontinant lesd. seigr ou seigrs emandes le tort et defandet la fin et sils ne le vouloint fere que tous les autres habitans dud. lieu ou joint auec luy jusques a ce que la force luy soit defaite et le tout emande et sy aucun habitant dud chateau faisoit force aux seignears ou au seigneur que il en soit fait de la meme maniere.

XXXVIII. Et sy les seigneurs dud. chateau tiroint milice ou caualerie de nostre lieu il ne le doit tirer ny mener contre leur volonte sinon pour fait manifeste que homme leur fit en leurs droits et deuoirs et non tant loin que ne puissent retorner le jour meme aud. chateau : et sy par aduanture les menoit plus loing auec leur volonte de en aouant doiuet faire la despance a la milice ou a la caualerie, doit leur donner cher et boire jusque-que soint retornes aud chateau.

XXXIX. Voulons que tout habitant dud. chateau puisse metre en garde autre homme que luy aud. chateau et le tenir de dehors les prisons et luy meme le garde sauf et reserué sy cest homme auoit tué homme ou predit de le tuer sy par aduanture il nen auoit esté requis quil ne luy mit et lesd seigneurs ou seigneur ny aucuns habitans dud. lieu ne puissent desesir pocession daucune chose a aucun habitant dud. chateau sy conest en jugemant de lad. cour; et sil laouoit fait il le doit recouurer a sa pocession et a usiue de la meme fasson et sil ne le vouloit faire la cour comune dud. chateau le luy doit remestre de sa propre anthorite sy nest tout pour longtemps.

XL. Voulons que les lois de clameur de debte ou autremant ou des choses memes soit deux sols morlas ou de tout teste (?) ou duemant faites ou dites ou de sesisemant et de toute sorte volonte ou malicieusemant faites de huit sols morlans, et de fusion de sang faites sans aucunes armes ouque cest fait amiablemant quen soit tenus selon quet excepte les presantes coutumes.

XLI. Voulons que nul homme napelet dautre habitant dud. chateau quil ne laye premieremant requis sauf dassasinement et sil le faisoit quan soit tenu selon que dessus est escrit.

XLII. Voulons quaucun habitant dud. lieu ny autre apelle aucun habitant dud. chateau daucune cause quil ne luy doiue plus de douse

Digitized by Google

deniers morlans sy plus ny auoit mais sil y en auoit quil len puisse apeller de fort.

XLIII. Voulons quaucuns hommes habitans dud. chateau ne soit exécuté en ces robes ny de sa femme ny de sa famille ny en drats de son lit ny en feremans ou enfin de quoy il gagne sa vie son pain sinon pour peche ou pour cause jugée ou quil feut fort et quil vouleut fuir en quelque autre lieu.

XLIV. Voulons que les peches des seruices de toussaints quant le memejour ne seront payées de ce que nous auions acoutumé danoir cinq sols de morlas soit de douse deniers de morlas sil ny est plus et que soit paiees lesd. seruices dans huit jours apres toussaints.

XLV. Et tout homme qui na pas place de maison en prene dans le chateau ny nen peut auoir dedans que le seigneur soubs quy il demurera luy en donne au fausbourg denuiron jusques quil ait son plain : cest a sauoir la maison de nuit et quatre rases de long et douse de large et quil en paye et soit tenu payer lafilage ainsin comme les autres habitans dud. chateau.

XLVI. Voulons que tout homme que dedans nous a place ou demy et en voudra dehors que le seigneur soubs quy il sera luy en donne ainsin comme est dit et que soit tenu de payer et paye chaque an a toussaints pour raison d'icelle quatre deniers morlas ou la monoie courante doublee au seigneur ou a ses sucessurs, et deux deniers darrere captes au profit du seigneur quand en moindre; et voulons de la peche contenue aux establissemans faits par les habitans et par tous les jurats auec les habitans que soint tenus par la justice et par le conseil dud lieu et que en justice en est la feste et que lad justice et les jurats les partagent et quen aient lesd seigneurs le tiers et la comune dud. lieu les autres deux tiers.

XLVII. Voulons que sy ce meme cas estoit contreuenu en ces coutumes a laduenir le surplus dud. artigle est tout a fait efface par le labps du temps.

Lesquelles coutumes susd. et checun lesquelles sont contenues en cette presente carte led. sieur Guillaume de Viues le premier, le seigneur Arnaud de Viues, le seigneur Gaillard de Villelongue pour luy et pour Gaillard son fils le seigneur Pelegry de Viues Raymond Guillaume de Viues, le fils de Guillaume Raimond et le fils dud Pelegry, ont octroié ainsin queux apartient a tenir ce fait pour eux et pour tous leurs heretiers et sucessurs et pour tenir aud. lieu Arnaud Dulaus, Bernard Faget, Sansson de Neufer, Montin de Lagardele, Raimond de Faget Nidal de Vilas, Bertrand de Vilas de Laporthe, habitans dud.chateau pour

Digitized by Google

eux et pour leurs sucessurs et pour tous les autres habitans dud chateau et pour tous leurs sucessurs a laduenir recenant les memes coutumes et pour obseruer tout cecy led. seigneur Gaillard de Villelongue a promis conuenir desd coutumes faire octroier et authoriser auxd. Gaillard son fils dune part dautre et moy notere dessoubs escrit stipulant et ne sceauant pour tous ceux quy y ont infere et inferet et prometent tenir garder et accomplir pour touiours en la maniere cy dessus ditte et jurent sur les saints esuangiles de nostre seigneur corporellemant ne contreuenir de dit ny de fait en aucune maniere renonsant pour l'amour de cecy a tout benefice de droit canon et sciuil feut; fait cecy a Viues six jours en entrant en decembre an du seigneur mil deux cens huitante trois regnant Philipe roy de France et Douart roy d'Angleterre et duc de Guiene et de Fezensac, Geraud euesque de Lectoure deuant les tesmoins apeles et pries M. Guilem de Moros pretre, Raimond Potis pretre de Viues, Doumengs de Lagardere dit Lasinllia, Pey Doulaox de Viues pey de Villas pey de Lagardelle Jean de Laporte habitans de Viues et Jean Guillaumes Barrau nore public requis et adueré aud chateau de Viues quy de lexpres consantemant desd parties ce que dessus ay escrit. Guillaumes Barrau clerc de Coloigne.

J.-F. B.

Digitized by Google

A M. ONÉSIME POUYDEBAT

Sur une Médaille grand module à sujet religieux.

MON CHER MONSIEUR,

Je vous remercie de la communication que vous me faites. Les numismates s'occupent de la recherche, du classement et de l'interprétation des pièces de différents métaux et de forme presque toujours lenticulaire, que généralement on appelle *médailles*. Toutefois, les espèces monétaires sont l'objet plus spécial de leurs études.

Les médailles proprement dites n'eurent jamais, comme ces dernières, une valeur légale de pièces courantes, dans les détails et les échanges ordinaires du commerce. Chez tous les peuples civilisés, elles furent invariablement destinées à retracer des portraits, ou à consacrer le souvenir de certains faits historiques.

Il existe néanmoins une classe à part de médailles qui se rattachent exclusivement aux idées et aux pratiques religieuses. L'antiquité n'y fut pas étrangère; mais le christianisme les a surtout multipliées, variant les types et les dimensions presque à l'infini; et l'industrie moderne en a fait une branche considérable de commerce, par l'emploi des trois métaux qui ont le plus servi aux espèces monétaires, l'or, l'argent et le cuivre.

Votre spécimen appartient à la classification des médailles religieuses du XVIIIe siècle; et je m'empresse de vous dire qu'il n'est pas sans intérêt : aujourd'hui surtout que les fidèles peuvent rencontrer plus d'une occasion de faire usage d'une autre médaille qui fut très répandue en Europe, dans les siècles antérieurs, et que celle-ci rappelle, bien qu'elle en diffère par quelques points essentiels.

Sur l'une de ses faces, elle reproduit comme accidentellement *la croix de St Benoît*, signe sacré, autorisé par l'Eglise de temps immémorial, comme moyen efficace de conjurer les puissances infernales.

La Croix, instrument de supplice dans la Gentilité, devait sauver le monde. Et vous savez que, sur la terre entière, elle est devenue un centre radieux de civilisation, partout où les Apôtres de la victime immolée sur le Calvaire ont réussi à la planter. Les païens eux-mêmes avaient eu conscience du pouvoir mystérieux que, dans le plan divin, ce signe incompris devait un jour manifester. Rappelez, entre

Digitized by Google

autres preuves, ce qui se passa, sous l'empereur Théodose, lors de la démolition du *Sérapeum* d'Alexandrie. On découvrit dans les fondations une image de la croix en Tau, T, gravée en creux sur une pierre. Ces sortes de caractères étaient vénérés par les Gentils comme symbole de *la vie à venir*. Aussi, les adorateurs alexandrins de Sérapis avouèrent-ils, en présence de cette découverte, que d'après une très ancienne croyance, répandue en Egypte, l'idolâtrie devait toucher à sa fin le jour où ce symbole sacré serait mis en lumière.

St Athanase, mort évêque d'Alexandrie 35 ans avant l'avènement de Théodose, avait connu la tradition des sacerdotes de Sérapis. Il savait que, dans son diocèse, terre classique des enchantements et de la magie, les infidèles eux-mêmes, à l'exemple des chrétiens, recouraient souvent avec succès au signe de notre rédemption, contre les maléfices et les insultes des démons. Aussi, dans son traité de l'Incarnation, il ne balançait pas à mettre en relief cette pratique: « Le signe de la » Croix a la vertu de confondre tous les secrets de la magie, et de ré- » duire à néant ses funestes breuvages. Qu'on en fasse l'expérience; » qu'au milieu des prestiges des démons, qu'en présence de l'impos- » ture des oracles et des prodiges de la magie, on emploie le signe de » la Croix; qu'on invoque le nom du Christ et l'on verra par soi- » même avec quelle terreur les démons s'enfuient à ce signe et à ce » nom; comment les oracles s'arrêtent, comment la magie et ses » philtres perdent leur valeur (1). »

Mais revenons à votre médaille où se trouvent réunies et la Croix et le nom du Crucifié, et les paroles de conjuration dont Jésus se servit un jour lui-même, en présence de ses disciples.

Voici, en quelques mots, l'interprétation que vous me demandez.

Droit. — Marie, assise, porte la double couronne de Reine du Ciel et de la terre. De sa main droite elle tient la tige fleurie de Jessé (2), comme symbole de sa maternité divine.

L'enfant-Dieu, symbolisé lui-même par *la fleur* qui termine la tige, est debout, couronne en tête, sur le giron de sa mère : sa main droite est bénissante.

A la gauche de Marie est figurée une petite chapelle; et, tout autour, des roches abruptes signifient ce qu'exprime la légende

N. S. D. MONS.

(1) S. Athan. De Incarnatione Verbi, cap. xlv.
(2) Et egredietur *virga* de radice Jesse, et *flos* de radice ejus ascendet. Isaie, cap. xi, v. 1.

Digitized by Google

Ce qui veut dire, en espagnol : *Nuestra Señora De MONSerrate* (1).

Sous les pieds de Marie, l'exergue ROMA indique la provenance de cette médaille que les bénédictins de la sainte montagne catalonaise auraient fait frapper dans la capitale du monde chrétien.

Mais la scie figurée à la gauche de la légende est-elle une estampille de fabrique? Ou bien faut-il la prendre pour une espèce de corps de devise, décrivant à sa façon ce que le nom du lieu signifie? Je veux dire l'aspect et la constitution orographique du Monserrat, *mont scié, à crête dentelée, mont en dents de scie*. Car l'instrument est appliqué à l'un de ces nombreux sommets secondaires qui entourent la Vierge, comme un ornement frangé en forme d'auréole. Du reste, en espagnol, la même expression, *sierra*, désigne également une scie et une crête de montagne, *Sierra-Morena*, *Sierra* de *Segura*, *Sierra* de *Monserrate*, etc., etc., etc.

REVERS. — L'effigie du revers rappelle St Benoît, désigné d'ailleurs par sa légende:

S. PATER BENEDIC (2).

Il est crossé et mitré, comme chef d'Ordre monastique. Il porte à sa main gauche le livre des constitutions bénédictines.

De la main droite il dirige ses bénédictions vers une reproduction en relief de la médaille qui porte son nom : *médaille de la croix de St Benoît*. Cette croix a ici quatre branches égales et pattées. Mais elle est, de plus, ornée de sigles dont vous me demandez la signification; la voici : Les quatre lettres isolées C S P B qui cantonnent la croix veulent dire,

CRUX SANCTI

PATRIS BENEDICTI (3).

Les sigles de la tige verticale portent, de haut en bas, C S S M L, c'est-à-dire: *Crux Sacra Sit Mihi Lux* (4). Et sur la tige horizontale on lit, de gauche à droite, N D S M D, c'est-à-dire: *Non Draco Sit Mihi Dux* (5).

Enfin cette croix est inscrite dans une légende qui porte en tête le nom abrégé de Jésus, par ses trois premières lettres prises de l'al-

(1) Notre-Dame de Montserrat.
(2) Le saint Père Benoît.
(3) La croix du saint Père Benoît.
(4) Que la sainte croix soit ma lumière.
(5) Que le dragon ne soit pas mon chef.

Digitized by Google

phabet grec. Puis viennent de gauche à droite les sigles V R S N S M V S M Q L I V B, qui signifient:

Vade Retro Satana Nunquam Suade Mihi Vana
Sunt Mala Quæ Libas Ipse Venena Bibas (1).

La dévotion à la médaille dite *de la croix de St Benoît* remonte à un fait historique du XIe siècle, dont les détails ne sauraient trouver ici leur place (2). Mon but est uniquement de répondre à votre désir en vous donnant quelques explications à l'adresse de l'échantillon que vous m'avez présenté. Vous serez étonné, sans doute, qu'un mot entier réponde à chacune des lettres de la formule de conjuration, *vade retro*, etc., etc., que je viens de traduire. Mais cet usage remonte aux premiers temps de notre foi; le poisson était un des symboles qui rappelaient aux chrétiens Jésus-Christ lui-même; et son nom, écrit en caractères grecs, ἰχθύς, se décomposait en lettres isolées donnant les initiales d'une formule ainsi conçue : JÉSUS-CHRIST DE DIEU FILS SAUVEUR.

Ι	ησοῦς	Jesus	Jésus
Χ	ριστος	Christus	Christ
Θ	εοῦ	Dei	de Dieu
Υ	ιὸς	Filius	Fils
Σ	ωτηρ	Salvator	Sauveur.

Nonobstant, les critiques exagérées du XVIIIe siècle voulurent entacher de superstition la médaille bénédictine sous ce faux prétexte que le sens de l'inscription ne se devinant pas aisément, elle pourrait être suspecte d'intentions magiques. Mais l'explication que l'on en donne depuis des siècles coupe court à la difficulté.

Quoi de plus simple et de plus conforme aux saines pratiques de la piété chrétienne que de conjurer le démon par les propres paroles du Sauveur (3), dont le nom abrégé IHS est en tête de la formule! D'ailleurs on ne doit pas oublier qu'après un examen sérieux et un décret préalable de la Sacrée Congrégation des Indulgences, un grand Pape, Benoît XIV, a voulu lui-même prendre la défense de la médaille bénédictine. Par un bref du 12 mars 1742, ce docte et pieux pontife approuva la médaille avec la croix, l'effigie de St Benoît et les caractères ci-dessus qu'elle présente.

(1) Retire-toi, Satan, ne me conseille jamais tes vanités. Les breuvages que tu sers sont mauvais; bois toi-même tes poisons.

(2) On les trouvera dans l'intéressant et utile opuscule que le R. P. dom Prosper Guéranger, abbé de Solesmes, a publié, en 1862, sous ce titre : *Essai sur l'origine, la signification et les priviléges de* LA MÉDAILLE OU CROIX DE ST BENOIT.

(3) Vade retrò *me* satana. MARC, cap. VIII, v. 33.

Digitized by Google

De nos jours on a frappé en France un très grand nombre de ces sortes de médailles; mais plusieurs portent des variantes que le bref du 12 mars 1742 n'avait point prévues: elles ne reproduisent pas l'image du saint patriarche des moines d'Occident; tandis qu'elle n'y est pas moins essentielle que celle de sa sainte Croix, accompagnée des formules traditionnelles.

Dans votre échantillon rien ne manque sans doute; mais le *droit* se trouvant consacré à Notre-Dame de Monserrat, c'est au revers que sont reléguées l'image du saint, sa croix et ses formules. D'où je conclurais très volontiers que les religieux *de San Benito de Monserrate* en ont arrêté la composition à une époque antérieure aux lettres apostoliques de Benoît XIV.

Ils se seraient bien gardés, j'aime à le croire, de rien ajouter aux trois conditions qui seules avaient caractérisé le spécimen de St Benoît dès l'origine, si le Saint-Siége les eût déjà aussi solennellement authentiquées par un bref réglementaire.

Je finis, mon cher Monsieur, en vous prévenant que sur quelques médailles plus complètes vous remarquerez, aux pieds du saint patriarche des moines d'Occident, un volatile marchant sur le sol. C'est le corbeau que le sculpteur a reproduit au bas de la grande statue de marbre qui représente St Benoit au premier parvis du Mont Cassin. Cet oiseau venait tous les jours des forêts voisines lui demander familièrement sa nourriture. — Souvent on le figure portant à son bec un petit pain, en souvenir du pain empoisonné qu'une main ennemie avait préparé pour faire périr le Saint. Par une soudaine inspiration, Benoît évente le piége, ordonne à son corbeau d'aller bien loin dans le désert jeter cette dangereuse nourriture. L'oiseau obéit, ajoute la légende, et puis il revient prendre de la main du saint religieux sa pitance accoutumée.

Recevez, mon cher Monsieur, etc., etc. F. CANÉTO.

V. g.

Digitized by Google

Le Questionnaire Archéologique des Hautes-Pyrénées.

A Monsieur Léonce Couture,

Rédacteur en chef du BULLETIN DU COMITÉ D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE de la province ecclésiastique d'Auch.

Monsieur le Rédacteur,

Par une lettre publiée dans la dernière livraison du *Bulletin*, M. Couaraze de Laà revendique comme *son œuvre exclusive* le QUESTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DES HAUTES-PYRÉNÉES, dont M. Bladé m'a, par erreur, attribué la *rédaction*.

Il est très vrai que je ne suis pas l'*auteur* de ce travail, et que M. Couaraze de Laà est jusqu'à un certain point, c'est-à-dire en ce qui concerne la part qu'il y a prise, fondé *à ne pas en récuser la paternité*. — Si la chose m'eût paru mériter assez d'importance, j'aurais été le premier à provoquer une rectification.

Vous me permettrez de revendiquer à mon tour, sinon la rédaction, du moins l'idée, l'initiative de l'émission du *Questionnaire*, de telle sorte que si l'*exactitude fait un devoir* à M. Couaraze de ne pas en récuser la *paternité*, la même exactitude me fait un devoir de ne pas en récuser la *conception*.

Dans la séance du 10 mai 1858, je déposai sur le bureau de la *Société académique des Hautes-Pyrénées* un exemplaire d'un *Questionnaire archéologique* que l'*Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux* avait fait distribuer dans le département de la Gironde, et je proposai à notre compagnie de faire imprimer et répandre dans le pays un Questionnaire analogue à celui-là.

Ma proposition fut adoptée, et une commission composée, avec l'auteur de ladite proposition, de MM. Couaraze de Laà, Tiffon, Bonhoure et Esquivet, reçut la mission de rédiger à l'imitation du modèle par moi apporté, un Questionnaire pour les Hautes-Pyrénées.

Cette commission se réunit, prit connaissance du Questionnaire archéologique de la Gironde, discuta et adopta un plan de Questionnaire à peu près identique pour les Hautes-Pyrénées, et chargea M. Couaraze de Laà de le rédiger conformément au plan qui venait d'être délibéré et arrêté, ce qui fut fait, puis ratifié par la Société dans la séance du 7 juin suivant.

Digitized by Google

Telle est l'origine de ce Questionnaire (cinq pages, rapport compris), dont je n'ai jamais songé à contester à M. Couaraze la *rédaction*, mais dont mon honorable collègue m'oblige à revendiquer, ainsi que je l'ai dit plus haut, la *conception*, puisqu'il a cru devoir faire valoir ses droits et titres à la *paternité*.

Peut-être, cependant, serait-il plus exact de dire que le Questionnaire qui est le *fruit*, est dû à la *conception* de M. Couaraze et à ma *paternité*, puisque le *germe* est venu de moi?

Toujours est-il que les réponses provoquées par ce *Questionnaire* (de cinq pages, rapport compris) décidé sur ma proposition, préparé par une commission, et rédigé par M. Couaraze de Laà conformément à cette élaboration préparatoire, ont été l'objet de deux rapports de moi (ensemble 76 pages in-8°).

M. Couaraze reproche aux réponses que j'ai analysées dans mes rapports de n'avoir pas été plus sérieuses, et surtout plus scientifiques. Est-ce la faute *des auteurs* du Questionnaire? Est-ce la faute du *rapporteur?*

Elles ne peuvent, ajoute-t-il, être reçues que sous bénéfice d'inventaire, et à titre de simples renseignements. Je suis parfaitement de son avis, et je n'ai jamais donné à ces documents plus de valeur qu'ils n'en ont réellement. Nous avons interrogé, on nous a répondu; mon rôle a dû se borner à transmettre fidèlement les réponses dans un langage clair et concis en rappelant les numéros des questions auxquelles elles se rapportaient; en un mot, comme le dit M. Couaraze de Laà, à *un simple dépouillement de lettres*.

Et quant au *rapport scientifique* que, s'il y a lieu, notre compagnie aura à présenter plus tard sur l'archéologie pyrénéenne, personne, certes, mieux que mon estimable et savant collègue, ne sera compétent pour le faire. C'est là une tâche que je ne lui disputerai jamais, qu'il est libre d'entreprendre quand il le voudra en se servant des matériaux que *mon initiative* a mis à sa disposition, et dont, je me plais à le dire, il s'acquittera avec talent et distinction.

Daignez agréer, Monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments sympathiques et de haute considération.

CHARLES DUPOUEY,
Ex-Secrétaire et Vice-Président de la Société académique des Hautes-Pyrénées.

Tarbes, le 28 mai 1863.

Digitized by Google

La lettre de M. Couaraze de Laà et celle de M. Charles Dupouey démontrent à suffisance que j'ai commis une erreur involontaire en attribuant à ce dernier la rédaction du *Questionnaire Archéologique des Hautes-Pyrénées,* qui est l'œuvre de M. de Laà. Puisque je me mêle de critiquer les travaux des autres, c'est bien le moins que je reconnaisse publiquement et loyalement mes propres torts. Après la satisfaction de les réparer, je n'en connais pas de plus grande que de voir que mon jugement reste inattaqué pour le fond, et qu'il ne s'agit ici que d'une méprise sur les personnes. *Jus suum cuique.* C'est une sage maxime des *Institutes*, et l'exergue des vieilles pièces de deux sols de je ne sais plus quel canton de la Suisse. Il demeure donc bien convenu que M. Couaraze de Laà est l'auteur du *Questionnaire,* et M. Charles Dupouey celui du *Rapport.* Ce rapport, je suis bien aise de le répéter encore après M. Couaraze de Laà, est fait avec un zèle digne d'éloges, et je regrette de ne point m'y être arrêté autant que j'aurais dû le faire. Il témoigne, ainsi que d'autres travaux du même auteur, d'une véritable intelligence de l'histoire locale. Si les mémoires analysés dans cet écrit sont incomplets ou défectueux, ce n'est point assurément la faute de M. Dupouey, car il a signalé ces imperfections à plusieurs reprises, et d'ailleurs je n'ai point compris que personne voulût le rendre responsable d'une chose dont il ne peut mais. L'auteur du *Questionnaire* et celui du *Rapport* sont tous deux connus et estimés du public studieux du Sud-Ouest. L'un et l'autre sont trop riches de leur propre fonds, et d'un caractère trop honorable, pour ne pas protester contre toute entreprise qui tendrait à les enrichir aux dépens d'autrui. Au reste, je ne crois pas me flatter en disant que je suis au-dessus d'un pareil soupçon, et si le malheur voulait qu'il en fût autrement, je remercierais M. Couaraze de Laà de l'avoir écarté d'avance. Je n'ai jamais eu l'honneur d'être en rapport avec M. Dupouey et lui autrement que par écrit; partant, je me trouve libre envers chacun d'eux de tout autre lien que celui d'une estime véritable, auquel ils me permettront d'ajouter celui de la sympathie. C'est même à cause de ce sentiment, que je saurais, au besoin, constater envers l'un et l'autre l'indépendance de ma critique, parfois acerbe à ce qu'il paraît, mais peu soucieuse des personnes quand il s'agit de la vérité historique.

Quant à la question de *paternité* et de *conception* relative au *Questionnaire archéologique,* c'est un problème médico-légal dont la solution, si tant est qu'il faille encore la poursuivre, regarde exclusivement MM. Couaraze de Laà et Dupouey. Je demande donc la permission de

Digitized by Google

ne point m'en mêler, et j'abrite mon insuffisance derrière ce vers bien connu d'un berger de Virgile :

Non nostrum inter vos tantas componere lites.

Le débat est clos, au moins pour ce qui me concerne; mais puisque je tiens la plume, on voudra bien me permettre de la garder encore un instant, pour m'expliquer sur quelques faits personnels.

Mes deux articles sur le *Mouvement historique dans le Sud-Ouest* ont fait quelque bruit, et m'ont valu diverses remontrances écrites et verbales. Un correspondant anonyme, fervent admirateur de Rousseau et de Volney, mais imparfaitement fixé sur les règles de l'orthographe, me fait un procès de tendance, et il veut à toute force que je me sois *vendu aux Jésuites* parce que j'ai rendu compte en passant des découvertes de MM. Boucher de Perthes, Lartet et Milne-Edwards. Cet ami des libertés illimitées de la presse et de la conscience est instamment prié de coller désormais sur ses lettres un timbre de quatre sols; car les Jésuites, auxquels il est notoire que je me suis vendu si lâchement, ne m'ont pas encore fourni de quoi l'exonérer des frais de poste.

Deux autres personnes, MM. G. et T., m'ont reproché, en termes mesurés et même sympathiques, mes attaques contre deux morts, l'auteur de la *Philosophie des Religions* celui des et *Temps anté-historiques de l'Aquitaine*. Je ne saurais accepter une accusation pareille. Tout le monde peut s'assurer qu'en combattant leurs doctrines, j'ai toujours respecté et honoré le caractère des écrivains de bonne foi. Il ne faut pas ainsi confondre ce qui doit être séparé, et couvrir les erreurs d'un homme de l'inviolabilité de sa mémoire. Ses adhérents n'ont-ils pas d'ailleurs le droit de répondre, à mon encontre, et de relever ses opinions à leurs risques et périls?

Une autre imputation plus générale, mais tout aussi peu fondée, m'attribue charitablement l'arrière-pensée de me poser en coryphée du mouvement historique dans le Sud-Ouest, et en juge souverain de tous les écrits qui s'y rapportent. Cela serait absurde autant qu'odieux. Absurde, parce que ceux qui s'arrogent ainsi le droit de me faire dire ce que je n'ai point pensé, sont même hors d'état de comprendre combien je suis au-dessous d'un pareil rôle, et l'énorme différence qui existe entre le chef d'un mouvement et l'humble critique qui ne parle que pour son compte. Odieux, car ce projet grotesque impliquerait de ma part ingratitude envers mes protecteurs et mes maîtres, envers les hommes éminents que j'aime et que j'admire, sans espoir de les égaler jamais, et qui m'ont donné leurs conseils, aplani la voie, et ouvert les

Digitized by Google

portes des Académies. — Quand un apprenti veut être reçu compagnon et que les chefs de l'atelier ont porté sur lui bon témoignage, il est admis à faire ses preuves. Le voilà qui s'enferme avec ses outils, quittant la craie rouge pour l'équerre, et l'équerre pour le compas. Le grand jour venu, les maîtres arrivent et regardent, hochant la tête et souriant dans leurs barbes grises. L'apprenti, debout et le bonnet à la main, écoute en garçon bien appris. Les anciens critiquent d'un air indulgent, comme il convient à ceux qui ont le savoir, et l'expérience qui passe science.— Voici qui est trop compliqué, et voilà qui est par trop simple; mais tel détail ne serait vraiment pas mal s'il était en proportion. — Il faut bien passer quelque chose aux commençants. — Te voilà reçu. — Le compagnon salue et remercie honnêtement, car il comprend qu'on lui fait grâce. Peut-être un jour fera-t-il aussi son *chef-d'œuvre*, et sera-t-il maître à son tour. Mais pour l'heure il n'y songe guère, tout joyeux qu'il est de marcher avec son *Devoir*, canne à la main, rubans au chapeau, et chantant à pleine voix les vieilles chansons à l'honneur et gloire du compagnonnage.

J. F. BLADÉ.

Au Pergain, ce 1er juin 1863.

BIBLIOGRAPHIE.

Nous sommes bien en retard avec la dernière et intéressante publication historique de M. F. Cassassoles. En attendant l'étude que nous lui consacrerons au plus tôt, nous rappelons à nos lecteurs que l'*Histoire de Saramon* est en vente chez tous les libraires d'Auch. Prix : 2 francs.

Nous leur recommandons encore la *Vie de M. Daguerre* que nous étudierons un peu plus tard. On recevra *franco* ce dernier ouvrage en adressant sa demande et le prix (6 fr. 50 c.) à l'auteur, M. l'abbé Duvoisin, chanoine titulaire à Bayonne.

L. C.

Digitized by Google

Bulletin sommaire des dernières Publications.

Actes de l'académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 3e série, 24e année. 1862. In-8° de 684 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou. Paris, libr. Dentu.

BATBIE (ANSELME). — Traité théorique et pratique de droit public et administratif..... Tome IV, administration. In-8° de 584 p. Paris, Cotillon. (Chaque vol., 8 fr.)

L'ouvrage formera sept volumes. Voyez notre t. III, p. 462.

BOUIX. — La solitaire des roches, sa correspondance avec son directeur, éditée d'après plusieurs manuscrits, avec son histoire par Mialson et Bérault-Bercastel, et une dissertation critique. 2 vol. in-18 jésus de XII et 835 p. Paris, Ruffet.

M. l'abbé Bouix soutient avec beaucoup d'habileté l'authenticité, souvent contestée, de la correspondance de la solitaire des Pyrénées, qui paraît avoir appartenu à la famille des Montmorency.

CASTELBAJAC (marquis DE), sénateur. — Question des assurances agricoles. 30 p. in-8°. Paris, impr. Panckoucke.

CAZENAVE (ÉDOUARD), médecin consultant aux Eaux-Bonnes. — Du climat de l'Espagne, sous le rapport médical. In-8° de 282 p. Paris, Plon.

COTTEAU (G). — Echinides fossiles des Pyrénées avec 9 planches. In-8° de 160 p. Paris, Savy. (8 fr.)

ESTAING-D'ESTAMPES (LOUIS-D'). — A Varsovie. 7 p. in-8°. Tarbes, impr. Perrot-Prat. Toulouse, Delboy. (35 c.)

JASMIN. — Las papillôtos, avec un poème en français, Hélène, et la traduction mot à mot en regard pour les pièces en langue gasconne. 1852-1863. Tome IV. In-8° de XX et 412 p. Agen, impr. Noubel; l'auteur; libr. Chairou. (5 fr.)

LAVERGNE (LÉONCE DE). — Eloge historique de M. le duc Decazes. 16 p. in-8°. Paris, libr. agricole de la maison rustique.

MANÈS (W.) — De la conservation des bois et de l'état actuel de cette industrie dans les landes de Gascogne. 72 p. in-8°. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

Extrait du Bulletin de la société philomatique de Bordeaux, 1er et 2e semestres. 1862.

Digitized by Google

Monumentos arquitectònicos de España, publicados á espensas del estado, bajo la direccion de una comision special, creada por el ministerio de Fomento. Madrid. 1859-1863, imprenta y calcografía nacional. Entregas 1a à 17.

Cet ouvrage, d'une importance capitale pour l'archéologie espagnole, se publie sous les auspices d'une commission de savants et d'artistes, présidée par M. Annibal Alvarez.— Les relations de toute sorte entre nos contrées et la péninsule justifient assez l'annonce de cette publication, aussi bien que de la suivante, consacrée à la paléographie espagnole.

Paleografia castillana ò sea coleccion de documentos auténticos para comprender con perfeccion todas las formas de letras manuscritas que se usaron en los siglos XII, XIII, XIV, XV, XVI... Valladolid, imprenta de P. de Llana. Madrid, Cuesta. Entrega 1a.

Formera un vol. in-fol., divisé en une trentaine de livraisons, dont chacune renferme deux feuilles de texte et quatre planches lithographiées d'ancienne écriture avec traduction imprimée.

TAMIZEY DE LARROQUE (PHILIPPE). — Quelques pages inédites de Blaise de Montluc. 24 pages in-8°. Agen, impr. Noubel. Paris, Durand.

Extrait du Recueil des travaux de la Société d'agriculture, etc., d'Agen.

TOULOUSE-LAUTREC (comte R. DE).—Coutellerie de la renaissance. 12 p. in-8° avec fig. Toulouse, impr. Chauvin.

— Les Cloches dans le haut Comminges. 36 p. in-8°. Caen, impr. et libr. Hardel.

Ce dernier travail du noble et savant archéologue est extrait du Bulletin monumental, publié à Caen par M. de Caumont.

Pour tout le bulletin sommaire :
Léonce COUTURE.

Errata.

P. 276, ligne 2 — liturgique, historique et de la collection : *lisez :* liturgique et historique de la collection.

Même page, l. 17 — certifier : *lisez :* rectifier.

Digitized by Google

BERNARD III ET BERNARD IV

Archevêques d'Auch.

(1192 — 1214).

Cette durée de 23 ans comprend, presque en entier, les deux pontificats de Célestin III et d'Innocent III. Elle fut des plus fécondes en grands événements pour l'Eglise; mais pour notre siége d'Auch, elle a marqué comme période de troubles et de confusion, suite funeste des graves désordres dont l'élection de l'archevêque Géraud de Labarthe avait fourni le prétexte, en 1174, à Bernard IV, comte d'Armagnac.

Géraud, après d'inutiles tentatives pour rentrer en possession des biens de son Eglise, que Bernard avait démolie, s'était croisé sous Richard-Cœur-de-Lion, avec un de ses suffragants, Bernard de Lacarre, évêque de Bayonne. Mais avant de partir pour la Terre Sainte, à la tête d'une partie de la flotte dont il avait le commandement (1), il confia l'administration de son diocèse à Bernard de Sédirac, alors évêque d'Oloron, et que nos historiens ont parfois désigné, pour cette raison, sous le titre de grand archidiacre de la métropole. Peut-être même en avait-il exercé les fonctions avant de recevoir l'onction épiscopale.

Quoi qu'il en soit, Géraud de Labarthe survécut à la capitulation de St-Jean-d'Acre. Néanmoins il ne vit pas la fin de la troisième croisade : car il serait mort, au plus tard, vers le commencement de l'année 1192, d'après un ancien document de nos archives métropolitaines (2).

C'est aussi à cette dernière date qu'elles placent l'élection de son successeur, auquel tous nos catalogues donnent le nom de

(1) Rogerius de Hov. in Richardo I, ann. 1190.
(2) P. Mongaillard, Ms., fol. 354, n° 19.

Digitized by Google

Bernard de Sédirac, IIIe du nom, dans la succession des archevêques d'Auch.

Dans celle des évêques d'Oloron, c'est par le même nom de famille qu'on désigne aussi Bernard Ier, qui, sous cette dernière dénomination, avait pris part, en 1176, aux délibérations du IIIe concile de Latran. Dom L. Cl. de Brugelles et Arnaud Ohiénard supposent qu'en 1205 il était encore évêque de son premier siége; ce que les FF. de Sainte-Marthe constatent, à leur tour, d'après une charte de cette même année. Seulement, ces illustres bénédictins ne paraissent pas se douter que Bernard Ier d'Oloron soit le même que celui auquel ils donnent, en 1192, le nom de Bernard III, dans le catalogue de nos archevêques. Et pourtant ils reconnaissent, sur l'autorité du P. Cl. Estiennot, qu'il était abbé de Saint-Pé-de-Générest, en 1170; et il l'était encore, dit le P. Edm. Martenne, en 1183, sous le nom de Bernard de Sédirac. Ce que nous ne pouvons entendre que de notre Bernard III, jusqu'à preuve du contraire.

Le voilà donc évêque d'Oloron, de 1170 (1) à 1205 au moins. Et cependant il est archevêque d'Auch à partir de 1192, non toutefois sans quelque opposition, apparente du moins, dans notre diocèse, bien qu'il fût l'élu du chapitre. En le postulant de sa première Eglise, nos chanoines avaient voulu lui donner un témoignage public de leur estime particulière : car, ils confirmaient définitivement dans la personne de Bernard l'autorité dont l'avait déjà investi la confiance de son vénérable prédécesseur.

Diverses chartes d'Auch, de Boulaur, etc., etc., ne lui donnèrent d'abord que le titre d'archevêque élu. C'est même ainsi qu'on le désigne, près de trois ans après le vote du chapitre, dans un acte du cartulaire de Gimont. Nous ne dirons pas, avec l'auteur des Chroniques d'Auch, qu'il n'avait pas peut-être encore reçu l'onction

(1) P. Marca, *Hist. du Béarn*, liv. VI, chap. Ier, cite un acte dans lequel Bernard de Sédirac se dit lui-même abbé de Saint-Pé et évêque d'Oloron. Or, la date porte : Era MCCVIII, pour l'année; donc, en retranchant, comme il le faut, les 38 ans que l'ère d'Espagne a de plus que l'ère de l'Incarnation, pour ces temps reculés, nous retombons sur 1170.

Digitized by Google

épiscopale, puisque depuis plus de 20 ans il était évêque d'Oloron, d'après cet écrivain lui-même. Mais il est possible que l'institution cononique se fit attendre pour son nouveau siége; car nous n'en trouvons aucune trace certaine avant 1195, tandis qu'à partir de cette date elle ne peut plus être douteuse.

Nos archives, en effet, ont conservé la bulle du *Pallium* que le Pape Célestin III lui avait envoyée cette année-là, le dispensant, à cause des difficultés du temps, d'aller lui-même, selon l'usage alors en vigueur, recevoir sur le tombeau des Saints Apôtres cet insigne de l'autorité métropolitaine.

A son tour, Innocent III, devenu Pape en 1198, lui écrit, cette année même, à diverses reprises, avec la suscription *Auxitano archiepiscopo*.

Nous signalerons au tome I, liv. 1er, de sa collection, les lettres 79, 80, 81, 82; et toutes sont empreintes de précieux témoignages d'une grande confiance.

Rien ne prouve, néanmoins, que Bernard ait donné, en 1192, sa démission du siége d'Oloron. Les saintes règles canoniques ne lui faisaient pas, d'ailleurs, un devoir de le quitter en acceptant de Géraud de Labarthe la charge d'administrateur diocésain. Et même, après la mort de ce prélat, il avait pu recevoir de Célestin III la faculté de conserver son premier diocèse en commende.

Mais, depuis la réception de la lettre 82, par laquelle Innocent III lui intima, aux calendes d'avril 1198, l'ordre d'obliger les clercs pourvus de plusieurs bénéfices à faire choix d'un titre unique et à résigner tous les autres, la position de Bernard III n'était plus la même. Bien que le pape ne lui eût adressé dans cette pièce aucune observation qui lui fût personnelle, l'autorité de son exemple devait être, à elle seule, un grand obstacle au facile succès de la mission qu'il avait à remplir. Chargé de poursuivre, dans la province entière, l'exécution du décret pontifical par toutes les voies de rigueur que le droit pouvait mettre à sa disposition, « il ne devait ni donner aux coupables le temps ou la faculté d'en appeler à Rome, ni se laisser intimider par la con-

Digitized by Google

nivence de ceux de ses suffragants qui montreraient trop d'indulgence, dans leurs propres diocèses, à l'égard des clercs en possession de plusieurs bénéfices. »

Il paraît que, depuis près de 15 ans, il n'était plus abbé de Saint-Pé-de-Générest. Mais comment aurait-il pu, désormais, ne pas se démettre aussi du siége d'Oloron ou le garder encore, avec le titre de métropolitain, sans une injonction exceptionnelle du siége apostolique ?

Quoi qu'il en soit des embarras d'une situation que des circonstances impérieuses lui avaient faite indépendamment de sa volonté, Bernard de Sédirac était encore évêque d'Oloron, en 1205, puisque à cette date et en cette qualité il figure dans certaines conventions écrites entre Gaston VI, vicomte de Béarn, et Raymond Garcie, fils de G. Arnaud, seigneur du château de Navailles. Ohiénard, le mieux informé des annalistes d'un pays qui était le sien, le reconnaît évêque d'Oloron de 1170 à 1205. Les FF. de Sainte-Marthe et l'abbé Hugues du Temps suivent la même tradition; et notre bénédictin de Simorre, Dom L.-Cl. de Brugelles le fait mourir sur ce siége en 1205, bien qu'il l'admette, avec le P. Mongaillard, dans le catalogue de nos archevêques à partir de 1192.

C'est donc du diocèse d'Auch qu'il aurait fait sa démission entre les mains d'Innocent III, vers la fin de l'année 1199, ou dans le courant de 1200, et nullement de celui d'Oloron.

On conçoit, en effet, qu'entre deux titres dont la réunion avait dû lui occasionner tant de péripéties administratives, il ait donné, après plus de trente ans d'épiscopat, la préférence au moins onéreux : déclinant ainsi, vers la fin de ses jours, la responsabilité d'une mission délicate dont les difficultés s'étendaient à toute la Novempopulanie, c'est-à-dire pour ces temps reculés, à onze diocèses.

Dans le catalogue général des anciens évêques et archevêques d'Auch que nous avons publié en 1857 (1), nous donnons à Ber-

(1) *Atlas monographique de Sainte-Marie d'Auch*, page 159, in-fol.

Digitized by Google

nard de Sédirac Bernard IV de Montaut pour successeur dans le siége métropolitain, bien que ce prélat eût semblé être le même que son prédécesseur, au docte annaliste de Mauléon, aux FF. de Sainte-Marthe, à Hugues du Temps, etc., etc.

Le P. Mongaillard, discutant ce point d'histoire locale dans ses recherches inédites, bien avant ces grandes autorités, était frappé de voir que d'anciens manuscrits des Bernardins de Berdoues, au diocèse d'Auch, reportaient à l'année 1204 un Bernard de Montaut comme archevêque d'Auch. « Il n'est pas improbable, ajoute notre patient jésuite, que deux Bernard se soient succédé sur notre siége métropolitain, le premier de la famille de Sédirac, et le second de celle de Montaut (1), à moins qu'il ne me soit possible de démontrer que le même prélat a porté le nom de ces deux grandes familles. » Et cependant, Mongaillard passe outre, supposant, dans les pages suivantes, qu'il n'y a pas eu de Bernard IV sur notre siége, sous le pontificat d'Innocent III; enfin, sans plus en rechercher la preuve, il prolonge jusqu'en 1214 l'épiscopat de notre Bernard III, qu'il continue de nommer de Sédirac, et accumule par là-même sur sa tête toutes les foudres que ce grand pape a lancées contre Bernard IV, dans les années qui précédèrent immédiatement l'ouverture du quatrième concile de Latran (1215).

Il ne savait donc pas qu'en 1202, au moins, notre siége fût vacant. Car, à cette date, Innocent III répondit au chapitre d'Auch, à propos d'une double dispense d'irrégularité sollicitées l'une et l'autre par nos chanoines en faveur de Bernard de Montaut, alors évêque de Lectoure depuis cinq ans

(1) Reconnue dès lors comme première maison baronale du comté d'Armagnac. La terre de cette ancienne baronie est située à 13 kilomètres nord-est d'Auch. Le château présente encore quelques beaux restes du XIIe siècle. Il est, depuis longtemps la propriété de la famille de Rouillan. L'église paroissiale, autrefois prieuré de l'abbaye de Saint-Orens d'Auch, est aussi un de nos meilleurs types de la première période romane, sauf un mauvais clocher du XVIIIe siècle, qui dépare ce vieux monument et menace de le couvrir de ses ruines.

La famille de Montaut s'est éteinte en 1422, quant à sa branche aînée, dans la maison de Voisins, dont le dernier rameau s'est continué en Lomagne et dans l'Armagnac jusqu'en 1778. A cette dernière date, elle s'est transplantée en Normandie, où la famille a le titre de marquis. Elle le porte depuis le jour où son chef, à la suite de ses preuves de cour, fut présenté à Louis XV, en 1771, sous le nom de marquis de Montaut.

Digitized by Google

Diverses chartes lui avaient donné ce même titre, notamment en 1197 et 1199; et sa famille ne pouvait pas les oublier dans ses preuves de cour, lorsqu'elle fut admise à les faire en 1771. Car, entr'autres souvenirs honorables, ses papiers établirent que la maison de Montaut a eu, dans le courant du XIe et du XIIe siècles, deux archevêques d'Auch, et, de plus, un évêque de Lectoure, qui passa lui-même au siége métropolitain de notre ville dans les premières années du XIIIe siècle.

Evidemment, ce dernier prélat est notre Bernard IV; car aucune charte n'a mentionné, que nous sachions, Bernard de Montaut comme évêque de Lectoure à partir de 1202.

C'est qu'en effet à cette dernière date, il venait d'être postulé pour le siége d'Auch, qui était devenu vacant, et sans nul doute par la démission de Bernard III. Dans un document de cette époque, notre chapitre demande donc au Pape :

1° De délier les liens sacrés qui unissent Bernard II à sa première épouse, l'église de Lectoure;

2° D'accorder dispense à ce même prélat d'une irrégularité dont le soupçon pèse sur sa tête, avec les caractères d'une certaine publicité qui la rendent presque notoire. « Il serait, dit-on, en proie à une maladie qui lui donne, par temps, des tremblements nerveux; et c'est pourquoi nous supplions votre paternité de lever l'irrégularité, si elle existe, et de faire droit à notre demande en autorisant la translation de l'évêque de Lectoure au siége métropolitain d'Auch. »

Sur ce, le pape nomme deux commissaires d'enquête, pour rechercher la réalité et les vrais caractères des accidents nerveux qui affligent Bernard II. L'évêque de Saintes et l'abbé de la Couronne sont invités par Innocent III à s'informer si les commotions névralgiques dont le public se préoccupe ne seraient point des cas d'épilepsie. Il rappelle aux deux commissaires toute la sévérité des saintes règles, renouvelées par un de ses prédécesseurs, le pape Gélase, qui prescrivent d'éloigner de l'autel les clercs sujets aux accidents épileptiques. Toutefois, l'auguste pontife s'en rap-

Digitized by Google

porte à la sagesse de leur décision, pour le cas dont il s'agit.

L'enquête se fit, et elle dut incontestablement être favorable, puisque Bernard de Montaut, d'après les anciens titres de Berdoues, se trouve archevêque d'Auch en 1204, et qu'une charte (1) désigne exactement dans cette même année sous le nom de Raymond, l'évêque qui alors siégeait à Lectoure, *Raymondus Episcopus Lactorensis*.

Nous en étions resté à ce point de nos études personnelles sur les deux Bernard, archevêques d'Auch, lorsque la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes* nous a révélé de précieuses découvertes récemment faites par le P. Theiner, dans les manuscrits du Vatican. Elles comprennent des monuments inédits intéressant l'histoire des Slaves méridionaux, et qui s'étendent de 1198 à 1549. La correspondance d'Innocent III pouvait donc n'y être pas étrangère, puisqu'elle nous laisse tant à désirer. Mais, par malheur, la publication du P. Theiner ne peut nous révéler, *in extenso*, aucune des nombreuses lettres de ce grand Pape, dont la teneur demeure encore inconnue.

Il est sans doute fort regrettable, dit à ce propos un critique de renom, de ne pas posséder le texte même de ces précieuses lettres; mais l'inventaire nous indique déjà nombre de circonstances dont les historiens sauront faire leur profit : les unes se rapportent aux plus graves questions qui s'agitèrent sous le pontificat d'Innocent III, comme les affaires de la Terre-Sainte, le mariage de Philippe-Auguste, les démêlés de la France et de l'Angleterre, et la croisade contre les Albigeois. D'autres touchent à des points secondaires, mais sur lesquels la critique a besoin d'être fixée. Entre plusieurs exemples, je choisis le suivant qui nous permettra de rectifier sur un point important la chronologie des archevêques d'Auch et celle des évêques de Lectoure.

Les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* (2) ont désigné sous le nom de Bernard III un archevêque d'Auch mentionné dans plusieurs actes de l'année 1197, et lui ont appliqué deux lettres d'Innocent III,

(1) Elle a été publiée par La Fafaille, annaliste de Toulouse.
(2) 1,989.

Digitized by Google

l'une du 15 avril 1211 (1), l'autre du 21 mai 1213 (2), à la suite desquelles l'archevêque résigna sans doute ses fonctions, s'il ne subit pas même le déshonneur de la déposition.

Ici les Bénédictins paraissent avoir réuni sur un même personnage des actes relatifs à deux prélats du même nom. En effet, l'inventaire publié par le P. Theiner analyse trois lettres de l'année 1201, desquelles il résulte que le chapitre d'Auch venait de choisir pour archevêque l'évêque de Lectoure :

« [Ex lib. IV, ep.] 161. Archiepiscopo Burdegalensi et episcopo Xanctonensi ac precentori Bituricensi, quod si reperiunt postulacionem episcopi Lectorensis electi in archiepiscopum Auxitanum esse canonicam, ei transeundi ad ipsam Auxitanam tribuant facultatem. — Ep. 162. Capitulo Auxitano super eodem. — Ep. 163. Suffraganeis ecclesie Auxitane super negocio antefato. »

L'évêque de Lectoure cité dans les lettres d'Innocent III se nommait Bernard. Il figure comme évêque de Lectoure dans des chartes de 1197 et de 1199. Elevé sur le siége d'Auch en 1201, pour succéder à Bernard III, il se montra indigne de la mission qui lui était confiée, et encourut les censures d'Innocent III, dont les reproches sont consignés dans les lettres du 15 avril 1211 et du 21 mai 1213.

Il y a donc lieu de modifier le catalogue des archevêques d'Auch, et au lieu de : BERNARD III, 1197-1214, il faut y inscrire les deux articles suivants :

BERNARD III, 1197.
BERNARD IV, 1201-1213.

La nomination de Bernard, évêque de Lectoure, à l'archevêché d'Auch en 1201 s'accorde parfaitement avec ce que nous savons de l'histoire des évêques de Lectoure. En effet, Bernard II, évêque de Lectoure, n'est mentionné que dans deux chartes de l'année 1197 et de l'année 1199. Les Bénédictins lui donnent pour successeur Arnaud, qui, dans un acte du 8 août 1215, n'a encore que le titre de *electus Lactorensis;* mais, selon toute vraisemblance, Arnaud n'a pas immédiatement remplacé Bernard, et du moment où il est acquis que Bernard a laissé le siége de Lectoure vacant en 1201, rien n'empêche d'admettre le *Raimondus episcopus Lactorensis* dont il est question dans une charte de 1204, publiée par l'annaliste de Toulouse, La Faille. La

(1) Liv. XIV, lettre 32.
(2) Liv. XVI, lettre 5. C'est à tort que, dans le *Gallia christiana*, cette lettre est rapportée à l'année 1214.

Digitized by Google

crainte de trop abréger le pontificat de Bernard II a seule empêché les Bénédictins d'employer ce document. S'ils avaient su que Bernard II était passé à Auch en 1201, ils auraient, sans aucun doute, établi dans l'ordre suivant la succession des évêques de Lectoure :

BERNARD II, 1197-1201.
RAIMOND, 1204.
ARNAUD II, 1215.

LÉOPOLD DELISLE.

Qu'il nous soit permis de remercier ici tout particulièrement le docte membre de l'Institut qui signe ces lignes de la préférence délicate dont il a bien voulu honorer le diocèse actuel d'Auch, dans ce premier choix qu'il a fait pour le public, entre les nombreux exemples qu'il aurait pu mettre en lumière à la suite des recherches du P. Theiner.

Les annalistes de notre ancienne province ecclésiastique n'étaient pas demeurés étrangers, on le voit, au débat dont les nouveaux éditeurs du *Gallia Christiana* ont si facilement tranché le nœud. Malgré cette grande autorité, si respectable à tous les titres, nous avions cru pouvoir, avec le chroniqueur de Simorre, donner à Bernard IV le rang qui lui appartient dans notre liste des archevêques d'Auch. La réponse d'Innocent III, faite à notre chapitre, en l'année 1202, semblait nous y autoriser amplement. Mais la citation extraite de l'épître 161 du livre IV, corroborée d'ailleurs par les indications des deux numéros suivants, ne nous laisse plus le moindre doute sur ce point de notre histoire ecclésiastique.

Nous ferons toutefois observer que l'épître 161 du livre IV serait un peu antérieure à la réponse faite au chapitre d'Auch, s'il faut reporter cette lettre à l'année 1201.

C'est bien incontestablement de la même affaire qu'il est question dans les deux cas. Seulement, en 1201, l'abbé de la Couronne n'est pas au nombre des commissaires désignés par Innocent III : l'archevêque de Bordeaux doit, en effet, s'adjoindre l'évêque de Saintes et le préchantre de Bourges, pour l'information cano-

Digitized by Google

nique à faire sur la postulation de l'évêque de Lectoure et sur sa translation au siége d'Auch.

De plus, il n'est fait aucune mention de sa maladie. C'est que la certitude n'en était pas, sans doute, encore acquise au chapitre d'Auch, lors d'une première communication faite au Saint-Siége sur la nomination de Bernard de Montaut. Les craintes ou les soupçons d'épilepsie seront venus bientôt après par la rumeur publique, *morbo comitiali* (1) *laborare ferebatur*. Et, dans le but d'en étudier le caractère, le pape aura chargé, en 1202, l'évêque de Saintes de s'associer uniquement l'abbé de la Couronne, en commission spéciale.

Quoi qu'il en soit de nos conjectures, Bernard de Montaut n'a pas dû être préconisé à Rome avant 1202, puisque l'épître 96 du Souverain Pontife n'est pas antérieure à cette date, et qu'elle a pour objet de préparer la préconisation de l'élu de notre chapitre, ainsi que sa translation de Lectoure à Auch.

F. CANÉTO, *v. g.*

(1) Dérivé de *comitia*, comices, assemblées du peuple romain où tous les citoyens étaient admis, sans distinction de rang, à s'occuper des affaires publiques. Si dans l'assemblée il survenait un cas d'épilepsie, on interrompait les comices: d'où était venue la dénomination *comitialis morbus*.

Digitized by Google

Hagiographie de la Province ecclésiastique d'Auch.

SAINT LÉOTHADE

CONFESSEUR, ÉVÊQUE D'AUCH,

ESSAI HISTORIQUE

Extrait du dernier volume des Bollandistes (1861).

(Suite et fin.) (1)

X-XIII. Le corps de Saint Léothade, repose dans les cryptes de la cathédrale d'Auch, est reconnu par l'archevêque Léonard de Trapes. — XIV. Reconnaissance des reliques des saints Taurin et Austinde, par le même. — XV. Reliquaires, autels et sarcophages de ces saints. — XVI-XVII. Nouvelle reconnaissance de ces reliques par Mgr de Salinis, en 1857. — XVIII. Vieux rhythme en l'honneur de saint Léothade, et état présent de la métropole d'Auch.

X. Quoique les auscitains fussent bien sûrs que le corps de saint Léothade reposait dans l'Eglise métropolitaine, ils avaient perdu par longueur de temps le souvenir de l'endroit précis où il était enseveli. Mais Léonard de Trapes, qui gouverna l'Eglise d'Auch de 1599 à 1629, découvrit l'an 1610 les dépouilles de saint Léothade dans l'église métropolitaine qu'il faisait restaurer à grands frais. Cette découverte est amplement racontée par Antoine Montgaillard, prêtre de notre Compagnie, dans son histoire de la Gascogne, encore inédite, comme le dit Sothwel dans sa *Bibliothèque des écrivains jésuites*. C'est pour ce motif que nous tirons cette citation de l'opuscule de M. Monlezun, qui renvoie au t. 1, p. 275 (2). « Le corps précieux du bienheureux Léothade, avec ceux de saint Taurin et de saint Austinde, fut découvert par le Révérendissime seigneur Léonard de Trapes, archevêque d'Auch,

(1) Voir, plus haut, p. 230.
(2) Monlezun, *Vies des SS. évêques d'Auch*, p. 90.

Digitized by Google

vers le commencement de 1610, dans la visite qu'il fit de sa basilique cathédrale, de la manière suivante. On savait par une tradition certaine et constante que dans les trois sarcophages, qui se voient dans les cryptes de la cathédrale d'Auch, sur trois autels différents, on avait déposé les trois corps des bienheureux Taurin, Léothade et Austinde, et que soit par incurie dans les âges passés, soit par le laps du temps, on avait oublié en quelle tombe chacun d'eux reposait. On disait seulement que le tombeau, que l'on trouve dans la seconde chapelle en venant de l'Archevêché, contenait le corps de saint Taurin. Tout le reste était incertain. Ainsi, comme tout se taisait, et diptyques, et livres, et inscriptions, il fallut user de perspicacité.

XI. » Dès que les sarcophages furent ouverts, on examina avec soin si les ossements renfermés dans chaque tombeau étaient au complet; il y avait là des médecins et des chirurgiens pour faire cet examen; les deux premières tombes leur offrirent deux corps dans toute leur intégrité, et ils déclarèrent que dans la troisième il manquait la partie inférieure d'un bras, ainsi que la main qui s'y rattachait. On fit donc apporter alors les vénérables reliquaires d'argent des chanoines, et quand on eut constaté, par leur déclaration, quel était celui de saint Léothade, on l'ouvrit et l'on en retira le bras du Saint. L'épreuve ne trompa point l'attente; car l'os retiré du reliquaire ayant été rapproché des ossements renfermés dans le tombeau, s'adapta si bien aux articulations et aux jointures, que tous les assistants restèrent convaincus que cet os appartenait à ce corps; et pour ne pas laisser à qui que ce fût la moindre raison de douter, on compara ce bras à l'autre et aux autres ossements; on les mesura, et partout et toujours, dans la longueur, dans la couleur, dans la grandeur, on trouva les proportions et les rapports voulus : cette constatation rendit la chose plus claire que le jour en plein midi. Ainsi il fut d'abord bien avéré que le corps de saint Léothade reposait dans la chapelle la plus voisine de l'Archevêché.

XII. » On passa donc aux autres tombeaux, et pour rendre la

Digitized by Google

vérité évidente, il fallut de nouveau mettre en question quel était le corps de saint Taurin, et quel était celui de saint Austinde. Mais ici il n'y avait guère lieu aux conjectures. Car il est certain que saint Taurin termina glorieusement sa vie par le martyre et eut la partie supérieure de la tête brisée. On chercha donc le crâne dans le second tombeau, et on trouva, comme le disait la rumeur publique, la partie droite du crâne brisée et entièrement séparée depuis le sommet de la tête jusqu'à l'oreille, dans une étendue égale à celle de la paume de la main : c'était un indice certain que les restes sacrés de saint Taurin reposaient dans la seconde chapelle. On pouvait dès lors regarder le troisième corps comme étant celui de saint Austinde : ce que d'autres preuves rendirent manifeste. Car la comparaison des ossements des trois tombeaux et des étoffes de soie, qui enveloppaient ces reliques sacrées, attestèrent la même chose; vu que le contenu du tombeau de saint Austinde parut plus récent; celui du tombeau de saint Léothade plus ancien, et celui du tombeau de saint Taurin plus vieux encore : ce qui est entièrement conforme à la vérité historique. Après que ces corps sacrés eurent été ainsi reconnus, le très religieux pontife leur fit rendre les honneurs qui leur étaient dus, et d'abord on fit une procession solennelle que suivirent en prières le clergé d'Auch, le peuple et toute la ville, et dans laquelle, soit le vénérable prélat lui-même, soit les plus anciens chanoines du chapitre, portèrent, enveloppés dans de riches et précieuses soieries, les trois chefs sacrés, jadis si pleins de piété, de sagesse et de lumières célestes. Enfin, on scella de nouveau les tombes, après toutefois y avoir déposé le procès-verbal de cette heureuse invention, écrit sur un parchemin roulé à la façon des anciens volumes, pour servir de monument à la postérité. Quant aux chefs, ils furent déposés honorablement dans la sacristie, en attendant que les reliquaires que l'on prépare soient terminés.

XIII. » Dans cette heureuse invention des saintes reliques, pour que notre collége ne fût pas privé de sa part de bénédictions, le prélat, grand ami de notre Compagnie, sachant avec quelle ardeur

Digitized by Google

nos pères désiraient une petite partie de ce trésor sacré, nous offrit de lui-même une portion d'une côte de saint Léothade, une portion d'un os majeur de saint Austinde, et la phalange d'un doigt de saint Taurin; et il garda pour lui les palliums et les crosses de bois qui avaient été trouvés dans les sarcophages; il ne retira ces derniers objets que parce que le temps avait consumé ces crosses, et les avait rendues si légères, que vous les auriez prises pour de la moëlle de sureau, et si fragiles qu'au moindre contact elles se réduisaient en une espèce de cendre. »

Nous avons corrigé, dans ce texte, quelques fautes dues à la négligence des imprimeurs, et suppléé quelques mots qui paraissaient manquer et que nous avons mis entre parenthèses (1).

L'archevêque Léonard de Trapes dressa un procès-verbal de tout de qui s'était passé, dont voici les termes (2) : « Léonard, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siége Apostolique, archevêque d'Auch, à tous ceux que les présentes lettres verront, salut en N.-S. Nous déclarons que l'an du Seigneur 1610 et le 14 du mois de janvier, nous avons continué la visite que nous avions commencée dans notre église métropolitaine, et qu'ayant achevé l'examen de tous les autels et de toutes les autres choses qu'il y avait à voir dans l'église supérieure, nous sommes descendu aux chapelles inférieures des cryptes. Dans la (première), qui se trouve du côté de notre palais archiépiscopal, nous avons trouvé un autel de pierre sur lequel est placé un tombeau aussi de pierre, dans lequel, selon la rumeur publique, reposait le corps de saint (Léothade), notre prédécesseur. Pour nous en assurer, nous avons fait ouvrir ce tombeau par Guillaume Bauduer, tailleur de pierres ou maçon, en présence d'hommes vénérables, maîtres François Vedelly, abbé de Faget, syndic du chapitre, Bernard Dufour, Gérauld Daignan, Raymond du Mas, Jean Destarac, Durand

(1) Nous laissons subsister cette remarque qui pourra être utile si l'on songe à réimprimer les textes latins donnés par M. Monlezun; mais nous n'avons pu laisser subsister les crochets dans cette traduction.

(*Note de la direction.*)

(2) Monlezun, op. cit., p. 95.

Digitized by Google

du Mont, Jean-Jacques Acosta, Sanxius Chappuys et Pierre Rouède, chanoines de notre église, Manauld Falga, prébendier, maîtres Guillaume Laburguière, Jean Borie et Dominique Pujos, consuls; et nous y avons trouvé le corps de saint Léothade (moins la partie inférieure d'un bras) et le crâne intact; nous en avons retiré le crâne afin de le mettre dans un reliquaire d'argent et de l'exposer dans notre église métropolitaine à la dévotion de tout le peuple, pour la plus grande gloire de saint Léothade. Après cela, nous avons fait refermer et cimenter ledit tombeau par le même tailleur de pierre ou maçon. En foi de quoi, nous avons fait expédier par notre secrétaire ces présentes lettres signées de notre main et munies de notre sceau. Donné à Auch, dans notre palais archiépiscopal, le 14 du mois de janvier, l'an du Seigneur 1610. Léonard, etc.» Suivent les signatures des autres personnes présentes.

XIV. De semblables lettres furent expédiées pour saint Taurin et saint Austinde : il n'y eut de changé que le nom du saint et le nom de la chapelle dans laquelle il repose. Je ne sais pas par quelle distraction M. Monlezun a écrit en titre qu'il s'agissait des restes de saint Léothade, tandis que dans le corps du procès-verbal il écrit saint Austinde : aussi, pour faire rapporter le texte aux dépouilles de saint Léothade, avons-nous dû changer quelques mots que nous avons mis entre crochets. Du reste, nous avons été d'autant plus porté à donner ces détails sur les trois saints pontifes qu'on n'en trouve rien dans les actes de saint Taurin et de saint Austinde, écrits par nos prédécesseurs, qui ne disent pas un mot d'Antoine Montgaillard ; nous les ignorerions nous-même, si nous n'en avions trouvé quelques fragments dans le livre de M. Monlezun. Notre bibliothèque n'a que peu de chose sur la Gascogne, et il ne nous a pas même été donné d'en avoir un bréviaire soit ancien, soit nouveau. Et ce peu que nous avons à grand'peine recueilli sur saint Léothade, nous le devons surtout au livre de M. Monlezun sur les SS. Evêques d'Auch, qui nous fut envoyé après que nous eûmes demandé quelques renseignements sur le saint à M. le secrétaire de l'archevêché. Qu'ils reçoivent donc les remercîments qui leur sont dus,

Digitized by Google

ceux qui ont bien voulu nous aider dans notre pauvre travail; et que ceux qui sont plus profondément versés dans l'histoire d'Auch soient assez bons pour pardonner à l'écrivain ses doutes, ses omissions et ses erreurs (1).

XV. Quoique l'archevêque Léonard eût le dessein de renfermer chacun des chefs de ses saints prédécesseurs dans un buste d'argent, il ne le réalisa cependant que pour saint Taurin, empêché qu'il en fut sans doute par d'autres occupations (2). Un autre buste fut donné à saint Austinde par Etienne Aignan du Sendat (3). Quant au chef de saint Léothade, il resta renfermé dans un reliquaire de bois doré (4). La visite de ces dépouilles sacrées, faite par l'archevêque Léonard, avait été précédée d'autres translations. Nous ignorons du moins, comme nous l'avons dit plus haut, à quelle époque et comment le corps de saint Léothade fut rapporté de Bourgogne en Gascogne; et, à ce qu'il paraît, il ne reste pas de souvenir de cette translation, qui se fit ou à la fin du xve siècle ou au commencement du xvie. On sait encore que le 12 février 1484 fut posée la première pierre de la nouvelle église métropolitaine (5) qui est à juste titre rangée parmi les plus magnifiques cathédrales de France; par conséquent, vers cette époque aussi, ces corps sacrés durent être déplacés, puisqu'on assigna à chacun d'eux une chapelle et un autel propres, et cependant il n'est resté, que je sache, aucun mémoire de cette translation. Quoi qu'il en soit, ces autels et ces tombeaux, les uns et les autres en pierre de taille, furent placés de telle sorte que la partie antérieure du tombeau reposait sur le bord de l'autel et que la partie postérieure s'appuyait contre la muraille même de la chapelle. Grâce à cette disposition, on pouvait circuler librement autour de l'autel, et les fidèles, suivant

(1) Des mesures seront prises pour faire tenir aux PP. Bollandistes un exemplaire des imprimés et une copie des pièces manuscrites ou rarissimes, qui intéressent l'hagiographie auscitaine. Sur saint Léothade, il faut consulter, même après cette savante étude, la brochure de M. Canéto: *Tombeau roman de St Léothade*. Seconde édition. Décembre 1857.

(2) Monlezun, p. 73 et suiv.

(3) Id., p. 74.

(4) Id., *Ibid.*

(5) Op. cit., p. 63.

Digitized by Google

une coutume de ces temps (1) qui règne encore dans quelques sanctuaires, pouvaient passer sous chacun des sarcophages : bien plus, ces tombeaaux étaient ouverts des deux côtés, à la tête et aux pieds, pour que l'on pût regarder dans l'intérieur et faire sanctifier par le contact des linges et autres objets.

XVI. Les reliques des saints évêques d'Auch restèrent dans cet état jusqu'à la trop fameuse année 1793. Alors, par suite du décret d'abolition de la religion catholique, les églises furent dépouillées, saccagées et renversées de fond en comble. La cathédrale d'Auch fut sans doute plus heureuse que bien d'autres églises, puisqu'elle conserva, pour ainsi dire intacts, ses principaux ornements, son porche, son vaisseau, ses autels de marbre, les boiseries de son chœur, chefs-d'œuvre de l'art, ses vitraux peints (2); elle fut néanmoins dépouillée de son mobilier sacré, et par conséquent aussi de ses reliquaires, qui, pour la plupart, étaient d'un métal précieux. C'est ainsi que périt le chef de saint Taurin, avec son buste en argent (3). Quant aux reliques de saint Léothade et de saint Austinde, elles sont restées intactes, quoique les reliquaires aient été livrés aux flammes (4). Après tant de vicissitudes, il paraissait opportun de visiter les dépouilles que l'on conservait encore. Mgr Nicolas-Augustin de la Croix d'Azolette, archevêque d'Auch, que M. Monlezun appelle *un saint des anciens jours* (5), visita deux fois son église métropolitaine, mais il s'arrêta toujours à l'entrée de l'église souterraine. Aussi, l'archevêque actuel, Mgr Antoine de Salinis, a fait ouvrir les cryptes de la cathédrale, le 21 janvier 1857, et, en présence de témoins nommés dans un procès-verbal authentique, il a voulu examiner si, pendant les troubles de la fin du XVIIIe siècle, les restes sacrés n'avaient éprouvé aucun dommage. On commença la visite par la chapelle de saint Léothade, et aussitôt qu'on eut ouvert le sarcophage, on vit un suaire de

(1) Id., p. 64.
(2) Monlezun, *Vies des SS. Ev.*, p. 79.
(3) Id., p. 78.
(4) Id., p. 74.
(5) Id., *ibid.*

Digitized by Google

couleur blanche, étendu dans presque toute la longueur de la tombe, sans froissements dans aucune de ses parties, fait de toile de Flandre très fine. Au milieu était placée une petite bouteille contenant un parchemin roulé. Après ce suaire en venait un autre également de lin et orné de divers dessins; vers la tête, on voyait un assez long morceau d'étoffe de soie, et çà et là des restes d'ornements pontificaux déchirés et tombant en lambeaux.

XVII. Enfin, après qu'on eut enlevé toutes ces enveloppes, les ossements du corps sacré apparurent dans leur ordre naturel (1). Le 3 février suivant, on en fit la vérification, et on trouva la mâchoire inférieure avec treize dents — manquaient une molaire de gauche et deux incisives; — vingt-quatre côtes et le sternum, l'os hyoïde, la partie supérieure du larynx; deux clavicules, deux omoplates, vingt-quatre vertèbres, l'humérus, le cubitus et le radius droits; l'humérus gauche; les deux os iliaques et le sacrum; les deux fémurs avec les deux rotules; le tibia et le péroné droits; le tibia et le péroné gauches; les deux calcanéum et plusieurs os du torse, du métatarse et des orteils; un petit nombre d'os du carpe, du métacarpe et des doigts; enfin, des cendres qui furent le même jour enfermées dans trois vases (2). Le lendemain, 4 février, semblable inventaire fut fait des ossements de saint Taurin et de saint Austinde (3). Le révérendissime seigneur archevêque d'Auch dressa le procès-verbal suivant de cette solennelle visite des saintes reliques. « Antoine de Salinis, par la grâce de Dieu et du Siége Apostolique archevêque d'Auch, à tous ceux qui les présentes lettres verront, salut en N.-S. Nous déclarons que, l'an du Seigneur 1857 et le 21 du mois de janvier, Nous sommes descendu dans les chapelles inférieures de notre église métropolitaine. Dans la première qui est du côté du Nord, nous avons trouvé un autel de pierre, sur lequel repose un tombeau également de pierre, que tout le monde savait renfermer le corps de

(1) Monlezun, op. cit., p. 75 et suiv.
(2) Monlezun, op. cit., p. 97.
(3) Id., p. 98 et suiv.

Digitized by Google

saint Léothade, notre prédécesseur. Afin de nous en assurer, nous l'avons fait ouvrir par Palanque et Autefage, tailleurs de pierre ou maçons, en présence d'hommes vénérables, maître Pierre de Belloc, Casimir de Ladoue, Germain Darré, nos vicaires généraux, Antoine Viguié, Jean-Baptiste Mondin, Jean-Baptiste Prieur, Jean-Joseph Mendousse, Pierre Barciet, archiprêtre, Jean-Justin Monlezun, Louis-Antoine Chevallier, Jean Caussade, Bernard Taran, Marie-Dominique-Joseph Pellefigue, chanoines, Jean-Baptiste Denjoy, curé de Saint-Orens, Charles Monbet, professeur du grand séminaire, l'un et l'autre chanoines honoraires, ainsi que Barthélemy Campardon et Austinde Fourcade, administrateurs de la fabrique de l'église, et plusieurs autres personnes. Nous avons trouvé dans ce tombeau un vase de verre bien fermé et muni du sceau, contenant des lettres authentiques, que nous avons fait lire, d'une visite faite par notre illustre prédécesseur, Léonard de Trapes, le 14 janvier de l'an 1610. Nous avons trouvé, en outre, les ossements du saint intacts, à l'exception de la tête et du bras gauche, que l'on conserve dans la sacristie. Afin de satisfaire à la dévotion des fidèles, nous en avons tiré deux côtes; après cela, nous avons fait refermer et cimenter ledit tombeau par les mêmes maçons. En foi de quoi, nous avons fait expédier par notre secrétaire ces présentes lettres, signées de notre main et munies de notre sceau. Donné à Auch, dans notre palais archiépiscopal, le mois et an susdits (1).» Il est assez manifeste que ce procès-verbal fut dressé dans le courant du mois de février, puisque, comme nous l'avons dit plus haut, le recensement des ossements ne fut fait que le 3 et le 4 février. De semblables lettres furent aussi dressées pour les corps sacrés de saint Taurin et de saint Austinde.

XVIII. Pour clore ce que nous avons recueilli sur saint Léothade, nous ajoutons deux choses : d'abord nous rapportons quelques vers assez anciens, composés en l'honneur du saint, et que Philippe Labbe a omis dans sa Bibliothèque des manuscrits, quoiqu'il en

1) Ib. page 101.

Digitized by Google

cite de semblables sur saint Taurin et saint Orens (1). Voici donc ces vers :

Lætetur ecclesia auscitana
Mirifici Leothadii colendo solemnia,

Qui archipræsul ibidem
Fuit annis viginti-septem,

Post triginta septem alios
Numero archiepiscopos.

Exultet præcipue felix civitas Auscia
Tanti pontificis sacro corpore gloriosa,

Ut suis assiduis intercessionibus
Liberetur ab adversis omnibus,

Et mereatur obtinere apud Altissimum
Remissionem peccatorum omnium,

Ac feliciter pervenire
Ad lucis claritatem perpetuæ.

Amen.

« Que l'église d'Auch célèbre avec allégresse la fête de l'admirable Léothade, qui, pendant vingt-sept ans, fut son archevêque, successeur de trente-sept autres. Que l'heureuse ville d'Auch surtout tressaille et se montre glorieuse de posséder le corps sacré d'un si grand pontife ; afin que par son intercession assidue elle soit délivrée de tous maux, et qu'elle mérite d'obtenir auprès du Très-Haut la rémission de tous ses péchés et de parvenir heureusement à la clarté de la lumière éternelle. Ainsi soit-il. »

J'ajoute ensuite que le siége métropolitain transféré d'Eauze à Auch, probablement au IXe siècle, y est resté jusqu'au commencement de ce siècle, ayant pour suffragants les évêchés d'Acqs, de Lectoure, de Comminges ou saint Bertrand, de Couserans, d'Aire, de Bazas, de Tarbes, d'Oloron, de Lescar et de Bayonne. Mais au commencement de ce siècle, après l'abolition de toutes les

(1) Tome II, page 598.

Digitized by Google

églises cathédrales et métropolitaines de France, on fit par l'autorité du pape Pie VII, en vertu du concordat de 1801, une nouvelle circonscription des évêchés, qui ne fut pas heureux pour l'église d'Auch : car Auch, chef-lieu du département du Gers, fut annexé avec tout son territoire au diocèse d'Agen qui venait d'être érigé. Les choses restèrent ainsi jusqu'à ce qu'en 1823, en vertu d'un nouveau concordat conclu avec Pie VII, le siége métropolitain d'Auch fut rétabli, avec le département du Gers pour diocèse, et pour suffragants les évêchés d'Aire, de Tarbes et de Bayonne.

Trad. du lat. du P. J. VAN HECKE,
de la Compagnie de Jésus.

Digitized by Google

PRIÈRES ET RHYTHMES LATINS,

extraits d'un orationnel manuscrit de la Bibliothèque du Séminaire d'Auch.

(*Suite.*)

Les Litanies des Saints, annoncées à la fin de notre premier article, consistent dans une série uniforme de couplets fort simples, mais où le charme de la poésie liturgique éclate bien souvent sous l'humble enveloppe d'un rhythme peu travaillé. Sauf meilleur avis, cette pièce doit appartenir à l'âge classique des proses rimées, le XIIIe siècle, mais aux dernières années de cet âge; l'art n'y paraît presque plus, et la forme trahit souvent une poésie déjà oublieuse de ses procédés les plus délicats.

Deus Pater, qui creasti
Mundum et illuminasti,
Suscipe me pœnitentem,
Et illustra meam mentem.

Dieu le Père, créateur et illuminateur du monde, accueillez mon repentir et éclairez mon âme.

Fili Dei, Jhesu Christe,
Ad te venit reus iste.
Qui sedes cœlis in arce,
Supplico te, mihi parce.

Fils de Dieu, Jésus-Christ, voici venir à vous un grand coupable. Vous dont le trône s'élève au plus haut des cieux, je vous en supplie, pardonnez-moi !

Sancte spiritus, tuorum
Consolator miserorum,
Respice me peccatorem,
Infundens tuum amorem.

Esprit Saint, consolateur des malheureux qui vous invoquent, jettez les yeux sur moi, pauvre pécheur, et inspirez-moi votre amour.

Deus, unitas superna,
Trinitasque sempiterna,
Ut intendam tuæ laudi
Meos gemitus exaudi.

O Dieu, unité suprême, éternelle Trinité, pour que je me consacre à vos louanges, exaucez mes gémissements.

Digitized by Google

Dei genitrix Maria,
Virgo clemens atque pia,
Ora pro me peccatore
Natum sine genitore.

O Marie, Mère de Dieu, Vierge clémente et débonnaire, priez pour moi, pauvre pécheur, ce fils divin qui n'a point de père ici-bas.

O Maria Dei cara,
Stella lucens et præclara,
Confer mihi charitatem
Necnon et humilitatem.

O Marie, chère à Dieu, étoile pure et brillante, obtenez-moi la charité et l'humilité.

Fac me tibi deservire
Et in te vitam finire,
Ut per te justificari
Possim, et per te salvari.

Faites que je vive à votre service et que j'expire dans vos bras, afin de pouvoir être justifié et sauvé par vos mérites.

Michael, victor draconis,
In pietatem plene donis,
Volentes mihi nocere
Fac omnibus nil valere.

Michel, vainqueur du dragon, vous dont les mains sont pleines de dons pour vos pieux serviteurs, rendez inutiles tous les efforts des ennemis qui veulent me nuire.

Gabriel, nuncie Christi
Cujus ortum prædixisti,
Obsecro, mihi dignare
Mortem meam nunciare.

Gabriel, héraut du Christ, dont vous avez annoncé la naissance, je vous en prie, daignez m'annoncer ma mort.

Raphael, medicamentum
Salutis atque fomentum,
Medere meo languori,
Ut sim gratus Salvatori.

Raphaël, vous qui avez des remèdes et des soins pieux pour les malades, guérissez ma langueur pour que je devienne agréable à mon Sauveur.

O vos omnes, angelorum
Conventus sanctissimorum,
Precor ut me defendatis
Et ad vitam perducatis.

Vous tous, chœurs des saints anges, je vous en prie, défendez-moi et me conduisez à la vie.

O Johannes, præco regis,
Primus testis novæ legis,
Fac ut parem viam Christi
Quam docere voluisti.

Jean, précurseur du grand roi, premier temoin de la loi nouvelle, faites que je prépare en moi-même la voie du Christ que vous avez enseignée.

Digitized by Google

Excelsi patriarcharum
Ordines et prophetarum,
Apud regum regem Christum
Excusate reum istum

Sublime assemblée des patriarches et des prophètes, parlez au Christ, Roi des rois, en faveur de ce pécheur que je suis.

Signifer apostolorum,
Petre, princeps cæterorum,
Dilue mea peccata
Pietate tibi data.

Porte-drapeau des envoyés du Christ, Pierre, chef des apôtres, effacez mes péchés par le mérite de la piété qui vous fut donnée.

Saule, doctor veritatis,
Lux totius pietatis,
In me, si placet, intende
Et auxilium impende.

Paul, docteur de vérité, lumière de toute vertu, regardez-moi, s'il vous plaît, et m'accordez votre secours.

Andreas, crucis amator,
Sanctitatis prædicator,
Ut non laborem in vanum
Laboranti præsta manum.

André, amant de la Croix, prédicateur de sainteté, pour que je ne travaille pas en vain, prêtez la main à mon travail.

Johannes Christi dilecte,
Ipsius aures inflecte,
Ut audiat meas preces
Diluens immundas fæces.

Jean, vous l'ami du Christ, faites qu'il prête l'oreille à mes prières et qu'il efface mes honteuses souillures.

Sancte Dei Martialis,
Munda me ab omnibus malis,
Ut possim placere Christo
In cujus conspectu sisto.

Saint Martial, homme de Dieu, purifiez-moi de tous mes péchés, pour que je puisse plaire au Christ en présence de qui je me tiens.

Apostoli Jhesu Christi,
Quibus credo nos assisti,
A malo me liberate
Et in bono conservate.

Apôtres de Jésus-Christ, en qui la foi me montre des intercesseurs, délivrez-moi du mal, et conservez-moi dans le bien.

Stephane, custos amoris,
Primus testis Salvatoris,
Adjuva me laborantem
Ut vidisti Jhesum stantem.

Etienne, gardien d'amour, premier martyr du Sauveur, aidez-moi dans mes travaux, vous qui avez vu Jésus debout à la droite du Père.

Laurenti, fortis athleta,
Qui cœlorum vides læta,

Laurent, vaillant athlète, qui voyez maintenant les joies du

Digitized by Google

Conforma me in virtute
Ut non priver a salute.

ciel, ployez-moi au joug de la vertu pour que je ne perde pas la couronne du salut.

Vincenti, strenue miles,
Qui de Christo nunquam siles,
Auxilium mihi præsta
Ne me turbet mors infesta.

Vincent, soldat intrépide, qui ne cessez de louer le Christ, soyez-moi secourable, pour qu'une mort funeste ne vienne point me surprendre.

O vos omnes, gloriosi
Martyres et pretiosi,
Adjuvate me captivum
Et sanate semivivum.

Vous tous, glorieux et chers martyrs, aidez ce pauvre captif, guérissez ce malade qui n'a qu'un souffle de vie.

Martine, gemma pastorum,
Lucerna catholicorum,
Tibi supplico, dignare
Mortem meam nunciare.

Martin, perle des pasteurs, flambeau des catholiques, je vous en supplie, daignez me prévenir de ma mort.

Nicolae, vir fidelis,
[Tu] qui potens es in cœlis,
Sicut fulges dignitate
Sic me dita pietate.

Nicolas, serviteur fidèle, vous qui êtes puissant dans les cieux, autant vous êtes élevé en gloire, autant soyez-moi prodigue de grâce !

Sanctissime Benedicte,
Gregis rex et dux invicte,
Perduc me ad viam rectam
Et ad regiam electam.

Très saint Benoît, roi et chef invincible d'une innombrable armée, faites-moi suivre la voie droite et me conduisez au palais des élus.

Omnes sancti confessores,
Legis Dei deffensores,
Adjuvate me sequentem
Jamjamque deficientem.

Vous tous, saints confesseurs, défenseurs de la loi de Dieu, aidez-moi; j'essaie de vous suivre, mais je suis toujours sur le point de défaillir.

O Maria Magdalena,
Pietate Dei plena,
Alto regi me præsenta,
Cui servis jam intenta.

O Marie Madeleine, tout embrasée de l'amour divin, présentez-moi au Roi des cieux, votre Maître, seul objet de votre activité.

Digitized by Google

Agnes, virgo gloriosa,
Fulgens atque pretiosa,
Flecte mihi Salvatorem
Pro quo fudisti cruorem.

Agnès, glorieuse vierge, si riche et si brillante, fléchissez en ma faveur ce Jésus pour qui vous avez répandu votre sang.

Sancta martyr Katharina,
Præfulgens Christi doctrina,
Deprecare sponsum tuum
Ne me damnet servum suum.

Sainte martyre Catherine, en qui éclate la doctrine du Christ, priez votre divin époux de ne pas condamner son serviteur.

Omnes Virgines sacratæ,
Regi magno copulatæ,
Offerte me vestro sponso,
Cum venerit in absconso.

Vous toutes, Vierges saintes, épouses du grand Roi, présentez-moi à votre époux quand il viendra dans le secret de la nuit.

Domine Jhesu, tuorum
Propter merita sanctorum,
Ut sim mundus toto corde
Munda me ab omni sorde.

Seigneur Jésus, à cause des mérites de vos saints, purifiez mon cœur tout entier, effacez toutes mes taches!

Da gratiam in præsenti,
Da veniam pœnitenti,
Da gloriam in futuro,
Ut sit mihi pax securo.

Donnez-moi la grâce dans le présent, le pardon pour un passé que je déplore, la gloire pour l'avenir, afin que je jouisse d'une paix assurée.

Omnes in te baptizatos,
In peccatum inclinatos,
Perduc ad confessionem
Et confer remissionem.

Tous ceux qui ont reçu votre baptême sont encore portés au péché; amenez-les à confesser leurs fautes et pardonnez-leur.

Requiem æternam cunctis
Da fidelibus defunctis,
Ne dampnentur in fornace
Sed requiescant in pace. Amen.

Donnez à tous les fidèles trépassés le repos éternel, qu'ils ne soient pas précipités dans la fournaise, mais qu'ils reposent en paix. Ainsi soit-il.

Léonce COUTURE.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

CIMENT, s. m. Dans l'art de bâtir, c'est une préparation hydraulique, ordinairement destinée à lier certains éléments de construction, et dont les principales propriétés sont :

I. De passer promptement de l'état pâteux à l'état solide ;

II. De former ainsi un corps impénétrable à l'humidité, et d'une grande résistance à la rupture.

Les ciments que l'on emploie le plus généralement de nos jours sont :

1° Le ciment de Vassy ;

2° Le portland de Londres ;

3° Idem de Newcastle ;

4° Idem de Boulogne-sur-Mer.

Ces divers ciments sont propres :

1° A lier fortement les parties des constructions dans lesquelles ils entrent ;

2° A faire des enduits même extérieurs ;

3° A réparer avantageusement les parements vus de moellon piqué ou de pierre de taille, après dégradation faite avec soin et bien lavée ;

4° A assainir les murs que l'humidité gagne, comme à garantir ceux qu'elle menace, en y appliquant une forte couche de ciment, après dégradation traitée comme au n° 3 qui précède ;

5° A confectionner des dallages, des trottoirs, etc., etc.

Notre objet ne peut pas être de détailler ici les instructions à

(1) Voir tome II, p. 583, et plus haut p. 120, 185 et 214.

Digitized by Google

suivre pour le bon et utile emploi des ciments. Nous dirons seulement que des ouvriers reconnus experts en cette partie doivent seuls mériter la confiance, comme capables d'exécuter un travail à l'épreuve du temps et des accidents ordinaires. Ajoutons que le sable qui se mêle au ciment dans des proportions variables, selon les travaux à faire, doit être bien lavé et sans le moindre élément terreux. Le mélange doit être fait dans l'auge à ce destinée. On y ajoute ensuite l'eau nécessaire pour que le tout soit amené à la consistance du mortier ordinaire.

Les ciments n° 1 et n° 2 manifestent, à cet instant, une prompte vitesse de prise : ce qui rend de grands services dans certains cas de constructions difficiles ou délicates, et devient un inconvénient majeur pour les travaux qui se font le plus ordinairement.

Dans cette dernière espèce de travaux, les ciments nos 3 et 4 sont d'un emploi plus facile; leur prise étant beaucoup plus lente, l'ouvrier a le temps de les étendre, de les dresser, de les polir, comme on a besoin de le faire par exemple pour les enduits, pour les chapes, pour les dallages, pour les trottoirs, etc., etc.

Il est facile de comprendre que les ciments ainsi entendus peuvent être d'un emploi très avantageux dans les travaux d'églises, depuis la confection des voûtes jusqu'au dallage du sol. Ils peuvent aussi ménager des réparations plus économiques, mais toujours à la condition d'être traités avec bon vouloir et intelligence.

CIMETIÈRE, s. m. Du grec κοιμητηριον, dont le vrai sens est en latin *dormitorium*, *dormitoir* en vieux français, d'où est venu *dortoir* par syncope, c'est-à-dire lieu du repos commun. Le dernier asile des défunts rappelle donc aux chrétiens, par son nom seul, que la mort n'est qu'un sommeil, selon l'esprit du dogme consolant de la résurrection générale.

Ce dortoir de la mort était, pour les chrétiens de Rome, pendant les trois premiers siècles de notre ère, dans le sein des catacombes. Et en souvenir de cette touchante pratique, l'inhumation dans les églises fut d'abord le privilége des martyrs, des confesseurs de la foi en Jésus-Christ. Mais bientôt la concession alla plus

Digitized by Google

loin; et dès le commencement du VIe siècle le concile de Prague fut obligé d'en réprimer l'abus.

Au IXe siècle, c'est Théodulfe, évêque d'Orléans, qui se plaint de voir, dans les Gaules, le sol des églises transformé en cimetière. Charlemagne en exclut d'abord les restes des laïques; bientôt même il ne souffrit plus d'exceptions : *nullus deinceps in ecclesiâ mortuus sepeliatur*, lisons-nous dans ses capitulaires.

C'est donc à l'extérieur, dans un terrain béni et à ce destiné, que devaient se faire les sépultures, d'après les plus anciennes prescriptions de l'Etat aussi bien que de l'Eglise. Néanmoins, le privilége personnel, les concessions de famille, l'usage enfin et les tendances générales des grands siècles chrétiens prévalurent contre la loi. L'abus finit par entraîner des inconvénients tellement graves qu'il fallut en revenir, dans toutes nos provinces, à la sévérité des primitives prescriptions. A Auch, Mgr Dominique de Vic dut interdire aux laïques, par ordonnance archiépiscopale, toute inhumation dans sa cathédrale, vers le milieu du XVIIe siècle. Cent ans plus tard, le parlement de Toulouse généralisait, par arrêt formel, la défense expresse d'ensevelir dans les églises de son ressort; et néanmoins l'habitude s'était tellement enracinée que cette cour souveraine rencontrait les plus fortes oppositions, surtout dans les paroisses rurales.

Les évêques durent intervenir par les moyens de persuasion, ainsi que le prouve, pour notre diocèse, un mandement cité plus bas, page 356. Nous en devons la communication à M. le doyen de Cazaubon, dont le zèle intelligent n'est jamais en défaut quand il s'agit de sauver de l'oubli les documents de notre vieille histoire.

Aujourd'hui l'abus n'est plus à craindre : la loi a prévalu de toute part; elle va même jusqu'à prescrire la distance réglementaire à laquelle seulement on devrait toujours ensevelir les morts, en terrain parfaitement clos de murailles, loin de la demeure des vivants.

CINTRE, s. m. C'est le nom générique qui se donne à un trait

Digitized by Google

d'arc ou figure courbe, appliqué à une armoire, à une voûte. Pour ses diverses espèces, voir le mot *arc* (1).

On appelle encore cintres l'assemblage de charpente qui s'établit au-dessous des voûtes en construction, pour faciliter la pose des pierres, des briques, etc., etc., dont elles se composent.

CISELURE, s. f. L'art d'embellir au ciselet les ouvrages d'or, d'argent ou d'autres métaux, par des dessins ou des sculptures en relief, est appelé *ciselure*. Mais cette expression n'est pas moins applicable aux ornements d'architecture dont la délicatesse et le fini donnent tant de valeur à certains monuments du xve et du xvie siècles. On sait avec quel acharnement les Vandales modernes se sont attachés à les mutiler dans les édifices religieux, pendant nos deux grandes périodes de bouleversement social.

CLAIRE-VOIE, s. f. Balustrade découpée à jour, ou forme quelconque en architecture, résultant d'ajustements ou de moulures entre lesquels la lumière circule librement. On a aussi donné ce nom à la série supérieure des fenêtres qui éclairent une église vers la naissance de sa voûte centrale.

CLAVEAU, s. m. Pierre dont la coupe est cunéiforme, c'est-à-dire taillée en forme de coin pour servir à la construction d'une plate-bande, d'une arcade, d'une voûte, d'où lui vient aussi le nom de *voussoir*. Les claveaux ont six faces : la *douelle*, formant l'intrados, ou partie concave; l'*extrados*, qui lui est opposé; les deux faces en contact avec les claveaux juxtaposés, appelées *lits;* enfin les deux *têtes*, ou faces verticales, dont l'une au moins est à parement vu dans les arcades formant arêtes de voûte, ouvertures de porte, de fenêtre, etc., etc. Les claveaux en nombre impair sur la même courbe donnent les meilleurs gages de solidité.

CLÉ, s. f. C'est le nom que l'on donne au claveau central dans la série en nombre impair dont nous venons de parler. On l'appelle ainsi parce qu'il sert à fermer le centre entre les deux contre-clés, et à claver la courbe.

(1) Tome I, page 369.

Digitized by Google

La clé est dite en *bossage* quand elle a plus de saillie que la tête des autres claveaux. Elle est dite *pesante* lorsque son extrados traverse l'architrave, la frise ou une simple corniche, de manière à en interrompre la continuité. Elle est dite *saillante* lorsque, par son intrados, elle dépasse celui de l'arcade qu'elle clave.

Les clés saillantes sont très rares dans les voûtes romanes à plein cintre. Le style ogival les multiplia dans ses voûtes d'arête; et, de plus, il les orna avec une richesse qui alla toujours croissant jusqu'à la Renaissance. Au XIIe siècle, on y sculpta des têtes d'homme, de femme, des médaillons, de simples fleurons, etc. Au XIIIe, en outre de ces ornements encore sobres de détails, les clés s'ouvrent parfois au centre de leur intrados, et l'ombilic en est entouré d'une guirlande finement découpée. Le XIVe siècle développe leurs dimensions et orne l'intrados d'armoiries, de motifs historiques, de monogrammes, de têtes de Christ, de l'Agneau pascal, de l'image du patron, etc., etc. Bientôt, les clés deviennent *pendantes* et se transforment en panaches ou pinacles renversés en faisceaux de colonnettes, en corbeilles de fleurs, en niches même ornées de statuettes. Enfin, dans le XVIe siècle, on les voit descendre en pointe vers la tête des fidèles, et affecter une longueur démesurée, à l'instar des productions si diverses que l'on admire appendues à la voûte des cavernes. Nous citerons comme modèles du genre la voûte de Saint-Eustache à Paris, celles de Saint-Pierre de Coutances, et surtout de Saint-Pierre de Caen, où la sculpture et la ciselure semblent avoir atteint les limites du possible. Vous ne sauriez imaginer plus de hardiesse, plus de caprices de dessin rivalisant de forme et de variété avec les mille créations dont la nature embellit les grottes les plus fécondes en stalactites.

Les clés à fermer les maisons, les appartements, les meubles, remontent à la plus haute antiquité, puisque la Bible en parle au chap. XIX de la Genèse et au chap. III des Juges. Le moyen âge les ornait avec un soin assez médiocre; la Renaissance en fit de vrais bijoux.

Digitized by Google

MANDEMENT DE Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH

TOUCHANT LA

Sépulture des Fidèles dans les Eglises paroissiales et succursales de son Diocèse.

Jean-François de Montillet, par la permission divine, et l'autorité du St-Siége Apostolique, archevêque d'Auch, etc., etc., au clergé et à tous les fidèles de notre diocèse, salut et bénédiction.

Le syndic général du clergé de notre diocèse a eu l'attention de vous faire parvenir, N. T. C. F., l'arrêt du Parlement de Toulouse concernant la sépulture des fidèles dans les églises paroissiales et succursales; et autant que vous avez senti l'importance de ce règlement, autant aussi y avez-vous reconnu la sagesse des vues de cette Cour Souveraine et son zèle pour le bien public.

Nous voyons en effet presque chaque année certaines maladies se reproduire avec un caractère de malignité qui porte la désolation partout où elles se montrent : plus la dévastation des paroisses est affligeante, plus aussi s'est-on attaché à en découvrir les vraies sources, et on en a trouvé une très sensible dans l'abus général qui s'est introduit d'ensevelir presque tous les morts dans les églises.

De là, cet air infect qu'on y respire quelquefois, et ces vapeurs qui s'exhalant des tombeaux, sont capables de produire les effets les plus funestes. Quelle multitude d'événements tragiques dont le souvenir est consigné dans les histoires, justifient en ce point les alarmes publiques ! Qui ne serait frappé des catastrophes qu'on a vues de nos jours dans quelques églises de notre diocèse, et de quelques autres encore plus effrayantes arrivées tout récemment dans différentes villes du royaume.

Si un seul sépulcre imprudemment ouvert a pu produire des effets aussi pernicieux qu'on l'a annoncé au public, que n'aura-t-on pas à craindre lorsque dans un temps de mortalité on en ou-

Digitized by Google

vrira jusqu'à trente et quarante dans l'espace d'un ou deux mois, dans de petites églises dont l'air ne peut pas être changé, et où les vivants ne respirent plus que l'odeur presque pestiférée des cadavres qui y ont été inhumés ! Tels sont les motifs qui ont excité la vigilance de la puissance temporelle; nous permettent-ils de garder encore le silence sur des dangers que par état nous voyons de plus près que les magistrats?

Nous admirerons sans doute dans les chrétiens de nos jours les sentiments qui ont autrefois fait désirer à nos anciens patriarches d'être inhumés dans le tombeau de leurs pères : nous louerons volontiers leur respectueuse attention pour les cendres de ceux qui leur ont donné le jour; mais nous devons leur faire observer que ces attentions religieuses cesseraient d'être dans l'ordre, dès que, n'étant plus réglées par l'humilité et la charité, elles n'auraient pour objet que de flatter la vanité des particuliers, sans égard aux effets funestes qui en résulteraient pour le public.

Chérissons la mémoire de nos parents défunts : honorons-là autant que nos devoirs l'exigent; mais que nos soins s'emploient principalement à leur donner, après que nous ne pouvons plus jouir de leur présence, les secours que notre sainte religion leur destine. Il importe infiniment à leurs âmes que l'Eglise militante prie pour elles; mais il leur importe peu que leurs corps soient ensevelis dans l'enceinte de l'église, ou dans un autre lieu saînt. Déposés dans les cimetières, les fidèles défunts en seront-ils moins l'objet des vœux de leurs proches, des sacrifices de nos autels et des miséricordes de Dieu? Nous déshonorerions bien plus leur mémoire que nous ne lui procurerions de l'estime par un orgueil déraisonnable et capricieux qui affecterait pour eux des distinctions funestes à la société.

Dans les premiers siècles du christianisme, on n'inhumait dans nos saints temples que les personnes éminentes par leur rang, leur caractère ou leur sainteté; mais dès que le lieu de la sépulture a été regardé comme une marque d'honneur, on a vu de tous côtés les personnes souvent les moins qualifiées se croire en droit,

Digitized by Google

d'y prétendre. Bientôt il a fallu dans chaque église autant de tombes marquées qu'il y avait dans une paroisse de familles qui osaient un peu s'élever au-dessus du plus bas peuple. On usurpa et on défendit devant les tribunaux, souvent à très gros frais et avec un acharnement inconcevable, le droit imaginaire de sépulture. Combien a-t-on vu de procès en ce genre! Tel est le caractère de l'orgueil du cœur humain, que malgré le niveau humiliant auquel la mort réduit tous les états et toutes les conditions, nous voulons être élevés au-dessus de nos frères, lors même que nous ne serons plus rien, ou que nous ne serons tout au plus qu'un peu de cendre et de poussière; autant que nous dédaignons la société des pauvres sur la terre, autant il nous semble que nous soyons en droit de la dédaigner au tombeau; et nous regardons presque comme un attentat et comme une injustice les efforts que font la Sagesse et l'Autorité pour nous rapprocher de ces mêmes hommes que la mort a fait nos égaux. Où est donc notre raison, où est cette humilité chrétienne dont la cendre et la poussière du sépulcre nous donne de si touchantes leçons?

S'il est aussi vrai que nous l'apprend l'Evangile qu'il est difficile que les riches entrent dans le royaume des Cieux, où trouverons-nous mieux et plus sûrement la société des saints; ne sera-ce pas dans les cimetières où reposent les humbles, les pauvres, les petits selon le monde, plutôt que dans l'intérieur des églises où les riches et les puissants du siècle affectent de choisir leur sépulture ?

Tâchons donc, N. T. C. F., tâchons de ramener par nos exhortations les fidèles confiés à nos soins à des idées plus humbles, plus chrétiennes et plus raisonnables sur cet objet. Le grand jour de la résurrection arrivera; alors nous verrons des milliers de justes sortir glorieux du sein de nos cimetières pour aller au-devant de J.-C. dans les airs, et le suivre jusqu'au plus haut des Cieux. Ne pouvant rien ambitionner de plus grand et pour nos pères et pour nous, que de nous voir associés à leur triomphe, comment pourrions-nous nous faire encore une fausse délicatesse de nous

Digitized by Google

voir destinés à attendre ce grand jour qui doit venir, à côté d'eux, dans un même local, et par là dans une société dont le Ciel même se prépare à couronner les vertus et les mérites.

Rien n'étant donc si opposé soit au bien public et à la sûreté des vivants, soit aux sentiments de la vraie et solide piété, que cet aveugle préjugé des peuples qui regardent le droit de sépulture dans l'intérieur des églises comme un patrimoine de leurs familles, nous avons cru ne devoir plus différer de faire concourir l'autorité spirituelle avec la temporelle pour détruire de telles idées populaires, et un abus déjà réprouvé par l'intérêt commun et par la Religion, même dans les plus grandes villes de Royaume.

Indépendamment de ce bien général, il en résultera pour nos lieux saints des avantages qui ont dû être toujours l'objet de nos attentions : les églises seront désormais dans une plus grande décence, et dans une plus édifiante propreté : on ne verra plus à leur pavé des inégalités aussi dangereuses qu'incommodes, qu'il était auparavant comme impossible d'éviter : on ne sera plus choqué par ces tas d'ossements et de terre sépulcrale qu'on voyait très souvent en plusieurs églises; et les fidèles y viendront rendre à Dieu leurs hommages avec plus de confiance et moins d'incommodité.

D'un autre côté aussi, nos cimetières seront et plus respectés et mieux entretenus : il nous revient de bien des endroits que, malgré nos exhortations, nos visites et nos ordonnances, ils sont dans plusieurs paroisses ouverts de toutes parts et exposés à des profanations de toute espèce. On nous a quelquefois rapporté des exhumations qui révoltent la nature. Jusqu'à présent, par malheur, on les a trop regardés comme n'intéressant que le petit peuple; et dès lors ceux qui se croyaient au-dessus se croyaient aussi dispensés de veiller à la clôture de ces saints lieux et plus encore de contribuer à leur décence. Désormais ils seront la demeure et le lieu du repos de presque tous les fidèles, jusques au jour du Jugement. Chaque famille pourra y choisir sa place de concert avec son pasteur; l'époux y sera inhumé avec son épouse, et les enfants

Digitized by Google

avec leurs pères. Ainsi ce sera un devoir et un intérêt également commun à tous de les respecter, de les maintenir dans un état de régularité et de décence religieuse, comme de les mettre à l'abri, par une exacte clôture, de tous les accidents dont le souvenir inspire de l'horreur.

A ces Causes, Nous avons ordonné et ordonnons que l'arrêt du Parlement de Toulouse, concernant la sépulture des fidèles dans notre diocèse, ensemble le présent mandement, seront lus et publiés aux prônes des messes de paroisse, le dimanche après leur réception : exhortons de plus fort et ordonnons à tous curés et vicaires de notre diocèse qu'ils aient à s'y conformer.

Donné dans notre château de Mazères, sous notre seing, notre sceau et le contre-seing de notre secrétaire, le 20 juillet 1773.

† JEAN-FRANÇOIS, *archevêque d'Auch.*

Pour copie conforme :

Cazaubon, le 24 août 1861.

DUCRUC, curé.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

NOTRE-DAME DE FRANCE OU HISTOIRE DU CULTE DE LA SAINTE VIERGE EN FRANCE, depuis l'origine du christianisme jusqu'à nos jours, par M. le curé de Saint-Sulpice. Tome I (province ecclésiastique de Paris), 1861. In-8° de XVI et 416 pages. — Tome II (provinces ecclésiastiques de Bourges et de Cambrai), 1862. In-8° de VIII et 542 pages. — Tome III (provinces ecclésiastiques d'Albi, de Toulouse et d'Auch), 1863. In-8° de VI et 468 pages. Paris, chez Plon. Prix : 6 fr. le vol.

Aucun de nos lecteurs n'ignore à quel événement religieux et national se rattache l'œuvre considérable dont les trois premiers volumes sont sous nos yeux. Le vœu de Louis XIII a consacré pour jamais la France à la Très Sainte Vierge; et cet hommage solennel, un moment interrompu par la crise révolutionnaire, se renouvelle chaque année le jour de l'Assomption, et assure à notre patrie une protection toute spéciale, que Benoît XIV proclamait dans ces paroles célèbres : *Regnum Galliæ regnum Mariæ, non peribit.* « Le royaume de France est le royaume de Marie; il ne périra pas. » Mais c'est la France contemporaine qui a voulu consacrer par un monument gigantesque le domaine de Marie sur notre nation; et c'est un saint évêque dont l'église d'Auch a droit de se glorifier qui en forma le premier dessein. « Mgr de Morlhon, évêque du Puy, conçut la pensée grande et hardie d'ajouter une nouvelle gloire à son église, en élevant sur le rocher Corneille qui lui est contigu une statue colossale de la Vierge Marie. De ce piédestal, qui s'élève de sept cent cinquante-sept mètres au-dessus du niveau de la mer, et semble sorti des mains du Créateur pour un tel dessein, Marie dominerait toute la France, règnerait sur elle comme une reine sur ses sujets prosternés à ses pieds : ce serait là vraiment Notre-Dame de France. Le prélat communique cette sublime pensée; elle fermente dans les esprits et les cœurs, et bientôt tous en appellent l'exécution. Le 5 mars 1853, une commission est organisée pour étudier et suivre ce beau projet. Par un programme qui en fait ressortir l'idée grandiose, elle convie les artistes à un concours européen : au mois d'octobre suivant arrivent au Puy cinquante-quatre modèles; tant avaient été bien comprises l'exceptionnelle beauté de l'œuvre et la gloire qu'il y avait là à conquérir ! Non-seulement Paris, Strasbourg, Lyon, Marseille, Clermont, Toulouse et Rennes, mais Bruxelles, Cologne et Spire, mais Naples même, sont

Digitized by Google

représentés avec honneur dans cette joûte artistique. Le jury d'examen se met donc à l'œuvre, et le premier prix hors ligne est décerné à M. Bonnassieux, statuaire à Paris. On trouve dans son œuvre grâce exquise et suprême distinction, goût parfait dans l'arrangement général, poésie délicate et sereine dans l'ensemble, chaste beauté dans la céleste Mère, regard surhumain dans l'Enfant Jésus, avec un front divin, qui, sans rien perdre du charme séduisant de l'enfance; porte le sceau d'une haute pensée. » Il faut lire dans le second volume de *Notre-Dame de France* le reste de ce beau récit que nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici. Tout concourut à la grandeur de l'œuvre. Pendant que l'artiste préparait son modèle, Mgr de Morlhon allait à Rome acclamer l'Immaculée Conception de Marie définie par le Souverain Pontife; à son retour, il adressait un noble appel à la France catholique, pour qui la statue du Mont Corneille devait être une sublime profession de foi au dogme qui achevait la couronne de Marie. Et comme la France est toujours guerrière en même temps que catholique, elle forçait la Russie schismatique à fournir le métal de la glorieuse statue. « Demandez des canons à l'Empereur, écrivait le général Pélissier; il nous dira de les prendre, et nous les prendrons. » L'évêque les demanda, et l'Empereur les promit, le 5 septembre 1855; trois jours après, Sébastopol était à nous; et l'année suivante, au mois d'avril, ses canons (cent cinquante mille kilogrammes de fonte de fer) étaient à la disposition de Mgr de Morlhon. Enfin, le 12 septembre 1860, la statue de Notre-Dame de France, dressée sur le rocher Corneille, était saluée, dans une fête à jamais mémorable, par douze évêques et une multitude de prêtres et de fidèles, confondus dans la même pensée de foi et d'amour.

Mais ce n'était là qu'une partie de l'œuvre conçue par le regrettable évêque. A côté du métal indestructible, symbole sommaire et sublime de la royauté de Marie sur la France, il fallait une œuvre littéraire qui recueillît province par province, clocher par clocher, à travers la suite des siècles, tous les titres de cette royauté bienfaisante. Ici encore, une commission savante a demandé et recueilli de toutes parts les pierres de cet édifice historique. Tous les évêques de France, l'école des Chartes et ses correspondants, les principaux archéologues de province ont été individuellement consultés. M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, déjà connu par ses deux belles vies de Mgr de Cheverus et de Saint François de Sales, s'est chargé de la Province ecclésiastique de Paris, par laquelle on devait assez naturellement débuter. Ce premier volume n'a guère reçu que des éloges. Tel ou tel genre de lec-

Digitized by Google

teurs aurait préféré sans doute l'appareil critique ou les longues descriptions monumentales aux simples et édifiants récits de M. Hamon. Mais il valait mieux, certes, songer au bien de tous les lecteurs catholiques. Ce n'est pas que la science soit étrangère à ce livre; mais elle ne s'y étale pas. Les faits sont puisés aux meilleures sources, et ces sources sont soigneusement indiquées pour chaque diocèse, souvent même pour chaque église; mais la discussion est laissée aux annalistes spéciaux. Enfin, dans le choix des opinions en matière contestée, le pieux auteur penche volontiers vers les plus consolantes pour la piété; il accepte, par exemple, l'origine apostolique de nos églises; mais il ne force pas la valeur des traditions, et distingue à propos les souvenirs populaires qu'aucun monument ne garantit, des faits bien attestés.

Il peut s'être glissé bien des imperfections de détail dans une œuvre composée d'éléments si divers, si nombreux, et reçus de tant de mains. Voici les premiers mots de l'avertissement que M. Hamon a placé en tête du second volume : « Malheureusement le même auteur qui a fait paraître le premier volume de cette histoire a été réduit par l'abstention si regrettable des autres membres du comité historique à la dure nécessité de se charger encore de ce second volume. Un tel ouvrage, comme on l'a dit, demanderait un homme libre des préoccupations étrangères, maître absolu de son temps; et qui ne sait que la position de l'auteur est tout autre ? » C'est, en effet, une chose admirable, que l'un des curés de Paris les plus chargés d'œuvres paroissiales et le plus constamment absorbés par leur ministère, ait encore le temps d'écrire de grands et sérieux volumes. Mais les lecteurs, qui n'ont pas à s'inquiéter du temps, trouvent plus de charme et de profit dans les nobles et simples pages du curé de Saint-Sulpice que dans les œuvres, trop souvent prétentieuses et vides, des écrivains de cabinet. Nul ne se plaindra donc que M. Hamon se trouve définitivement chargé de la composition entière de *Notre-Dame de France*. L'ouvrage n'a qu'à y gagner, sans compter les mérites solides et vraiment classiques du pieux écrivain, par l'unité d'esprit, l'harmonie des parties et la continuité de l'intérêt dans le choix des faits et dans le ton du récit. Qu'on ne conçoive même pas des craintes excessives touchant les lenteurs inhérentes à une publication de si longue haleine. Le quatrième volume, où se trouve la Province ecclésiastique de Bordeaux, est déjà prêt; et quant aux trois autres, qui achèveront l'ouvrage, l'auteur espère ne pas les faire attendre plus de trois ans.

Nous devrions peut-être examiner avec quelque étendue la partie du troisième volume consacrée à la Province ecclésiastique d'Auch.

Digitized by Google

Mais d'abord nous en avons donné une idée générale dans notre travail sur le culte de la sainte Vierge dans notre province, publié en mai dernier; en second lieu, sauf quelques défectuosités très secondaires, nous aurions à constater pour chaque église que l'auteur a consulté les meilleures sources et en a fait un excellent emploi. Tout trahit même dans ce travail un esprit déjà initié à l'histoire de notre pays. C'est en effet à un de nos compatriotes, membre distingué du clergé de Paris, que M. le curé de Saint-Sulpice a confié, en partie du moins, la rédaction des documents relatifs à la Province d'Auch. M. Hamon a-t-il occasionnellement profité d'une collaboration qui s'offrait à lui, qui abrégeait son travail et dont personne ne se plaindra ? Ou bien la nature des communications historiques, venues d'Auch à Paris, exigeait-elle un travail plus long et plus pénible, qui a rendu ce renfort nécessaire ? Nous ne savons; mais si cette dernière supposition était fondée, ce serait pour nous une espèce d'explication d'une certaine critique adressée, non pas à M. Hamon, mais à notre Province elle-même, critique, d'ailleurs, inexplicable autant qu'inattendue.

On lisait dans la *Bibliographie catholique* d'avril dernier, sous la signature de M. L. Bonnard, les lignes suivantes : «Nous sommes forcés de le constater avec un profond regret : des trois provinces ecclésiastiques d'Albi, de Toulouse et d'Auch, dont nous entretient le volume nouveau, il en est une, — celle d'Auch, — qui n'apporte à l'histoire du culte de Marie aucun document nouveau de quelque valeur. C'est à des livres depuis longtemps connus, à des monographies plus ou moins récentes et complètes qu'un collaborateur de M. l'abbé Hamon, pour cette partie de son ouvrage, — M. l'abbé Jules Bonhomme, — s'est vu forcé de demander la lumière sur les diocèses d'Auch, d'Aire et de Tarbes. On a beau apporter, comme ce pieux ecclésiastique, de l'intelligence, de la science et du zèle à son travail, on déplorera toujours de n'avoir pas eu sous la main des éléments plus abondants, plus sérieux. Et en l'honneur de qui parleront donc les archives civiles et religieuses d'Auch, d'Aire et de Tarbes, si elles se taisent quand il s'agit de célébrer les grandeurs de Marie, sa puissance et la foi des peuples en son intercession ? »

Notre surprise a été profonde en lisant de tels reproches, adressés à toute une province ecclésiastique qui n'a pas un trop mauvais renom de foi ni de science, dans une revue justement estimée et où nous nous honorons d'avoir été admis quelquefois. Notre embarras pour répondre est extrême, non pas que la réponse soit bien loin, mais elle est telle qu'on hésite à la formuler. Vous croyez que les pages

Digitized by Google

consacrées à notre province seront moins riches de faits que les autres? Lisez et jugez : s'il y a une différence, elle sera souvent à notre avantage. Vous croyez que les renseignements auront manqué au rédacteur? Sans connaître M. L. Bonnard, nous pensons avoir étudié plus que lui l'histoire religieuse de la Gascogne; et nous affirmons que le rédacteur de la partie qui concerne notre province dans *Notre-Dame de France* a vu tout ce qu'il importait de mettre en œuvre dans une publication de ce genre. N'y a-t-il donc rien de particulier dans les matériaux exploités par M. l'abbé Bonhomme? N'ont-ils pas un caractère qui les distingue des communications de plusieurs autres provinces ecclésiastiques? Peut-être bien. Mais ce caractère spécial est une preuve du zèle de vieille date de nos diocèses pour le culte de Marie, et non pas de leur négligence à cet endroit, comme le critique de la *Bibliographie* se l'imagine. Les diocèses dépourvus d'ouvrages locaux, sérieux et complets, sur leurs sanctuaires, ont envoyé des notes substantielles à M. le curé de Saint-Sulpice qui n'a eu qu'à les réviser et à les coordonner. Mais les savants historiens de notre pays avaient déjà accompli et publié leurs recherches. Bétharram rappelle le nom de Marca; Garaison, celui de Molinier : ce que ces deux hommes ont fait n'est pas à refaire. Cahuzac avait été moins favorisé par son chapelain Duclos; néanmoins, l'essentiel était dans son petit livre. Buglose n'a eu son historien sérieux que de nos jours; mais la monographie que lui a consacrée M. l'abbé Labarrère est un ouvrage historique d'un rare mérite, et que personne ne recommencera. Sarrance avait été longtemps mal connu; mais M. Menjoulet a refait son histoire sur les documents originaux. Tous les autres sanctuaires des Pyrénées ont été étudiés très sérieusement par MM. Louis de Fiancette d'Agos et G. Bascle de Lagrèze; plusieurs pèlerinages du Gers, par feu M. l'abbé Monlezun. Les travaux approfondis de M. l'abbé Canéto ont rendu désormais son nom inséparable de celui de Sainte-Marie d'Auch. M. l'abbé Bonhomme avait tous ces secours : voilà un auteur bien à plaindre! Du reste, il ne se plaint point du tout; ses pages courent avec une aisance parfaite à travers une riche moisson de faits; et ses notes indicatives des travaux consultés forment une bibliographie, non pas absolument complète, mais bien suffisante, de la matière.

Ainsi, nos plus célèbres sanctuaires de Marie, plusieurs même des plus modestes, avaient été déjà étudiés à fond avant l'entreprise de Notre-Dame de France; qu'y avait-il de mieux à envoyer d'Auch à Paris que ces travaux faits et bien faits? Sans doute, plu-

Digitized by Google

sieurs églises d'une importance secondaire n'ont pas eu leurs monographies; mais d'abord, leur histoire, lors même qu'on en retrouverait les éléments, n'a guère de chance de fournir, pour un ouvrage d'un intérêt général, « aucun document nouveau de quelque valeur; » en second lieu, des recherches ont été entreprises, de fait, pour plusieurs de ces églises, en faveur de l'œuvre actuelle; et c'est dans le troisième volume de *Notre-Dame de France* qu'ont paru pour la première fois, par exemple, les découvertes de M. l'abbé de Bénac sur Tudet et sur Notre-Dame de Pitié, près Ste-Gemme; enfin, là même où rien de neuf n'a été trouvé, ce n'est pas à dire que les recherches aient fait défaut : pour n'en citer qu'une preuve, celui qui écrit ces lignes a longtemps cherché et cherche encore les titres historiques de Notre-Dame d'Esclaux, près Lectoure, mais jusqu'ici pas un ne lui est tombé sous la main. Il y a encore beaucoup à faire sur l'histoire de Notre-Dame de Gascogne, comme sur toute notre histoire religieuse et civile. Travaillons-y avec persévérance; mais commençons par reconnaître que nos illustres devanciers ont fait beaucoup, et sur quelques points beaucoup plus qu'ils n'ont laissé à faire.

LÉONCE COUTURE.

VETERA MONUMENTA *Slavorum meridionalium historiam illustrantia, maximam partem nondum edita, ex tabulariis Vaticanis deprompta, collecta ac serie chronologica disposita ab Augustino Theiner. Tomus primus, ab Innocentio papa III usque ad Paulum papam III* (1198-1549). Romæ, typis Vaticanis, 1863, in-folio. (45 francs).

Nous croyons devoir donner, sur ce grand recueil historique, la partie la plus substantielle de l'article de M. Léopold Delisle, dont un passage a été cité plus haut par M. Canéto, dans son article sur *Bernard III et Bernard IV*.

« Les publications dont le P. Theiner puise les éléments dans les archives du Vatican..... viennent de s'augmenter d'un volume relatif à l'histoire des Slaves méridionaux depuis la fin du douzième siècle jusqu'au milieu du seizième. Ce volume comprend 907 pièces, la plupart fort intéressantes, non-seulement pour l'histoire si peu connue des pays auxquels se rapporte spécialement le recueil du P. Theiner, mais encore pour l'histoire ecclésiastique en général.

» On y remarque un morceau d'une importance capitale, puisqu'il sert à combler la principale lacune des registres d'Innocent III. On sait que la majeure partie du livre III et les livres IV, XVII, XVIII

Digitized by Google

et XIX des lettres d'Innocent III n'existent plus. Un inventaire détaillé du livre III, du livre IV et d'une partie des livres XVIII et XIX a été retrouvé par le P. Theiner parmi les registres d'Innocent VI. En mettant au jour ce précieux inventaire, qui remplit vingt-deux pages in-folio, le savant archiviste du Vatican a rendu un grand service à l'érudition. Quelques chiffres et quelques exemples en feront comprendre toute l'étendue. Le fragment du livre III des registres d'Innocent III, qui est conservé au Vatican, et dont le texte, publié par La Porte du Théil, a été reproduit dans la collection de Migne, renferme 57 lettres. Dans le document découvert et imprimé par le P. Theiner, sont inventoriées les 275 lettres qui composaient le troisième livre quand il n'avait pas été mutilé. — Ce même document contient l'analyse des 279 lettres qui formaient le quatrième livre. Pour les livres XVIII et XIX réunis, il nous fournit le sommaire de 212 lettres. C'est donc, pour les années 1200, 1201, 1202, 1215 et 1216, une collection d'environ sept cents lettres dont le sujet est révélé pour la première fois au monde savant.....

» La publication des tables des livres III, IV, XVIII et XIX des lettres d'Innocent III suffirait pour assurer au nouveau recueil du P. Theiner le succès qu'ont justement obtenu les précédents travaux du savant Oratorien.

» LÉOPOLD DELISLE. »

Bibliothèque de l'Ecole des Chartes.)

RECHERCHES HISTORIQUES SUR L'ART MUSICAL RELIGIEUX DANS LA PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH, par M. Aloys Kunc. — DES TROPES ET AUTRES CHANTS LITURGIQUES FARCIS DU MOYEN-AGE DANS L'ARCHIDIOCÈSE D'AUCH — in-8° de 28 pages de texte et 12 p. de plain-chant et musique. Auch, F. Foix.

Nous n'avons pas à analyser pour nos lecteurs ce travail de M. Kunc qui a paru tout entier dans notre Bulletin. Mais il est bon d'insister sur l'intérêt historique des recherches de notre savant collaborateur. Il gardera le mérite d'avoir appelé l'attention sur des monuments précieux de notre ancienne liturgie, si complètement oubliée depuis plus de deux siècles. A ce point de vue, nous ne saurions trop le remercier de sa description si nette et si complète du Missel-Graduel manuscrit de Marciac. Il y a, du reste, dans nos livres liturgiques imprimés des choses aussi rares que dans les volumes manuscrits; et si, par exemple, le missel d'Auch imprimé à Toulouse en 1491, resté inconnu à tous les liturgistes et bibliographes, avait été signalé

Digitized by Google

par M. l'abbé Canéto dans son opuscule iconographique sur *Sainte Marthe,* c'est dans le travail actuel de M. Aloys Kunc qu'est indiquée pour la première fois la réimpression qui en fut faite trois ans après, chose singulière! dans une ville d'Italie, par un imprimeur dont le nom est bien connu dans les annales de la typographie : *Papie, per Franciscum Girardengum.*

Nous saisissons cette occasion pour recommander vivement à nos lecteurs de rechercher les livres liturgiques de la province, manuscrits ou imprimés, antérieurs à M. de Montillet. Les exemplaires en sont devenus si rares qu'on ne pourrait même pas, à l'heure qu'il est, en dresser une liste un peu complète. Il est plusieurs imprimés dont un seul exemplaire est connu jusqu'ici; et d'autres, des sanctoraux, par exemple, qui sont cités, mais dont l'existence actuelle est devenue problématique. Or, ces livres renferment les éléments de l'histoire de notre liturgie provinciale qui ne mérite pas de tomber dans l'oubli, sans parler des renseignements historiques d'un ordre plus général qu'on peut puiser dans la littérature liturgique.

Il est d'autres recherches que la lecture de ce travail de M. Aloys Kunc doit encourager. En citant un noël, farci de latin et de français, de l'abbé d'Andichon,

La divine présence
Patris ingeniti,

l'auteur, sur les renseignements de M. le supérieur du grand séminaire d'Auch, indique pour ces paroles la musique écrite par Monsigny pour la romance de La Harpe : *O ma tendre musette.* Mais ce noël avait aussi une mélodie propre, que M. le curé de Mauvezin nous a chantée, et que M. Aloys Kunc n'a pu recueillir assez tôt pour l'insérer dans les pièces qui accompagnent son texte. A ce propos, le même vénérable ecclésiastique nous rappelait que plusieurs paroisses avaient leurs Noëls particuliers, souvent remarquables tant par les paroles que par la mélodie; et il nous en citait encore un ou deux exemples charmants. Qu'on se hâte de recueillir ces perles précieuses qui pourraient bien, d'ici à quelques années, tomber dans un éternel oubli, grâce aux nouvelles habitudes musicales qui s'établissent partout.

M. Aloys Kunc n'avait pas à s'occuper de tous ces chants pieux; il avait choisi pour sujet les chants farcis, et les amateurs lui sauront gré des morceaux de ce genre qu'il a si exactement transcrits et si bien interprétés, texte et musique. Nous recommandons surtout à

Digitized by Google

ceux que charment la piété naïve et l'inspiration franche et populaire des vieilles mélodies, le chant du trope marial *Ab hac familia Tu propitia,* et celui du Rhythme intercalé dans le *Sanctus : Cœleste præconium.* Rien de plus vif, de plus naturel et de plus chantant.

Au reste, ces mélodies, qui redeviendraient si facilement populaires, l'ont été jadis, peut-être dans toute la France. Les recherches entreprises sur divers points pour l'histoire des liturgies françaises rendront faciles, d'ici à quelques années, ces comparaisons instructives pour lesquelles les travaux spéciaux et les collections un peu complètes d'anciens livres liturgiques font encore défaut. Nos lecteurs, toutefois, nous sauront gré de leur communiquer quelques indications de M. Morel de Voleine. Nous les empruntons à une lettre adressée à M. Kunc, à l'occasion du présent opuscule, par ce Lyonnais si versé dans les études de liturgie et de musique religieuse :

» Je pense que les tropes en langue latine doivent se distinguer avec soin des pièces farcies en langue vulgaire. Les tropes appartiennent à la liturgie, et les pièces farcies sont, je crois, le résultat de l'envahissement du laïcisme dans les cérémonies religieuses, envahissement fâcheux qui a amené la décadence du chant ecclésiastique et l'invasion de la musique moderne et frivole... Il faudrait voir si ces pièces farcies n'ont pas été écartées dans les églises qui écartèrent aussi les abus du chant et des cérémonies extra-ecclésiastiques et conservèrent la gravité antique. A Lyon, entre autres, elles ne parurent jamais, pas plus que les orgues, les autres instruments, le contrepoint, et les chantres à gages.....

» Quant aux tropes, il y en avait. — A l'office des grands solennels, le *Kyrie*, le *Gloria* et le *Sanctus* ont des tropes. Au *Sanctus* sont les mêmes paroles que celles que vous citez, *Celeste Præconium*, avec le même chant, sauf de légères différences. (Tiré d'un manuscrit de 1715.) — Dans un Graduel de Lyon du XVIe siècle, la messe *de Beata* m'offre le *Gloria* avec les mêmes tropes que vous citez, p. 12. Je crois qu'en poussant les recherches comparatives à cet égard, nous trouverions que les tropes ont été à peu de chose près les mêmes partout et qu'on pourrait les reconstruire aisément, et que les pièces farcies au contraire sont purement locales et varient selon les pays, leurs dialectes et leurs habitudes. »

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

Une simple observation.

Dans une lettre insérée dans la livraison de *mai* du *Bulletin d'histoire et d'archéologie,* et consacrée à faire connaître le plan d'un vaste travail que j'ai entrepris sur les œuvres *inédites* du paléographe Larcher, j'ai cru devoir relever, en passant, une assertion de M. Bladé qui, par une erreur évidemment involontaire, avait attribué à M. Charles Dupouey la rédaction du *Questionnaire Archéologique des Hautes-Pyrénées.*

Après la rectification de M. Bladé insérée avec une parfaite courtoisie dans la livraison de *juin,* il demeure bien établi que je suis l'*auteur* de ce questionnaire, et que à M. Charles Dupouey revient l'honneur d'en avoir proposé la rédaction, honneur qu'il revendique dans sa lettre, quoique personne n'ait jamais songé à le lui contester.

Ce léger débat semblerait donc terminé; néanmoins, comme M. Charles Dupouey, tout en m'abandonnant la rédaction du questionnaire, juge à propos d'assigner *plusieurs auteurs* à cet essai, et d'entrer dans d'assez longs détails sur ce qu'il appelle « l'élaboration préparatoire » de l'œuvre, je le prierai de vouloir bien me communiquer le procès-verbal de la séance de la *Commission du questionnaire* dans laquelle, — moi présent, — le plan de cet essai archéologique aurait été, selon ses expressions, « préparé, discuté, délibéré, adopté, arrêté. »

La question en soi semble bien peu importante, mais *un fait est un fait,* selon l'adage : voilà pourquoi je tiens à être bien éclairé sur ce point.

En attendant, je maintiens mes droits, et, mis en demeure, je répète que le modeste *Questionnaire Archéologique des Hautes-Pyrénées,* quoique présenté au nom de la Commission, est *mon œuvre et mon œuvre exclusive.*

F. COUARAZE DE LAA,
professeur de philosophie au lycée impérial de Tarbes, membre de la Société Archéologique du midi de la France.

Tarbes, le 15 juillet 1863.

Digitized by Google

La Grotte de Lourdes.

Un pèlerin de la *grotte de l'apparition* qui, depuis 1858, attire tant de visiteurs à Lourdes, veut bien se constituer notre collaborateur. Il nous annonce pour les lecteurs du *Bulletin*, des renseignements particuliers sur la chapelle dont les fidèles demandent de toutes parts et en si grand nombre, la construction sur cette grotte déjà tant vénérée.

Il paraît que les plans sont faits et approuvés de Mgr l'evêque de Tarbes. Les travaux d'appropriation du sol sont même en voie d'exécution, depuis près d'un an. Espérons que, pour la livraison du mois d'août, notre correspondant sera en mesure de tenir sa promesse.

F. C.

Nécrologie : M. BARBÉ.

Nous avons la douleur d'apprendre aux amis de notre œuvre la mort prématurée de notre zélé collaborateur M. Barbé, chancelier du consulat français à Bilbao. La maladie qui vient de l'emporter, à l'âge d'environ cinquante-cinq ans, l'avait forcé depuis peu de mois à rentrer à Mirande. Il a édifié sa patrie par une mort courageuse et chrétienne comme sa vie tout entière. Nous ne ferons pas son éloge; tous ceux qui l'ont connu ne se lassent point de rappeler sa haute et vive intelligence, son noble caractère, ses vertus de famille, sa foi ardente à toutes les saintes choses que le siècle se prend à méconnaître ou à oublier. Que les chrétiens qui liront ces lignes aient un pieux souvenir dans leurs prières pour cette belle âme qui nous a quittés trop tôt.

Digitized by Google

Une Découverte Généalogique.

Il n'est pas d'étude qui soit sujette à créer plus de surprises que celle des généalogies des grandes familles, quand on peut les conduire assez loin sur pièces authentiques. Autour d'un nom plus ou moins brillant par lui-même, on ne tarde pas à voir se grouper, grâce à la multitude des alliances, presque tous les noms d'une contrée, d'un royaume, et quelquefois les maisons souveraines de la moitié de l'Europe. — Il y a là-dessus des réflexions et des exemples fort curieux dans les Mémoires de l'abbé de Marolles. — Ceci soit dit pour les personnes peu habituées à de telles recherches, et qui seraient portées à rejeter *à priori* la découverte annoncée par la note suivante. Nous n'avons pas d'ailleurs à formuler à ce sujet de conviction personnelle, et nous laissons toute responsabilité à la *Chronique du Journal général de l'Imprimerie et de la Librairie* à qui nous empruntons ces lignes :

« Ce fait inattendu (*que le prince impérial descend de saint Louis*) vient d'être découvert et prouvé par un jeune érudit, M. Charles de Tourtoulon, archiviste de l'Hérault, dans un livre plein d'intérêt qu'il publie sous ce titre : *Jacques Ier le Conquérant*, roi d'Aragon, comte de Barcelone, seigneur de Montpellier, d'après les chroniques et documents inédits.

» Après avoir établi, par une suite de tableaux généalogiques, que les chefs de toutes les maisons souveraines de l'Europe, ou tout au moins leurs héritiers présomptifs, descendent du vaillant fils de Pierre d'Aragon et de Marie de Montpellier, M. de Tourtoulon démontre de la manière la plus évidente le lien qui rattache les Napoléons à l'antique race de nos rois. Bornons-nous à lui emprunter cette indication sommaire :

» L'impératrice Eugénie de Guzman descend, par filiation authentique et directe, de Pedro Nunez de Guzman, époux de Marie de Lacerda, petite-fille d'Alphonse de la Cerda, fils de Fernan de Castille, dit de la Cerda, et de *Blanche de France, fille de saint Louis*.

» Voilà, certes, une trouvaille qui, au temps des d'Hozier, eût assuré la fortune d'un livre et d'un auteur. »

La 3e des médailles décernées le 3 juillet par l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, pour le concours des antiquités de France, a été accordée à M. Gustave Saige, pour son ouvrage intitulé : *De l'Honor, seigneurie territoriale du Languedoc*. — Nous reviendrons peut-être sur ce travail; mais nous voulons adresser dès aujourd'hui au jeune auteur bazadais les sincères félicitations d'une amitié qu'il ne doit pas avoir tout à fait oubliée. — Léonce Couture.

Digitized by Google

A MONSIEUR EUGÈNE DE ROZIÈRE,

Inspecteur Général des Archives,

HOMMAGE RESPECTUEUX

de son obéissant et dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

SOURCES DE L'HISTOIRE DE LA GASCOGNE.

CATALOGUE DES MANUSCRITS DE LA BIBLIOTHÈQUE HARLEIENNE.

A Catalogue of the Harleian manuscripts in the British Museum. With indexes of persons, places and matters. — Printed by command of His Majesty King George III, in pursance of an adress of the House of Commons of Great Britain, 4 vol. in fol. London, 1808—1812.

Ceux qui ont eu la patience de lire mon article sur la Cottonienne savent que le *British Museum* contient trois grands dépôts de manuscrits : les bibliothèques Royale, Cottonienne et Harleienne. C'est dans cet ordre, à la fois logique et chronologique, que j'aurais dû dépouiller, au point de vue de notre histoire du Sud-Ouest, leurs catalogues respectifs, si j'avais eu en main tous les moyens d'information nécessaires. Malheureusement, je n'ai pu encore opérer que sur les deux derniers de ces inventaires, et je n'espère pas être à même de compulser avant un an le recueil consacré par Casley aux manuscrits de la Bibliothèque Royale ou *King's Library*. Les lecteurs du *Bulletin* auront alors seulement l'indication de tous les documents qui nous intéressent et qui sont signalés par les inventaires imprimés du *British Museum*. Mes recherches seront ensuite étendues aux autres catalogues, également imprimés, des sources étrangères, tels que différents fonds de la bibliothèque Bodléienne, à Oxford (1), le *Diccionario de las Anti-*

(1) Biblioth. Canonici, Digby, Laud, Lincoln College, Mss. de sir Francis Douce, etc., etc.

Digitized by Google

guedades del Reyno de Navarra de Don José de Yanguas, la *Bibliotheca manuscriptorum nova* de Dom Bernard de Montfaucon, le précieux ouvrage de M. Hænel (1), etc., etc. Tous ces articles préparatoires seront refondus en temps utile dans un travail d'ensemble intitulé : *Inventaire des manuscrits étrangers relatifs à l'histoire du Sud-Ouest, et signalés par les catalogues imprimés.* La première partie de ce travail sera insérée dans un volume de *Mémoires et Dissertations*, où je tâcherai d'élucider divers problèmes de l'ancienne existence ecclésiastique et civile de la Gascogne, et qui paraîtra dans quatre ans au plus tard. A cette époque, je compte aussi avoir à peu près terminé toute la partie narrative de mon œuvre jusqu'à la féodalité. C'est alors que je devrai me rendre en Angleterre et en Espagne pour y rechercher les documents relatifs à l'histoire des maisons d'Armagnac et d'Albret. Ces recherches, je l'espère, ne m'absorberont pas tellement que je ne trouve le temps nécessaire pour dépouiller les autres inventaires imprimés et manuscrits des grands dépôts publics et privés de ces deux royaumes. Dans la Grande-Bretagne, il y a, à Londres, les catalogues supplémentaires du *British Museum* (2), ceux de la Tour, du *State Paper's Office*, de l'Echiquier, des collections de Lambeth, du Collége d'Armes, et d'Arundel. A Cambridge, ce sont les bibliothèques de Trinity, University et Corpus Christi Colléges; à Durham, Edimbourg, Lincoln et Middlehil, les précieux dépôts de la cathédrale et de l'évêque Cosin, de l'ordre des Avocats (3), de la bibliothèque publique

(1) *Catalogi librorum manuscriptorum qui in bibliothecis Galliæ Belgii, Britanniæ Magnæ, Hispaniæ, Lusitaniæ asservantur, nunc primum editi à* D. Gustavo Hænel Lipsiæ, 1830. In-4°.

(2) Mss. Lansdowne, Burney, Edgerthon, Additionnels, etc., etc.

(3) Et les *Belcarras papers.*—J'emprunte à l'excellente publication de M. J. Delpit, *collection générale des documents français qui se trouvent en Angleterre*, bon nombre de renseignements sur les archives britanniques. M. Delpit a dépouillé, au point de vue de notre histoire générale, les mss de la mairie de Londres, du duché de Lancastre, de la bibliothèque des avocats et une partie de ceux de l'échiquier. Il est tout à fait regrettable que ce savant ait été arrêté dès le premier tome dans la vaste entreprise qu'il avait conçue, et dont le titre seul indique suffisamment l'utilité. Cette interruption n'est certainement pas imputable à M. Delpit. Pourrait-on rendre le même témoignage aux personnages officiels qui ont renoncé aux services historiques et paléographiques de cet infatigable et consciencieux travailleur?

Digitized by Google

et les nombreuses pièces historiques appartenant à sir Thomas Philips. En Espagne, il est indispensable d'explorer, dans le même but, à Barcelonne, les archives d'Aragon, et à Madrid, les vastes recueils des Velasquez, des Lasierra, des Floranez, des Salazar, du P. Burriel, de M. Muñoz, les documents centralisés par l'Académie Royale d'Histoire depuis la suppression des ordres religieux en 1835, etc., etc. Si Dieu me prête vie, ce travail, qui formera la seconde partie de mon *Inventaire*, sera aussi imprimé un jour dans un second volume de *Mémoires et Dissertations*, et les futurs historiens généraux et locaux possèderont, enfin, sur l'ensemble des archives étrangères qui intéressent le Sud-Ouest, un catalogue que je me serai efforcé de rendre aussi peu incomplet que possible.

Mon ambition, je le confesse, serait ici d'accomplir, au profit de notre province, une tâche qui devrait être, pour l'extérieur, le complément naturel de la portion de toutes les grandes entreprises intérieures qui nous est afférente. Ces entreprises, officielles ou privées, deviennent chaque jour plus importantes et plus nombreuses. Il me suffit de citer les travaux de MM. Paris et Léopold Delisle, la publication des *Layettes du Trésor des Chartes* par M. Teulet, l'impression des catalogues des archives départementales, etc., etc. Par l'emploi simultané de ces deux moyens, l'ensemble des richesses historiques qui intéressent notre région se trouverait enfin signalé au public studieux, et je serais heureux et fier d'y avoir contribué pour ma faible part.

Le lecteur voudra bien accueillir ces explications avec son indulgence ordinaire. Il me semble que je lui dois compte de tous mes projets, et que je suis obligé de l'avertir de chaque évolution nouvelle par laquelle je me rapproche de l'époque où je pourrai enfin lui soumettre un premier corps d'ouvrage agencé dans un ordre régulier et systématique. Les personnes qui ont exprimé le regret bienveillant de me voir trop diviser mes efforts, et embrasser trop de choses à la fois, comprendront aussi, je l'espère, à quoi je veux arriver, et quel est le premier résultat d'ensemble que je me pro-

Digitized by Google

pose d'atteindre. Cela dit, j'aborde, sans autre transition, l'histoire de la bibliothèque Harleienne.

Le fondateur de cette collection, Robert Harley, naquit à Brampton Bryan, dans le comté d'Hereford, le 5 décembre 1661. Il manifesta de bonne heure de rares dispositions pour apprendre, et fut confié par sa famille aux soins d'un savant ministre du culte anglican. Cet ecclésiastique, nommé Birch, habitait une petite terre dans l'Oxfordshire, non loin de Budford, et plusieurs de ses anciens élèves, tels que lord Trevor et lord Harcourt, avaient déjà débuté avec éclat devant le Parlement. Robert se destinait aussi à cette vie politique, dont la forte et libérale aristocratie de la Grande-Bretagne semble posséder naturellement le sens exquis. Alors, comme aujourd'hui, l'élite de sa jeunesse s'y préparait par cette forte éducation classique et militaire qui développe l'homme d'Etat sans faire tort à l'homme d'épée, et laisse deviner le *scholar* d'Oxford ou de Cambridge sous les façons libres et cavalières d'un baronnet ou d'un lord.

L'Angleterre touchait alors au dernier terme de cette longue crise politique et religieuse qui devait encore précipiter du trône, et cette fois pour toujours, la noble et tragique lignée des Stuarts. Edward Harley, père de Robert, était un des principaux meneurs du parti qui préparait de longue main la révolution de 1688 et l'avènement de Guillaume d'Orange. A peine le stathouder fut-il débarqué, qu'Edward vint se ranger, avec un triste empressement, sous le drapeau hollandais. Robert, alors âgé de 17 ans, suivit son père à la tête d'une troupe de cavaliers levés et équipés à ses frais. Malgré ce zèle si précoce déployé au profit de l'usurpateur, le jeune ambitieux demeura pendant tout son règne simple membre de la Chambre des Communes où il entra en 1690. A l'avènement de la Reine Anne, les honneurs pleuvent tout à coup sur lui. Le voilà président (*speaker*) de la Chambre des Communes — de 1701 à 1704 — secrétaire d'Etat et membre du Conseil privé. C'est lui qui est chargé de rédiger le traité d'union entre l'Angleterre et l'Ecosse, et d'aplanir toutes les difficultés qui s'op-

Digitized by Google

posaient encore à l'exécution d'un acte politique si désastreux pour les intérêts de la France. Mais cette fortune si rapide ne pouvait suffire à contenter Robert Harley. Il aspirait secrètement à renverser la puissance colossale du duc de Marlborough et du comte de Godolphin, à chasser le ministère wigh, et à le remplacer par un cabinet tory dont il serait le chef. Pour y réussir, il gagna Mme Masham, favorite de la reine, et acquit bientôt dans le conseil une influence menaçante. Marlborough et Godolphin alarmés exigèrent le renvoi de leur compétiteur, et ils obtinrent satisfaction (1708). Mais cette disgrâce n'était qu'apparente. Harley conserva toujours un immense crédit sur l'esprit de sa souveraine, qui le consultait clandestinement sur toutes les questions difficiles. Enfin, une occasion se présenta pour lui de ressaisir le pouvoir. Anne, lassée des façons hautaines de la duchesse de Marlborough, renversa son cabinet wigh, et le remplaça par un ministère tory. Robert Harley fut fait chancelier de l'Echiquier et président de la Commission de Trésorerie. Il signala, comme tel, son administration par une série de mesures financières dont je n'ai point à m'occuper, mais qui n'étaient pas toutes marquées au coin de la loyauté la plus scrupuleuse envers les créanciers de l'Etat. Un instant débordé par le parti des tories exagérés, il sut regagner la confiance des Chambres, en exploitant habilement une tentative d'assassinat dirigée contre lui par un aventurier français qui se faisait appeler le marquis de Guiscard, et que l'on s'accordait à considérer comme un agent des cours de Versailles et de St-Germain. La rentrée de Harley au Parlement fut un véritable triomphe. Bientôt après, la Reine le créa pair d'Angleterre (1711), sous les titres de baron de Wigmore et de comte d'Oxford et de Mortimer, et le chargea de travailler, avec lord Bolinbroke, aux négociations qui aboutirent, deux ans plus tard, à la paix d'Utrecht.

La désunion ne devait pourtant pas tarder à éclater entre les deux ministres. Le vicomte de Bolingbroke, esprit vaste mais corrompu, futur protecteur de Voltaire, et traître envers les Stuarts

Digitized by Google

exilés comme envers la maison de Hanovre, était alors le chef de cette fraction impie et débauchée de l'aristocratie britannique, qui nous apparaît, dès le règne de Charles II, personnifiée dans l'excentrique vicomte de Rochester. Bolingbroke avait mis à son tour dans ses intérêts la favorite de la Reine, Mme Masham, dont Harley s'était vu souvent forcé de refréner la cupidité. Effrayé de cette ligne menaçante, celui-ci essaya de se rapprocher des wighs, mais ses avances furent repoussées par le duc de Marlborough. En même temps qu'il faisait ainsi des avances aux wighs, on lui reprochait de fomenter secrètement le retour des Stuarts, accusation d'autant plus plausible que la Reine elle-même ne cachait guère ses préférences en faveur de cette famille qui était la sienne. Harley succomba. Il fut destitué de tous ses emplois; mais sa retraite imprévue créa de tels embarras, et la Reine, déjà malade, en fut tellement affectée, qu'elle ne survécut guère au renvoi de son conseiller (1714). Les ennemis du ministre renversé cherchèrent même à exploiter les troubles politiques qui signalèrent l'avènement de Georges I (1715), pour intenter une accusation de haute trahison contre l'homme qui leur portait encore ombrage. Harley essaya vainement de se défendre. Il fut arrêté et conduit à la Tour de Londres, d'où il ne sortit que deux ans après (1er juillet 1617). Rendu à la liberté, il vécut désormais loin des affaires, uniquement occupé d'augmenter ses collections de tableaux, de livres et de manuscrits, et mourut le 21 mai 1724.

Dans l'exercice des grandes charges publiques dont il fut investi, Robert Harley avait toujours conservé cette ardente passion des recherches historiques qu'il montra dès sa jeunesse. Quand il n'était encore que simple membre de la chambre des communes, il avait trouvé moyen de rassembler déjà des manuscrits précieux sur les lois, les coutumes, l'histoire et le droit public de l'Angleterre. Arrivé au pouvoir, il résolut de former une vaste collection de titres et de documents, analogue à celle qui avait été fondée par sir Robert Cotton, et son influence d'homme d'Etat, ses informations personnelles et l'active correspondance qu'il entretenait

Digitized by Google

avec la plupart des grands érudits de l'Europe, lui créèrent à cet égard des facilités qui auraient manqué à tout autre. Tant s'en faut, cependant, que ces facilités fussent alors aussi grandes qu'auparavant. Dans la Grande-Bretagne et sur le continent, tous les dépôts publics et privés de quelque importance étaient déjà constitués. Les grands moissonneurs avaient à peu près passé partout, et après eux il ne restait guère qu'à glaner. C'est ce qu'il est facile de constater en jetant un coup d'œil rapide sur les diverses entreprises qui précédèrent celle de Harley.

La grande culture intellectuelle ne commence guère à se propager, parmi les laïques de l'Angleterre, qu'à dater du règne de Henri VIII. Jusque-là, toute l'activité publique se déploie dans les croisades, les guerres contre la France, et la longue rivalité des maisons d'York et de Lancastre. Le mouvement littéraire n'est pas encore sorti des universités, des cathédrales et des abbayes. C'est là que sont conservés les ouvrages d'histoire et d'érudition écrits dans la Grande-Bretagne, ou recueillis par les gens d'église dans leurs voyages à Rome et les autres contrées de l'Europe. Je ne connais que deux exceptions à cette règle : la collection de manuscrits rassemblés à Oxford par Humphrey, duc de Glocester, et le fond de manuscrits grecs apportés par les prélats byzantins après la prise de Constantinople, et achetés par l'archevêque Warham, qui en fit don à New-College. La Bibliothèque Royale fut fondée sous Henri VIII. C'est là que furent déposés plusieurs ouvrages recueillis et choisis par John Leland et autres savants, dans les bibliothèques monastiques, après la suppression générale des couvents.

Vers la fin du règne d'Elisabeth, sir Thomas Bodley conçut le généreux dessein de restaurer et d'augmenter la bibliothèque publique d'Oxford, qui se trouvait alors dans un état déplorable. Il se démit de toutes ses charges à la cour, et consacra désormais son temps et sa grande fortune à la recherche et à l'achat de tous les ouvrages imprimés et inédits qui se trouvaient alors à vendre en Angleterre. Ses agents opéraient aussi dans le même sens

Digitized by Google

sur le continent. Enfin, il put faire don à l'université d'Oxford de 1,294 manuscrits précieux. Plus tard, ce fond fut successivement augmenté par les libéralités du comte de Pembroke, de sir Kenelm Digby, de l'archevêque Laud, de M. Selden, de sir Thomas Roe, de lord Fairfax, de l'évêque Barlow, et de Franciscus Junius. Il ne faut pas non plus oublier parmi les bienfaiteurs de cet établissement le docteur Huntingdon, sir Henry Savill, le docteur Pocock, M. Dodsworth et d'autres encore, si bien que la collection finit par atteindre le total de 6,818 volumes, sans compter 898 autres qui sont déposés au musée Ashmoléen.

Sir Thomas Bodley, contemporain de sir Robert Cotton, opéra ses recherches dans des conditions presque aussi favorables que ce dernier (1). La suppression des monastères avait dispersé dans toute l'Angleterre un grand nombre de manuscrits précieux. Il est vrai que beaucoup de ces documents avaient été recueillis par la noblesse et la bourgeoisie (*Gentry*), mais le plus grand nombre étaient tombés entre les mains de paysans et d'ouvriers qui ne tenaient pas à les conserver, et qui s'en défirent à bon compte. Matthieu Parker, archevêque de Cantorbéry, avait même profité de ces facilités avant Cotton et Bodley, et rassemblé bon nombre de documents qui furent offerts par lui à la bibliothèque publique et au collége de Corpus Christi, à Cambridge. Il en fit déposer d'autres dans les archives des cathédrales, au palais de Lambeth, et au collége d'Armes. Thomas, comte d'Arundel, avait aussi formé une riche collection, qui fut donnée plus tard à la Société Royale, par son petit-fils Henry, duc de Norfolk.

La bibliothèque des *Inns of Court* (Auberges de la cour), possédait également plusieurs manuscrits anciens ayant trait, pour la plupart, au régime municipal de l'Angleterre et des autres états, et M. Vaughan avait amassé, à Hengwrt, beaucoup de titres importants relatifs à la principauté de Galles et à l'histoire des

(1) J'ai déjà dit dans ma notice sur les manuscrits de la bibliothèque Cottonienne que ce dépôt avait été grossi des fonds amassés par les amis de sir Robert. Parmi ces collectionneurs, il faut citer Camden, Lambert, le docteur Lee, et sir Christopher Hatton.

Digitized by Google

anciens Bretons. Enfin, les propriétaires des anciennes terres conventuelles et abbatiales avaient fini par comprendre tout le parti qu'ils pouvaient tirer des vieux cartulaires, registres, grands livres de compte, etc., pour la revendication des divers droits, franchises et priviléges accordés aux fonds dont ils étaient devenus acquéreurs. Ils recueillaient tous les actes qui pouvaient leur être de quelque utilité dans ces matières, et les conservaient soigneusement parmi leurs papiers de famille. D'ailleurs, le goût des lettres se propageait chaque jour, et à défaut d'utilité positive, la valeur historique de ces pièces les désignait déjà suffisamment aux recherches des collectionneurs.

Le mouvement scientifique que je viens d'esquisser à grands traits pour la Grande-Bretagne, s'était aussi manifesté et développé dans toute l'Europe. A Rome, le pape Sixte-Quint avait fondé la Vaticane (1588), incessamment agrandie par ses pieux et savants successeurs, et particulièrement par Clément XI. Les ordres monastiques (Dominicains, Pères de St-Basile, etc.), et les grandes familles (Ottoboni, Chigi, Barberini, Altieri) de cette ville, avaient également formé de vastes dépôts de manuscrits. Le reste de l'Italie possédait les précieuses collections des couvents de St-Séverin, du Mont-Cassin, de St-Jean de Carbonara à Naples, de l'université de Turin, des palais ducaux de Parme et de Modène, du collége Ambrosien de Milan, des Dominicains et Bénédictins de Florence, des chanoines réguliers de Bologne, de St-Marc à Venise, etc., etc. Dans l'Europe centrale, il y avait les bibliothèques de Vienne, de Prague, de Gotha, de Leipsick, d'Iéna, de Leyde, de Heidelberg, et en Espagne et en France les archives de l'Escurial et de la Bibliothèque du Roi. Partout les anciennes sources semblaient à peu près épuisées, mais Robert Harley ne se découragea point. Il poursuivit l'exécution de son plan avec une constance inébranlable, et acheta, dès 1705, le premier des fonds qui vinrent successivement constituer le sien propre. L'évêque Nicholson nous apprend que, dix ans plus tard, le comte d'Oxford possédait plus de 2,500 manuscrits rares et curieux sur toutes les bran-

Digitized by Google

ches de littérature, et particulièrement les recueils formés par sir Simon d'Ewes, antiquaire de Suffolk, John Stow, auteur d'un Arpentage de Londres (*The Survey of London*), Charles, généalogiste de Lancastre, et le martyrologiste John Fox. Son projet, peut-être considéré jusque-là comme difficilement exécutable, fut accepté comme une entreprise sérieuse. Le docteur Georges Hicks, ce grand restaurateur des sciences du nord, M. Anstis, Roi de la Jarretière à Arms, le colonel Worlsey, l'évêque Nicholson, sir Gilbert Dolben, M. Prior, le docteur Stratford, chanoine de Christ Curch, sir Thomas Hoby, Peter Le Neve, Esquire, enfin presque tous les grands érudits de la Grande-Bretagne, s'empressèrent d'offrir à Harley les manuscrits qu'ils avaient collectionnés, et se mirent à sa disposition pour l'aider à en recueillir de nouveaux. Par son immense fortune, comme par la grande position politique qu'il occupait, celui-ci se trouvait alors dans une situation fort avantageuse pour l'accomplissement de son dessein. Il avait en Angleterre et sur le continent plusieurs agents exclusivement chargés de l'acquisition des titres anciens, et l'active correspondance qu'il entretenait avec eux nous montre combien il était exactement renseigné sur les noms, les résidences des détenteurs de manuscrits, et sur les divers moyens par lesquels ils étaient arrivés à les posséder. Grâce à ces vastes et persévérantes investigations, la bibliothèque du comte d'Oxford se trouva augmentée à sa mort de 6,000 ouvrages inédits, 1,400 chartes originales et 500 rôles.

Cette collection fut continuée à grands frais, et avec une infatigable persévérance, par lord Edward Harley, fils du précédent, et héritier de ses honneurs et de sa fortune. A son décès (16 juin 1741), elle consistait environ en 8,000 volumes manuscrits. Bon nombre de ces volumes étaient composés de divers traités distincts et indépendants, de sorte que le nombre des ouvrages peut être porté réellement à plus de 10,000. Dans ce chiffre, ne sont point compris beaucoup de papiers détachés qui furent plus tard assortis et reliés par tomes, et plus de 40,000 rôles, chartes avec leurs

Digitized by Google

confirmations, lettres-patentes, signatures originales, sceaux privés, concessions, inféodations, accords définitifs, échanges, brevets originaux (*warrants*), et autres actes et instruments d'une grande antiquité, et dont la plupart sont relatifs à la Grande-Bretagne et à l'Irlande. Leur ensemble constitue le complément naturel et indispensable de la Bibliothèque Cottonienne. C'est à ce titre qu'ils furent déposés au *British Museum*, par ordre du Parlement, après être devenus la propriété de l'Etat, grâce à la munificence de la duchesse de Portland, fille unique et héritière de lord Edward Harley. Dès 1708, et par conséquent avant que cette collection eût acquis l'importance qu'elle avait en 1741, son fondateur avait confié la rédaction du catalogue à Humphrey Wanley, l'un des plus célèbres paléographes de l'Angleterre. Cependant, les manuscrits formaient déjà une masse assez considérable pour qu'il semble, tout d'abord, que Wanley eût dû s'occuper, dès le principe, de les classer d'après les différents ordres de matières auxquels ils avaient trait. L'emploi de cette méthode aurait pourtant amené de graves inconvénients. En effet, si bon nombre de volumes se trouvaient exclusivement composés de traités sur le même sujet, beaucoup d'autres étaient formés d'articles variés, de miscellanées, et il eût fallu nécessairement remanier la tomaison de ces derniers. Le paléographe dut donc se borner à inventorier les ouvrages suivant le même ordre où il les trouva déjà disposés dans la bibliothèque. Mais il est certain que ce n'était là qu'une étude préparatoire, et qu'il serait entré dans beaucoup plus de développements dans un dénombrement plus complet qu'il ne fit que commencer, et qu'il désigne fréquemment sous le nom de grand catalogue. Malheureusement cet érudit mourut le 6 juillet 1726, laissant au n° 2407 la portion imprimée du vaste travail qu'il avait entrepris. Bien que Wanley ait cru devoir, dans cette publication, désigner chaque volume par un numéro spécial, il a néanmoins divisé chaque tome en différents articles, eu égard au nombre et à la variété des traités qui y sont contenus, et de façon à laisser peu de chose à reprendre à la critique la plus minutieuse. Quand le titre de

Digitized by Google

la pièce est assez significatif, il ne la désigne pas autrement.

Quelque temps après la mort de Wanley, le catalogue de la Harleienne fut repris et continué, depuis le n° 2480 jusqu'au n° 5797 par M. David Casley, conservateur (*keeper*) de la Cottonienne, et bien connu du monde savant par le catalogue des manuscrits de la Bibliothèque Royale qu'il publia en 1734. Malheureusement, ses nombreuses occupations ne lui laissèrent pas le loisir suffisant pour examiner les manuscrits soumis à son examen avec la même attention que Wanley. Aussi les notices qu'il a consacrées aux tomes dont il s'est occupé sont-elles extrêmement concises. Il faut néanmoins tenir compte à David Casley d'avoir continué pour la Harléienne ce qu'il avait déjà fait pour l'inventaire de la Bibliothèque du Roi, en essayant de déterminer l'âge de chaque manuscrit par l'addition de dates majuscules, placées à la fin de chaque première ligne. Il est d'autant plus regrettable que son devancier Wanley n'ait pas songé à en faire autant qu'il possédait plus que tout autre les connaissances paléographiques nécessaires pour mener à bien un pareil travail.

En 1741, les conservateurs (*trustees*) commis à la garde de la Harleienne par Edward, comte d'Oxford, engagèrent M. Hocker, qui fut plus tard Député Gardien des Archives de la Tour (*Deputy Keeper of the Records in the Tower*), à compléter le catalogue de cette précieuse collection. Mais les autres occupations de ce savant ne lui permirent pas de pousser cette entreprise au-delà du n° 7353. Après que la Harleienne eut été déposée au *British Museum*, deux membres de l'Université d'Oxford, le Révérend Docteur Brown, professeur d'Arabe, et le Docteur Kennicott, l'un des directeurs d'Exeter College, s'offrirent obligeamment pour coter les documents arabes et hébraïques qui ne portaient pas encore de titres. L'examen des manuscrits rabbiniques fut confié à un juif nommé Gomez. La portion du catalogue rédigée par Hocker diffère des travaux antérieurs de Wanley et de Casley. Il s'attache bien, comme ce dernier, à donner pour chaque document, grand ou petit, un titre

Digitized by Google

suffisamment explicatif; mais il évite d'entrer dans l'examen critique de ces pièces, et il s'abstient aussi d'en indiquer la date.

Les choses demeurèrent en cet état jusqu'au 11 juin 1800, époque où le Parlement vota à S. M. Britannique l'adresse à la suite de laquelle furent prises, dans l'intérêt de la conservation et du classement des archives du royaume, toutes les mesures dont j'ai déjà rendu compte dans ma notice sur la Cottonienne. Les employés du *British Museum* chargèrent alors le sous-bibliothécaire préposé au département des manuscrits, de réviser et de corriger la dernière partie du catalogue de la Harléienne commençant au n° 3100. On ne se faisait point encore une idée exacte de la longueur et des nombreuses difficultés d'un pareil travail, mais force fut enfin de reconnaître la vérité. En effet, Wanley avait consacré dix-huit ans à pousser l'inventaire jusqu'au n° 2408. Les additions de Casley et de Hocker avaient coûté trois ans au premier et deux au second de ces savants. Si l'on considère que, malgré la brièveté de leurs notices, ils ne réussirent à augmenter l'inventaire que de 5,000 articles environ, on ne sera pas surpris de voir que le travail confié au sous-bibliothécaire ne fût terminé qu'en mai 1806, époque où le troisième volume du catalogue de la Harléienne fut mis sous presse.

Ce travail n'aurait même point marché si vite si, dès 1801, le Révérend Stebbing Shaw, qui s'occupait alors de recherches historiques sur le Stattfordshire, n'avait offert ses services pour les manuscrits topographiques, généalogiques et héraldiques. Cet ecclésiastique mourut en novembre 1802, ayant complètement terminé sa tâche, dans laquelle il a poussé le scrupule et l'exactitude jusqu'à la minutie et au double emploi. Après l'impression du troisième volume, l'employé supérieur chargé de la confection du catalogue s'aperçut que les numéros compris entre 2408 et 3100 comportaient, dans l'intérêt de l'unité du plan de l'ouvrage, bon nombre d'additions et de révisions. Il entreprit aussitôt ce travail; mais quand des raisons de santé le poussèrent à donner sa démission, l'été suivant, pour se retirer à la campagne, il n'avait pu dépasser

Digitized by Google

le nº 2700. Le soin de continuer la révision commencée fut alors principalement confié à M. Douce, dont l'érudition, si spéciale et si solide en ces matières, fait regretter qu'il n'en ait pas été exclusivement chargé.

M. J. Planta, alors chef du département des manuscrits au *British Museum*, enrichit aussi la fin du deuxième volume de quelques recherches complémentaires, et c'est ainsi que fut enfin terminé ce catalogue tant de fois interrompu. Sans doute, on ne peut se flatter qu'un pareil travail soit irréprochable. On peut y relever des omissions, des descriptions insuffisantes, et des erreurs dont les meilleurs inventaires ne sont jamais exempts. Mais ces défauts, j'ai hâte de le dire, sont atténués singulièrement par les trois vastes *indices* qui forment le quatrième volume. Le premier *index* est consacré aux personnes, le second aux localités et le troisième à la classification des matières dans un ordre systématique dont je vais m'attacher dans un instant à faire connaître les divisions principales. C'est à peu près tout ce qu'il faut pour guider les investigateurs dans la recherche des documents contenus dans ce vaste dépôt de la Harleienne qui est et demeurera toujours, pour la Grande-Bretagne, le complément nécessaire de la collection de sir Robert Cotton (1). Les annalistes généraux et locaux de la France trouveront là de précieuses indications en tout genre, et ceux du Sud-Ouest en particulier devront surtout y recourir pour ce qui a trait à l'histoire de la domination anglo-normande et à celle du calvinisme dans nos contrées. L'état de toutes les cotes qui ont un intérêt quelconque pour nous sera publié dans les prochains numéros du *Bulletin*. Je dois me borner aujourd'hui à faire connaître l'économie du tome IV de l'inventaire.

Ce volume ne parut qu'en 1812, et il fut compilé, à partir

(1) Les renseignements biographiques et bibliographiques sur Robert Harley et sur la collection de manuscrits dont il est le fondateur sont empruntés à sa correspondance manuscrite, aux auteurs contemporains et postérieurs, ainsi qu'aux deux préfaces imprimées en tête du tome I du catalogue de la Harleienne et dont la dernière est signée R. Nares. Je n'ai fait souvent que traduire celles-ci.

Digitized by Google

de 1809, par M. T.-H. Horne, qui fut spécialement chargé de ce travail par les commissaires que le Parlement britannique avait chargés de veiller à la conservation et au classement des archives publiques du royaume. Son travail se compose: 1° D'un *Index* alphabétique des noms des personnes désignées dans les documents; 2° d'un *Index* également alphabétique des noms de lieux; 3° d'un *Index* des matières principales au catalogue des manuscrits arrangés et classés par ordre de matières. Chacun de ces *Indices* est imprimé sur cinq colonnes. La première à gauche contient le nom de la personne, celui du lieu, ou l'indication abrégée du document. La seconde fait connaître le numéro du volume du catalogue où se trouve la cote de la pièce, et la troisième indique la page. La quatrième donne le numéro du tome manuscrit qui contient le document, et la cinquième celui de l'article de ce tome qui a trait au personnage, à la localité ou au sujet en question. La série des cotes qui intéressent notre province sera précédée du dépouillement du travail de M. Horne, car il importe de ne rien oublier, et de mettre les futurs explorateurs à même de disposer du plus grand nombre d'indications et de références possible.

Le rédacteur du tome IV de l'inventaire fait remarquer, en effet, que la Harleienne n'est autre chose que le résultat d'une série d'acquisitions nécessairement fortuites, et répugnant par conséquent dès l'origine à toute classification systématique. On avait essayé d'abord d'obvier à la difficulté par la confection d'une table générale de tous les noms, dressée d'après l'ancien catalogue; mais une entreprise pareille péchait à la fois par le plan et par l'exécution, beaucoup d'articles importants se trouvant omis et d'autres n'étant mentionnés que d'une manière insuffisante. Pour entreprendre une classification systématique par ordre de matières, il fallait que la collection fût complète, comme elle l'était en 1809, et M. Horne put alors combiner utilement le plan bibliographique le plus favorable pour la révélation de toutes les richesses manuscrites de la Harleienne. Ce compilateur a respecté

Digitized by Google

avec raison, dans le tome IV, la langue, les expressions et l'orthographe des noms d'hommes, de lieux, et les titres de pièces signalés dans le reste de l'ouvrage. Ainsi, l'orthographe du même mot peut être multiple dans les tables, si elle varie, d'après les originaux, dans les diverses parties de l'inventaire. Mais dans ce cas, M. Horne a eu soin de mettre en regard toutes les leçons diverses d'un même terme. En histoire, il s'est attaché scrupuleusement, pour l'Angleterre comme pour les autres royaumes, à l'ordre chronologique. La partie la plus importante de son travail est certainement celle qui a trait aux documents historiques des îles britanniques *(Documentary History of the British Isles)*, comprenant les instructions aux ambassadeurs, traités, négociations, correspondances diplomatiques, et autres papiers d'Etat. Il l'a disposé, comme tout le reste, dans l'ordre naturel des événements et des règnes. Mais comme bon nombre de lettres de certains ambassadeurs se rapportent plus particulièrement à leurs personnes et à leurs propres affaires, il a fallu aussi renvoyer à ces lettres, dans la section de *Biographie britannique*, quand il s'est agi des divers personnages qui les ont écrites. La topographie du Royaume-Uni est traitée avec le même soin et la même exactitude que les divisions précédentes.

Telle est l'histoire de la bibliothèque Harleienne, depuis la fin du XVIIe siècle, époque de sa fondation, jusqu'à l'année 1812 où parut le tome IV du catalogue de cette collection. Faute de nouveaux inventaires imprimés à dépouiller, je me vois forcé d'interrompre ici ce dénombrement des *Sources étrangères de l'Histoire de la Gascogne,* qui embrasse déjà les *Close Rolls,* et les bibliothèques Cottonienne et Harleienne. La suite viendra probablement l'année prochaine, car j'espère mettre la main, dans sept à huit mois au plus, sur les inventaires de la Bodléienne et le *Diccionario de las Antiguedades del Reyno de Navarra* de Don José de Yanguas.

En attendant, je confesse toute la joie que j'éprouve d'échapper, pour un temps trop court, à l'emploi d'un appareil critique et scien-

Digitized by Google

tifique, malheureusement inévitable en de pareils sujets, et j'ai la certitude absolue que l'ami lecteur ne songera pas à se plaindre de cette utile et agréable interruption (1).

J.-F. BLADÉ.

Lectoure, le 14 août 1863.

(1) Le *Bulletin* continuera de publier, dans ses prochains numéros, la série des cotes des manuscrits de la Cottonienne et de la Harleienne qui ont trait à l'histoire du Sud-Ouest de la France. J.-F. B.

Digitized by Google

BERNARD III ET BERNARD IV

Archevêques d'Auch.

1192-1214).

Suite et fin (1).

Les deux textes d'Innocent III, cités plus haut (2), ne laissent plus l'ombre du doute sur la translation de Bernard II, évêque de Lectoure, au siége métropolitain d'Auch, de 1200 à 1202; et nous avons vu que ce prélat appartenait, d'après nos documents d'histoire locale, à la branche aînée des anciens barons de Montaut.

Cependant, nos auteurs de catalogues épiscopaux, antérieurs aux premières années du XVIIe siècle, n'ont admis, de 1192 à 1214, qu'un seul Bernard sur notre siége, désigné par les uns sous le nom de *Sédirac*, et par les autres, en plus petit nombre, sous celui de *Montaut*.

Nous avons déjà dit que cette hésitation sur la véritable famille de notre archevêque avait porté le P. Mongaillard à supposer qu'il pourrait bien y avoir eu successivement deux Bernard sur le siége d'Auch. Pourquoi donc n'a-t-il pas lui-même recherché dans les documents contemporains si un second évêque de ce nom ne serait pas réellement survenu, par élection capitulaire, dans les 15 années qui précédèrent immédiatement le IVe concile de Latran ?

Grâce au P. Theiner, cette difficulté sera désormais complètement résolue : Bernard de Montaut a succédé à Bernard de Sédirac, après dispense d'Innocent III.

Mais d'où venait en réalité ce Bernard de Sédirac auquel a

(1) Voir la livraison de juillet, p. 325.
(2) Lib. I, epist. 82.—Lib. IV, epist. 161.

Digitized by Google

succédé sur le siége d'Auch l'évêque de Lectoure? C'est la question que nous adresse M. Léopold Delisle dans une bienveillante lettre où nous lisons :

« Je regrette de n'avoir pas connu votre travail; je n'aurais pas » manqué de dire que le texte révélé par la publication du P. » Theiner venait simplement confirmer l'opinion que vous avez » soutenue contre les Bénédictins. Mais puisque vous vous pro- » posez de revenir sur ce sujet, et que vous avez bien voulu me » communiquer d'avance vos nouvelles observations, permettez- » moi, Monsieur, d'appeler votre attention sur deux points qui » gagneront, je pense, à être appuyés sur des preuves authenti- » ques :

» 1° Je voudrais vous voir établir péremptoirement l'identité de » Bernard Ier, évêque d'Oloron, et de Bernard III, archevêque » d'Auch.

» 2° Cette identité mise hors de doute, il resterait à montrer » que le Bernard, évêque d'Oloron, cité dans la charte de » Gaston de Béarn, en 1205, est bien Bernard Ier et non pas » Bernard II.»

Les démonstrations péremptoires laissent sans réplique le contradicteur le plus exigeant. Mais les éléments manquent très souvent à la critique pour les établir, surtout lorsqu'il s'agit d'éclairer d'une manière aussi précise de très anciens détails d'histoire locale. Aussi devons-nous avouer d'avance que des preuves démonstratives de l'identité en question nous font entièrement défaut.

Le P. Mongaillard, après avoir exposé ses doutes sur cette identité, nous apprend que notre archevêque, Bernard III, se nommait *de Sédirac;* il le trouve ainsi désigné dans de très anciens manuscrits conservés, de son temps, au trésor des religieux de Saint-Orens d'Auch (1). « Cette dénomination était-elle un nom de lieu ou son nom de famille? Je l'ignore, ajoute notre docte religieux. Et de plus, les manuscrits du monastère de Berdoues disent

(1) Bernardum hujus nominis III, quem in vetustissimis M. S. Thesauri cœnobitarum Orientinorum reperio dictum *de Sedirac*.

Digitized by Google

ouvertement (1) que ce même Bernard de Sédirac fut établi vicaire administrateur du diocèse d'Auch avant le départ de Géraud de Labarthe pour l'expédition de Jérusalem, » c'est-à-dire au plus tard en 1190.

Or, à cette date, un prélat du même nom était, depuis 20 ans au moins, abbé de Saint-Pé de Générez et évêque d'Oloron : c'est celui que tous les catalogues de cette dernière Eglise appellent Bernard I. Larcher, l'abbé Daignan du Sendat et Dom L.-Cl. de Brugelles, c'est-à-dire les trois hommes qui, au XVIIIe siècle, se sont le plus occupés, en Gascogne, de recherches historiques sur notre province, veulent que ce même Bernard soit devenu notre Bernard III, par sa promotion au siége d'Auch, après la mort de Géraud de Labarthe. Dans son histoire de la Gascogne (2), le chanoine J.-J. Monlezun incline vers cette opinion, sans s'arrêter à s'en rendre compte; et M. l'abbé Menjoulet, archiprêtre d'Oloron, l'adopte pleinement dans sa *Chronique du diocèse et du pays d'Oloron* (3).

Ce n'est donc pas de nous-même et sans autorité que, jusqu'à preuve du contraire, nous avons admis l'identité du nom comme un indice de quelque valeur de l'identité de personne.

Il nous avait semblé d'ailleurs bien naturel que Géraud de Labarthe confiât l'administration diocésaine à un de ses suffragants, qui lui était désigné par l'estime publique (4); tandis qu'il en invitait deux autres à l'accompagner en Terre-Sainte, à savoir l'évêque de Bazas et celui de Bayonne. Et puis, quand l'archevêque vint à mourir en Orient, quel autre devait paraître plus digne des suffrages du chapitre qu'un prélat si avantageusement connu dans la province, et dont le mérite hors ligne avait fixé, depuis deux ans, le choix de son métropolitain, pour le suppléer en son absence.

(1) Fuerat is, antequàm ad insulas capessendas (Geraldus) vocaretur, vicarius generalis præcedentis archiepiscopi, quod innuunt apertè manuscripti monasterii Berdonarum ut in Geraldo no 16 dixi fortè constitutus à Geraldo antè profectionem Hierosolymitanam.
(2) Tome II, page 235.
(3) Tome I, p. 264-282.
(4) Ibid.

Digitized by Google

Si donc l'identité des deux Bernard de Sédirac n'est pas mise entièrement hors de doute par des preuves directes et irréfragables, nous l'avons du moins adoptée en assez bonne compagnie pour avoir le droit d'attendre quelque solide preuve du contraire.

Ajoutons enfin que cette identité est désormais, pour nous, d'autant plus manifeste que l'année même où Bernard III reçoit la bulle du *pallium*, le siége d'Oloron devient vacant. Et peu de mois après l'installation définitive du nouveau métropolitain, ce siége se trouve, en outre, occupé par un prélat qui lui est complètement étranger.

Il est vrai que, sur l'autorité d'Ohiénard, de Dom L.-Cl. de Brugelles et des FF. de Sainte-Marthe, nous avions cru pouvoir admettre que Bernard Ier était encore évêque d'Oloron en 1205. Mais invité par M. Léopold Delisle à rechercher directement si la Charte de Gaston VI, qui porte cette date, désigne en réalité ce prélat comme évêque de ce dernier siége, nous n'avons pas tardé de rencontrer la preuve du contraire.

Elle nous est fournie par M. l'abbé Menjoulet, l'érudit et judicieux archiprêtre d'Oloron. Nous lisons, en effet, dans sa *Chronique* en voie de publication, « que ce même Gaston VI, vicomte de Béarn, épousa Pétronille, comtesse de Bigorre, le 1er juin 1196; que la messe nuptiale fut célébrée par Bernard, cinquième abbé de Sauvelade, en présence d'une assistance très nombreuse; qu'enfin, *Bernard de Morlane*, évêque d'Oloron, était au nombre des témoins de l'acte passé à cette occasion. »

Or, en remontant aux sources, nous avons trouvé qu'un extrait de cet acte s'était conservé dans les archives de l'abbaye de Sauvelade, où P. Marca en avait pris connaissance, pour l'insérer aux *instruments et preuves* de son histoire du Béarn (1).

Il demeure donc aujourd'hui bien acquis à l'histoire du siége

1) Ex silvælatæ chartario : Datum est hoc apud sanctam Mariam de Mured eadem die, qua Gasto duxit in uxorem filiam Bernardi comitis Convenarum, in eodem loco. Kal. junii : Bernardo existente abbate de Silvalata, qui ea die celebravit missam nuptialem Gastoni et uxori ejus, apud sanctam Mariam de Mured. Testes istorum donationum sunt, Bernardus de Morlana episcopus olorensis, Guilemod d'Andoins, Bernardus de Oussa, Guillem Brun d'Oloron et alii multi.

Digitized by Google

d'Auch que Bernard III de Sédirac n'avait aucun reproche personnel à s'adresser, lorsque, à partir de 1198, il eut mission de condamner dans les autres la pluralité des bénéfices ecclésiastiques: démissionnaire de l'abbaye de Saint-Pé de Générez depuis 1183, il avait de plus renoncé au siége d'Oloron avant de recevoir en 1195 l'institution canonique du diocèse d'Auch, puisque Bernard II de Morlane était son successeur aux calendes de juin de l'année suivante. Il n'y a pas même lieu d'incidenter sur la date exacte du mariage de Gaston VI et de Pétronille : P. Marca l'a discutée avec soin, avant de l'admettre dans le texte de son histoire, et l'*Art de vérifier les dates* l'admet également (1).

Puisque Bernard de Morlane était évêque d'Oloron en 1196, l'acte de 1205, qui passe son nom de famille sous silence, ne peut s'entendre évidemment que de ce même Bernard II, comme semblerait l'avoir pressenti M. Léopold Delisle en formulant la question ci-dessus relatée; vu d'ailleurs qu'en 1209, ce prélat est désigné *in extenso*, comme en 1196, par ses mêmes nom, prénoms et qualité, *Bernardus de Morlanâ*, *episcopus Olorensis*, encore dans une charte de Gaston VI.

C'est donc à tort que les auteurs du nouveau *Gallia Christiana* impriment, en citant ce dernier diplôme, qu'il se rapporte au début de l'épiscopat de Bernard II ; car le rapprochement de ces dates, toutes également incontestables, prouve qu'il occupait le siége d'Oloron depuis treize ans au moins, en 1209.

Quant à son prédécesseur, devenu notre Bernard III dans la série des archevêques d'Auch, c'est vers l'année 1200 que son nom cesse de figurer dans les vieux titres qui, à notre connaissance, peuvent faire autorité dans l'histoire de notre province ecclésiastique. Est-ce pour cause de mort ou par démission spontanée de sa charge qu'il laisse alors le siége métropolitain vacant ? Il serait difficile de le dire. Toujours est-il que le chapitre d'Auch négociait en cour de Rome, en 1201, afin de lui donner un successeur,

(1) Voir, aux vicomtes de Béarn, l'article Gaston VI, et l'article Pétronille aux comtes de Bigorre.

Digitized by Google

comme le prouve la récente découverte du P. Theiner (1).

Nous savons, à ne plus en douter, que ce successeur fut Bernard IV de Montaut, antérieurement évêque de Lectoure; et par conséquent, c'est à lui-même et non à Bernard III de Sédirac que s'adressèrent les sévères réprimandes d'Innocent III, dans les années qui précèdent le IVe concile de Latran.

Déjà, en 1207, cet illustre pontife semble ne pouvoir placer dans le nouvel archevêque d'Auch la confiance dont il avait investi son auguste prédécesseur. Les hérésies qui menacent l'Eglise d'Occident exercent de plus en plus leurs funestes ravages et occasionnent dans notre Midi des perturbations de diverse nature. Innocent III veut ranimer la sollicitude pastorale dans le cœur des évêques qui gouvernent les diocèses infestés. Mais au lieu de confier, comme par le passé, une sorte de légation à l'archevêque d'Auch, pour toute la Novempopulanie, il le comprend dans une lettre collective qui s'adresse à tous les prélats d'Aquitaine.

En 1208, Raymond VI, comte de Toulouse, est accusé à Rome de favoriser les erreurs des Albigeois, et même d'entraîner dans son parti d'illustres et puissants seigneurs, tels que Gaston VI, vicomte de Bearn et comte de Bigorre. Raymond veut essayer de se justifier devant le Pape; il négocie par l'entremise de quelques hommes de son choix. Mais en comprenant l'archevêque d'Auch au nombre de ses intermédiaires, il le rend fort suspect auprès du Saint-Siége.

Rentré à Auch dans le courant de l'année 1209, Bernard IV justifie, outre mesure, la confiance qu'il avait su inspirer au comte de Toulouse. Notre chapitre s'émeut: il conçoit les plus vives alarmes pour l'avenir du diocèse, et finit par se plaindre ouvertement, à diverses reprises, des menées et de la conduite du premier pasteur.

Le souverain pontife lui mande sans retard de sévères remontrances, dont sa correspondance a conservé des traces de 1211

(1) Voir, plus haut, page 332.

Digitized by Google

à 1213. Bernard se montrant obstiné dans ses mauvaises voies, Innocent III le traite comme incorrigible et le presse, en personne, de faire sa démission.

Le coupable s'y refuse et ne se montre pas plus docile aux pressantes invitations que lui adressent, au nom du Saint-Siége, l'archevêque de Narbonne et l'évêque d'Uzès. Légats du Pape l'un et l'autre, spécialement chargés de poursuivre cette affaire, ils citent Bernard à comparaître; mais leurs menaces ne réussissent pas mieux que les plus vives sollicitations.

Enfin, le 21 mai 1214 (1), le Souverain Pontife écrit à l'archevêque de Bordeaux, à l'évêque d'Agen et à l'abbé de Clairac une lettre collective, et leur demande avec instances de prendre en main les intérêts de notre Eglise désolée; d'informer définitivement sur les dispositions actuelles de Bernard de Montaut; de le presser, s'il y avait encore lieu, de quitter une houlette qui n'était plus entre ses mains que le fléau de son bercail. Si le coupable résiste, il ordonne qu'on le dépose sans plus garder ni ménagements, ni mesure, sans plus d'égard soit à de nouvelles promesses, soit à l'appel qu'il croirait pouvoir interjeter en cour de Rome.

Depuis cet acte de vigueur apostolique, dont l'effet immédiat ne nous est point connu, tous nos monuments d'histoire locale se taisent, même sur les événements de quelque importance qui durent en être la suite. Bernard IV s'est-il démis, ou a-t-il subi le déshonneur de la déposition? A-t-il survécu à cette flétrissure, sans en désavouer la cause, ou bien l'a-t-il expiée dans les épreuves d'une sévère pénitence? Sur ces diverses questions, il n'est aucun document de nous connu qui ne garde un complet silence.

Nous savons seulement que le chapitre lui donna, dans la personne de Garsie III de l'Hort, un successeur dont les précédents comme évêque de Comminges étaient un gage de meilleur avenir pour notre diocèse. Les onze années qu'il passa sur le siége d'Auch

(1) Datum Laterani, XII kal. junii, pontificatûs nostri anno sexto decimo. — Innocent III était monté en 1198 sur le trône de St-Pierre.

Digitized by Google

furent particulièrement fécondes en éminents services rendus à l'Eglise contre l'hérésie des Albigeois.

Conclusion.

Si le lecteur ne trouve pas que nous nous soyons trop fait illusion sur le résultat de nos recherches, nous serions en droit de tirer de cette étude les conclusions suivantes:

I. Bernard Ier de Sédirac, promu à l'évêché d'Oloron en 1170, se trouve chargé, vingt ans après, d'administrer le siége d'Auch, en l'absence de Géraud de Labarthe, ce qu'il fait sans se démettre de son propre diocèse.

Géraud étant mort en Terre-Sainte, vers le commencement de l'année 1192, le chapitre porte ses suffrages sur Bernard de Sédirac, qu'il voyait administrer, depuis deux ans, le diocèse de son métropolitain à la satisfaction de tout le monde.

Bernard de Sédirac étant encore alors évêque d'Oloron, le chapitre d'Auch a dû, conformément aux prescriptions canoniques, postuler du souverain Pontife qu'il voulût bien le dégager des liens qui unissaient Bernard à cette Eglise. — Les négociations ont duré près de trois ans, pendant lesquels nous trouvons que nos cartulaires ne lui donnent, et avec raison, que la qualification d'archevêque élu.

En 1195, Célestin III expédie à Bernard de Sédirac la bulle du Pallium, avec son institution canonique pour le siége d'Auch.

II. Alors seulement le siége d'Oloron vaque canoniquement; le chapitre fait élection de Bernard II de Morlane, auquel les cartulaires du Béarn donnent la qualification d'évêque d'Oloron, dès l'année 1196. — Il paraît avoir gouverné ce diocèse jusqu'en 1220; tandis que son prédécesseur aurait cessé de siéger à Auch vers l'an 1200.

III. En effet, la correspondance d'Innocent III nous apprend que notre siége métropolitain était vacant en 1201, puisque le chapitre d'Auch postulait, à cette date, la faveur de voir dénouer par le souverain Pontife les liens qui attachaient à l'église de Lec-

Digitized by Google

toure Bernard II, son évêque, récemment nommé au siége d'Auch. Ce prélat était de l'ancienne famille baronale de Montaut. Il siégeait à Lectoure depuis 1197.

Dans le courant de l'année 1202, la correspondance d'Innocent III nous apprend que l'on touche au terme des négociations qui se poursuivent près du Saint-Siége. Aussi l'évêque de Lectoure est-il mis en possession du diocèse d'Auch sous le nom de Bernard IV.

Alors le siége de Lectoure est reconnu vaquer canoniquement. Raymond, cité par La Faille dans ses Annales toulousaines comme évêque de ce diocèse, a dû être présenté au Saint-Siége après élection capitulaire; car, dès l'année 1204, une charte en fait mention en lui donnant la qualification d'évêque de Lectoure.

Il en exerce les fonctions jusqu'en 1215; tandis que son prédécesseur, Bernard de Montaut, encourt la disgrâce d'Innocent III et perd ses droits de métropolitain par démission ou par déposition, vers 1214.

Et si nous ramenons ces diverses conclusions au langage des chiffres, nous trouvons :

A Oloron :	A Lectoure :
Bernard Ier de Sédirac, 1170-1195.	Bernard II de Montaut, 1197-1202.
Bernard II de Morlane, 1196-1220.	Raymond, 1204-1215.

A Auch :

Bernard III de Sédirac, 1192-1201.	Bernard IV de Montaut, 1202-1214.

F. CANÉTO,
vic. gén.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS, DE HENRI III, DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

AVEC ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

Les lettres que je publie ont été transcrites sur les originaux contrôlés, qui sont conservés aux archives du château de Lau, et qui m'ont été confiés par M. Jules de Lau-Luzignan.

Les trois premières concernent principalement l'ancienne famille de Panjas. La quatrième et la cinquième intéressent directement les familles de Lau et de Luzignan.

I

1. Catherine de Médicis a M. de Panjas.

Monsr de Pangnias (1), jay receu v^re^ lettre, par laquelle j'ay veu loccasion quy vous a reteneu par delà et empechez de venir faire sermant au Roy Monsieun mon fils du coste de deca; laquelle jay faicte entendre au Roy Monsieur mon fils, quil a trouvee fort raisonnable, et a bien agréable que vous acceptez la charge que vous a donne le Sr de Montluc de commander en la seneschaussee dAgen, pour estime quil ny eut sceu commettre un plus homme de bien et qui sen sache mieulx acquicter; qui est tout ce que j'ay a vous dire a lendroict. ou je prie Dieu, Monsr de Pangnias, quil vous ait en sa garde. Escript au Plessis-lez-Tours le XIX jour de septembre 1569.

Catarine.

Plus bas : Brulart.

Sur la suscription on lit : *Monsr de Pangnias, Chevalier de Lordre*

(1) Nous avons cru devoir, tout en conservant l'orthographe très irrégulière des textes, y introduire des signes de ponctuation qui en rendent la lecture plus facile. (*Note de la direction*).

Digitized by Google

de Monsieur mon fils, gouverneur pour le Roy Monsieur mon fils dAgenoys en Gascongne.

2. Henri duc d'Anjou (depuis Henri III), aux Consuls d'Agen.

Messrs, jay presentement receu la lettre que vous mavez escripte du 6 du present, et veu leslection qne vous avez faicte du Sr de Panhas, pour commander en la ville dAgen et pays dAgenoys en labsence du Sr de Montluc; laquelle jay trouvee tres bonne, masseurant que le Dt Sr de Panhas, pour estre affectionne et fidelle subjet et serviteur du Roy Monseigneur, et fera mectre tousiours et sans riens espargner pour conserver la dte ville et dt pays en seurete soubs mon obeyssance à votre contantement; de facon, Messrs, que je me contanteray de vous prier aussy de lassister en ce quil vous requerra et qui lui sera de besoing à cet effect, en lui obéissant, avecques les onneurs et respect deu a ceulx qui ont telles charges; vous asseurant que de ma part je regarderai à luy ayder, a votre consideration et de vos biens, austant que jen auray de moyen; priant Dieu, Messrs, vous avoir en sa ste garde.

Au camp de *(déchiré)*, le xvii jour de septembre 1569.

Henri.

Plus bas : Desneusville.

Sur la suscription on lit : *Messrs les Consuls des trois* (déchiré) *du Pays dAgenoys.*

3. Catherine de Médicis a M. de Panjas.

Monsr. de Pangnias, nous avons, graces à Dieu, resolu par la fin de nre conference (1) toutes choses au bien de la paix et lexplication du dernier edit de pacificacion (2) comme je desire moy-mesme vous faire entendre et à Messrs gentilshomes dici autour, me deliberant daller pour cette occasion a Agen, ou je vous pense trouver jeudy prochain, ainsy que vous pourrez aussy estre aupres de mon cousin le marsl de Biron; priant Dieu, Monsr de Pangnias, vous avoir en sa garde. et escript a Nerac, le xxxiiie de feburier 1579.

Catarine.

Plus bas : Brulart.

Suscription déchirée.

(1) Conférences de Nérac entre Catherine de Médicis et le roi de Navarre. Onze nouvelles places de sûreté furent accordées à ce dernier (18 février 1579).
(2) Paix de Bergerac (17 septembre 1577).

Digitized by Google

Le souvenir de l'illustre et ancienne famille des Panjas (Panhas) s'est perpétué jusqu'à nos jours parmi les habitants de la commune de ce nom. Des vieillards rappelaient encore, il y a peu de temps, le dicton populaire : *Grand comme Panjas*. L'histoire a recueilli le dicton suivant qui s'appliqua à deux nobles familles de Bigorre et d'Armagnac : *Brave comme d'Ossun et sage comme de Thermes*. A une époque où l'on écrivait peu, la tradition orale paraissait avoir une plus grande puissance de conservation; elle transmettait dans un langage concis et aphoristique les hauts faits et les actions mémorables dont elle était, pour ainsi dire, l'unique dépositaire.

Les deux lettres de Catherine de Médicis et la lettre de Henri, duc d'Anjou, sont adressées ou relatives à «Ogier de Pardaillan, » chevalier de l'ordre du Roi, seigneur de Panjas, de Castelnau, » d'Eauze, de Labarrère, baron de Pardaillan et vicomte de Juil- » lac, en vertu du testament et de la substitution de Jacques et » Anne de Pardaillan, frère et sœur, ses cousins (1).»

Ogier resta toujours fidèle au parti catholique et fut un de ses chefs les plus vaillants et les plus considérables. Montluc l'avait en très grande estime et le nomma d'abord au gouvernement d'*Agen et du pays d'Agenois;* plus tard, vieux et brisé par les fatigues de la guerre, il le chargea de la police de Lectoure, que l'on crut menacée d'un siége, tandis que la défense de la ville était confiée au chevalier de Romégas et au jeune Montluc. Ogier était chevalier de l'ordre de Saint-Michel, le premier en date des *ordres* dits *du Roi*. J'ai vu dans l'ancienne chapelle du château de Panjas une peinture murale à demi effacée, qui représentait Saint-Michel terrassant le Dragon. Cette peinture était là pour rappeler, sans doute, que l'ordre auquel appartenait le seigneur du lieu avait été institué sous le patronage de l'Archange.

Montluc arriva un samedi chez M. de Panjas; il était accompagné de l'évêque de Condom. De là, il devait se rendre à Barbotan pour y trouver un adoucissement à une ancienne douleur

(1) P. Anselme, *Hist. des grands officiers de la Couronne*, tome V.

Digitized by Google

qui le tourmentait cruellement. L'on sait le rêve qui l'empêcha de réaliser son projet.

Le fils d'Ogier « fut François-Jean-Charles, baron de Pardaillan, » seigneur et comte de Panjas, conseiller du roi en ses conseils » d'Etat et privé, son chambellan ordinaire, capitaine de cin- » quante hommes d'armes, mestre de camp du régiment de » Guyenne, gouverneur du haut et bas Armagnac, de la ville et » citadelle d'Eauze et de Manciet, chevalier de l'ordre du roi. » Il se maria en 1582 et vivait encore en 1598 (1). »

François embrassa la religion réformée : il combattit à Coutras (1587) à côté du roi de Navarre. Ses trois fils, dont l'aîné et le dernier portèrent le prénom de Henri, et le second le prénom de Louis, furent élevés dans le calvinisme. Ce ne fut pas une des moindres singularités de ces temps si pleins d'agitation et de trouble, que la défection du comte de Panjas. Le fils de ce brave Ogier qui, en maintes occasions, se signala dans le camp catholique par son courage et sa résolution, se rallia au parti huguenot et justifia pleinement les pressentiments de Montluc près de mourir. «..... Et quand j'ouys dire que le Roi de Navarre s'en » mesloit et qu'il estoit parti de la cour sans dire adieu, je jugeai » dès lors que la Guienne auroit beaucoup à patir : car estant si » grand prince et jeune, et qui donne espérance d'estre quelque » jour grand capitaine, il gagneroit aisément le cœur de la noblesse » et du peuple (2). »

Vers l'an 1500, Jean de Pardeillan, seigr de Panjas et de Mirepeis, obtint l'établissement d'une foire au lieu de Panjas (3).

Les Pardaillan-Panjas étaient alliés aux La Mothe-Gondrin, aux Montault-Bénac, aux Gontaut St-Geniez, aux Baudéan-Parrabère, aux Lau, etc.

Dr J.-M. CANDELLÉ.

(*La fin prochainement.*)

(1) P. Anselme. *Ibid.*
(2) *Commentaires de Montluc*, tome IV, p. 358.
(3) P. Anselme, *ubi suprà.*

Digitized by Google

LA GROTTE DE LOURDES.

De ma paisible retraite en Béarn
le 25 juillet 1863.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'avais lu, dans ma solitude, la lettre pastorale que Mgr l'évêque de Tarbes a publiée, le 31 mai de cette année, pour exposer la situation actuelle de l'œuvre relative à la Grotte de Lourdes. J'avais surtout été frappé d'y trouver ce noble caractère, cette empreinte ferme d'une confiance vraiment épiscopale sur l'avenir d'une entreprise que la prudence humaine avait si diversement jugée : je veux dire la construction d'un établissement complet, monumental, avec toutes les dépendances utiles que l'on rencontre ordinairement dans les plus célèbres pèlerinages du monde catholique. Oui, l'entreprise devait dépasser toutes les limites qu'imposent en pareil cas des ressources même plus qu'ordinaires. Où donc Mgr Laurence trouvera-t-il des fonds proportionnés à l'étendue de son pieux dessein?

La réponse à cette question, j'en suis aujourd'hui bien convaincu, est tout entière dans ces lignes adressées par le sage prélat, le 31 mai 1863, au clergé et aux fidèles du diocèse de Tarbes :

« La Grotte est, depuis la publication de notre Mandement (1), le » rendez-vous de nombreux pèlerins; ils y abondent chaque jour. Des » témoins oculaires et dignes de foi nous ont assuré qu'à la dernière » fête de la Nativité de la Très Sainte Vierge, le chiffre des visiteurs » a dépassé huit mille personnes. Une active et pieuse correspon- » dance, des demandes d'envoi d'eau de la Grotte, des *ex-voto* qui » nous arrivent, témoignent hautement des nouvelles faveurs qui » s'obtiennent par l'intercession de Notre-Dame de Lourdes.

» L'appel de fonds pour aider à la construction du sanctuaire a été » entendu : le diocèse de Tarbes, les diverses contrées de la France, » la Belgique, l'Espagne, l'Italie, l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, » le Hanovre et l'Amérique nous ont adressé des offrandes.....

» Les ressources déjà parvenues à la Commission de l'œuvre ne sont

(1) Du 18 janvier 1862, sur l'Apparition de la Très-Sainte Vierge à la grotte de Lourdes.

Digitized by Google

» pas, il s'en faut bien, en rapport avec les dépenses présumées né-
» cessaires. Mais, pleine de confiance dans l'avenir, la Commission a
» cru pouvoir, sans témérité, mettre la main à l'œuvre. Le chantier
» est en pleine activité depuis la mi-octobre 1862, sous la direction
» d'un architecte habile, qui conduit en même temps les travaux de
» construction du nouveau séminaire (1).»

Depuis le jour où j'avais pu lire ces lignes, je hâtais de mes vœux le moment où l'ouverture de la saison des eaux viendrait donner à mon voyage une raison notoirement plausible. Aussi, dès le commencement de juillet, j'ai pris la route de Baréges. Mon séjour ne devait pas y être long. Je voulais surtout revoir la Grotte en pèlerin; ce que j'ai fait à mon retour, quittant la diligence au relai de Lourdes.

Deux ans s'étaient écoulés depuis ma dernière visite. J'étais au courant de tout ce qui s'était dit, en sens divers, dans les feuilles publiques. Je m'attendais à être quelque peu blasé sur l'objet de la discussion; et pourtant je dois vous dire que mes impressions n'ont pas été moins vives que la première fois. J'ai été tout aussi touché de l'air convaincu, de l'allure pénétrée d'un saint respect qui s'observent là dans les personnes de tout rang, de tout âge, de toute condition (j'ai presque dit de tout pays), que la saison nouvelle ramène en face de cette espèce d'anfractuosité du roc, ouverte à l'aspect du nord, sur la rive gauche du gave. Avant de l'avoir jamais visitée, je me figurais un antre profond, une vraie caverne dans laquelle la main de l'homme, suppléant au travail de la nature, aurait providentiellement préparé un pieux sanctuaire. Tandis que vous ne trouvez là qu'une des grottes les plus communes des Pyrénées : très peu de hauteur (5m 20), sous une voûte inclinée du nord au sud, de manière à rencontrer le sol à 8 mètres au plus; peu de largeur, même à l'ouverture, où elle en mesure à peine 8.

A l'intérieur, la roche nue, dont les inégalités ont disparu sur divers points sous le marteau des pèlerins de mauvais goût, qui tiennent à conserver un souvenir matériel de leur visite. Mais en avant et sur le haut, de vigoureuses ramifications de lierre tapissent de leur verdure le front de ce modeste asile d'une confiante dévotion à la Vierge Immaculée.

Inutilement j'ai recherché la trace de l'églantier qui, aux jours de l'apparition, étalait devant l'image de Marie ses petits rameaux dénudés par les frimats. Des mains trop indiscrètes sont venues succes-

(1) M. H. Durand, architecte diocésain.

Digitized by Google

sivement enlever jusqu'à la racine de l'arbuste et en distribuer les fragments comme autant de reliques.

Quant à la fontaine miraculeuse, elle est toujours là, sur la gauche, contrastant, par son abondance invariablement la même, avec l'ancienne aridité d'un sol sur lequel jamais un filet d'eau n'avait coulé avant le 11 février 1858. A peine un léger suintement transsudait goutte à goutte des fissures du rocher. Mais ce faible tribut des infiltrations supérieures, encore aujourd'hui le même, ne saurait influer en rien sur la moyenne des eaux-vives qui jaillissent par les trois tubes de l'écoulement.

En remontant des bords du Gave sur le rocher qui le domine au sud, j'ai parcouru les petits sentiers qui sillonnent la berge; j'ai admiré la patience avec laquelle on dispute aux éboulements le terrain damé pour les piétons. De longtemps il n'aurait offert une résistance suffisante si l'on n'avait pris enfin la précaution de contenir le sol par des murs de soutènement et de diriger les eaux d'infiltration par des caniveaux ferrés qui les déversent dans la rivière.

Enfin, nous voilà sur le chantier proprement dit, que j'ai visité en amateur de constructions. Je n'y ai pas rencontré l'architecte, mais son inspecteur a eu l'obligeance de mettre à ma disposition les plans qu'il fait exécuter et de répondre à toutes les questions que me suggérait la vue des lieux.

J'ai pris mes notes sur place, sans omettre certaines cotes dont je pourrais avoir besoin dans la solitude de ma modeste retraite; et c'est de là que je vous adresse ces lignes, dans l'espérance qu'elles ne seront pas sans intérêt pour quelques-uns de vos lecteurs.

Je vous dirai donc que le projet, bien arrêté après de longues études, est, en effet, en cours d'exécution. Il comprend une chapelle monumentale à élever sur le rocher même qui renferme la Grotte de l'Apparition. Au-devant du porche, un cloître établi pour abriter les pèlerins; puis un autre cloître relié au premier précèdera la résidence des missionnaires attachés au service de la chapelle. Ce dernier bâtiment occupera donc, à l'Est, la partie la plus inférieure du terrain. Vous voyez déjà que la chapelle sera contre-orientée; ce qui aura le double avantage de présenter sa façade principale en regard de la ville de Lourdes, c'est-à-dire du côté de l'accès naturel, et de placer son sanctuaire dans l'axe vertical qui correspond à celui de la grotte.

L'édifice religieux se compose d'un porche auquel on monte par deux vastes rampes d'escalier. Il est surmonté d'un élégant clocher cantonné de deux tourelles et couronné par la statue de la Vierge. Une

Digitized by Google

nef avec 10 chapelles latérales, dont cinq à droite et cinq à gauche; un chœur avec sacristie de chaque côté; et puis, un sanctuaire entouré de cinq chapelles rayonnantes complètera l'ensemble de la chapelle. Au-dessous de cet édifice sera pratiquée une crypte répétant les dispositions du chœur, du sanctuaire et des chapelles rayonnantes. Deux galeries enfin établies au-dessous des chapelles latérales, et suffisamment éclairées, ménageront un libre parcours à droite et à gauche sur toute la longueur de cette crypte.

Les constructions de la chapelle auront, hors œuvre, 52 m. de long sur 20 m. de large. La hauteur de la nef, sous clé de voûte, sera de 20 m.; et celle du clocher, en y comprenant la statue de Marie immaculée, sera de 58.

Un chemin de ronde, en terrasse régulière, règnera tout au tour du monument.

Le style choisi par l'architecte est celui du commencement du XIIIe siècle, aussi pur de ligne qu'il est élégant de forme.

Je vous ai déjà dit que la résidence des missionnaires se relie à la chapelle par des cloîtres et des portiques établis aux divers niveaux des terrasses qui doivent suivre la déclivité du terrain.

Cette habitation sera composée d'un corps de bâtiment double dans le sens de la profondeur et distribué en trois étages au-dessus de son rez-de-chaussée. En avant va s'étendre, à l'aspect du fort, une terrasse formant parterre au-dessus du canal et de la prairie que cette terrasse doit dominer à l'Est.

Tel est l'ensemble de ce projet, sagement conçu dans sa distribution, bien étudié dans toutes ses parties. Malgré des difficutés et des irrégularités de sol qu'on pouvait d'abord croire insurmontables, l'auteur a su le renfermer dans un parallélogramme régulier d'environ 118 m. de long de l'est à l'ouest sur 27 de large du nord au sud.

L'aspect des lieux est des plus pittoresques; au nord, le Gave baigne les abords de la grotte et coule parallèlement à la chapelle, au pied des rochers qu'elle va couronner. Au sud la route se rectifie, afin de rendre la communication avec Lourdes plus facile. A l'ouest la vue suit le cours capricieux du Gave, encaissé dans une riche végétation. A l'est elle se repose sur les constructions du fort, imposantes d'ensemble autant que variées dans leurs détails.

Mais quand on songe que le sol de la chapelle sera établi à 24^m au-dessus du niveau du Gave, et que celui du rez-de-chaussée de la résidence ne sera qu'à 6^m au-dessus de ce même niveau, donnant ainsi une différence de 18^m; que cependant ces deux sols seront mis en com-

Digitized by Google

munication facile au moyen de cloîtres dont les galeries seront reliées par des escaliers, on comprend toutes les difficultés que l'architecte a dû rencontrer dans ses études d'ensemble et de détail, et qu'il a dû résoudre avant d'obtenir sur un tel sol d'aussi heureux résultats. Partout ailleurs ces difficultés eussent été sérieuses, même avec un terrain ordinaire; mais quand il s'agit comme ici d'assouplir des blocs de granit aux exigences des dispositions prévues dans le projet, on peut bien être surpris que les obstacles n'aient pas découragé la science, plus étonné encore qu'elle ait pu les surmonter.

En effet, il a fallu et il faut encore faire jouer la mine : opération des plus délicates, dont il était indispensable de prévoir et de calculer la portée, afin d'être certain d'avance que la grotte n'en éprouverait aucun dommage, qu'elle serait conservée absolument intacte, et telle que la nature l'a disposée pour devenir le théâtre du merveilleux événement qui l'a rendue à jamais célèbre.

Là, où l'on aurait dû trouver le solide pour fonder, il n'existe que le vide qu'on est obligé de combler, et quelquefois à 12 et 15^{m} de profondeur, tandis que là où les distributions demandent le vide et l'espace libre, on se heurte contre le rocher qu'il faut escarper sur de très grandes surfaces. On comprend que des travaux de cette importance aient demandé les soins les plus minutieux pour se tenir en garde contre toute sorte d'imprévu. Heureusement qu'une partie de ces difficultés se trouve actuellement vaincue. Déjà une épaisse et puissante muraille, fortifiée d'élégants contreforts, s'élève au-dessus de la grotte jusqu'au sol de la crypte pour enceindre la terrasse sur laquelle l'édifice sera construit. Ce mur qui suit à sa base toutes les anfractuosités du rocher se prolonge en ligne droite jusqu'à l'extrémité orientale de la résidence. Son aspect est des plus imposants et permet de se rendre compte du grandiose que présentera l'effet d'ensemble, lorsque ce mur couronné par l'église avec son clocher et ses chapelles absidales formera comme le piédestal de l'édifice religieux.

On m'a assuré que malgré les lenteurs inséparables des difficultés que rencontrent les travailleurs à chaque pas, toutes les fondations, tant de la chapelle que de la résidence, seront terminées cette année, et que de plus la crypte recevra un commencement d'exécution.

On prépare aussi une monographie qui doit être composée des plans, vues et détails des diverses parties du monument avec ses dépendances; le tout accompagné d'un texte historique, descriptif et iconographique. Il est facile de prévoir tout l'intérêt que présentera l'iconographie de cette œuvre par la richesse des sujets dont le choix est déjà fait. Car

Digitized by Google

toutes les décorations sculpturales, intérieures et extérieures, les peintures murales ainsi que les vitraux doivent reproduire l'histoire de la Vierge avec celle de son culte, ainsi que les poétiques légendes qui s'y rattachent.

Je me propose de revenir sur l'étude de ces divers projets lors de ma prochaine visite à la grotte, afin de vous mettre à même d'en entretenir les lecteurs du *Bulletin*. Vous pourrez ainsi les tenir au courant de la marche de cette vaste entreprise que je crois appelée à faire époque dans l'histoire de l'art religieux.

Un pèlerin de la Grotte de Lourdes.

Digitized by Google

NOTRE-DAME DE LESCAR.

Nous avons sous les yeux LA MONOGRAPHIE DE NOTRE-DAME DE LESCAR, charmant petit volume in-12 de 248 pages, avec trois planches dont les dessins sont dus au crayon de M. Hippolyte Durand, architecte du gouvernement.

Ce livre, dont le prix est de 3 fr., vient d'être imprimé à Pau, chez M. E. Vignancour. Son auteur est M. L.-P. Laplace, curé de Bassillon (Basses-Pyrénées.) Il en consacre le bénéfice à son église, dont le triste état réclame d'urgentes restaurations.

Sous forme d'avant-propos, M. Laplace fait d'abord de patientes et consciencieuses recherches sur la vraie position de l'antique *Beneharnum*, et croit pouvoir conclure en faveur de Lescar.

Il divise ensuite son œuvre en deux parties, dont la première est historique et comprend trois chapitres. Dans la seconde, il consacre trois autres chapitres à décrire le monument qui, depuis plusieurs années, est l'objet de ses études.

Il n'oublie pas, en terminant, de nous donner le catalogue des évêques de l'ancienne cathédrale de Lescar.

Les amateurs de nos liturgies locales trouveront enfin, en appendice, les offices de St Léonce, de St Julien, de St Galactoire, et même celui de la translation des restes de ce dernier évêque, de Mimizan à Lescar. Tous ces offices sont reproduits dans leur texte original, d'après le bréviaire que le clergé de Lescar avait à son usage vers le milieu du XVIe siècle (1).

Nous aurons occasion de revenir sur le livre de M. l'abbé Laplace. Nous dirons, en attendant, qu'il nous semble digne de toute la sympathie de nos lecteurs, soit en lui-même, soit à cause de l'œuvre pie que l'auteur a eu l'intention d'encourager au moyen de cette intéressante publication.

F. C.

(1) Cette vénérable relique, dont nous avons un exemplaire sous les yeux, porte en signature, à sa 577e et avant-dernière page, le nom de Jacques Colomiés, imprimeur de Toulouse. Celui-ci nous apprend que son bréviaire, imprimé à Lescar pour la gloire de Dieu et de la très sainte Vierge sa mère, s'est heureusement terminé l'an de l'Incarnation MDXLI, avec l'autorisation d'illustrissime et révérendissime seigneur et père en J.-C., Jacques de Foix, évêque de ce diocèse.

Nous voyons en effet, dans le catalogue, que Jacques de Foix occupa le siége de Lescar, de 1532 à 1553.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

CLOCHE, s. f. C'est la partie du chapiteau qui se trouve entre l'abaque ou tailloir et l'astragale (2). On l'appelle aussi CORBEILLE. Indépendamment de son ornementation, dont nous avons parlé à l'article *chapiteau,* la cloche tire de sa forme différentes qualifications dont les principales sont : *cylindrique, cubique, conique* (cone tronqué, mais renversé); *pyramidale* (pyramide tronquée et renversée); *infundibuliforme*, ou en entonnoir, etc., etc.

Plus communément on désigne par le mot CLOCHE ce t instrument d'airain, fondu en forme de coupe, qui sert à donner au public des signaux retentissants au moyen d'un battant suspendu à l'intérieur de son cerveau. Les anciens connurent cet instrument sonore et s'en servirent longtemps avant notre ère (3). Chez les Romains, on l'appelait *tintinnabulum* (4). Aux VIIe et VIIIe siècles, les Occidentaux disaient encore *tintinnabulum* ou *tinnulum* (5), et aussi *campana* (6), *Nola*, comme souvenir des localités de l'Italie où l'on en fit très anciennement usage, spécialement *Nole*, *la Campanie*.

Le moyen âge fit, en basse latinité, le mot *clocca*, d'où nous est venu celui de cloche et de clocher. Quant à l'Eglise d'Orient, elle ne paraît pas s'être servie de cloches pour convoquer les fidèles, avant le XIe siècle.

(1) Voir tome II, p. 583, et plus haut p 120, 185 et 214.
(2) Voir ces mots, t. I, pag. 76.—T. II, page 80 de cette Revue.
(3) ARISTOPHANE en parle au Ve siècle avant J.-C., dans sa comédie des *Oiseaux*.
(4) PLIN., Hist. Nat., lib. XXXVI, cap. XIII.—JUVEN., sat. VI, v. 440. — PLAUT. *in Trinummo*, act. IV, scén. 2, etc., etc.
(5) S. OUEN, vit. S. Elig.
(6) BED., Hist. eccl., lib. IV, cap. XXIII.

Digitized by Google

En Chine, l'usage des cloches s'était maintenu depuis des temps très reculés, dont on ne saurait assigner la date. Nous apprenons des PP. Jésuites Verbiest et Couplet qu'ils en trouvèrent à Pékin de fort remarquables, tant par le poids que par l'ornementation, qui remontaient aux premières années du xve siècle.

De nos jours, les plus fortes cloches connues sont :

A Moscou (kremlin), pesant.....	492,200 liv.
A Pékin.....	120,000
A Moscou (Saint-Ivan).....	114,000
A Nankin.....	50,000
A Paris (cathédrale).....	32,000
A Reims (cathédrale).....	23,000

Le second bourdon de Paris, fondu au xve siècle, pesait vingt-cinq mille livres. En 1792, huit hommes furent employés pendant quarante-deux jours à le casser à l'aide d'une machine.—L'année suivante, c'était le tour du célèbre bourdon de Rouen, dont le cardinal Georges d'Amboise avait doté son église, en 1501. On dut faire usage du bélier pour le casser en place. Les débris furent transportés à Romilly-sur-Andelle pour y être employés à la fonte des canons. Cette cloche pesait de trente-six à quarante mille livres, ainsi que le portait le quatrain suivant, inscrit à sa surface :

Je suis nommée Georges d'Amboise
Qui bien trente-six mille poise;
Et cil qui bien me poisera
Quarante mille y trouvera.

L'inscription des cloches indique bien rarement leur poids. Mais il est assez ordinaire qu'elle relate, de nos jours surtout, le nom de quelque bienfaiteur, du patron titulaire, du pasteur de son église, du parrain, de la marraine, enfin celui du fondeur. Dans les âges antérieurs, on y inscrivait de préférence un texte des Saintes Ecritures ou de la liturgie, une pensée qui fût en harmonie avec le symbolisme si riche, si poétique de l'instrument sacré. Quelquefois enfin, c'est une plainte naïve, un douloureux souvenir

Digitized by Google

de ces temps désastreux où le bris des cloches était la récréation favorite des prétendus réformateurs du XVIe siècle. C'est ainsi que nous lisions, il y a peu d'années encore, sur le pourtour de la principale cloche de Jegun, dont le poids était de mille livres :

Un foudrant canon
Ennemi de mon bien
Cuidant anéantir mon nom
A fracassé mes reins.
Et Jegun mon grand père,
Ma chère mère
A fait revivre le tout
Par un grave maitié. 1594.

Cette dernière date est digne d'attention. Le canon de la réforme avait brutalement fait taire le tocsin de la ligue, quand le gouverneur de Jegun dut appeler ses braves catholiques à la défense des portes, des murailles de la place que les assiégeants serraient de près. Et la cloche demeura muette tant que dura la funeste période dont l'abjuration d'Henri IV pouvait seule hâter la fin. C'est le 25 juillet 1593 que l'archevêque de Bourges avait absous le prince, *sauf l'autorité du Saint-Siége*. Peu de jours après, Henri en donnait lui-même de sa main la nouvelle au Souverain-Pontife; le 27 février 1594, il se faisait sacrer à Chartres; le 22 mars, Paris lui ouvrait ses portes; le calme et la confiance se rétablissaient de proche en proche; dans les provinces, les villes Unies imitaient l'exemple de la capitale; et Jegun, profitant de la paix générale, put, dans la même année, refondre sa cloche.

Deux siècles et demi plus tard, le jour de Pâques, 4 avril 1858, cette cloche se fêla, comme elle sonnait à toutes volées, pendant la procession qui précédait la grand'messe. Refondue en septembre de la même année, elle conserve encore le souvenir de cet accident, au début de son inscription ainsi conçue :

† ALLELUIA PASCHÆ CANTANS FRACTA : ITERUM FUSA ANNO D. 1858-PIO IX PAPA, NAPOLEONE III IMPERATORE : ANTONIO

Digitized by Google

DE SALINIS ARCHIEP. AUSCIT : ALEX. CAMPARDON PARR. JEGN., DD. DE THÉZAN ET E. MEILHAN URBIS MAGISTR. PATRINUM HABUI LUDOVIC. PANDELLÉ VIC. GENERALEM AUX. SEMINARII MINORIS RECT. ANTEA JEG. PARR. MATRIN. C. DUFFOURC SP. LAUDET.

Le fondeur, Ursulin Dencausse, a renvoyé sa signature au bas. Pour toute décoration figurée, il a représenté une croix, et puis la Sainte-Vierge tenant dans ses bras l'Enfant-Dieu que son jeune précurseur vient caresser. Les anciens fondeurs de cloches n'auraient pas oublié d'animer cette touchante scène de famille par un texte choisi dans l'Ecriture Sainte. En général, ceux de notre temps ont grand besoin qu'on les inspire.

On ne nous a pas dit par quelle heureuse exception l'ancienne cloche de 1594 n'avait pas éprouvé, à la fin du XVIIIe siècle, un sort analogue à celui du XVIe. Car son plaintif gémissement se mêlait encore à ses volées solennelles, 262 ans après la refonte opérée sous Henri IV. Tant d'autres pourtant eurent aussi leurs *reins fracassés* autour de nous, comme à Rouen et à Paris, dans cette nouvelle période de réforme humanitaire !

N'est-il pas, en effet, à la fois triste et curieux de relire dans le *Moniteur* la série des attaques qui furent si souvent réitérées contre les cloches à l'Assemblée législative, depuis le 10 décembre 1790 jusqu'au 22 avril 1792? Les décrets de sentence suprême contre «ces monuments du fanatisme réactionnaire» furent nombreux, surtout entre ces deux mémorables dates. Mais on n'a pas oublié, dans nos provinces méridionales, la résistance héroïque de certaines populations soutenant le siége de leurs cloches. On sait aussi le peu d'empressement que mirent, en général, les plus dociles à se conformer aux ordres venus de Paris, pour réduire au silence ces grandes voix de la prière publique, ces organes solennels des émotions les plus intimes, les plus chères à la vie de famille.

Il fallut pourtant se résigner : l'airain sacré, mis en refonte, était devenu foudre de guerre. Il porta la terreur dans l'Europe entière et sema la mort sur plus de cent champs de bataille. On in-

Digitized by Google

venta des fêtes de nouvelle espèce; on y chanta sur tous les tons la gloire des combats, la liberté conquise, la régénération sociale. Mais le peuple répondit par le refrain de ses regrets : «Maudites » soient les lois de la Révolution; nos jeunes filles meurent au- » jourd'hui sans que les cloches sonnent pour elles (1).»

Le sentiment qu'exprimaient, à la fin du dernier siècle, ces paroles citées d'une chanson corse est encore aussi profond dans les âmes honnêtes qui ne s'inspirent pas des plus aveugles préjugés. Ecoutons, en effet, ce qu'écrivait naguère un de nos correspondants dans une intéressante étude sur les cloches du Haut-Comminges : « Parmi toutes les iniquités dont la postérité demande dès à présent un compte sévère à la Révolution française, on ne saurait oublier la destruction des cloches. On parlait d'égalité dans ces temps-là, et nul ne s'avisa de penser qu'elles en étaient un touchant symbole. Leurs accents n'étaient pas réservés aux riches, aux privilégiés de ce monde; le pauvre en avait aussi sa part. Elles portaient au loin les joies et les douleurs de sa demeure. Elles demandaient à son petit pays, pour lui *le cœur de la Patrie*, la bénédiction pour son premier-né, un dernier souvenir lorsque, après avoir passé, utile et ignoré, il rendait à Dieu son âme et sa dépouille à la dure terre que ses mains avaient obscurément fécondée et embellie (2).»

Il est aisé de comprendre pourquoi la France ne possède qu'un petit nombre de cloches antérieures aux troubles religieux et politiques du XVIe siècle. Généralement, on dut les renouveler après l'abjuration du grand roi, qui rendit la paix à nos églises. Mais une cause analogue ayant produit les mêmes résultats, de 1790 à 1794, on a calculé que le nombre des cloches antérieures et conservées en France, à partir de cette période, s'éleve au plus à trente mille; tandis qu'avant la révolution on les comptait par centaines de mille.

Une grande partie de celles qui appellent, de nos jours,

(1) E.-I.-B. Batthery, *Chants populaires de l'Italie.*
(2) M. le comte de Toulouse-Lautrec. *Bulletin monumental de Caen*, 1863.

Digitized by Google

les fidèles aux cérémonies religieuses portent la date du XIXe siècle. On remarquera de plus que ces cloches sont moins nombreuses et moins importantes, sauf quelques rares exceptions, que celles dont la tradition a conservé le souvenir, au sein des populations qui déplorent encore la perte de tant de monuments religieux et historiques dont se glorifiaient, à si juste titre, les périodes antérieures.

A toutes les époques, les cloches conservèrent avec elles quelque souvenir, plus ou moins intéressant, du lieu, du temps, des personnes qui les virent fondre, et même aussi de leur destination. Celle, par exemple, qu'on a découverte à Rome, dans les fouilles des thermes de Dioclétien, nous confirme, par son inscription FIRMI BALNEATORIS, ce que le vers de Martial

Redde pilam, SONAT ÆS THERMARUM; ludere pergis?

nous avait appris; la cloche du *baigneur* Firmius servait, dans les premières années du IVe siècle, à donner au public le signal de l'heure des bains, ainsi qu'on l'avait pratiqué dans le Ier, au dire du poète, *sonat æs thermarum*. Le christianisme adopta cet ancien usage des inscriptions, et les diversifia, comme nous l'avons dit plus haut. De plus, il les accompagna de décorations figurées, reproduisant le saint patron de l'église, et même celui dont la cloche prenait elle-même le nom, qui était souvent celui du parrain, de la marraine, des donateurs, des donatrices, etc., etc. C'est ainsi que sur une cloche de Briot, de l'an 1680, on trouve dix images de saints, et même trente-huit sur une autre de la même église, fondue en 1693.

Toutefois, la place d'honneur était réservée, soit à l'agneau emblématique qui rappelle l'auguste victime immolée pour le salut des hommes, soit au divin crucifié, avec le cortége plus ou moins complet qui figure ordinairement au drame du calvaire.

Des armoiries, des rinceaux, des guirlandes, des couronnes, des oiseaux, des anges, etc., etc., se retrouvent encore bien souvent disposés par zones successives, ou alternant avec les inscriptions,

Digitized by Google

depuis le cerveau jusqu'au limbe de certaines cloches. Mais nous ne voyons pas que, dans leur histoire, on se soit jamais préoccupé de ces détails, gravés en creux ou modelés en relief, en tant qu'ils pourraient être nuisibles à la sonorité de l'instrument.

Nous avons donc tout lieu de croire que ce genre d'ornementation n'aura pas été préjudiciable, comme on l'avait d'abord craint, au bourdon de Sainte-Marie d'Auch, bien que sa robe en soit presque entièrement couverte. Les principaux motifs y reproduisent, par groupes distincts, un petit nombre de scènes choisies dans l'histoire de Jésus-Christ. On y voit aussi le portrait de notre Saint-Père le pape Pie IX et celui du vénérable archevêque, Mgr de La Croix d'Azolette, par les soins duquel ce bourdon a été fondu. Au sommet du cerveau, un groupe d'anges, disposés en forme d'anses, tiennent cette grande cloche suspendue à son beffroi; tandis qu'un peu au-dessous, les quatre Evangélistes proclament leur enseignement par son organe.

C'est, au reste, la pensée de Guillaume Durand qui, dans son *Rational des divins offices*, compare les cloches aux prédicateurs qui doivent, comme elles, appeler les fidèles à la foi et aux pratiques chrétiennes; être sonore comme une cymbale retentissante; avoir une âme forte comme l'airain; frapper comme le battant, à droite et à gauche, avec des arguments puisés à la double source de l'Ancien et du Nouveau-Testament (1). Or, les premiers des prédicateurs, les plus élevés en mérite sont les Evangélistes; et ainsi s'explique l'ancienne pratique de les reproduire sur la robe ou au cerveau des cloches de toute dimension. Chaque fois qu'elles sonnent, c'est l'Evangile qui s'annonce par l'ange de St-Mathieu, par l'aigle de St-Jean, par le lion de St-Marc et par le bœuf de St-Luc.

Le poids de notre bourdon, d'environ dix mille livres, est, sans nul doute relativement considérable. Toutefois, il est, en réalité, fort modeste, si on le compare à celui des grandes cloches dont nous avons présenté le tableau ci-dessus.

(1) G. Durandi, Ration. div. off. lib. I. cap. IV. *De Campanis.*

Digitized by Google

Nous avons le regret de ne pouvoir traiter ici, même succinctement, une question du plus grand intérêt, *le symbolisme de la cloche chrétienne*. Ce sujet, éminemment riche, a inspiré tout un livre, fort utile et bien digne d'être lu, à un prêtre de notre province ecclésiastique (1). Nous espérons que le Bulletin pourra, un jour ou autre, le faire connaître à ses lecteurs.

Pour le moment, terminons cet article par une indication qui, dans la pratique, peut avoir son utilité, lorsqu'il s'agit d'achat ou de refonte de cloches.

L'airain, ou métal composé, qui est le fond de leur substance, est un alliage de cuivre rouge et d'étain fin. Les proportions sont telles que, sur 100 parties égales en poids, le cuivre entre pour 0,77, et l'étain pour 0,23; c'est-à-dire, par exemple :

Cuivre.....	0,77	kilogr.
Etain.....	0,23	id.
Airain.....	100	id.

L'alliage de l'étain, combiné dans cette proportion du tiers environ, fait que le cuivre est plus résistant et plus sonore. On comprend qu'une addition d'argent donnerait encore au son plus de délicatesse, comme il est arrivé jadis pour certaines cloches.

La pesanteur spécifique de cet alliage est de 9,000 kil. par mètre cube; c'est-à-dire de 9 kilogrammes par décimètre cube, puisqu'il y a mille décimètres cubes dans un mètre cube. Une cloche qui, par son immersion dans l'eau, déplacerait un mètre cube de ce liquide, pèserait donc 9,000 kil.; ou bien 9 kil., si elle n'en déplaçait qu'un décimètre cube. D'où il suit que le bourdon de Sainte-Marie d'Auch, pesant 5,000 kil., devrait déplacer, s'il a la pesanteur spécifique de l'airain des cloches, un peu plus de la moitié d'un mètre cube d'eau, c'est-à-dire 560 décimètres cubes.

Par conséquent, une cloche immergée qui, dans les mêmes conditions de pesanteur spécifique, déplacerait dix fois moins de li-

(1) Il a gardé l'anonyme; mais nous savons qu'il appartient au diocèse de Bayonne.

Digitized by Google

quide, c'est-à-dire 56 décimètres cubes seulement, serait du poids de 500 kil., ou mille livres, comme l'ancienne cloche de Jegun, par exemple. Le poids devrait être de 500 liv. pour 28 décimètres cubes, de 125 pour 7, d'environ 18 pour un décimètre cube d'eau déplacée.

Donc, un moyen simple, approximatif du moins, de reconnaître si dans l'airain d'une cloche le cuivre est à l'étain dans le rapport de 3, 35 à 1, comme il convient, c'est de savoir si 9 kil. de son alliage déplacent un décimètre cube d'eau, c'est-à-dire 1 litre de ce liquide; ou bien, opérant sur une quantité quatre fois moindre, pour plus de facilité, savoir si 2 kil. 25 de cet alliage déplacent le quart d'un litre d'eau.

Digitized by Google

Réponse à l'interpellation de M. Couaraze de Laà.

Une commission a-t-elle été, oui ou non, choisie et nommée pour rédiger un *Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées?* J'en appelle au procès-verbal de la séance mensuelle du 10 mai 1858.

Cette commission s'est-elle, oui ou non, réunie? J'en appelle, sinon à un procès-verbal qui n'existe pas, du moins au souvenir des membres de cette commission qui se réunirent, à cet effet, une fois ou deux, *chez M. Tiffon.*

Si cette commission s'est réunie, on ne lui fera pas l'injure de croire que ses membres se sont bornés à se regarder dans le blanc des yeux.

Si elle a pris son mandat au sérieux, ce qu'il faut nécessairement admettre, sous peine de lui faire outrage, elle a bien dû faire quelque chose : elle a dû, ce semble, le *Questionnaire de la Gironde* sous les yeux comme type, *préparer*, *discuter*, *délibérer*, *adopter*, c'est-à-dire faire ce que fait toute commission qui ne se compose pas d'automates.

Donc, le questionnaire rédigé et présenté au nom de cette commission ne peut pas être l'*œuvre exclusive* d'un de ses membres, à moins que de prétendre que ce membre, empiétant sur les droits et absorbant en lui-même toutes les prérogatives et attributions de ladite commission, ait substitué à celle-ci sa propre et seule personnalité.

M. Couaraze de Laà ne saurait, sans offense pour ses collègues, la chose fût-elle vraie, se seraient-ils annihilés à son profit, insister et soutenir qu'il ait outrepassé ses pouvoirs et réduit à zéro, lui cinquième, le rôle de ses quatre confrères de la commission du *Questionnaire.* En supposant même qu'ils se fussent déchargés en ses mains uniques du mandat par eux accepté, cela, par convenance, ne doit point se dire, et il ne peut pas, par respect pour leur dignité, vouloir bénéficier, à sa gloire *exclusive*, de cette circonstance qui d'ailleurs n'est qu'une hypothèse. Il n'est et ne saurait être, en définitive, que leur interprète, leur *rapporteur*. Prétendre davantage, c'est faire trop bon marché d'une commission qui a quelque souci de son individualité collective.

Comme je ne mets pas d'amour-propre à avoir le dernier mot de

Digitized by Google

ce puéril débat, je déclare que je m'en tiens là, et que s'il vient à se produire de nouvelles assertions sur un sujet que je considère comme suffisamment éclairé et jugé, je les laisserai sans réplique.

Tarbes, le 1er août 1863.

CHARLES DUPOUEY.

De nouvelles assertions sont arrivées en effet; et tous les lecteurs du *Bulletin* espèrent, avec M. Ch. Dupouey, qu'elles seront les dernières, puisqu'elles n'auront pas de réplique.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Si, contre mon attente, M. Dupouey vous adressait *une réponse* dans laquelle il chercherait à infirmer la vérité de mes affirmations, je vous prierais de vouloir bien l'accompagner des lignes que vous trouverez ci-jointes.

L. COUARAZE DE LAA.

Dans la *Simple observation* qui a été insérée dans la livraison de juillet du *Bulletin du Comité d'histoire et d'archéologie,* je priais M. Charles Dupouey de vouloir bien me communiquer « le procès-verbal de la *séance* de la commission du Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées, dans laquelle, — moi présent, — le plan du susdit Questionnaire aurait été, selon ses expressions, *préparé, discuté, délibéré, adopté et arrêté.* »

J'ai vainement attendu jusqu'à ce jour cette communication, et tout me porte à croire que M. Dupouey, après la lecture de *mon observation,* a compris qu'il avait été mal servi par sa mémoire dans la rédaction de sa lettre insérée dans le *Bulletin* (p. 318-9), et a, par conséquent, reconnu que je suis non un des *auteurs*, mais le seul auteur du Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées, qui, comme je le disais dans l'article publié dans la livraison de mai, doit être regardé comme mon œuvre et comme mon œuvre exclusive.

Si cependant M. Dupouey, mal servi encore par ses souvenirs, m'adressait dans le *Bulletin* une réponse dans laquelle il tâcherait de prouver l'exactitude de ses assertions, je serais obligé, quoique à regret, d'être plus explicite que dans ma *simple observation*, et de lui faire remarquer qu'elles sont, en tous points, erronées.

Voici les faits :

Dans la séance mensuelle de la Société académique des Hautes-Py-

Digitized by Google

rénées, en date du 10 mai 1858, je lus « une notice archéologique et historique sur deux monuments de l'époque gauloise et de l'époque gallo-romaine dans la vallée d'Ossau en Béarn;» et après cette lecture, sur la proposition de M. Dupouey, qui avait reçu un exemplaire du Questionnaire archéologique de la Gironde, il fut décidé qu'on rédigerait un Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées, destiné à être répandu dans tout le département.

La commission, nommée à cet effet, se composait de « MM. Couaraze de Laà, Tiffon, Bonhoure, Esquivet et Charles Dupouey. »

Cette commission se réunit, si je ne me trompe, le premier samedi après le 10 mai 1858.

Dans cette séance, qui fut très courte et à laquelle n'assistèrent pas même, je crois, tous les membres, on ne *lut pas un seul mot* du Questionnaire de la Gironde, qui, d'ailleurs, n'avait pas été apporté; on n'entra pas dans le moindre détail scientifique sur le Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées; on ne *discuta* aucun point du travail qui devait être fait; la *délibération* ne porta sur aucune partie de ce Questionnaire; rien ne fut *arrêté*, si ce n'est que le Questionnaire serait rédigé, pour qu'il pût être communiqué à la Société académique dans la prochaine réunion mensuelle.

Je fis *seul* ce travail qui ne put pas être communiqué à la commission, parce qu'elle ne se réunit pas une seconde fois; et, au nom de cette même commission qui m'avait honoré de sa pleine confiance, je lus le *Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées*, le 7 juin 1858, en présence de *la Société académique* qui l'adopta à l'unanimité, et arrêta qu'il en serait tiré 2,500 exemplaires.

De cette explication bien catégorique, il suit, ce me semble, que M. Dupouey s'est laissé égarer par de très inexacts souvenirs, lorsqu'il a écrit les lignes suivantes de sa lettre du 28 mai 1863 (*Bulletin*, tome IV, p. 318) :

« Cette commission (celle du Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées), se réunit, *prit connaissance* du Questionnaire archéologique de la Gironde, *discuta* et *adopta* un plan de Questionnaire à peu près identique pour les Hautes-Pyrénées, et chargea M. Couaraze de Laà de le rédiger, conformément au plan *qui venait d'être délibéré*, ce qui fut fait, puis ratifié par la *Société* dans la séance du 7 juin suivant. »

Maintenant, je demande si, comme le prétend M. Dupouey dans sa lettre du 28 mai, on peut assigner *plusieurs auteurs* au Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées, ou si, au contraire, je puis conti-

Digitized by Google

nuer à affirmer que j'en suis le *seul auteur*, et que ce travail est mon œuvre et mon œuvre exclusive.

Je regrette vivement d'avoir été mis en demeure d'entrer dans tous ces détails, à cause des assertions erronées de M. Dupouey; mais tolérant pour les appréciations, je crois qu'on doit être très sévère pour les faits.

Je n'attache aucune importance au plan et à la rédaction du Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées; mais quelque mince que soit la valeur de ce travail *bien court*, qui, à défaut d'une étendue *de 76 pages in-8°*, a peut-être le mérite de la clarté et de la précision, l'exactitude des faits m'impose le devoir de ne pas en récuser la paternité.

F. COUARAZE DE LAA,

Professeur de philosophie au lycée impérial de Tarbes, membre de la Société archéologique du midi de la France.

Arudy (Basses-Pyrénées), le 17 août 1863.

Bulletin sommaire des dernières Publications.

ABBADIE (ANTOINE D'). — Géodésie d'Ethiopie, ou triangulation d'une partie de la Haute-Ethiopie, exécutée selon des méthodes nouvelles...; vérifiée et rédigée par Rodolphe Radeau. 3e fascicule. In-4° à 2 col., VIII-361-457 pages et 13 pl., Paris, B. Duprat.

Ce grand travail, qui fera époque dans les annales de la géographie, embrasse pour la première fois tous les résultats des longues observations de notre intrépide compatriote dans les régions les plus intéressantes de l'Afrique.

AMBERT (Général baron JOACHIM). — Le baron Larrey. 66 pages in-18 Jésus. Paris, impr. Cosse et Dumaine.

Extrait de l'ouvrage intitulé: *Gens de guerre. Portraits.* Ne se vend pas. — Tous nos lecteurs savent que l'illustre chirurgien, membre de l'Institut, mort en 1842, était né près de Bagnères.

BARET (EUGÈNE), professeur de littérature étrangère à la Faculté des lettres de Clermont-Ferrand. — Histoire de la littérature espagnole depuis ses origines les plus reculées jusqu'à nos jours. In-8° de XX et 603 p.; et in-18 jésus de XXII et 621 p. Paris, Tandou.

Collection d'histoires littéraires. — Nous reparlerons de ce volume.

BARTHE (L'abbé E.) — Vie de Pey-Berland, archevêque de Bordeaux, et monographie historique et religieuse de la tour Pey-Berland. ou Notre-Dame d'Aquitaine. In-16 de VIII et 188 p., Bordeaux, impr. Chaynes.

BOUTAN (A.), professeur au lycée Saint-Louis, et J.-CH. D'ALMEIDA, professeur au lycée Napoléon. — Cours élémentaire de physique, précédé de notions de mécanique et suivi de problèmes. 2e édition, revue et augmentée, avec 657 fig. et un spectre solaire intercalés dans le texte. In-8° de 890 p. Paris, Dunod.

Digitized by Google

Le succès de cet ouvrage dépasse tout ce que l'on pouvait attendre. Nous avions déjà rendu justice au talent de l'un des deux auteurs (voir notre tome III, p 101); il faut ajouter qu'ils n'ont rien négligé l'un et l'autre pour la perfection de leur œuvre, et que l'éditeur, de son côté, l'a fait exécuter dans des conditions matérielles très supérieures à tout ce qui existait en ce genre.

CARRO (A.), bibliothécaire de la ville de Meaux.—Mémoire sur les monuments primitifs dits celtiques et antéceltiques. Essai d'explication de leur origine et de leur destination. In-8° de 71 p. et 9 pl. Meaux, impr. Carro; Paris, libr. Dumoulin.

On sait que les études archéologiques se portent de plus en plus sur les monuments que le vulgaire appelle encore druidiques, mais où la science actuelle reconnaît que les Druides, ni même les Celtes, n'ont rien à voir.

CASTETS, maire de Galan. — Traitement des vignes malades ou atteintes de l'oïdium; conseils adressés... à MM. les maires des communes de son canton et des communes voisines. 7 p. in-4° à 2 col. Tarbes, impr. Telmon.

CÉNAC-MONCAUT (JUSTIN). — Histoire de l'amour dans les temps modernes, chez les Gaulois, les chrétiens, les barbares, et du moyen-âge au XVIIIe siècle. In-18 jésus de 422 p. Paris, Amyot.

Collection Amyot. 3 fr. 50 c. — Renouvelons le vœu que nous exprimions en annonçant la première histoire de l'amour de notre fécond polygraphe (voyez notre tome III, p. 385); et souhaitons qu'il y ait plus de logique et d'harmonie dans la composition et la forme du présent volume qu'il n'en paraît dans l'agencement du titre.

CHASSIN (CH.-L.). — Le Génie de la révolution. T. I. Les élections de 1789, d'après les brochures, les cahiers et les procès-verbaux manuscrits. In-8° de XXIV et 496 p. Paris, Pagnerre.

Collection d'auteurs contemporains. 3 fr. 50 c. le volume.

COCHET (l'abbé). —,Archéologie céramique et sépulcrale, ou l'art de classer les sépultures anciennes à l'aide de la céramique. Nouvelle édition, revue et augmentée. In-4° à 2 col., 19 p. et fig. Roanne, impr. Ferlay.

FEZENSAC (Duc de), général de division. — Souvenirs militaires de 1804 à 1814. In-8° de 503 p. Paris, Dumaine. 5 fr.

Cette nouvelle publication de l'auteur des Souvenirs de la campagne de Russie se recommande d'elle-même à tous les amis de notre histoire contemporaine.

GARRIGOU (Adolphe). — Etudes historiques sur l'ancien pays de Foix et le Couseran (suite). Limites de l'ancienne Aquitaine et de la province romaine du temps de Jules César. 58 p. in-8°. Toulouse, impr. Connac, Delpon et Cie.

GARRIGOU (Docteur FÉLIX), de Tarascon. — L'homme fossile, historique général de la question et discussion de la découverte d'Abbeville, 55 p. in-8°. Paris, Dentu. Toulouse, Delboy.

Sur la découverte d'Abbeville, voyez plus haut, page 244.

— Mémoire sur les cavernes de Lherm et de Bouichéta (Ariége). 16 p. in-8°. Paris, impr. Martinet.

Extrait du *Bulletin de la Société géologique de France.* 2e série, tome 20, p. 305. Séance du 13 avril 1863.

GIGOT-SUARD (Docteur L.). — Des effets physiologiques de l'eau de la Raillère à Cauterets, recherches expérimentales. 71 p. in-16. Paris, impr. Bonaventure et Ducessois; *Gazette des eaux.*

Digitized by Google

LASSOUQUÈRE (Jh), typographe. — Les artistes du Sud-Ouest à l'exposition régionale des beaux-arts, à Auch, en 1863. 28 pages in-8°. Auch, imp. Foix.

Ces pages, qui ont paru dans le *Courrier du Gers*, méritent d'être signalées, entre tout ce qui a été écrit sur l'exposition artistique d'Auch, pour la franchise et la netteté des appréciations et pour une connaissance, trop rare chez les critiques, des procédés et de la langue de toutes les branches des arts du dessin.

LAURENTIE. — Le livre de M. E. Renan sur la vie de Jésus. 39 p. in-8°. Paris, Dentu, et au journal l'*Union*.

LAVERGNE (Léonce de), membre de l'Institut. — Essai sur l'économie rurale de l'Angleterre, de l'Ecosse et de l'Irlande. 4e édition. In-18 jésus de 480 p. Paris, Guillaumin, et libr. agricole. 3 fr. 50 c.

Fait partie de la *Bibliothèque des sciences morales et politiques*, éditée par Guillaumin et Cie

LÉOUZON LE DUC (L.). — Antiquités romaines, byzantines, gallo-romaines et celto-cimbriques, trouvées dans le nord de l'Europe. 1re Notice. 39 p. in-4°. Paris, impr. Lahure.

NISARD (Théodore), ex-missionnaire scientifique du gouvernement français. — Notice sur la vie et les travaux de l'abbé Guichené, curé de Saint-Médard (Landes). 16 p. in-8°. Batignolles-Paris, chez l'auteur, 112, rue des Dames. 50 centimes.

Le modeste ecclésiastique sur lequel l'un des premiers musicographes de notre temps vient d'écrire cette brochure, s'est fait connaître depuis plusieurs années par diverses inventions de musique instrumentale et par de profondes recherches sur le plain-chant.

O'REILLY (L'abbé Patrice-John), chanoine honoraire. — Histoire complète de Bordeaux, 2e édition, corrigée, augmentée d'une table chronologique des faits. 6 vol. et supplément. in-8°, ensemble de CIV et 4084 pages, avec 7 pl. Bordeaux, Delmas. Paris, Furne. Didier.

C'est le travail le plus complet sur l'histoire de Bordeaux; mais il est loin d'avoir épuisé la matière et réalisé l'idéal d'une monographie si intéressante.

PICTET (Adolphe). — Les origines indo-européennes, ou les Aryas primitifs, essai de paléontologie linguistique. 2e partie. Grand in-8° de VIII et 781 p. Paris, Cherbuliez.

L'un des plus vastes travaux par lesquels la linguistique ait essayé, dans notre siècle, de révéler les mystères de l'époque anté-historique. — On annonce la traduction prochaine d'un monument admirable de la philologie allemande, base classique de ces fécondes études, aujourd'hui en faveur dans toute l'Europe: la *Grammaire comparée des langues indo-européennes*, de Bopp.

ROBERT (Docteur Eugène). — Interprétation naturelle des pierres et des os travaillés par les habitants primitifs des Gaules. 24 p. in-8°. Paris, Giraud.

Ce travail a paru d'abord dans *les Mondes*, journal scientifique de M. l'abbé Moigno.

VIGNERTE (Benjamin), avocat à Bagnères. — Mémoires sur un projet, mis au concours, d'éducation internationale. 94 p. in-16. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun.

Pour tout le Bulletin sommaire :

Léonce COUTURE.

Digitized by Google

A MONSIEUR ALFRED MAURY,

Membre de l'Institut et Professeur au Collége de France.

HOMMAGE RESPECTUEUX

de son obéissant et dévoué serviteur,

J.-F. BLADÉ.

LES WANDALES ET LES ALAINS

Jusqu'à leur invasion en Gaule.

I

L'histoire des Wandales et des Alains jusqu'à leur invasion en Gaule est malheureusement trop peu connue du public. Nos annalistes généraux n'ont pu accorder au passé de ces deux peuples qu'une attention nécessairement restreinte, et tout le monde n'a pas le loisir et la facilité de se renseigner dans les ouvrages spéciaux. Sans parler des anciens auteurs, tels que Zozime, Olympiodore, Jornandes, Isidore et Grégoire de Séville, etc.., il faut encore avoir recours aux écrits d'Albert Kranz, de Wolfgang Lazius, de Conrad Mannert, et de MM. de Guignes, Schulze, Louis Marcus et Félix Papencordt. Faute d'un pareil travail, on ne comprendra jamais assez les diverses migrations qui finirent par précipiter, au commencement du ve siècle, les tribus germaniques au-delà du Rhin, et l'influence de cet événement capital sur les destinées ultérieures de la Gaule. Au point de vue particulier de l'histoire du Sud-Ouest, il ne faut pas non plus perdre de vue que les Wandales et les Alains ont momentanément envahi la Novempopulanie, et préparé ainsi l'occupation wisigothique. Il importe donc, pour

Digitized by Google

ce double motif, que cette lacune soit comblée, et c'est là précisément le but de ma dissertation.

Et d'abord, je déclare, pour l'acquit de ma conscience, que mes recherches personnelles ont été singulièrement facilitées par des travaux antérieurs, dont il est toujours permis de tirer parti, sous condition de rendre à chacun ce qui lui appartient. J'ai d'ailleurs soigneusement vérifié et rectifié, sur les écrivains originaux, toutes les citations qu'on va lire, et je n'ai point marché en aveugle sur les traces de mes devanciers.

Le premier essai d'une histoire systématique des Wandales est celui d'Isidore de Séville, écrit dans la première moitié du VIIe siècle (1). Cet ouvrage, malheureusement trop écourté, a surtout trait au séjour des Wandales en Espagne et en Afrique, et il ne contient sur les origines de ce peuple, et sur son existence antérieure à 406, rien qu'on ne trouve déjà dans Zozime, Olympiodore, Jornandes, et les écrivains de la même époque. Vient ensuite la Chronique des Wandales de Grégoire de Séville, et pour rencontrer un nouvel historien, il faut arriver jusqu'au milieu du XVIe siècle. C'est l'époque d'Albert Kranz, un des vrais fondateurs de la grande histoire du nord de l'Europe (2). Après de longues et fortes études sur les Danois, les Suédois, les Norwégiens et les Saxons, Kranz aborde enfin les Wandales. Origines, division par tribus, migrations, royaumes fondés ou détruits par ce peuple, il cherche à rendre compte de tout (3). Malgré d'injustes attaques, vigoureusement relevées par Nicolas Cisner, son livre est resté, par l'exactitude et la bonne foi des recherches, comme la première tentative sérieuse en ce genre, et de nos jours, M. Louis Marcus lui a fait de nombreux emprunts, qu'il ne signale pas toujours avec assez de scrupule. Cinquante ans environ après Albert

(1) ISIDORUS HISPALENSIS, *Historia Gothorum, Vandolorum et Langobardorum*. Edit. élzévirienne de Grotius Amsterdam, 1655. V. aussi GREGORIUS HISPALENSIS, *Chronicon Vandalorum*, et dans *l'Espana Sagrada* de FLOREZ; *l'Historia Regum Gothorum, Vandalorum et Suevorum*.

(2) ALBERT KRANTZ, *Chronica Regnorum Aquilonarum, Daniæ, Sueviæ, Norvægiæ*. Strasbourg, 1546.

(3) *Wandalia, sive de Wandalorum verâ origine, variis gentibus, crebris è patriâ migrationibus, regnis item quorum vel auctores fuerunt, vel eversores.*

Digitized by Google

Kranz, un autre érudit allemand, Wolfgang Lazius, aborde l'étude des nations septentrionales, au point de vue de leurs migrations, et des diverses langues du groupe germanique (1). Malheureusement pour cet historien, les progrès de la critique n'avaient point encore fait justice de certains ouvrages apocryphes, particulièrement de celui qu'Annius de Viterbe fabriqua vers la fin du xve siècle, et qui fut si longtemps attribué à Bérose. Lazius s'y laissa prendre comme bien d'autres, et la solidité de ses recherches en est souvent demeurée compromise. Mais bon nombre de passages n'en sont pas moins inspirés des sources les plus pures et demeurent à l'abri de tout reproche, surtout en ce qui concerne les époques un peu reculées.

En 1785, le licencié (*magister*) Conrad Mannert publia à Leipsick une *Histoire des Wandales* (2) conçue sur un plan général et systématique. Ce volume n'a jamais été traduit en français. Malheureusement M. Mannert était alors bien jeune, et il apporta dans ce travail une précipitation qui lui fit négliger plus du tiers des sources originales, et l'empêcha souvent de discuter les autres avec toute l'attention qu'elles méritaient (3). Plus tard, divers problèmes, dont l'examen n'avait pu être encore abordé, se sont trouvés éclaircis par les grandes études de l'école allemande, particulièrement par la monographie de Stilichon de M. Schulze (4) et les travaux de M. Meidinger (5).

La prise d'Alger sous le règne de Charles X, et les progrès de la domination française dans les pays barbaresques, finirent par attirer l'attention des savants sur l'établissement des Wandales dans ces contrées, à l'époque du comte Bonifacius. En 1835, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres mit ce sujet au concours (6),

(1) Lazius, *De Gentium aliquot migrationibus, sedibus fixis, reliquiis, linguarumque initiis et immutationibus ac dialectis, Libri* xii, Francfort, 1600.
(2) Mannert, *Geschichte der Wandalen.*
(3) V. Marcus, *Histoire des Wandales*, p. iv et suiv. de la Préface.
(4) Schulze, *Flavius Stilicho, ein Walleinstein der Vorzeit*, Leipsick, 1809.
(5) Meidinger, *Wœrterbruch der gothisch-teutonischen Mundarten.* Francfort-sur-le-Mein, 1833.
(6) En novembre 1833, le ministre de la guerre avait prié l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de préparer une *Histoire d'Alger sous la domination romaine.* Deux ans après, la commission désignée par cette Compagnie publiait à

Digitized by Google

et deux mémoires lui furent adressés l'année suivante, l'un par M. Félix Papencordt, docteur en philosophie de Berlin, et l'autre par M. Emmanuel Miller, employé aux manuscrits de la Bibliothèque du Roi. Je n'ai pu mettre la main que sur le mémoire de M. Papencordt, le seul, je crois, qui soit imprimé. Mais ces deux travaux n'embrassent nécessairement qu'une période fixe et limitée, et laissent de côté les seules questions vraiment intéressantes pour nous : celles de l'origine des Wandales, et de leur existence avant la grande invasion de 406.

Heureusement que ces vastes et regrettables lacunes devaient être bientôt comblées par M. Louis Marcus, simple professeur d'allemand au collége royal de Dijon. Son livre (1) ne parut qu'en 1836, et trop tard, par conséquent, pour entrer en lice avec les essais de MM. Papencordt et Emmanuel Miller. M. Marcus a eu le mérite et l'honneur de présenter le premier un véritable travail d'ensemble sur l'histoire des Wandales. Familiarisé de longue main avec les œuvres des érudits des trois derniers siècles, il se trouvait personnellement en situation de bénéficier des méthodes et des découvertes de la nouvelle école allemande, bien avant que ses procédés ne fussent tombés dans le domaine du commun des écrivains. Il faut bien le dire, l'auteur, qui cite si volontiers Lazius, se montre beaucoup plus circonspect envers Albert Kranz, auquel il a fait pourtant des emprunts très considérables. Si les deux savants allemands ont laissé force *desiderata*, M. Marcus a

l'Imprimerie Royale un volume de *Recherches*, et la question suivante était mise au concours : « *Tracer l'Histoire de l'établissement des Vandales en Afrique, et de leur administration depuis Genseric jusqu'à la destruction de leur empire par Bélisaire; s'efforcer de montrer quel fut l'état de l'Afrique romaine sous leur domination, et jusqu'où s'étendait leur pouvoir et leur influence dans l'intérieur de ce continent; rechercher quel fut l'idiome dont ils faisaient habituellement usage, et quels rapports s'établirent entre ce peuple conquérant et les indigènes ; enfin essayer de déterminer quels vestiges de leurs langues et de leurs coutumes les Vandales ont laissés en Afrique jusqu'à l'invasion des Arabes.* » Le prix fut adjugé à M. Félix Papencordt, dont le mémoire écrit en allemand (*Geschichte der Vandalischen hersschaft in Africa*) n'a été imprimé à Berlin qu'en 1837, 1 vol. in-8°. L'Académie se montra néanmoins si satisfaite du travail de M. Miller qu'elle réclama pour lui un encouragement spécial du ministère de l'intérieur. J'ai eu à recours à l'ouvrage intraduit de M. Papencordt, mais celui de M. Miller n'a pas, que je sache, été publié.

(1) Louis Marcus, *Histoire des Wandales depuis leur première apparition sur la scène historique jusqu'à la destruction de leur empire en Afrique.* 1 vol. in-8°. Paris, 1836.

Digitized by Google

su les remplir habilement, à l'aide des découvertes de l'ethnographie et de la philologie au XIXe siècle. Il a mis aussi très largement à profit ces tables onomastiques, si exactes et si complètes, qui caractérisent les anciens ouvrages de haute érudition, et dont le secret, à peu près perdu chez nous, se conserve encore au-delà du Rhin. Dans la pensée première de l'auteur, qui s'en explique formellement, l'histoire des Alains devait aussi trouver place dans cet ouvrage. Malheureusement, il changea d'avis, et il en différa la publication, pour l'annexer à la suite d'une *Histoire des Etats Barbaresques,* qui devait paraître entre 1835 et 1836, mais qui n'a jamais été imprimée (1). Pour tout ce qui se rapporte aux origines des Alains, je me suis donc trouvé réduit, en dehors des historiens grecs et romains, à l'*Histoire des Huns*, de M. de Guignes, et j'ai fait aussi mon profit du *Mémoire sur les Alains, les Igours et les Sabirs*, inséré par ce savant dans le tome XXVIII des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

Voilà quels ont été mes guides pour la rédaction de cette Notice. Je les ai suivis, en général, avec une confiance qui n'exclut pas les recherches personnelles; et quand j'ai cru, par exception, ne pas devoir me ranger à leur avis, je me suis attaché scrupuleusement à déduire les motifs de ces divergences.

II

Origines, langue et mœurs des Wandales. — Pline et Tacite sont les deux premiers auteurs anciens qui aient fait mention des Wandales. Pline en avait probablement entendu parler en traversant le pays des Chauques, qui occupaient alors (48 ans apr. J.-C.) le littoral compris entre le cours de l'Ems et celui du Weser. « Il y a, dit-il, cinq nations principales en Ger-

(1) M. Marcus annonça aussi une *Histoire des colonies étrangères qui se sont fixées dans l'Abyssinie et dans le Sennaar, depuis le* VIIe *siècle avant J.-C. jusqu'au* IVe *siècle de l'ère chrétienne.* Il est à regretter que ce grand travail, dont quelques fragments ont paru dans le *Nouveau Journal Asiatique* de 1829 et dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, de 1830, n'ait pas été continué. V. là-dessus les rapports de MM. Saint-Martin, Reynaud et le comte de Lasteyrie, dans le *Journal Asiatique*, n° de septembre 1830.

Digitized by Google

manie, dont la première est celle des Vindili, englobant les Burgundiones, les Varini, les Carini et les Guttones (1).» Ces peuplades habitaient alors le territoire qui s'étend entre l'embouchure de l'Elbe et celle de la Vistule. Dans les tribus du groupe vindilique, Tacite mentionne expressément les Varini et les Gothones; il ne parle des Wandales qu'incidemment, et à propos des traditions mythologiques des Germains (2). Les Wandales sont donc une nation germanique; ainsi, il ne faut pas les confondre avec les Wendes ou Venèdes, peuple d'origine slave. «Il y a, dit Pline, des gens qui prétendent que toute cette côte (de Poméranie) jusqu'à la Vistule est habitée par les Sarmates, Venèdes, Scyriens et Hirriens (3).» Bien que Tacite ne reproduise l'assertion de Pline que sous une forme dubitative (4), plusieurs écrivains modernes, et particulièrement Gatterer (5), ne s'en sont pas moins crus autorisés à prendre pied sur ce texte pour identifier les Vénèdes et les Wandales, et pour reculer ainsi jusqu'à Memmel, à l'orient de la Vistule, les limites du pays occupé par ce dernier peuple. Cette confusion ne saurait pourtant soutenir le contrôle sérieux et attentif des témoignages historiques. Les Wandales combattaient presque tous à cheval, et Tacite lui-même nous apprend que les Vénèdes ou Wendes étaient armés de boucliers, et qu'ils formaient une agile et excellente infanterie. Procope, qui fait dériver de la même souche les Wandales, les Gépides et les Goths, les distingue soigneusement des Antes et des Sclabini, dont

(1) Plin. *Hist. nat.*, lib. IV, cap. XIII. — Reudigni deinde et Aviones et Varini. Tacit., *Germ.* 41. — Trans Lygios Gothones regnantur.. *Id.*, *Ibid.*, 43. — Les Varini habitaient le Mecklembourg, entre Weimar et Rostock; et les Gothones étaient cantonés plus au levant de la rive orientale de la Vistule, du côté de Bromberg.

(2) Celebrant carminibus antiquis (quod unum apud illos memoriæ et annalium genus est) Tuistonem Deum terra editum et filium Mannum, originem gentis conditoresque Manno tres filios assignant, è quorum nominibus proximi Oceano Igævones, medii Herminones, cæteri Istævones vocertur. Quidam autem licentia vetustatis plures Deos ortos, pluresque gentis appellationes, Marsos, Gambrivios, Suevos, Vandalios affirmant... Tacit., *Germ.*

(3) Plin., *Hist. Nat*,, lib. IV, cap. 13.

(4) Peucinorum Venedorumque, et Fennorum nationes Germanis an Sarmatis ascribam dubito, quanquam Peucini, quos quidam Bastarnas vocant, sermone, cultu, sede, ac domiciliis, ut Germani agunt: sordes omnium ac torpor procerum connubiis mixtis, nonnihil in Sarmatorum habitum fœdantur. Venedi multum ex moribus traxerunt. Tacit., *Germ.*

(5) Gatterer, *Einleitung in die synchronistische Universalhistorie*, p. 767 et 768

Digitized by Google

les mœurs, la religion, le genre de vie et les caractères anthropologiques, révèlent une origine slave (1). Or, Jornandès, qui vivait en même temps que Procope, regarde les Wendes, les Antes et les Sclabini, comme des tribus de même souche (2). La cause de cette assimilation des Wendes et des Wandales, vient très probablement de ce que ces derniers, ayant quitté les rives de la Baltique, en même temps que les Goths et les Burgundes, le territoire qu'ils abandonnèrent fut ensuite occupé par des populations sarmates. Dans ce pays, les noms de Wendes et de Wandales devinrent alors synonymes, soit à cause de l'analogie phonétique, soit à cause de l'identité du territoire (3).

Si l'hypothèse de Gatterer et de son école est dépourvue de probabilité, on ne saurait accorder plus de crédit à l'opinion de Meidinger (4), qui, sur la foi si souvent trompeuse de l'étymologie, présente les Wandales comme un mélange de Wendes et d'Alains (*Wend-Alani*, *Wand-Alani*). Les historiens du IVe siècle de notre ère nous apprennent, en effet, que les Wandales et les Alains ne se réunirent qu'à cette époque. Encore ne s'agit-il ici que des Wandales et non des Wendes. Un écrivain du XVIe siècle, Lazius (5), fait dériver le nom de Wandales du verbe *wandeln*, errer, rôder, marcher à l'aventure. Mais c'est encore là une conjecture essentiellement erronée, car les Wandales sont déjà désignés comme tels, bien avant les migrations lointaines que Lazius invoque pour étayer son opinion. Si j'avais à prendre un parti, j'aimerais mieux me ranger à l'avis de M. Marcus, qui prétend que la signification du mot *Wandale* est à peu près la même que celle de *Goth*. Goth (*gut, good, got, goth*) éveille l'idée d'honneur, de bravoure, de bonté. Les Wandales (*win*, *wyn*, *dail*, *dêl*, *dal*, *deal*)

(1) PROCOP. *De Bello Gothorum.*

(2) Introrsus illi Dacia est, ad coronæ speciem arduis alpibus emunita, juxta quorum sinistrum latus, quod in aquilonem vergit, et ab ortu Vistulæ fluminis per immensa spatia venit, Vinidarum natio populosa consedit. Quorum nomina licet nunc per varias familias et loca mutuentur, principaliter tamen Sclavini et Antes nominantur. JORNANDES, *De Rebus Geticis*, § 2.

(3) Les causes de cette confusion sont déduites et réfutées, avec autant d'abondance que de logique, dans l'*Introduction* à l'*Histoire des Wandales*, de M. LOUIS MARCUS.

(4) MEIDINGER, *Die Deutschen Volksstæmme*, p. 153.

(5) LAZIUS, *De migratione populorum*, lib. x.

Digitized by Google

seront le peuple aimable, bon, brave, passionné pour le combat (1). Mais c'est assez sur ce stérile et périlleux sujet.

D'après le passage de Tacite déjà rapporté, les Wandales avaient les mêmes croyances religieuses que les autres peuples germaniques. Procope relève aussi bon nombre d'autres rapports avec les Ostrogoths, les Wisigoths et les Gépides. « Les plus puissants des peuples gothiques, dit-il, sont les Goths (Ostrogoths) les Vandales, les Visigoths et les Gépides. On les nomme aussi Sarmates et Mélanchlænes. Certains les appellent peuples gothiques, parce qu'ils diffèrent par les noms, et se ressemblent d'ailleurs. Tous ont le corps blanc, les cheveux blonds, la taille haute et l'extérieur agréable. Ils vivent sous les mêmes lois, professent les doctrines ariennes, et parlent tous une même langue, que l'on appelle la langue gothique. Je pense qu'ils ont d'abord fait partie de la même nation, et qu'ils se sont plus tard distingués par les noms des différents chefs (2).» —Comme tous les Germains, les Wandales détestaient le séjour des villes, et leurs longues migrations et leur établissement en Afrique ne diminuèrent point cette antipathie. C'est ainsi que le roi Genséric fit raser les murs des cités, suivant en cela l'exemple des Ostrogoths, qui laissèrent tomber en ruines les places fortes de l'Italie (3). Sur le sol carthaginois, les nou-

(1) Pour le nom de *Wandales*, je ne vois pas quelle objection un peu sérieuse on pourrait faire à ceux qui inclineraient à y retrouver l'ancien mot gothique *dail*, partie (en vieux saxon, en suédois et en danois, *dél*, en anglo-saxon *dael* ou *dal*, en anglais *deal*); et la racine *win*, *wyn*, *wen*, *waen*, etc., de l'ancien verbe teutonique *winna* et *wenna*, qu'on rencontre dans tous les anciens dialectes de cette langue, et qui signifie aimer, être aimable, être brave et victorieux. MARCUS, *Hist. des Wand.*, p. 15.

(2) Omnium autem maximæ ac potentissimæ Gothi, et Vandali et Visigothi, et Gepedes, jamdudum Sarmates et Melanchlæni appellati. Sunt et qui Geticas gentes has vocent qui omnes nominibus quidem inter se differunt, et cætero conveniunt. Nam et albi sunt omnes corpore, flavi coma, proceri quoque et aspectu probo, legibus item eisdem utuntur, similiter et Arianæ omnes opinionis, voce una Gothica appellata utentes; et ut mihi sane videtur, ex una omnes gente procreati, nomina postea ab eorum ducibus varia sortiti. PROCOP. *De Bello Vandilico*, lib. I.

(3) MARCUS, *Hist. des Wandales*, liv. IV, p. 407. Je laisse à M. Marcus toute la responsabilité de cette opinion. Les Wandales agissaient probablement ainsi dans un intérêt politique; et la preuve, c'est qu'ils ne démantelèrent pas Carthage, centre de leur domination.— Théodoric commença d'abord par distribuer aux Ostrogoths les châteaux et villes d'Italie. — Calabri et Appuli qui multis Ostrogothorum præsidibus tuebantur, se suaque omnia Belisario tradiderunt. PROCOP. *De Bello Gothico* I. et aliàs, *passim*.— Il en fut de même des Wisigoths dans le midi de la Gaule. — Gothos qui in hac urbe (Ruthenorum) morabantur. GREG. TURON. II, 36. — De même, les Goths occupaient la forteresse d'Angoulême en 508, quand les habitants en firent le siége. *Id. Ibid.*

Digitized by Google

veaux conquérants conservaient encore beaucoup de leurs vieilles mœurs et de leur ancienne organisation. Chastes comme tous les barbares, la luxure des Romains du Bas-Empire leur faisait horreur, et ils s'attachèrent soigneusement à la réprimer. Les chefs adoptèrent les habits de soie rehaussés de broderies d'or et d'argent; mais tous gardèrent les longs cheveux flottants, les grandes moustaches et les favoris courts des tribus des bords du Rhin, du Weser et de l'Elbe (1). Procope, Victor de Vita, Victor de Cartenne (aujourd'hui Tennez), et d'autres historiens, nous ont transmis de longs et précieux détails sur la forme politique et sociale importée en Afrique par les Wandales. Cette forme reproduit (*mutatis mutandis*) les caractères essentiels des sociétés germaniques, tels qu'ils nous sont révélés par les récits des auteurs classiques, et surtout par les recueils de lois barbares. Je veux parler de la confusion des pouvoirs civils et militaires, et d'une hiérarchie de guerriers-magistrats, qui est au fond à peu près la même chez toutes les tribus germaniques. De même que les Franks mérovingiens, par exemple, obéissent à des rois, dont le pouvoir délégué aux ducs et aux comtes se ramifie jusqu'aux vicaires, centeniers et dizeniers; de même les Wandales ont leurs chefs suprêmes, et sous eux les ducs, les comtes ou *chiliarques*, les centurions, etc.(2). — En voilà assez, je crois, sur les origines et les mœurs, et je passe à l'histoire positive.

III.

Les Wandales jusqu'à leur réunion aux Alains. — On lit dans Paul Diacre, que les Langobards, ayant quitté le Jutland, voulurent s'établir au sud de cette presqu'île, le long des rives de l'Elbe, qui étaient déjà occupées par les Wandales (3). Sommés

1) VICTOR VITENSIS, lib. II, cap. 4, dans les *Schediasmata antiqua* de MIENTRAS. Madrid, 1645. V. aussi SIDOINE APOLLINAIRE. Epit. I, 2; GUSSEME, *Diccionario numismático*, etc.

2) PROCOPE, *De Bello Vindil.*; VICTOR VITENSIS; VICTOR CARTENNENSIS. Passim. — Cf. DOM RUINART, *Historia persecutionis Vandalicæ*.

3) PAUL. DIACON. *De Gestis Langobardorum*, I, 2, I, 3, I, 7.

Digitized by Google

de payer tribut aux nouveaux venus, les Wandales s'y refusèrent; mais ils furent battus par les Langobards, qui se fixèrent dans le pays, sans cependant en expulser les anciens possesseurs. — Bien que le récit de Paul Diacre soit très postérieur à l'événement lui-même, rien ne prouve qu'il soit entaché d'erreur. En effet, Velleius Paterculus nous montre les Langobards établis sur les bords de l'Elbe à l'époque de Tibère, et il les distingue très nettement des populations germaniques (1). Il est probable que cette émigration des Langobards eut lieu vers la dixième année du premier siècle de notre ère. Quoi qu'il en soit, un passage de Pline nous a déjà montré les Wandales établis (48 ap. J.-C.) entre l'embouchure de l'Elbe et celle de la Vistule. Si Tacite, qui écrivait cinquante ans plus tard, n'a pas déterminé, dans sa *Germania*, la patrie de ce peuple, cela tient, sans doute, à ce qu'elle n'était déjà plus la même à cette époque. M. Marcus, et avant lui les historiens les plus autorisés de l'école allemande, conjecturent en effet, avec beaucoup de vraisemblance, que les Rugiens d'abord, et les Wandales ensuite, furent obligés de céder la place aux Goths, dont l'empire avait déjà franchi les limites de la presqu'île scandinave, et s'étendait chaque jour à l'occident de la Vistule. Cette conjecture repose principalement sur un passage de Jornandes, qui va même jusqu'à prétendre que les Wandales se virent forcés, pendant quelque temps, de combattre pour leurs vainqueurs (2). Ce fut donc entre 110 et 160 qu'ils quittèrent les rives de la Baltique, et se dirigèrent vers les montagnes du Géant, que Dion Cassius appelle les montagnes des Wandales (3). Une chose incontestable, c'est que ce peuple prit dès

(1) Fracti Langobardi, gens etiam germana feritate ferocior. VELL. PATERCULUS, *Hist. Rom.*, 106. — C'est aussi l'opinion de Tacite, *Germ.* 40. Strabon nous montre également les Langobards établis le long de l'Elbe. — Μέρος δέ τι αὐτῶν (Σοήβων) καὶ πέραν τοῦ Ἀλβιος νέμεται, καθάπερ Ἑρμόνδοροι καὶ Λαγκόβαρδοι STRAB. *Geog.* Lib. VII, cap. 1.

(2) Ex hac igitur Scanzia.... Gothi quondam memorantur egressi, qui ut primum e navibus exeuntes, terras attigere... Unde mox promoventes ad sedes Ulmerugorum (*Ruges, Rugiens*) qui tum Oceani ripas insidebant, castrametati sunt, eosque commisso prælio, propriis sedibus pepulerunt, eorumque vicinos Vuandalos jam tunc subigantes, suis applicavere victoriis. JORNAND. *De Reb. Get.* — Il ne peut être ici question que d'un renfort reçu de Scandinavie, par les Goths établis sur la Vistule.

(3) DIO CASSIUS, *Hist. Rom.* LV, 1.

Digitized by Google

l'origine, et dans la plénitude de sa liberté (1), une part active à la guerre des Marcomans (166).

Il est regrettable qu'aucun érudit n'ait encore songé à rassembler, et à agencer systématiquement, les passages dispersés des auteurs anciens relatifs à l'histoire de ce dernier peuple. Nous y trouverions la preuve irrécusable que la guerre qui porte son nom eut pour cause immédiate et principale une perturbation du monde barbare analogue à celle qui devait occasionner plus tard la grande invasion de 406. Le fait capital et générateur fut ici le passage du Don par les Alains. Ce passage, dont il sera question plus bas, provoqua parmi les tribus germaniques des déplacements et des migrations dont je n'ai à m'inquiéter que pour ce qui a trait aux Wandales. — La guerre des Marcomans n'avait pas encore éclaté qu'un corps de six mille Langobards se trouvait déjà forcé de traverser le Danube et de solliciter des Romains la permission de se fixer sur les terres de l'empire (2). Cette permission leur fut refusée, et ils se virent contraints de retourner au-delà du fleuve. Il est à croire que ces fuyards avaient été mis en déroute par les Wandales, pendant que ces derniers s'acheminaient vers les montagnes du Géant; car les Langobards étaient alors cantonnés sur le territoire de Magdebourg. Quatre ans après (170), les Wandales entrèrent eux-mêmes en Pannonie; mais ils en furent expulsés par Marc-Aurèle, qui défit aussi les Sarmates, les Quades et les Marcomans (3) Les revers qu'ils continuèrent d'essuyer jusqu'en 175 ne les empêchèrent pas de recommencer bientôt leurs attaques (178), de concert avec les Jazyges, peuple scythique, et la tribu germanique des Buri (4). On

(1) Les Goths n'apparaissent pas sous leur nom sur la scène pendant cette guerre, et ceux qui y jouent un rôle sous un autre nom, par exemple les Victophales, ne se battent pas contre les Romains, comme les Wandales, sur la terre allemande, et dans la Société des tributs germaines, mais à l'est du Theiss, en Hongrie et en Russie, et conjointement avec les Alains et d'autres tribus Sarmatiques ou Scythes. MARCUS, *Hist. des Wand.*

(2) PETRUS MAGISTER, *In Excerptis e Legationibus;* DIO CAS. ap. Ursinum.

(3) Pannonias, Marcomannis, Vandalis, simul etiam Quadis extinctis liberavit. JUL. CAPITOLIN.

(4) Les Buri avaient émigré. Vers la fin du ier siècle de notre ère, ils occupaient encore le pays compris entre les sources de la Vistule et celles de l'Oder. V. TACIT. *Germ.*

Digitized by Google

ne saurait douter néanmoins que les Wandales et leurs alliés n'aient fait leur paix avec l'empire avant les Marcomans, qui ne traitèrent qu'en 180 (1). Ces derniers prirent, en effet, l'engagement de s'abstenir de toute attaque contre les Wandales, les Jazyges et les Buri; ce qui prouve bien que ceux-ci étaient déjà raccommodés avec les Romains (2).

La promesse imposée aux Marcomans était chose fort inutile, car tous ces barbares se trouvaient naturellement rapprochés par la communauté de leurs intérêts et de leurs défaites. Leur amitié finit même par devenir si étroite que Caracalla s'en émut. Cet empereur, dont les vues politiques étaient tournées surtout vers la Germanie, et qui cherchait à conjurer le péril en divisant l'ennemi, s'attacha particulièrement à relâcher cette alliance périlleuse (3). — Nous perdons ensuite les Wandales de vue, jusqu'à l'avènement d'Aurélien (270). A cette époque, il se fait un grand mouvement parmi les tribus germaniques établies sur le Danube. Les Marcomans, les Juthunges, les Allemanes et les Wandales, menacent à la fois la Rhétie, le Norique et l'Italie septentrionale, pendant que les peuplades gothiques se préparent à envahir la Mœsie et la Pannonie. Mais les Wandales furent vaincus; leurs deux rois, suivis des principaux de la nation, se rendirent au camp d'Aurélien, et implorèrent la paix. L'empereur voulut avant tout prendre l'avis de son armée, et la réponse ayant été favorable, il consentit à traiter avec l'ennemi, prit les enfants des chefs en otage, et enrôla dans son armée deux mille cavaliers barbares qu'il garda auprès de lui, pendant que le reste de ses troupes prenait, à marches forcées, le chemin de l'Italie envahie par les Juthunges. En retour de leur soumission, les Wandales reçurent

(1) Ingenti ergo labore et moderatione, cum apud Carnuntum jugi triennium perseverasset, bellum Marcomannicum confecit : quod cum his Quadi, Vandali, Sarmatæ, Suevi, atque omnis Barbaria commoverat : multa hominum millia interfecit : ac Pannoniis servitio liberatis, Romæ rursus Commodo Antonino filio suo, quem jam Cæsarem fecerat, triumphavit. EUTROP. Lib. VIII.

(2) V. DIO, ap. Ursin. 412, nº 73; *In Excerpt. Const. Porphyr, De virtut. et vitiis.*

(3) V. MARCUS, *Hist. des Wand.*, liv. I, ch. 2.

Digitized by Google

le droit de commercer dans les villes romaines de la vallée du Danube (1).

Cette paix ne dura guère. Sept ans plus tard (277), Probus, qui venait de remporter, par ses lieutenants, une victoire sur les Franks, se trouvait lui-même aux prises avec les Burgundes et les Wandales (2). L'empereur, voyant diminuer le nombre de ses soldats, avait mis dans ses plans d'isoler une partie des envahisseurs, pour mieux les battre séparément, et le succès ne fit pas défaut à ce dessein. Les deux armées étaient séparées par le Danube, et les ennemis campés sur la rive opposée entendaient les cris des Romains qui les provoquaient au combat. Ces défis mirent les Wandales et les Burgundes hors d'eux-mêmes. Partout où ils pouvaient, ils traversaient le fleuve; mais les légions, rangées en bon ordre, les massacraient ou les faisaient prisonniers. Ceux qui échappèrent à la déroute demandèrent la paix, et offrirent de restituer le butin et les captifs qu'ils avaient faits. Mais quand ils eurent ce qu'ils voulaient, ils ne rendirent pas tout ce qu'ils avaient pris. L'empereur indigné se mit à la poursuite des barbares qui se retiraient, les châtia comme ils le méritaient, les tailla en pièces, et fit prisonnier leur chef Igille. Ceux qui tombèrent vivants entre ses mains furent envoyés en Bretagne. Ils s'établirent dans cette île, et

(1) DEXIPPUS, *In Except. e legat.*—Les Wandales, s'il faut en croire Paul Diacre, obéissaient déjà à deux rois quand les Langobards vinrent s'établir sur les bords de l'Elbe, et le récit de Dexippe nous montre la persistance de cette double royauté à l'époque d'Aurélien. Si nous avions à suivre les Wandales en Espagne, nous les trouverions divisés en deux tribus, les *Wandali Astingi* et les *Wandali Silingi*. Il est fort probable que cette division remonte beaucoup plus haut, et que dès une haute antiquité, chaque fraction de ce peuple obéissait à des chefs différents. V. MARCUS, *Hist. des Wand.*, liv. I, ch 2. liv. II, ch. 1.

(2) Καὶ δευτέρα γεγόνεν αὐτῶ μάχη πρὸς Φράγγους· οὓς διὰ τῶν στρατηγῶν κατακράτος νενικηκὼς αὐτὸς Βουργούνδοις καὶ Βανδίλοις ἐμάχετο. Ο δέ, τὴν οἰκείαν δυνάμιν ἐλαττουμένην ὁρῶν, μερίδα τινὰ παρασπάσαθαι τῶν πολεμίων διενοεῖτο, καὶ ταύτῃ διαμάχεται, καὶ πῶς συνέδραμε τῇ γνωμῇ τοῦ βασιλεως ἡ τύχη· τῶν γάρς στρατοπέδων ὄντων παρ' ἑκάτερα ποταμοῦ—εἰς μάχην τοὺς περαν βαρβάρους οἱ Ρωμαῖοι προεκαλουντο, etc. ZOZIME, *Hist.*, lib. I, cap. 68.—Plusieurs écrivains, et même celui que je viens de citer, veulent que cette guerre ait eu lieu sur le Rhin et non sur le Danube. Mais le récit de Vopiscus (*In Probo*), qui éclaire celui de Zozime, parle avec une entière précision du pays occupé par les Bourgundes et les Wandales à cette époque, et ne permet pas de transporter ainsi sur le Rhin le théâtre de cette lutte. V. MARCUS, *Hist. des Wand.*, liv. I, ch. 1, 2, *Passim*.

Digitized by Google

aidèrent plus tard l'empereur à comprimer une sédition (1). Le reste de la nation Wandale, qui avait quitté depuis longtemps les montagnes du Géant, pour errer dans la partie de la vallée du Danube comprise entre le Necker et la Theiss, s'établit alors (290) au bord de cette rivière, sur le territoire borné par les cours d'eau du Marosch, du Kérès, du Milembach et de la Gela (2). C'est là que Jornandes nous la montre encore établie en 332 (3), au moment même où les progrès incessants des Goths allaient la forcer de se réfugier en Pannonie.

Les Goths avaient alors renoncé momentanément à lutter contre l'empire. Ils s'étaient mis à sa solde, et avaient tourné leur activité contre les autres barbares. Leur roi Gébérich attaqua les Wandales. Les deux nations se rencontrèrent sur le bord du Marosch, et combattirent longtemps avec un avantage égal. Mais Wisumer, roi des Wandales, ayant enfin succombé avec un grand nombre des siens, Gébérich mit la contrée au pillage, et retourna ensuite dans son pays. Quelques vaincus qui avaient échappé à la mort formèrent une petite bande, et quittant leur malheureuse patrie, ils demandèrent à Constantin la permission de se fixer comme colons impériaux dans la Pannonie (22 mai 337), où ils séjournèrent pendant soixante ans environ (4). Ce fut là que vînt aussi

(1) On s'accorde généralement à supposer que c'est à ces Wandales... qu'un lieu voisin de Cambridge doit le nom de *Wandalesborough*. MARCUS, *Hist des Wand.*, p. 34. — Au retour de son expédition d'Isaurie, Probus, qui avait établi cent mille Bastarnes dans la Thrace, fonda aussi des colonies de Gataunni, de Gépides et de Wandales. Mais ces derniers profitèrent d'un voyage de Probus en Gaule, sortirent de leurs cantonnements, et parcoururent presque tout l'empire par terre et par eau pour s'en retourner chez eux. V. ZOZIM, *Hist. Eccl.*, liv. I, cap 68; VOPISCUS, *In Prob.*, cap. 18.

(2) Ce fait a été mis hors de doute par l'excellente dissertation de M. MARCUS, *Hist. des Wand.*, liv. I, ch. 2.

(3) Quo tempore (Vuandali) erant in eo loco manentes, ubi Gepidæ sedent, juxta flumina Marisia, Miliare et Gilfil et Grissia qui omnes supradictos excedit. JORNAND. *De Reb. Get.* — *Marissia* et *Grissia* correspondent au Marosch et au Kérès. LAZIUS, *De Migr. Gentium*, lib. IX. assimile le *Miliare* au *Milenbach*, et le *Gilfil* à la *Gela*. V. là-dessus les objections de MARCUS, *Hist. des Wand*, lib. I, ch. 4, note 3.

(4) Hic ergo Vuandalis commorantibus, bellum indictum est a Geberich rege Gothorum, ad littus prædicti amnis Marisiæ, ubi tunc diu certatum est ex æquali. Sed mox ipse rex Vuandalorum Vuisimar magna eum parte gentis suæ prosternitur. Geberich vero ductor Gothorum eximius superatis deprædatisque Vuandalis ad propria loca, unde exierat, remeavit. Tunc perpauci Vuandali, qui evasissent, collecta imbellium suorum manu, infortunatam patriam reliquentes, Pannoniam sibi a Constantino principe petiere, ibique per LX annos plus minus sedibus locatis, Imperatorem decretis ut incolæ famularunt. JORNAND. *De Reb. Get.*

Digitized by Google

s'établir, sous le règne de Valens une partie des Alains, dont l'histoire, à dater de cette époque, se trouve presque toujours liée aux destinées des Wandales. Je suis donc forcé d'interrompre mon récit pour jeter un coup d'œil rapide sur le passé des tribus alaniques avant cette réunion.

IV

Les Alains jusqu'à leur établissement en Pannonie. — Les Alains paraissent appartenir à la race slave ou scythique. Ils tenaient sous leur dépendance les Gélons et les Agathyrses. C'étaient des hommes de haute taille, à la physionomie ouverte, aux cheveux blonds, et dont les yeux bleus lançaient des regards plus fiers que farouches. Ils tenaient à déshonneur de marcher à pied, passaient leurs journées à cheval, sans jamais quitter leurs armes, et n'ayant d'autres demeures que des chariots recouverts d'écorces d'arbres. Les chariots d'une même tribu étaient disposés en cercle, et formaient ainsi des cités mobiles. Chez ces peuples, l'esclavage était inconnu. Tous les Alains étaient nobles au même titre, et n'obéissaient qu'à des chefs ou juges, choisis parmi les guerriers les plus expérimentés (1). Ils adoraient le Dieu Mars, sous la forme d'une épée nue fichée en terre, et cherchaient à lire l'avenir dans l'assemblage fortuit de certaines verges magiques. Ces peuples combattaient à peu près à la manière des Huns, dont ils différaient d'ailleurs à tant d'autres titres (2). Leur temps se passait à la chasse ou à la garde de leurs nombreux troupeaux. Les batailles étaient pour eux un vrai divertissement, et quand ils tuaient un ennemi, ils l'écorchaient avec soin, de façon à ce que la tête tînt à la peau, et que le tout formât ainsi une selle digne d'un guerrier. — Les Alains apparaissent dès les temps les plus reculés. Leur nom figure dans

(1) Sur les mœurs et l'origine des Alains, V. Ammien Marcellin, lib. xxxi, cap. 2; Jornandès, *De Reb. Get.* cap. 24; De Guignes, *Hist. des Huns*, t. ii; l'*Histoire Généalogique des Tartares*, t. ii, et Gibbon, ch. 26.

(2) Alanos quoque pugna sibi pares, sed humanitatis victu formaque dissimiles, frequenti fatigantes certamine subjugavere (Hunni). Jornand. *De Reb. Get.*—Sur les mœurs des Alains, V. Ammien Marcel., Lib. xxxi, cap. 2; Lucan. *Phars*, lib. viii et x; De Guignes, *Histoire des Huns*, lib. iv, p. 279 et suiv., etc.

Digitized by Google

le *Châh-Nameh* de Ferdoucy, parmi les populations Touraniennes auxquelles le héros Iranien Isfendiar, fils de Gustaps, impose la religion de Zoroastre (1). Ils erraient de temps immémorial à travers les steppes de la Sarmatie asiatique (2), dans le pays actuel des Baskirs, connu jadis sous le nom de la Grande-Hongrie (3).

D'après de Guignes, dont l'opinion acceptée par Gibbon a aussi prévalu chez bon nombre d'historiens contemporains (4), les Huns (*Hounn*, *Chounn*) seraient les mêmes que les Hioung-nou. Les plus anciens annalistes chinois nous montrent ces Hioung-nou occupant déjà, plus de deux mille ans avant J.-C., toutes les vastes contrées qui s'étendent de l'est à l'ouest depuis la Mantchourie jusqu'à l'Irtis, et du nord au sud, depuis les monts Altaï jusqu'aux monts Gadjar. Huit siècles plus tard (1200), nous voyons ces hordes nomades ralliées sur leurs *Tanjou* ou *fils du ciel*, dont les noms demeurent inconnus jusqu'à l'année 210 avant notre ère. Mété, le second de leurs Tanjous connus, avait étendu ses conquêtes depuis la Corée et la mer du Japon jusqu'à la mer Caspienne, et un de ses lieutenants avait soumis vingt-six royaumes en une

(3) V. le *Châh-Nameh* de Ferdoucy, traduction de M. Jules Mohl.

(4) Post quos est flexio montis Imai septentriones vergens. Colunt autem hanc Scythiam omnes versus septentriones, ad terram fere incognitam, qui communi vocabulo Alani Scythæ nom inantur. Ptolém. *Geogr.* lib. vi. cap. 14. — Sur l'étymologie du mot *Alain*, V. De Guignes, *Histoire des Huns*, liv. 4 qui le fait venir du mot *Alin*, en langue tartare *montagne*. — La chaîne de l'Imaus (aujourd'hui les monts Belour et l'Himalaya) s'étendait depuis le Caucase et le Paropamisus jusqu'aux limites septentrionales de l'Inde, séparant ainsi la Scythie en deux régions : *Scythia extra Imaum*, au nord *Scythia intra Imaum*, au midi.

(5) C'était le nom de cette contrée lors du voyage de Rubruquis, qui traversa la vaste plaine de Kipsak, en allant en ambassade chez le grand Khan. *Histoire des Voyages*, t. vii.

(1) De Guignes, *Hist. des Huns*, passim; Gibbon, *Histoire de la décadence de l'Empire Romain*, ch. xxvi. — M. Fauriel, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. i, révoque en doute cette identité des Huns et des Hioung-nou proposée par de Guignes, et voici sur quoi il s'appuie : 1° Les auteurs chinois, cités par l'historien des Huns, affirment que la domination des Hioung-nou fut détruite par les To-pa, en 93 ap. J.-C., et de Guignes conjecture que les débris des hordes vaincues auraient alors traversé la Tartarie pour venir se fixer dans le pays des Baskirs. Or, ces auteurs chinois, qui ne disent pas un mot de cette émigration, perdent les Hioung-nou de vue jusqu'en 402. 2° A cette époque, ils nous les montrent encore établis dans les montagnes de l'Asie centrale où nous les avons vus plus de trois siècles auparavant. Ainsi, l'hypothèse qui consiste à diriger une partie des Hioung-nou vers le pays des Baskirs à une époque incertaine, mais antérieure à 375, ne repose sur aucun texte, et ceux que nous connaissons la rendraient même fort peu probable.— Au reste, cette argumentation n'appartient pas en propre à M. Fauriel, et Gibbon, qui accepte pourtant l'autorité des auteurs chinois cités par M. de Guignes, avait soulevé l'objection bien avant l'historien de la Gaule méridionale. « Il est im-

Digitized by Google

seule campagne (1). Les empereurs de la Chine avaient essayé, dès le IIIe siècle avant J.-C., d'opposer aux incursions des barbares une muraille fortifiée de quinze cent milles de longueur (2); mais cet obstacle était impuissant à contenir les Hioung-nou. Les Tanjous rassemblaient parfois jusqu'à trois cent mille cavaliers, forçaient le passage, tombaient inopinément sur les provinces voisines, et s'en retournaient chargés de butin. C'est ainsi que les hordes de l'Asie septentrionale firent par deux fois la conquête de la Chine jusqu'au règne de Vouti, cinquième empereur de la dynastie des Hans (141 av. J.-C.). Vouti reprit courageusement l'offensive contre les Hioung-nou (3), et son œuvre fut continuée par ses successeurs, qui finirent par décider bon nombre de tribus à secouer l'autorité des Tanjous, et à reconnaître celle des empereurs (79 av. J.-C.). C'est probablement alors que les Hioung-nou durent commencer à se diviser en deux branches, désignées plus tard sous les noms de *Huns blancs* et de *Huns noirs*. Les Huns blancs ou orientaux, à la peau blanche, aux traits réguliers (4), erraient à travers les steppes de la Tartarie, occupés du soin de leurs troupeaux, et pillant les caravanes qui faisaient le commerce

possible de remplir l'intervalle obscur du temps qui s'est écoulé depuis que les Huns disparurent des environs de la Chine jusqu'au moment ou ils se montrèrent sur les frontières des Romains. GIBBON, *Décad. de l'Emp, Rom.*, c. 36.— Dans son *Asia Polyglotta*, p. 182-185, KLAPROTH fait des Finnois les habitants primitifs des montagnes de l'Oural. Il suppose que ces montagnes arrêtèrent plus ou moins longtemps les peuples de la Haute-Asie dans leur mouvement vers l'Europe, et que cela donna lieu à divers croisements de race. En ce cas, les Huns seraient un de ces peuples métis, et cette supposition se trouverait vérifiée par les nombreux rapports des langues finniques avec l'idiome des Hongrois actuels. qui sont présumés descendre des Huns.— V. aussi G. LATHAM, *The natives races of the Russian empire*; C. D'OHSSON, *Hist. des Mongols*, etc., etc. — Il est vraisemblable que c'est du groupe Tongouse (race jaune, subdivision du rameau Mongol), ou tout au moins d'un groupe très voisin « que sortirent les Huns qui vinrent conquérir l'Europe, où ils ne tardèrent pas à se fondre avec les races blanches. La patrie originaire des Huns doit être recherchée autour du lac Baïkal, depuis l'Altaï jusqu'à l'Amour supérieur.» A. MAURY, *la Terre et l'Homme*. — Cf. ISBRAND IVES dans la *Collect.* de HARRY, t. II, p. 931; les *Voyages* de BELL, t. I, p. 247-254; GMELIN, *Hist. génér. des Voyages*, t. XVIII.— D'après M. Maury, les Tongouses se rapprocheraient du type chinois par leur longue chevelure et par leur visage plus aplati et plus grand que celui des Mongols.

(1) DE GUIGNES, *Hist. des Huns*.

(2) DU HALDE, *Descript. de la Chine*.

(3) V. le *Ton-Tien-Kan-Mou*, traduit par le P. MAILLA dans l'*Hist. génér. de la Chine*, t. III.

(4) Hunni albi...corpora cute candida, et vultus habent minime deformes. PROCOP. *De Bel. Pers.*, lib. I, cap. 3.

Digitized by Google

de l'Inde (1). Les Huns noirs ou occidentaux, au visage affreusement basané (2), chassaient la martre, le renard et l'ours, dans les forêts de la Sibérie, et faisaient le commerce de pelleteries sous de grandes halles en bois construites près du Jaïk ou du Volga, et fréquentées par des trafiquants de la Perse et de l'empire Romain (3).

La vieille confédération des Hioung-nou touchait à sa ruine. Cinquante-un ans avant J.-C., le Tanjou avait abdiqué son indépendance, et s'était rendu vassal des empereurs de la Chine. Cette soumission fut le signal de la débâcle. Trois ans plus tard (48 av. J.-C.), un des principaux chefs se retira vers le Sud, à la tête de huit hordes, comprenant ensemble quarante ou cinquante mille familles. Les Chinois lui laissèrent prendre le titre de Tanjou, et lui concédèrent même un vaste établissement sur les frontières de leur pays. Un autre chef nommé Tchi-tchi, se rendit aussi très puissant (44 av. J.-C.), et il étendit sa domination sur les Huns noirs, depuis la rive droite occidentale de l'Irtis jusqu'aux environs de Tobolsk. Tchi-tchi prit aussi le titre de Tanjou, et fixa sa résidence ordinaire au bord du Jaïk, sur le territoire actuellement occupé par les Baskirs, et qui appartenait alors aux Alains (4). Chaque jour, les Huns faisaient un pas vers le sud; les Alains durent franchir le Volga, et se fixer sur les steppes qui s'étendent au pied du Caucase jusqu'à l'embouchure du Don. C'est de là que Josèphe les fait partir, lorsqu'ils envahirent la Médie par le détroit de Derbend. « J'ai déjà, dit-il, parlé des Alains, qui sont une nation scythique, établie entre le fleuve Tanaïs et les Palus Méotides. A cette époque (73 ap. J.-C.), ils formèrent le dessein de piller la terre de Médie, et des contrées encore plus lointaines. En conséquence, ils firent parler au roi

(1) Quo Asiæ bona avidus mercator portat. JORN. *De Reb. Get.*

(2) Pavenda nigredine. *Id. Ibid.*

(3) AMÉDÉE THIERRY, *Hist. d'Attila*, t. I. — Hungari autem hinc sunt noti, quia ab ipsis pellium murinarum venit commercium. JORN. *De Reb. Get.*

(4) DE GUIGNES, *Recherches sur les Alains, les Igours et les Sabirs*, dans le t. XXVIII, des *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, p. 85 et suiv.

Digitized by Google

des Hyrcaniens, car c'est lui qui est le maître du détroit que le roi Alexandre avait fait autrefois disposer de façon à ce qu'il pût être fermé avec des portes de fer. L'entrée leur étant ouverte, ils tombent sur les Mèdes à l'improviste, et s'emparent des troupeaux de toute espèce qui abondaient dans les riches campagnes voisines, sans que personne ose résister. En effet, Pacorus, qui était alors roi de ce pays, avait abandonné tous ses biens afin de se réfugier dans les lieux les plus inaccessibles, et à peine put-il trouver cent talents pour racheter son épouse et ses concubines qui avaient été capturées. Les Alains pillèrent donc en toute liberté et sans coup férir, et portant partout le ravage, ils s'avancèrent jusqu'en Arménie. Tyridate était alors roi de ces contrées. Il marcha à la rencontre de l'ennemi, et peu s'en fallut qu'il ne fût fait prisonnier pendant le combat. En effet, on lui avait jeté un lacet autour du corps, et il allait être entraîné, s'il n'avait coupé au plus vite le lien avec son épée, et pris immédiatement la fuite. Les Alains, rendus encore plus furieux par cette bataille, dévastèrent la contrée, et ils s'en retournèrent chez eux, en amenant de Médie et d'Arménie un grand nombre de captifs et quantité d'autre butin (73 ap. J.-C.) (1). » — Il paraît que dans la même incursion, les Alains inquiétèrent aussi les Parthes. Leur roi Vologèse, craignant pour son peuple un sort pareil à celui des Mèdes et des Arméniens, sollicita de Vespasien un corps de troupes sous les ordres d'un de ses fils. Domitien s'offrit à le commander; mais Vespasien refusa, et laissa les Parthes livrés à leurs propres forces. — Les courses des Alains recommencèrent encore en Médie et en Arménie à l'époque d'Adrien (134). Ils poussèrent même alors jusque sur le territoire de l'empire, et envahirent la Cappadoce, dont le gouverneur Arrien

(1) Alanorum autem natio, quod quidem Scythæ sint, juxta fluvium Tanaïm et Mæotides paludes, jam quodam loco memoravimus. Illis vero temporibus inito consilio ut terram Mediam, et ulterius prædandi causa persuaderent, cum rege Hyrcanorum colloquuntur; namque is est illius transitus dominus; quem rex Alexander ita fecerat ut portis ferreis claudereturr. Aditu autem sibi præbito, universi nihil suspicantibus Medis incombunt : eorumque fines populosos, omnigenumque pecorum plenos diripiebant, cum resistere nullus auderet, etc. Joseph., *De Bello Jud.* Lib. vii.

Digitized by Google

s'était mis en état de les bien recevoir. Mais les barbares voyant les soldats romains rangés en bon ordre, furent saisis de frayeur, et se retirèrent sans livrer bataille (1). Sous le règne de Gordien III, nous trouvons les Alains en Mœsie et en Thrace, où ils étaient entrés en même temps que d'autres tribus, probablement gothiques ou sarmates. Gordien, qui traversait le pays avec son armée pour aller combattre les Perses, mit ces dernières en déroute; mais les Alains obtinrent sur lui un léger avantage dans les plaines de Philippes (2).

Rien de nouveau sur ce peuple jusqu'au règne de Gratien et de Valentinien II. Il se produit alors, parmi les tribus slaves et germaniques, un grand mouvement qui trouve sa cause et son explication dans les progrès incessants des Huns. J'ai déjà montré leurs hordes établies, vers le milieu du premier siècle de notre ère, dans le pays des Baskirs, et les Alains refoulés au nord du Caucase. Dans l'Asie centrale, la confédération des Hioung-nou s'était soutenue quelque temps encore, mais elle avait enfin succombé sous les attaques des tribus tartares des Sienpi (93 ap. J.-C.) (3). Cent mille vaincus avaient fait leur soumission, et renoncé à leur nom et à leur nationalité (4). Cinquante-huit hordes étaient allées se fixer en Chine, sur les frontières de la province de Chansi et du territoire d'Ortous; mais la plupart se dirigèrent à l'Occident, divisées en deux colonnes, dont l'une marchait vers l'Oxus, et l'autre vers le Volga (5). La première s'établit dans la Sogdiane, et donna naissance aux Huns blancs, appelés aussi Eutalites et Nephtalites, et chez lesquels le type kalmouck s'effaça progressivement par leur mélange avec les populations blanches. Les Huns noirs arrivèrent aux bords du Volga, où des peuples de même sang s'étaient

(1) Dio. Cass. *Hist. Rom.*
(2) Amm. Marcel. Lib. XXIII, cap. 26-27.
(3) De Guignes, *Hist. des Huns*, t. I, p. 189.
(4) *Kan-Mou*, dans l'*Hist. Génér de la Chine* du P. Mailla, t. III. Ce sont probablement les mêmes qui essayèrent de recouvrer leur nom et leur indépendance en 402, et qui furent battus par To-pa, khan des Geou-gen.—Ainsi disparaîtrait la seconde objection de M. Fauriel, qui s'étonne de trouver encore des Huns en Asie, après les avoir vus se diriger vers l'Occident en 93.
(5) Sur les migrations des Huns à travers la Tartarie, v. de Guignes, *Hist. des Huns*, t. II.

Digitized by Google

dejà fixés dès l'époque de Tchi-tchi. Il paraît que ces derniers avaient lancé de bonne heure quelques essaims vers l'Occident, car les géographes du second siècle nous montrent déjà des Huns établis dans la vallée du Dnieper, à côté des tribus slaves des Bastarnes et des Roxolans (1). En 376, ces hordes franchissent le Volga et tombent sur les Alains, qui ne peuvent soutenir le choc et perdent leur chef dans la bataille (2). Suivant l'usage constant des races demi-sauvages, plusieurs de leurs tribus se rallient aussitôt au vainqueur. Quelques bandes s'en vont chercher un refuge dans ces étroites et inexpugnables vallées du Caucase, où leur postérité, qui subsiste encore aujourd'hui sous le nom d'Ossètes, a donné tant de soldats à l'héroïque Schamyl, et maintiendra à jamais, contre les bataillons des tzars, la vieille indépendance montagnarde (3). Plusieurs passent le Tanaïs, et vont se fixer sur la rive orientale de ce fleuve; d'autres finissent par s'établir en Pannonie (4). L'histoire de ces derniers se confond désormais avec celle des Wandales, que j'ai hâte de finir.

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

(*La fin au prochain numéro.*)

(1) Μεταξὺ Βαστέρνων καὶ Ροξολάνων Χοῦνοι. PTOLEM. Cf. DEN. PERIEG. v. 73.

(2) AMM. MARCELL., lib. XXXI, cap. 2.—JORNAND. *De Reb. Get.*, c. 24.

(3) L'*Ossète* ou *Ossétique* comprend trois dialectes : l'*Ossète méridional*, le *Digorien* et le *Tagaoure*. Il doit être rangé dans la famille des langues iraniennes, quoiqu'il se rattache par plus d'un point à la famille des langues caucasiques. Cet idiome est parlé par un petit peuple qui habite les montagnes du Caucase, les *Ossètes* ou *Irons*, qui paraissent identiques aux peuples que les Grecs appelaient *Albanais*, et que les auteurs arméniens désignent sous le nom d'*Agovhans*. ALFRED MAURY, *la Terre et l'Homme*, p. 489 — Cf. KLAPROTH, *Asia Polyglotta;* D'OSSHON, *Des peuples du Caucase; les Peuples du Caucase*, par FRÉDÉRIC BEDENSTEDT, trad. de M. le Prince de Salm-Kyburg, 1859.

(4) AGATHIAS, *De Bello Gothorum*, lib. v; SOZOMEN. lib. VI, cap. 17; JORNAND. *De Reb. Get.*, cap. 24.

Digitized by Google

Recherches historiques sur les Abbayes et sur les villes de Gascogne.

SARAMON.

Histoire de la ville de Saramon depuis le IX*e siècle jusqu'à nos jours, par M.* Ferdinand CASSASSOLLES, *lauréat de l'Académie des Sciences, Inscriptions et Belles-Lettres de Toulouse, Membre correspondant de la Société archéologique du Midi, Juge d'instruction au tribunal d'Auch, Membre du Conseil général du Gers.* — Auch, imprimerie et lithographie Félix FOIX, rue Balguerie, 1862. — 1 vol. in-8° de 308 pages (1).

Voilà près d'un an que nous avons promis « une étude assez étendue (2) » sur le livre de M. Cassassolles. Nos lecteurs et l'auteur lui-même ont pu croire que nous voulions manquer de parole, ou qu'une extrême négligence était la plus charitable explication de notre silence trop prolongé. Qu'il nous soit permis de faire valoir nos excuses. Les publications soumises à notre examen forment deux classes distinctes : les unes, soit par leur caractère moins afférent à notre programme, soit par leur importance secondaire, n'ont droit qu'à un simple compte rendu, que nous tâchons de ne pas faire attendre plus de deux ou trois mois; les autres, rentrant par leur sujet dans le cadre de nos recherches, et par leur étendue fournissant ample matière à des développements intéressants pour nos lecteurs, sont l'objet d'une étude proprement dite. Les premières sont analysées et examinées dans la *Bibliographie* qui termine à peu près toutes nos livraisons. L'examen des secondes figure au contraire parmi nos

(1) On trouve ce volume chez tous les libraires d'Auch. Prix : 2 fr.
(2) Voyez le *Bulletin*, t. III, p. 533.

Digitized by Google

articles de fond (1). Ces dernières exigent non-seulement une lecture attentive et quelques vérifications de détail, mais souvent toute une reprise en sous-œuvre d'un travail long et pénible. Il n'est donc que juste de nous laisser du temps pour nous acquitter de ces rudes tâches qui viennent s'ajouter parfois à nos recherches personnelles, et qui nous sont plus souvent, à ce point de vue, un obstacle qu'un secours. Si je suis heureux de payer aujourd'hui une vieille dette à l'historien de Saramon, je songe que M. Noulens vient de m'en rappeler une autre, et que je dois aussi raconter, d'après la première et splendide livraison de ses *Maisons historiques de Gascogne*, l'histoire des Du Bouzet. J'ose dire maintenant que cela ne tardera guère; il n'y a que le premier-pas qui coûte.

Je ne voudrais pas surtout que M. Cassassolles eût sujet de soupçonner nos sympathies à l'égard de ses courageux travaux. Il y a longtemps que ses *Notices historiques sur Lectoure* (1839) nous avaient révélé une vocation décidée pour l'histoire locale, et de rares qualités de patience et d'exactitude en fait de recherches paléographiques. La *Monographie du couvent de Boulauc* (1859) n'a point paru indigne des promesses de ce début, et le suffrage de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse a consacré la valeur historique et archéologique de cette publication. On devait s'attendre que l'estimable écrivain, abordant l'année dernière les annales de sa patrie, redoublerait de zèle et de persévérance dans la recherche des traditions et des titres monastiques et municipaux de la ville de Saramon. Ce volume, en effet, est d'une plus grande étendue, conçu d'après un plan plus large et plus complexe que ses aînés, et il fournit une masse plus compacte de faits. Il semble aussi que la multiplicité des détails y dérobe trop toute vue d'ensemble, et que le

(1) Ainsi ont été étudiées dans le *Bulletin* les *Souvenirs archéologiques du Fezensac*, de M. de Toulouse-Lautrec, par M. l'abbé Canéto; la *Noblesse d'Armagnac en* 1789, de M. de Bastard d'Estang, et les *Etudes sur le Rouergue*, de M. de Gaujal, par M. Bladé, sans parler des ouvrages qui sont déjà critiqués ou qui le seront bientôt dans le travail en voie de publication sous ce titre : *Le mouvement historique dans le Sud-Ouest.*

Digitized by Google

principal courant historique ne s'y dévoile au regard du lecteur le plus attentif qu'au moyen d'un effort individuel qui glane çà et là les faits caractéristiques, et les déplace pour leur assigner leur ordre réel de succession et les éclairer l'un par l'autre. Mais ce n'est qu'après avoir retracé l'histoire de Saramon, en nous aidant de ce livre, sans nous interdire quelques critiques de détail, que nous pourrons en apprécier les mérites et les défauts.

I

Au VIIIe siècle, l'un des âges les plus ténébreux de la civilisation occidentale, cette plaine élevée qui vient mourir au confluent de la Gimone et de la Lauze, et où s'étend aujourd'hui, dans sa tranquillité un peu triste, la petite ville de Saramon, était couverte en grande partie de forêts épaisses et redoutées. Les cerfs, les chevreuils et les sangliers y foisonnaient encore sept cents ans plus tard, et dans un tumulus fouillé en 1828, on a trouvé des cornes d'urus (1).

L'Eglise, la première, a fait triompher le travail humain dans la sombre horreur de ces solitudes. C'est elle qui sauva la civilisation dans ces siècles laborieux. Un petit nombre de cités antiques subsistaient avec les descendants de la population gallo-romaine qui gardèrent, grâce aux évêques surtout, les débris féconds de la vieille organisation municipale. De nouvelles agglomérations se formèrent autour de la demeure de chaque seigneur. Mais subordonnées aux étroits intérêts d'une race aristocratique, les villes seigneuriales ne pouvaient qu'à de longs intervalles, et avec de laborieux efforts, se développer, se modifier, se dépouiller du sceau de servitude qu'elles avaient reçu à l'origine. Plus libres dans leur mouvement, les bourgs d'origine religieuse semblent former le trait-d'union entre les villes purement féodales et les

(1) *Histoire de la ville de Saramon*, p. 6.

Digitized by Google

bastides si libéralement constituées chez nous par les agents de la royauté au XIIIe et au XIVe siècle.

Les faveurs prodiguées dans ces âges lointains aux corporations ecclésiastiques par les rois et les grands revenaient à l'avantage de cette masse de menu peuple, qui paraît au premier coup d'œil tout à fait oubliée. L'origine de Saramon en est une preuve entre mille. Louis le Pieux, travaillant dès le début de son règne à la réforme de l'ordre monastique, de concert avec saint Benoît d'Arriane, donna à l'abbaye de Sorèze des terres sises dans le pays d'Auch, *in pago auxense*, qu'il avait acquises lui-même d'un comte Aricat. Parmi ces terres, énumérées dans une charte qui devrait peut-être se trouver en entier dans l'histoire de Saramon (1), on remarque Mongausy (*Montejoco*), et Lartigue (*Exartigat*, mot qui désigne un lieu défriché), entre lesquels Saramon est enclavé.

L'abbaye de Sorèze, dont l'origine est inconnue, et dont la destruction par les Sarrasins et le rétablissement par Pepin le Bref ne reposent que sur des documents sans autorité, figure avec honneur dans l'état général des monastères dressé en 817 à l'assemblée d'Aix-la-Chapelle. Elle était dès lors florissante, grâce à sa situation privilégiée « sur la petite rivière de Sor, dont elle a pris son nom, à l'entrée de la plaine de Revel, l'une des plus vastes, des plus belles et des mieux cultivées du royaume, au pied de la Montagne noire qui fait partie de la chaîne des Cevennes (2). »

Sorèze se hâta d'envoyer une colonie dans ses nouvelles terres. L'établissement religieux de Saramon s'appelle dans les plus anciens documents *Cella Medulphi*. Ce dut être, dès l'origine, un prieuré, ou peut-être simplement une grange, c'est-à-dire un tènement foncier avec un petit nombre de moines destinés à recueillir les fruits et à veiller au service religieux des colons. Il est au moins fort douteux que le nom de *cella* indique la cabane d'un ermite ou d'un religieux missionnaire; ce nom est donné bien sou-

(1) D. Brugèles, Preuves de la deuxième partie, p. 43. — Cf. *Hist. de Saramon*, p. 7, note 2.
(2) D. Vic et D. Vaissète, *Hist. du Languedoc*, l. IX, an 817.

Digitized by Google

vent à des monastères même importants (1). Médulphe est peut-être le nom du premier prieur ou du premier granger; mais comme il n'est jamais désigné en dehors de cette appellation toponymique, on pourrait aussi bien croire que ce fut un ancien seigneur ou colon du lieu (2).

Rien de solide ni de fécond n'apparaît pendant tout le premier siècle qui suivit la fondation du monastère. L'époque n'était guère favorable, l'ordre féodal s'établissait au milieu des luttes universelles, les manants des terres concédées à Sorèze n'avaient jamais éprouvé de près le contrôle du maître, les moines étaient peu nombreux, et l'abbaye était si loin ! Enfin, cette abbaye elle-même, ruinée par les Normands, se vit forcée de vendre Saramon à Garcias-Sanche le Courbé, comte de Gascogne (3); et c'est dans l'acte de vente passé en 904, que nous lisons tout ce qui nous reste de plus sûr touchant la primitive histoire de notre prieuré.

..... Nous vendons au seigneur Garcias, comte et marquis, le lieu que l'on nomme Cella Monulphi (*sic*), avec les églises de Dieu qui y ont été fondées, et avec toutes les maisons, jardins, bois et autres biens-fonds *(villaribus)* que le comte Arécat avait donnés à ce lieu et au monastère de Sainte-Marie de Sorèze. *(Suivent des noms qui restent en grande partie à expliquer pour nos géographes, et sur lesquels il est à regretter que M. Cassassolles n'ait pas fait quelques recherches)*..... Et nous avons reçu de vous, en prix, mille sous, pour rebâtir notre église

(1) Voyez le mot *Cella*, dans les Tables des premiers volumes des *Annales* O. S. B. de Mabillon. — Cette idée d'ermitage a entraîné l'imagination poétique de l'historien de Saramon jusqu'à lui faire quitter la prose pour les vers :

Lorsque l'automne avait jauni les bois,
Qu'il était doux, dans ce lieu solitaire,
D'entendre tout à coup la voix
D'un ermite adressant au Très-Haut sa prière...

Pictoribus atque poetis... Mais l'histoire a des lois plus sévères.

(2) « Médulphe, ou Monulphe, autrement Osulphe, fut vraisemblablement le premier prieur de Saramon...» D. Brugèles, *Chroniques*, p. 276. Et le doyen de Simorre réfute ensuite assez bien Mabillon, qui avait fait de Médulphe un comte d'Astarac. Mais son explication, à lui, ne lui semblait encore que *vraisemblable*, tandis qu'il n'y a plus la moindre trace d'hésitation dans l'*Histoire de Saramon*.

(3) M. Cassassolles, par une distraction étrange, dit « un comte d'*Astarac*, Garcie-Sanche», p. 9.

Digitized by Google

(de Sorèze)...; car il faut savoir qu'elle a été livrée aux flammes, et il n'est rien resté de ses ornements, mais les murailles nues; et nous voulons de cet argent l'orner de façon que notre lieu reprenne son éclat et sa noblesse. Et nous déclarons à toutes les parties de la chrétienté qui sont dans notre contrée et dans celle-là (Saramon), que c'est une effroyable terreur et un deuil affreux qui nous forcent à disposer ainsi de ce lieu. Nous n'en recevions aucun soulagement, mais il nous en advenait force douleurs et chagrins à cause des mauvais chrétiens qui habitaient cette terre. Nous envoyâmes des moines pour régir et garder ce lieu; mais les habitants se jetèrent sur les uns, et usant de violence, les chassèrent de leur demeure, frappèrent les autres de leurs glaives et les mirent à mort. La forêt, étendant ses grands bras, couvrait de toutes parts ce repaire, et notre monastère dut rester vide. C'est pourquoi la terreur et la crainte nous ont forcés à cette mesure.

Ce n'était là pourtant, d'après la teneur de la charte, dont je cite seulement la partie historique, qu'un engagement à vie. Saramon devait revenir à l'abbaye de Sorèze après la mort du comte de Gascogne. Mais ce retour n'eut pas lieu. Le temps était plus que jamais au désordre et à l'oubli. Le duché de Gascogne commença à se démembrer sous les fils de Guillaume Sanche, dont l'un, Arnaud, fut le premier comte d'Astarac. Arnaud II, son fils, lui succéda; à sa mort, l'un de ses enfants, Odon, se montrant porté à la vie monastique, le comte de Gascogne, Sancion ou Sanche-Garcie, son bisaïeul, lui fit don de Saramon qui depuis près d'un siècle avait oublié les disciples de saint Benoît. Une nouvelle fondation monastique eut lieu; voici une partie de la charte.

Au nom de Dieu, Moi chétif, Odon, fils de feu Arnaud, comte d'Astarac et de sa femme la comtesse Atalèse...., poussé par le zèle de Dieu, animé par l'ardeur de la foi, possédé par l'amour de la vie contemplative, ai résolu dans mon âme de fonder un monastère de serviteurs de Dieu, menant la vie commune (Moines), tant pour l'honneur du Créateur de toutes choses, que pour le rachat de mon âme, et de ma mère plus haut nommée.... et pour le salut de la très noble âme de l'illustre marquis de toute la Gascogne, savoir le seigneur Sancion, par le don duquel je tiens ce bénéfice qui s'appelle vulgairement Cella Odulphi, (église) construite en l'honneur de saint Pierre, porte-clefs

Digitized by Google

du ciel : j'ai donc résolu, comme il est dit plus haut, de ramener ce lieu à l'ordre monastique (1)....

« Cédant enfin à son attrait pour la solitude, Odon renonça au monde vers 978, et alla demander l'habit de saint Benoît à l'abbaye de Simorre où Dacon, le plus jeune de ses frères, ne tarda pas à le suivre.... L'abbé Forton I, qui avait reçu ses vœux, le voulut pour son successeur, et lui résigna l'abbaye vers l'an 983.... Cependant, l'abbé de Sorèze et ses moines n'avaient pas vu sans regret une de leurs dépendances leur échapper. Ils se plaignirent au duc de Gascogne lui-même. Sanche... fit... statuer... que Saramon serait rendu à Sorèze, avec laquelle il ne formerait plus qu'une communauté, et que cette communauté serait gouvernée par un abbé unique résidant à la maison mère; mais que si l'on imposait aux moines de Saramon un abbé particulier, ils seraient libres ou indépendants. Au mépris de cet engagement solennel, Raymond, l'abbé de Sorèze, ne tarda pas à placer à la tête du couvent de Saramon un abbé nommé Guillaume, qui, aussi ingrat qu'était peu délicat son ancien supérieur, refusa de reconnaître la suprématie de son ancien abbé, et plaça sa maison sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse. La première chaîne était rompue. Asnaire, successeur de Guillaume, secoua à son tour le joug de Saint-Sernin, et se déclara indépendant (2).

Macaire, quatrième abbé inscrit dans le catalogue de Saramon, figure parmi les témoins de l'érection du cimetière de Sainte-Marie d'Auch. Ses vertus le firent appeler au siége épiscopal de Dax qu'il n'occupa que deux ans et demi ; on vante sa libéralité envers les pauvres et son zèle contre le fléau de l'Eglise de son temps, l'*hérésie simoniaque* (3).

(1) D. Brugèles. *Chroniques d'Auch*. Preuves de la deuxième Partie, p. 44. — Cf. *Hist. de la ville de Saramon*, p. 11, note 1. Cette note renferme des fragments de deux documents très divers sans que rien en avertisse.

(2) Monlezun, *Histoire de la Gascogne*, t. I, p. 419-421. Cf. *Hist. de la ville de Saramon*, p. 11 et 12. — D. Brugèles seul dit que l'abbaye, devenue indépendante de Saint-Sernin, fut remise pendant quelque temps sous la juridiction de Sorèze (*Chron. d'Auch*, p. 277).

(3) D. Brugèles, *Chroniques d'Auch*, p. 278. Je ne sais pourquoi M. Cassassolles ne dit rien de ce *Père des Pauvres*.

Digitized by Google

C'est probablement sous l'abbé Arnaud, dans les premières années du douzième siècle, que la population groupée autour de l'abbaye se bâtit une ville régulière (1), nettement profilée par le cours de la Gimone et par la forêt de Larrouilh. Elle se fortifia de son mieux d'un mur de circonvallation, qui ne tarda pas à subir un rude et funeste assaut. Ecoutons encore le langage des chartes locales, seule histoire réelle de notre pays dans les siècles du moyen-âge :

Sachent tous présents et à venir que Bernard de Marestaing eut guerre avec Boamond, comte d'Astarac. Sur quoi, un jour, ledit Bernard, accompagné d'une grande armée, prit la ville de Saramon avec le monastère ; et après avoir ravagé tout ce qu'il y trouva, il voulut en se retirant brûler la ville. Mais l'abbé, nommé Bertrand d'Anticamp vint avec tous ses moines en présence dudit Bernard, demandant merci, pour qu'il ne brûlât pas la ville. Mais l'autre jura qu'il la brûlerait si l'abbé n'en payait la rançon. Enfin, l'abbé obtint le rachat de la ville au prix de cent sols; et se trouvant fort empêché pour avoir ces cent sols, il se rendit au monastère de Boulauc et s'adressa à la Dame prieure, nommée Longue-Brune, lui disant que si elle voulait tout l'honneur qui appartenait à saint Pierre, à l'abbé et aux moines de Saramon dans la ville de Préchac, il consentait à le lui donner en gage. Alors, la prieure appela près d'elle les frères et les religieuses qui se trouvaient là ; ils approuvèrent le projet de prêter cent sols sur ce gage, et ainsi fut fait. De quoi furent témoins le comte Boamond, par l'autorité duquel il fut stipulé; P. Desbarads ; Dodon de Semedios; Odon de Logorsan, abbé de Faget et plusieurs autres (2).

Ce que cette charte ne dit pas, c'est que Longue-Brune, prieure des Dames de Fontevrault du couvent de Boulauc, était la mère de ce comte Boamond qui eut recours à elle pour payer la rançon de la pauvre ville de Saramon. Le document qui nous révèle ce détail nous montre aussi, après les malheurs temporels, la grande plaie spirituelle que nous avons déjà nommée, la simonie, se glissant à couvert dans la vie monastique.

(1) Dom Brugèles indique cette époque. L'*Histoire de Saramon*, p. 29-32, n'assigne pas de date.

(2) Dom Brugèles, *Chroniques*, 2e part. des Preuves, p. 46. *Histoire de la ville de Saramon*, p. 31.

Digitized by Google

Il faut savoir que Géraud d'Esparbès fut élu abbé de Saramon, par l'entremise et l'influence de Boamond, comte d'Astarac, au moyen de cent sols qu'il donna comme prix de l'abbaye audit Boamond. Mais ne faisant rien de bon dans l'abbaye (1), il fut chassé par les moines et par tout le peuple de Saramon. Se voyant ainsi déshonoré, il déclara la guerre au comte Boamond. Celui-ci, ne voulant pas laisser ravager sa terre, promit de rendre les cent sols audit Géraud. C'est pourquoi il fit appeler près de lui la prieure de Boulauc, qui était sa mère, nommée Longue-Brune et lui remontra qu'il devait payer au susdit Géraud la somme de cent sols, pour lesquels il offrit à l'église de Boulauc et aux habitants du même lieu tous les droits appartenant au comte dans la ville de Préchac. Sur cette proposition, Longue-Brune revint au monastère, et de l'avis des frères et des religieuses, compta cent sols au susdit Géraud d'Esparbès (2).

L'acte est de 1150. L'abbaye, assez riche déjà pour exciter les convoitises d'un seigneur capable de tenir tête au comte d'Astarac, ne cessa d'agrandir son territoire. Aux nombreuses terres qui composaient son domaine primitif, vient s'adjoindre en 1277 une partie de Saint-Martin dans le Polastronais. Trois membres de l'illustre famille de Polastron figurent, en 1170, en 1227, en 1357, dans le catalogue abbatial. Par une transaction de 1281, Raymond de l'Isle, abbé de Saramon, acquiert de Bernard de Labatut, abbé de Gimont, au prix de trois cents sols, tous les droits que celui-ci prétendait sur le terroir attenant au château de Montgauzy du côté de Saramon. Le même Raymond fit, en 1287, le paréage de la justice d'Aurimont avec Philippe-le-Bel (3).

Le voisinage des comtes d'Astarac n'était pas sans créer des difficultés de juridiction à l'abbaye. C'est encore sous Raymond de Lisle que Bernard IV s'arrogea le droit de haute justice sur le territoire de Saramon. « L'abbé proposa de soumettre le différend à deux arbitres. Le comte accepta et choisit pour le sien le sei-

(1) *Ipse nihil in abbatia proficiens.* D. Brugèles a lu, ou plutôt son imprimeur nous fait lire: *Ipse mihi in abbatia proficient.* Et M. Cassassolles, qui pourtant proteste ne pas se fier plus qu'il ne faut au chroniqueur de Simorre (p 31, nota), reproduit textuellement cette leçon erronée. Et plût à Dieu que ce fût la seule!

(2) *Histoire de la ville de Saramon*, p. 57.

(3) *Histoire de Saramon*, pp. 89, 90.

Digitized by Google

gneur de Fimarcon. La communauté confia ses intérêts à l'abbé de Condom. Leur sentence, prononcée en 1291, fut favorable à la communauté en confirmant plus que jamais le droit de justice haute, moyenne et basse entre les mains de son seigneur-abbé. Cinq ans après, suivant les inspirations traditionnelles de famille, Centulle III, fils du même comte Bernard, s'associa au recteur d'Auterive, intéressa dans la question les habitants de Pavie et vint disputer à l'abbé de Saramon les dîmes dont il jouissait de temps immémorial et seigneurialement sur le territoire et la localité de Marseillan... Le procès fut porté devant le sénéchal de Toulouse qui donna gain de cause à notre communauté, ainsi qu'à notre abbé, par une sentence rendue longtemps après, en 1297 (1). » Depuis lors, à la vérité, nous ne voyons pas trace d'altercation jusqu'au XVIIe siècle.

Presque tous les événements qui remplissent jusqu'ici les annales de Saramon intéressent beaucoup plus l'abbaye que la petite ville. Celle-ci semble avoir vécu dès l'origine dans les meilleurs termes avec ses seigneurs. Ses institutions municipales devaient fonctionner, dès lors, assez régulièrement, suivant des coutumes fixées par quelques conventions primitives et conservées par l'usage. Elles furent rédigées dès 1344. De nouvelles concessions (si le mot est juste) s'ajoutèrent aux précédentes, en 1380. Enfin, l'abbé Guillaume de Collongues rédigea, en 1487, un statut communal plus complet qui réunissait et amplifiait les règlements précédents. A vrai dire, le texte écrit ne tarda pas à être peu consulté. Les institutions urbaines se mouvaient librement d'après des lois passées en conditions nécessaires de la vie municipale. C'est grâce à un procès intenté à la commune, en 1569, par l'abbé Pierre de Bertrand, pour réprimer certains usages qui prétendaient prescrire contre la loi écrite, que nous connaissons quelques articles de ce statut latin, recueilli par l'abbé Daignan, d'après les pièces du dossier. Le texte entier avait déjà disparu du temps du laborieux compilateur de l'histoire diocésaine.

(1) *Histoire de Saramon*, p. 193.

Digitized by Google

Il existait encore, en 1612, et est désigné sans doute dans ce fragment d'une délibération de cette année : « Il y a dans ung coffre de la commune deux livres, vieux titres en latin, difficiles à lire, et qu'il serait expédient de montrer à quelque personne apte à ce faire pour sçavoir ce qu'ils contiennent pour la communauté. » —Nous verrons une espèce de nouveau code dressé, d'après les usages, au XVIIe siècle.

Voici les fragments subsistants des anciennes coutumes de Saramon, Tirent et Mongauzy :

Les habitants et manants éliront et présenteront, selon qu'il paraîtra convenable, quatre ou six hommes honnêtes et sages pour être faits consuls. Ceux-ci, une fois qu'ils auront été créés par le seigneur-abbé, auront à connaître avec lui ou avec son bayle de leurs droits et de ceux de la ville ou de la population. Ils doivent jurer sur les Saints Evangiles qu'ils seront fidèles et soutiendront les droits, coutumes et constitutions de l'abbé, des consuls et de tous les habitants *(vicinorum)*.

Si un élu était dur et revêche au point de ne vouloir accepter la charge du consulat et prêter serment de fidélité, qu'il paie cinq sols toulousains et quitte la ville pour un an et un jour.

Celui qui dirait des injures *(malum diceret)* à un ou à deux des consuls ou à tous ensemble, qu'il paie dix sols toulousains au seigneur-abbé et cinq aux consuls dans les huit jours.

Que toutes les amendes et *clameurs* de vingt deniers soient au seigneur-abbé. (*Au-dessus*, dit M. Cassassolles, elles étaient partageables entre lui et les consuls, mais dans des proportions inégales.)

Que les consuls soient tenus de connaître de certaines affaires et de les terminer par sentences raisonnables, pourvu qu'ils en aient été requis par l'abbé ou son bayle.

Le seigneur-abbé a concédé avant tout aux habitants de Saramon, de Tirent et de Mongauzy la faculté de débiter leur vin et ouvrir taverne, excepté pendant le mois de mai qu'il s'est réservé, sauf sa licence et autorisation particulière.

Qu'ils puissent pêcher [et chasser] dans toute sa jurisdiction, sauf les lieux..... Mais que celui qui prendrait ou tuerait un chevreuil, un cerf ou un sanglier soit tenu de le donner et offrir au seigneur-abbé... faute de quoi il devra payer pour sa peine et amende soixante-cinq sols toulousains.

Digitized by Google

Qu'ils aient l'usage des eaux et autres choses comme herbes, fourrages et tous les pâturages qui sont et seront nécessaires auxdits habitants ou résidants et à leurs animaux de quelque poil qu'ils soient, avec le droit d'entrée et de passage par les voies publiques et sentiers à faire partout où besoin sera; et aussi tous les oiseaux et animaux sauvages; excepté dans les lieux dont il est fait mention plus bas.

Que si quelqu'un vend des viandes malsaines, qu'il paie l'amende de soixante-cinq sols toulousains. Et si quelqu'un meurt pour en avoir mangé, que le vendeur soit puni comme homicide.

Si quelqu'un prend quoi que ce soit, en plein jour, dans une vigne, un jardin, un vivier ou un champ contre la volonté du propriétaire, qu'il paie une amende depuis un œuf jusqu'à dix deniers toulousains.

Que si l'objet volé du lever au coucher du soleil vaut douze deniers toulousains, que le coupable soit condamné en soixante-cinq sols toulousains, dont les consuls auront cinq sols, et l'abbé ou son bayle le reste.

Les voleurs de nuit étaient traités plus sévèrement; ils pouvaient être condamnés à mort; mais l'abbé avait le droit de commuer la peine capitale en un exil perpétuel. Les coups et blessures étaient punis d'amendes proportionnées à la qualité de l'offensé. Les rixes entre les habitants que les consuls ne pouvaient terminer par une conciliation pacifique entraînaient quelquefois, outre l'amende, un exil temporaire (1).

Je n'ai pu résister à l'envie de donner à peu près tout ce qui reste de la charte communale. Cette citation, pour laquelle j'aurais pu renvoyer au livre de M. Cassassolles, m'a paru nécessaire afin d'achever l'esquisse historique de Saramon jusqu'au XVIe siècle. Et j'ai cru devoir faire cette esquisse un peu complète, parce que les traits qui la composent sont dispersés fort irrégulièrement dans l'ouvrage qui me sert de guide. Aussi, les personnes même qui l'auront lu (et nous engageons toutes celles qui s'occupent de notre histoire provinciale à n'y pas manquer) peuvent désirer une rédaction conçue d'après l'ordre chronologique, telle que je viens de l'ébaucher dans des proportions bien modestes, mais plus

(1) *Histoire de Saramon*, p. 45-49.

Digitized by Google

larges que ne le comporte d'ordinaire une étude bibliographique. Le fait est qu'une première lecture, quoique fort attentive, ne m'avait pas laissé une idée nette des quatre ou cinq premiers siècles de Saramon; je ne l'ai acquise que par un travail assez long d'extraits et de coordination dont j'ai voulu faire profiter le lecteur.

Il me reste à parcourir la partie de beaucoup la plus considérable du livre de M. Cassassolles. Nous sommes arrivés à l'*ancien régime*, pour lequel les faits abondent, mais sans avoir la même portée historique ni exiger tant de frais de recherches. Quelques indications rapides suffiront pour arriver jusqu'à l'agonie de la vieille abbaye, dans les années qui précédèrent la révolution française.

LÉONCE COUTURE.

(*La suite au prochain numéro.*)

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES

DE

CATHERINE DE MÉDICIS, DE HENRI III, DE HENRI IV ET DE LOUIS XIII

AVEC ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES ET GÉNÉALOGIQUES.

(Suite et fin.)

II

4. Henri IV a M. de Lau.

Monsr de Lau, mon cousin le mar^al de Matignon ma adverty du service que jay receu de vous en la reprise de la ville de Plaisance, de laquelle sestoient empares quelques factieux depuis la revolte de Tholouse pour troubler mes affaires de par dela; dont jay bien voulu vous remercier par la presente, et vous asseurer qu'il ne se présentera jamais occasion de le recognoistre et vous gratiffier, que je ne la vous donne de vous louer du soin que jay de bien faire à ceulx qui s'en rendront dignes par leurs actions, comme je vous prie de faire et croire, mon cousin, comme si cestoit moy mesme. Je prie Dieu, Monsr de Lau, quil vous ait en sa s^te garde. Escript à Fontainebleau, le XVIII jour de may 1595.

Henry.

Plus bas : Desneufville.

Sur la suscription on lit : *Monsr de Lau capitaine de cinq^te hommes d'armes de n^re ordonnance.*

Le seigneur de Lau, auquel est adressée cette lettre de Henri IV, s'était fait remarquer dans les rangs de la Ligue; il contribua à la prise de Pontac, qui fut ruiné, et s'empara de Saint-Palais par un hardi coup de main. Ce fait d'armes rattache son nom au dernier exploit de la Ligue en Gascogne (1). Le seigneur de Lau ne paraît s'être rallié à Henri IV que vers l'époque de l'abjuration de ce prince (1593). La Ligue, même après qu'elle eut été abandonnée par plusieurs de ses chefs les plus actifs et les plus in-

(1) Monlezun, *Hist. de la Gasc.*, t. IV, p. 467 et 67.

Digitized by Google

fluents, continua à compter de nombreux partisans dans notre pays. Plaisance tenait pour eux. La prise de cette ville devait avoir quelque importance aux yeux de Henri IV, puisqu'il adressa une lettre particulière à M. de Lau pour sa bonne conduite en cette occasion. La révolte de Toulouse, dont le prince parle dans la même lettre, se rapporte à l'attachement de cette ville au parti des ligueurs : « Ainsy à Paris, à Toulouse, à Bourdeaux et ail-» leurs, on fesait deffence de reconnoistre le Roy de Navarre pour » Roy de France (1).»

5. Louis XIII au marquis de Lusignan.

Monsr le marquis de Luzignan, je vous faicts cette lettre pour vous donner advis du choix que jay faict de votre personne, pour commander un des régiments nouveaux que je faicts présentement mettre sur pied pour mon service, sur lasseurance que je prends en votre fidélité et affection à mon service. Je lui ay donné pour lieu dassemblee Villeneuve dAgenoys en ma province de Guiane pendant dix jours; après lesquels vous les fairez acheminer en ma province de Champaigne, aux environs de Rheims, suivant la route ci-jointe, laquelle vous fairez exactement observer. Jay ordonne la levée et armement a raison de deux cents ecus pour campaigne, et un demi escu a chaque soldat, pour lui donner moins de paye, a la forme de mes reglements, dans le lieu de leur assamblee, pendant le temps quils y seiourneront. Outre ce, jai faict faire fonds pour la nourriture et subsistance de v^re d^t regiment pendant trente quatre jours que je leur ay accorde de seiour dans la route, a raison de xviii s. pour chaque sergent, x s. pour chaque appoint^t, 6 s. pour chacun des soixante quinze soldats de chaque compaignie. Par la est tout ce que jay a vous dire present^t, et a vous recommander que je fais en cette occasion de toutte la diligence possible pour cette levée, ce qui prouvera votre affection accoustumée. Je ne vous fairai celle-ci plus expresse que pour prier Dieu vous avoir. Monsr le marquis de Luzignan, en sa s^te garde. Escrit a Monceaux, xxve jour de septembre 1634.

Louis.

Sur la suscription on lit : *A Monsr le marquis de Lusignan, maistre de camp d'un régiment pour mon service.*

Plus bas : *Lettre du Roy.*

(1) *Remarques sur la* Satire Menippée, t. ii, p. 491.

Digitized by Google

En 1673, les Lau étaient barons d'Estang : ils sont qualifiés de ce titre dans un document qui porte cette date et qui sera plus tard communiqué au Bulletin. — En attendant, nous pensons qu'on ne lira pas sans intérêt les lettres-patentes délivrées dans le siècle suivant au chef de cette maison. Elles feront connaître les titres historiques des Lau, et les circonstances qui ont amené la fusion de leur nom avec celui des Luzignan.

Lettres-patentes de Louis XV au marquis de Lau-Luzignan.

Louis, etc.,

Les titres et dignités qui décorent les terres considérables de notre Royaume rendent fameux les noms de ceux dont les importants services sont reconnus par de telles faveurs, et servent d'un témoignage assuré que les rois nos prédécesseurs et nous avons toujours été disposés de récompenser le mérite et d'honorer la vertu, ce qui a animé nos plus nobles et plus dignes sujets d'exposer leur vie dans toutes les occasions pour la défense de notre état, et de laisser à leurs descendants l'exemple de leurs actions mémorables, afin que le désir de les imiter leur inspirât les mêmes sentiments d'amour pour la gloire, et que succédant à leur zèle et à leur fidélité, ils puissent comme eux espérer les mêmes grâces; c'est ce qui nous engage d'user de la même distinction à l'égard de notre cher et bien aimé le sieur Armand Joseph de Lau-Luzignan, qui réunit en sa personne le zèle, la fidélité et le prix des services de ses ancêtres des deux anciennes maisons de *Lau* et de *Luzignan* dont il descend.

Aménius de Lau, seigneur du dit lieu, ayant suivi le roi saint Louis dans les expéditions de la Terre-Sainte, fut fait prisonnier par les Sarrasins au combat de Massoure.

Bertrand de Lau, sénéchal de Rhodez, commandait les lanciers sous Philippe V et Charles IV.

Antoine de Lau était grand chambellan, grand boutillier de France et sénéchal de Guienne, sous le règne du roi Louis XI.

Jacques de Lau était chevalier de l'ordre et capitaine de cinquante hommes d'ordonnance du roi Henri II.

Jean-Joseph de Lau, père du dit Armand-Joseph de Lau de Luzignan, se fit remarquer par notre très honoré aïeul et bisaïeul qui le qualifiait du titre de comte de Lau dans les ordres qu'il lui adressait; et le roi Louis le Juste, voulant récompenser les fidèles services qui lui

Digitized by Google

avaient été rendus et au roi Henri le Grand son père, par le sieur François de Luzignan, baron du dit lieu, conseiller d'Etat, capitaine de cinquante hommes d'ordonnance, gouverneur de la ville et du château de Pémisol, et ceux du sieur François de Luzignan son père, aurait érigé la terre et baronnie de Luzignan en Agenois, en titre, nom et dignité de marquisat par ses lettres patentes du mois d'août 1618, vérifiées en notre Parlement de Bordeaux, le 2 juillet 1619; de l'effet desquelles lettres ledit sieur François de Luzignan aurait paisiblement joui pendant sa vie, ainsi qu'Armand de Luzignan son fils, après lui; lequel étant décédé sans enfants, la dite terre de Luzignan serait advenue par succession au sieur Pierre de Luzignan son oncle paternel; auquel notre dit bisaïeul aurait par ses lettres du mois de juillet 1690 confirmé lesdits titres et dignités de marquisat dont il a pareillement joui pendant sa vie. Mais décédant sans enfants mâles, il aurait, par son testament du 6 septembre 1687, institué son héritier de ses terres et biens ledit sieur Armand-Joseph de Lau de Luzignan, fils aîné de dame Anne de Luzignan, sa fille unique, et dudit Joseph de Lau, à condition de porter, lui et ses descendants, son nom et ses armes, lequel s'étant signalé, dès sa jeunesse, dans les différents siéges et combats, où il s'est trouvé à la tête d'une compagnie de cavalerie qu'il avait levée à ses dépens, il a fait connaître qu'il imitait les vertus et le zèle de ses ancêtres de l'une et de l'autre maison, et qu'il a mérité qu'il nous plaise de lui confirmer les mêmes honneurs et dignités. Et comme, suivant lesdites lettres d'érection et de confirmation de ladite terre de Luzignan, en titre de marquisat, ledit titre demeure éteint par le défaut d'hoirs mâles de ladite maison de Luzignan, et ladite terre doit retourner en son premier état et titre de baronnie : Ledit sieur Armand de Lau-de-Luzignan nous a représenté qu'il est actuellement propriétaire de la même terre de Luzignan, composée des paroisses de Luzignan-le-Grand, Luzignan-le-Petit, St-Hilaire, Maurignac et Saint-Laurent, relevant directement de nous, à cause de notre comté d'Agenois, avec un grand nombre de terres et héritages, situés en beau et fertile pays, qui composent un revenu considérable, nous suppliant très humblement de lui continuer et confirmer lesdits titres et dignités de marquisat, en considération des services de ses ancêtres et des siens, et lui accorder nos lettres sur ce nécessaires.

A CES CAUSES, voulant donner au sieur Armand-Joseph de Lau-de-Luzignan une marque certaine de l'estime que nous faisons de sa personne et le maintenir dans l'état et les dignités acquises par ses aïeux;

Digitized by Google

de l'avis de notre très cher amé oncle le duc d'Orléans, régent, nous avons continué et confirmé et de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, continuons et confirmons par ces présentes signées de notre main en faveur dudit Armand-Joseph de Lau-de-Luzignan l'érection de ladite terre de Luzignan, circonstances, appartenances et dépendances, au dit titre, nom et dignité de marquisat, faite par lesdites lettres patentes du mois d'août 1618 et confirmée par celles du mois de juillet 1690, dont copies sont ci-après attachées sous le contre-scel de notre chancelier, avec le testament dudit défunt sieur Pierre de Luzignan, du 6 septembre 1687. Et en tant que de besoin, avons d'abondant et de nouveau, créé, élevé, décoré et érigé, créons, élevons, érigeons et décorons par cesdites présentes ladite terre et baronnie de Luzignan, circonstances, appartenances et dépendances, en nom, titre, dignité et prééminence de marquisat pour en jouir et user par ledit sieur Armand-Joseph de Lau-de-Luzignan, ses enfants et successeurs mâles nés et à naître en légitime mariage, audit titre de marquisat de Lusignan, ainsi que les auteurs de dame Anne de Luzignan sa mère en ont joui ou dû jouir en conséquence desdites lettres du mois d'août 1618 et juillet 1690, et en la même manière que si ladite première érection avait été faite en son nom pour dudit marquisat jouir à l'avenir, etc., etc. Voulons et nous plaît qu'ils puissent se dire, nommer et qualifier marquis de Luzignan en tous lieux et actes publics et privés, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes honneurs, droits d'armes, blasons, prérogatives, prééminences, dignités, rangs, droits, pouvoirs, facultés, tant en paix qu'en guerre, séances, assemblées d'état et de noblesse qu'autrement, et tout ainsi que les autres marquis de notre royaume et province de Guienne jouissent et doivent jouir, encore qu'ils ne soient ici spécifiés, et sans qu'à défaut d'hoirs et successeurs mâles de légitime mariage dudit sieur Armand-Joseph de Lau-de-Luzignan, nous puissions ni nos successeurs rois prétendre ladite terre être réunie à notre domaine en vertu de l'édit de 1566; auquel édit et aux précédents et subséquents des années 1581 et 1582 et autres, nous avons dérogé et dérogeons; mais en ce cas ladite terre retournera en son premier état et titre de baronnie, ainsi qu'elle était avant ladite érection. Si, donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre chambre des comptes à Paris, nos cours de Parlement et des aides de Bordeaux, présidial, trésorier de France, généraux de nos finances établis à Bordeaux, sénéchal d'Agen ou son lientenant-général et autres nos officiers qu'il appartiendra, que nos présentes lettres de maintenue et de confirma-

Digitized by Google

tion et, en tant que de besoin, de nouvelle érection, ils fassent enregistrer, lire, publier, garder et observer, et de tout le contenu en icelles jouir et user ledit sieur ARMAND-JOSEPH DE LAU, marquis de Luzignan, ses hoirs et successeurs mâles. Car tel est notre plaisir, nonobstant tous édits, déclarations et ordonnances, même celle du mois de juillet 1566, auxquelles nous avons par ces présentes, pour cette fois, dérogé et dérogeons; et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel auxdites présentes. Donné à Versailles, l'an de grâce mil sept cent vingt-deux, et de notre règne le huitième. *Signé* LOUIS; *et sur le repli est écrit :* par le Roi, le duc d'Orléans, régent présent : *signé* PHELIPEAUX, et scellé de cire verte. *Visa* FLEURIAU.

Armand-Joseph de Lau, marquis de Luzignan, à qui furent concédées les lettres-patentes qui précèdent, n'eut qu'un fils, Armand-Jean-Jacques de Lau-de-Luzignan, qui, en 1780, était brigadier des armées du roi. De ce dernier naquirent : Armand-François-Maximilien de Lau-de-Luzignan, mort pair de France, le 5 avril 1844; et dame Jeanne-Jacquette-Julie de Lau-Luzignan, marquise de Lupé. Armand n'a pas laissé d'enfant. La famille est représentée aujourd'hui par M. Jules de Lau-de-Luzignan, fils adoptif de madame la marquise de Lupé.

Les Lau sont alliés aux plus illustres familles du pays, aux Lupé, aux Montesquiou, aux d'Armagnac, aux Lomagne, aux Pardaillan-Gondrin, aux Montlezun de Tajan, etc.

Dr J.-M. CANDELLÉ.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

CLOCHER, s. m. Construction spécialement destinée à suspendre les cloches. La plus simple, dans l'espèce, est le *clocher-arcade*, ordinairement construit au-dessus du mur pignon des églises qui n'ont que ces sortes de clochers. Sa forme est à peu près celle d'un triangle dans l'aire duquel on ménage, pour la place des cloches, une ou plusieurs arcades, dont le style et l'ornementation servent à déterminer la période à laquelle se rapporte ce modeste édifice. On connaît de nombreux exemples de clochers-arcade de l'époque ogivale. Certains remontent même au XIe siècle.

Les premières cloches qui servirent à convoquer les fidèles dans les églises étaient trop petites pour qu'il fût nécessaire de leur consacrer des constructions spéciales, ainsi qu'on l'a fait à partir du VIIIe siècle. La période carlovingienne vit naître des *campaniles* (2) ou clochers isolés dans le voisinage des églises comme on en retrouve encore sur plusieurs points de l'Italie. Ils sont devenus rares en France où pourtant on en rencontre quelquefois : à Marciac, par exemple, le XVe siècle dota le couvent des Augustins d'un beau campanile, en forme de tour à base carrée et couronnée d'une pyramide avec coursière et galerie.

Si le clocher ne se couronne ni de pyramide, ni de cône, ni de dôme, il garde le nom de tour : c'est ainsi que l'on dit les tours de Notre-Dame de Paris, de Sainte-Marie d'Auch, etc.

(1) Voir tome II, p. 583, et plus haut p. 120, 185, 214 et 410.
(2) On donne aussi ce nom, dans quelques provinces, au clocher-arcade.

Digitized by Google

La tour est en *batière* quand sa toiture n'a que deux rampants et forme deux pignons. Mais presque toujours on la couronne d'une construction qui finit en pointe plus ou moins aiguë.

Nous terminerons par le tableau comparatif des hauteurs qu'atteignent ces points culminants dans quelques clochers les plus élevés que l'on connaisse.

Flèche de Strasbourg.	437 pieds 1/2
Dôme de Saint-Pierre, à Rome.	428
Tour de Vienne.	425
Dôme des Invalides, à Paris.	334
Coupole de Saint-Paul, à Londres	319 1/6
Dôme de Milan.	238
Tours de Notre-Dame, à Paris.	204

CLOCHETON, s. m. Tourelle ou petite tour couronnée en forme de pyramide ou de cône. Sa place est généralement sur le plan horizontal qui, dans les clochers, sépare la tour de sa pyramide; il sert agréablement à dissimuler les quatre vides triangulaires que laisserait, par exemple, sur ce plan la construction d'une flèche octogonale au sommet d'une tour à base carrée. C'est ainsi qu'on l'observe, aux deux extrémités de la France : pour l'époque romane, à Saint-Etienne de Caen; et pour le xve siècle, à l'église paroissiale de Marciac. Dans les deux cas, les quatre clochetons sont d'une régularité remarquable, et comme autant de sentinelles autour de la pyramide centrale.

Les clochetons se voient encore au sommet des contre-forts, non-seulement dans un but d'ornementation, mais encore pour leur donner plus de solidité, par addition de poids au point même où l'arc-boutant vient reposer sur le contre-fort.

Enfin les clochetons couronnent souvent, à partir du xve siècle, les haut dossiers des riches stalles de cette époque. Ils sont nombreux aux boiseries de Sainte-Marie d'Auch. Mais ceux des angles, bien qu'ils soient plus élevés que les autres, sont loin d'atteindre les dimensions qu'on leur a données au célèbre chœur d'Amiens. Nous ferons pourtant nos réserves pour les trois clochetons qui

Digitized by Google

se couronnent d'anges musiciens au sommet de notre orgue d'accompagnement. Ils ne se font pas moins remarquer des connaisseurs par les belles proportions qui les distinguent que par l'élégance de leurs formes.

CLOCHETTE, s. f. C'est le nom que prennent les cloches, quand leurs dimensions sont très réduites. On les appelle également SONNETTES.

L'antiquité la plus reculée en a fait usage; et l'on sait que, chez les Juifs, le grand-prêtre en portait au bas de sa tunique un certain nombre, en or, dont le son avertissait de son approche ou de sa présence. En souvenir de cette pratique on a vu, dans certaines églises, des sonnettes ainsi suspendues et mêlées aux franges des ornements sacerdotaux. Plus généralement on s'est contenté, jadis comme de nos jours, d'employer les clochettes pour les signaux d'intérieur, au commencement des offices, ou bien encore à certaines parties plus importantes, afin de réveiller l'attention des assistants. Quelques petits que soient ces instruments sonores, on ne s'est pas moins attaché à soigner leur ornementation que pour les grandes cloches. On en voit dont la robe, percée à jour, reproduit les attributs ailés des quatre Evangélistes. Leurs têtes couronnées du nimbe uni s'élèvent vers un même point sur lequel tous les regards se portent : c'est le manche fixé au cerveau de la clochette et finement modelé en statuette qui représente le Sauveur. Jésus bénit les fidèles de sa main droite, et tient de la gauche le livre ouvert dans lequel l'un des Evangélistes le proclame au nom de tous, l'A et l'Ω, le principe où tout prend origine, et le terme où tout vient finir.

Ailleurs se voient, en relief, les quatre pères de l'Eglise occidentale : St Grégoire, St Jérôme, St Ambroise et St Augustin. Au manche est la personnification de l'Eglise enseignante, couronnée comme une reine, tenant d'une main le calice de la rédemption et de l'autre la croix de résurrection. Par l'organe de cette clochette, la docte épouse du Christ proclame directement la doctrine de ses quatre grands théologiens; comme dans l'autre

Digitized by Google

c'est le Rédempteur qui consacre l'enseignement de ses quatre Evangélistes.

CLOITRE, s. m. Cour ou préau, avec mur d'enceinte encadrant des galeries au rez-de-chaussée d'une construction importante. Presque toujours les cloîtres se sont établis à côté des églises cathédrales, collégiales, abbatiales, conventuelles, etc., etc. Leur forme, en plan, est généralement celle d'un carré. L'ancienne pratique était non-seulement d'accoler un cloître à l'un des flancs des cathédrales, mais, en outre, d'y annexer l'ensemble des constructions nécessaires à l'habitation des chanoines. C'est là qu'ils vivaient, séparés du monde, sous une règle commune. Et cet usage explique pourquoi leurs offices étaient célébrés, à l'intérieur de la cathédrale, dans une enceinte réservée entièrement close, et dont Sainte-Marie d'Auch conserve encore le type dans ses magnifiques boiseries.

Les grandes abbayes possédaient ordinairement deux cloîtres : l'un près de l'entrée occidentale de l'église; l'autre à l'orient de l'abside. Le premier donnait accès dans les réfectoires, la salle capitulaire, la sacristie, le chauffoir commun, etc., etc.; c'était le cloître dont les galeries étaient ouvertes à la circulation de tous les habitants de l'abbaye. Le second était spécialement réservé à l'abbé, aux dignitaires et aux hommes d'étude, écrivains, calligraphes, copistes, miniaturistes, etc., etc. Il était bâti dans le voisinage de la bibliothèque, de l'infirmerie et du cimetière.

Dans notre province ecclésiastique, la cathédrale de Bayonne a conservé, en très grande partie du moins, son cloître du XIVe siècle.

Celui de l'ancienne cathédrale de Condom n'a que les trois galeries du Nord, de l'Ouest et de l'Est. La commune a confié à M. L. Gentil, architecte du département, le soin de les restaurer.

A l'Abbaye de Saint-Sever-Rustan (Hautes-Pyrénées), les quatre galeries sont encore complètes bien qu'à celle du Midi les colonnettes accouplées qui portent les arcades fassent partie d'un mur construit pour un service des plus vulgaires. — Celui de Flaran, à Valence du Gers, est dans le même état de conservation.

Digitized by Google

De ses deux cloîtres conventuels, du xve siècle, Marciac n'a plus que l'allée septentrionale de celui des Augustins. Elle sert de préau couvert aux petits enfants de la salle d'asile que les bonnes religieuses de Nevers ont tant de mal à compléter dans cette ville.

Enfin, à La Roumieu, un charmant petit cloître carré borde encore la façade septentrionale de la belle collégiale dont les premières années du xive siècle dotèrent cette paroisse. Les quatre voûtes ne protègent plus les galeries depuis 1569; et les détails d'ornementation sculpturale ont subi, en outre, des mutilations fort regrettables. Mais pourquoi le marché public s'est-il tenu si longtemps à l'ombre de ces gracieuses arcades, sans qu'on se soit préoccupé, pendant plus d'un demi-siècle, de la convenance doublement impérieuse qu'il y avait ici d'éloigner les vendeurs de la porte du temple? Espérons que l'administration locale suivra l'exemple de Condom, selon la mesure des ressources dont elle dispose. Si elle ne peut pas réaliser une restauration complète, elle écartera du moins toute cause de lente destruction d'un monument trop longtemps méconnu, et dont se ferait honneur plus d'une grande ville.

St Bernard blâmait hautement les artistes qui, de son temps, mêlaient à l'ornementation sculpturale des cloîtres mille caprices d'imagination qu'il trouvait doublement déplacés dans une enceinte de recueillement et de prière. Mais nous savons par la correspondance de Pierre le Vénérable, célèbre abbé de Cluny, que ce dernier se montra, sur ce point, beaucoup moins sévère que son illustre contemporain. Néanmoins, les Bénédictins eux-mêmes gardèrent, parfois, bon souvenir des plaintes formulées par le saint patriarche de Clairvaux. C'est ainsi, par exemple, qu'à Saint-Sever-Rustan tous les chapiteaux du cloître sont consacrés à reproduire les mystères de la vie de Jésus-Christ, accompagnés de pieuses légendes.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

NOTRE-DAME DE FRANCE. TOME III, PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE D'AUCH.

Ceux qui auront lu, dans la livraison du mois de juillet, l'article consacré à cet ouvrage se souviendront peut-être que nous ne savions définir la cause ni le mode de la collaboration de M. l'abbé Jules Bonhomme, pour la partie qui concerne la province ecclésiastique d'Auch; et que nous répondions de notre mieux aux reproches d'un critique qui prétendait que rien de neuf et de sérieux n'avait été envoyé de nos diocèses à ce pieux et savant ecclésiastique. Une lettre de M. Bonhomme lui-même nous donne pleine satisfaction sur le premier point, et nous affermit dans notre conviction déjà bien raisonnée sur le second. Il nous pardonnera d'extraire de sa lettre quelques passages intéressants pour nos lecteurs.

«..... Le comité de rédaction ayant été mis de côté, M. l'abbé Hamon s'est chargé de le remplacer. Seul, j'avais gardé les notes envoyées pour la province d'Auch et les avais rédigées en ajoutant mes propres recherches. Le manuscrit formait plus de 300 pages: elles sont réduites à 100 environ dans le volume imprimé. M. le curé de Saint-Sulpice a retranché, abrégé, et souvent omis des renseignements curieux, je crois pouvoir le dire. Les limites étroites dans lesquelles il a voulu se renfermer l'ont empêché de faire autre chose qu'un manuel des pèlerins. Inutile d'ajouter que les épreuves ne m'ont pas été soumises. Je n'aurais jamais écrit Urruzac pour Urrugne, Mongron pour Mugron, etc., ni inventé le département de la Garonne qui figure en toutes lettres à propos d'un pèlerinage du Gers.

» Cependant je crois que M. Bonnard, qui a prétendu ne rien trouver de nouveau dans cette esquisse, se trompe. Outre les indications judicieuses que vous avez données, on pourrait lui demander où étaient, avant l'apparition de ce volume, les détails sur Agès, Saubion, Maylis, Ichoux, dans les Landes seulement.

».... Merci encore une fois, Monsieur l'abbé, de votre condescendance. Si mes loisirs étaient moins rares, je serais heureux de vous envoyer une fois ou autre quelques notes sur les Landes que j'avais commencé à étudier autrefois.

» Veuillez, etc.

» Jules Bonhomme,
» Vicaire à Sainte-Elisabeth (Paris). »

Aire, le 6 septembre 1863.

Digitized by Google

MÉMOIRES LUS A LA SORBONNE DANS LES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU COMITÉ IMPÉRIAL DES TRAVAUX HISTORIQUES ET DES SOCIÉTÉS SAVANTES, TENUES LES 21, 22 ET 23 NOVEMBRE 1861; — HISTOIRE, PHILOLOGIE ET SCIENCES MORALES.

1 vol. grand in-8° de VI et 402 pages. Paris, imprimerie impériale.

« S. Exc. M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes avait décidé, par un arrêté du 22 février 1858, que des prix annuels seraient distribués aux Sociétés savantes des départements qui auraient envoyé les meilleurs mémoires, et chargé le Comité des travaux historiques de lui présenter un rapport sur les résultats de ce concours. A la suite des rapports faits par les diverses sections du Comité, le Ministre a invité les Sociétés savantes des départements à envoyer des délégués à Paris, et ces représentants des Académies provinciales ont pris la part la plus active aux séances extraordinaires tenues par le Comité, les 21, 22 et 23 novembre. Là ils ont donné lecture de travaux sur divers sujets d'histoire, de philologie et d'archéologie. »

Le beau volume que nous avons actuellement sous les yeux contient les mémoires lus devant la section d'histoire et de philologie. Nous analyserons le mois prochain celui qui renferme les mémoires lus devant la section d'archéologie. L'un et l'autre, sortis des presses de l'imprimerie impériale, après les longs retards qu'a exigés l'envoi des épreuves à corriger à une foule d'adresses, nous ont été adressés depuis quelques mois. Nous ne laisserons pas écouler l'hiver sans revenir sur les deux sessions extraordinaires du comité des travaux historiques à la Sorbonne en 1862 et 63, en rendant compte de la Revue des Sociétés savantes des départements, qui en a publié les rapports et procès-verbaux.

Les mémoires renfermés dans ce volume sont au nombre de vingt et un. Tous présentent, avec une lecture intéressante, de précieux renseignements sur les objets les plus divers. Mais on nous permettra, pour éviter, soit les longueurs d'un examen complet, soit la sécheresse d'une simple énumération, d'indiquer seulement le sujet et le caractère des travaux qui se rapprochent le plus des études habituelles de notre Comité d'histoire et d'archéologie.

Le mémoire qui ouvre le volume, *Etablissement de la monarchie tempérée à Lyon, à la fin du* V*e siècle*, appartient à M. Valentin-Smith, de l'Académie de Lyon. C'est une étude courte, mais nette et savante, du gouvernement et de la législation de Gondebaud, roi du premier royaume de Bourgogne dont l'histoire n'a jamais été approfondie.

Digitized by Google

M. de Sourdeval, président de la Société d'agriculture de Tours, examine l'*origine et la formation des noms gothiques et leur tradition chez les nations modernes*. Il constate, mais n'essaie pas d'en donner la raison, que les mêmes mots gothiques sont passés dans toutes les langues romanes, dont ils constituent à peine un vingtième. Mais il insiste particulièrement sur les noms propres d'homme, et fait voir que les appellations gothiques ont dû la faveur dont elles jouirent à leur caractère traditionnel et national démontré ici par de nombreux exemples.

Nous ne faisons qu'indiquer une étude très ferme et très concise, bonne à consulter pour l'histoire si complexe de la fin de la période gallo-romaine : *De l'état des forces romaines en Bretagne vers le* v*e siècle, d'après la Notice des dignités de l'Empire*, par M. Morin, professeur à la faculté des lettres de Rennes (p. 75-85).

Nous avons particulièrement remarqué une *Note* de M. Camboulin, professeur à la faculté des lettres de Strasbourg, *sur les limites méridionales de la Celtique entre les sources de la Garonne et la Méditerranée*. César déclare que la Garonne séparait au Midi les Celtes des Aquitains. Mais entre la Garonne et la Méditerranée les Celtes se rencontraient, non plus avec les Aquitains, mais avec les Ibères proprement dits, et on aimerait à reconnaître leurs limites précises. La plupart des témoignages semblent, il est vrai, indiquer simplement la chaîne des Pyrénées; mais cette barrière n'a jamais été exacte avant Mazarin. Le peuple ibérien le plus avancé au Nord était les Cérètes ou *Cerretani*, désignés par Strabon et Aviénus. Leur nom subsiste dans le pays de *Cerdagne*, dans Ceret, chef-lieu d'arrondissement des Pyrénées-Orientales et dans bon nombre d'autres appellations toponymiques. La linguistique a fourni à M. Camboulin des indications très plausibles pour fixer leurs frontières au nord et à l'est. Il lui a suffi de constater le long des Corbières orientales la présence d'une foule de noms qui renferment un élément celtique, tandis qu'au-delà les noms se rapprochent davantage de ce qu'il appelle, par une expression peut-être peu rigoureuse, « le type primitif des langues indo-européennes. » On ne peut que louer l'extrême prudence qu'il met à rechercher l'origine de ces derniers. Il nous dit lui-même : « L'exemple récent de M. Cénac-Moncaut, expliquant à contre-sens la plupart des noms propres de cette même contrée, pour n'avoir pas soumis à un contrôle sévère les formes données par les cartes modernes, est là pour m'avertir combien ce terrain est glissant. »

Nous noterons l'étymologie assignée par l'auteur à Ces, nom assez

Digitized by Google

commun dans la région du Sud-Ouest, et qu'il rattache à l'ossète *choch* et au persan *kôh*, signifiant l'un et l'autre *rocher, pic*. Nous avons remarqué les justes éloges qu'il accorde, à propos de ces recherches si délicates de géographie et de philologie locales, à M. Alart, aujourd'hui archiviste de Perpignan, qui a laissé de si bons souvenirs à Lectoure. Ses conclusions, présentées comme probables, sont : « 1° Que la masse des Volces tectosages et arécomiques s'arrêta à l'extrémité du bassin de l'Aude, au pied des Corbières orientales; 2° que quelques tribus pénétrèrent dans la plaine du Roussillon, où elles occupèrent les villes de Ruscinon, d'Illiberis et le littoral, de manière à laisser aux Cerretans ibériens le comté de Cerdagne, les vallées de la Tet et du Tech, c'est-à-dire les trois quarts environ du département actuel des Pyrénées-Orientales. »

Nous ne ferons qu'indiquer une *Note sur l'inquilinat* (pp. 179-194), étude de droit romain, par M. Ch. Revillout, professeur au lycée de Grenoble; une grave et éloquente dissertation de philosophie religieuse, les *Harmonies de la raison et de la foi* (pp. 139-153), par M. l'abbé Sabatier, doyen de la faculté de théologie de Bordeaux; un mémoire plein de science et de foi, de M. de Margerie, professeur à la Faculté des lettres de Nancy, sur le *Caractère général de la philosophie des Pères de l'Eglise* (pp. 115-129); enfin, un long travail de M. Jeannel (pp. 323-402), sous ce titre : *Existe-t-il un principe de la vie distinct de l'âme?* C'est un factum, plein d'autorités théologiques contre le vitalisme de la respectable école de Montpellier. Lors même qu'on n'accepterait pas, dans toute sa rigueur, la déduction de M. Jeannel, on ne saurait s'empêcher de rendre hommage à sa vaste érudition patristique et scolastique, et de se féliciter que la religion, grâce aux trois derniers mémoires que nous venons de citer, ait été aussi noblement représentée que la science dans la réunion des Sociétés savantes en 1864.

LÉONCE COUTURE.

DISSERTATION SUR LA LÉGENDE VIRGINI PARITURÆ *d'après laquelle les Druides, plus de cent ans avant la naissance de Jésus-Christ, auraient rendu un culte à la Vierge Marie et lui auraient élevé une statue et consacré un sanctuaire sur l'emplacement actuel de la cathédrale de Chartres, par A.-S. Morin, avocat, ancien sous-préfet, ancien membre du conseil général d'Eure-et-Loir, membre de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

In-8° de 103 pages. — Paris, impr. E. Martinet, 1863.

Nous disions ici même, il y a quatre mois : « Les auteurs les plus

Digitized by Google

graves ont cru que le royaume de Marie avait été providentiellement préparé, avant la naissance de sa Reine, à la reconnaître et à l'entourer de son culte et de son amour. Comme saint Paul avait annoncé à l'aréopage le Dieu inconnu qui avait déjà des autels dans Athènes, les premiers apôtres des Gaules purent prêcher à nos pères la Vierge qui avait enfanté selon la prophétique croyance des Druides. » Et nous renvoyions à une note de M. l'abbé Faillon. Nous n'ignorions pas que la tradition chartraine n'était garantie ni par un monument antique, ni par des témoignages historiques sérieux. Mais elle porte un caractère réel d'antiquité et trouve d'ailleurs un grand appui dans la croyance presque générale, chez les peuples païens, à une Vierge-Mère. M. Morin, il est vrai, soutient hardiment que jamais le christianisme primitif n'aurait consenti à accepter comme sien un détail du culte qu'il venait remplacer. Sur ce point, il est en contradiction avec saint Paul et le discours à l'aréopage. Nous nous en rapportons plutôt à saint Paul.

Nous continuerons donc à respecter la tradition chartraine, sans en affirmer absolument la valeur historique; et nous ne sentirons pas notre position le moins du monde affaiblie par la dissertation de l'honorable ancien sous-préfet, qui a peut-être fait succéder trop tard aux travaux administratifs les recherches historiques dont il a eu la générosité de nous adresser le résultat.

Au fond, qu'attaque M. A.-S. Morin? Des récits fort peu connus du public, même à Chartres, et d'après lesquels le roi Priscus fonda l'église de cette ville, cent ans avant J.-C.; les Druides y placèrent la statue de la Vierge qui devait enfanter; pendant la vie terrestre de Marie on chantait devant cette image différentes hymnes, entre autres *O gloriosa Domina* (on ne dit pas si c'était avec la musique du P. Lambillotte); des députés de Chartres allèrent en Palestine lui offrir la souveraineté du pays, qu'elle daigna accepter; elle serait même venue en personne visiter son église « pource que illec estoient les premiers chrestians, » etc., etc. Là-dessus, l'honorable archéologue d'Eure-et-Loir examine fort au long, dans autant de chapitres : Quels sont les premiers auteurs qui ont rapporté ces faits;—la valeur des écrits allégués; — les anachronismes de la légende; — le silence des anciens auteurs, etc. Et encore il craint de passer pour esprit fort, lui qui discute des contes bleus avec un sérieux comique. Y a-t-il donc un auteur, un seul, qui, depuis deux cents ans, ait cité ces récits légendaires autrement que pour les rejeter? « On ne peut nous faire le reproche d'enfoncer une porte ouverte, » dit l'auteur. Mais pardon : la porte est

Digitized by Google

ouverte, puisque tant d'historiens de Chartres et tant d'autres critiques cités par vous-même y sont passés.

Nous comprenons bien ce qui préoccupe M. A.-S. Morin. C'est que Mgr Pie et plusieurs autres écrivains religieux de notre temps parlent avec respect de la tradition du *Virgini parituræ Druides*. Mais on ne prouvera jamais que cette tradition, qui est au moins fort vraisemblable, soit solidaire des absurdes chroniques que l'auteur a la bonhomie de réfuter sérieusement, quoique personne ne les soutienne. Je me trompe; le vrai motif doit être à la page 48 : on y apprend qu'au six centième anniversaire de la dédicace de Notre-Dame de Chartres, le 12 octobre 1860, la première des petites bannières portées par la congrégation des jeunes filles était ornée d'une inscription commémorative de la donation du roi Priscus. Sans cette naïve exhibition, qui n'avait probablement subi aucun contrôle sérieux, nous aurions peut-être été privés du présent travail de M. A.-S. Morin, ancien sous-préfet.

Nous n'y aurions perdu que quelques pages plaisantes; par exemple, celle où l'auteur démontre que la tradition chartraine n'existe pas, parce que si vous parlez aux paysans de la Beauce des Druides, « ce sera comme si vous leur parliez hébreu; » celle où M. le curé de Saint Sulpice est véhémentement suspecté d'idolâtrie, pour avoir dit en chaire : « C'est avec un vif regret que nous nous séparons de vous, ô Notre-Dame *de Chartres.....;* » celle où on nous assure, comme une chose indubitable, que les fidèles orléanais des derniers siècles croyaient fermement, d'après un Noël populaire, que les paroisses de la ville étaient allées à la crèche de Bethléem et que Pierre le Puellier y avait apporté

Quantité de charbon
Pour chauffer le mignon.

Nous ne mettons pas en doute les excellentes intentions de M. A.-S. Morin. Il est persuadé, quoiqu'il n'en donne pas la plus petite preuve, qu' « on tend à faire accréditer chez les fidèles la tradition comme article de foi. » Il commence sa dissertation contre la tradition chartraine par se demander : Un pareil examen est-il contraire à la religion? Il répond en dix pages, ce que tout chrétien un peu instruit lui eût répondu en un monosyllabe : Non. Ce qui est contraire à la religion, ce n'est jamais un examen grave et modéré, portant sur un fait étranger aux livres saints; mais c'est la manie de babiller sans respect, comme l'auteur le fait dès le premier chapitre, sur les reliques vraies ou faus-

Digitized by Google

ses de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge; c'est surtout de parler des honneurs qui lui sont rendus, et de la distinction des cultes de latrie et de dulie, comme un bon calviniste. La religion a donc à se plaindre de l'honorable auteur. La science n'a pas à s'en louer; une preuve suffira après tout ce qui précède. — Dès la quatrième page, il affirme net et ferme que personne aujourd'hui n'oserait soutenir l'authenticité des écrits de saint Denis l'Aréopagite. Or, tout homme un peu au courant de la littérature religieuse sait que cette authenticité a été depuis plusieurs années savamment soutenue par l'archevêque actuel de Paris, et que son beau travail, sans ramener tous les critiques, a obtenu des adhésions considérables,— entre autres celle de M. l'abbé Freppel, qui tient aujourd'hui en France l'un des premiers rangs dans les études de patristique.

Conclusion: ne parlons jamais, si faire se peut, de ce que nous ignorons. M. A.-S. Morin, nous aimons à le croire, tiendra compte de cette école. Il paraît homme studieux et son style n'est dépourvu ni de clarté ni de verve. Qu'il choisisse mieux son terrain et prépare mieux ses outils; et la science historique peut espérer de ses futurs travaux plus de profit que de la présente Dissertation.

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

BIOGRAPHIE ECCLÉSIASTIQUE

DE LA PROVINCE D'AUCH.

M. L'ABBÉ CASSIET

Ancien supérieur des Missionnaires de Bétharram.

Nous avons été assez heureux pour trouver et reprendre dans les ombres de l'oubli la mémoire d'une vie qui mérite d'être racontée à la génération actuelle : mémoire bien précieuse, soit pour la paroisse de Montaut, qui doit la compter parmi ses titres d'honneur; soit pour le diocèse d'Aire, qui a toujours eu des hommes remarquables dans les rangs de son clergé; soit, et surtout, pour la congrégation de Bétharram, qui vénère le souvenir de M. Cassiet, son ancien supérieur, sur la foi d'une tradition respectable, sans posséder les détails de son histoire.

Nous devons à la famille même de M. Cassiet les principaux éléments de la biographie que nous publions. Ils ont été réunis et coordonnés sous le contrôle de ses petits-neveux (1) et de quelques vieillards vénérables qui ont vécu dans l'intimité de notre éminent missionnaire.

Que ne trouvons-nous également, au lieu de notes incomplètes et isolées, des documents authentiques suffisants pour mettre en lumière la vie et les œuvres d'autres prêtres distingués à qui la paroisse de Montaut donna le jour vers la même époque! On verrait toute une tribu de lévites et d'apôtres, appartenant à la même génération, partir

(1) Les petits-neveux de M. l'abbé Cassiet, qui vivent encore à Montaut, sont MM. Bernard et Charles Cassiet, âgés, l'un de 86 et l'autre de 80 ans. C'est le premier surtout, M. Bernard Cassiet, qui nous a fourni maintes fois l'occasion de prendre, sur ses récits, les notes qui ont servi à la rédaction de notre travail. Nous avons aussi fait des emprunts, en diverses circonstances, aux réminiscences de MM. de Beyries, Labastugue, Juzaux, Moringlane, Lacoste et Dubedout.

Digitized by Google

du même clocher (1) et s'en aller, sous le souffle divin, dans toutes les directions, cultivant avec des succès divers les dons variés de leur sacré ministère.

Nous suivrions dans leurs carrières respectives MM. Burgurieu-Maribot et de Beyries (2), qui furent, l'un après l'autre, supérieurs du séminaire des Missions Etrangères, à Paris;

M. de Lalanne, dignitaire ecclésiastique du diocèse de Québec, dans le Canada;

Deux autres MM. de Lalanne, neveux du précédent, l'un docteur en Sorbonne, bénéficier de la Trésorerie de Langres et puis archidiacre d'Aire; l'autre, supérieur de la Collégiale de Saint-Girons de Hagetmau;

M. Burgurieu-Latarrère, neveu de celui cité plus haut, chanoine-doyen du Chapitre et archiprêtre de Meaux;

M. Burgurieu-Florent, curé de Sainte-Eulalie;

MM. Lamaignère frères, l'un curé-archiprêtre de la cathédrale d'Aire, l'autre curé-doyen de Castets-des-Landes;

MM. Marsan frères, l'un barnabite, devenu censeur du Lycée de Montpellier, sous le premier Empire, l'autre chartreux de Bordeaux;

Deux autres MM. Marsan frères, parents des précédents, curés à la portion congrue, l'un à Mauvezin, l'autre à Saint-Etienne, près Villeneuve-de-Marsan;

Le P. Daugreilh, petit carme, à Bordeaux;

MM. Despouys, l'un curé d'Horsarrieux, l'autre carme de la petite observance;

M. Lacoste, curé de Saint-Esprit, à Bayonne;

Un autre M. Lacoste, curé de Larbey, près Mugron;

M. Labastugue, curé de Labrit;

M. Moringlane, curé du Leuy;

M. Laborde, curé dans les Landes;

M. Baffoigne, curé de Priam-et-Saint-Savin, et quelques-autres.

Mais n'insistons pas davantage sur des préambules déjà bien longs,

(1) La paroisse de Montaut était l'une des plus florissantes et des mieux habitées du diocèse d'Aire, avant la révolution de 92. Elle entretenait, moyennant six cents livres par an payées par la fabrique, un écolâtre chargé d'enseigner gratuitement le latin et les principes des belles-lettres aux enfants qui montraient des dispositions pour les carrières libérales. C'est ce qui explique le grand nombre de prêtres qu'elle compta parmi ses enfants dans le XVIIIe siècle.

(2) M. de Beyries dirigeait le séminaire des Missions étrangères au moment où éclata la révolution de 92. En se rendant en exil pour sauvegarder sa conscience et sa vie, il tomba malade à Amiens où il mourut. Il était assisté par M. l'abbé Langlois qui devait être, plus tard, son successeur. Avant de rendre le dernier soupir, l'abbé de Beyries déclara qu'il mourait content, parce que Dieu lui épargnait la peine de voir les malheurs qu'il présageait pour son infortunée patrie.

Digitized by Google

et occupons-nous, comme nous en avons l'intention aujourd'hui, de jeter un coup d'œil sur la vie et les œuvres de M. l'abbé Cassiet, ancien missionnaire du Canada et de Bétharram.

I

M. Pierre Cassiet naquit à Montaut, près Saint-Sever (Landes), en l'année 1727. Il fit ses premières études au séminaire d'Agen (1) avec un de ses frères qui devint prêtre et mourut chanoine de la collégiale de Saint-Girons de Hagetmau, dans un âge avancé.

M. Cassiet, à peine initié aux études théologiques, se sentit un vif attrait pour les missions d'outre-mer. Il sollicita et obtint une place au séminaire des Missions Etrangères, à Paris. Ce qui put déterminer ou favoriser du moins cette vocation, c'est qu'à cette époque le séminaire des Missions Etrangères avait à sa tête un ecclésiastique du diocèse d'Aire (2), connu de la famille de notre jeune lévite.

M. l'abbé Cassiet fut destiné pour la Cochinchine et formé dans ce but. Mais quatre ou cinq jours avant son départ, un missionnaire désigné pour le Canada tomba malade. On proposa à l'abbé Cassiet de changer de destination. Il y consentit volontiers et partit pour le Canada, où il resta neuf ans, jusqu'à la cession qui fut faite de ce pays aux Anglais par le traité de Versailles du 10 février 1763.

Par une coïncidence assez remarquable, lorsque M. Cassiet arriva dans le Canada, la juridiction épiscopale dans ce pays était exercée, sans doute par suite de la vacance du siége de Québec, par un prêtre natif aussi de Montaut. Ce prêtre, nommé M. de Lalanne, ne fut point évêque, comme on l'a cru, mais simplement vicaire capitulaire, ou tout au plus préfet apostolique (3). Il quitta l'Amérique après seize

(1) Ce fut une raison d'économie qui fit placer les deux MM. Cassiet dans le séminaire d'Agen : dans cette maison, le prix de la pension, pour chaque élève, n'était que de sept francs par mois; au séminaire d'Aire, il était de dix francs.

Quelle différence avec le prix de l'éducation de nos jours, même dans les petits séminaires ! Soyons justes et disons aussi : quelle différence dans nos mœurs !

(2) M. l'abbé Cassiet aimait à raconter qu'il avait vu, de son temps, quatre prêtres du diocèse d'Aire directeurs au séminaire des Missions Etrangères. La chose parut assez curieuse pour être signalée à Louis XV, qui se plaignit un jour, d'un ton jovial, que les prêtres gascons eussent envahi les principales chaires de son séminaire des Missions.

Nous avons dit que MM. Burgurieu et de Beyries, de la paroisse de Montaut, furent supérieurs de cette maison. Nous devons ajouter qu'après M. de Beyries, le premier supérieur qui fut choisi se trouva être M. l'abbé Bilhères, de la paroisse de Saint-Loubouer, diocèse d'Aire.

(3) M. Xavier de Beyries, l'un des notables habitants de Montaut, et petit-neveu de cet abbé de Lalanne, conserve comme un souvenir précieux de l'héritage de son grand-oncle un large ruban de soie violette destiné à être placé sur le devant du

Digitized by Google

ans de travaux glorieux et utiles dans ces contrées lointaines, revint dans son pays natal et mourut supérieur du séminaire de Dax, honoré de l'estime générale, vers l'année 1775.

M. Cassiet eut le bonheur de voir son ministère réussir parfaitement parmi les naturels du Canada, dont il était devenu le père et l'ami le plus tendre. Sa paroisse, qui portait le nom de Saint-Louis, parce qu'elle était placée sous la protection du saint roi dont s'honore la France, avait l'étendue d'un de nos diocèses. La religion y était devenue florissante, et toutes les fêtes y étaient célébrées avec autant de pompe et de splendeur qu'en Europe. M. l'abbé Cassiet se plaisait à la parcourir dans tous les sens; et pour mieux s'insinuer dans le cœur de ses paroissiens, le curé-missionnaire visitait leurs divers établissements, leur parlait souvent d'agriculture et leur enseignait d'excellentes méthodes pour obtenir de leurs terres, naturellement fertiles, les meilleurs rendements.

M. l'abbé Cassiet avait des relations fréquentes et intimes avec le gouverneur du Canada, et celui-ci le visitait assez souvent dans sa cure. Un jour qu'il faisait, en compagnie de ce haut magistrat, une promenade en traîneau sur la partie glacée du fleuve Saint-Laurent, il descendit du traîneau (1) en un endroit dangereux, et il s'enfonça dans la glace. Heureusement que, par un mouvement instinctif, il étendit les bras et évita ainsi de s'enfoncer complètement. Il lui fallut huit jours de soins prodigués par le gouverneur et par les habitants du rivage pour réparer les désordres physiques causés par cet accident. C'est là ce qui donna lieu à un bruit faux, longtemps accrédité, que M. l'abbé Cassiet avait été enterré vivant jusqu'aux épaules par les sauvages révoltés, et qu'il n'avait dû la conservation de ses jours qu'à l'intervention de l'autorité.

M. Cassiet, tout au contraire, ainsi que nous l'avons déjà fait observer, avait réussi à gagner la confiance de ses chers Canadiens. Il s'était attaché spécialement un naturel du pays, et, avec l'aide de ce

collet de la soutane et s'attachant derrière le cou par trois boutons garnis de soie rouge. Sur le milieu du ruban se trouve une ganse rouge destinée, sans doute, à porter une croix ou un insigne de distinction quelconque. A ne considérer que la forme, on dirait le ruban de commandeur de la Légion-d'Honneur.

(1) Le traîneau était halé par des chiens dressés à cet effet. M. Cassiet, avant de s'aventurer sur la glace, avait pris des informations sur les dangers qu'il pourrait courir. Il reçut avis qu'en un certain endroit qu'on lui signala avec assez de précision il y avait une source dans le fleuve, laquelle, en jaillissant, traversait la masse des eaux et empêchait au point correspondant la glace de s'épaissir et de résister à une pression un peu forte. Il s'agissait d'éviter ce danger avec précaution. M. Cassiet y songea un peu tard. Lorqu'il descendit du traîneau pour détourner ses chiens, ses pieds portèrent sur le point faible de la glace au-dessus de la source.

Digitized by Google

compagnon intelligent et dévoué, il essaya, non sans succès, la culture des haricots, des petits pois, du lin, et l'élevage de la race porcine, toutes choses nouvelles pour le Canada et qui offraient de si grandes ressources pour l'alimentation et le commerce d'une population agricole. On est d'abord étonné de ces essais, et l'on se demande où le missionnaire-agriculteur pouvait prendre les ressources indispensables pour les réaliser. Mais les relations par voie de mer, entre la France et le Canada, étaient fort actives à cette époque : chaque année, il y avait plusieurs départs assez réguliers des ports de Bayonne et de Bordeaux pour cette destination. M. Cassiet profitait de ces facilités pour faire apporter de son pays de Chalosse le vin de sa consommation et toutes les choses qu'il savait lui être de quelque utilité.

II

La mission de M. l'abbé Cassiet dans le Canada n'eut pas la durée que sa jeunesse semblait lui promettre, et qui eût été si nécessaire au développement et à la consolidation de ses œuvres : une guerre funeste força la France à abandonner cette belle et intéressante colonie.

Lorsque les Anglais eurent pris possession du pays, ils convoquèrent tous les prêtres français qui exerçaient le saint ministère dans le Canada. On ne voulait, disait-on, que régler leurs rapports avec les nouvelles autorités.

Quelques-uns des plus éclairés pressentirent une persécution et prirent leurs mesures à cet effet. De ce nombre fut M. Cassiet, qui enterra dans son jardin les vases sacrés de son église, garnit sa malle de son mieux et se fit suivre de son serviteur dévoué. Tous néanmoins feignirent de croire, quoique tous ne crussent pas, à la loyauté de cette convocation; car le traité de Versailles, mentionné plus haut, avait stipulé le maintien et la protection de la religion catholique. Il avait été convenu que les prêtres français recevraient un traitement annuel du gouvernement anglais, et qu'ils continueraient à exercer leur ministère sous la dépendance de l'évêque de Québec.

On a souvent comparé les Anglais aux anciens Carthaginois. Et, dans le fait, ils exécutèrent la partie religieuse du traité de Versailles avec une fidélité digne de la *foi punique*, dont l'histoire nous a conservé l'odieux souvenir.

Les prêtres français vinrent en masse au rendez-vous officiel. Quelques-uns pouvaient avoir, nous l'avons dit, de vagues appréhensions, mais aucun n'aurait osé soupçonner le piége qui leur était tendu, piége

Digitized by Google

vraiment diabolique, dans lequel l'hypocrisie le dispute à la barbarie la plus raffinée.

A peine furent-ils réunis, au nombre de cent soixante-six, qu'au lieu de tenir la conférence annoncée, on les fit envelopper par la troupe, on se saisit de leurs personnes, et on les jeta violemment dans un navire auquel ordre fut donné d'appareiller à l'instant et de faire voile vers l'Europe.

La traversée fut des plus cruelles; l'équipage, tout composé d'Anglais fanatiques et féroces choisis pour exécuter une consigne inhumaine, fit endurer à ces prêtres-martyrs les plus indignes traitements.

On relâcha à Plymouth, sur la côte occidentale de l'Angleterre, et là, on retint à bord ces nobles victimes pendant trois mois, juste le temps nécessaire à leurs bourreaux pour voir s'accomplir leurs affreux desseins.

On ne voulait point massacrer ces prêtres catholiques, dont la foi, le zèle et les vertus faisaient ombrage au fanatisme de la Réforme anglicane. Mais on imagina de les soumettre au supplice de la faim et de la soif; on réduisit la ration des vivres à une quantité insuffisante pour entretenir la vie, et l'on retarda chaque jour la distribution de l'eau, jusqu'à ce que le plus grand nombre fût exterminé par les privations. La soif en enleva plus encore que la faim, et lorsque le navire toucha le rivage de France, à Morlaix en Bretagne, les cent soixante-six missionnaires étaient réduits à cinq prêtres agonisants (1).

M. l'abbé Cassiet était de ce nombre. Il avait eu la douleur de perdre son fidèle Canadien dans la traversée, et il était lui-même tellement exténué qu'il avait perdu l'usage de ses sens et de la parole.

Une dame de Morlaix fit porter chez elle ce glorieux débris de la persécution anglicane, et pour ménager sa faiblesse extrême, pendant les premiers jours, elle se contenta de lui instiller dans la bouche quelques gouttes de miel qui lui conservèrent la vie, au milieu de souffrances terribles. M. Cassiet resta chez sa bienfaitrice jusqu'à son entier rétablissement. Dès qu'il put se mettre en route, son premier soin fut de se rendre à Paris, au séminaire des Missions Etrangères, le berceau de son sacerdoce et le point de départ de son apostolat.

M. Cassiet ne manqua pas de raconter à ses anciens maîtres l'histoire fraîche encore de ses voyages et de ses malheurs. Tout le monde

(1) Les historiens anglais n'ont pas manqué de nier ou du moins d'atténuer considérablement le fait de cet odieux coup de main, attentat inqualifiable contre le droit des gens, contre les lois de l'humanité et de la religion. Il fallut à cette époque toute la faiblesse du gouvernement de Louis XV pour le laisser impuni.

Digitized by Google

s'y intéressa, et quelques personnes influentes lui firent allouer par le gouvernement une pension annuelle de six cents livres.

De Paris, ce digne successeur des disciples du Sauveur prit le chemin de Rome: il voulut aller rendre compte au Souverain Pontife des diverses péripéties de sa mission au Canada. M. Cassiet reçut à Rome l'accueil que lui méritaient son titre, ses travaux et ce qu'il avait enduré pour la foi. Le Saint-Père lui fit cadeau d'une relique de la Vraie-Croix, récompense la plus douce et la plus précieuse pour un ministre de Jésus crucifié.

III

A son retour dans la Chalosse, M. Cassiet eut soin de faire reconnaître la relique dont il était porteur par Mgr Playcart de Raigecourt, évêque d'Aire; et dès qu'il fut rentré à Montaut, au sein de sa famille, il fut heureux et fier de faire don à sa paroisse de cette relique, dans laquelle se réunissaient pour lui tant et de si touchants souvenirs.

C'était vers l'année 1765. M. Duhart était à cette époque curé de Montaut. Il accueillit avec une sainte allégresse l'offre de M. l'abbé Cassiet; et la dévotion qu'il sut inspirer à son peuple pour cette parcelle sacrée de la vraie-croix témoigne encore, à un siècle d'intervalle et après les plus tristes vicissitudes, que M. Cassiet ne pouvait rien faire de mieux pour perpétuer, parmi ses compatriotes, le triple souvenir de son bienfait, de sa mission et de ses œuvres.

Pour démontrer la vérité de nos assertions à cet égard, nous demandons la permission de relater, sous forme de digression, quelques détails historiques sur le culte de la relique en question dans la paroisse de Montaut.

Après avoir rempli toutes les formalités canoniques et s'être muni de tous les pouvoirs nécessaires, M. Cassiet n'eut qu'à se concerter avec M. Duhart sur le cérémonial de l'installation de la relique dans l'église paroissiale.

La tradition porte que l'on dressa une estrade, en forme d'autel, sur la rue, devant la maison de M. Cassiet, tout près de la chambre, convertie depuis en salon, où la relique sacrée avait été déposée. La paroisse entière, convoquée pour cette cérémonie, s'était empressée d'y venir en habits de fête. On sortit de l'église, en ordre de procession, et l'on vint chercher la relique qui fut remise par M. Cassiet aux mains du pasteur de la paroisse: elle était enfermée dans un petit reliquaire de bois doré, oblong et de forme triangulaire.

Digitized by Google

C'était le 14 septembre, jour mémorable, qui, à cause de cet événement, a toujours été depuis un jour de grande fête pour la paroisse.

On avait fait faire une espèce de coffre carré, de bois artistement travaillé et revêtu d'une belle dorure. Ce petit coffre, dont la partie supérieure s'élevait en diminuant de volume et de surface, devait servir de trône à la relique, pour les jours d'exposition publique, et de châsse pour le reste de l'année. L'authentique romaine figurait dans la châsse, à côté du petit reliquaire contenant la relique.

Lorsque le gouvernement révolutionnaire de la Terreur confisqua tout le mobilier des églises pour en faire de sacriléges autodafés, M. Siméon Moringlane, que bien des gens de la génération présente ont connu, enleva de l'église la châsse et le reliquaire qui s'y trouvait renfermé. Il prit le petit reliquaire qui, à raison de son peu de volume, pouvait très facilement se cacher et le mit en lieu sûr. Quant à la châsse dont le volume plus grand pouvait embarrasser et compromettre sa famille, il alla l'enfouir dans le jardin de M. L***, avec l'agrément de ce dernier et en prenant des précautions pour préserver la dorure. Mais il oublia d'en retirer l'authentique de la relique de la vraie-croix.

Après les orages de la Révolution et lorsque le culte fut rétabli en France, M. Moringlane s'empressa d'aller déterrer la châsse; mais il ne trouva, dans la fosse, que les étoupes dont on avait eu soin d'entourer le coffre doré. Ainsi l'authentique avait disparu, et pour toujours, en même temps que la châsse. Pour ce qui est de la relique et du petit reliquaire qui la renfermait, M. Moringlane offrit de les remettre au pasteur de la paroisse.

M. l'abbé Pancaut avait bien voulu se charger du service religieux de Montaut pendant l'émigration et jusqu'au retour de M. Bergoignan qui était le curé titulaire. Ce digne prêtre vint chercher la relique en procession chez M. Moringlane, et il fit un discours très touchant, au rapport de témoins qui vivent encore, sur la conservation providentielle de cette précieuse parcelle de l'Arbre de notre rédemption.

Cependant, M. l'abbé Bergoignan revint de son exil et reprit possession de sa cure. L'un de ses premiers soins fut d'écrire à Mgr l'évêque de Bayonne et d'Aire pour lui exposer la perte de l'authentique et le prier d'y suppléer, par une enquête qui en tînt lieu, à l'effet de pouvoir continuer les cérémonies jusqu'alors autorisées, en l'honneur de la relique de la vraie-croix, et gagner les mêmes indulgences qu'avant la Révolution. Car on assure que le Souverain Pontife avait accordé une indulgence plénière, pour les cérémonies du 14 septembre, en considération de la

Digitized by Google

relique donnée par le Saint-Siége à M. Cassiet et par M. Cassiet à la paroisse de Montaut. Seulement on ajoute que le privilége de cette indulgence devait être renouvelé tous les sept ans, et qu'on l'avait abandonné par négligence, après qu'il eut été périmé deux ou trois fois.

L'évêque de Bayonne confia le soin de l'enquête demandée par M. Bergoignan à M. Lamarque, vicaire général, et à M. Basquiat-Mugriet, de Saint-Sever, ancien vicaire général de Mgr de Caux, évêque d'Aire, lesquels se rendirent à Montaut. C'était vers l'année 1804.

M. l'abbé Cassiet, le donateur même de la relique, venait de rentrer de son exil. Il fut le premier entendu, et à lui se joignit M. Bergoignan qui avait été curé de Montaut avant la révolution. On appela également les anciens, et tous, d'une voix unanime, dirent que l'objet soumis à leur examen était bien le reliquaire et la relique qu'ils avaient vus, dans leur église, exposés à la vénération des fidèles avant les troubles de la Terreur.

Cette voix de la tradition fut jugée suffisante pour remplacer l'authentique perdue, et l'évêque de Bayonne autorisa les mêmes cérémonies annuelles qui se faisaient autrefois, savoir : exposition publique de la relique et procession solennelle où cette relique était portée.

M. Bergoignan obtint de plus, à raison de la suppression des fêtes de la semaine, la translation de la solennité du 14 septembre au dimanche suivant.

Les évêques qui se sont succédé depuis sur le siége d'Aire, et qui tous ont visité Montaut, une fois édifiés sur cette question, ont conclu au maintien des cérémonies annuelles; et ces cérémonies, faites de la sorte sans interruption, ont toujours attiré beaucoup de fidèles à l'adoration de la vraie-croix.

IV

Nous avons dit que M. Cassiet, lors de son passage à Paris, avait reçu la promesse d'une pension annuelle et viagère de 600 fr. Mais voyant qu'il ne lui arrivait ni titre, ni mandat, il prit le parti de retourner à Paris, afin d'aller faire régulariser, par lui-même, cette pension, auprès des hauts employés du gouvernement.

Les esprits naturellement sérieux et austères voudront bien nous pardonner de raconter ici un épisode qui n'est pas sans intérêt, mais qui semble prêter un rôle quelque peu plaisant au saint personnage qui nous occupe.

Donc M. Cassiet achète un petit cheval landais pour 20 écus (60 fr.),

Digitized by Google

se rend à la capitale à petites journées, et va descendre au séminaire des Missions Etrangères, sa seconde maison paternelle.

La cour était à Versailles, et M. l'abbé de Jarente, qui avait la feuille des bénéfices et des pensions, faisait partie de la Maison du Roi.

M. l'abbé Cassiet ne se déconcerte pas : dès le lendemain même, il monte à cheval et se dirige du côté de Versailles. Il ne se doutait pas qu'il dût y arriver de la manière la plus dramatique et à travers un danger véritable. En passant sur un pont, son bidet, effrayé de la rencontre d'un carrosse, prend le mors aux dents et s'élance comme l'éclair. Qu'on juge du désarroi de notre cavalier : chapeau, calotte, cravache, tout lui échappe et s'enfuit derrière les traces à peine visibles de l'animal surexcité. M. Cassiet est emporté de la sorte jusqu'au château de Versailles, où les gardes-du-corps arrêtent heureusement son cheval.

M. l'abbé de Jarente était justement à la grille du château : il s'informe avec un vif intérêt de l'ecclésiastique arrivé d'une si étrange façon. M. l'abbé Cassiet, une fois revenu de son émotion, se trouva heureux de raconter, non-seulement ce qui venait de se passer, mais sa vie tout entière à un personnage qu'il lui importait tant de prévenir en sa faveur. Sa pension lui fut assurée.

Puis M. de Jarente pria l'abbé Cassiet de lui vendre son cheval dont il lui offrit cent écus. Mais M. Cassiet, en homme courtois et désintéressé qu'il était, donna son cheval au ministre du Roi, sans vouloir accepter aucun prix, ni aucune récompense.

M. l'abbé Cassiet était si détaché des biens temporels, et si peu désireux de posséder au-delà du nécessaire, qu'ayant été gratifié, à son retour du Canada, d'un petit bénéfice situé à Montaut et appelé *las Prabendes*, il s'en démit en faveur d'un abbé Marsan, alors étudiant, et qui devint plus tard chartreux à Bordeaux.

Après un nouveau séjour de quelques mois au sein de sa famille, M. l'abbé Cassiet sentit son zèle renaître avec la plénitude de ses forces et il se mit à la disposition de son évêque. L'évêque d'Aire l'envoya d'abord à Audignon, dont il administra la cure, à titre provisoire, pendant trois ans (1).

(1) Le titulaire réel et inamovible de la cure d'Audignon, M. l'abbé L*.... de Brassempouy, était juridiquement exilé (nous employons à dessein cette expression adoucie) au séminaire de Larressore, qui servait de pénitencier ecclésiastique pour les diocèses circonvoisins.

Mgr Playcart de Raygecourt, évêque d'Aire, demanda plusieurs fois à M. l'abbé L*.... la résignation de sa cure, promettant de lever toutes les peines canoniques. Mais le curé censuré refusa constamment cette voie de réconciliation. Et voici la

Digitized by Google

D'Audignon, il fut envoyé à Castelnau-Tursan; puis il fut placé, en qualité de chanoine, dans le chapitre collégial de Saint-Girons de Hagetmau, où était déjà chanoine son frère, le compagnon de son enfance et de ses premières études.

V

Mais la vie monotone et trop calme d'une chanoinie ne pouvait convenir à une âme ardente, habituée aux travaux et aux courses du saint ministère. Après quinze mois seulement de canonicat, il alla s'offrir et fut reçu dans la maison des missionnaires de Bétharram, voués à évangéliser les paroisses rurales de notre province ecclésiastique.

C'était vers l'année 1772. M. l'abbé Cassiet ne tarda pas à se distinguer entre ses nouveaux collègues par sa piété, son zèle, son talent, son esprit d'ordre et d'économie. Il fut nommé supérieur, à l'élection; mais, par une dérogation aux règles de la communauté, M. de Noé, évêque de Lescar, rendit inamovible, en faveur de l'abbé Cassiet, la charge jusqu'alors bisannuelle de supérieur des missionnaires de Bétharram.

M. Cassiet justifia pleinement cette confiance par ses soins et sa bonne administration. La congrégation de Bétharram, longtemps dépourvue de sujets et de ressources matérielles, parvint, sous sa direction, à un haut degré de prospérité.

En homme d'observation, M. Cassiet avait appris de bonne heure, pendant sa mission du Canada, tout le parti que l'on peut tirer de terres cultivées avec méthode, à-propos et intelligence; et il avait acquis des connaissances précieuses dans la culture des arbres, des vignes et des jardins. Il fonda donc et cultiva parfaitement un immense jardin-verger en face de la sainte chapelle, sur la rive opposée du Gave. Par ailleurs, la congrégation possédait un bien de campagne situé à Gan, non loin de Jurançon, sur la route de Pau à Oleron. C'est la propriété de Tôle, affectée, paraît-il, depuis quelques années, aux expérimentations d'une ferme-modèle. Notre supérieur entreprit de relever cette terre de l'état d'abandon et de dépérissement où elle était tombée. Il renouvela les vignes avec des plants qu'il fit venir des meilleurs crûs de la Chalosse, et, grâce à ses soins, la congrégation de

réponse originale, presque impie, mais bien authentique, qu'il opposa plus d'une fois aux ouvertures bienveillantes qui lui étaient faites de la part de son évêque : Je m'appelle INRI, Ie Ne Résignerai Iamais.

En effet, après sept ans d'expiation, M. l'abbé L*.... revint dans sa cure d'Audignon, l'une des plus riches du diocèse d'Aire, et il mourut dans la jouissance de son titre.

Digitized by Google

Bétharram vit ses revenus de Gan plus que quintuplés en peu d'années: elle récolta jusqu'à cent soixante barriques de vin là où l'on en obtenait à peine trente dans les années ordinaires.

C'est à Gan aussi (on voudra bien nous permettre de le dire) que M. Cassiet fit pendant plusieurs années, dans la saison des vacances, des chasses vraiment fabuleuses de grives qui se vendaient immédiatement, et très bien, sur le marché de Pau; tout le pays en a longtemps gardé le souvenir.

Néanmoins les améliorations matérielles et agricoles étaient peu de chose en comparaison des améliorations religieuses et morales que M. Cassiet sut introduire dans la congrégation: il réussit à faire de sa communauté une réunion d'apôtres zélés et puissants en parole autant qu'ils étaient vénérables par leurs vertus. Aussi vit-elle s'accroître en même temps et le nombre de ses prêtres et les moyens de pourvoir à leur entretien; car il est bon de noter qu'un des points essentiels de leurs constitutions et de leurs vœux était de dispenser gratuitement, de côté et d'autre, le bienfait inappréciable des missions.

Vers ce temps-là, M. l'abbé de Jarente, le ministre du roi, préposé aux bénéfices et qui devint plus tard évêque d'Orléans (1), eut occasion d'aller prendre les eaux bienfaisantes et respirer l'air pur des Pyrénées. Il passa à Bétharram, visita la sainte chapelle ainsi que l'établissement des missionnaires et fut enchanté de retrouver là M. l'abbé Cassiet dont le souvenir n'avait pu s'effacer de sa mémoire. Il fut question, comme bien on le pense, du cheval donné et de l'incident quasi-tragique du voyage à Versailles. M. de Jarente voulut reconnaître la générosité de M. Cassiet à son égard: il lui offrit un bénéfice de 6,000 livres de rente sans aucune obligation de résidence ni de services religieux. M. Cassiet, à qui l'on ne payait plus sa pension, par suite des désastres survenus dans les finances royales, n'en persista pas moins dans son désintéressement: il refusa l'offre du ministre et ce ne fut qu'après une espèce de contrainte morale qu'il accepta un très mince bénéfice d'un revenu de 160 livres dans la vicomté d'Orthe, paroisse de Pey, près de Peyrehorade. Il s'estimait heureux d'avoir seulement *de quoi se vêtir et se chausser*, comme il le disait lui-même, sans être à charge à sa congrégation.

(1) M. l'abbé de Jarente garda ses fonctions au ministère, jusqu'en 1777. En 1781, il devint évêque-coadjuteur d'Orléans, avec future succession, sous le nom de Louis-François-Alexandre de Jarente de Senas d'Orgeval. Ce prélat eut le malheur de tomber dans le schisme constitutionnel pendant la grande révolution: il suivit en tous points les tristes exemples de Talleyrand.

Digitized by Google

Nous disions tout à l'heure que M. l'abbé Cassiet releva complètement, sous tous les rapports, la congrégation de Bétharram. L'un des frères de ce digne supérieur, propriétaire lui-même et célibataire à Montaut, voulut avoir sa part dans cette œuvre de restauration. Il fit don à la maison de Bétharram d'un capital de dix mille livres, à condition que la congrégation ferait prêcher une mission, tous les dix ans, dans sa paroisse natale. Il n'y eut que deux missions données, à Montaut, en conséquence de ce bienfait. La seconde fut prêchée en janvier 1790. M. Cassiet y vint lui-même avec MM. Comet et Fourcade, ses collègues. Nous avons, parmi nous, plusieurs octogénaires qui s'en souviennent.

VI

Mais bientôt arriva la terrible tourmente de 92, qui couvrit d'un voile de désolation et de deuil le sanctuaire de Bétharram, aussi bien que toutes les églises de France. Cette grande catastrophe frappa au cœur M. l'abbé Cassiet et sa chère communauté de missionnaires, dont le zèle apostolique travaillait, avec tant de succès, à étendre le règne de Dieu et le culte de Marie dans les âmes.

Pendant les troubles révolutionnaires, M. Cassiet revint à Montaut, dans sa famille. Mais il ne s'y trouva pas en sûreté, parce qu'il ne voulut point pactiser avec les sacriléges terroristes de l'époque : il entendait rester fidèle à la foi et à la discipline catholiques, atteintes dans leurs principes fondamentaux par la constitution civile du clergé. La pensée seule du serment effraya sa conscience.

Il se retira donc à Bayonne avec M. l'abbé Basquiat-Mugriet, dont nous avons parlé, comme ayant été vicaire général d'Aire. Mais le séjour de Bayonne n'offrit guère à nos prêtres fidèles plus de sécurité; il leur fallut émigrer en Espagne, où le clergé de France trouva, il faut le dire, dans ces temps malheureux, une parfaite hospitalité. M. Cassiet passa le temps de son exil, en grande partie, dans la Biscaye; Bilbao et Santander furent ses refuges de prédilection.

C'est dans l'une de ces villes que M. Cassiet fit la rencontre et la connaissance de M. l'abbé Saint-Marc, curé de Grenade-sur-l'Adour, devenu plus tard curé-archiprêtre de Mont-de-Marsan, et qui est mort dans cette dernière ville en 1845, à l'âge de 91 ans, après 40 ans consécutifs de charge pastorale remplie avec une rare distinction.

M. Cassiet engagea vivement M. Saint-Marc à s'embarquer pour

Digitized by Google

l'Amérique du Nord et à visiter son ancienne mission du Canada. Il l'entretint de ses travaux et de ses succès dans la paroisse de Saint-Louis; il lui raconta l'invasion des Anglais, leurs incroyables persécutions et comment la liberté religieuse avait été rendue naguère à ces contrées par les guerres de l'indépendance.

Le jeune curé de Grenade se laissa persuader, et, peu de temps après, il était au Canada, où il séjourna plusieurs années.

Nous avons appris, nous qui écrivons ces lignes, de la bouche même de M. Saint-Marc, les détails de son séjour au Canada, et nous saisissons avec bonheur l'occasion de payer à sa mémoire un juste tribut de reconnaissance : les nombreux bienfaits de notre première instruction religieuse, de notre première communion, de notre préparation à la confirmation et de notre vocation au sacerdoce, nous les devons à la tendre sollicitude, aux sages conseils et à la direction toute paternelle de M. l'abbé Saint-Marc.

Lorsque le culte catholique fut rétabli en France, M. l'abbé Cassiet quitta le lieu de son exil et rentra définitivement dans la maison paternelle. Il était déjà vieux, et ses forces trahissant son zèle, il ne put, comme il l'aurait désiré, revenir dans sa chère maison de Bétharram.

Du reste, la congrégation était presque éteinte. Des douze missionnaires qui formaient la communauté avant 92, il ne restait plus, après la restauration du culte, que M. Ménudet, qui devint curé de Lestelle, et M. Comet.

M. Comet était originaire de Nerbis, près Montaut (Landes), et compatriote, pour ainsi dire, de M. l'abbé Cassiet. En 1792, son grand âge et ses infirmités touchèrent les terroristes qui le laissèrent dans la maison de Bétharram. Il vécut là plusieurs années encore et mourut en 1804, dans la même chambre qu'il avait occupée avant la Révolution. Tous les autres missionnaires étaient morts pendant les troubles.

Quant à M. Cassiet, il ne dut songer qu'à se reposer, à se recueillir, à se sanctifier de plus en plus au déclin de sa vie. Ses dernières années s'écoulèrent ainsi à Montaut dans le calme et la paix d'une vie aussi modeste que tranquille.

On rapporte que les prêtres les plus honorables des diocèses d'Aire, de Lescar, de Dax et de Bayonne, qui avaient eu des relations avec M. l'abbé Cassiet, se plaisaient à le visiter souvent dans sa retraite.

L'évêque de Bayonne et d'Aire lui permit, dans ses derniers jours, de dire la sainte Messe dans un appartement de sa maison. Il s'en-

Digitized by Google

dormit enfin dans le Seigneur, en 1809, à l'âge de 82 ans, entouré de l'estime et de la vénération qu'il mérita par les qualités qui font les hommes aimables et par les vertus qui font les saints.

Il fut le premier prêtre enterré au pied de la Croix, dans le cimetière de la paroisse (1).

SÉBIE,
Curé de Montaut (Landes).

(1) Depuis le décret du 23 prairial an XII (12 juin 1804), le gouvernement a généralement prohibé toute inhumation dans l'enceinte des églises, des villes ou des bourgs agglomérés. On n'enterre plus, dans les églises, que les évêqnes ou les ecclésiastiques dont le nom est devenu, en France, une gloire nationale. Encore faut-il, pour ces derniers cas, une autorisation de faveur accordée par décret impérial.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE MONUMENTALE.

Poteries Acoustiques.

Une intéressante question archéologique vient d'être soulevée par M. Didron, dans ses *Annales*. Il s'agit des moyens acoustiques employés au moyen âge pour répercuter la parole ou le son dans nos édifices religieux. Cette question a été surtout introduite en France par un architecte scandinave, M. Mandelgren, et par deux architectes russes, MM. Stassoff et Gomestaeff, en ce moment à Paris pour y étudier notre architecture chrétienne.

Ces artistes habiles, qui sont aussi des savants distingués, ont consulté les professeurs et les archéologues de la capitale pour savoir si, dans les églises de France, on trouvait des cornets et des pots en terre cuite placés, soit dans les voûtes, soit dans les murs intérieurs, comme cela se rencontre fréquemment dans les églises de la Suède, du Danemarck et de la Moscovie. Le christianisme s'étant surtout introduit en Scandinavie par des missionnaires français, il leur paraissait vraisemblable que la mère-patrie eût conservé des traces d'un usage dont la colonie fournissait tant d'exemples. D'un autre côté, nos premières églises ayant été byzantines, il semblait difficile qu'un détail de cette époque ne se fût pas introduit en Occident avec l'architecture elle-même.

Interrogé l'un des premiers sur cette matière, M. Didron répondit dans le recueil de ses *Annales*, qu'il dirige si habilement depuis vingt-deux ans. Il cita deux faits constatant parmi nous l'existence de poteries acoustiques (1). Le premier est une observation faite de nos jours. Le second est un texte du xve siècle.

M. Didron rappelle en effet qu'en 1842 un correspondant de

(1) *Annales archéologiques*, t. XVI, p. 294, année 1861.

Digitized by Google

l'ancien comité des arts et monuments signala à la section d'archéologie la découverte récente de cornets en terre cuite dans l'église de Saint-Blaise d'Arles. Ces cornets, qui correspondent à des pots de 22c de diamètre, étaient placés dans l'épaisseur du mur. Quant à leur date, il n'en savait dire autre chose sinon que l'on croyait l'église de 1280 (1).

A cette observation monumentale, due à la critique moderne, M. Didron ajoute un texte précieux, extrait d'une chronique du xve siècle, que vient de publier un de ces hommes studieux du passé, comme la province en renferme beaucoup aujourd'hui. Nous voulons parler de la *Chronique des Célestins de Metz,* publiée par M. de Bouteiller, dans sa Notice sur un couvent de cet ordre qui existait dans la capitale de l'ancienne Austrasie. Voici ce qu'écrivait le chroniqueur Messin, à l'année 1432 : «En cest année dessus dit, au mois d'Aoust, la vigile de l'Assomption Nostre Dame, après Pâques, frère Ode Leroy, prieur de céans, fust retournez du chapitre dessus dit, il fist ordonner de mettre les pots au cuer de dessus de céans, portant qu'il avait vu altre part en aucune église, pensant qu'il y feroit meilleur chanter et qu'il cy resonneroit plus fort et furent mis en ung jour : on print tant d'ouvriers qu'il suffisoit (2).»

A ces faits, qui démontrent par eux-mêmes, puisqu'ils font voir la coutume des poteries acoustiques établie sur deux points extrêmes de notre France, nous pouvons ajouter un tout petit faisceau de preuves recueillies en Normandie pendant les trente années d'études que nous avons faites sur les églises de cette province. La Normandie a ceci d'intéressant en matière historique qu'elle est pour la Norwége le berceau du christianisme, et pour l'Angleterre le point de départ d'une architecture nouvelle. Dans l'espace de trente années, j'ai eu l'occasion d'observer cinq ou six fois dans les églises de la Seine-Inférieure la particularité qui nous occupe au-

(1) *Bulletin archéologique publié par le Comité historique des arts et monuments,* t. II, p. 440.
(2) E. de Bouteiller, *Notice sur le couvent des Célestins de Metz.* — Didron, *Annales archéologiques,* t. XX, p. 274-76; année 1862.

Digitized by Google

jourd'hui. J'ai hâte d'ajouter que ce genre d'observation est très difficile à faire, et qu'il ne peut avoir lieu facilement que lors de la démolition d'une église; or, cette circonstance ne se présente pas tous les jours. De plus, les ouvriers qui démolissent nos vieux monuments ne sont pas toujours des observateurs.

Cependant, en 1862, lors de la destruction de la vieille église de Saint-Laurent-en-Caux (canton de Doudeville), les ouvriers furent frappés de la rencontre d'un grand vase de terre, que nous reproduisons au n° 1, dont la forme ne les étonna pas moins que la position. Ce vase, placé à l'un des angles du chœur, était encore tout couvert du mortier qui l'enveloppait. Sa forme est celle d'un cône fermé par les deux bouts. Il n'a d'autre ouverture qu'un bec qu'il présentait, en forme de corne, à la surface du mur. Des cannelures horizontales sillonnent l'extérieur du vase, qui, par sa forme, nous semble se rapprocher de ceux du XIIIe siècle. Nous avons remarqué les mêmes particularités de fabrication sur des vases de cette époque, trouvés à Leure, en 1856, dans la tombe de Pierre Beranguier. Ce vase étrange est l'un des plus singuliers que nous ayons jamais vus. Il est si bien fait pour sa destination acoustique qu'il n'a certainement pu servir à autre chose.

Le second vase que nous pouvons citer, et que nous reproduisons sous le n° 2, provient de l'abbaye de Montivilliers; il se trouve à présent dans la bibliothèque de cette ville. Il a été tiré de la reconstruction faite, en 1648, par les dames de l'Hospital, abbesses de cette célèbre maison. Une douzaine de trous acoustiques se remarquent encore aux quatre angles du clocher, dont la voûte a été surbaissée au XVIIe siècle. Cette jarre est en grès de couleur gris de cendre. Sa hauteur est de 34^c, son embouchure est munie d'un collet, sa base se termine en pointe. Nous croyons cette pièce de 1648, comme la voûte elle-même.

Le troisième vase que nous avons recueilli, et dont nous produisons le dessin sous le n° 3, est une cruche en grès du XVIe siècle, provenant du chœur de l'église de Fry (canton d'Argueil.) Dans des

Digitized by Google

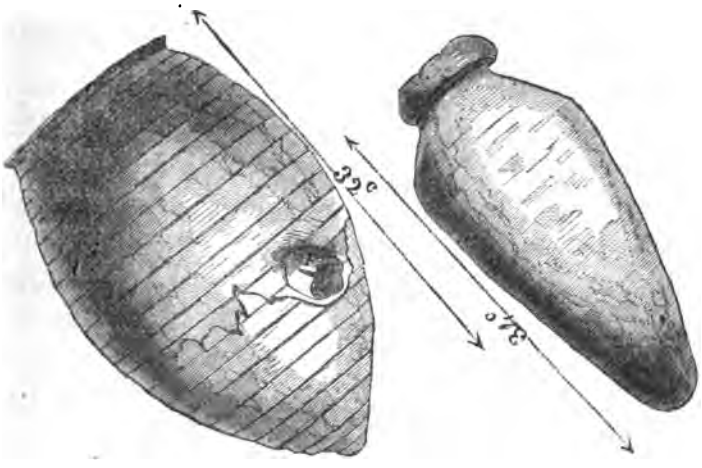

No 1. No 2.

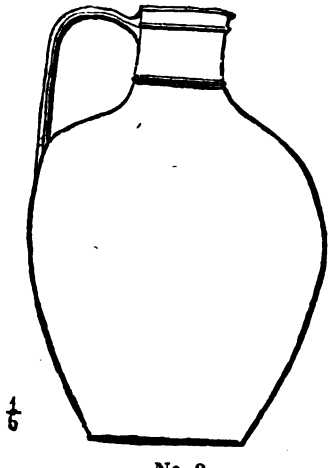

No 3.

Digitized by Google

Digitized by Google

réparations opérées en 1858, on rencontra quatre de ces vases, dont deux étaient restés dans la sacristie. Ils nous ont paru des vases culinaires que l'on a employés à un usage monumental. La hauteur de celui dont nous parlons est de 30 centimètres.

Enfin, nous avons encore eu trois fois l'occasion de reconnaître dans la Seine-Inférieure la présence de poteries acoustiques, soit au chœur, soit à la nef des églises. En 1852, dans l'église, aujourd'hui démolie d'Alvimare (canton de Fauville), nous avons remarqué des trous circulaires pratiqués au milieu des prismes qui tapissaient les piliers du chœur et du clocher. Ces trous n'étaient autre chose que l'ouverture de vases de terre placés dans les murs, comme agents de répercussion (1).

Dans l'église du Mont-aux-Malades, près de Rouen, des vases remplissaient les fenestrelles rebouchées de la nef et du chœur. On les a retrouvées en 1842, lorsque l'on fit revivre les cintres romans du XIIe siècle; mais l'opération acoustique devait dater du XVIIe.

Enfin, j'ai encore observé des vases acoustiques dans l'église de Contremoulins, près Fécamp, et dans les ruines du chœur de Péruel, près Périers-sur-Andelle (arrondissement des Andelys.) (2).

A présent que l'attention est appelée sur cette matière, nous ne doutons pas qu'une foule de faits analogues et concordants ne viennent corroborer ces données premières. L'Allemagne, l'Angleterre et la France ajouteront une masse de faits à cette petite moisson de la Normandie.

On va jusqu'à dire que les théâtres antiques ont connu ces procédés et que Vitruve lui-même a parlé de vases acoustiques. L'avenir éclairera cette matière, mais, pour le présent, nous serons heureux d'avoir intéressé à cette question nos compatriotes et nos contemporains.

L'abbé Cochet.

(1) *Les Eglises de l'arrondissement d'Yvetot*, 1re édition, t. 1er, p. 274; — 2e édition, t. 1er, p. 289; — *Annales archéologiques*, t. XXI, p. 354-55.

(2) Au moment même où nous rédigeons cette note (août 1863), nous apprenons qu'en démolissant l'ancienne église de Sotteville-les-Rouen, on vient de trouver, dans le pignon du chœur, des vases acoustiques en grès qui paraissent n'avoir jamais eu d'autre destination. Un de ces vases nous a été offert par M. le curé. Nous le croyons du XVIe siècle.

Digitized by Google

LA JUSTICE RÉVOLUTIONNAIRE

Dans les départements du Sud-Ouest.

M. Charles Berriat Saint Prix, conseiller à la cour impériale de Paris, prépare une histoire de *la Justice révolutionnaire à Paris et dans les départements, d'après les documents originaux, en partie inédits*, dont il a communiqué lui-même au *Cabinet historique* de M. Louis Paris trois fragments fort remarquables. Le troisième, qui est le plus étendu et le plus intéressant, nous touche de trop près pour que nous hésitions à le mettre sous les yeux de nos lecteurs. On le comprend de reste; nous aurons à revenir plus d'une fois sur cette triste mais utile étude d'un passé qui passionne encore la génération présente. Nous demandons d'avance, à cette occasion, la coopération de tous ceux de nos lecteurs qui auraient des renseignements nouveaux à ajouter à ceux qui sont résumés ou indiqués ici.

COMMISSION EXTRAORDINAIRE DE BAYONNE

ayant siégé aussi à Saint-Sever, à Dax, à Auch.

La commission extraordinaire (et révolutionnaire) de Bayonne fut l'œuvre des représentants Pinet aîné et Cavaignac, envoyés en mission dans plusieurs départements des Pyrénées. Ils établirent d'abord des comités de surveillance dans les localités importantes de leur proconsulat. Le comité de Bayonne avoit pour président le comédien Aillet, de Rouen, plus tard condamné à mort, par la commission, avec trois autres membres de ce comité (1).

Ces représentants invitèrent les municipalités à changer le nom de leurs communes, « en cas qu'il vînt du fanatisme ou de la féodalité, ou bien que la commune fût, dans l'opinion publique, entachée de fanatisme ou d'incivisme. » Saint-Esprit devint *Jean-Jacques-Rousseau;*

(1) *Histoire du diocèse de Bayonne pendant le* XVIIIe *siècle*, par M. l'abbé Duvoisin; *Courrier de Bayonne* du 30 janvier 1863.

Digitized by Google

Saint-Jean-de-Luz, *Chauvin-Dragon;* Saint-Palais, *Mont-Bidouze;* Ustaritz, *Marat-sur-Nive*, etc. (1).

Plusieurs communes voisines de Bayonne étoient soupçonnées d'intelligences avec les Espagnols; un grand nombre de leurs habitants, hommes, femmes, vieillards, enfants, furent emprisonnés et servirent de prétexte à la création de la commission; c'est un arrêté du 13 floréal an II qui l'institua; on y lit notamment (2):

« Art. 6. — Une commission extraordinaire sera formée sur-le-champ.....

» Art. 7. — Elle connoîtra des délits de désertion qui ne sont pas purement militaires; elle prononcera sur ceux d'émigration; les personnes prévenues d'intelligences avec les prêtres réfractaires et les émigrés; celles qui seront parentes à quelque degré que ce puisse être des traîtres qui ont passé sur le territoire ennemi et des prêtres réfractaires, seront conduites devant la commission (3). »

Ce tribunal étoit composé de cinq membres: Cossaune, *président;* Maury, Dalbarade, Martin, Toussaint, *juges;* assistés de Sepeton, *secrétaire greffier*. Il n'y avoit pas de ministère public (4).

Du 21 ventose au 10 floréal an II, la commission jugea un grand nombre de personnes, tant à Bayonne qu'à Saint-Sever, à Dax, à Auch. On a conservé les noms de cinquante-neuf accusés présents qui furent condamnés à la peine capitale (5). Ainsi que pour la plupart des commissions révolutionnaires des départements, les jugements et presque tous les dossiers de ce tribunal ont été enlevés ou détruits (6). Pourtant j'ai pu retrouver trois de ses jugements imprimés en placard: le premier rendu à Saint-Sever, contre l'huissier *Dumartin;* le second, à Auch, contre *Larroche*, noble; le troisième, à Bayonne, contre *Boucher*, régisseur des fourrages; j'y reviens plus bas. La teneur de ces jugements, tout à fait identique, suffit pour faire connoître la procédure, plus que sommaire, suivie par ce tribunal.

L'accusé étoit traduit, sans acte d'accusation, devant la commission assemblée. Après avoir décliné ses noms, son âge, sa profession, son domicile, il étoit interrogé sommairement par le président sur les faits qui lui étoient reprochés. On lisoit les pièces qui le concernoient; puis sans appeler aucun défenseur, comme à Lyon, comme à Valenciennes,

(1) Même histoire, même journal.
(2) Ibid.
(3) *Courrier de Bayonne* du 30 janvier 1863.
(4) *Jugements contre* Dumartin, Larroche, Boucher; cités plus bas.
(5) Liste des personnes condamnées par la commission extraordinaire à la peine capitale; *Histoire*, etc., de M. Duvoisin; *Courrier de Bayonne* du 4 février 1863.
(6) Lettre de M. de Larralde, procureur impérial de Bayonne, du 19 janvier 1863.

Digitized by Google

comme ailleurs, les juges délibéroient, le jugement étoit rendu et son exécution avoit lieu immédiatement. La confiscation des biens des condamnés à mort étoit aussi prononcée, ainsi que l'impression et l'affiche des jugements.

A Bayonne, du 21 au 27 ventose, dans une première *session*, la commission condamna à mort sept personnes, parmi lesquelles la femme Cameron d'Itsassou, qui se déclara enceinte et dont l'exécution fut différée (1).

Saint-Sever. — La commission se rendit ensuite à Saint-Sever, dit *Mont-sur-Adour*, où l'avoient précédée Pinet aîné et Cavaignac, à l'occasion d'une lettre interceptée que l'huissier Dumartin écrivoit à un abbé émigré. Les représentants ordonnèrent le désarmement de tout le département des Landes qui, pour eux, étoit « une nouvelle Vendée prête à se lever.» Avec nombreuse escorte de dragons et de hussards ils firent une tournée, non loin de Saint-Sever, et, en trois jours, firent arrêter près de quatre-vingts « ci-devant nobles et seigneurs.» Bientôt la commission arriva avec la guillotine (2), et du 1 au 16 germinal furent condamnées à mort seize personnes, parmi lesquelles Benoît de Basquia-Pehos, de Saint-Sever, noble, âgé de quatre-vingt-deux ans (3).

Arnaud Dumartin, huissier à Samadet, condamné le 4 germinal, étoit accusé d'avoir signé une lettre écrite le 1er mars 1794, de Samadet, à l'abbé Juncarot, au camp des Emigrés, sur la montagne de la Rune, en Espagne, et d'avoir eu, chez lui, une grande quantité de pain cuit, dont une partie étoit cotée *pain d'officier*, et l'autre *pain de soldat* (4).

Dax. — De Saint-Sever, la commission se rendit à Dax, où, du 20 au 27 germinal, en trois jours, elle prononça et fit exécuter neuf condamnations à mort (5). Un grand nombre d'arrestations eurent lieu, et sans un attentat commis sur Dartigoyte, et qui appela bientôt le tribunal à Auch, il est probable que Dax aurait fourni d'autres victimes. Ce court passage de la commission a laissé dans le pays d'ineffaçables souvenirs.

Les suspects avoient été enfermés dans le couvent des capucins.

(1) Liste des condamnés, déjà citée.
(2) Lettres de Pinet et Cavaignac, lue à la Convention, le 12 germinal an II. *Moniteur* du 14.
(3) Liste des condamnés, déjà citée.
(4) Placard in-folio de l'imprimerie de Leclercq, à Mont-de-Marsan, an II ; *Histoire de France*, catal., t. 3 ; Convention, n° 1036 ; Bibliothèque impériale.
(5) Liste des condamnés, déjà citée.

Digitized by Google

D'abord on mura presque jusqu'au haut leurs croisées; puis cette clôrure fut démolie, mais la satisfaction des prisonniers, à qui on rendait ainsi le jour et l'air, fut de courte durée, car ils purent voir, en face, dans le cimetière du couvent, des fosses fraîchement ouvertes et qui leur étoient destinées !

A Dax, les condamnations furent aussi motivées sur des prétextes, et les victimes montrèrent un remarquable courage.

M. de Neurisse, lieutenant général, fut condamné parce qu'on avoit trouvé chez lui une lettre de son fils émigré ; la sœur de *Rutan*, supérieure de l'hospice, parce qu'elle favorisoit les émigrés ; M. *Grateloup*, officier de santé, comme « réservant une barrique de bon vin à des parents émigrés pour la leur faire boire à leur retour (1) ; la fille *Darjo*, sa servante, pour avoir dit « qu'elle rinceroit volontiers les verres (2).»

La sœur de Rutan était une femme distinguée et excellente. Lorsque l'on apprit sa condamnation, il y eut une espèce de mouvement, pour la sauver, parmi les militaires qui se trouvoient en ce moment à l'hôpital. Arrivée sur l'échafaud, l'exécuteur porta la main à son cou pour enlever le mouchoir qui le couvroit; « laissez-moi, dit-elle, en se retournant, la main d'un homme ne m'a jamais touchée » et elle ôta elle-même le mouchoir (3) !

On promit la vie à la fille Darjo pour lui faire dire qu'elle avoit entendu le propros imputé à son maître; elle répondit au tribunal que rien n'étoit vrai de ce qu'on leur reprochait à tous les deux, et qu'elle aimoit mieux mourir que de racheter sa vie par un mensonge. Son courage ne se démentit pas un instant et elle marcha fièrement au supplice. On conserve encore, à Dax, le souvenir de cette héroïque fille du peuple, et il n'y a pas longtemps que des démarches furent faites dans le pays pour lui élever un monument (4).

M. de Labarrère, commandant de la gendarmerie, malade et goutteux, sembla recouvrer ses forces au moment fatal; soutenu par un gendarme, il fit, à pied, le trajet de l'hôpital à l'échafaud. C'est une tradition dans le pays que Mme B..., sa fille, étoit allée supplier Cavaignac, et que là, cette jeune et belle personne, bien inutilement, avait accompli le plus honteux des sacrifices (5).

Auch, 26 germinal-3 floréal. — La commission, je l'ai dit, étoit à

(1) Lettre de M. le procureur impérial de Dax, du 27 mars 1863.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) *Ibid.*
(5) *Ibid.* [Ce n'est que depuis ce crime odieux que Mlle de Labarrère épousa M. Vergés (et non B..., si nos renseignements sont exacts). — L. C.]

Digitized by Google

peine *installée* à Dax, qu'elle fut appelée à Auch, malgré la distance, à l'occasion d'un événement grave, surtout pour l'époque.

Auch avoit aussi son club des jacobins qui tenoit ses séances dans la salle de spectacle. Dartigoyte, représentant en mission, alloit y discourir tous les soirs (1). Le 17 germinal, au moment où il occupoit la tribune, on lança sur lui des troisièmes loges une brique de tuile qui ne l'atteignit pas et se brisa. Les morceaux en furent recueillis et mis sous scellé (2). Les portes de la salle furent fermées, et l'on chercha l'auteur de l'attentat. Deux enfants désignèrent un jeune soldat du bataillon de Mirande, qui s'étoit endormi dans une loge, et il fut arrêté (3).

Séance tenante, le club décida que Dartigoyte seroit entouré par la société en masse et par le peuple; que dans tous les moments il auroit une garde de cinquante bons montagnards, et qu'à cette occasion la société feroit une adresse (4) à la Convention. On lit, en outre, dans le procès-verbal de la séance :

« Dartigoyte voulut s'opposer à ces décisions; il se refusa à venger une injure qui lui étoit personnelle, aimant à croire que l'attentat partoit d'une main égarée et demanda qu'on lui pardonnât.

« Le club, tout en admirant les sentiments de Dartigoyte, arrêta qu'une commission militaire pour juger le coupable et ses complices seroit demandée aux représentants Pinet, Monestier et Cavaignac (5). »

La Convention, les comités de salut public et de sûreté générale, les jacobins de Paris et ceux de Toulon reçurent bientôt des copies du procès-verbal du 17 germinal. Le 26, sur le rapport de Barrère, et après la lecture de l'adresse et du procès-verbal des jacobins d'Auch, la Convention décréta que les auteurs, instigateurs et complices de l'attentat commis dans la salle des séances du club des amis de la liberté et de l'égalité, à Auch, sur la personne de Dartigoyte, représentant du peuple dans le Gers, ainsi que tous autres compirateurs, etc., seroient arrêtés et traduits, sans délai, à Paris, devant le tribunal révolutionnaire (6). Ce décret se trouvoit déjà exécuté. La commission de Bayonne s'étoit transportée à Auch, en vertu d'un arrêté de Pinet et de Cavaignac. Le 26 germinal, elle condamnait à mort, et faisoit exécuter

(1) Notes de M. Dupuy, huissier à Auch, âgé de 81 ans, témoin oculaire, communiqué par M. Bataille, procureur impérial à Auch.
(2) *Moniteur* du 27 germinal an II.
(3) Note de M. Dupuy, déjà citée.
(4) Elle est tout entière au *Moniteur* du 27 germinal an II.
(5) Procès-verbal du club des Jacobins d'Auch, du 18 germinal an II; *Moniteur* déjà cité.
(6) Même *Moniteur*, *loc. cit.*

Digitized by Google

dix personnes, parmi lesquelles, suivant ces représentants, « le principal auteur de l'assassinat de Dartigoyte qui faisoit retentir, jusqu'à son dernier instant, l'infâme nom de Louis XVII (1). »

Au nombre des victimes étoit J. B. M. de Larroche, de Barran, noble, dont j'ai vu le jugement et qui fut condamné « pour sentiments aristocratiques, propos et menaces contre les révolutionnaires (2). »

Les souvenirs du passage, à Auch, de la commission de Bayonne ont pu être recueillis. L'échafaud, dressé sur la place d'Armes, y resta en permanence pendant plusieurs jours. La foule qui se portoit aux exécutions étoit calme; l'impression de terreur étoit grande dans le pays.

On faisoit la *toilette* des condamnés sur le carré de la Mairie contigu à la salle où siégeait la commission. Ces malheureux ne sortoient du tribunal que pour marcher au supplice. La plupart n'opposoient aucune résistance. Cependant, M. de Larroche essaya de fuir; il reçut d'un gendarme de l'escorte un coup de pointe dans la poitrine et fut traîné à l'échafaud (3).

A ces condamnations il y en a deux autres à ajouter, dont une fut exécutée, ainsi que cela avoit déjà eu lieu à Paris, à la même époque, sans que le jugement eût été rédigé.

Un sieur *Delong*, de Marciac, avait adressé à la fille Dufaur, sa gouvernante, et au sieur Mouch, de Marciac, trois lettres qui furent interceptées et remises à Dartigoyte (4). Par un arrêté du 26 germinal, ce représentant ordonna que ces trois personnes seroient jugées par la commission extraordinaire; c'est ce qui eut lieu dès le lendemain 27. Mouch avoit pu s'évader; la liste des condamnés de la commission (5) porte : « 41. *Mouch* de Marciac, évadé, condamné par *contumace.* »

Catherine Dufaur fut condamnée à six mois de réclusion, et à l'exposition sur la guillotine pendant trois jours de marché, à deux heures chaque fois, avec un écriteau portant ces mots : « Mauvaise citoyenne, fanatique décidée (6). »

La condamnation de Delong n'a pas été retrouvée; c'est une tradition reçue dans le pays que ce malheureux fut, le 27 germinal an II, exécuté sans jugement rédigé; voici des pièces concluantes à l'appui de cette opinion.

(1) Lettre de Pinet et Cavaignac, du 30 germinal an II, au *Moniteur* du 11 floréal.
(2) *Archives de Gers*; copie communiquée par M. Bataille, procureur impérial à Auch.
(3) Note de M. Dupuy, déjà citée.
(4) *Archives du Gers;* dossier de Delong, extrait de M. Bataille.
(5) Liste des condamnés, déjà citée.
(6) Extrait du dossier de Delong.

Digitized by Google

Le dossier de Delong qui est aux archives du Gers, sous le n° 3, porte cette suscription (1) :

« Delong, de Marciac, mis à mort, sans jugement. »

Ce dossier, outre les pièces que j'ai déjà mentionnées, renferme les trois lettres suivantes (2) :

1. DENOS, *agent national près le district d'Ustarritz, au président du département du Gers.*

« 26 ventôse an III.

» Citoyen président,

« A la réception de ta lettre du 27 de ce mois, je me suis fait représenter le jugement relatif au citoyen Delong et à la citoyenne Dufaur; quoique l'un et l'autre soient portés au même jugement, j'ai cru qu'il convenoit de t'en adresser deux expéditions que je joins yci. Une chose m'a frappé : la condamnation du citoyen Delong n'est pas prononcée, et cependant il y a lieu de présumer qu'il l'a subie. Salut et fraternité.

« DENOS. »

2. *La municipalité d'Auch au même président.*

« Du 30 ventôse an III.

« Il résulte des renseignements que nous avons pris, que le citoyen Delong fut exécuté le 27 germinal entre huit et neuf heures du soir, et qu'il n'y eut point d'autre exécution ce soir-là. L'exécuteur nous a dit lui-même qu'il ne lui lut aucun jugement; que les gendarmes et les dragons lui amenoient les condamnés et qu'il les exécutoit.»

3. *La commission des administrations civiles de Paris au procureur général syndic du Gers.*

» Du 11 floréal an III.

« Citoyen, la commission te transmet copie de l'arrêté du comité de législation par lequel Clément Long fils ou tous autres prétendants légitimes à la succession de Jean-Denis-Pont-Alexandre Long, mis à mort le 27 germinal an II de la république, sur la place de la commune d'Auch, par l'exécuteur des jugements criminels, sans jugement préalable, sont maintenus et en tant qu'exploités, réintégrés dans la propriété, possession et jouissance desdits biens, etc. »

(1) Extrait du dossier de Delong.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

A Auch et dans les environs, le nombre des arrestations sous la Terreur fut très considérable. Il existe aux archives du Gers (1) une liste imprimée des personnes *recluses* au ci-devant évêché d'Auch ou dans une des maisons nationales de Condom, par ordre des différents comités de surveillance, pour « cause d'aristocratie et d'incivisme. »

Cette liste comprend 355 hommes et 57 femmes ; mais elle n'est pas complète : elle n'indique la situation des prisons qu'à un moment donné, et on voit dans le registre du comité révolutionnaire d'Auch qui a été conservé, que beaucoup de noms manquent à cette liste (qui est certifiée par le citoyen Lantrac, président du directoire du département du Gers (2).

Les *reclus* étoient pris dans toutes les conditions sociales : il y avoit des ci-devant nobles, des ci-devant seigneurs, beaucoup d'hommes de loi (Pierre Salvandy, de Condom, oncle du ministre de Louis-Philippe); avoués, avocats, huissiers, anciens juges; des agriculteurs, des laboureurs, des domestiques ; là, comme partout, les petits, les obscurs, n'étoient pas épargnés (3).

Auch avoit aussi son temple de la Raison : c'étoit la cathédrale de Sainte-Marie. Un jour on y mena Augereau qui étoit de passage dans la ville. Une citoyenne, en l'honneur probablement du général, monta à la tribune et chanta une chanson de circonstance dont les vers suivants ont été retenus :

Dans le cœur d'un Français
L'amour est le bonheur suprême;
Tous les instants sont plein d'attraits
Auprès de la beauté qu'il aime !
Mais au premier son du tambour,
On sacrifie à sa patrie
Son bien, sa vie
Et son amour ! (4)

Revenons à la commission.

Bayonne. La commission retourna ensuite à Bayonne, où, du 5 au 10 floréal, elle condamna à mort 17 personnes (5). Ses quatre premières victimes furent des membres du comité révolutionnaire, tous étrangers au pays (6).

(1) *Extrait des archives du Gers*, par M. Bataille.
(2) *Ibid.*
(3) *Ibid.*
(4) Note de M. Dupuy, déjà citée.
(5) Liste des condamnés, déjà citée.
(6) *Histoire*, etc., de M. l'abbé Duvoisin, *Courrier de Bayonne* du 30 janvier 1863.

Digitized by Google

Aillet, de Rouen, comédien, que j'ai déjà mentionné; — Coutenceau, clerc tonsuré, de Toulouse; — Duvau, horloger, de Chatellerault; — Sempé, tailleur, de Lembeye.

Le 6 floréal fut aussi condamné à mort et le jour même exécuté, Jean-Charles Boucher, de Paris, régisseur général en chef des fourrages auprès de l'armée des Pyrénées-Occidentales, accusé de prévarication en présentant un faux état de situation des fourrages. Lafosse, garde magasin, son complice, fut acquitté. Ce jugement a été imprimé (1).

La commission cessa ses fonctions le 10 floréal; c'étoit se conformer avec lenteur au décret du 27 germinal an II qui prononçoit la suppression des commissions révolutionnaires, et attribuoit le jugement de tous les crimes de contre-révolution au tribunal de Paris.

Quelque temps après, Pinet et Cavaignac, préparant de la besogne à une nouvelle commission, avoient, par un arrêté du 5 prairial, ordonné l'incarcération de toutes les religieuses des districts d'Ustaritz et de Saint-Palais, lesquelles « se livroient impunément à la rage » de l'aristocratie qu'elles portaient presque toutes au fond de leur » cœur, prêchoient le fanatisme, etc. » — La plupart de ces religieuses, conduites à Bayonne, y furent enfermées dans les forts, où elles languirent jusqu'après le 9 thermidor et la venue de Baudot et Delcher, successeur de Pinet et Cavaignac (2). Ces nouveaux représentants remplacèrent par la douceur et la clémence la violence et la tyrannie. Ils rendirent à la liberté une multitude de personnes dont regorgeaient les prisons, les châteaux-forts, des couvents et même des églises. Ils permirent de rentrer dans leurs foyers à des habitants des communes frontières qui avoient été *internés* à une certaine distance. C'est vers le 20 fructidor an II que Baudot et Delcher arrivèrent à Bayonne et que Pinet partit, laissant après lui un nom exécré dans tout le pays (3).

Prudhomme n'a connu qu'un petit nombre des victimes de la commission de Bayonne. On ne trouve dans son dictionnaire (4) que celles portées sous les nos 2 et 49 à 60, de la liste de M. Duvoisin (5). Voici les situations sociales de ces condamnés :

(1) « A la Convention nationale...: Récit des faits qui ont motivé le jugement et condamnation à mort de Jean-Charles Boucher, » etc., p. 70. In-8o de 76 p., imprimé à Paris, sans date. — Bibliothèque du Louvre, *Pièces sur la révolution*, p. 588.

(2) *Histoire, etc.*, de M. l'abbé Duvoisin; *Courrier de Bayonne*, du 6 février 1863.

(3) *Ibid.*

(4) *Dictionnaire des individus condamnés à mort*, etc., 797, 2 vol. in-8o.

(5) Liste des condamnés, déjà citée.

Digitized by Google

Hommes	55
Femmes	4

Canonnier	1	Homme de loi	1
Carabinier	1	Horloger	1
Clerc tonsuré	1	Huissier	1
Comédien	1	Juge	1
Cordonnier	1	Marin	1
Cultivateurs	6	Militaires, soldats	6
Curés	3	Nobles	9
Domestique	1	Officier de santé	1
Employés	2	Officiers	3
Facturier	1	Tailleur	1
Gardes du corps	2	Tonnelier	1
Gendarme	1	Vigneron	1
Général	1	Profession inconnue	9

CH. BERRIAT SAINT PRIX,

Conseiller à la cour impériale de Paris.

Nous ajoutons au relevé sommaire donné par M. Berriat Saint Prix la liste nominale publiée par M. l'abbé Duvoisin, dans son intéressante *Vie de M. Daguerre, avec l'Histoire du Diocèse de Bayonne* (p. 473-476 et 514).

Liste des personnes condamnées par la Commission extraordinaire à la peine capitale.

Du 21 nivose jusqu'au 27 inclusivement, à Bayonne.

1. Jean Garat, dit Taulo, d'Itsassou, 41 ans.
2. Catherine de Sochainde, de Cambo, 72 ans.
3. Gachina Héguy, femme de Pierre Cameron, cordonnier, d'Itsassou, 35 ans. (Elle se déclara enceinte, et son exécution fut différée).
4. Manech Etchevevry, d'Itsassou, 23 ans.
5. Sébastien Grangent, capitaine au 1er bataillon de la 3e demi-brigade, 18 ans et demi.
6. Jean Gorostarsou, juge, d'Espelette, 39 ans.
7. Pierre Duhaldou, cultivateur, ex-maire d'Espelette, 51 ans.

Du 4 germinal au 16, à Saint-Sever.

8. Arnaud Dumartin, courrier, de Samadet, 38 ans.
9. Jean-Pierre Lartigue, baron de Sorbets, de Sorbets, 32 ans.
10. Joseph Darbins, homme de loi, ex-maire de Samadet, 44 ans.
11. Jean Dumartin, de Samadet, 26 ans.

Digitized by Google

12. Jean Dumaestre, de Bourdes, ex-garde du corps, 48 ans.
13. André de Bruich, de Samadet, noble, 44 ans.
14. Jean Lalande, vigneron, d'Audignon, 49 ans.
15. Antoine Morlanne, maire de Poudenx, dit *lou Nort*, 48 ans.
16. Antoine de Batz, de Saint-Sever, noble, 62 ans.
17. Jean Monségur, de Clèdes, laboureur, 23 ans.
18. Pierre Grat, baron de Chambre, d'Orgons, carabinier.
19. Jean Monnet, de Soustons, capitaine de cavalerie, 22 ans.
20. Paul Labernade, de Mérac, ex-garde du corps, 56 ans.
21. Benoît de Basquiat-Péhosse, de Saint-Sever, noble, 82 ans.
22. Dabbadie Desponick, de Doazit.
23. Salomon Méricamp, de St-Sever, avocat, 42 ans.

Du 20 germinal au 23, à Dax.

24. Jean Lannelongue, curé de Gaube, 60 ans.
25. Marguerite Rutan, de Metz, supérieure de l'hôpital de Dax, 57 ans.
26. Michel Castellan, curé de Pomarés, 51 ans.
27. Jean-Pierre Laborde, curé de Thil, 47 ans.
28. Grateloup, de Dax, officier de santé, 46 ans.
29. Daunine Darjo, domestique, 27 ans.
30. Marie Van Sosteron, veuve Caunègre, de Bayonne, 66-67 ans.
31. Pierre-François de Neurisse, lieutenant général, de Dax, 51 ans.
32. De Labarrère, noble, commandant de la gendarmerie de Dax, 51 ans.

Du 26 germinal au 3 floréal, à Auch.

33. Lacassaigne, de Dissac, cultivateur, 22 ans.
34. Medrano, de Nogaro, seigneur de Mauhic, 35 ans.
35. Pierre-Joseph Goyon, marquis de Verduzan, de Condom, 74 ans.
36. Pierre de Chambau, de Vic-Fezensac, militaire et chevalier de Saint-Louis, 65 ans.
37. Marquis de Galard, de Lectoure, noble, 61 ans.
38. Jean-Baptiste-Marie Larroche, de Barran, noble, 44 ans.
39. Darran d'Arcagnac, de Gimont, noble, 72 ans.
40. Bertrand de Platen, de Gimont, noble, 58 ans.
41. Mouch, de Marciac, évadé, condamné par contumace.
42. Ramonde, de Lauzun, ci-devant prêtre, brigadier dans les fourrages, 34 ans.
43. Thuilier, dit Rigaudon, d'Albi, gendarme, 28 ans.

Digitized by Google

Du 5 floréal au 10, à Bayonne.

44. Nicolas Aillet, de Rouen, comédien, 51 ans.
45. Philippe-Jean-Marie Coutenceau, de Toulouse, ci-devant clerc tonsuré, 33 ans.
46. François Duvau, de Châtellerault, horloger, 36 ans.
47. Jean-Marie Sempé, de Lembeye, tailleur d'habits, 31 ans.
48. Jean-Charles Bouche, de Paris, régisseur en chef des fourrages, 40 ans.
49. Philippe Morin, de Bordeaux, marin, 18 ans.
50. Jean-Pierre Sallé, de Saint-Michel (Haute-Garonne), 35 ans.
51. Pierre Fouqué, de Montesquiou-Volvestre, district de Rieux (Haute-Garonne), soldat, 30 ans.
52. Gérard Destrogh, de Bruxelles, volontaire, 25 ans.
53. Pierre Balade, de Bergerac (Dordogne), tonnelier, 33 ans.
54. Jean Campagne, de Ciboure, cordonnier, 26 ans.
55. Louis Lafousse, de Vigan, facturier, 22 ans.
56. Puget, de Revel, soldat, 25 ans.
57. Pierre Soulacq, de Colbiac (Lot), volontaire, 24 ans.
58. Henri Tallet, de Dunkerque, 28 ans.
59. Bernard Souharronde, ci-devant dans le bataillon basque de la Victoire.
60. Escalapougay, des Aldudes, laboureur, 28 ans.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

La Consécration de l'église de Mirande. — Une Poésie de M. Pouydebat. — M. Manescau et Mgr Dours. — Lettre de M. Esquivet, de la Société Académique de Tarbes. — Lettre de M. l'abbé de Ladoue.

L'amour profond, l'ardente recherche, l'exposition laborieuse du passé ne doivent pas nous faire négliger le présent. Nous l'avons dit plus d'une fois dans les pages du Bulletin; mais on se plaint que nous ne l'avons guère prouvé d'exemple. La part du présent a été mince dans nos travaux, c'est vrai; mais croit-on qu'il soit si aisé de la faire plus large? Le passé est bonhomme. Il ne se montre pas toujours du premier coup ni sous toutes ses faces, j'en conviens; mais sous quelque point de vue que vous parveniez à le surprendre, vous pouvez le croquer à votre aise sans la moindre flatterie. Vous êtes sûr qu'il ne réclamera point. Allez donc traiter le présent avec ce sans-façon et cette sincérité! Ne parlons même pas d'une foule de noms et de faits, que le code—ou quelque appendice du code—a soustrait à notre compétence. Mais que de chausses-trappes ne tendent pas sous les pieds d'un chroniqueur provincial les amours-propres, les rivalités, l'esprit cancanier, le mensonge officieux sinon officiel! N'importe, il faut partir *per ignes Suppositos cineri doloso*. Il faut profiter d'une heureuse occasion qui s'offre aujourd'hui pour ouvrir cette chronique, qui, moyennant certaines mesures à prendre cet hiver, sera tenue au courant de tous les faits provinciaux dignes de quelque attention. Commençons avec la simplicité de la colombe; et que nos amis veuillent bien demander pour nous dans leurs prières la prudence du serpent!

Heureuse occasion, en effet, car je n'ai ici personne à mécontenter.... quoiqu'en y songeant bien je craigne de mécontenter tout le monde: les personnes que j'ai à louer et dont la modestie se plaindra que je les loue trop, et tout le reste du public qui trouvera que je ne les loue pas assez. Il s'agit de la consécration de l'église renouvelée de Mirande. Cette cérémonie s'est faite le dimanche 27 septembre. Autour de Mgr Delamare, archevêque consécrateur, on remarquait M. l'abbé Canéto, vicaire général, MM. les archiprêtres d'Auch et de Lectoure, et la plu-

Digitized by Google

part des prêtres originaires de Mirande et voués sur divers points du diocèse d'Auch aux travaux du saint ministère ou de l'enseignement. La foule attirée par cette grande fête était immense. Les belles cérémonies prescrites par le pontifical se sont accomplies avec un ordre parfait; et la messe, dite par Monseigneur, a été accompagnée de chants très heureusement exécutés par la jeunesse de Mirande, sous la direction de M. l'abbé Ducos, professeur au petit séminaire d'Auch. Ces jeunes voix, pleines de vie et d'entrain, étaient soutenues par l'harmonium que M. l'archiprêtre a placé derrière l'autel, et que tenait M. Rabineau, jeune artiste mirandais d'un rare talent. Puisse-t-il avoir bientôt à le déployer sur un orgue digne d'une si belle enceinte, et dont la place est déjà préparée sur la tribune occidentale! — Sauf cette merveilleuse voix de l'orgue, que rien ne peut suppléer sous les voûtes de nos églises, rien ne manqua à l'exécution édifiante et splendide du chant des vêpres. A la fin de l'office, M. l'abbé Lassalle, curé de Saint-Michel de Condom, orateur de la fête, développa avec une noble simplicité et une onction pénétrante le divin symbolisme des temples matériels, et l'économie céleste de la consécration des temples spirituels, qui sont les âmes, par les sacrements de l'Eglise et par la grâce d'en haut. Prenant la parole après le prédicateur, Mgr l'Archevêque traça à grands traits l'histoire des temples élevés à Dieu, et exposa la raison de la consécration de nos églises; il justifia en particulier celle de l'église de Mirande, non sans rendre un éclatant hommage au prêtre incomparable qui en a accompli le merveilleux renouvellement. Une réunion aussi nombreuse que brillante a accueilli avec une attention religieuse et émue cette parole paternelle, et s'est inclinée ensuite sous la bénédiction papale donnée, en vertu d'un privilége spécial, par l'archevêque pèlerin de Rome. On remarquait au premier rang le parrain et la marraine de l'église rajeunie : M. le baron Théophile de Marignan, cousin de notre regretté Mgr de Salinis; et Mme Pérès née de Gensac, fondée de pouvoirs de Mme la marquise de Cugnac, retenue à Condom par la première communion de son fils.

L'église de Mirande avait-elle été déjà consacrée? Aucun document connu, aucun signe subsistant ne le démontrent. En tout cas, la pose d'un nouveau maître-autel fixe à consacrer, la restauration totale au-dedans et au-dehors de l'ancien édifice, le notable exhaussement de tout le mur d'enceinte, la construction d'une voûte entièrement neuve, étaient des raisons plus que suffisantes de renouveler la cérémonie. Quelle fête pour les généreux fidèles de Mirande! c'était le sceau de la bénédiction suprême imprimé sur l'œuvre de leur féconde charité. On

Digitized by Google

citait jusqu'ici leur église comme fort peu digne, par son mauvais état de conservation, de l'importance et de la beauté de la ville. On la nommera désormais parmi les cinq ou six plus belles églises d'un diocèse si riche en édifices religieux nobles et réguliers. Qu'a-t-il fallu pour cette admirable transformation? Pas la moindre intervention administrative, pas la moindre ingérence de l'architecture officielle. La direction officieuse et désintéressée de M. Ch. Biermann, la haute intelligence, le zèle infatigable de M. l'abbé Bartherote, archiprêtre de Mirande, et la piété généreuse de ses paroissiens ont tout fait.

Admirable travail, en somme, et que nous apprécions d'autant plus qu'il n'a eu d'autre visée ni d'autre résultat que d'achever et de faire valoir une création vieille de cinq à six siècles. L'adjonction d'une sacristie au nord-est est la seule addition faite au plan général de l'édifice sans en déranger l'harmonie. En élevant ses murs de deux mètres, en le couronnant, pour la première fois peut-être, d'une voûte du même caractère, en l'éclairant de la magique lumière de verrières historiées, on a fait briller la beauté jusque-là généralement méconnue d'un monument du XIVe siècle, et cette fois — *en or pur un plomb vil s'est changé.*

Cette église dut être commencée peu après l'achèvement de la bastide de Mirande, dont notre excellent collaborateur et ami, M. l'abbé P. Larroque, a nettement indiqué les origines dans son troisième article sur Eustache de Beaumarchais (Bulletin, t. II, p. 298). Il est difficile de décider si l'édifice resta inachevé ou si les guerres de religion le privèrent deux siècles plus tard de son couronnement. Une vaste nef, sur laquelle s'ouvre à l'orient une seule abside à trois pans plus resserrée, dont le large cadre mural fait valoir les proportions harmonieuses : tel est le caractère le plus frappant de ce monument, assez voisin, de forme comme d'âge, de l'église de Marciac (1).

A l'ouest des portes latérales s'étend à droite et à gauche un étroit collatéral qui court entre la muraille unie et les grandes arcades qui limitent les trois nefs. A l'est, sont ménagées deux chapelles latérales

(1) Je ferai pourtant observer que, dans cette dernière, le chevet, sensiblement plus large que celui de Mirande, a pu réunir trois absides de front. Aussi les deux sacristies, parallèles aux absidioles qu'elles avoisinent, font-elles suite aux nefs latérales; tandis qu'à Mirande ces nefs se terminent, à droite et à gauche, par deux chapelles carrées, dont les autels sont adossés au mur occidental des sacristies. Evidemment le plan qui, à Marciac, couronne la maîtresse-nef par trois absides à pans coupés, et relègue les sacristies avec leur porte d'entrée à l'est des collatéraux, est plus complet et plus harmonieux que celui de Mirande. Dans cette dernière ville, l'architecte a cru pouvoir sacrifier les deux absidioles à la majestueuse ampleur de l'abside centrale, sans même se préoccuper des sacristies, dont la construction n'a été jugée nécessaire que beaucoup plus tard.

Digitized by Google

séparées l'une de l'autre par un mur de refend reliant le pilier au mur d'enceinte. L'ensemble présente un caractère frappant d'ampleur et de force, tempéré par le charme mystérieux de l'abside, surtout depuis que la lumière de ses trois longues fenêtres est modifiée par les brillants émaux de M. Thibaud de Clermont.

Ce qui restait des anciens verres peints avait trop souffert des injures du temps pour être restauré. Il a fallu le sacrifier, sauf une seule fenêtre à double baie dans une chapelle latérale, que M. Thibaud a respectée et dont nous voudrions bien qu'il parlât lui-même à nos lecteurs; c'est, à ce qu'il nous a semblé, un reste assez curieux de l'art de la peinture sur verre dans nos contrées au commencement de la Renaissance. Les autres chapelles ont reçu de l'éminent peintre-verrier de beaux émaux représentant leurs patrons respectifs. Mais il semble que l'artiste ait voulu se surpasser en garnissant les longues baies qui versent leur lumière dans l'abside, autour d'un nouvel autel de marbre, que M. Jabouin, sculpteur de Bordeaux, a orné de statues, de colonnettes et de sculptures du plus gracieux effet. Ces trois pages splendides sont consacrées à la Vierge Marie, patronne de l'église. Sa généalogie est l'objet de la verrière de gauche. M. Thibaud a peint l'arbre de Jessé avec une élégance d'agencement et une richesse de couleurs qui n'ont rien à envier aux chefs-d'œuvre où les maîtres de la peinture sur verre ont si souvent traité ce sujet symbolique. On remarque surtout le beau groupe des quatre grands prophètes qu'il a eu l'heureuse idée de placer autour de la couche de Jessé. Le tronc végétal qui sort du flanc du patriarche se développe en jets vigoureux où siégent, sur un fond de feuillage, les ancêtres de Marie, distribués à droite et à gauche dans les deux compartiments de la fenêtre. Les dimensions un peu exiguës de ces nombreuses figures étaient imposées par l'étroitesse du cadre; en peut-on dire autant du double emploi de la Vierge, fleur de Jessé, qui s'épanouit ici de part et d'autre et couronne deux fois la tige de David? — La verrerie de droite est malheureusement réduite à un seul compartiment par le voisinage d'une sacristie construite au sud-est dans le courant du XVIe siècle, et qui aveugle l'autre à l'extérieur. Sur cette page étroite se superposent six médaillons qui encadrent les principaux mystères de la vie de Marie. Mais la verrière centrale, à deux meneaux droits, offrait plus d'espace à la pieuse et féconde inspiration du peintre. Il y a disposé une composition vaste et harmonieuse, où la correction des lignes satisfait l'examen le plus minutieux, tandis que l'éclat des émaux enchante le regard et que l'onction religieuse du style captive le cœur. Au plus bas, c'est la mort

Digitized by Google

de Marie; les apôtres entourent sa couche funèbre, couronnée de larges draperies rouges dont les reflets empourprent toute la nef de l'édifice et un peu au-dessus, J.-C. est venu recueillir l'âme de sa mère, qu'il porte dans ses bras divins. Puis, en montant toujours, le tombeau de la Vierge, où Thomas et ses frères ne trouvent que des fleurs; l'Assomption, d'une légèreté de dessin, d'une suavité d'expression incomparables; et le couronnement de la Mère de Dieu dans les hauteurs du Ciel. Je ne puis qu'indiquer les principaux éléments de cette page splendide. Il faut la voir et l'étudier sur place pour sentir le charme infini qu'elle ajoute à cette belle abside, dont elle est la plus riche parure et dont le religieux enfoncement lui prête aussi peut-être une nouvelle beauté.

La restauration de l'église de Mirande, c'est pour nous un bonheur de le constater, n'est pas un fait isolé dans la chronique diocésaine. Partout, dans les villes et dans les plus humbles hameaux, éclate cette louable ambition d'élever à Dieu une demeure plus brillante que celle des hommes. Huit jours avant de consacrer l'église de Mirande (1), Mgr Delamare déposait les mêmes onctions solennelles sur une église rurale, celle de Saint-Martin de Goynes, près Lectoure : sanctuaire modeste, mais éclatant de force et de fraîcheur, et que j'ai vu naître sous l'héroïque sueur d'un de ces curés de campagne que Dieu seul est capable de payer de leurs efforts. Je pourrais nommer d'autres églises renouvelées ou faites à neuf depuis peu d'années; mais la plupart de mes lecteurs nommeront d'eux-mêmes ces deux édifices remarquables sortis de terre pendant ces dernières années : les églises paroissiales de Plaisance-du-Gers et de Saint-Clar de Lomagne, bâties l'une et l'autre sur les plans de M. H. Durand, architecte diocésain de Tarbes.

L'église de Saint-Clar a été chantée, l'on s'en souvient, par un jeune poète au talent duquel j'ai rendu un hommage inspiré par la justice autant que par l'admiration. M. Onésime Pouydebat, en me remerciant beaucoup plus qu'il ne devait, m'adressait le 16 juin dernier une sorte de satire en dialogue *A propos du concours régional*. Pourquoi faut-il que le programme sévèrement historique et archéologique de notre recueil ne nous ait pas permis de gratifier nos lecteurs de cette charmante composition? Voilà pourtant quatre grands mois que j'hésite à la faire repasser à l'auteur avec l'expression de ma reconnaissance et de mes regrets. Il faut bien qu'elle reparte, mais gardons-en pour mémoire au moins un léger échantillon. Nous ne sommes pas de ceux

(1) C'est-à-dire le 20 septembre dernier; et le 6 du même mois venait aussi d'être consacrée par Monseigneur l'église de Garravet, dans le canton de Lombez.

Digitized by Google

qui disent : *Tout ou rien*. Tout, ce serait le mieux, mais c'est impossible. Rien, ce serait trop cruel. C'est bien une autre espèce de cruauté de mettre en pièces une œuvre de poésie qui nous paraît tout entière jetée de verve; mais nous savons l'indulgence de M. Pouydebat.

La scène se passe sur le champ de l'Exposition. Les interlocuteurs sont Sylvain, admirateur idolâtre de tous les progrès agricoles, et Victor, poète laboureur, qui tient pour la tradition.

SYLVAIN.

Oui, mon cher, n'en déplaise à ta classique muse,
Ce spectacle est charmant, il m'instruit, il m'amuse.
J'aime ces lauréats de cent lieux amenés
Que la main d'un Préfet de gloire a couronnés.
Vois-tu ces demi-sang? quelle fière encolure,
Et comme l'éleveur corrige la nature!
Je crois qu'en ces jardins, agricoles bazars,
Où de Cérès la blonde on cultive les arts,
Dieu lui-même, étonné des chefs-d'œuvre de l'homme,
Pour un autre univers commençant à la pomme
Ferait plus d'un emprunt. — Voyons, mon cher Victor,
Soyons de notre temps!

VICTOR.

Non, je n'ai pas encor
Emboîté du Progrès la marche triomphale.
Hercule au petit pied, près des genoux d'Omphale,
Je néglige, mon cher, les succès éclatants
Et les hardis exploits des hommes de mon temps.
Jeune encor, je suis vieux pourtant par la pensée :
Un antique débris, une pierre effacée,
Un souvenir gravé sur les sables mouvants,
Un écho du vieux monde apporté par les vents,
Un accord, un accent, un soupir, une larme,
Voilà ma volupté! Ma tendresse s'alarme
Quand on me dit qu'il faut, loin des sentiers fleuris
Où j'égarai vingt ans mes rêves favoris,
Loin des sommets couverts de roses éternelles,
Redescendre à ce monde et replier mes ailes!...
Tu ris de moi, Sylvain? Je sais bien qu'aujourd'hui
On honore un rimeur d'un complaisant ennui;
Que veux-tu! N'en déplaise à tes rêves rustiques,
Je leur préfère encor mes rêves artistiques :
Un verrat, c'est très beau; mais Pégase vaut mieux!

Digitized by Google

SYLVAIN.

Je suis peu fait, Victor, au langage des Dieux,
Et Pégase, inconnu dans ma nomenclature,
N'est pas utilisé dans mon agriculture.
Egare-toi toujours sous les berceaux discrets
Où l'obscur Hélicon te glisse ses secrets;
Peuple de ton amour le Pinde fantastique;
Tout ce qui n'est pas art, poésie et musique,
Peinture et fantaisie, est pour toi bon à rien.
Rime donc, pauvre fou, chante; mais je crois bien
Que tes accents perdus dans la foule distraite,
Laisseront sans écho la lyre et le poète!

VICTOR.

J'accepte ton augure et suis de ton avis.
Mais vaut-il mieux encor se faire vis-à-vis
Avec ces gens prouvant en prose officielle
Que grâce à leurs efforts l'agriculture est belle,
Que la France ne fut si prospère jamais,
Et qu'ainsi que les champs les esprits sont en paix?
....

Le dialogue se poursuit, et Victor parle agriculture aussi pertinemment que poésie. Il presse le pauvre Sylvain, qui, depuis cinq ans, a dépensé cent mille francs en entreprises agricoles, mais qui ne répond jamais à la question brutale : Quels sont tes revenus? — Voici maintenant le raisonnement de Victor : .

Ecoute, agriculteur, concluons; il est tard.
Dressons le vrai bilan de ton agriculture
D'après le vieux système; il a, je te l'assure,
Quelque chose de bon. — Commençons par le DOIT.
— Cent mille écus d'achat en y comptant le droit
De l'enregistrement. — Cette somme rapporte
En biens-fonds trois pour cent environ; de la sorte
Tu dois avoir touché, depuis tantôt cinq ans,
En chiffres arrondis cinquante mille francs. . . . . 52.500 fr.
Il faut aussi compter l'intérêt de la somme
Pour ces cent mille francs.....

SYLVAIN.

Tu m'as l'air d'être un homme
A faire des calculs quelque peu de travers.

Digitized by Google

VICTOR.

Quand j'aurai calculé, toi, tu feras des vers;
Nous jugerons après. L'obscur propriétaire
Retire de ses fonds placés chez le notaire
Quatre et demi pour cent; pour cinq ans révolus
C'est vingt-deux mille francs qu'on a touchés, et plus.. . . . 22.500
Cette somme, ajoutée à celle qui précède,
Fait qu'un sot routinier après cinq ans possède
Un chiffre de soixante-et-quinze mille francs; . . . . . 75.000 fr.
C'est le total du DOIT, A l'AVOIR ! — Tu comprends
Que privé jusqu'ici d'élément authentique,
J'attends, pour étayer mon *doute méthodique*,
Le *minimum quidquam inconcussum*.

SYLVAIN.

Je vois
Que jamais du Progrès tu ne suivras les lois.
Pécheur impénitent, meurs dans ton ignorance;
Mais auprès de mon DOIT, je veux, dans la balance,
Afin d'équilibrer mes rustiques erreurs,
Poser de ton AVOIR les classiques fureurs :
Rimer, c'est s'enrichir ! Au métier de poète
On peut gagner la gloire;... on n'y perd que la tête !

(*On entend dans le lointain les grognements de satisfaction des verrats couronnés.*)

Je demande encore une fois pardon à M. Pouydebat d'avoir détaché d'un tout parfaitement lié le commencement et la fin; pardon aux archéologues ennemis de la poésie (s'il y en a) d'avoir dérogé pour cette fois à nos sévères habitudes; pardon aux très respectables promoteurs des concours agricoles d'avoir donné place à quelques traits, qui après tout ne peuvent les atteindre. Les malices du poète ne frappent que les agriculteurs maniaques pour qui les améliorations agricoles, en soi fort louables, deviennent une occasion de ruine. De quoi n'abuse-t-on pas en ce monde sublunaire ?

Fermons cette poétique parenthèse pour revenir aux faits divers de la Province. Le courrier d'aujourd'hui (21 octobre) nous en apporte deux que nous ne pouvons passer sous silence. M. Manescau, membre du conseil général des Basses-Pyrénées, est nommé officier de la Légion-d'honneur; et M. l'abbé Dours, inspecteur de l'Académie de Paris, est désigné pour l'évêché de Soissons, vacant par le décès de Mgr Christophe.

Digitized by Google

Ce digne ecclésiastique, qui était précédemment recteur de l'Académie de Clermont, et qui s'est concilié partout l'estime du clergé aussi bien que l'affection de ses administrés, appartient par sa naissance et par ses débuts dans l'enseignement à la Province d'Auch. Il est né à Bagnères-de-Bigorre, il a professé plusieurs années au collége d'Aire, et il était chanoine d'Aire, en même temps que de Clermont et de Versailles.

Quant à M. Manescau, les archéologues et les historiens de la Province ne sauraient prononcer son nom sans un sentiment de reconnaissance. Voilà bien des années que cet homme studieux rassemble les éléments d'une bibliothèque béarnaise aussi complète que possible; cette inestimable collection, dès aujourd'hui abordable au plus humble travailleur, restera un trésor à peu près unique d'histoire provinciale.

Restent les nouvelles de famille, le courrier du *Bulletin*. Nous avons reçu deux lettres relatives à notre œuvre. La première est de M. Esquivet, membre de la Société académique de Tarbes; elle se rapporte à un incident qui, au témoignage de plusieurs de nos lecteurs, les a déjà trop souvent et trop longtemps occupés. Nous ne voudrions ni mécontenter nos lecteurs, ni violer même en matière fort légère les droits de la justice et de la vérité. Il est évident que M. Couaraze de Laà témoigne en toute sincérité et compétence de son travail de rédaction du *Questionnaire archéologique*. Sa bonne foi n'est pas moins incontestable quand il croit pouvoir assurer que la commission nommée à cet effet ne tint qu'une courte séance, et ne discuta point le projet dont il resta entièrement chargé. Mais un défaut de mémoire sur ces détails n'aurait rien d'étrange de la part d'un homme si constamment occupé, et de travaux si divers et si absorbants. Ainsi pense M. Esquivet lui-même, qui d'ailleurs affirme que la séance de la commission dura environ trois heures remplies par une discussion sérieuse.

La seconde lettre, que l'abondance des matières nous force à ne pas publier aujourd'hui, nous vient d'un homme en qui nous aimons toujours à saluer l'un des fondateurs de notre œuvre. M. l'abbé de Ladoue s'inquiète avec une bienveillance qui nous honore de tout ce qui peut rendre notre publication plus utile à la fois et plus attachante. Sur les deux points auxquels il s'attache, nous sommes, en thèse générale, bien d'accord avec lui et fort disposés à suivre ses conseils dans la mesure de nos forces. Il s'agit d'abord de faire l'histoire du présent aussi bien que du passé, et l'on voit que nous y pensons efficacement. Il s'agit ensuite de régulariser l'étude du passé, et un congrès provin-

Digitized by Google

cial est signalé comme la mesure la plus utile pour préparer cet heureux résultat. Ici nous aurons peut-être quelque explication à présenter; mais remarquons que l'idée d'un congrès de ce genre a déjà été émise par un de nos savants et de nos plus zélés collaborateurs, M. J.-F. Bladé; et remettons au mois prochain une étude qui portera ses fruits avant trois mois, si nos amis veulent bien seconder notre bonne volonté.

L. C.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

I.

MÉMOIRES LUS A LA SORBONNE *dans les séances extraordinaires du Comité impérial des travaux historiques et des sociétés savantes, tenues les* 21, 22 *et* 23 *novembre* 1861. — ARCHÉOLOGIE. —

1 vol. grand in-8° de III et 332 p., et 8 planches gravées.
Paris, impr. impériale, 1863.

Comme pour le volume d'histoire et philologie, dont nous rendions compte le mois dernier, nous n'indiquerons que quelques-uns des mémoires imprimés dans celui-ci, en empruntant à chacun quelque indication utile pour nos propres travaux.

L'*Etude* de M. Aug. Levy *sur les rives et l'embouchure de la Seine* (p. 1-22) nous fournit des vues ingénieuses et solides sur les établissements primitifs des peuples en migration le long des cours d'eau. Lorsque la rivière traverse le territoire en ligne droite, les populations en suivent le cours. Si la rivière est fort sinueuse, elles suivent une ligne approximativement droite et tangente aux courbes du courant. La place des plus anciennes villes connues sur la Seine est une démonstration de ce théorême historique.

M. C. Rossignol, de l'Académie de Dijon, dans une *Dissertation critique sur le passage d'Annibal à travers la Gaule* (p. 31-55), s'occupe surtout, après cent autres savants, du point précis par où le général carthaginois a traversé les Alpes. Ses conclusions sont nettes et incisives, et ses prémisses pleines de sens et d'érudition. On y voit surtout combien Polybe est une autorité préférable à Tite-Live pour l'histoire et la géographie.

Le mémoire de M. Quantin, *Sur les voies romaines qui traversent le département de l'Yonne* (p. 53-64), nous semble un excellent modèle de la marche à suivre dans les recherches sur la viabilité romaine dans notre pays. 1° Tableau des voies. 2° Leur date : les noms des voies et le témoignage des anciens documents (*Table de Peutinger, itinéraire d'Antonin*, etc.), donnent souvent quelque lumière sur ce point délicat. 3° Leur direction, qui révèle l'importance relative de telle ou telle localité, tout en démontrant, contre un préjugé fort

Digitized by Google

commun, que les tracés des Romains affectaient de nombreuses courbes pour se conformer aux accidents du terrain. 4° Leur système de construction : il varie fort, parce que les matériaux sont généralement pris sur le sol même; leur largeur va de 5 à 8 mètres. 5° Leur usage et leur importance : elles sont restées pendant de longs siècles les principaux moyens de communication dans l'intérieur de la France. « Les voies romaines ont eu encore au moyen âge un autre genre d'utilité en servant de limites aux communes entre elles. On a pu établir par là que la constitution des territoires qu'elles traversent est postérieure à leur construction. C'est aussi par l'examen des limites des communes qu'on arrive souvent, sur une carte bien faite, comme celle du dépôt de la guerre par exemple, à reconnaître le tracé des voies. » 6° Ruines et antiquités romaines le long des voies; tableau des villes et villages existant avant le VIe siècle.

Le *Mémoire sur les Ordres religieux du Temple et de l'Hôpital, leurs établissements et leurs églises observés dans le département du Morbihan,* par M. Rosenzweig (p. 191-201), ne nous a pas moins intéressé, parce qu'il nous montre un autre *desideratum* de notre histoire provinciale. Abolis au commencement du XIVe siècle, les Templiers n'ont guère laissé d'autre trace de leurs établissements divers que le nom de *Temple* donné par les plans cadastraux à certaines localités, et des traditions populaires souvent incertaines, qui s'accordent à faire des *Moines rouges* de sinistres portraits. Ce qu'il y a de plus neuf dans le travail de M. Rosenzweig, c'est qu'il propose de regarder comme construites sous l'influence des chevaliers de Saint-Jean les églises ou chapelles en T ou demi T (croix potence à un seul ou à deux bras). Il appuie de trente-trois exemples, pris dans le seul département du Morbihan, cette opinion qu'il faudrait contrôler par l'examen des monuments de même forme dans le reste de la France.

Les jetons sont, en quelque sorte, a-t-on dit, dans la numismatique, ce que les anecdotes sont à l'histoire. En effet, on rencontre le plus vif intérêt anecdotique dans la *Notice* de M. de Soultrait, de l'Académie de Lyon, *sur quelques jetons du Forez* (p. 291-325); et il faudra y recourir, ainsi qu'aux douze dessins qui l'accompagnent, pour compléter l'histoire de plusieurs familles historiques : les d'Albon de Saint-André, les Gouffier, les Lévis, les d'Urfé, etc.

Parmi les mémoires que nous négligeons à regret, parce qu'ils nous entraîneraient à de trop longs développements, nous devons en citer deux des plus importants pour les archéologues : celui de M. Le Brun Dalbanne, *sur la châsse de Saint-Loup de Troyes* (p. 203-217), dont

Digitized by Google

un dessin très délicat reproduit ici l'un des seize émaux, chef-d'œuvre de Jean Papillon; et celui de M. Alfred Darcel, membre correspondant de la société des antiquaires de Normandie, *sur l'Exposition d'archéologie de Vienne en* 1860 (p. 219-289), véritable trésor d'orfévrerie, d'émaux, d'ivoires, de broderies de toutes les époques, clairement décrits, savamment étudiés et quelquefois reproduits par d'excellents dessins.

Reste le travail le plus neuf peut-être du volume, et en tout cas le plus intéressant pour notre province : *Inscriptions inédites des Pyrénées*, par M. E. Barry, membre de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse (p. 65-104). Il suffira de l'indiquer ici; nous ne tarderons pas à lui consacrer un article spécial.

II

ÉTUDE DE SÉPULTURES CHRÉTIENNES, *faite de* 1858 *à* 1860, *dans les cimetières de Roux-Mesnil et d'Etran, près Dieppe, par M. l'abbé* COCHET, *membre de la Société des antiquaires de Normandie.*

25 p. in-4°.— Caen, typ. de A. Hardel, 1863.

Ce travail, qui intéresse spécialement une province fort éloignée de la nôtre, mérite pourtant toute notre attention par les nombreuses indications *taphographiques* qu'il fournit à nos archéologues pour un genre de recherches que nous avons trop négligé jusqu'ici. Les fouilles que notre savant collaborateur analyse dans ces pages ont été pratiquées par lui-même dans le sol de deux églises abandonnées et démolies. Dans la première, à Roux-Mesnil *(Mesnil* de *Rou* ou *Rollon)*, voici ses découvertes, telles qu'il les résume en peu de mots : « Carrelages émaillés du XIIIe et du XIVe siècles; vases funéraires en terre et en grès pour l'encens et l'eau bénite (XIIIe et XVIe siècles), les uns forés, les autres non forés; un cercueil de pierre composé de moëllons assemblés avec entaille circulaire pour la tête (XIe et XIIe siècles); une boucle en bronze pour vêtement ecclésiastique; et enfin quatre monnaies d'argent et de cuivre allant de Philippe le Bel à Louis XII. »

Ce qui nous semble le plus caractéristique dans ces trouvailles, ce sont les vases funéraires. On en signale ici quatre genres différents : 1° Vase plus haut que large, arrondi dans la partie inférieure et se terminant supérieurement par un collet qui égale le tiers de la hauteur; anse unique; terre d'un blanc jaunâtre; capacité ordinaire de 8 décilitres. Attribué au XIVe siècle. C'est ce qu'on nomme en Normandie *pichet*, en Angleterre *pitcher*. — Des Anglais sans doute nous est venu

Digitized by Google

le mot patois *pichè*, par lequel nos paysans désignent aujourd'hui un double-litre. 2° Vase de forme circulaire, assez semblable à nos vases de nuit, avec une anse et un collier; capacité ordinaire de 5 décalitres. Attribué aû XIIIe et au XIVe siècles. 3° Petit vase de terre grésée en forme de poivrière (large panse et collet fort étroit); du XVIe et du XVIIe siècles. 4° Terrine ou soucoupe de grès munie d'un rebord formé par un ourlet aplati; hauteur de 5 à 6 centimètres; diamètre de 3 c. à la base, de 8 à 9 dans la plus grande ouverture. Paraît avoir été en usage du XIVe à la fin du XVIe siècle.

Quelle fut la destination de ces vases que l'on rencontre dans presque toutes les anciennes sépultures chrétiennes? « Ils durent autrefois, répond M. l'abbé Cochet, contenir du charbon allumé et de l'encens fumant autour du cercueil, le jour des funérailles; puis, après l'inhumation, ils auront, selon la coutume générale, suivi le mort dans sa fosse, et c'est là que nous les retrouvons. » Les traces de fumée et de carbonisation qui paraissent à l'intérieur de ces vases ne laissent plus de doute sur cet usage; et la démonstration est achevée par les trous pratiqués, les uns avant la cuisson, les autres après, dans leurs parois, pour en faire des cassolettes funéraires.

Les fouilles de M. l'abbé Cochet à Etran ont amené la découverte de dix-huit tombeaux de pierre fermés avec du mortier et qui fournissent au savant archéologue des remarques importantes pour l'archéologie et la liturgie des sépultures.

1° Ces sarcophages étaient tous sous le porche de l'église. Inhumer dans l'aître (atrium) ou parvis du lieu saint fut une coutume générale des âges de foi, surtout du XIe au XIIe siècles. Constantin et Théodose, par leurs dispositions testamentaires, en avaient donné de touchants exemples.

2° Un des cadavres trouvés à Etran avait sur lui une baguette de coudrier; le cercueil paraissait du XIIe siècle. L'auteur cite six ou sept exemples du dépôt d'une verge sur le corps, ou à côté, soit pour cette époque, soit même pour la période franque. Mais il n'ose assigner le sens de ce dépôt. L'idée de voyage ne suffirait-elle pas pour le justifier?

3° Les morts, prêtres ou laïcs, étaient orientés, selon l'usage, les pieds vers l'orient; cependant deux prêtres étaient placés dans la direction opposée. Cette exception, consacrée par le *Cœremoniale monasticum* de 1680, était au contraire rejetée en 1694 par le Rituel de Sens et dès 1617 par celui de Reims. Il paraît qu'elle ne s'introduisit en France que vers la fin du XVIe siècle avec la liturgie romaine. La rai-

Digitized by Google

son de l'orientation ordinaire des sépultures est certaine : les défunts ont la tête et les pieds tournés vers l'autel où leur Dieu réside, vers l'orient où paraîtra au dernier jour leur souverain juge. Quant à l'orientation exceptionnelle des prêtres, l'auteur a entendu dire dans son enfance « qu'au jour du jugement les fidèles ressuscitant devront regarder les pasteurs, tandis que les pasteurs devront regarder le troupeau et tourner vers lui leur face renouvelée. Puis, après s'être reconnus, tous ensemble devront s'acheminer vers la vallée de Josaphat. »

4° Presque tous les corps trouvés dans les tombeaux d'Etran avaient été couchés ou enveloppés dans de la paille. Cette coutume n'a disparu en Normandie qu'au XVIIe siècle. L'antique usage, consacré encore à Limoges par le Rituel de 1698, était de déposer le mourant sur la paille et la cendre; et cette austère pratique est toujours en vigueur, comme l'on sait, chez les Chartreux et les Trappistes. On trouve de la paille et des faisceaux d'herbes jusque dans les sépultures des temps mérowingiens.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir communiqué les renseignements les plus importants de ce curieux mémoire; mais ce n'est qu'en l'abordant directement qu'ils se feront une idée juste de l'érudition vraiment inépuisable de notre éminent collaborateur, et de la sûreté de ses inductions dans le domaine de l'archéologie sépulcrale qui lui doit ses plus solides monuments : les *Sépultures gauloises, romaines, franques et normandes,* et le *Tombeau de Childéric.*

III.

*NOTE sur des indices matériels de la coexistence de l'homme avec l'*éléphas meridionalis *dans un terrain des environs de Chartres, plus ancien que les terrains de transport quaternaires des vallées de la Somme et de la Seine,* par M. J. DESNOYERS, *membre de l'Institut* (Académie des inscriptions et belles-lettres).

RÉPONSE à des objections faites au sujet de stries et d'incisions constatées sur des ossements mammifères fossiles des environs de Chartres, par le même.

(Extrait des *Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences,* t. LVI, séances du 8 et du 29 juin 1833. — 2 brochures in-4° de 12 et 6 pages. — Paris, impr. Mallet-Bachelier.)

Voici encore de l'archéologie souterraine; mais celle-ci n'étudie plus les tombeaux que l'homme a creusés à ses frères, elle cherche les premiers débris des races humaines ensevelies dans les révolutions géologiques. L'idée de Cuvier, qui plaçait l'apparition de l'homme sur

Digitized by Google

la terre après la période ternaire, perd chaque jour du terrain; et malgré l'opposition de M. Elie de Beaumont et de quelques autres grandes autorités, la science contemporaine semble admettre comme démontrée la coexistence de l'homme avec les grands animaux de la période ternaire. Plusieurs pantéologistes éminents ont concouru à cette évolution scientifique; mais nul peut-être aussi efficacement que notre compatriote M. Lartet, qui a si souvent appelé l'attention sur les cavernes des Pyrénées et sur les ossements des terrains de transport des vallées de la Seine et de la Somme. C'est lui surtout qui a fait valoir l'importance d'un indice très particulier de la coexistence de l'homme avec les animaux fossiles : savoir *les traces de la main de l'homme sur les ossements de ces animaux*. Les autres indices sont les objets de l'industrie humaine ou les ossements humains eux-mêmes, enfouis dans les mêmes couches que les débris des grands mammifères. Or, dans beaucoup de cas, ce mélange peut être attribué à des causes accidentelles étrangères à la contemporanéité des espèces. Mais quand le même objet présente l'espèce fossile et le travail humain, il *semble* que la coexistence est rigoureusement démontrée. C'est une de ces découvertes, assez nombreuses déjà, que M. J. Desnoyers communiqua dans sa note du 8 juin à l'académie des sciences. Il y établit solidement la nature des couches où ces ossements ont été recueillis; c'est le terrain tertiaire supérieur, appelé aussi terrain *pliocène*; l'*éléphas meridionalis*, espèce à laquelle ces ossements appartiennent, n'apparaît d'ailleurs plus dans la période quaternaire. Il décrit soigneusement les incisions pratiquées sur des centaines de ces os au moyen d'outils en silex. Il attribue, au contraire, à une cause purement physique (le phénomène glaciaire) tout un système de stries très fines et très régulières remarqué sur plusieurs débris fossiles.

Quelque exactes que fussent les observations de M. J. Desnoyers, des objections singulières se sont produites dans la presse scientifique. On attribuait les incisions observées sur des ossements fossiles au travail des ouvriers qui les ont dégagés de leur gangue! Adressée à des observateurs prudents, expérimentés comme M. Desnoyers, son ami M. Lartet et vingt autres, l'assertion pourrait passer pour dérisoire. Le savant académicien a cru pourtant devoir y répondre; et sa réponse est telle que le doute n'est plus possible de ce côté-là.

Ce n'est pas à nous d'exposer les conséquences chronologiques de l'existence de l'homme pendant la période ternaire, fait qui semble démontré. Nous ne sommes pas de ceux qui s'alarment de ces conclusions scientifiques pour les intérêts sacrés de la religion.

Digitized by Google

— Toute recherche consciencieuse est à encourager, et ce ne sont pas les hommes de foi qui ont à en redouter les suites : la vérité ne déposera jamais contre la vérité. — Tel ou tel système chronologique, appuyé sur les livres saints, n'en saurait emprunter le caractère infaillible; la chronologie de la Genèse a reçu des docteurs les plus autorisés des interprétations très diverses, et les versions mêmes du texte sacré, reçues en différents temps et en différents lieux, sont loin d'être d'accord. — La géologie, de son côté, s'aventure fort quand elle prétend assigner des dates absolues, au lieu d'établir un simple système de succession. M. Lyell et d'autres savants n'obtiendront jamais, en accumulant les siècles à plaisir, le suffrage des esprits vraiment prudents. M. Lartet avait déjà signalé, croyons-nous, la vanité de ces efforts; M. Desnoyers y appuie à son tour; et si lui-même a laissé imprimer (*Réponse*, p. 5) cette expression excessive : « depuis tant de milliers de siècles », nous croyons que c'est sa main qui a effacé les deux mots *de milliers* dans l'exemplaire qui est sous nos yeux. — Enfin, pourquoi ne pas tout dire? On n'est pas encore arrivé à la certitude absolue. M. J. Desnoyers a pulvérisé une objection; nous croyons qu'il en surgira d'autres, plus sérieuses peut-être. Un exemple nous frappe. Vous avez entendu parler des cités lacustres de la Suisse; on a fait des volumes entiers sur les peuples qui les ont bâties. Or, voilà M. Hofeer qui soutient dans le *Cosmos* qu'elles ont été construites par des castors. Il se trompe, peut-être; mais son argumentation ne paraît pas méprisable. Attendons; et en attendant, rendons justice à toutes les recherches sérieuses et désintéressées.

Digitized by Google

Bulletin sommaire des dernières publications.

AMBROISE (T.-R.-P.), des frères mineurs capucins. — Histoire de sainte Valérie, vierge et martyre à Limoges, en l'an 46 de Notre-Seigneur, sous l'empire de Claude-Tibère. In-12 de VIII et 184 p. Paris et Lyon, Ruffet.

AUBERJON (comte d'). — Région sud-ouest. La prime d'honneur du Gers en 1863. 31 p. in-8. Lyon, impr. Girard et Josserand.

AVEZAC (d'). — Coup d'œil historique sur la projection des cartes de géographie. Notice lue à la Société de géographie de Paris dans sa séance publique du 19 décembre 1862. In-8° de VIII et 152 p. Paris, impr. Martinet.

Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, avril, mai et juin 1863.

BASCLE DE LAGRÈZE (Gustave), conseiller à la cour impériale de Pau. — Histoire religieuse de la Bigorre. In-12 de 427 p. Tarbes, impr. Lescamela; Paris, libr. Hachette. 4 fr.

Nous étudierons, avec toute l'attention qu'il mérite, cet ouvrage important, que l'auteur lui-même annonçait, voilà quatre ans, aux lecteurs du *Bulletin*, t. I, 1re livraison.

BEZAUDUN, chanoine de Montauban. — Une gloire dominicaine. Histoire du très révérend père de Contenson, de l'ordre des Frères-Prêcheurs. In-12 de 312 p. Montauban, Bertuot.

Le P. Contenson, né à Auvillars en Condomois, a sa place dans l'histoire littéraire de la Gascogne au XVIIe siècle. Nous lui consacrerons donc quelque jour une notice pour laquelle nous comptons mettre à profit le livre de M l'abbé Bezaudun.

BIZE, professeur de rhétorique au séminaire de Polignan. — La leçon des fleurs. In-18 de XII et 180 p. et grav. Saint-Gaudens, impr. Abadie; Paris, Guyaut et Raudot; Toulouse, Cluzon, Privat.

CALEMARD DE LAFAYETTE (Charles). — Vie de Mgr J. A. V. de Morlhon, évêque du Puy. Grand in-18 de 297 p. Le Puy, impr. Marchessou.

Nous rendrons compte de cette intéressante biographie en racontant, dans le cou-

Digitized by Google

rant de l'année prochaine, la vie du vénérable évêque dont le souvenir n'est guère moins vivant dans l'Eglise d'Auch que dans celle du Puy.

CAMBOULIU (F. R.). — Recherches sur les origines étymologiques de l'idiome catalan. Premier mémoire. 15 p. in-4°. Montpellier, impr. Baehm.

L'auteur, dont nous avons eu occasion de parler le mois dernier (p. 472, où une faute d'impression a changé la dernière lettre de son nom), s'est acquis un rang distingué dans l'étude critique des langues et des littératures du Midi par son *Essai sur la littérature catalane.*

Cantique fait à l'honneur de Dieu par Henry de Bourbon, IIIIe de ce nom, très chrestien roy de France et de Navarre, après la bataille obtenue sur les ligueurs en la plaine d'Ivry, le 14 mars 1591. 8 p. in-16. Lyon, impr. Perrin; Paris, Tross.

C'est à M. G. de Lagrèze que revient l'honneur d'avoir appelé l'attention sur cette œuvre rare, principale pièce du procès encore pendant sur le talent poétique du roi béarnais. La publication que nous annonçons est une de ces plaquettes de luxe destinées à un petit nombre de riches amateurs; elle n'est tirée qu'à 70, sur papier vergé.

CASTETS, maire de Galan.—Lettres sur la propagation de la culture des graines oléagineuses à MM. les agriculteurs des Hautes-Pyrénées. 1re lettre. Le colza. 8 p. in-4° à 2 col. Tarbes, imp. Telmon.

Congrès scientifique de France. 28e session tenue à Bordeaux en septembre 1861. Tome 3e, in-8° de 810 p. Bordeaux, impr. Degréteau; Paris, Derache.

Congrès scientifique de France. 29e session tenue à Saint-Etienne au mois de septembre 1862. Tome I, in-8° de 531 p. Saint-Etienne, impr. V. Théoler; Paris, Derache.

DESPONTS (Dr Edouard). — Traitement de l'héméralopie par l'huile de foie de morue à l'intérieur. 63 p. in-8. Auch, impr. Cocharaux. Paris, A. Delahaye.

DU PEYRAT (Auguste), directeur de la ferme-école des Landes. — Mémoire sur l'état matériel et moral de l'agriculture en France et sur les moyens d'accélérer ses progrès. 32 p. in-8°. Bordeaux, impr. et libr. Coderc.

Extrait du *Congrès scientifique de France*, 28e session, tome 4.

ETCHEVERRY, de la C. de Jésus. — Emmanuel ou Dieu avec nous. 63 p. in-32. Paris, Ruffet.

FABRE (L^s-M^ie-H^the) *(sic)*. — Guide de la conversation français-

Digitized by Google

basque, à l'usage des touristes, voyageurs, commerçants, etc., contenant un vocabulaire de mots usuels, des phrases élémentaires et familières, des dialogues et conversations, suivi de notes sur les mœurs et usages des Basques, etc. In-32 de 439 p. Bayonne, impr. veuve Lamaignère; libr. Desplan.

Fée (La) d'Azun ou la Dame de l'onde, légende en vers. 16 p. in-4°. Pau, impr. Vignancour.

GASSIER (J.-B.). — Notice sur les cailloux ouvrés d'origine dite celtique des environs d'Agen. 15 p. in-8°. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

Extrait des Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, 2e trimestre de 1863.

GIMET (François). — Luchon en poche.... 2e édition, augmentée de détails intéressants sur Barbazan, Sainte-Marie, Siradan, etc., et précédée de vingt-quatre pages sur Encausse et ses environs. In-18 de XXIV et 120 p. Toulouse, impr. Pradel; Luchon, Lafont.

Nous avons annoncé la première édition de ce guide (*Bulletin*, t. III, p. 387).

GOUARNÉ-OUSTALET (S.), avocat. — Recueil judiciaire du ressort de la cour impériale de Pau, rédigé avec le concours et la collaboration de plusieurs magistrats, avocats, avoués et officiers ministériels du ressort. Art. 300 à 329. 1863. 1er volume. In-8° de 180 pages. Toulouse, impr. Troyes (2 fr. 25).

Guide de l'étranger à Pau et dans les environs, publié par la commission syndicale de la ville de Pau pour 1864. 3e édition. 2e partie, contenant la liste des appartements, hôtels et villas à louer, annonces et avis divers. 144 p. in-16. Pau, impr. Vignancour.

JACQUOT (E.), ingénieur en chef des mines. — De la recherche des eaux jaillissantes dans les landes de Gascogne. 16 p. in-8°. Bordeaux, impr. et libr. Coderc.

Extrait des *Annales de la Société linnéenne de Bordeaux*, tome 24.

LA CHENAIE-DESBOIS et BADIER. — Dictionnaire de la noblesse, contenant les généalogies, l'histoire et la chronologie des familles nobles de France; l'explication de leurs armes et l'état des grandes terres du royaume possédées à titre de principautés, duchés, marquisats..., 3e édition entièrement refondue, réimprimée conformément au texte des auteurs et augmentée d'une table générale de

Digitized by Google

tous les noms de familles, de terres, de fiefs, d'alliances cités dans le cours de l'ouvrage, ainsi que d'un armorial représentant les blasons des maisons dont les généalogies sont comprises dans cette édition. Tome I, 1re partie. In-4° à 2 col., de XXIV et 248 pages. Arras, impr. Schoutee; Paris, libr. Schlesinger frères.

La compilation de La Chenaie-Desbois, quoique fort décriée dès l'origine, est devenue très rare, et on la recherche depuis quelque temps plus que jamais. L'auteur avouait lui-même qu'il avait suivi les mémoires fournis par les intéressés sans les contrôler par ses recherches personnelles. Mais son *Dictionnaire* n'en est pas moins le répertoire nobiliaire le plus complet qui existe pour la France, et veut être consulté à tout instant, mais non suivi sans réserve, par tous ceux qui s'occupent d'histoires provinciales. La nouvelle édition, identique aux précédentes pour le fond, mais améliorée dans la forme et augmentée d'appendices qui rendront les recherches plus faciles, paraît par demi-volumes de près de 500 colonnes. Il y aura 17 vol. et un armorial du même format. Prix du demi-vol. : 10 fr. L'armorial coûtera 30 fr.

LAMBERT (Gustave). — Rénovation administrative. Première lettre aux Bayonnais. 56 p. in-8°. Bordeaux, impr. Gounouilhou. Bayonne, André. 1 franc.

LASSALLE (l'abbé). — De l'autorité et de ses ennemis. In-8° de 264 p. Pau, Vignancour. Lyon, Périsse. 1 fr. 50 c.

Notice sur les eaux minérales, naturelles, purgatives, fébrifuges, etc., de Barbazan. 36 p. in-18. Saint-Gaudens, impr. Tajan.

PARDIAC (l'abbé J. B.). — Histoire de Saint-Jacques le Majeur et du pèlerinage de Compostelle. In-8° de 205 p. Bordeaux, Coderc.

Ce travail, qui a paru par fragments dans la *Revue de l'art chrétien*, résume avec intérêt les données traditionnelles et les renseignements historiques et archéologiques sur le pèlerinage si cher à nos pères.

POUMEAU DE LAFFOREST, ex-professeur suppléant de mathématiques. — Histoires morales et instructives, ou livre de lecture à l'usage des écoles primaires. 2e partie. 12e édition. In-12 de 240 p. Bagnères-de-Bigorre, impr. Dossun. 1 fr. 40 c.

RAYMOND (Paul), archiviste du département des B.-P.— Dictionnaire topographique du département des Basses-Pyrénées. In-4° de XX et 212 p. Paris, impr. impériale.

— Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Basses-Pyrénées. Archives civiles. Série B. N° 1 à 4537. Tome I. In-4° de 401 p. Paris, Paul Dupont.

Ces deux publications importantes seront l'objet, ici même, d'un examen attentif. La première, faisant partie du *Dictionnaire topographique* de la France, a déjà été signalée en haut lieu comme remplissant toutes les conditions requises pour l'heureuse exécution de cette vaste entreprise; l'autre, qui fait partie d'une collection non moins intéressante, a été également remarquée entre les travaux analogues, pour l'importance des documents inventoriés, comme pour le mérite de la rédaction.

Digitized by Google

TOULOUSE-LAUTREC (comte Raymond de). — Rapport sur l'exposition départementale de peinture, d'objets d'art et d'antiquités d'Albi. 28 p. in-8°. Albi, impr. Papailhiau.

VALNY (S. C.), chef de division de la préfecture du Gers. — Méthode pratique pour la fondation de sociétés mutuelles dans les communes rurales. 49 p. in-16. Auch, impr. et libr. Cocharaux. 50 c.

Ce travail est extrait des remarquables *Etudes sur la Dépopulation des Campagnes*, sorties des mêmes presses il y a un an, et que nous regrettons d'avoir oublié de signaler à cette époque.

VIRAC. — Bazas et son diocèse. 44 p. in-4°. Bordeaux, impr. Bardet et Thiesson; libr. Lacaze.

Ouvrage tiré à 200 exemplaires : 25 sur vieux papier fil; 25 sur papier de couleur; 150 sur papier satiné.

Digitized by Google

Digitized by Google

Recherches historiques sur les abbayes et sur les villes de Gascogne.

SARAMON (1).

Histoire de la ville de Saramon depuis le IXe *siècle jusqu'à nos jours*, par M. Ferdinand CASSASSOLLES. Auch, Félix FOIX. 1862 (2).

II

La perte presque absolue des anciennes archives civiles et religieuses de Saramon nous laisse peu de lumières sur la vie du monastère et de la municipalité pendant la période si agitée du XVIe siècle. La peste, fléau périodique jusqu'au cœur des temps modernes, apparaît en 1564 à Auch; elle n'est signalée pour Saramon qu'en 1592. La terreur glace la population tout entière, mais les consuls font leur devoir : ils mandent deux chirurgiens de Simorre, achètent des remèdes et des denrées alimentaires, veillent aux entrées et sorties des habitants et des étrangers et font eux-mêmes la garde de nuit et de jour.

On trouve encore des témoignages intéressants de la générosité des magistrats municipaux, dans l'année de disette de 1595. Il était impossible à la plupart des habitants de payer les tailles; les consuls s'engagent à un emprunt pour couvrir la dette arriérée de leurs pauvres concitoyens, et pour leur avancer une certaine quantité de blé en attendant la récolte prochaine. Leur vigilance ne protégeait pas avec moins de sollicitude les intérêts de la morale publique. Dans une délibération de la même année, deux

(1) Voir, plus haut, p. 446.
(2) Chez tous les libraires d'Auch. Prix : 2 fr.

Digitized by Google

bourgeois qui scandalisaient la communauté en vivant dans l'adultère sont désignés nommément à la vindicte publique; un syndic est nommé pour les faire poursuivre en justice, et pour signaler en même temps aux consuls qui en feront « des exemples, » toutes les manœuvres qui compromettraient la sûreté générale et la pureté des mœurs.

La commune avait, on le voit, sa vie propre, assez forte, assez active; elle en dut donner d'autres preuves, que le temps nous a dérobées, pendant les guerres de la fin du XVIe siècle. L'abbaye, toujours en bonne intelligence avec la municipalité, diminue cependant d'importance. La commende, ce fléau de la vie monastique, fut sans doute la première cause de cette décadence religieuse, dont les deux siècles suivants nous fourniront des preuves trop sensibles.

Toutefois, dans la liste des abbés de Saramon, un nom digne de la mémoire reconnaissante de la postérité marque le passage du XVIe au XVIIe siècle. Guillaume de Capelle, successeur d'Aimeric de Vic, dota la ville, fille de son abbaye, de deux établissements d'utilité publique : l'école et l'hôpital. Pour le premier objet, les consuls achetèrent une maison convenable, et l'abbé donna un capital de quinze cents livres, dont la rente (125 livres) devait être répartie comme suit :

120 livres pour nourrir et entretenir honnêtement le précepteur; 2 livres pour célébrer une messe le jour de la fête de la Conception, laquelle sera dite par un religieux, avec diacre et sous-diacre, ayant été hebdomadier à la confrérie du *Corpore Christi;* 3 livres pour l'achat d'un cierge de cire blanche présenté par un écolier revêtu d'un surplis au religieux qui dira une messe le Jeudi Saint (1).

Nous n'avons pas le temps de suivre l'histoire de l'école saramonaise, qui ne manque pas d'intérêt. Elle fut d'abord donnée au concours, d'après l'intention du fondateur; et les concurrents eurent à disputer sur la philosophie et l'histoire. C'était en 1623.

(1) C'est un texte visé et retranscrit en 1757. *Hist. de la ville de Saramon*, p. 165.

Digitized by Google

Mais dès 1630, le précepteur qui devait être « idoine et capable, versé en la connaissance des belles-lettres, et fidèle à la religion catholique, apostolique et romaine, » est officiellement invité à mieux faire son devoir. En 1680, l'instruction était encore en plus mauvaises mains, et la décadence dut croître et embellir, comme ailleurs (on l'ignore trop généralement, mais le fait est certain), jusqu'au dernier quart du XVIIIe siècle.

L'abbé Capelle était mort en 1614, sans voir sur pied son école; il fut plus heureux pour sa seconde œuvre non moins méritoire, l'hôpital. Il existait déjà hors de la ville une masure décorée du nom d'hôpital Saint-Jacques; mais l'abbé, en 1611, établit le nouvel hospice (1) avec une chapelle de la Conception au cœur même du bourg, où se trouve aujourd'hui le presbytère. Administrée par un prieur à la nomination des consuls, cette maison hospitalière, destinée aux « véritables pauvres de la ville sans chaume, » prospéra grâce aux biens et rentes que lui assura le fondateur. Un des successeurs du pieux abbé Capelle devint pour ainsi dire le second fondateur de l'hôpital, en lui assurant une rente annuelle de cinquante livres. Ce bienfaiteur des pauvres de Saramon fut le noble et modeste Jean-Charles de Monlezun de Besmeaux, qui refusa plusieurs fois la dignité épiscopale. Il mourut en son château de Besmeaux l'an 1694, et fut enterré dans le tombeau de sa famille, aux Carmes de Pavie. C'est à sa fermeté que Saramon dut le bienfait de son indépendance conservée, contre les prétentions de Castelnau-Barbarens, hautement affichées à Masseube, en 1655.

Dans la chapelle contiguë à l'hôpital vint s'établir une confrérie de pénitents bleus (2), sous le vocable de *Corpus Christi* et l'in-

(1) M. Cassassoles nous représente l'ancienne maison en très mauvais état en 1690, inhabitable en 1710... et remplacée par la fondation de l'abbé Capelle en 1611. Voyez son livre, p. 156. Il y a un *errata*, mais où ce passage et bien d'autres ne paraissent point.

(2) M. Cassassoles, *Histoire de Saramon*, p. 159, dit *pénitents blancs*, à la ligne 1, et *pénitents bleus*, à la ligne 5. Dom Brugèles heureusement nous fixe avec plus de certitude, et d'ailleurs saint Jérôme était le patron spécial des Pénitents bleus. Voyez T. GAUTIER (de Dol), *Diction. des confréries et corporations d'arts et métiers*, édit. Migne, 1854, art. *Pénitents*; et MOLINIER, *Des Confrairies pénitentes*

Digitized by Google

vocation de saint Jérôme. Le livre blanc, renfermant les statuts latins de la confrérie, instituée à Auch, par le cardinal de Clermont en 1522, est conservé au presbytère de Saramon.

Parmi les faits assez nombreux que présente l'histoire municipale de Saramon au XVIIe siècle, et qui montrent tous l'activité et la force vivace de l'institution consulaire, nous n'en citerons qu'un très petit nombre, qui ont un certain intérêt au moins anecdotique.

Le duc d'Epernon, comte d'Astarac, attenta à l'indépendance de Saramon. Un notaire du lieu, Jean Collongues, fut son complice; se présentant aux états d'Astarac tenus à Masseube en 1604, en qualité de député de Saramon, il y signa l'abdication de la communauté. A cette fatale nouvelle, vive alerte. Le conseil se réunit et charge le premier consul de rédiger un mémoire; on consulte des avocats de Toulouse, on poursuit par tous les moyens le désaveu du prétendu député de Saramon. Mandés par le duc d'Epernon lui-même, les consuls en reçoivent avis d'obtenir une délibération de toute la communauté sur ce point. Assemblée générale; unanimité des habitants à reconnaître qu'ils ne sont aucunement en Astarac, sauf leur union à ce pays pour la collecte des tailles, et qu'ils n'ont «pour vrai et naturel seigneur autre que le seigneur abbé;» enfin, nouvelle députation à M. d'Epernon. Les ambassadeurs se présentent à Mirande, devant d'Epernon, dès sept heures du matin. Ils sont renvoyés à l'après-midi; mais ils ne revirent plus Sa Grandeur et ne purent rapporter une réponse décisive. Cependant le procès fut poursuivi avec obstination contre le notaire prévaricateur, et il paraît bien que l'indépendance de Saramon ne fut pas sérieusement atteinte.

En toute cette affaire, les Saramonais montrèrent la plus grande

(Tolose, R. Colomiez, 1625), p. 321. « Les Pénitents blancs, dit ce dernier auteur, ont pris la fête et l'octave de la Circoncision et imposition du sacré nom de Jésus, outre quelques autres fêtes votives; les Pénitents gris, le jour et l'octave de saint Jean-Baptiste avec quelque autre fête de dévotion; les Pénitents bleus, l'octave du Saint-Sacrement, accommodant leur dévotion à celle de toute l'Eglise qui solennise cette octave, et les fêtes de saint HIERÔME, de sainte Madeleine et de saint Louis; les Pénitents noirs, l'octave de l'Invention de la Croix, la fête de l'Exaltation et le dernier jour de l'octave du Saint-Sacrement. »

Digitized by Google

déférence pour le seigneur d'Astarac. Quatre ans plus tard, ils s'engageaient à lui servir une redevance, à titre d'échange de bons procédés (1). A diverses reprises, ils lui envoient du bois pour ses constructions; ils lui fournissent les meubles quand il vient dans le pays. Il y a en 1690 un reçu au nom de Roquelaure, comte d'Astarac, d'une somme de 83 livres 8 sous servie annuellement par la communauté de Saramon.

En 1625, Louis XIII accorde à la ville quatre foires par an et un marché par semaine.

La 1re (foire) au 6 mai, jour de fête de saint Jean Porte-Latine;
La 2e au 26 juin, jour de fête de saint Jean et saint Paul;
La 3e au 26 août;
La 4e au 26 décembre, fête aussi de saint Jean;
Les jours de marché pour chaque mardi.

Le dimanche quatrième du mois de mai 1625, les consuls Me Jean de Collongues, docteur en droit, Dominique Lozes, Armand Causse et Guillaume Bourrec, apprirent cette bonne nouvelle aux habitants de Saramon assemblés sous la place publique à l'issue de la messe paroissiale, et il fut pris par acclamation les mesures suivantes pour leur organisation et installation.

Publication à son de trompe de ces foires et marchés aux villes de Lombez, Lisle, Samatan, Gimont, Aux, Masseube, Simorre et mesmes villages et lieux circonvoisins.

Prière à tous marchands et autres de s'y trouver et qu'ils seroient quittes de tablis, de terrages ce jour-là de la présente année.

Invitation à tous les habitants et autres d'y amener bestial de quelle condition qui soit, bled, grain, marchandises et autres denrées, etc.

La peste de 1628 vint malheureusement interrompre quelque temps la tenue régulière des foires et marchés. Grâce aux mesures sévères de la municipalité, qui faisait garder les portes nuit et jour, la contagion n'arriva pas dans la ville; on fit l'acquisition d'un apothicaire, maître Philippe Serres, qui était prêt à se rendre de Simorre à Masseube, mais que les larges gratifications des Saramonais attirèrent plus puissamment.

(1) *Histoire de Saramon*, p. 179.

Digitized by Google

Les consuls, qui montrèrent constamment tant de lumières et tant de zèle pour les intérêts de leurs concitoyens, n'étaient pas tous des hommes lettrés. Il arriva qu'en 1631 les députés de Saramon aux Etats d'Astarac tenus à Masseube ne surent « rapporter les délibérations. » Le conseil, frappé des graves inconvénients qui pouvaient résulter d'une telle incapacité, décida que le premier et le second consul au moins devraient « savoir lire et signer. » On montra toujours le plus grand soin pour la conservation des archives communales; et dès 1630 on en fit dresser un inventaire, tout en les disposant en bon ordre dans une *limande* (armoire) faite exprès et placée à la maison de ville.

Les consuls avaient parfois des tâches assez rudes. Je ne parlerai pas des insultes et des voies de fait de tel ou tel hobereau du voisinage; on vit, par exemple, en 1635, trois jeunes Polastron, en querelle avec les manants sous la halle de Saramon, donner des coups de bâton et de pommeau d'épée aux consuls accourus pour apaiser le différend; par bonheur, dès ce temps-là, il y avait des juges même contre les seigneurs. Les consuls avaient d'autres corvées peu agréables. Ainsi la milice royale leur donnait bien des tracas; tantôt il fallait se libérer à prix d'argent du logement des troupes de passage, fléau redouté comme la grêle et la peste; plus souvent il s'agissait de fournir pour le service du roi un ou deux soldats armés. Ces miliciens indigènes étaient renvoyés fréquemment dans leurs foyers, jusqu'à nouvel appel; la commune leur payait alors deux sous par jour, mais retenait leur équipement pour le conserver propre en cas de besoin. Parfois les commissaires se montrèrent mécontents des armes et habillements militaires fournis par la municipalité, et à la fin les consuls, sur l'avis de l'intendant, préférèrent compter en espèces au capitaine de la compagnie neuf francs cinq sous par soldat. C'est la somme qu'un des consuls de Saramon alla offrir, en mars 1690, au capitaine Mansencôme, au château de Monbardon. Mais il fut rabroué ignominieusement, sous prétexte qu'il manquait au compte une livre dix sous pour les parements du justaucorps, que la ville avait

Digitized by Google

fait retourner. Député de nouveau par ses collègues, le pauvre consul fut tout décontenancé de s'entendre réclamer par Mansencôme, outre l'argent, le fusil. «Sur ce que je lui dis, raconte-t-il lui-même, que le fusil étoit vendu par ordonnance de Monseigneur l'Intendant, il me fit prendre et mener en prison, où j'aurois resté jusqu'à la minuit close.» Cependant il fut relâché, après avoir payé une livre, un sou et quatre deniers pour droit de geôle. Ses collègues tâchèrent de verser un baume sur ses plaies, en lui allouant cinq livres deux sous pour toutes ses mésaventures.

Nous avons déjà signalé dans notre premier article de nouvelles coutumes de Saramon rédigées au XVIIe siècle. Elles furent destinées à remédier au mauvais état de la police urbaine et rurale, trop incomplètement réglée par les anciennes coutumes, qui sont citées dans celles-ci, et contre lesquelles on ne prétendait pas prescrire. Nous ne résumerons pas ce règlement, sorte de code rural très circonstancié (1), qui fut autorisé par le parlement de Toulouse en 1686.

Une innovation importante vient, au siècle suivant, modifier l'administration municipale. C'est l'établissement d'un maire à la tête de la communauté. Le premier fut Jean-Bernard de Cassassolles, conseiller du roi; malheureusement l'honorable héritier de ce nom ne donne pas de notions bien précises sur cette création royale qui rentrait dans le système général de centralisation préparé par la monarchie. Nous passerons sous silence les autres affaires municipales du XVIIIe siècle, dont aucune, à vrai dire, n'offre rien de fort intéressant. Nous nous contenterons de signaler, vers la fin de l'ancien régime, le mauvais état de la voirie et les remarquables efforts de la commune pour l'amélioration de l'enseignement.

Saramon n'avait que deux routes, l'une vers Auch, l'autre vers Toulouse; celle-ci d'une saleté proverbiale, souvent inondée; celle-là soumise à un péage en faveur du comte d'Astarac, et tellement accidentée qu'en 1766 le lieutenant-criminel du siége d'Auch (Jac-

(1) *Histoire de la ville de Saramon*, p. 126-140. Extrait de M. Daignan.

Digitized by Google

ques d'Escoubès de Monlaur), se rendant à Saramon, mit sept grosses heures pour faire 26 kilomètres en voiture. On a son attestation qui mentionne l'auberge du nommé Estrade, *où pendait* pour enseigne la *grille* (gril), au-dessous de laquelle on lisait ce distique :

On loge issy à cheval et à pié
Bien noürry et mal payé.

L'intendant d'Etigny vint affranchir Saramon de cet isolement. Il fit construire sur la rive gauche de la Gimone une route carrossable jusqu'à Gimont, d'où les communications vers Auch et Toulouse étaient faciles. Ce n'était que le premier essai d'une ligne à tracer entre Montauban et l'Espagne par le plateau de Pinas, la vallée d'Aure et le port de Lopez.

L'école avait été transportée avant 1640 dans une «belle maison» qui ne méritait plus ce titre au commencement du siècle suivant. Toutefois, malgré les réclamations énergiques des religieux, on ne voit de mesures efficaces prises pour relever l'enseignement qu'en 1773, sous le consulat de Joseph-Mathieu Cassassolles; alors la communauté demande l'autorisation de s'imposer extraordinairement une somme de 125 livres. Réunie aux rentes léguées par l'abbé Capelle, cette somme suffira à rémunérer un instituteur «dont la charge sera d'enseigner à lire et à écrire, compter et apprendre les éléments du latin jusqu'aux humanités; d'enseigner les principes de la religion catholique, apostolique et romaine; tenant l'œil sur les enfants et les menant tous les jours à la messe.» On ne sait si l'autorisation fut accordée; mais moyennant 10 sous par mois payés par chaque élève, outre la rente de l'abbé Capelle, un sieur Bellavoine, maître ès-arts en l'Université de Paris, accepta la charge de régent. Il disparaît avant la Révolution; et en 1791, c'est un vicaire de la paroisse qui se charge de l'instruction des enfants.

Reprenons l'histoire monastique que nous avons négligée, sauf les noms et les fondations pieuses de Capelle et de Besmeaux.

Digitized by Google

Rien n'indique, à part un ou deux scandales particuliers, de graves désordres dans l'antique abbaye. Mais le relâchement s'y manifeste plus d'une fois, et jamais une réforme profonde et durable. Le monastère ne se retrempa jamais par son union avec une congrégation réformée, et les derniers moines se vantaient d'appartenir toujours au grand ordre de saint Benoît, c'est-à-dire à cette fraction de la famille bénédictine qui ne gardait plus ni la règle, ni l'extérieur même de l'institut. La richesse avait été sans doute la première origine du désordre; mais c'eût été peu sans la commende, ce chancre de la vie monastique, qui ruina peu à peu presque partout l'esprit de prière et de retraite, et l'usage de la vie commune. Dès le commencement du XVIe siècle, l'abbé Bernard de Labarthe, qui fut lieutenant du roi dans l'Astarac, faisait testament, quoique moine, et laissait quantité de biens fonds à ses parents et à ses domestiques. A sa mort, en 1530, son neveu prit sa place comme abbé, en se faisant autoriser à garder quatre autres bénéfices. Du reste, sa charité — c'est un éloge qui, grâce à Dieu, revient souvent dans l'histoire des abbés de Saramon — fit pardonner ses richesses.

Plusieurs membres de la noble famille de Vic eurent l'abbaye en commende. C'est sous l'un d'eux, Aymeric II, encore enfant, que Dominique de Vic, son oncle, alors coadjuteur d'Auch, depuis archevêque, fit la visite de Saramon, en 1626. Ce n'était guère qu'une ombre de communauté religieuse, au rapport de Dom Brugèles.

Il y trouva les religieux dans un si grand relâchement qu'il fut obligé de leur ordonner de porter l'habit de saint Benoît, de suivre sa règle et de vivre en commun; que chacun porteroit le scapulaire; et quand ils iroient par la ville, ils auroient aussi une chape et un chaperon, tout comme les autres religieux de saint Benoît les portoient alors. Il les exhorta à prendre le bréviaire romain (*au lieu de celui de leur ordre*), comme étant l'office plus court et les rubriques plus faciles. Et comme ces religieux alléguèrent qu'ils n'avoient pas de quoi fournir aux provisions et avances qu'il falloit faire pour manger en commun, ni pour acheter des bréviaires romains et des habits monas-

Digitized by Google

tiques, ce charitable prélat leur fournit toute la dépense de six mois, ensemble des bréviaires et des habits à chacun, de la forme qu'il les avoit prescrits. Il est dit dans cette ordonnance, qui fut signée par le père de l'Abbé comme témoin, que le prélat a trouvé ces religieux sans règles, sans clôture et sans aucune observance ni marque de régularité; qu'ayant compassion de ce monastère, il a été obligé d'ordonner ce qui vient d'être rapporté (1).

La vie commune, fort imparfaite sans doute, s'établit dès lors un peu plus régulièrement. Nous voyons, en 1721, un novice pourvu d'un titre claustral, et qui prétendait se dispenser de la résidence, ramené au devoir par une sommation énergique du prieur et des moines (2). Les abbés commendataires tiraient à eux le plus clair des revenus abbatiaux. Mais, soit par suite de leur libéralité, soit par l'accroissement des biens, une certaine aisance paraît avoir régné au dernier siècle dans la demeure des moines. Ils avaient de grandes écuries avec une douzaine de chevaux destinés à leurs nombreux domestiques. La chasse de la forêt de Larrouilh, dont ils avaient le privilége, était abondante; et le nom du dernier piqueur des moines, Jeantet, est resté longtemps populaire.

Ce corps religieux, respectable encore dans sa déchéance partielle, n'eut ni les honneurs d'une destruction violente, ni les hontes d'une mort par épuisement. On bâtissait à Auch, en 1777, le séminaire diocésain; l'archevêque résolut de dissoudre l'abbaye de Saramon pour en appliquer les revenus à la fondation. On offrit d'amples compensations à l'abbé de Vignes, alors titulaire, et l'on commanda d'autorité aux moines, en leur assurant une honnête retraite. Le corps municipal fit des efforts inouïs à Toulouse et à Auch pour arrêter, malgré l'abbé lui-même, le coup monté contre l'abbaye. Eloquent éloge de la domination monastique, même à son déclin!

Toutefois, il y avait peu à espérer. Bien que la dissolution du monastère ne fût pas prononcée, l'archevêque protestait qu'il ne

(1) Dom de Brugèles, *Chronique d'Auch*, p. 287.
(2) *Histoire de la ville de Saramon*, p. 61 et 62.

Digitized by Google

voulait pas le laisser subsister davantage; les places monacales vacantes étaient réunies aux revenus du séminaire, et les moines restants furent un à un transférés à divers postes. La Révolution n'y trouva que deux hôtes librement fixés dans leur ancienne demeure, et, selon l'expression pittoresque de l'historien de Saramon, « attachés à l'établissement comme le lierre aux vieux édifices. » Tout fut vendu révolutionnairement; les revenus étaient affermés, dans les derniers temps, à 7,778 livres, le mobilier était sans valeur, et le couvent inhabitable. Il n'en reste plus une pierre.

Le nouvel ordre de choses fut accepté à Saramon avec le même zèle que dans la plupart des autres petites communautés exclusivement peuplées de bourgeoisie. Je ne vois de remarquable que le serment civique prononcé en chaire par le curé, Eloi Dumont, le 27 novembre 1790 :

Je jure, — mon Dieu, que ma langue immobile s'attache à mon palais si je devais avoir le malheur de vous être infidèle ! — je jure de veiller avec soin sur les fidèles des paroisses qui me sont confiées par l'Eglise; d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution qui a été et qui sera décrétée par l'Assemblée nationale et sanctionnée par le roi, en tout ce qui ne sera pas contraire à la religion catholique, apostolique et romaine, dans laquelle j'ai eu le bonheur de naître et dans laquelle je veux vivre et mourir.

Cet acte courageux excita, séance tenante, une vive discussion qui finit à l'amiable; mais l'abbé Dumont, s'il persista dans sa noble conduite, dut sans doute céder la place à un intrus. Malheureusement, M. Cassassolles nous laisse dans une entière ignorance sur l'histoire municipale et religieuse, à partir de ce moment.

III

Le principal mérite de son livre gît assurément dans le nombre des matériaux qu'il a réunis. Restes d'archives consulaires conservés à Saramon, études de notaires, papiers de famille, actes déposés au greffe du tribunal d'Auch, tout a été longtemps et patiemment

Digitized by Google

fouillé, analysé, épuisé. De quelque façon que ces éléments fussent réunis, c'était un bonheur qu'ils vissent la lumière. S'il y a un reproche à faire, même sur ce point, au laborieux écrivain, c'est qu'en donnant de l'inédit à pleines mains, il ait été moins complet dans la mise en œuvre, d'ailleurs bien autrement facile, de ce qui était publié. D. Brugèles et les Sainte-Marthe avaient fait connaître les abbés de Saramon avec des détails intéressants qui ne se retrouvent pas tous dans l'*Histoire de Saramon*. Le titre promet, il est vrai, l'histoire de la ville; mais celle de l'abbaye n'en saurait être séparée. Les lacunes qu'elle présente, dans ce livre, sont des plus faciles à combler, mais elles sont toujours regrettables.

A vrai dire, l'honorable auteur paraît moins préparé à l'histoire religieuse et monastique qu'aux études de droit et d'administration consulaires. Nous ne saurions nous empêcher, par exemple, de noter l'absence presque complète de renseignements relatifs à la règle monastique, au service de la paroisse, aux édifices religieux. Chose plus étrange! dans la nomenclature des abbés qui termine le volume, tous, depuis Guillaume I, au xe siècle, jusqu'à Guiraudès de Saint-Mézard, député du clergé aux Etats généraux en 1789, sont appelés *abbés commandataires* (sic)! L'étonnement cesse ou redouble quand on remarque dans le texte même de l'auteur (p. 13, 14, 22), les idées qu'il s'est faites de la valeur du mot *commende* et de plusieurs autres. Il établit une hiérarchie entre les diverses maisons monastiques, dont les degrés sont, de bas en haut, l'*ermitage*, le *prieuré*, le *monastère*, l'*abbaye*, la *commende*. Pourquoi ne pas consulter sur ces notions élémentaires le premier livre venu d'histoire ecclésiastique ou de droit canon, ou une encyclopédie quelconque, ou du moins un dictionnaire de la langue française? L'*ermitage*, malgré le mot *Cella-Medulphi*, n'a rien à voir en ces matières. *Monastère* est le nom générique des maisons habitées par les moines. La *commende* est un fait juridique, un simple accident qui affecta les PRIEURÉS aussi bien que les ABBAYES, les deux principales espèces de *monastère* reconnues par le droit.

Une autre lacune encore: l'état actuel de Saramon. Ce chef-lieu

Digitized by Google

de canton a peu d'importance sans doute (1,260 habitants); mais on est fâché d'en avoir lu l'histoire sans avoir des renseignements sur l'état actuel de la population, de la culture, de l'industrie locale, des marchés, de la voirie, des édifices religieux et civils.

Telles sont les défectuosités, très faciles à corriger, que nous a paru offrir le fond même du travail de M. Cassassoles. Dans la forme il a un défaut plus grave : il n'offre pas de corps, d'unité, d'intérêt croissant. Presque tous les matériaux ont été triés avec soin et distribués, sans égard à la chronologie, dans des chapitres relatifs à chacune des branches de l'administration. Nous ne condamnons pas ces études spéciales, où il est facile de ramener les faits purement anecdotiques, pour éclairer toutes les conditions d'un régime disparu; mais il fallait avant tout un récit continu, du moins une chronique, présentant dans leur ordre réel, dans leur succession logique, les faits qui ont modifié successivement l'existence civile ou religieuse de la localité. A la vérité, les quatre premiers chapitres de l'histoire de Saramon sont consacrés à la *première époque;* mais cette époque n'est nulle part clairement limitée; et d'ailleurs, dès les premières pages se présentent force détails qui se rapportent aux derniers temps de l'ancien régime et nullement aux origines.

On comprend assez le fâcheux effet de cette disposition fragmentaire. Non-seulement l'unité fait défaut, non-seulement l'attention n'est jamais soutenue par un développement large et lumineux, mais le sujet même échappe. On saisit des détails isolés : mais la vie municipale, la petite ville dans sa formation, dans ses luttes successives, dans son progrès de siècle en siècle, ne vous apparaît qu'à la condition de construire vous-même péniblement une synthèse dont l'auteur a ramassé tous les matériaux, mais dont il n'a pas même esquissé le plan.

A cette critique de la composition, nous n'ajouterons pas un examen trop minutieux du style. Seulement, il nous paraît utile de signaler à l'auteur une négligence extrême dans la correction du texte et dans les citations, — nous avons eu occasion d'en donner quel-

Digitized by Google

ques preuves dans les notes jointes à notre travail; — un certain laisser-aller général, qui ne tient pas assez de compte des conditions de précision et de netteté si nécessaires à l'histoire, — la première phrase du livre en est dès l'abord un témoignage trop clair; — enfin une fusion par trop continuelle du langage de l'histoire avec celui des pièces, dont on aurait pu, en les mêlant au texte, redresser un peu l'orthographe et la ponctuation très irrégulières qui finissent par lasser l'attention la plus bienveillante.

Mais après ces critiques rigoureuses, il faut ajouter, sous peine d'être injuste, que le patriotisme du laborieux auteur éclate non-seulement dans la recherche pénible de tant de documents oubliés, mais dans l'intérêt qu'il a su donner à bien des pages de son livre. Nous ne voulons pas finir notre étude sans en offrir à nos lecteurs une preuve intéressante, en détachant du chapitre sur la fête locale de Saramon, — *saint Victor et sainte Couronne* (1) — la description d'une cérémonie très singulière, qui se fait encore chaque année, témoignage éclatant de la persistance des traditions municipales.

La veille (2) du jour si impatiemment attendu, un certain mouvement commence à se manifester parmi la population. La ville prend un air de fête; elle semble respirer après douze mois d'attente; on dirait une sorte de tressaillement avant-coureur du plaisir qu'on se promet pour le lendemain... Le soir, les femmes, les enfants se pressent, s'agitent en tout sens; les hommes sont à leur poste d'honneur, ils sont presque tous militaires ce jour-là; on les voit s'enrégimenter, se discipliner : le tambour bat aux champs, les cloches sont lancées à toutes volées; le soir arrivé, la troupe s'aligne en colonne serrée et se dirige vers l'église paroissiale, d'où une longue procession doit sortir et se déployer ensuite dans toutes les rues de la ville, comme pour faire une répétition préparatoire de la solennité du lendemain.

(1) Victor et Couronne, dont la fête se célèbre le 14 mai, souffrirent le martyre en Egypte, au milieu du second siècle. M. l'abbé Parladère a publié une traduction de leurs actes donnés par les Bollandistes. *Actes et office des martyrs St-Victor et Ste-Couronne, à l'usage de l'église de Saramon, où sont conservées et vénérées des parcelles de leurs saintes reliques.* Auch, Brun, 1851. In-18 de 77 pages.

(2) L'auteur nous permettra de ne pas souligner, comme lui, le mot *veille*, et à la ligne suivante le mot *ville*. Vraiment, c'est abuser des lettres italiques; et cette bigarrure, dans certaines pages de M. Cassassolles, loin d'ajouter à la netteté des idées, est une véritable fatigue pour les yeux et pour l'intelligence.

Digitized by Google

Ce jour est annoncé avant l'aube par des décharges nocturnes de mousqueterie, ce qui ne laisse pas de donner l'horrible cauchemar d'une ville prise d'assaut.

Comme on le pense bien, la journée s'absorbe et se généralise dans la procession. Il faut convenir que c'est la principale péripétie de toute solennité villageoise, à part les danses, la musique et les gueuletons qui n'en sont que les incidents secondaires, mais cependant indispensables. — Nous voici au moment : un silence complet règne dans la ville; tout le peuple est à l'église où la procession s'organise par la distribution des divers rôles. — Bientôt le son des cloches, ébranlées à toute volée, annonce que le cortége se met en marche, et, en effet, on aperçoit la tête de colonne qui débouche dans la rue, traînant après elle une longue rangée de jeunes filles vêtues de blanc, portant les bannières de diverses congrégations; de distance en distance sont des drapeaux, des guirlandes de fleurs, des pavillons magnifiquement ornés, des reliquaires, les bustes enfin de saint Victor et de sainte Couronne, patrons vénérables, autour desquels se pressent et les soldats et les autorités locales et le clergé en corps, décoré de ses ornements les plus riches. — Du haut de ses tours de Notre-Dame, Hugo eût comparé cette longue file bariolée à une de ces grosses et belles chenilles blanches qui rampent péniblement et lentement, jalouses d'étaler aux regards les rubis et les émeraudes qui paillettent leurs anneaux d'albâtre. — Les chœurs, d'un rhythme lent et mélodieux, sont relevés par les voix des hommes et du clergé qui forment la basse fondamentale de ce concert vocal. — La musique militaire fait entendre ses airs guerriers, dont les points d'orgue sont marqués par le roulement du tambour et par une décharge générale de mousqueterie. — C'est ce qui s'appelle saluer le saint guerrier; au lieu d'encens, c'est de la poudre qu'on brûle en son honneur : l'allégorie est frappante de vérité.

Ici se déroule un nouveau tableau. C'est la cérémonie de l'oriflamme. Arrivée à l'une des principales places, la procession s'arrête, et forme le carré au milieu duquel vient se placer le porte-drapeau, entouré de ses fusiliers, l'arme au bras. Le porte-drapeau est le roi de la fête : jamais souverain ne fut entouré d'autant de prétendants; car son rôle ne doit durer qu'un an, et la concurrence ne manque pas pour se disputer sa succession; à lui les honneurs de la journée, demain la charrue ou la pioche seront son partage.... *sic transit gloria!!!* Son costume est bizarre : coiffé d'un chapeau à la française, dont les larges bords sont rattachés à la calotte, surmontée elle-même d'une plume blanche, il est vêtu d'une jacquette de même couleur, dont la

Digitized by Google

coupe un peu surannée laisse cependant entrevoir des prétentions à l'uniforme militaire, ne serait-ce qu'à ses énormes épaulettes d'argent. — Son haut-de-chausses, au contraire, ses bas, ses souliers à boucles d'argent, tout est noir comme la ceinture de prêtre qui entoure son corps et maintient une longue épée dont la pointe menace horizontalement ses voisins. Placé au centre et après un moment d'un silence religieux, il ôte son chapeau, qu'il remet à un hallebardier, espèce de suisse ou garde-du-corps qui ne quitte jamais sa personne, salue trois fois l'assemblée, et puis, déployant un immense drapeau bleu marqué d'une large croix blanche, il lui fait subir plusieurs oscillations orbiculaires, en tous sens, au-dessus de la tête, horizontalement, ras de terre, avec une précision et une régularité qui donnent la mesure de son adresse et de sa force musculaire : puis il se redresse, reprend sa dignité en rassemblant lentement et avec mesure les larges plis de son oriflamme. Sur un signal, une explosion terrible l'entoure d'un cercle de feu, et une fumée épaisse le dérobe longtemps aux regards.

Les chants recommencent, la musique bat la mesure, les tambours marquent le pas, le cortége s'ébranle et se met en marche pour aller recommencer la même cérémonie dans deux autres endroits de la ville, avant de rentrer dans l'église. — Ici encore nouvelle scène : autrefois on faisait apporter sur le portail des gâteaux et du vin : le premier consul et le prêtre officiant buvaient et mangeaient devant le peuple, en se tenant l'un et l'autre les bras respectueusement entrelacés, en signe d'alliance et de bonne amitié.

Les prières achevées, on sort de l'église, et le porte-drapeau est reconduit chez lui par une escorte d'honneur qui était venue l'y chercher la veille et qu'il avait régalée, suivant l'usage, d'une collation servie tout en maigre.

Telle est la fête de saint Victor à Saramon. On ne saurait se figurer l'importance qu'on y attachait encore il y a quelques années; on a vu dans les derniers temps de l'empire des conscrits réfractaires sortir de leurs cachettes et s'exposer à être pris plutôt que de se priver du plaisir d'aller saluer leur patron; on en a vu qui, en garnison dans les villes du nord, demandaient à leurs chefs la permission de venir y assister. Chaque famille presque avait un rôle; plusieurs conservaient un privilége héréditaire : — pour l'une c'était le commandement de la milice citoyenne; pour l'autre le droit exclusif d'entonner *en solo* le premier verset de l'hymne du jour; celle-ci conserve soigneusement la hallebarde que ses ancêtres ont portée, et personne n'a le droit de lui disputer sa place auprès du porte-drapeau.

Digitized by Google

La police de la procession, c'est-à-dire le droit d'en régler le mouvement, d'en diriger la marche, voire même de classer les individus et d'indiquer les places des diverses corporations, communautés ou congrégations religieuses, appartenait sans conteste à quelques notabilités de l'endroit. Inexorables mainteneurs des règles de la plus rigide étiquette, on les reconnaissait facilement à leur gravité, à leur préoccupation pleine d'anxiété, à la coupe de leurs costumes dont la fidélité historique rappelait l'ancienne tradition.

Nous sommes heureux de clore par ces pages pittoresques, et d'un intérêt encore tout vivant, notre étude sur un livre dont nous avons peut-être trop minutieusement noté les imperfections. La persévérance obstinée des vieux usages au milieu de l'uniformité moderne prouve, ici et ailleurs, la vie qui reste encore à la Commune : fait capital dont la portée sera révélée de plus en plus, nous aimons à le croire, dans un avenir plus ou moins prochain. C'est donc un soin pieux et utile d'arracher à l'oubli les titres de nos plus modestes communautés urbaines. M. Cassassoles gardera chez nous un rang honorable parmi les initiateurs de ce mouvement historique.

LÉONCE COUTURE.

P. S. — Il faut que chacun apprenne à ses dépens combien il est difficile, dans un travail plein de noms et de dates, d'éviter les *lapsus calami* et les fautes d'impression. J'en vois deux à signaler dans mon premier article sur Saramon : p. 449, l. 8 et 9, *Arriane* a été mis pour *Aniane;* et p. 451, 2e alinéa, l. 6, *Guillaume Sanche* pour *Garcie Sanche*. L. C.

Digitized by Google

VOCABULAIRE

DES TERMES LES PLUS USITÉS DANS L'ÉTUDE DES MONUMENTS CHRÉTIENS.

(*Suite*) (1).

CLOTURE, s. f. Enceinte murée, cloisonnée, grillée, etc., etc., entourant des propriétés construites ou non construites, publiques ou particulières. Dans l'espèce qui nous occupe, le nom de clôture peut s'entendre plus spécialement 1° d'un cimetière, qui doit être rigoureusement clos, d'après les prescriptions civiles et ecclésiastiques (2); 2° d'une barrière qui se place à l'entrée d'un sanctuaire, d'une chapelle, etc., etc. : voir l'article BALUSTRADE, t. II, p. 262; 3° du pourtour des CHŒURS : voir ce dernier mot, t. IV, p. 219, et CANCEL, t. II, p. 585.

Nous ajouterons ici que dans l'étude de la clôture des chœurs, il faut ne pas confondre la face intérieure avec la face extérieure.

La première n'est autre chose que la série des dossiers dont l'ensemble forme l'enceinte des hautes stalles. On sait de quelle richesse elle est, pour ne parler que de notre ancienne province ecclésiastique, dans les chœurs d'Auch et de Saint-Bertrand de Comminges. Ces deux monuments de sculpture sur bois sont, l'un et l'autre, de la première moitié du XVIe siècle, bien qu'ils n'en présentent pas le cachet de la même manière.

La face extérieure doit être considérée comme la clôture proprement dite; avec d'autant plus de raison qu'elle n'est pas simplement le revers de la première, et qu'elle forme presque tou-

(1) Voir tome II, p. 583, et plus haut, p. 120, 185, 214, 410 et 465.
(2) Les prescriptions civiles demandent un mur de deux mètres de hauteur.

Digitized by Google

jours une construction à part, à titre de revêtement protecteur. A Auch, c'est un mur brut d'environ deux mètres, construit en pierres de taille, qui protége le revers des boiseries, au nord et au sud.

Il abandonne aux regards attristés des fidèles l'austère nudité de tout le reste (3 m 50); tandis qu'à hauteur d'appui ce mur voile une première ébauche de menuiserie, du XVIe siècle. Il voulait l'étendre à toute la face qui correspond aux bas-côtés, ainsi qu'on le voit autour du chœur de Saint-Bertrand de Comminges.

Nous espérons que, sans trop de retard, ce lourd revêtement de pierres va disparaître, à Sainte-Marie d'Auch, et que des panneaux de bois complèteront, sur ces deux faces, l'œuvre si dignement exécutée, en 1860, aux frais de l'Etat, sous la direction de M. Ch. Laisné, à l'aspect de la maîtresse nef.

Nous avons parlé de ce beau travail aux articles BALUSTRADE, CANCEL, et ARC TRIOMPHAL que le lecteur peut consulter (1). Des filets d'or, distribués avec une sage modération, viennent de lui donner un nouveau lustre, en attendant les belles peintures sur fonds d'or qu'un peintre du gouvernement, M. Anatole Dauvergne, prépare pour les grands panneaux, et M. Adrien Féart pour la porte d'honneur.

« L'une des plus anciennes clôtures en pierre, dit M. Viollet-le-Duc (2), est celle dont il reste des fragments derrière les stalles de la cathédrale de Paris. Elle fut commencée pendant les dernières années du XIIIe siècle et achevée en 1351. Cette clôture représente l'histoire de Notre-Seigneur, disposée par travées formant une suite de scènes ronde-bosse, entre les piliers du chœur. Ces scènes, derrière les stalles, n'étaient vues que des bas-côtés; mais autour du sanctuaire elles se trouvaient complètement ajourées, de manière à être vues de l'intérieur du chœur comme des collatéraux. Un riche soubassement décoré d'arcatures les sup-

(1) T. I, p. 497 et suivantes.
(2) *Dictionn. raisonné de l'architecture*, t. III, p. 468.

Digitized by Google

porte. Suivant l'usage, l'architecture et la statuaire de la clôture du chœur de Notre-Dame de Paris étaient peintes et dorées. »

A Chartres, la clôture du chœur est aussi en pierre, reproduisant, comme à Paris, l'histoire de J.-C. sculptée par travées, avec une finesse et une richesse de détails vraiment prodigieuses. Celle d'Amiens, du XVIe siècle comme la précédente, mais d'un style très inférieur, représente, du côté sud, l'histoire de St Firmin, et du côté nord, celle de St Jean-Baptiste. Les scènes sont surtout remarquables par la variété des costumes, peints et fidèlement copiés sur ceux du temps auquel appartiennent ces sculptures.

« Les XVIIe et XVIIIe siècles, ajoute ici M. Viollet-Le-Duc, virent détruire dans nos cathédrales la plupart de ces clôtures en pierre, au moins autour des sanctuaires; elles furent remplacées par des grilles plus ou moins riches, enlevées à la fin du dernier siècle. De sorte qu'aujourd'hui ces sanctuaires sont clos d'une manière peu convenable par des boiseries sans valeur ou des grilles d'un aspect misérable. »

CLOU, s. m. Tige de fer, pointue et garnie d'une tête. On montre à Rome des clous ayant servi à fixer sur la croix les pieds et les mains de Jésus-Christ. Ils se composent d'une tête en forme de capsule hémisphérique, munie, dans sa concavité, d'une tige qui mesure 0m 10 environ du sommet à la pointe. On a beaucoup disserté pour savoir si ces clous devaient être au nombre de trois ou de quatre. St Bonaventure (1) et presque tout le XIIIe siècle sont pour le nombre trois. St Grégoire de Tours, Raban-Maur, Innocent III et plusieurs autres écrivains sont pour le nombre quatre.

A l'exemple de l'antiquité grecque et romaine, l'art chrétien a souvent employé les clous comme motif de décoration. De là le soin avec lequel on a modelé leur tête, tantôt en pointe de diamant ou de cône, quelquefois tronquée; tantôt en forme de graines ou de pistils empruntés de la flore indigène; enfin à facettes régulières, à bord refendu ou uni, etc., etc., etc.

(1) Médit. vit. Christi, cap. LXXVIII.

Digitized by Google

Bientôt, pour éviter ou voiler les éraillures que les coups de marteau laissaient au bois, en enfonçant les clous, lorsque la tête ne portait pas sur des bandes de fer, telles que pentures, équerres, etc., etc., on interposa des rondelles de fer battu, qui devinrent elles-mêmes un motif encore plus riche d'ornementation très variée. Tout barbares qu'on les suppose, les serruriers du moyen âge comprenaient à merveille qu'une nécessité de métier peut très bien se concilier avec le bon goût, et ne doit jamais exclure l'art comme une superfluité inutile. Aussi les clous destinés à maintenir les serrures, les entrées de clé, les marteaux de porte ont-ils quelquefois leur tête forgée en forme de figurines très délicatement travaillées. Plus souvent elles reproduisent des masques humains, des muffles d'animaux ou même des écussons armoyés.

COEUR, COEUR ALLONGÉ, s. m. Dans l'ornementation du style flamboyant, on donne ce nom à une espèce de feuille cordiforme, souvent reproduite au réseau de pierre des fenêtres, des balustrades, etc., etc., où ces sortes de *cœurs* sont, presque toujours, alternativement droits et renversés.

Les feuilles cordiformes se retrouvent aussi dans quelques chapiteaux du XIIe siècle, sur d'anciens sarcophages, sur les verres peints, et enfin sur les pierres tombales même au sein des catacombes de Rome.

COLLATÉRAL, s. m. C'est le nom que l'on donne, très souvent à chacune des nefs secondaires, c'est-à-dire latérales ou *bas côtés*. Elles longent la nef principale d'une église, parallèlement à son grand axe; de telle sorte néanmoins que la prolongation de ces nefs au-delà du transsept, c'est-à-dire autour de l'enceinte du chœur, prend le nom spécial de *déambulatoire*. Par exception, l'ancienne cathédrale de Lectoure présente l'exemple d'un déambulatoire sans collatéraux. Elle accuse, par là-même, un changement de disposition dans le plan général, à partir de la maîtresse nef, construite plus tard que le chevet. La ligne de raccord est indiquée par un très large arc doubleau qui cercle la grande voûte à l'ouest du

Digitized by Google

sanctuaire. Saint-Pierre de Condom a aussi un petit déambulatoire sans collatéraux. Il entoure l'enceinte en grès céramique dont M. l'archiprêtre a doté, de nos jours, cette belle église.

Le nombre des collatéraux est ordinairement pair, c'est-à-dire qu'il y en a deux ou quatre presque toujours. On en voit même six à la cathédrale d'Anvers, depuis qu'aux chapelles latérales on a cru devoir substituer un troisième collatéral à droite et à gauche, parallèlement aux quatre qui existaient déjà. Néanmoins deux seulement se continuent autour du chœur, en forme de déambulatoire. On comprend que cette disposition de sept nefs parallèles, bordées de 130 arcades et de 126 piliers, donne à ce majestueux édifice l'aspect le plus imposant. Ajoutons, en passant, que sa longueur totale est de 160^{m}, et sa plus grande largeur de 80.

On trouve quelques rares églises à un seul collatéral, comme à Aignan, par exemple, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Mirande; et tout semble indiquer que ce bas-côté fut construit en même temps que la nef, c'est-à-dire dans la période de transition. Aussi n'y a-t-il qu'une seule absidiole, qui correspond au midi comme le collatéral.

On ne devine pas trop le motif sérieux de cette anomalie, dans un édifice d'ailleurs si remarquable par certains détails d'architecture. Il est vrai que l'église romane de Croute, dans le canton de Plaisance, manque aussi de son collatéral du nord. Mais des traces d'incendie et des arrachements de vieille date prouvent, à n'en pas douter, qu'il a été démoli, et selon toute apparence dans la désastreuse période de nos troubles civils et religieux.

Dans le centre et le nord-ouest de la France, les exemples d'un seul bas-côté sont moins rares que dans notre province. Il est à remarquer qu'on l'appelle vulgairement l'*allée des Moines*.

On observe encore assez généralement que, dans une église à deux collatéraux, la nef centrale mesure en largeur le double de chacun de ses bas-côtés; mais en ceci on rencontre également des exceptions, et bien autrement nombreuses que pour les cas d'un seul collatéral. Nous signalerons, dans le diocèse d'Auch, deux

Digitized by Google

belles églises paroissiales du XIVe siècle, celle de Marciac et celle de Mirande, où la nef centrale ne mesure en largeur que le quart environ relativement aux bas-côtés :

Marciac.	Nef centrale,	16m	16
	Un collatéral,	4	40
Mirande (1).	Nef centrale,	16	70
	Un collatéral,	3	34

Au contraire, Nogaro présente dans son ancienne collégiale deux collatéraux dont la largeur est à peine inférieure de 1/7 à celle de la maîtresse-nef; et de pareils exemples se retrouvent parfois dans des églises qui, comme celle-ci, appartiennent à la période de transition. Ce qui est beaucoup plus rare, c'est de rencontrer un édifice d'une aussi grande valeur, formant avec ses trois nefs un carré parfait : il est de 20 mètres de côté, entre les absides et la tour du clocher, construite vers la fin du XVIe siècle, à l'occident et dans la direction de la nef centrale qu'elle prolonge.

Les absides sont ouvertes sur le même plan vertical et au nombre de trois. Mais le chevet est sans la moindre trace de transsept, qui du reste s'harmoniserait beaucoup mieux avec cinq chapelles de front, comme on peut s'en convaincre pour le diocèse d'Auch, par exemple, dans les abbatiales de Saramon et de Flaran, églises de la même période que celle de Nogaro (2).

Enfin, nous avons encore remarqué, sur place, que les colla-

(1) Ajoutons que la longueur totale de l'édifice se distribue comme il suit dans ces deux églises :

Marciac.	Abside centrale.	4m	57	59m 58
	Nef centrale....	42	79	
	Porche.....	9	69	
	Avant-porche...	2	53	
Mirande.	Abside unique..	6	65	50 79
	Nef centrale....	38	90	
	Porche.....	5	24	

(2) A Saramon, les deux absidioles romanes ne sont reconnaissables que du côté du nord : la plus voisine du centre sert de porche à une entrée du XVIe siècle; et sa voisine n'est plus qu'un dépôt confus de vieux débris. — Du côté méridional, une sacristie a pris la place des deux absidioles. — Le transsept, modifié comme l'ensemble de la nef, après les désastres de 1569, a reçu des autels de chapelles latérales.

A Flaran, l'abbatiale a conservé l'ensemble harmonieux de ses caractères primitifs. Mais qu'il est triste de voir ce bel édifice transformé en magasin de bois et de futailles en désordre!

Digitized by Google

téraux de cette intéressante collégiale sont très élevés relativement à la maîtresse-nef. Aussi, la grande voûte n'a-t-elle point d'arc-boutant à l'extérieur, par la raison que les nefs latérales suffisent pour neutraliser la poussée qu'elle exerce dans le vide. C'est même à peine si les contreforts primitifs qui, à l'extérieur, correspondent aux arcs doubleaux, égalent en saillie les anciennes bandes lombardes. Par contre, l'épaisseur des murs compense largement ce qui manquerait, de ce côté, à l'équilibre des forces.

Il est aisé de comprendre que cet ensemble de construction ait pu dès le principe se grouper, ici comme à Montaut près d'Auch et ailleurs, sous une seule et même charpente : la différence de hauteur entre les voûtes n'est pas assez grande pour imposer rigoureusement à l'architecte trois combles distincts. Toutefois, on ne doit pas s'y tromper, un édifice ainsi conçu serait loin, de nos jours, de gagner en économie bien entendue ce qu'il perdrait en élégance.

Nous devrions peut-être en dire autant de l'intérieur de certaines églises romanes dont les voûtes collatérales sont construites obliquement en quart de cercle, comme à Valcabrère, près de Saint-Bertrand de Comminges, pour ne citer qu'un seul exemple des plus voisins que nous connaissions. Le but manifeste est bien ici de reporter à l'intérieur l'effet que, dans le style ogival, nous attendons des arcs-boutants. Mais encore une fois quelle différence à l'extérieur dans la silhouette de l'édifice, et à l'intérieur dans l'harmonie de ses grandes lignes !

COLLÉGIALE, église collégiale, s. f. C'est le titre spécial d'une église où il y a une sorte de chapitre, c'est-à-dire un collége de chanoines, mais sans siége épiscopal ni abbatial.

La vie commune sous une règle canoniale s'étendit, de très bonne heure, du clergé des cathédrales à celui des églises paroissiales. Les clercs qui formaient de la sorte une société étroitement unie s'appelèrent collége, *collegium*, même à la campagne lorsqu'ils étaient assez nombreux; et leur église prit généralement le nom de collégiale.

Digitized by Google

Leur place au chœur, dans quelques édifices romans, se retrouve, parfois, au pourtour intérieur de l'abside centrale, sous une série d'arcades sur colonnes. On ménageait ainsi des siéges continus, dont la réunion prit le nom de *Consessus,* du latin *Consedere*, siéger ensemble; ou bien encore celui de *Præsbyterium*, c'est-à-dire enceinte réservée au clergé du lieu, qui venait y prendre place sous la présidence d'un ancien, nommé prévot ou doyen, *Præpositus vel Decanus*. Un petit nombre d'églises romanes du diocèse d'Auch ont conservé leur CONSESSUS : celles, par exemple, d'Aignan, d'Estang, de Peyrusse-Grande, de Peyrusse-Vieille, etc., etc. Et M. le curé de Nogaro, dont la fabrique seconde si bien le zèle éclairé pour la restauration de l'église, vient, en outre, de retrouver le sien derrière les hauts-dossiers d'une boiserie du XVIIIe siècle, dépourvue de caractère.

Sous Charlemagne, on comptait un très grand nombre de collégiales dans son vaste empire. D'autres n'y furent organisées que dans les temps postérieurs, par la libéralité des princes, des laïques pieux ou des ecclésiastiques. Ils obtenaient, à cette occasion, le droit honorifique de patronage sur ces églises. Mais, dans aucun temps, le fondateur d'une collégiale ne pouvait, pas plus que celui d'un couvent, acquérir le droit de présentation ou de nomination, par le seul fait de la fondation, un indult du Souverain Pontife pouvant seul le conférer.

Avant 1789, la France possédait encore un très grand nombre de collégiales, que la piété de nos pères avait fondées et largement dotées, même au sein des populations rurales. L'une des plus remarquables, dans nos contrées, est celle que le cardinal Arnaud d'Aux fit bâtir à La Romieu, entre Lectoure et Condom, sur un terrain alors appelé *de Miramond*, qu'il avait acheté des consuls et habitants dudit lieu. L'église, encore en bon état de conservation, n'a qu'une seule nef à plusieurs travées, dont le grand axe court de l'ouest à l'est entre deux belles tours.

COLONNADE, s. f. Série de colonnes, simples ou accouplées, formant une certaine ordonnance d'architecture, dans laquelle

Digitized by Google

elles se trouvent disposées en plus ou moins grand nombre, l'une à la suite de l'autre, comme à la colonnade du Louvre, par exemple. Telle est aussi la disposition des colonnes qui partagent, dans le sens de la longueur, en deux nefs égales, l'église des Dominicains de Toulouse et de Paris, ainsi que le célèbre réfectoire de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs, dans cette dernière ville.

L'église paroissiale de Valence, au diocèse d'Auch, avait également conservé, entre ses deux murs pignons de l'est et de l'ouest, des traces de ce même caractère, depuis les premières années du XIVe siècle jusqu'en 1820.

Dans ces sortes de constructions religieuses, plus communes en Espagne que dans nos provinces, la colonnade suit, de la porte principale au sanctuaire, la direction du grand axe; et les colonnes, ordinairement au nombre de sept, reproduisent la mystérieuse allusion de l'auteur des Proverbes : « la Sagesse, se construisant une maison, a taillé sept colonnes (1).» La série finit à un chevet commun, dont le mur pignon termine à angle droit cette partie de l'édifice.

A Valence du Gers, deux petites ogives accusent, à l'extérieur, la direction des deux nefs parallèles qui aboutissaient jadis à deux autels adossés au chevet commun. Entre ces deux ogives, ouvertes au mur oriental, un contrefort indique, au centre, la direction des arcades intérieures, dont la série reliait les colonnes aux deux pignons, du levant au couchant.

Nous avons remarqué, dans un petit nombre d'églises rurales, cette même disposition des deux fenêtres sous les rampants du mur pignon oriental. C'est ainsi qu'on les retrouve à Pavie, près d'Auch, par exemple. Mais au lieu du contrefort central, dont aucune trace ne permet ici de supposer l'existence, même en projet dans le plan primitif, ce mur présente uniquement deux doubles contreforts d'angle, et accuse par conséquent une disposition primitive tout autre qu'à Valence, c'est-à-dire l'absence de la colonnade

(1) PROVERBES, cap. IX, v. 1, Sapientia ædificavit sibi domum, excidit columnas septem.

Digitized by Google

partageant le vaisseau en deux nefs égales. A la place du contrefort central est une grande fenêtre à double compartiment, ouverte vers la fin du XVIe siècle. Rien ne nous dit si cette église, du XIVe pour l'ensemble de ses anciennes constructions, avait ou non jadis, à cette même place, une baie centrale semblable aux deux autres, ou s'il n'y avait pas plutôt une belle rosace à meneaux concentriques.

A l'occasion d'une restauration générale faite avec goût dans l'intérieur de l'édifice, la pieuse munificence d'une famille, dont les armoiries se reconnaissent à côté du meneau droit, vient de doter cette fenêtre d'une brillante verrière, des ateliers de M. Goussard, de Condom. Elle reproduit, en deux sujets grands comme nature, les patrons traditionnels de la paroisse, St Pierre et St Jean-Baptiste.

Il est vrai que, de prime abord, ce double patronage semblerait indiquer qu'ici comme à Valence deux autels parallèles auraient anciennement occupé seuls le chevet. Mais St Pierre était primitivement le seul titulaire de la cure. Et St Jean n'est devenu patron secondaire qu'après la destruction d'une chapelle votive et isolée qui, avec Notre-Dame du Cédon rebâtie de nos jours, attirait à Pavie un grand concours de fidèles, à certaines époques de l'année, dès la première moitié du XVIe siècle.

A cette même date, les deux autels parallèles de Valence occupaient seuls le chevet, que la dernière arcade à l'est partageait en deux petits sanctuaires égaux et semblables. Nul patron secondaire n'était venu ici prendre rang après la démolition de quelque chapelle votive. Celle de Saint-Maurice était bien en ruines depuis longtemps, à une petite distance de l'église paroissiale. Mais les souvenirs traditionnels de son patronage ne se rattachaient, d'après un vieux manuscrit, qu'à « des vieilles mazures d'une ancienne » chapelle, dans lesquelles mazures le vulgaire commet supers- » tition, entrant par un lieu et sortant par un autre pour gairir » de quelque maladie (1). »

(1) Ancien pouillé du diocèse d'Auch, in-12 carré, p. 32.

Digitized by Google

Jusque-là, le marteau de la démolition avait épargné la colonnade de Valence. Elle faisait depuis environ 75 ans l'ornement caractéristique de l'église, lorsque, en 1378, « la ville fut prise et livrée au pillage par les troupes de la garnison anglaise de Lourdes, qui, profitant du moment où le pays était sans défense, se répandirent, en dévastant tout sous leurs pas, dans la Bigorre et l'Armagnac. Elles ne firent grâce à Valence d'une entière destruction que moyennant une grosse somme, etc., etc. (1); » et dans le prix de la rançon fut comprise l'église paroissiale, que la dernière génération venait de construire.

Mais nos Vandales du XVIe siècle, plus impitoyables que les Anglais du fort de Lourdes, se refusèrent, en 1569, à tout moyen de transaction. Depuis le passage des soldats démolisseurs de Mongoméri, les deux voûtes primitives ne couronnèrent plus son harmonieuse colonnade. Sa coiffure de chapiteaux feuillés avait elle-même disparu; et les tronçons inégaux que la démolition avait abandonnés sur leurs fortes bases ont fait place, à leur tour, au dallage uniforme d'une seule nef à voûte sur culées, qui par sa lourde masse dénonce une provenance par trop étrangère à l'art religieux.

Plus heureuse que notre église de Valence, celle des Dominicains de Toulouse a conservé ses deux nefs, sa colonnade, ses chapiteaux et ses deux voûtes. On assure même qu'elle va être rendue au culte public.

(1) J.-F. Bourdeau, *Géograph. historique, ancienne Gascogne et Béarn*, tome I, page 95.

Digitized by Google

LETTRES

D'UN PRÊTRE DU DIOCÈSE D'AUCH

Missionnaire Apostolique en Corée.

IV

DE HONG-KONG A SHANG-HAÏ (1).

Shang-Haï, 13 février 1859.

MON BIEN-AIMÉ FRÈRE,

Maintenant que mes malles coréennes sont ficelées, nattées, marquées d'un énorme sceau chinois, et embarquées, je puis me reposer un moment et me récréer un peu avec toi et toute notre chère famille. Je sais que tu es très occupé, et que cette lettre t'arrivant au mois de mai, à peine trouveras-tu quelques instants pour la lire. Cette raison m'oblige à prendre un petit format et à ne t'écrire que quelques lignes; mais je ne la crois pas suffisante pour m'empêcher de te dire quelques mots sur notre traversée de Hong-Kong à Shang-Haï, sur notre séjour dans cette ville chinoise, sur notre jonque païenne, sur nos préparatifs de voyage.

Il était convenu que nous devions venir de Hong-Kong à Shang-Haï sur un petit navire marchand, la *Clio*, barque brêmoise à trois mâts. Le prix fixé était 150 piastres mexicaines ou 900 francs. Deux ou trois jours avant notre départ, on annonce que l'*Inflexible*, corvette anglaise, était sur le point de lever l'ancre pour le Japon, et devait toucher à Shang-Haï en passant. Le père Libois, notre bon procureur,

(1) Nous comptions sur un chapitre intermédiaire touchant le séjour à Hong-Kong. Mais la lettre annoncée à la fin de la dernière que nous avons publiée (voyez plus haut, p. 144), est égarée. Elle n'avait heureusement qu'une importance secondaire. Nous avons aujourd'hui sous la main toutes les grandes lettres du P. Landre jusqu'à son entrée en Corée, qui n'a pu s'effectuer que l'année dernière. Pour répondre au vœu d'un grand nombre de lecteurs, nous les publierons avec toute la promptitude que comportent les conditions de notre œuvre.

Digitized by Google

pensant que nous serions bien aises de profiter de ce vapeur qui devait arriver au moins trois semaines avant la *Clio*, écrivit à l'amiral anglais pour demander le passage pour trois étrangers, dont deux nés Français et adoptés Coréens, et un Coréen pur-sang. L'amiral nous répondit fort gracieusement que nous n'avions qu'à nous rendre sur l'*Inflexible* le lendemain matin à 9 heures, qu'il serait là lui-même pour nous présenter au commandant de ce bâtiment de guerre. Nous donnâmes 180 francs au capitaine brêmois à titre de dédommagement, et fîmes promptement nos paquets, sans oublier les provisions culinaires, car à bord des vaisseaux de guerre anglais chaque individu doit pourvoir à sa pitance (il n'y a d'excepté de cette règle qu'un chien chinois sauvé et recueilli dans la guerre par un soldat); et le lendemain, à huit heures et demie, disant un dernier adieu au cher père Libois, nous montions à bord accompagnés du père Galy, Tong-Kinois, et du Père Gérard, Japonais, tous deux nés Français. Le capitaine auquel nous présenta l'excellent amiral nous reçut comme des hôtes amis, et nous offrit sa chambre, où personne n'a le droit d'entrer, pour faire nos exercices de piété et de travail. Quelques instants après, le vapeur levait l'ancre, et nous saluions encore une fois notre chère procure avec tous ses aimables habitants.

Après trois jours de navigation, nous arrivâmes à l'embouchure de la rivière de Fou-Tcheou. Le capitaine jeta l'ancre et hissa le pavillon du pilote. Un Chinois se présenta pour nous conduire; ses papiers signés de plusieurs capitaines et du commandant de ce port étant une preuve suffisante de sa capacité, il fut reconnu et accepté comme pilote. Nous étions sur le point de partir, sous le commandement de ce jeune Chinois, lorsque se présente une barque américaine portant un pilote du royaume de l'Union. Il monta à bord, et son premier mot fut une parole de discorde. Il parla beaucoup contre le pilote chinois disant que ses papiers n'étaient pas en règle, et que certainement il arriverait quelque grand malheur à l'*Inflexible*. Le capitaine lui demande ses papiers, et les trouve exactement semblables à ceux du Chinois. Alors il prit la prudente mesure de les garder tous deux à bord; le Chinois comme prisonnier et porteur de faux papiers, et l'autre comme pilote; mais avec cette clause, qui ne souriait guère à l'Américain, que si le Chinois était innocent il recevrait l'argent dû au véritable pilote; dans le cas contraire, il serait lui-même payé et pour avoir conduit le navire, et pour sa dénonciation.

Arrivé dans la rade de Fou-Tcheou, le capitaine se rendit aussitôt chez le commandant pour faire examiner les papiers du captif. Il fut

Digitized by Google

reconnu que c'était un brave homme et un bon conducteur. Le capitaine revient à bord tout disposé à savonner notre menteur et fourbe Américain; mais il était déjà parti laissant au Chinois les 300 francs qu'il avait tenté injustement de lui escamoter, et au capitaine la bordée de reproches qui lui était réservée.

Fou-Tcheou est un des cinq ports libres de la Chine. L'*Inflexible* étant mouillé à 14 milles de la ville et ne devant demeurer au mouillage que l'espace de deux jours, personne n'alla au port. Le capitaine nous prit dans un canot et nous conduisit à l'île de la Pagode qui est à peu de distance. Après avoir examiné les forts chinois qui consistent en une douzaine de piliers en pierre de deux mètres de hauteur et trois pieds de largeur, entre lesquels sont braqués cinq ou six canons tout rouillés et qui, probablement, n'ont jamais été essayés, nous entrâmes dans la Pagode qui a donné le nom à l'île sur laquelle elle est bâtie. Ce temple païen est grand à peu près comme une de vos petites églises de campagne. Le théâtre en occupe les deux tiers, l'autre partie forme le sanctuaire. C'est dans ce dernier lieu que se trouvent placés un peu en désordre les pounas ou divinités païennes. Sur l'autel principal trône un dieu ventru et portant moustaches: c'est probablement celui des gourmands et des fashionnables; à côté, mais beaucoup plus bas et sur le sol, se trouve le Créateur du ciel et de la terre. Jamais statue plus repoussante et plus hideuse. Ce prétendu dieu tient un glaive d'une main et de l'autre lance des foudres. Sa tête est armée de deux cornes noires; il grince des dents, ses yeux sortent de leurs orbites et son visage est tout bleu. Comment des hommes peuvent-ils voir le Dieu qui a tout créé, et dont les cieux racontent la gloire, dans cette idole muette, ce morceau de bois grossièrement taillé et salement peint? Le capitaine, en voyant d'un côté tant de superstition de la part des Chinois (car sur une des colonnes du théâtre on lisait l'inscription suivante: *Dans ce temple, on offre un sacrifice perpétuel*), et d'un autre côté tant d'impuissance et d'insensibilité dans ces dieux païens, plaignait ce pauvre peuple et me disait avec un profond accent religieux: « Cette vue m'arrache des larmes. Le Dieu qui est mort pour nous et pour eux n'est pas connu; et ces pierres, les dernières des créatures, reçoivent leurs adorateurs.» Puissent ces pieux sentiments mériter à ce cher protestant la grâce d'abjurer des erreurs auxquelles il n'est attaché que par des préjugés d'enfance! Puisse-t-il devenir l'enfant de cette Eglise catholique dont il aime et respecte la doctrine!

Nous quittâmes l'île de la pagode le dimanche vers huit heures du matin, et le soir nous entrions en mer par un calme plat. Pas un

Digitized by Google

souffle dans l'air, pas une ride sur la surface de l'eau. L'*Inflexible* allait presque à toute vapeur, et nous faisions dix milles à l'heure. Cependant, c'était ce jour-là, à l'heure dont je parle, à quelques lieues de nous, de l'autre côté des îles, que le *Laplace*, portant notre ambassade, s'échouait contre un banc de sable, poussé, dit-on, par un vent irrésistible. Nous aurions pu être les premiers à porter secours à ces naufragés français, si nous eussions reconnu les signaux que nous faisait d'assez loin une barque en abaissant et relevant le pavillon tricolore. Le capitaine crut que ce salut venait d'un pilote qui demandait à venir commander le navire pour l'entrée en rivière; comme il était inutile, on ne répondit pas au salut, et l'*Inflexible* continua sa route. Or le drapeau français annonçait un détaché de l'ambassade, qui venait à Shang-Haï sur une barque de pêcheur demander du secours pour sauver le navire échoué et son précieux équipage. L'*Inflexible* a réparé sa faute en repartant deux jours après chercher le *Laplace* qui est venu se raccommoder ici et est reparti avant-hier pour la Cochinchine.

J'oubliais de te dire que durant notre traversée j'ai souvent causé de religion avec le capitaine, qui faisait aussi les fonctions de ministre à bord. Ainsi, tous les dimanches, il réunissait matelots et officiers sur le pont, et là, à genoux, il leur lisait l'évangile et récitait à haute voix les prières de la cène. Dans les différents entretiens que nous avons eus ensemble sur l'eucharistie, la pénitence et d'autres sujets, il m'a été assez facile de m'apercevoir que l'ignorance religieuse est la principale ressource des protestants. Leur proposition favorite est que toutes les religions sont bonnes, mais que les religions protestante et catholique, fondées l'une et l'autre sur l'Evangile, sont les meilleures. Voilà, à peu près, toute leur science théologique. Quand on leur demandait si le oui et le non sur la même croyance sont également vrais, ils répondaient avec franchise : « Vous avez raison; mais néanmoins notre religion est bonne, car elle nous défend l'injustice et nous ordonne d'être charitables; et, en général, les protestants sont plus religieux que les catholiques.» Il faut avouer que cette dernière assertion a du vrai, non en France, surtout dans notre catholique Gascogne, mais bien dans les colonies et les ports libres de la Chine. Je puis en citer un exemple bien récent. Nous avons à Shang-Haï, dans le quartier européen, aussi grand que la ville d'Eauze, une petite chapelle desservie par un révérend Père jésuite. C'est l'église des catholiques européens et chinois. Tous les dimanches, à quatre heures après midi, on donne le salut du Saint-Sacrement. Les procures des Lazaristes

Digitized by Google

et des Franciscains se trouvant situées aux environs, il y a toujours les Pères de ces deux communautés. Or, sais-tu combien, dimanche dernier, il y avait d'européens non missionnaires?—un... suisse..., et protestant. Quelle honte pour des Français catholiques! — Non-seulement le capitaine, mais surtout deux officiers de l'*Inflexible* aimaient à s'entretenir avec nous de religion. Un d'eux me demandait sérieusement si, lorsqu'un catholique se confesse, on l'oblige à se donner des coups de bâton et à se discipliner jusqu'au sang. Quand il eut entendu l'explication du sacrement de pénitence, ses préjugés tombèrent, et il finit l'entretien en me disant : « Il me semble que je me confesserais volontiers.» Il m'a manifesté le désir de devenir catholique et m'a prié de lui donner une lettre pour le père Gérard, un de nos missionnaires, qui parle anglais et qu'il a vu à Hong-Kong. Le second officier, qui a des idées un peu plus rassises, parlait de notre religion comme un catholique. Il soutient que l'Eglise romaine est la seule véritable. Il se rit de la prétendue suprématie religieuse de la reine papesse, et espère que l'Angleterre redeviendra un jour catholique. Quant à lui, il est bien résolu, à son retour à Londres, d'abjurer une religion qu'il croit fausse, pour embrasser celle de ses deux sœurs, qu'il aime et professe déjà au fond de son âme. Cet officier a été élevé par un ministre protestant qui lui a fait transcrire une partie de la Bible et lui a dit ensuite : Enfant, pratique ce que tu as écrit, et tu seras sauvé! Voilà toute son instruction religieuse.

Arrivés à Shang-Haï, nous sommes descendus à la procure de MM. les Lazaristes. Le lendemain de notre arrivée, nous avons fait notre visite aux Pères Jésuites, qui sont les missionnaires de la ville, et dont le nombre est considérable dans cette province. Leur vaste établissement est situé dans l'intérieur de la ville chinoise, et se trouve éloigné de 4 kilomètres de notre habitation. Nous avons fait la route à pied et avons pu examiner à loisir le faubourg chinois. Dans les rues étroites, tortueuses, sales et infectes que nous avons parcourues et que l'on dit être les plus belles et les plus propres de Shang-Haï, nous avons été sans cesse coudoyés par le continuel va-et-vient de la population chinoise qui fourmille dans ce port. On entend de tout côté les cris des milliers de portefaix qui semblent gémir sous le poids de leur fardeau. Ces gens-là sont tellement habitués à crier, que j'en ai vu ne portant rien et gémissant comme s'ils avaient eu une masse énorme sur le dos. J'ai fait une fois le tour des murailles de la cité. Nous mîmes une heure et demie. Toujours et partout même saleté et même puanteur. Un jour, en venant de visiter une rue du quartier le

Digitized by Google

plus vanté de Shang-Haï, que quelques Européens, fous de la Chine, comparent à la rue Rivoli, quoiqu'elle soit moins large et plus mal entretenue que nos petites ruelles de Montréal, nous entrâmes dans une certaine habitation sans savoir trop ce que c'était. Ce qui nous donna l'envie de faire cette visite, c'est la vue d'un homme presque chauve et grand liseur, qui frappait sur une tête de mort à chaque mot qu'il prononçait. Nous ne lui donnâmes pas la moindre distraction; à peine même s'il daigna nous regarder lorsqu'il eut entendu la voix des barbares d'Europe. On nous dit que cette pagode était celle de la célèbre Coanhiu, dont l'histoire ressemble trop à celle de Vénus pour que ma plume consente à te la retracer. Pendant notre séjour à Shang-Haï, nous sommes allés trois fois à *Sikoë;* c'est le nom de la campagne des Pères Jésuites. C'est le séminaire de la contrée, et quelques élèves y apprennent le français. On dirait un petit collége de France. C'est là que tout dernièrement j'ai fait connaissance avec le bon Père qui doit nous accompagner jusqu'à Haïman. Après avoir causé longtemps avec lui je me suis permis de lui demander de quelle province il était. Il m'a répondu qu'il était Gascon pur sang.— Cette réponse m'a beaucoup intrigué; — et j'ai tenté une autre question : « De quel diocèse, cher Père, s'il vous plaît? » — « Du diocèse d'Auch, arrondissement de Condom.....» — « Canton de Montréal, commune de Gondrin, ai-je ajouté? » — « Justement. » — C'est le père de Carrère Saint-André, que j'ai vu il y a cinq ans, à Gondrin, et avec lequel j'ai eu le plaisir de dîner une fois à cette époque. Je te laisse à penser et le sujet et la longueur de notre conversation. C'est avec lui que je m'embarque après-demain matin, 4 février.

Notre jonque est déjà partie depuis quinze jours. L'élève Coréen est à bord pour surveiller nos paquets. Nous sommes à la veille d'aller la rejoindre. J'ai fait ma visite à bord de ce navire chinois. Il est grand comme le tiers du *Succès*. On nous destine les deux uniques chambres qui se trouvent sur le pont. Presque tous les hommes de l'équipage fument l'opium et répandent une odeur infecte sur toute la jonque. La seule nourriture qu'on y serve, c'est le riz et le poisson pourri. Notre cher Coréen nous a écrit qu'il avait commencé son carême à son premier repas sur cette demeure flottante; il espère qu'à notre arrivée nous le délivrerons de cette abstinence forcée. Là, il ne se fait pas de vin, pas de café... du thé à discrétion, sans sucre bien entendu. Aussi j'ai fait une certaine provision de carottes, de choux, de pommes de terre; j'y ai joint une boîte de conserve de tomates pour la soupe des jours de fête et de dimanche. Il nous est im-

Digitized by Google

possible d'avoir du pain. Le biscuit du matelot fera notre affaire pendant la traversée qui se prépare. Ayant été frère pourvoyeur, je suis convaincu que je serai frère cuisinier. Aussi gare les *tourrins* au tomates et la sauce aux choux. Si j'étais artiste, cher Alfred, je t'engagerais à venir quelquefois goûter de ma cuisine, mais vraiment elle n'en vaut pas la peine, et puis tu es un peu trop occupé; prie le Père S.... de te remplacer; dis-lui que, s'il a le courage de profiter d'un jour de congé pour faire cette petite excursion, je lui donnerai une tasse de café et une bonne pipe de tabac chinois.

Hier, le P. Joanno et moi avons dîné chez M. le consul général. Ce digne représentant de la France a déjà été en Corée; il soupire après le moment d'y retourner pour y apporter la liberté de religion. Il nous a donné une carte de sécurité et nous a permis d'arborer le drapeau national pendant tout le temps de notre traversée. Ce soir, étant en rade, j'ai joui d'un magnifique spectacle. Toutes les jonques chinoises qui sont ici par milliers étaient pavoisées et illuminées. Il y en avait qui comptaient plus de soixante lanternes vénitiennes-chinoises. On se prépare depuis cinq jours à cette grande fête du premier de l'an chinois. Ce ne sont plus que feux, fusées et pétards. Avant-hier on a envoyé les dieux au ciel et chacun s'occupe de ses jouissances personnelles. Dans quelques jours on ira chercher ces mêmes divinités, et alors les pagodes ne désempliront pas. Parmi les jonques les plus jolies et les mieux pavoisées étaient celles qui avaient le drapeau de la Mère du Ciel. Ce pavillon religieux et tout blanc est d'une grandeur majestueuse.

Me voici à la douzième page. Il est onze heures du soir et j'ai encore à écrire à Hong-Kong. — Adieu, cher Alfred, jusqu'à mon entrée en Corée. — Ton frère et ami,

ELIACIN LANDRE,
Missionnaire apostolique.

P. S. — Il y a à Shang-Haï un jeune protestant de vingt-six ans qui apprend la doctrine et doit être baptisé le jour de mon entrée en Corée. Il va prendre le nom de Joseph. Puisse ce cher enfant, que je confie en partant à un bon Père Lazariste, prier pour son homonyme de Montréal, qui est le père selon la nature de son père spirituel. Je ne te donne pas d'autres détails sur cette conversion due à la puissance de la Vierge Immaculée. C'est le fruit de al prière et de la possession de la médaille miraculeuse.

Digitized by Google

SUR LES POTERIES ACOUSTIQUES.

A M. le directeur du *Comité d'Histoire et d'archéologie de la province ecclésiastique d'Auch.*

Monsieur,

Dans le dernier cahier de votre *Bulletin*, pages 492 à 498, mon vieil ami, M. l'abbé Cochet, inspecteur des monuments historiques de la Seine-Inférieure, a consacré quelques lignes à l'étude des moyens acoustiques employés autrefois pour répercuter le son ou la parole dans nos édifices religieux. Cette question n'est pas nouvelle ; elle a été soulevée, sur plus d'un point de la France, bien antérieurement à M. Didron aîné et aux architectes scandinaves et russes que cite notre savant confrère. Par malheur, je ne puis m'autoriser que de souvenirs déjà confus, sans pouvoir préciser une date à des entretiens fugitifs commencés dans quelque église de village et interrompus sur les grands chemins. Notre regrettable Lassus ne peut me venir en aide ; mais à son défaut, M. Hippolyte Durand, architecte diocésain de Tarbes, et M. Aymon Mallay, auteur d'un *Essai* sur les églises romanes de l'Auvergne, pourraient être consultés utilement sur cette question qui, je dois l'avouer humblement, me paraissait être d'un intérêt peu considérable.

Certes, des poteries acoustiques existent ailleurs que dans les édifices normands; M. l'abbé Cochet en est convaincu d'avance, et je puis personnellement citer deux exemples tirés de monuments d'âges bien distincts appartenant à une autre province : l'Arvernie non moins vieille que la Neustrie.

L'église romane d'Issoire (Puy-de-Dôme), œuvre de l'école bénédictine, date probablement du XIe siècle. Ses voûtes ont été remaniées, refaites totalement peut-être à plusieurs reprises ; c'est incontestable en ce qui concerne la nef. Aux flancs du cul de four de l'abside, existent deux trous d'un diamètre de 7 à 8 centimètres servant d'orifice à des vases dont je n'ai pu constater la forme et la capacité. Pour faire cette recherche, il eût fallu entamer les enduits. Mais dans ces trous dont mes ouvriers ont extrait des amas de poussière, il était facile de reconnaître la sonorité particulière à la poterie et une certaine allure ovoïde indubitable. Le fond du pot était-il conique ou aplati ? je l'ignore. Il me sera facile de m'en assurer dans quelques mois.

Digitized by Google

Mes décorateurs, je dois le dire, savaient à quoi s'en tenir sur ces perforations des voûtes; d'instinct, sans me consulter, ils avaient respecté dans l'église d'Issoire ces vases acoustiques que nous avions rencontrés en grand nombre, l'année précédente (1857), dans la Sainte Chapelle du palais, à Riom (Puy-de-Dôme).

Cette chapelle, fondée en 1382, par Jean de France Ier, duc d'Auvergne et de Berry, est composée de cinq travées et d'une abside polygonale; c'est une seule nef, courte, mais élevée.

Chaque lunette des voûtes était percée de trous inégaux, en tel nombre que la surface blanche des fonds prenait, veuillez me passer l'expression, l'aspect d'une écumoire. Tous ces trous étaient garnis de poteries. La présence de ces poteries nous sembla si simple, si naturelle, que nous ne songeâmes même pas à en faire détacher une pour l'étudier. La Sainte Chapelle de Riom, inhabitée depuis longtemps, avait vu briser les plus belles de ses verrières, qui ont plus d'un lien de parenté avec celles de Sainte-Marie d'Auch. Aucun obstacle ne leur étant opposé, les moineaux, les hirondelles surtout, avaient établi leurs nids dans ces vases acoustiques, qui leur rappelaient les pots grossiers que les paysans de toute la France accrochent aux façades de leurs maisons. Il fallut les chasser, et non sans peine, de ces asiles adoptés depuis plus d'un demi-siècle, et pour empêcher leur retour, on dut appliquer à la surface de chaque trou un petit disque en toile métallique très fine, presque invisible et à mailles larges. Les hirondelles frappent vainement à cette porte qui n'est point un obstacle à la pénétration des sons dans les vases.

Pour rester fidèles au positivisme des études archéologiques, je dois ajouter que ces trous, inégaux, ainsi que je l'ai dit plus haut, et qui semblent percés au hasard, le sont peut-être en vertu d'une loi de l'acoustique, d'une formule scientifique. Les petits trous paraissent les satellites des plus grands. Je me promets de vérifier bientôt ces doutes et de faire connaître à mon ami M. l'abbé Cochet le résultat de cette investigation spéciale.

Voilà mes deux faits, monsieur le directeur, je ne m'en tiendrai pas à ceux-ci, si je puis avoir le loisir de compulser utilement mes carnets de voyage, surtout ceux qui contiennent mes notes sur les églises de mon humble Brie, parcelle oubliée de l'ancienne Ile-de-France.

Veuillez agréer, monsieur le directeur, etc.

ANATOLE DAUVERGNE.

Coulommiers, 19 novembre 1863.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

Nécrologie : M. l'Abbé Duplantier.

Le 12 de ce mois, la ville d'Aire, représentée par l'élite de sa population, rendait les honneurs suprêmes au vénérable doyen d'âge du Chapitre.

M. l'abbé Duplantier, né à Coudures (cette riche pépinière de vocations sacerdotales), le 22 février 1766, d'une de ces familles honorables où les traditions de foi et d'honneur sont héréditaires, fit ses études classiques au Petit Séminaire d'Aire : de là, il passa au Grand Séminaire, que dirigeait alors M. Petit, vicaire général. Il était au nombre des prébendés de la cathédrale.

Quand le moment vint, pour le jeune Duplantier, de se préparer aux ordres sacrés, les circonstances étaient graves et solennelles : la Révolution grondait aux portes. Un mouvement profond remuait les entrailles de la société : les nuages s'amoncelaient à l'horizon. Les esprits tant soit peu attentifs écoutaient avec effroi ces sourds frémissements, sinistres avant-coureurs des grandes catastrophes. Des périls moins menaçants auraient suffi pour ébranler les plus fermes courages. L'abbé Duplantier n'hésita pas un seul instant : ne s'inquiétant que de suivre docilement la voix de Dieu, il lia sa liberté par un engagement irrévocable et s'attacha pour toujours aux autels que minaient les coups redoublés des méchants.

Il ne jouit pas longtemps en paix des douceurs de son ordination. Chassé du Séminaire par la force, il se réfugia dans sa famille. La persécution devint générale. Le Clergé du diocèse d'Aire s'honora par une fidélité que bien peu d'exceptions obscurcirent. Les prêtres, en masse, repoussèrent la constitution civile du Clergé. Les uns passèrent la frontière; les autres, restés courageusement au milieu d'une population catholique, partagèrent ses épreuves. Plusieurs scellèrent de leur sang ce ministère dangereux. L'abbé Duplantier était sous le coup de la loi qui appelait en masse les hommes valides aux armes : des chefs bienveillants, subjugués sans doute par le charme de l'innocence, voulurent épargner à une conscience si délicate le spectacle de la licence

Digitized by Google

des camps; ils le firent entrer dans l'administration des subsistances du district de Saint-Sever. C'est là qu'il traversa, non sans danger, les jours de la Terreur.

La ponctualité à ses devoirs civiques n'ôtait rien à sa fidélité envers Dieu : il dérobait au repos de la nuit les heures nécessaires à la récitation de l'Office et à l'accomplissement des exercices religieux. Ses fonctions ne l'exemptaient pas de la milice urbaine : il montait la garde à son tour. Plus d'une fois les besoins du service l'amenèrent à garder la prison, où la loi des suspects entassait les proscrits. Le sous-diacre sous les armes avait gardé la candeur, la piété du jeune séminariste : il n'était pas difficile aux prisonniers qui regardaient cette étrange sentinelle de saisir à travers les barreaux les furtives manifestations de sa foi. Une dame, qui avait obtenu la permission d'amener dans la prison une femme de chambre pour la servir, le reconnut sous son déguisement et lui envoya sa servante pour le prier de monter dans son réduit. Le factionnaire, embarrassé d'un côté des rigueurs de la consigne, pressé de l'autre par l'élan de sa charité, regarda autour de lui, et ne se croyant observé de personne, confia son fusil aux mains de la jeune fille, monta rapidement auprès de la noble captive, reçut ses confidences et se retira, non sans avoir déposé dans son cœur des paroles de consolation et de force. Ainsi le jeune sous-diacre soldat mêlait au tumulte des armes, aux clameurs des passions déchaînées, aux sanglots des victimes expirantes, les saintes contemplations et les calmes accents de la prière.

A la fin de nos discordes civiles, quand des jours meilleurs se levèrent sur la France, le garde national improvisé, laissant là ses livrées profanes, reprit ses études théologiques; et le 26 mai 1804, il recevait le diaconat des mains de Mgr Loyson, dans la cathédrale de Bayonne, qui réunit sous sa juridiction les trois départements des Landes, des Hautes et Basses-Pyrénées. Le 22 septembre suivant, il était promu au sacerdoce.

M. l'abbé Duplantier se rallia à cette pléiade de prêtres éminents, qui consacrèrent les efforts de leur zèle à relever les ruines du sanctuaire et à réparer les vides du sacerdoce décimé par la Révolution. A cette époque de rénovation catholique se rattachent les noms glorieux des Lamarque, des Lalanne, des Destenabe, des Bats, des Marsan, des Lataste (1), des Dupoy et de tant d'autres que nous n'a-

(1) M. Lataste était curé de Saint-Pierre. Il ne quitta jamais sa paroisse; et, durant la Terreur, il allait exercer son ministère jusque dans les prisons de Mont-de-Marsan, travesti en paysan.

Digitized by Google

vons pas le temps d'énumérer : hommes héroïques, qui ne s'épargnèrent point à la peine et qui, après avoir payé de leur personne, se condamnaient à une pauvreté honorable pour repeupler les séminaires de vocations naissantes. Ils furent nos pères et nos maîtres dans le sacerdoce; nous sommes nés de leur charité : puissions-nous, toujours fidèles à cet esprit de foi et de simplicité antique, ne dégénérer jamais de cette race vaillante et forte, qui sauva la religion en France.

En même temps que les uns ranimaient la foi dans les paroisses, les autres rouvraient les sources taries de l'enseignement. M. Lalanne eut la principale part dans le renouvellement des études. Il établit le collége d'Aire dans les anciens bâtiments du Grand-Séminaire, qui avaient moins souffert des outrages du temps et de la Révolution. Il s'adjoignit pour premier collaborateur M. l'abbé Duplantier, qui accepta la direction des travaux matériels. Dès la première année, soixante élèves vinrent se grouper autour des nouveaux maîtres; et à la fin des exercices scolaires, la caisse commune, déduction faite des dépenses payées, put distribuer un dividende de quarante-huit francs aux fonctionnaires de la maison, y compris le Supérieur. Admirable désintéressement qui, par les gênes du présent, préparait les prospérités de l'avenir !

Les ressources se multiplièrent avec les élèves. Les premiers bénéfices, joints aux libéralités des fidèles, aidèrent aux réparations du Petit Séminaire, où M. l'abbé Cassaigne, curé actuel de Duhort, réunit une cinquantaine de jeunes gens. Bientôt les frères Destenabe vinrent, et par les succès d'une administration paternelle, autant qu'habile et ferme, portèrent au plus haut degré la gloire de cette maison, qui devint une pépinière de maîtres distingués pour tous les séminaires de la province ecclésiastique d'Auch.

M. Duplantier continuait l'activité de ses services au collége. Les soins matériels n'excluaient pas chez lui les travaux de la pensée. Longtemps professeur d'humanités, il vit s'asseoir sur les bancs de sa classe, qui réunissait les élèves du Séminaire et du Collége, trois futurs évêques, les Salinis, les Laurence, les Hiraboure, sans rappeler ici une multitude d'autres noms célèbres dans toutes les carrières sociales. Et ce qu'il y eut de remarquable dans cet enseignement, c'est que les meilleurs élèves gardèrent toujours de M. Duplantier le plus affectueux souvenir. Nous le verrons plus tard nommé vicaire général d'Auch par Mgr de Salinis, vicaire général d'Aire par Mgr Hiraboure, et chanoine honoraire de Tarbes par Mgr Laurence.

Les travaux du Collége ne l'empêchèrent point de prendre, sous la

Digitized by Google

direction de M. Lalanne, une part active dans la fondation du couvent des Ursulines, établissement précieux, qui venait combler une lacune considérable dans l'enseignement, en préparant par l'éducation des jeunes filles des mères chrétiennes à la Société. Là, une succession de femmes fortes, de maîtresses habiles, apporta un concours généreux à la restauration des mœurs.

M. Duplantier vécut dans ces modestes et laborieuses fonctions jusqu'au rétablissement de l'Eglise épiscopale d'Aire. Ses longs services l'appelèrent à prendre rang parmi les premiers chanoines titulaires qui formèrent le nouveau Chapitre. Mgr de Trevern le nomma secrétaire général. Dans cet emploi délicat, M. Duplantier se fit remarquer par une prudence et une discrétion parfaites. Les embarras et l'inexpérience d'une administration nouvelle multiplièrent ses fatigues, sans décourager son zèle. Il apporta un dévoûment sans bornes à toutes les mesures utiles et en particulier à l'établissement de la Propagation de la Foi, œuvre capitale qui devait atteindre, parmi nous, des proportions remarquables.

Il fut maintenu dans ses fonctions par Mgr Savy, et, après lui, par Mgr Lannéluc, jusqu'au 29 avril 1844, époque à laquelle une ordonnance datée de Sore appelait M. l'abbé Du Lin au secrétariat et nommait M. Duplantier vicaire général.

Depuis lors M. Duplantier se renferma dans ses fonctions canoniales. La prière, la méditation des années éternelles, la culture des fleurs, absorbèrent sa vie. Simple dans ses goûts, sobre dans ses habitudes, étranger à toute coterie, franc et loyal dans ses rapports, à la fois généreux et rangé dans ses affaires, dépensant jusqu'à la limite du possible sans la dépasser; cœur chaud, ami constant, entouré des respects et de l'affection de tous, sa vie n'a été qu'un long enchaînement de vertus douces et modestes. Sa bourse, à la fin de ses jours, contenait pour tout trésor une somme de quatre-vingts francs; ce n'était pas de quoi payer ses funérailles. Les pauvres et les bonnes œuvres ont hérité de son mobilier. La Société de secours mutuels, dont il était membre honoraire, a voulu porter ses restes mortels au champ du repos. Sa foi avait conservé toute la vivacité des jeunes années: dans ces derniers temps, n'ayant plus la force de se rendre à la cathédrale, il offrait le saint sacrifice dans la chapelle des Frères, assisté par le Directeur de la maison; il y donnait chaque jour des signes d'une vocation angélique. Trois jours avant sa mort, au moment où le Saint Viatique entrait dans sa chambre, de douces larmes coulèrent de ses yeux : il reçut avec transport le Dieu qui avait réjoui sa

Digitized by Google

jeunesse et qui venait à ses derniers moments soutenir son âme défaillante.

Une suprême consolation aurait pu manquer à cette vie presque séculaire. Mgr Epivent allait s'éloigner pour une excursion lointaine dans sa chère Bretagne. Conduit par le pressentiment de l'amitié, le prélat au cœur d'or, sur le point du départ, voulut exprimer une dernière fois ses vives sympathies au délicieux vieillard, qu'il avait toujours honoré comme un des survivants les plus aimables d'un passé glorieux.

C'est le 12 octobre, dans la quatre-vingt-dix-huitième année de son âge, que le doyen du clergé diocésain, sans effort, sans douleur, a rendu son âme à Dieu. Nous l'avons vu sur sa couche funèbre : son visage semblait sourire encore à l'ange de la mort. Heureux ceux qui meurent dans le Seigneur ! La mort n'est pour eux que le repos à la la fin d'une journée dignement remplie.

(*Journal des Landes.*)

A. LABARRÈRE,
Supérieur du Petit Séminaire d'Aire.

Epreuve du Pont (Système Castay) du château de Mazères (Gers), chez M. le baron de Cassand.

Comme il se fait beaucoup de bruit autour de l'invention de M. l'abbé Castay, nous nous croyons obligés de mettre nos lecteurs au courant de ce nouveau système de ponts métalliques, dont une application récente vient de révéler toute l'importance au point de vue de la pratique.

La ferme de ce système se compose élémentairement de deux parois croisillonnées unies l'une à l'autre aux longrines, de manière à ne faire qu'une poutre unique à deux âmes, et parfaitement solidarisées pour résister à l'effort de flexion.

Les deux parois, qui sont essentiellement rigides, sont espacées de quelques centimètres et laissent vide le plan central dans lequel s'engagent les *câbles d'armature*.

L'armature, *à réaction automatique*, est une idée neuve et sans précédent dans la science. Jusqu'ici, en effet, personne n'avait songé à faire réagir le poids de la charge contre lui-même, et à établir ainsi, contre l'effort de flexion, une espèce de réaction qui le neutralise en grande partie. Or, cet heureux résultat ressort incontestablement du

Digitized by Google

principe sur lequel est basé le système nouveau, et de l'application qui vient d'en être faite.

En général, chaque ferme porte en elle-même deux câbles d'armature. « Le câble d'armature, dit l'auteur, passe sur deux poulies solidement fixées à chaque extrémité de la longrine supérieure de la » poutre, et se trouve amarré à un point voisin du milieu de la longrine inférieure. La tension du câble est obtenue par des tringles » verticales filetées à leur partie inférieure ou supérieure, et munies » d'un écrou que l'on peut serrer à volonté. Des sous-cordes qui tendent la partie du câble comprise entre les poulies extrêmes et le » point d'amarrage augmentent encore la rigidité du pont en soulevant la longrine inférieure, lorsque la longrine supérieure s'infléchit et exerce une traction sur la partie supérieure du câble. Au » moment où les efforts dus à la charge sollicitent la ferme à fléchir, » celle-ci pèse alors sur le câble supérieur de l'armature en tirant les » tringles verticales de toute la puissance de flexion; et en même » temps, les câbles d'amarrage, qui sont le prolongement des câbles » supérieurs, relèvent la ferme avec la même intensité qu'elle est » sollicitée à s'infléchir.»

« ..... Ainsi, les efforts de tension se portent sur les poulies, et le » poids de la charge, qui pèse sur la ferme, se fait équilibre à lui-» même. »

Et comme la réaction automatique des câbles de l'armature s'exerce avec la même intensité au milieu du pont qu'en tout autre endroit, le serpentement et les oscillations deviennent impossibles; et le système peut, avec une garantie de solidité supérieure à toute autre, puisque la résistance augmente avec la force des câbles, atteindre les immenses portées des ponts mixtes.

Le système de pont de M. l'abbé Castay est donc incontestablement la plus solide et la mieux conçue des constructions de ce genre, et nous avons la certitude que, s'il est mis à exécution par des ingénieurs habiles et préoccupés des progrès sérieux, il offrira aux ponts et chaussées et aux compagnies des chemins de fer des constructions élégantes, peu coûteuses et d'une stabilité inouïe.

Le procès-verbal de l'épreuve du pont du château de Mazères, que nous avons eu sous les yeux, est un argument décisif de l'importance et de la valeur du nouveau système.

« Ce pont de bois, y est-il dit (de bois, comme essai, car ces cons-» tructions doivent être métalliques), est formé d'un tablier soutenu » par deux fermes comprenant une largeur de voie de trois mètres

Digitized by Google

» cinquante centimètres, et reposant elles-mêmes sur deux culées en
» maçonnerie distantes de dix-sept mètres cinquante centimètres.

» Chaque ferme, longue de vingt mètres vingt-cinq centimètres et
» composée de deux parois en charpente qui embrassent l'armature,
» présente une hauteur totale de un mètre quatre-vingt-quinze centi-
» mètres. Le poids d'épreuve a été moyennement de trois cent vingt-
» huit kilogr. par mètre carré de surface du tablier, et même, vers le
» milieu du pont, sur une étendue de dix-sept mètres carrés, cette
» charge s'est élevée à quatre cent vingt-huit kilogr. par mètre super-
» ficiel. Il ne s'est manifesté ni le moindre craquement, ni la moindre
» dislocation, et la légère flexion qui s'est produite (dix-neuf millimè-
» tres) donne tout lieu de croire que la construction aurait parfaite-
» ment résisté sous l'effort d'une charge beaucoup plus considérable.

» On a fait ensuite passer sur le pont une charrette à bœufs chargée
» d'environ un mètre cube et demi de moellon; et cette nouvelle
» épreuve a été, comme la première, entièrement satisfaisante.»

Des ingénieurs distingués et des personnes notables, témoins de l'épreuve, ont signé le procès-verbal.

Comme ces faits sont éloquents, nous nous abstenons de toute réflexion. L'invention de notre compatriote se recommande d'elle-même à l'attention des hommes de la science. ***

Inauguration du nouveau Palais de Justice d'Auch.

C'est le 3 novembre qu'a eu lieu cette cérémonie. Les membres des tribunaux, le barreau et le corps des avoués ont reçu à la porte principale Mgr l'archevêque, qui venait bénir le Palais. Après la bénédiction, M. l'abbé Canéto a célébré, sur un autel dressé dans la chambre civile, la messe du Saint-Esprit, à la suite d'une allocution de Monseigneur. La réunion, composée du chapitre de la cathédrale, de M. le secrétaire général de la préfecture, de M. le maire avec le conseil municipal, des autorités civiles et militaires, a écouté avec le plus vif intérêt cette brillante improvisation sur les devoirs sacrés de la justice et sur les mérites de notre magistrature judiciaire.

Deux discours ont été prononcés ensuite dans la salle des assises. M. de Clauzade de Mazieux, président, a lu une étude fort attachante et fort solide sur l'histoire de l'ancien sénéchal d'Auch. Nous regrettons que l'abondance des matières nous défende aujourd'hui d'insérer dans nos pages ce remarquable travail, qui ne serait indifférent à

Digitized by Google

aucun de nos lecteurs, curieux d'histoire provinciale. M. Bataille, procureur impérial, a prononcé ensuite quelques paroles d'une éloquence élevée et brillante sur l'origine religieuse de la justice; après quoi il a requis l'ouverture de la séance judiciaire.

Nous voulions, à propos de cette cérémonie, dire quelque chose du nouveau Palais; mais le temps et la place nous manquent également, et il vaut mieux remettre à un autre temps un coup d'œil général sur tous les grands travaux exécutés à Auch dans ces dernières années.

Montplaisant, 4 octobre 63, en la fête du Saint Rosaire.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR EN CHEF,

Voudriez-vous me permettre de vous communiquer un double vœu relatif au *Bulletin*, qui me paraît propre à en assurer l'avenir en le rattachant à son passé? Il est bien entendu que ce n'est qu'un vœu. Au Comité directeur le soin d'apprécier dans sa sagesse éclairée s'il peut utilement être réalisé.

1er vœu. — Tout en continuant, comme vous le faites avec tant de science, à ressusciter les souvenirs oubliés du passé, ne vous serait-il pas possible de réserver une portion de votre recueil à l'étude du présent?

2e vœu. — Ne trouveriez-vous pas avantageux d'adopter pour l'étude du passé un ordre méthodique, de manière qu'au bout d'un certain nombre d'années l'histoire de l'ancienne province d'Auch fût en quelque sorte écrite par fragments, et qu'il ne fallût plus qu'une main habile pour mettre en œuvre ces matériaux tout préparés?

J'explique ma pensée.

I

Nécessité de réserver une large place à l'histoire du présent.

J'aurai sans doute l'air d'énoncer un paradoxe en disant que, dans cinquante ans, il sera plus difficile d'écrire l'histoire du XIXe siècle que l'histoire du XIIIe. Telle est cependant ma conviction.

Digitized by Google

Au moyen âge, on vivait sans cesse en présence de l'avenir; on vit aujourd'hui au jour le jour. Par suite de cette préoccupation constante de l'avenir, les hommes du moyen âge écrivaient leurs annales, afin de transmettre à ceux qui viendraient après eux le souvenir de ce qu'ils avaient fait. Chaque cité, chaque communauté, chaque famille possédait son annaliste, plus ou moins disert, plus ou moins éloquent, en général exact et véridique. C'est ce qui explique l'incroyable richesse de documents, de titres qui subsistent encore, malgré les jours malheureux que notre pays a traversés. Nous avons perdu cette tradition. Où est aujourd'hui, en France, je ne dirai pas la ville, mais le département, mais la province qui possède son annaliste? On a placé au chef-lieu de chaque préfecture un archiviste — ce n'est pas moi qui blâmerai cette mesure — mais le nom même de ce fonctionnaire indique qu'il est chargé du passé plus que du présent. La même lacune se fait remarquer dans l'ordre ecclésiastique. Il est, je le sais, quelques diocèses où un prêtre est chargé, sous le titre d'historiographe, de conserver les documents qui doivent servir à l'histoire du présent. Mais, en général, les diocèses se montrent aussi peu soucieux de l'avenir que les départements. Les communautés religieuses elles-mêmes semblent avoir perdu l'esprit traditionnel qui distinguait les anciennes communautés. Personne n'ignore quelles richesses historiques fournissent aux érudits les annales des monastères. Il en résulte que les cinquante premières années de ce siècle, années prodigieuses par tout ce qui a été fait avec des ruines, laisseront à peine quelques traces écrites, et, si l'on ne se hâte de recueillir les souvenirs gravés dans la mémoire des rares survivants de cette génération forte et courageuse, on ne saura plus à la fin de ce siècle comment la France s'est reconstituée après la révolution, où tout son passé était allé s'engloutir.

Je prévois une objection. Et les journaux, me dira-t-on?

Sans doute, les journaux peuvent fournir quelques indications utiles, mais insuffisantes. Pour ne pas sortir du cercle de la province ecclésiastique, j'affirme que, parvînt-on, ce qui n'est pas facile, à réunir la collection complète de tous les journaux qui ont paru depuis le Concordat dans les quatre départements qui forment la circonscription provinciale, il serait impossible d'écrire l'histoire de la province. Il me serait facile de citer de nombreux exemples; je me contente d'un seul, démonstratif. Où trouver, en dehors des souvenirs oraux qui vont se perdant chaque jour, l'indication même sommaire de ce que fit le vénérable abbé Fenasse pour la réorganisation du diocèse d'Auch. N'est-ce pas ce défaut de documents écrits qui a empêché votre collaborateur

Digitized by Google

d'achever une biographie dont tous vos lecteurs avaient lu les commencements avec une vive satisfaction? Le séminaire d'Auch, si riche en documents du passé, possède-t-il les annales du présent? Le Chapitre pourrait-il, avec son maigre registre aux délibérations, reconstituer son passé tout récent encore? Combien de communautés seraient empêchées de relier leur existence renouvelée à leur constitution primitive!

Que faire donc?

Deux choses, selon mon humble avis.

1° Il faudrait que votre *Bulletin* se posât franchement, nettement comme l'historiographe, sinon officiel, du moins très officieux de la Province ecclésiastique d'Auch. Je vais expliquer tout à l'heure comment je comprends la réalisation de cette vue.

2° Il faudrait encourager tous les corps ecclésiastiques : chapitres, paroisses, séminaires, missionnaires, communautés religieuses, à écrire leurs annales.

Venons d'abord à ce qui vous concerne.

Le lien entre le *Bulletin* et les diocèses qui composent la province n'est pas à former. Dès l'origine, les trois évêques suffragants ont accueilli l'apparition de ce recueil avec un empressement qui prenait sa source dans la conviction du bien qu'il était destiné à procurer. De ce côté, par conséquent, vous êtes assuré de trouver encouragement utile et concours efficace. Pourquoi, profitant de ces bonnes dispositions, ne demanderiez-vous pas à chaque évêque de désigner lui-même un ou plusieurs ecclésiastiques qui auraient mission de vous transmettre tous les faits intéressant l'histoire actuelle de la province à mesure qu'ils se produisent et de recueillir, dans un ordre méthodique, tous ceux qui se sont accomplis depuis le concordat de 1801.

Pour le diocèse d'Auch, le Synode de 1859 a tout prévu. L'article VI de l'ordonnance synodale qui a constitué le *Comité* porte : « Les travaux » du Comité ont un double but : 1° étudier les monuments et recueillir » les documents qui intéressent le passé du diocèse et même celui de » la province ecclésiastique d'Auch ; 2° *écrire l'histoire du présent.* » — L'article VII indique les moyens : « Il y aura dans chaque doyenné » de notre diocèse un membre titulaire désigné par la conférence, » qui sera chargé de correspondre avec le Comité et de lui trans- » mettre tous les documents et autres objets qui auront été recueillis » dans le doyenné. » Ces correspondants décanaux ont été nommés. Pourquoi ne feriez-vous pas appel à leur zèle et à leurs lumières?

Digitized by Google

II

Utilité de coordonner les recherches qui concernent le passé.

Le passé, que vos recherches ont pour but de reconstituer, se faisait remarquer par une organisation régulière. Multiple dans les éléments qui le constituaient, il était un par l'esprit qui animait toutes les parties. Ne serait-il pas à désirer que vos études rétrospectives, s'inspirant de cette pensée, essayassent de conserver l'unité dans la variété. Il va de soi qu'un recueil périodique rédigé par des écrivains indépendants les uns des autres ne saurait avoir la régularité d'un ouvrage auquel concourraient les membres d'une communauté, travaillant sous l'inspiration d'une pensée unique, et apportant chacun, manœuvre intelligent, une des pierres taillées qui doit entrer dans l'édifice commun. Il me semble, cependant, qu'on pourrait arriver à un résultat à peu près identique au moyen d'une entente préalable. Que faudrait-il pour cela ? Deux choses : un but et un plan. Ces deux choses sont-elles difficiles à obtenir ? Je ne le pense pas. Une réunion du Comité, à laquelle seraient convoqués les membres correspondants du diocèse d'Auch, ainsi que toutes les personnes qui, dans la province, s'occupent de recherches historiques, me paraîtrait le moyen le plus simple et le plus assuré. Les congrès scientifiques qui se réunissent annuellement dans différentes parties de la France ont puissamment contribué au développement des études historiques et archéologiques. Pourquoi un Congrès provincial n'aurait-il pas la même efficacité? Sans doute, avant de convoquer cette réunion, il faudrait être fixé sur les bases générales, afin que chacun pût, à l'avance, faire des études particulières et fournir ainsi un tribut éclairé à l'œuvre du Congrès. Le Synode de 1859 me paraît avoir satisfait à cette condition, en indiquant le but des recherches et en traçant les grandes lignes du plan destiné à en assurer l'exécution. Le but qui pourrait être proposé aux recherches des membres du congrès serait la publication des *Actes de la Province ecclésiastique d'Auch*. Quelques provinces de France, je citerai en particulier celle de Reims, ont déjà réalisé cette pensée. C'est un exemple à suivre. Quant au plan, on pourrait, comme programme, adopter celui qui se trouve à la fin des Actes du Synode d'Auch. J'ai le droit de dire que ce programme est loin d'être satisfaisant sous plusieurs rapports; toutefois, il pourrait servir de base.

Je livre, Monsieur le rédacteur, ces réflexions à votre sagesse et à

Digitized by Google

celle du Comité directeur, vous laissant le soin d'apprécier quelle suite il convient de leur donner. Je m'estimerais heureux si j'avais pu contribuer au perfectionnement d'une œuvre à la création de laquelle les circonstances m'avaient permis de ne pas rester tout à fait étranger.

Veuillez agréer, je vous prie, l'assurance de mon affectueux dévouement en N.-S.

C. DE LADOUE,
anc. vic. gén. d'Auch.

Quoiqu'il nous reste bien peu d'espace pour répondre à l'excellente lettre de M. l'abbé de Ladoue, nous nous reprocherions de ne pas lui témoigner de nouveau notre gratitude et notre bonne volonté, en indiquant en peu de mots nos idées et notre situation sur les deux objets qu'il vient de recommander à notre attention.

I. Oui, l'histoire du présent est presque partout négligée, et il est important de l'écrire. Nous serions plus coupables que d'autres de n'y point songer. Le vénérable et regretté Mgr de La Croix, dont le nom se retrouve partout dans l'étude de nos institutions diocésaines, avait officiellement indiqué ce travail à tous ses prêtres en recommandant, dès 1842, la rédaction d'un *registre de paroisse*. Il y revint avec détail dans son intéressante circulaire de 1847 : ce registre devait renfermer, outre la note des événements courants, toutes les traditions du passé, en particulier tous les souvenirs de la Révolution française. Dès lors, plus d'un curé s'est livré à de longues recherches; plus d'une paroisse a été dotée d'une chronique assez étendue. Sous Mgr de Salinis, de glorieuse mémoire, l'institution du Comité est venue donner un nouvel élan à ces tendances salutaires. Des correspondances ont été établies entre le Comité et les paroisses; et quoiqu'elles aient souffert de la douloureuse fin de notre illustre fondateur, et des longs soins qu'a exigés la vue compromise de notre docte et dévoué directeur, les communications n'ont jamais cessé. Elles sont même depuis quelque temps beaucoup plus actives, et c'est ce qui nous a décidés à prendre l'engagement de rédiger désormais une chronique mensuelle, pour laquelle nous sommes sûrs que les matériaux ne nous manqueront pas.

Il y a plus à faire pour étendre et resserrer nos relations avec les autres diocèses de la Province. Mais déjà nous avons des collabora-

Digitized by Google

teurs zélés dans chacun d'eux; et nous serons bientôt à même d'établir de tous côtés des correspondances actives et régulières.

L'étude des suprêmes épreuves de l'Eglise novempopulaine et de sa laborieuse réorganisation a été l'objet de notre plus vive sollicitude dès l'origine du Bulletin : nous travaillons à y mettre encore plus d'étendue et de suite. La correspondance de M. l'abbé Fenasse a été coordonnée aux archives de l'archevêché, et le récit de sa vie pourra bientôt être repris. Les lettres du vénérable abbé Dujardin nous fourniront l'occasion d'un autre travail du plus haut intérêt pour une foule d'églises de toute la Province. Les recherches locales d'un grand nombre de prêtres nous assurent une abondante moisson dans notre diocèse; et nous savons que des préoccupations du même genre se sont manifestées dans les diocèses voisins. Déjà Mgr Epivent a tracé à ses prêtres un excellent programme raisonné pour la rédaction des souvenirs religieux de la Révolution; nous avons sous les yeux, et nous publierons bientôt, un mémoire intéressant rédigé sur ce plan par un curé des Landes. On nous offre encore une histoire des derniers malheurs de la collégiale de La Romieu, par un des anciens chanoines. Les faits se pressent sous ma plume. Je puis conclure que les vues de M. l'abbé de Ladoue sont celles du Comité, et que les moyens qu'il indique sont en pleine voie d'exécution. Mais sa parole est pour nous un encouragement du plus haut prix. Puisse-t-elle animer aussi le zèle de nos correspondants et en doubler le nombre !

II. Sur le second point — *régulariser l'étude du passé* — j'annonçais le mois dernier quelques réserves. Ces réserves regardent cependant le sens trop rigoureux qu'on pourrait donner au vœu de notre vénérable correspondant, plutôt que sa pensée même. Notre Recueil reste une *Revue* et un *Magasin* historique, non une histoire, ni une bibliothèque raisonnée. Comme Revue, outre la chronique du présent dont il ne s'agit plus ici, nous devons étudier tous les travaux qui se produisent autour de nous, sans beaucoup regarder à l'ordre logique des sujets. Voilà sur ma table trois publications nouvelles, toutes trois fort intéressantes : l'une embrasse toute l'histoire chrétienne d'un pays de Gascogne; l'autre se borne au dernier siècle et à un seul diocèse; la troisième présente les annales nobiliaires d'une famille condomoise. Sous peine de faillir à son devoir de Revue, le Bulletin doit étudier sans retard, et presque à la fois, l'histoire religieuse de la Bigorre avec M. Bascle de Lagrèze, l'abbé Daguerre et le diocèse de Bayonne avec M. l'abbé Duvoisin, les Du Bouzet avec M. J. Noulens. Mais ne peut-on pas au moins imposer un ordre méthodique aux travaux person-

Digitized by Google

nels que chacun de nos collaborateurs apporte dans notre Magasin? C'est moins impossible, mais il faut encore ici une grande latitude. Histoire religieuse, histoire politique et civile, histoire littéraire, histoire monumentale : chacun a sa tâche à poursuivre, et, s'il m'est permis de le dire, son arbre à cultiver; mais, selon ses goûts et l'état actuel de sa culture, il vous fait les honneurs soit du tronc, soit des branches, soit des fleurs, soit des menus détails de feuillage. Aller de la racine au fruit par une analyse rigoureusement suivie serait une méthode plus scientifique; mais cette méthode exigerait de tel d'entre nous plusieurs années de préparation silencieuse; et fût-elle actuellement praticable, elle enlèverait à notre recueil son caractère de variété, qui est la condition universellement acceptée des publications du même genre. M. l'abbé de Ladoue ne veut pas assurément nous proposer un autre plan; il souhaite seulement qu'une loi d'ordre domine l'ensemble de nos travaux, de telle sorte que l'histoire de la province d'Auch finisse par se trouver écrite en entier par fragments dans nos volumes. Tel est aussi notre but; et nous sommes heureux de nous voir indiquer, comme canevas au moins provisoire, les *Actes de l'Eglise d'Auch*, que nous avons nous-mêmes cités (tome III, p. 421) comme « un excellent programme d'histoire diocésaine. » Ce ne serait toutefois, même en étendant le cadre à toute la province, que la moitié de notre tâche; car c'est toujours un programme d'histoire ecclésiastique; et notre œuvre, comme elle se dessina dans la première réunion du Comité, présidée par Mgr de Salinis, en juin 1860, s'étendit avec une large sympathie à toutes les branches de l'histoire profane. Quoi qu'il en soit, il y a quelque chose à faire pour le classement de nos divers essais; nous y reviendrons, et dès le mois prochain, on verra une première ébauche d'organisation dans la table analytique de tous nos travaux passés.

Quant aux mesures pratiques proposées par M. l'abbé de Ladoue, nous le remercions vivement de cette initiative qui, nous l'espérons, ne restera pas sans résultat. Nous le disions le mois dernier, un projet de congrès provincial a été déjà mis en avant par un de nos amis et collaborateurs; nous pouvons ajouter qu'il y a eu plus qu'un projet et que l'œuvre est en préparation. Nous souhaitons fort qu'elle réussisse, quoique notre foi en l'efficacité scientifique des congrès soit tempérée par plus d'un doute motivé. Patronnée et dirigée par l'autorité ecclésiastique, une œuvre semblable aurait un autre caractère, une autre portée, et aussi, jusqu'à un certain point, un autre but. Nous la verrions avec bonheur. Mais tout le monde sait trop bien les difficultés de tout genre d'une réunion ecclésiastique provinciale, pour en espérer la

Digitized by Google

prochaine réalisation. Heureusement l'Eglise, en chacune de ses provinces comme dans son ensemble, a le merveilleux privilége de suffire à tout, quoique dispersée. Mgr Delamare, notre vénéré métropolitain, nous encourage hautement à suivre la voie déjà ouverte, et l'une de ses premières paroles de bénédiction à son entrée dans le diocèse a été pour nous; les sympathies des évêques suffragants d'Auch nous sont connues; et une foule de lettres des diocèses d'Aire, de Tarbes et de Bayonne nous prouve que la protection des premiers pasteurs nous a conquis la bienveillance et la coopération de leur clergé. Voici l'hiver, temps de préparation laborieuse et féconde; nous connaissons par leurs noms beaucoup d'ouvriers actifs et dévoués; nous nous entendrons avec eux pour la division du travail, et chacun d'eux nous amènera de nouveaux auxiliaires. Et pourquoi ne recommanderions-nous pas ici, à ce double effet — recherches et recrutement — le pays de Chalosse au zèle patriotique de notre docte et vénéré correspondant?

•

Surtout, qu'il veuille bien recevoir, avec son indulgence ordinaire, le témoignage de notre reconnaissance pour sa constante sympathie à l'égard d'une œuvre qui aime à le compter parmi ses fondateurs, et qui s'honorera toujours de profiter de ses conseils.

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

BIBLIOGRAPHIE.

I

RAPPORT FAIT A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, AU NOM DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS DE LA FRANCE, par M. Alfred MAURY. Lu à la séance publique annuelle du 31 juillet 1863.

Paris, Firmin-Didot frères, 1863. 24 pages in-4°.

Un plus petit nombre d'ouvrages que l'année dernière a attiré l'attention et obtenu les récompenses de l'Académie des Inscriptions, et presque tous d'un caractère purement historique ou archéologique. « D'ordinaire, dit M. Maury, quand les fleuves se resserrent, leur lit se creuse.» Puisse-t-il en arriver de la sorte !

Nous n'énumérerons pas tous les Mémoires honorés d'une simple mention; le seul à peu près qui ait un rapport indirect à notre province est la publication de M. de La Ferrière-Percy sur les dernières années de Marguerite d'Angoulême. Le noble auteur a démontré l'orthodoxie de la princesse, qui ne pécha que par trop de complaisance pour les lettrés huguenots.

Trois médailles ont été décernées : la première à M. Aug. Moutié, pour la publication du Cartulaire de Notre-Dame de la Roche, diocèse de Paris, monument d'une importance secondaire, mais que la sagacité de l'éditeur a rendu fort intéressant pour les études historiques; la deuxième à M. Edouard Aubert, pour une étude archéologique, historique et pittoresque sur la vallée d'Aoste; la troisième, enfin, nous l'avons déjà annoncé en son temps, à un jeune avocat, natif de Bazas, mais Condomois d'origine, M. Gustave Saige, sur l'ouvrage duquel nous copions ici le jugement de M. Alfred Maury :

« L'auteur avait découvert en 1860, aux archives de la Haute-Garonne, diverses pièces où se trouvent mentionnés des faits qui frappèrent son attention. Il y est question de Juifs exerçant les droits seigneuriaux sur certains territoires et tenant à redevance, non-seulement de simples particuliers, mais des ordres religieux, tels que les Templiers, les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, et jusqu'à des abbayes et des évêques. M. Saige eut à cœur d'éclaircir ce problème historique, et il entreprit, dans cette vue, une suite de recherches dont il vous a soumis les résultats dans un Mémoire manuscrit intitulé : *De l'honor, seigneurie territoriale du Languedoc, et particulièrement de l'honor des Juifs, du* XIe *au* XIIIe *siècle.* Ce titre seul vous fait voir, Messieurs, qu'il s'agit d'un point jusqu'à présent fort peu connu de l'histoire du droit féodal.

Digitized by Google

» L'*honor* était un mode de propriété libre, auquel étaient attachés des droits seigneuriaux; il constituait un alleu d'un rang supérieur, et cet alleu dont M. Saige nous explique l'origine et le caractère, qu'on retrouve dès une époque fort ancienne, les Juifs pouvaient en jouir dans le Languedoc. C'est là ce que le savant paléographe a mis en évidence par un ensemble de documents entièrement neufs, et dont il discute habilement le contenu. Tandis que les Israélites demeuraient en différentes parties de l'Europe l'objet de l'animadversion publique, ils obtenaient dans le Languedoc, sous la domination des Francs, non-seulement la sécurité, mais encore des avantages et des priviléges. La tolérance des maîtres de la Septimanie envers les Juifs est d'autant plus remarquable que les Visigoths se signalaient contre eux par leur ardeur de persécutions. L'esprit qui s'est perpétué en Espagne apparaît déjà chez la race qui se répandit dans la péninsule ibérique. Les conciles de Tolède, qui, comme tous les conciles espagnols, avaient autant le caractère d'assemblée politique que celui de synode religieux, prescrivaient une foule de mesures vexatoires pour contraindre les Juifs à l'abjuration. La race franque fut animée de tout autres sentiments, et la persécution finit avec les rois visigoths. Cet esprit de tolérance subsista durant la période carlovingienne, et, à cette époque, se présente le phénomène d'une possession privilégiée accordée à des hommes frappés ailleurs des anathèmes de l'Église. Un tel régime déplaisait naturellement au clergé, et l'archevêque de Narbonne s'en plaignit vivement au pape; cependant la guerre des Albigeois, malgré le fanatisme qui l'inspira (1), ne porta qu'une faible atteinte à ces priviléges singuliers.

» M. Saige a curieusement recherché l'étendue et les limites de l'honor; pour mieux éclairer son sujet, il s'est livré à des considérations sur les alleux, qui n'ont pas le même mérite d'originalité que le reste de son travail, et où il paraît regarder comme propre au Languedoc ce qui se rencontre aussi en d'autres parties de la France. Le Mémoire de M. Saige n'avait pas besoin de ces développements parasites. Les faits qu'il signale suffisaient à l'intérêt du travail. Des priviléges, tels que ceux dont il est ici question, entraînèrent en Languedoc des conséquences importantes que le judicieux paléographe fait ressortir. Les Juifs acquirent les alleux seigneuriaux en grand nombre, les pièces en font foi; on les pourra lire dans l'excellente transcription qu'en a donnée l'auteur; elles comprennent un espace de plus de

(1) Nous réservons expressément les droits d'une critique moins sommaire et plus vraie sur les causes multiples de la croisade albigeoise. (*Note de la Direction.*)

Digitized by Google

deux siècles, de 1077 à 1281. Le Languedoc ne sortit pas de ces voies de tolérance jusqu'à la fin du XIIIe siècle, et les effets n'en furent abolis que par Philippe le Bel, qui chassa, comme on sait, les Juifs du royaume. C'est alors qu'on expulsa et dépouilla de leurs biens les Israélites dans ce même Languedoc qui les avait longtemps si bien accueillis; et le prince qui faisait à cette race un crime de ses richesses, fruit de l'usure ou de la spéculation, se privait ainsi, dans le Languedoc, du moyen le plus sûr qu'il aurait eu de lui faire contracter des habitudes de gains plus réguliers, en lui faisant prendre le goût des occupations rurales. »

II

ÉTUDE BIOGRAPHIQUE SUR M. L'ABBÉ CASSIET, SUPÉRIEUR DES MISSIONNAIRES DE BÉTHARRAM DANS LE XVIIIe SIÈCLE, par M. Sébie, curé de Montaut (Landes).

17 pages in-8°. Auch, F. Foix.

Nous n'oserions faire l'éloge de notre collaborateur dans le recueil même où il a bien voulu faire paraître cette intéressante biographie. Mais nous pensons que tous nos lecteurs rendront hommage à l'habile mise en œuvre des souvenirs que l'estimable auteur a laborieusement recueillis. Nous n'y serions pas revenus, si nous n'avions tenu d'une part à attirer l'attention de tous nos correspondants sur les souvenirs de ce genre, qu'il faudrait partout retrouver et remettre en lumière; si, d'autre part, nous n'avions à combler une lacune dans la vie de M. Cassiet. M. Sébie n'a rien dit des efforts de ce vénérable missionnaire pour sauver la maison de Bétharram dans les premiers jours de la Révolution. Voici, à ce sujet, un passage de l'excellente *Chronique de Bétharram*, par M. Menjoulet, aujourd'hui archiprêtre d'Oleron ; ce morceau se placerait entre les chapitres IV et V de l'Etude de M. Sébie.

« Bétharram ne pouvait plus subsister, même pauvre et sans éclat. Il devait voir cesser tous les saints exercices qui faisaient sa véritable gloire. M. Cassiet essaya de parer ce coup fatal, en adressant une pétition touchante aux Administrateurs du département des Basses-Pyrénées. Après avoir rappelé les commencements de la dévote Chapelle, ainsi que les fondations obituaires que la piété des fidèles y avait établies, il ajoutait : « Personne ne sait mieux que vous, Messieurs, » combien les dernières volontés sont sacrées, et qu'il y aurait de l'in- » justice à frustrer les testateurs du bien spirituel qu'ils ont eu en » vue en se dépouillant de leurs biens temporels. Leurs personnes ne » sauraient vous être étrangères : ce sont vos pères, vos concitoyens, » vos amis. Il en est même plusieurs dont les noms sont infiniment

Digitized by Google

» respectables : les Rébénacq, les Poyanne, et Anne d'Autriche, cette » auguste compagne de Louis le Juste, fils du Grand Henri. Or, ces » fondations si pieuses et si utiles ne peuvent avoir lieu si Béthar- » ram ne subsiste en corps de Congrégation.

» A cette raison qui démontre avec évidence la nécessité d'accueillir » les suppliants se joint encore un autre motif bien propre à faire im- » pression sur des âmes religieuses. Nos prédécesseurs, vers le com- » mencement de ce siècle, épuisèrent toutes leurs ressources pour faire » construire un Calvaire, monument précieux d'un des plus grands » mystères de notre religion. Toutes les circonstances de la Passion de » notre Divin Maître y sont représentées avec une énergie qui arra- » che des larmes de componction à tous ceux qui visitent les diverses » Chapelles consacrées à cet effet. Que de pécheurs y sont venus de- » puis la fondation et y viennent tous les jours pleurer leurs égare- » ments, déposer leurs habitudes criminelles et goûter cette paix qui » ne se trouve que dans la pratique du bien! Qu'on supprime notre as- » sociation, le Calvaire périra faute d'entretien, et on laissera tarir cette » source où tant de personnes vont puiser des consolations et des vertus.

» Enfin, Messieurs, et ceci mérite quelque considération, les sup- » pliants n'ont acheté leurs droits à Bétharram que par des sacrifices. » Ils se sont dépouillés, avant de s'y retirer, des bénéfices-cures dont » ils étaient pourvus....; il ne leur suffit pas de remplir avec exacti- » tude les pieuses intentions de leurs fondateurs, de célébrer journel- » lement en commun les divins offices et de se prêter en tout temps » aux besoins spirituels des fidèles qui réclament leurs secours. Ils » donnent plus d'étendue à leur zèle ; animés par la confiance dont » les honorent les prélats des diocèses voisins, ils se répandent dans » les villes et les campagnes, pour y faire des retraites, des missions, » des stations d'Avent et de Carême.

» Ce considéré, plaira, Messieurs, de vos grâces maintenir la cha- » pelle de Bétharram comme maison de retraite et d'instruction pu- » blique pour les vérités de l'Evangile, etc. (1). »

» Cette pièce, datée du 17 décembre 1790, fut renvoyée au Directoire du District de Pau, et n'eut aucun effet. La petite Congrégation fut définitivement dispersée dans le courant de 1791. On assigna aux divers membres une pension qui ne fut pas payée. Enfin, l'orage devint plus menaçant. Alors ces dignes prêtres durent, comme tous les autres ecclésiastiques demeurés fidèles à leur devoir, ou se cacher dans le pays, ou s'expatrier. M. Cassiet, alors âgé de 68 ans, se rendit en Espagne.»

(1) *Manuscrit. Arch. départ.*

Digitized by Google

GUICHARD DE MARSIAC

ET

la Bastide de même nom qu'il a fondée vers la fin du XIIIe Siècle.

Suite et fin (1).

VI

Maintenant, il faut descendre jusqu'au milieu du XVIIe siècle (1651) pour trouver dans l'histoire quelque fait auquel se rattache le souvenir de Marciac.

Pendant les troubles de la Fronde, lorsque le prince de Condé, d'abord partisan de la cour contre le Parlement et les seigneurs, puis improvisé chef de faction, vint guerroyer dans le Midi, les habitants de Marciac se déclarèrent en sa faveur et promirent de lui fournir annuellement des sommes considérables. Mais quand la paix eut été conclue, en punition de leur révolte, ils furent fortement taxés par le cardinal-ministre. Cent ans après environ (1743), ces lourdes taxes étaient encore impitoyablement maintenues, comme on le voit par le témoignage du correspondant marciacois, conservé dans les Mémoires manuscrits de M. l'abbé Daignan.

Deux ans après cet imprudent engagement envers le vainqueur de Rocroy, une horrible famine vint désoler Marciac et les campagnes voisines. Les habitants étaient décimés par le fléau; en quatre ou cinq mois, il y eut cent quatre décès dans la ville. « La population éperdue succombait dans la lente agonie de la faim; le glas des funérailles retentissait sans cesse, et les rangs se pressaient chaque jour plus nombreux dans le champ du repos (2).»

Après la famine, la peste, qui d'habitude l'accompagne, s'abattit

(1) Voir, plus haut, p. 153.
(2) M. Clausade, dans sa poétique Notice sur la chapelle de Notre-Dame-de-la-Croix, à Marciac.

Digitized by Google

sur la malheureuse cité (1654). La mortalité fut effrayante. D'après un document que j'ai sous les yeux, 804 personnes périrent dans l'espace de quelques mois. La contagion en moissonnait, parfois, neuf par jour. Le clergé de Marciac, dans cette lugubre circonstance, fit preuve d'un admirable dévoûment; il mourut à la peine. Le curé de Notre-Dame, Ogier Voisins ou de Voisins, succomba l'un des premiers, victime de son zèle et de sa charité. Dans le seul mois d'octobre, trois autres ecclésiastiques furent également emportés.

Cependant l'épidémie sévissait toujours; le lieu destiné aux sépultures commençait à devenir insuffisant. Comment arrêter le fléau destructeur? Comment désarmer la vengeance du ciel? C'est alors que, sur l'ordre formel de la Vierge Marie, qui lui était apparue, une pauvre femme du peuple réclama, des habitants de Marciac, l'érection d'une chapelle à l'endroit que la céleste vision lui avait indiqué. L'humble servante de Dieu fut plusieurs jours traitée de folle et de visionnaire; mais, inébranlable dans sa confiance, elle eut enfin la consolation de voir s'élever, à quelque distance de la ville, les murs d'un pieux oratoire et tomber en même temps la fureur de la peste. Les trois vers latins suivants, gravés sur une tablette de marbre placée au-dessus de la porte d'entrée de Notre-Dame-de-la-Croix, consacrent et perpétuent le souvenir de ce miracle :

Marciacam cùm dira lues subverteret urbem,
Ipsamet hanc jussit Mater sibi Virgo dicari
Sub Crucis auspiciis Gnatique insignibus ædem.

Vingt-cinq années s'étaient écoulées, années calmes et prospères pour Marciac, quand Etienne Daignan du Sendat, vicaire général du diocèse d'Auch, sous Henri II de Lamothe-Houdancour, établit dans la ville, un peu remise de ses longs malheurs, la confrérie des Pénitents blancs (1). Des confréries semblables furent fondées en même temps à Bassoues, Eauze, Masseube, Mirande, Trie, Mau-

(1) Les pénitents avaient été antérieurement établis à Auch 1612, par M. Géraud Daignan du Sendat, chanoine et archidiacre de Magnoac, dans l'église primatiale.

Digitized by Google

léon, Nogaro et Vic-Fezensac. Les Pénitents blancs de Marciac firent leurs exercices dans le porche de l'église de St-Pierre, converti en chapelle. Aujourd'hui, il n'y a plus ni chapelle ni pénitents.

Rien d'important désormais dans l'histoire de la vieille bastide du Pardiac, si ce n'est, peut-être, la destruction de ses murailles. Je vais essayer d'exposer clairement les débats auxquels donna lieu cette grave affaire.

Marciac, comme toutes les villes de notre pays, vivait, dans le siècle dernier, heureuse et tranquille, malgré la modestie de son commerce et de son industrie, grâce à la fécondité de son territoire, grâce surtout à cette simplicité de mœurs dont nos existences tourmentées sont si loin aujourd'hui. Les citoyens, leur semaine de travail terminée, s'en allaient gaîment, le dimanche, libres de soucis, se délasser de leurs fatigues et respirer un air plus pur, au-delà de leurs fossés, sur une terrasse de vingt pieds de largeur qui faisait le tour de la ville. Deux superbes rangées d'arbres, ormeaux, chênes et marronniers, plantés de temps immémorial, protégeaient, au besoin, les paisibles promeneurs contre les rayons trop ardents du soleil. Cette terrasse était l'unique embellissement que Marciac possédait, le seul lieu de plaisance que ses habitants pouvaient trouver à côté de leurs remparts. Et cependant, cet embellissement, on voulut en priver la ville, ce lieu de plaisance, le ravir aux citoyens. La première attaque partit d'un étranger récemment domicilié dans la bastide.

Le hasard fit découvrir à Jean-Charles-Noël Clausade, avocat en parlement et notaire royal de la ville de Marciac, un arrêt du conseil d'Etat, rendu le 20 décembre 1740. Cet arrêt ordonnait la vente des terres usurpées sur les anciennes fortifications des villes de la généralité d'Auch, et commettait les officiers du Bureau des Finances de cette ville pour faire cette vente. Le sieur Clauzade, supposant aussitôt que les fossés, la promenade et le chemin extérieur qui environnaient Marciac dépendaient des anciens remparts, demanda la concession d'une partie de ces préten-

Digitized by Google

dues dépendances. Le 13 septembre 1785, les trésoriers de France lui accordèrent, moyennant une rente et censive annuelle de 15 livres 7 sols 6 deniers, payables aux Domaines, les murs, fossés et remparts et chemin extérieur, à la porte de Montlézun, sur 82 toises de longueur et 15 de largeur, ce qui formait un total de 1,230 toises carrées. La concession obtenue, le notaire royal s'empressa de couper le chemin situé au pied de la promenade, supprimant ainsi toute communication entre les huit portes de Marciac (1), auxquelles venaient aboutir les grandes routes qui débouchaient à la ville, et les chemins de traverse qui conduisaient aux villages et campagnes environnantes. Il fit combler aussi, entre terrasse et rempart, la partie des fossés qui lui revenait.

Mais agir ainsi, c'était inévitablement préparer un engorgement d'eaux qui menaceraient la bastide d'une inondation lorsque viendraient des orages. Les habitants le comprirent et se récrièrent. L'exemple donné par le sieur Clausade ne pouvait manquer, disaient-ils, de trouver des imitateurs. N'avait-on pas déjà vu deux citoyens de Marciac et deux étrangers demander à fief la partie des fossés et murailles comprise entre les portes Notre-Dame et Euga, entre les portes de St-Justin et de Montlézun, entre celles de St-Pierre et de Morlas? N'avait-on pas même affiché la prétention de construire une tannerie, dont les infectes exhalaisons compromettraient, à coup sûr, la santé des habitants, dans une ville autour de laquelle les eaux étaient presque toujours croupissantes?

Sur ces observations, assurément bien légitimes, la communauté s'assembla, le 1er janvier 1786, et enjoignit à ses consuls de faire opposition à l'inféodation que le Bureau des Finances avait consentie de la partie des murs, promenade et chemin extérieur, en faveur de Jean-Charles-Noël Clausade. Vingt-sept jours après cette délibération, une requête fut adressée au Bureau des Finances, et voici les motifs que les consuls y faisaient valoir :

La communauté réclame la conservation de ses fossés et de son

(1) Les huit portes de Marciac avaient les noms suivants : de St-Jean, de Notre-Dame, de Heuga, de Montlézun, de Morlas, de St-Justin, de Juillac et de St-Pierre.

Digitized by Google

chemin de ronde extérieur. De ses fossés, parce que, Marciac étant située sur un bas-fonds, les eaux qui découlent des hauteurs voisines formeraient de la ville un véritable cloaque, si les fossés qui l'entourent n'en favorisaient pas l'écoulement. De son chemin de ronde, parce qu'il rend aisées les communications nécessaires.

La communauté réclame aussi la conservation de sa promenade et de ses murs. Ces deux objets sont sa propriété; ils sont, par conséquent, inaliénables; c'est la communauté qui, depuis plus de deux siècles, a converti ses remparts en promenade; c'est elle qui toujours a veillé à son entretien, qui, en mainte circonstance, notamment le 13 janvier 1771, par une délibération, a ordonné à ses consuls de faire émonder, arracher certains arbres, et d'en planter d'autres. C'est la communauté qui a aussi toujours disposé de ses murs. Elle en a fait tomber, quand il a été besoin, la pierre nécessaire pour réparer ses ponts, pour les encaissements et bordures de ses rues, surtout depuis l'époque reculée où Marciac n'avait plus que faire de ses fortifications pour sa défense extérieure. Tout récemment encore, 9 octobre 1785, elle a fait démolir les portes de la ville, écrêter les murailles, et cela, sur l'invitation de M. de La Boulaye, intendant d'Auch qui, en passant à Marciac, avait engagé les habitants à sacrifier, en partie, la hauteur de leurs murs, pour réparer les vieux ponts, en construire un nouveau sur le Bouës, et payer la maison presbytérale.

Le sieur Clausade répliqua, et prétendit que la requête de la communauté était pleine de mensonges et de contradictions, ce qu'il était certes bien loin de démontrer. Il faisait observer que le sol de la promenade, les murs, les fossés et autres parties des fortifications, tout en un mot, appartenait à *Sa Majesté*, et concluait tout naturellement à ce que les consuls fussent déboutés de leur opposition. L'adjudication du 13 septembre 1785 devait être exécutée, disait-il, selon sa forme et teneur, et la ville condamnée aux dépens.

Là-dessus, la communauté fit demander à l'Intendant l'autorisation de plaider, et le 18 avril 1786, ce magistrat rendit l'ordon-

Digitized by Google

nance suivante : « Nous, Intendant de la généralité d'Auch, avant » faire droit, ordonnons que les suppliants remettront leurs ti- » tres et mémoires aux avocats du Parlement de Toulouse, et in- » vitons le sieur Clausade, auquel la présente sera signifiée, à » remettre également aux mêmes avocats, dans le délai de quin- » zaine, ses titres et mémoires, afin de terminer le procès dont » il s'agit par la voie de médiation. Et dans le cas où ils ne pour- » raient pas accorder les parties, ils donneront leur consultation » à la vue de laquelle et d'une délibération générale prises dans » les formes prescrites par la déclaration du Roi du 2 octobre » 1702, il sera statué et ordonné ce qu'il appartiendra. » Cette ordonnance fut signifiée le 15 mai 1786 au notaire royal de Marciac.

La communauté s'empressa de remettre ses titres, défenses et papiers entre les mains de deux avocats au parlement de Toulouse, nommés arbitres par l'Intendant d'Auch. Quant au sieur Jean-Charles-Noël Clausade, il ne jugea point à propos de s'exposer à la décision de ces jurisconsultes. Ceux-ci donnèrent, le 1er juillet 1786, leur consultation par laquelle ils établissaient que l'adjudication consentie ne pouvait pas subsister. « En premier lieu (je » cite en abrégeant), cette concession porte sur la promenade pu- » blique et sur le chemin qui entoure la ville. Or, les promena- » des publiques n'appartiennent pas au Roi ni au seigneur haut » justicier (1). La communauté est donc fondée à se pourvoir con- » tre l'adjudication faite au sieur Clausade, car c'est un attentat » à sa propriété.

» En second lieu, un arrêt du conseil du 24 septembre 1764 a » déclaré le roi propriétaire des murailles, fortifications, remparts » et fossés des villes, adjugeant aux communautés tout ce qui est » au-delà; ce qui prouve de plus en plus que la promenade et le » chemin public dont il est question appartiennent à la commu-

(1) Voir Loyseau, *Traité des Seigneuries*, ch. IV, n. 82, 83, 84. Le parlement de Toulouse avait jugé par un arrêt du 16 février 1785, rapporté à la page 292 du tome IVe du Journal du Palais de Toulouse, que ces mêmes objets appartiennent aux villes.

Digitized by Google

» nauté de Marciac du propre aveu de Sa Majesté. Et quant aux » fossés des villes, quoiqu'ils appartiennent au Roi d'après un ar- » rêt du conseil du 20 décembre 1740 rendu contre les particu- » liers qui s'étaient emparés de partie des murs, remparts et fos- » sés des villes dans la généralité d'Auch, lequel ordonne que les- » dits possesseurs justifieraient des titres en vertu desquels ils pos- » sèdent lesdits fonds; et quoique le même arrêt porte qu'à dé- » faut par les possesseurs d'apporter des titres valables, lesdits » objets seraient vendus par les officiers du Bureau des Finances à » ceux qui offriraient de payer des redevances annuelles à Sa » Majesté, il ne s'ensuit pas que le Roi ait entendu que les fossés » de toutes les villes, sans distinction, soient vendus et adjugés au » plus offrant. L'arrêt ne fut rendu que contre les usurpateurs » des remparts et fossés.

» En troisième lieu, quels que soient la lettre et l'esprit des » arrêts du conseil, il n'en faudrait pas moins accorder à la commu- » nauté de Marciac la préférence sur le sieur Clausade, sous l'of- » fre de payer la même redevance au Roi. »

Prenant ces motifs en considération, M. de La Boulaye autorisa, par une ordonnance du 12 août 1786, les délibérations de la communauté, 1er janvier et 26 mars précédents, et lui permit de donner suite au procès pendant devant le Bureau des Finances d'Auch. Mais quelques mois s'étaient à peine écoulés que l'Intendant de la généralité, par un changement d'idées au premier abord inexplicable, rendait, sur une requête non communiquée du sieur Clausade, une nouvelle ordonnance conçue en ces termes (27 décembre 1786) : « Nous, Intendant de la généralité d'Auch, » ayant égard à ladite requête, avons rétracté notre ordonnance » du 28 juin dernier (1), laquelle sera et demeurera en consé- » quence sans effet, et comme non avenue. Ce faisant, ordonnons » qu'à la diligence des consuls de Marciac un fossé de douze pieds » d'ouverture pratiqué sur le terrain concédé au sieur Clausade

(1) Cette ordonnance, sans aucun doute était favorable à Marciac. Je n'ai pu en rouver le texte.

Digitized by Google

» sera comblé et remis en même et semblable état qu'avant ladite
» ordonnance. Et ce, dans la huitaine de la notification de la pré-
» sente, à peine d'en répondre en leur propre et privé nom. »

Grand fut l'étonnement dans la communauté, et le mécontentement aussi, sans doute, quand on connut cette ordonnance. Mais que faire contre une administration de parti pris si peu sérieuse dans ses décisions, et en définitive quasi-omnipotente ? On n'avait guère qu'à courber la tête; on la courba. La communauté de Marciac s'assembla, en effet, le 18 février 1787, et résolut de ne plus contester désormais au sieur Clausade la propriété de la partie des fossés qui lui avait été concédée. Elle bornerait ses réclamations à ce qui concernait la promenade publique et le chemin circulaire au-delà de cette promenade, hors de l'enceinte des murs. J'ignore si la communauté battue sur un premier point avait quelque espérance de remporter la victoire sur un autre. Toujours est-il qu'elle ne fut pas plus heureuse. Elle succomba sous un jugement définitif rendu le 15 mai 1788 en ces termes : « Nous, sans avoir égard à
» l'opposition formée par les consuls, syndics, et communauté des
» habitants de Marciac envers l'adjudication du 13 septembre
» 1785 dont nous les avons démis, ordonnons qu'elle sortira son
» plein et entier effet, et condamnons les consuls, syndics et com-
» munauté dudit lieu aux dépens. »

C'est ainsi qu'après trois années de protestations, bien légitimes, ce semble, la ville de Marciac fut ouvertement sacrifiée aux intérêts et à la commodité d'un seul particulier. Peut-être le Bureau des Finances avait-il besoin de couvrir l'ineptie de l'adjudication qu'il avait faite sans connaissance de cause, et sans avoir réfléchi soit aux circonstances locales, soit aux droits de la ville, soit au sens de la loi en vertu de laquelle il avait agi. Quoi qu'il en soit, les suppliants déboutés de toutes leurs prétentions par l'injustice, et connaissant très bien, dit un document que j'ai sous les yeux, le genre d'hommes qui composait *cette espèce* de tribunal qui les condamnait, firent signifier au sieur Clausade qu'ils en appelaient au conseil de Sa Majesté.

Digitized by Google

La décision du conseil d'Etat se fit, on le devine, longtemps attendre. Il s'agissait bien, en effet, à ce moment formidable où la nation, arrachée de ses bases, était en quête de ce qu'elle appelait ses droits, il s'agissait bien d'une obscure affaire qui intéressait une obscure cité du midi de la France! Néanmoins, l'ordonnance des anciens Trésoriers fut modifiée en un arrêt de forclusion rendu le 17 avril 1791, qui maintenait la commune de Marciac dans la possession de ses remparts convertis en promenade depuis deux siècles.

L'affaire en resta là jusqu'à la publication de la loi du 28 ventose an IV de la République, laquelle établissait le mode des *soumissions* pour l'aliénation des domaines nationaux. Deux acquéreurs, étrangers l'un et l'autre à la commune de Marciac, se présentèrent alors et voulurent obtenir, presque pour rien, du commissaire du directoire exécutif, les trois quarts des murs, fossés, remparts et chemin public autour de la ville. La commune, toujours attentive à défendre ses intérêts, fit opposition à cette vente par acte du dix-neuvième jour du mois de fructidor, et le tribunal civil du département du Gers, le 7 pluviose an V, porta un jugement qui lui était favorable. « La nation placée dans la balance de la justice, comme un simple particulier dont la cause doit être jugée d'après la rigueur des principes et les dispositions de la loi, fut déboutée de ses prétentions. » Il n'était guère possible qu'il en fût autrement après la loi du 1er décembre 1790 relative aux domaines nationaux. Voici le texte de cette loi : « Les anciens murs, fossés et remparts des villes qui ne sont point places fortes, appartiennent à ces villes, si elles sont fondées en titres, ou si leur possession remonte à plus de dix ans; et à l'égard de celles dont la possession aurait été troublée et interrompue depuis quarante ans, elles y seront rétablies (1). » Le texte de cette loi

(1) Voir, dans les *Annales archéologiques*, un instructif et intéressant travail sur la propriété des anciens remparts des villes, par M. le baron de Girardot. Les anciennes enceintes des villes, dit le savant auteur, sont incontestablement des propriétés publiques appartenant (d'après le droit commun moderne) en règle générale, à l'Etat; par exception, aux villes mêmes: mais, dans tous les cas, elles ne peuvent être devenues propriétés particulières que par l'effet d'aliénations régulières, ou d'une possession qui attaque les limites de la prescription.

Digitized by Google

s'appliquait parfaitement à l'espèce du procès survenu entre la commune de Marciac et la nation. Marciac n'eut qu'à faire valoir ses titres.

Si l'administration municipale de Marciac ne craignit pas d'entrer en lutte avec les trésoriers de France d'abord, et, ensuite, avec la nation elle-même, pour conserver ses vieilles murailles, ce n'est pas qu'on les jugeât utiles; son unique but était de sauvegarder ses droits. Et la preuve, c'est que peu de temps après le procès ci-dessus mentionné, la commune déclarait que les murs de la cité et ses fossés étaient plutôt nuisibles qu'avantageux aux habitants. Les murs empêchaient la libre circulation de l'air dans une ville située sur un terrain marécageux; d'ailleurs ils tombaient en ruine, et les pierres étaient volées jour et nuit à mesure qu'elles se détachaient. Quant aux fossés, ils étaient pleins d'eaux fétides qui engendraient souvent des fièvres. Aussi la municipalité ne balança-t-elle pas à vouloir aliéner et fossés et murailles quand une occasion d'utilité publique se présenta.

Le pont de bois jeté sur l'Arros, dans la direction de Marciac à Maubourguet, venait d'être emporté par une inondation. Il était urgent d'en construire un autre, pour ne pas laisser trop longtemps fermée toute communication directe entre cette partie du département du Gers et les Hautes-Pyrénées. Les relations commerciales l'exigeaient impérieusement : quel autre débouché pour les denrées excédantes? L'intérêt des propriétaires le réclamait aussi : comment cultiver les terres sur la rive gauche, s'il n'y avait pas de pont, la rivière n'étant pas guéable, mais au contraire fort encaissée? Cédant à une noble générosité, la commune de Marciac s'offrit de venir au secours du gouvernement, si les fonds lui manquaient, en aliénant ses murs et ses fossés dont la vente présenterait des ressources suffisantes pour la construction du pont. Et si le produit de la vente n'atteignait pas le but désiré, on ouvrirait une souscription en argent et en matériaux bruts pour combler le déficit. Partie des murs et des fossés fut donc mise en vente, on ouvrit une souscription, et on fit une adjudication au rabais de l'entreprise du pont de l'Arros.

Digitized by Google

Tout allait pour le mieux, quand arriva une lettre du commissaire central du département du Gers, 15 germinal an VIII. L'administration réclamait contre la vente et la démolition des murs, et invitait la commune à défendre provisoirement à tous propriétaires et ouvriers de continuer la démolition. Un arrêté conforme aux dispositions de cette lettre fut aussitôt rendu, et on respecta la partie des murs non encore aliénée.

Que devinrent dans la suite ces fragments de remparts sauvés par la lettre du 15 germinal an VIII? Ils tombèrent, sans doute, de vétusté, ou l'administration municipale moins inquiétée plus tard qu'elle ne l'avait été, put en vendre la pierre ou l'employer à des travaux d'utilité cantonale.

Je n'ai rien dit de Marciac pendant les années de la Révolution, et c'est à dessein que je me suis abstenu d'en parler. Quelques documents me manquent encore. Si jamais ils sont à ma disposition, peut-être alors pourrai-je donner un chapitre spécial sur l'histoire de la Bastide pendant cette période.

L'abbé P. LARROQUE.

Digitized by Google

LES WANDALES ET LES ALAINS

Jusqu'à leur invasion en Gaule.

Suite et fin (1).

V

Les Wandales et les Alains, depuis leur établissement en Pannonie jusqu'à leur invasion en Gaule. — J'ai déjà montré les Wandales établis dans la Pannonie dès l'année 337. Ils y vécurent occupés d'agriculture et de commerce, et se relevèrent ainsi, par soixante-neuf ans de paix, de l'abaissement où les avait réduits leur guerre malheureuse contre les Goths. C'est là qu'ils furent convertis en partie au christianisme, et un écrivain spécial et récent conjecture, avec beaucoup de vraisemblance, qu'ils eurent connaissance de l'Evangile par les Gépides (2), à peu près à la même époque où il était aussi propagé chez les Rugiens et chez les Hérules. Les premiers convertis étaient probablement catholiques, comme les Goths dont l'évêque Théophilus souscrivit, en 325, aux décisions du concile de Nicée. Quant aux doctrines d'Arius, les Wandales semblent les avoir empruntées plus tard des tribus gothiques, qui les avaient elles-mêmes adoptées sous le règne de Valens. Encore est-il permis d'affirmer que l'arianisme ne fit d'abord parmi les Wandales qu'un nombre restreint de prosélytes, car ils comptaient encore beaucoup de païens, et même de catholiques, lorsqu'ils entrèrent dans les Gaules (3). Ce ne fut donc que plus tard, et sans doute à la suite de leurs rapports avec les Wisigoths, qu'ils embrassèrent tous l'hérésie d'Arius, avec un

(1) Voir, plus haut, p. 425.
(2) M. Reveillout, dans son excellente *Histoire de l'Arianisme chez les peuples germaniques*, ch. iv.
(3) J. Stilling. *In Comment. de S. Viventio confess.* Bolland. 7 septemb.; Oros. Lib. vii, cap. 41; Surius, *Acta S. Nicas.* 14 déc.

Digitized by Google

acharnement qui devait amener bientôt, en Afrique, cette terrible persécution si bien décrite par Dom Ruinart (1).

Les croyances orthodoxes et schismatiques durent faire aussi quelques progrès chez les Alains. En 383, l'empereur Gratien avait, en effet, amené dans la Gaule beaucoup d'hommes de cette nation, qu'il admit au nombre de ses soldats, et combla de tant de présents et de faveurs, qu'il semblait ne compter que sur eux et ne faire aucun cas du reste de l'armée (2). Ces enrôlements supposent de nombreux rapports avec les Romains, et dès lors il est difficile d'admettre que le christianisme n'ait point aussi été introduit parmi les tribus alaniques, par des missionnaires venus de l'empire, ou même de chez les autres peuples barbares.

Tels sont à peu près tous les renseignements qu'il est possible de trouver, dans les auteurs anciens, sur l'histoire des Wandales et des Alains, depuis leur établissement au bord du Danube jusqu'à la grande invasion de 406. Il ne me reste plus maintenant qu'à étudier les causes de cette invasion, et à marquer les étapes des barbares, depuis les marais de la Pannonie jusqu'à la rive droite du Rhin.

(1) Ruinart. *Hist. Persecutionis Vandalicæ.*

(2) Ἀλανουσ τινασ αὐτομόλουσ δεξάμενοσ καὶ στρατιαῖσ ἐγκαταλέξασ δωρεαῖσ τε ἀδραῖσ ἐτίμα, καὶ θαρρεῖν ἠξίου τὰ πάντων ἀναγκαιότατα, στρατιωτῶν λόγον οὐδένα ποι ουμενοσ. Zozim. *Hist.* Lib. iv, cap. 35. — J'ai cru devoir passer sous silence, dans le corps de ce récit, un événement arrivé cinq ans avant celui que rapporte Zozime, et dans lequel certains historiens ont eu le tort de vouloir faire jouer un rôle aux Alains. Je veux parler de l'invasion des Allemands Lentiens en Gaule. Ces barbares, qui venaient de la Rhétie, furent défaits à Argentaria (378) par les légions romaines commandées par le comte Nannianus, et par Mallabaud, chef des Franks. Ce fait, attesté par Ammien Marcellin, est confirmé par Orose et par la *Chronique* attribuée à saint Jérôme. L'auteur du *Gesta Regum Francorum*, qui vivait sous Théodoric, et qui a recueilli souvent, dans son récit tronqué, des traditions apocryphes, voit peut-être les restes de ces Allemands dans ceux qui auraient été anéantis par les Franks dans les Palus Méotides. « In illo tempore, Valentinianus imperator imperium Romanorum regebat. Eo tempore, gens Alanorum atrocissima rebellaverunt contra prædictum imperatorem. — Illi autem cæsi super fluvio Danubio fugerunt, et intraverunt Mœotidas paludes. — Tunc Franci, qui fuerant de Troja ejecti..., ejecerunt inde Alanos, percusseruntque in ore gladii. » *Gest. Reg. Franc.* ap. *Script Rer. Gal.*, t. ii. Le chroniqueur ne rapporte ici rien qui ne soit rigoureusement possible, bien que les annalistes contemporains qui nous sont parvenus n'aient pas jugé à propos de nous en instruire. En tous cas, il faut suivre le texte de Freher (préféré par Dom Bouquet) et celui du Ms. de l'église de Cambray, où on lit *Alamanni* et non *Alani*. La Chronique de Moissac, et le *Chronicon Regum Francorum* (antérieur à 845), qui ne font évidemment que reproduire les *Gesta Reg. Franc.*, portent aussi *Alamanni*.

Digitized by Google

Nous avons vu (376) les Huns passer le Volga, absorber ou mettre en fuite les tribus alaniques et couvrir les vastes plaines qui s'étendent jusqu'au Tanaïs et aux Palus Méotides. Ces obstacles ne devaient pas les arrêter longtemps. Toujours poussés par Geou-Gen, et guidés par Balamir (1), leurs innombrables cavaliers traversent les Palus à gué (2), massacrent ou rallient quelques bandes d'Alains qui s'étaient réfugiés sur leurs rives depuis le passage du Volga, et tombent sur les Ostrogoths.

A cette époque, les Ostrogoths avaient soumis un grand nombre de peuples germaniques et slaves, et étendu leur domination vers le nord, jusqu'à la Pologne, la Courlande, la Lithuanie, et la Russie méridionale. Leur roi Ermanric, âgé, dit-on, de cent dix ans, essaya vainement d'arrêter cette tourbe d'envahisseurs. Les Huns le battirent en deux rencontres, et il se donna la mort pour échapper à une destinée pleine d'incertitude et de périls (3). Son successeur Vithimir périt dans un nouveau combat, et les Ostrogoths durent se soumettre aux vainqueurs. Voilà donc les tribus tartares à peu près maîtresses de tout le vaste empire d'Ermanric. Elles s'avancent, d'un mouvement irrésistible, sur une ligne qui va des plaines de la Vistule aux Palus Méotides, refoulant toujours vers l'ouest les nations slaves et germaniques.

Les Ostrogoths vaincus, c'était le tour des Wisigoths, qui attendaient les Huns derrière le Dniéper, sous le commandement d'Athanaric. Mais ceux-ci remontèrent un peu plus haut, passèrent le fleuve à gué, et faillirent surprendre l'ennemi. Athanaric leva le camp en toute hâte, et alla se fortifier sur la rive droite du Gerasus (Pruth), dans une position à peu près inexpugnable. Ce-

(1) Balamir, rex Hunnorum, in Ostrogothos movit procinctum. JORN. *De Reb. Get.*

(2) Certains auteurs racontent que le gué leur fut indiqué par une biche poursuivie par des chasseurs, ou par un bœuf piqué par un taon. Zozime prétend que le limon charrié par le Tanaïs avait formé un passage dont les Huns profitèrent pour traverser le Bosphore Cimmérien. M. de GUIGNES, *Hist. des Huns*, liv, I, a fait justice de toutes ces fables. Les gués des Palus-Méotides étaient connus, et d'ailleurs les Huns, dans leur désir d'avancer toujours, n'auraient certainement pas attendu que le hasard les leur fît découvrir.

(3) Magnorum discriminum metum voluntaria morte sedavit. AMM. MARCELL., lib. XXXI, cap. 3.

Digitized by Google

pendant, les Wisigoths n'osèrent y attendre les Huns. Le gros de leur nation, sous la conduite de Fridighern et d'Alavivus, se dirigea vers le Danube, et, après des fortunes bien diverses, obtint de l'empereur Théodose un cantonnement dans les deux Mésies. Athanaric, suivi de quelques bandes fidèles, aima mieux chercher un refuge dans les forêts du Caucaland (1) (376).

Voilà donc maintenant les Huns campés entre les monts Krapathes et le Danube. Slaves ou germaniques, toutes les peuplades de l'Europe centrale fuient, se pressent et s'entrechoquent. Au midi, les légions romaines sont prêtes à disputer le passage. Au nord, les Huns sont déjà maîtres des plaines de la Vistule; sur la rive gauche du Danube, leur tribu royale marche à l'avant-garde, et tous les ans elle marque aux autres hordes une nouvelle étape au couchant. Le grand flot des fuyards menace d'abord l'Italie. Il franchit les Alpes tridentines avec Radagaise (405), vient se briser contre Aquilée, et disparaît par delà les monts. Le voilà qui revient presque aussitôt, grossi des barbares du haut Danube, roulant pêle-mêle des hommes de toute langue et de toute race; deux cent mille d'après ceux-ci, quatre cent mille d'après ceux-là. Les Goths, selon toute apparence, formaient le gros de l'armée barbare, à laquelle s'était rallié un corps de cavaliers alains, et qui marchait précédée d'une avant-garde de douze mille hommes d'élite (2).

Radagaise, le chef de l'expédition, était Goth de naissance, et son nom nous rappelle celui d'un dieu des Obotrites (3). Il était à la fois prêtre et roi. On le voyait chaque jour consulter avec dévotion ses sombres divinités, et leur immoler victime sur victime. Il se vantait de leur préparer une hécatombe « qui apaiserait pour longtemps leur soif de sang humain, » et cette hécatombe

(1) Le Caucaland est un plateau abrupt et couvert de forêts, qui fait partie des monts Krapathes. — Ad Caucalandensem locum altitudine sylvarum inaccessum et montium. Amm. Marc. Lib. xxxi, cap. 5. — C'était là qu'Athanaric avait proposé aux Goths de se réfugier, en cas de défaite, sur le Pruth.

(2) Olympiodorus, *ap Photium*, p. 180.

(3) *Radagast*. V. Mascow, *Geschichte der Teuschen*, liv. viii, ch. 14.

Digitized by Google

c'était la population de Rome, qu'il avait vouée tout entière à la destruction (1).

A son approche, le wandale Stilichon, régent de l'empire d'Occident, rassemble en grande hâte toutes les forces disponibles, trente légions décimées par la guerre et la désertion, un corps d'Alains auxiliaires, et quelques bandes de cavaliers Huns, commandés par Uldin (2). La tourbe des barbares s'était divisée en trois corps, et le plus nombreux, commandé par Radagaise, était déjà devant Florence.

A l'aspect de l'armée romaine, les barbares lèvent précipitamment le siége, et s'enfuient vers la haute vallée de l'Arno. Stilichon les suit de près, et les cerne, tout près de Fiesole, sur une montagne abrupte et sans eau. La famine et la contagion déciment bientôt les envahisseurs. Radagaise essaie de fuir; il est pris et décapité sous les yeux de ses compagnons qui se rendent à merci, et sont vendus comme esclaves sur tous les marchés du pays (3).

L'Italie semblait sauvée; mais la Gaule était perdue. Pour protéger la Péninsule, ce n'était pas trop de toutes les forces de l'Empire. Stilichon avait rappelé, depuis quelques années, les troupes cantonnées dans la première et la seconde Germanie, et les barbares, qui devaient entrer par là, en 406, allaient trouver la ligne du Rhin sans défense (4). Ce nouveau courant d'envahisseurs a sa vé-

(1) Amédée THIERRY, *Stilicon*, dans la *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er juillet 1862.

(2) Toutes ces troupes se trouvaient en Italie depuis 403. Stilichon les y avait rappelées pour faire tête aux Wisigoths d'Alaric, dont l'armée fut mise en déroute à la bataille de Pollentia. V. CLAUDIAN. *De Bello Getico*.

(3) V. l'admirable *Histoire de Florence* de MACHIAVEL, t. I, liv. 2.

(4) Plusieurs auteurs du ve siècle ont accusé Stilichon d'avoir appelé les Barbares. Telle paraît être l'opinion de saint Augustin, et celle de saint Jérôme, qui vivait alors dans sa retraite de Bethléem. «C'est le demi-barbare qui tourne contre l'empire les richesses et les armées de l'empire.» HIERON., *Epist. ad Ageruch.* Le sentiment de saint Jérôme est aussi partagé par Paul OROSE, *Hist. adv. pag.* Lib. VII, cap. 38 et 40, et par PHILOSTORGE, *Hist. Eccl.* Lib. XII, cap. 2. Les écrivains postérieurs, tels que Socrate, Sozomène, Prosper et Marcellin, se sont rangés à leur avis, combattu pourtant par l'autorité d'OLYMPIODORE, *Myriobibl. Phot.*, et par le témoignage moins imposant de ZOZIME, *Hist.* Lib. V., cap. 30-35. Mais il ne faut pas oublier que Stilichon, qui porta tout le poids des affaires en Occident après la mort de Théodose, s'était à la fois rendu odieux aux chrétiens et aux païens. Les chrétiens haïssaient en lui l'homme qui avait restreint les priviléges de l'épiscopat, relevé l'autorité du sénat, qui comptait encore bon nombre de sectateurs de l'ancien culte, et appelé aux grandes charges de l'Etat plusieurs chefs du parti polythéiste, tels que Florentinus, fils de Symma-

Digitized by Google

ritable source dans la Pannonie (1). J'ai déjà parlé des progrès incessants des Huns dans la vallée du Danube. On sait aussi que les Alains cantonnés sur la rive gauche de ce fleuve étaient devenus sujets de l'empire, et qu'ils avaient refusé de suivre l'exemple des hommes de leur nation qui avaient fait cause commune avec les hordes venues des pays situés au nord du Pont-Euxin. D'un moment à l'autre, les Huns pouvaient passer l'eau et les exterminer sans merci. Mieux valait encore quitter la Pannonie et se mettre en route vers l'Occident. C'était aussi l'avis des Wandales

que, Atticus, et Valerius Messala. Ils lui reprochaient d'avoir livré bataille à l'armée des Goths le jour de Pâques, d'avoir confié aux rhéteurs païens l'éducation de son fils Euchérius, qu'ils craignaient de voir arriver un jour à l'empire. D'après beaucoup de chrétiens, Séréna, mère d'Euchérius, aurait cherché à assurer l'avènement de son fils en faisant prendre à Honorius un philtre qui l'avait rendu incapable d'être père. Malgré l'amitié de Symmaque et du poète Claudien pour Stilichon, malgré les concessions faites par le régent de l'empire d'Occident à l'ancienne religion officielle et aux différentes sectes chrétiennes, les factions abattues n'en voyaient pas moins en lui le continuateur de l'œuvre catholique de Théodose, et surtout le soldat *barbare* dominant l'ordre civil et le patriciat romain. Il est certain que les historiens contemporains de Stilichon ont écrit sous l'influence de ces opinions extrêmes et contraires, et qu'ils se sont écartés, sur ce point, de la vérité historique. La critique contemporaine a fait bonne justice de ces erreurs. V. notamment le beau travail sur Stilichon, de M. Amédée THIERRY, dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1862. Bien avant M. Amédée Thierry, un des plus anciens disciples de Hegel, M. SCHULZE, avait publié sur Stilichon une longue monographie: *Flavius Stilicho, ein Walleinstein der Vorzeit*, Leipzig, 1809. Pourquoi faut-il qu'une étude si consciencieuse se trouve compromise par un dogmatisme philosphique issu de Wolf et de Lachmann, et qui laisse déjà pressentir Hegel? L'hégélianisme, que M. Johannes Schulze a puissamment contribué à propager dans l'Allemagne septentrionale, est maintenant une doctrine percée à jour. Tout le monde sait à quoi s'en tenir sur les fameuses théories du *grand homme* et de *l'âme historique des peuples*, au profit desquelles les événements ont été si souvent surfaits ou mutilés, et qui ont exercé une si regrettable influence sur tant d'écrivains d'une incontestable valeur.

(1) Le comte du BUAT, *Histoire ancienne des peuples de l'Europe*, t. VII, GIBBON, *Décadence de l'Emp. rom.*, ch. XXX, MASCOW, *Geschichte der Teuschen*, liv. 8, l'historien de la Confédération helvétique Jean de MULLER, M. SCHULZE, biographe de Stilichon, etc., etc., s'appuyant sur un passage de saint Prosper (*ad Euseb. ad ann*, XI *Honorii*), veulent que les tribus barbares qui envahirent la Gaule en 406 fussent principalement composées des débris des bandes de Radagaise. Le texte de saint Prosper ne favorise que très médiocrement une pareille conjecture, infirmée d'ailleurs par l'ensemble des faits connus, repoussée par l'immense majorité des historiens modernes, et victorieusement combattue par Fauriel, Marcus et plusieurs autres écrivains. M. Marcus a tort néanmoins de faire une exception pour les Suèves. *Hist. des Wand.*, L. I, ch. 5. Sur la foi de deux passages contradictoires de Zozime. Il suppose que les Suèves qui ne se trouvaient pas, dit-il, sur le passage des Wandales et des Alains étaient venus d'Italie en Gaule par les défilés des Alpes cottiennes, et qu'ils faisaient par conséquent partie des bandes qui échappèrent en 405, aux soldats de Stilichon. Mais le régent de l'empire disposait alors, dans le nord de la Péninsule, de forces considérables et bien plus que suffisantes pour anéantir quelques tribus. D'ailleurs, la conjecture de M. Marcus ne saurait tenir devant les textes d'Orose et de saint Jérôme qui affirment, dans les termes les plus précis, que les Suèves entrèrent en Gaule en même temps que les Wandales et les Alains. Saint Jérôme prétend même que ces trois peuples étaient accompagnés des Quades, des Hérules, des Gépides, des Sarmates et des Saxons. *Epist. ad Ager.*

Digitized by Google

Silinges, qui habitaient le même pays, et que la famine forçait de s'en aller chercher fortune ailleurs (1). Les deux peuples entrèrent donc en campagne, à peu près à la même époque. Les Alains marchaient sous la conduite de leurs deux chefs, Goar et Respendial, et les Wandales sous les ordres de Godigisicle. Il est probable que les Wandales Astinges, établis entre les monts Krapathes et le Danube, remontaient, en même temps, la vallée du fleuve sur la rive gauche, et que les diverses tribus émigrantes se réunirent enfin non loin de Passau, où les Alains durent prendre les devants. Tournant alors vers le nord-ouest, et laissant à droite la forêt Gabrétane et la forêt Hercynienne (montagnes du Bœhmerwald et de l'Erzebirge), les barbares s'engagèrent dans le pays des Marcomans et des Hermundures.

Les Hermundures appartenaient, selon toute apparence, à cette puissante nation des Suèves, qui dominait autrefois sur toute la région comprise entre l'Elbe, la Vistule, la mer Baltique et le Danube, et qui avaient même, dit-on, étendu ses conquêtes jusque dans la presqu'île scandinave. A l'époque de César, les Suèves, réduits à un territoire plus restreint, n'en englobaient pas moins encore la plupart des peuplades germaniques; mais sous Auguste, ils étaient déjà bien déchus de leur ancienne puissance. Beaucoup de tribus s'étaient séparées de la tige commune, et les Suèves, établis sur la rive droite du Rhin, entre Bâle et l'embouchure du Mein, dépassaient à peine au levant les rives de l'Elbe, dans la direction de la forêt Hercynienne. Ils en étaient donc alors à peu près réduits à la Souabe du moyen âge. Les Romains profitèrent de leur affaiblissement et les attaquèrent. Un grand nombre de barbares tombèrent entre les mains des vainqueurs, qui les transportèrent en Gaule. Les autres allèrent chercher asile en Bohême, sous les ordres de leur roi Maroboduus. A l'époque de Tibère, les Langobards se séparent des Suèves. Ils vont s'établir

(1) Vandali Mœotidis paludis accolæ, cum fame premerentur, ad Germanos, quos hodie Francos nominant, et fluvium Rhenum se receperunt, tractis in societatem Alanis natione Gothicâ. PROCOP. *De Bello Vind.* Lib. I, cap. 3. Cf. JORNAND. *De Reb. Get.*, cap. 31.

Digitized by Google

au nord de la Germanie, dans la patrie primitive des Wandales, et Maroboduus, abandonné par les siens et assailli de toutes parts, est forcé d'implorer l'appui des Romains. Protection stérile, patronage dérisoire, car bientôt les Wandales arrivent en Bohême, et partagent le pays avec les anciens possesseurs. Dès ce moment, les Suèves perdent toute importance historique. On retrouve leurs tribus dispersées dans le monde barbare, depuis la Frise jusqu'à la Pannonie, tantôt mêlées avec les peuples Sarmates, tantôt errantes dans les forêts de la Rhétie.

Les Hermundures apparaissent dans l'histoire au commencement de notre ère. Ils battent le roi des Goths Catualda (19 ap. J.-C.), et trente-deux ans plus tard, nous les voyons aussi vainqueurs des Quades. Dans la guerre des Marcomans (152), ils suivent le parti des Romains, et obtiennent en récompense de commercer avec l'empire. C'est probablement alors qu'ils durent étendre leur domination au levant de la forêt Hercynienne, en tirant vers le haut Danube, où nous les trouvons encore au moment du passage des Barbares en 406.

Les Alains et les Wandales marchaient toujours vers le nord-ouest, ralliant sur leur passage des bandes de Quades, de Gépides, de Saxons, de Hérules, etc., détachées sans doute du gros de leur nation. Les Marcomans fournirent aussi leur contingent à l'invasion, et un corps de Suèves Hermundures les suivit sous la conduite du roi Herménéric.

J'ai déjà dit que les Alains, commandés par Goar et Respendial, marchaient à l'avant-garde. Ils débouchèrent dans le pays des Franks, et arrivèrent sans combat sur les bords du Rhin, où ils s'arrêtèrent, sans doute pour attendre les Wandales et les tribus qu'ils traînaient à leur suite. La confédération des Franks occupait alors la rive droite du fleuve, depuis le Mein jusqu'à l'Océan; tandis que les Alemanes étaient établis en amont, entre le Mein et le lac de Constance. Ces deux peuples étaient pour l'empire de forts dangereux voisins, et tout récemment encore, ils

Digitized by Google

avaient soutenu leur compatriote Arbogast dans sa révolte contre Valentinien et Théodose. Après la mort de ce dernier, Stilichon s'était rendu sur les bords du Rhin, et il avait conclu avec les tribus riveraines un traité par lequel elles prenaient l'engagement de respecter les frontières de l'empire (1). A raison de leur situation topographique, les Alemanes et les Franks avaient été l'objet de son attention particulière. Il crut même pouvoir compter assez sur leur fidélité pour rappeler en Italie les légions cantonnées dans la première et la seconde Germanie, et abandonner ainsi le passage du fleuve à la garde exclusive des barbares d'Outre-Rhin. Quatre ou cinq ans environ (399) après ce traité, un Frank, appelé Marcomer, excita les défiances de Stilichon, qui le fit arrêter et conduire en Toscane. Cet acte d'autorité excita parmi les nouveaux alliés un certain mécontentement; mais un chef, nommé Sunno, ayant voulu prendre les armes pour venger son compatriote, il périt assassiné de la main de ses propres soldats, et les Franks s'abstinrent désormais de toute attaque contre l'empire (2).

On a vu les Alains arriver les premiers sur les bords du Rhin. Ils y firent halte sans être inquiétés par les Franks dont ils venaient de traverser le pays (3). Peut-être ces derniers avaient-ils le pro-

(1) Germania quondam.
Illa ferox populis, quæ vix instantibus olim
Principibus tota poterat cum mole teneri,
Jam sese placidam præbet Stilichonis habenis,
Ut nec præsidiis nudato limite tentet.
Expositum calcare solum, nec transeat amnem,
Incustoditam metuens attingere ripam.
CLAUDIAN. *De Bello Gético*.

(2) CLAUDIAN, *De laudib. Stilic.*

(3) M. FAURIEL, *Hist. de la Gaule mérid.*, t. I, p. 46, veut, au contraire, que les Alains, suivis de quelques bandes de Burgundes, soient arrivés aux bords du Rhin en traversant le pays des Alemanes. C'est là une erreur manifeste. Saint Jérôme, *Chron. ad an.* CCCLXXIV *ap. Euseb.*, nous apprend que les Burgundes, au nombre de 80,000 combattants, s'étaient établis sur les bords du Rhin dès l'année 374. Ils n'avaient donc pu se rallier aux Alains qui traversaient la Germanie. Quant au passage de ces derniers sur le territoire des Alemanes, aucun texte ne vient à l'appui de l'hypothèse invraisemblable de M. Fauriel. Comment admettre, en effet, que dans ce cas les tribus restées fidèles à Respendial eussent pu accourir à temps au secours des Wandales qui débouchèrent dans le pays des Franks? Comment surtout M. Fauriel, qui veut que l'invasion de 406 soit un acte mûrement combiné et réfléchi, a-t-il pu croire en même temps que le lieu du rendez-vous général des barbares n'avait point été fixé, quand il est constant que les envahisseurs, et particulièrement les Alains, connaissaient si bien la route?

Digitized by Google

jet de diviser l'ennemi, et de l'écraser ensuite dans des combats partiels. Peut-être aussi connaissaient-ils la division qui avait éclaté parmi les tribus alaniques, car le parti de Goar s'était déclaré pour les Romains (1), tandis que celui de Respendial n'attendait que le moment de franchir le Rhin pour mettre la Gaule au pillage. Les Franks aimèrent mieux marcher au-devant des Wandales, et un combat terrible s'engagea. Déjà ceux-ci avaient perdu près de vingt mille hommes et leur roi Godegisicle (2), quand Respendial arrive au galop avec ses cavaliers alains, tombe sur les Franks, les met en déroute, et sauve ainsi les Wandales d'une destruction complète (3).

La victoire de Respendial livrait la Gaule aux Germains. Les légions rappelées autrefois par Stilichon étaient toujours en Italie, et pas une cohorte de vétérans, pas un corps de lètes ou de fédérés, ne se montrait au-delà du fleuve pour en disputer le passage. Après la victoire, Gunthéric, fils de Godigisicle, fut proclamé roi des Wandales; quelques bandes de traînards rejoignirent leurs

(1) Les Alains de Goar n'entrèrent dans la Gaule qu'un peu plus tard. Les Wisigoths les forcèrent pendant quelque temps de se joindre à eux, mais ils s'en séparèrent vers la fin du règne d'Ataülf, lors du siége de Bazas, raconté par Paulin de Bordeaux, dans son *Eucharisticon*. La chronique de saint Prosper nous apprend qu'en 440, leur roi Sambida obtint un établissement dans la Viennoise, sur le territoire de Valence. — Deserta Valentinæ rura Alanis, quibus Sambida præerat deserta traduntur. PROSP., *Chron.* ad ann. 440. — Il paraît que les Alains ne se fixèrent point dans ce pays sans opposition. — Alani, quibus terræ Galliæ ulterioris cum incolis dividendæ a patricia Aetio traditæ fuerant, resistentes armis subigunt, et expulsis dominis terræ, possessiones vi adipiscuntur. PROSP. *Chron.* ad ann. 442.—L'abbé DUBOS, *Hist. crit. de la Monarch. Françoise*, l. II, ch. 2, lit dans la première citation *Orléans* au lieu de *Valence*, et il justifie sa correction par deux motifs : 1° Les Alains habitaient les bords de la Loire et non ceux du Rhône; 2° la ville de Valence ne peut être attribuée à la Gaule ultérieure, dont la *Chronique* qui porte le nom de saint Prosper parle un peu plus bas.— Ne pas confondre comme Hadrien Valois (*Res Franc.*, lib. IV, p. 173) le roi Sambida avec son successeur Sangiban, qui combattit pour les Romains en 451 à la bataille de Châlons. V. JORNAND. *De Réb. Get.*, cap. 38.

(2) MARCUS, *Hist. des Wandales*, l. 1, ch. 5, traduit ces trois mots d'un passage de RENATUS FRIGERIDUS rapporté plus bas : *Godigisclo rege absumpto*, le roi Godegisicle séparé des siens.

(3) Interea Respendial, rex Alanorum, Goare ad Romanos transgresso, de Rheno agmen suorum convertit, Vandalis Francorum bello laborantibus, Godigisclo rege absumpto, acie viginti fermè millibus ferro peremptis, cunctis Vandalorum ad internecionem delendis, ni Alanorum vis tempore subvenisset. RENATUS PROFUTURUS FRIGERIDUS. ap. GREGOR. TURON. *Hist. Franc*, lib. II.

Digitized by Google

tribus, et les barbares traversèrent le Rhin, entre Mayence et Cologne, le dernier jour de l'année 406 (1).

JEAN-FRANÇOIS BLADÉ.

15 novembre 1863.

(1) Vandili... in Germanos irruunt, qui nunc Franci dicuntur, simulque fluvium Rhenum trajecerunt, in societatem Alanos, Gothicum ipsum genus adsciscentes : inde postea duce Godigisco in Hispaniam penetravere, etc. PROCOP. *De Bel. Vind.*, lib. I, c. 2. — Le passage du Rhin eut donc lieu sur le territoire des Franks. Or, ce peuple occupait le cours inférieur du Rhin, à partir de l'embouchure du Mein jusqu'au pays des Burgundes, établis au nord de Mayence depuis 377, ainsi que l'affirment Olympiodore et saint Jérôme. C'est donc bien entre l'embouchure du Mein et le territoire des Burgundes que les barbares ont dû passer. Lebeau, Gibbon, et d'autres historiens supposent que ce passage eut lieu près de Mayence, parce que cette ville est la première des Gaules qui fut ravagée par les Wandales. Mais cette conjecture ne repose sur aucun texte, et le passage pourrait tout aussi bien avoir été pris un peu plus au nord.

Digitized by Google

Histoire littéraire de la Gascogne.

PIERRE DE LA BASTIDE DU TAUZIA [1].

II

Le poète de Bétharram.

Il est plus que temps de dégager ma parole deux fois donnée (2), en achevant l'histoire d'un des meilleurs poètes latins de notre province par l'étude de son œuvre originale : « Le poème topographique et historique sur Notre-Dame de Bétharram,» — *Carmen topographicum et historicum de Virgine Deipara Betharamia.* Le traducteur d'Arnauld d'Andilly, ayant assoupli son talent dans sa lutte réitérée avec des textes français d'une rare élégance, consacra sa maturité poétique à chanter sa céleste protectrice, et le lieu béni où elle avait reçu si longtemps l'hommage quotidien de sa piété filiale. Bien plus curieux pour nous que ses travaux de traduction, plus remarquable d'ailleurs par la perfection du style, ce poème n'a pas obtenu peut-être la même renommée. L'auteur n'eut pas la consolation de le publier lui-même. La congrégation de Bétharram le conserva avec un soin bien mérité; et l'abbé de Lupé en procura l'édition posthume, en 1667, sans négliger cette occasion de remettre sous les yeux du public les travaux du pieux auteur consacrés par un premier succès. Quoique le titre de ce bouquin semble donner la place la plus importante à ces imitations, qui occupent en effet les trois quarts du volume, les premières pages sont consacrées au poème de Bétharram, et

(1) Voyez tome III, p. 402.
(2) Voyez tome III, p. 420 et plus haut, p. 211.

Digitized by Google

les trois pièces préliminaires se rapportent plus particulièrement à cet ouvrage.

La première de ces pièces est une dédicace du livre à Notre-Dame de Bétharram, par le noble et pieux éditeur. On ne sera pas fâché que j'en traduise quelques lignes, témoignage éloquent de la ferveur d'un supérieur de Bétharram, qui appartenait par la naissance, j'en ai aujourd'hui la certitude, au diocèse actuel d'Auch : Jean Tristan de Lupé du Garrané. J'ai eu sous la main, grâce à une bienveillante communication de M. le comte de Lupé, de Lacassagne, un acte du 8 avril 1642, par lequel Charles de Lupé, *seigneur du Guarranné, Lacassagne et autres places,* assure à son fils Jean de Lupé, sieur de Clarac, comme titre clérical, une rente annuelle de deux cents livres à prendre sur la métairie de Clarac et sur les dîmes des lieux du Farandat, Saint-Pesserre, Sainte-Mère, Castet-Arrouy. Or, parmi les témoins figure « noble Jan Tristan de Lupé, docteur en théologie, recteur de Sainte-Mère.» C'est celui-là même qui devint vicaire général d'Auch et supérieur de Bétharram, et à qui nous devons l'édition du précieux poème de Pierre de la Bastide. Or, voici comment il offrait à sa patronne céleste les vers de son ami. Je traduis d'un latin très élégant.

A Marie
très glorieuse Vierge
Mère de Dieu
honorée à Bétharram
d'un culte spécial
justifié par mille bienfaits
ces œuvres
de Pierre de la Bastide du Tauzia
sont vouées et dédiées
par
J. T. de Lupé du Garrané, son
très dévot serviteur.

Ce fut autrefois un usage cruel des nations barbares d'exposer leurs enfants pour qu'ils trouvassent, comme dit Tertullien, dans le cœur d'un passant une pitié qu'ils n'avaient pas trouvée dans un père et une mère. Pour moi, j'ai cru faire une œuvre pleine de piété en offrant

Digitized by Google

cette production de l'esprit de mon ami à votre souveraine clémence, ô très bonne Mère de Dieu, dont l'accueil lui sera si indulgent et la protection si glorieuse. Et pouvais-je consacrer ce travail à un autre qu'à vous? Votre dignité méritait un tribut plus considérable, je l'avoue en déposant à vos pieds en mon nom et au nom de mon ami ce modeste présent. Je vous offrirais un gage plus excellent de reconnaissance pour vos bienfaits envers nous deux, si j'en avais le pouvoir..... Chaque fois qu'il m'a été donné de gravir cette montagne de Bétharram qui vous est consacrée, j'ai goûté dans votre temple, je ne saurais l'oublier, des joies telles que tous les hommes les envieraient et que bien peu les ont éprouvées. C'est là, parmi les pics d'une contrée montueuse, que vous offrez l'accès le plus facile; parmi les horreurs d'un site sauvage, la vie est plus douce que dans les demeures préparées pour le plaisir; ce désert est inondé des flots de peuple qui accourent vers vous; ces sommets habités par d'éternels frimas se réchauffent au souffle de la piété des pèlerins; dans ces champs incultes et abandonnés les saintes œuvres de vos clients ne cessèrent jamais. Que les poètes profanes implorent donc, s'ils le veulent, le secours des Muses, comme un gage assuré d'immortalité pour leurs écrits; moi, fort de votre seule assistance, j'ose espérer davantage pour l'œuvre de mon ami de pieuse mémoire; elle sera non-seulement éternelle, mais, ce qui vaut mieux, chère à vous et à vos serviteurs. Souffrez donc que des chants consacrés à votre gloire paraissent sous vos auspices, et après avoir (je n'en saurais douter) largement payé dans le Ciel les travaux de l'auteur, indulgente patronne, aimez, protégez, défendez son ami, votre client encore retenu sur la terre.

J'ai supprimé un trop long parallèle entre les Muses et la Très Sainte Vierge; mais la merveilleuse onction de cette prière du pieux éditeur me porte à citer plus encore peut-être qu'on ne voudrait. Je résisterai du moins à l'envie qui me prend de traduire l'épître de l'abbé de Lupé à Jean de Sallies, évêque de Lescar. On y remarquerait surtout les louanges accordées au controversiste habile qui travailla si efficacement à la conversion des calvinistes et au rétablissement de toutes les œuvres catholiques dans son diocèse. « Tous ces titres d'honneur, dit en terminant le noble écrivain, je les diminuerais plus que je ne les mettrais en lumière par la petitesse de mon génie... Mais j'aurai beau les taire, les pierres

Digitized by Google

de l'église de Bétharram crieront, ces pierres qui en recevant de vos mains l'impression sacrée de la croix, dans la solennelle consécration si longtemps désirée de ce sanctuaire vénérable, sont devenues autant de monuments de votre piété (1). »

La Bastide, à tort peut-être, ou du moins sans antécédent dans la littérature classique, a cru devoir partager son poème descriptif et historique en périodes de dix vers hexamètres. Les dizains de la Vie de Jésus-Christ d'Arnauld d'Andilly avaient sans doute naturellement imprimé cette cadence régulière à sa veine poétique. Les dizains du poème de Bétharram sont au nombre de cent vingt-huit, et se groupent en quatre parties inégales (les deux dernières sont plus courtes) : les origines et les accroissements du pèlerinage; — la description du lieu; — les miracles de Notre-Dame de Bétharram; — les pieuses occupations des missionnaires et des pèlerins. Voici le début :

Au milieu des âpres montagnes et des rochers pyrénéens, dans les lieux que le Gave béarnais arrose de ses ondes rapides et bouillonnantes, j'essayais des chants sacrés sur une flûte virginale. Mais j'ai chassé d'abord les Muses et Phébus leur roi. Je n'ai rien à démêler avec vous, fantômes créés par la folie des vieux poètes, éternel jouet d'une funeste erreur. Ce n'est pas à moi de cueillir au sommet du Parnasse de stériles lauriers, ni de ceindre mon front de couronnes de lierre, ni de boire l'eau fabuleuse d'Hippocrène. Pour moi coulent les ondes de la fontaine de la Vierge.

(1) La troisième pièce préliminaire est un sonnet adressé *à Monsieur de Lupé sur le soin qu'il a pris de faire imprimer les œuvres de son amy.*

Illustre de Lupé, votre amy plein de gloire
Triomphe par vos soins de la poudre et des vers,
Et revoyant le jour en chacun de ses vers
Remporte sur la mort une noble victoire.

Betharram, il est vray, conservait sa mémoire;
Mais donnant au public ses ouvrages divers,
Vous le faites connaître au bout de l'univers,
Eternisant son nom avecque son histoire.

Enfin vous nous montrez par un double bienfait
Qu'on ne peut obliger mieux que vous l'avez fait
En faisant voir le jour à cet auteur illustre;

Puisque voulant tirer ses œuvres de l'oubly
Vous redonnez un nouveau lustre
Aux admirables vers du sçavant d'Andilly.

La pièce est signée A. C. I. T.

Digitized by Google

Toi seule, ô Vierge Mère, donne-moi pour te chanter la force et l'ardeur du courage; bénis l'audace de mes projets. Tu peux élever plus haut que le ciel mon esprit si bas et répandre sur mes lèvres ton lait virginal. Déjà s'annonce pour moi un labeur divin; déjà s'apprête aussi une divine récompense pour ton poète. Quel prix excellent! Toi-même, ô Vierge, tu cueilleras pour moi sur le front chenu de la montagne une couronne où l'or s'entrelace aux feuillages de Bétharram, germant entre les épines et le sang épanché et la sainte sueur de ton Fils (1).

Il me semble que ces images, sans exemple dans la poésie classique, ont un charme pénétrant d'éclat et de fraîcheur. Il faudrait louer ensuite l'habileté avec laquelle le poète assouplit son vers toujours harmonieux à expliquer la double étymologie hébraïque et béarnaise du nom de Bétharram (*maison du Roi* et *beau rameau*). Avant d'arriver à l'origine du pieux sanctuaire, il salue en quelques vers les églises de Marie dispersées dans l'univers catholique, non sans une mention particulière pour un pèlerinage bien connu.

Toi aussi, gloire éclatante du sol gascon, chère à notre auguste Mère, toi aussi, je te passerai sous silence, église de Garaison. Il est vrai que Bétharram qui t'a été confié te reconnaît presque pour sa mère. Mais dans un poème élégant, Aubéry, le plus élégant des poètes, t'a revêtu d'un manteau éclatant de la pourpre de Tyr et t'a produite aux regards de l'Univers!...

Aimable et fraternel hommage au vieux professeur d'humanités du collége d'Auch, qui avait déjà publié son poème *Diva Virgo Garrazonia*, fort inférieur à celui de La Bastide, mais que le poète

(1) Tu mihi, Virgo parens, in carmina suggere vires
Audacesque animos et grandibus annue cœptis:
Tu potes abjectam super æthera tollere mentem
Et mea virgineo perfundere labra liquore.
Divinum mihi surgit opus, divina parantur
Præmia, et emerito merces amplissima vati.
Tu mihi docérptam calvo de monte coronam,
Et Betharamæis intextum frondibus aurum,
Virgo dabis, spinas inter fusumque cruorem,
Sudoremque tui sacro de corpore Nati.

Str. II.

Digitized by Google

de Bétharram loue par ses qualités les plus frappantes, la profusion des couleurs et l'accumulation des richesses :

Auberius culto vatum cultissimus ille
Carmine, ceu Tyrio radiantem murice, totam
Induit, et toti visendam tradidit orbi !

Le buisson ardent découvert par les bergers, et au milieu duquel brillait une image de Marie, la piété du peuple qui vient la vénérer, sa double translation dans une niche bâtie au-delà du Gave et dans l'église même de l'Estelle, son double retour miraculeux au lieu de sa première apparition, les avertissements inspirés de Rémonde, pieuse paysanne qui insiste inutilement pour la construction d'une nouvelle église, la négligence des habitants, la grêle qui les punit, le modeste sanctuaire qui s'élève enfin pour la céleste image : tout cela est raconté avec une rapidité attachante et lumineuse. Mais voici le protestantisme et ses fureurs, Mongoméry et ses hordes incendiaires. Bétharram reçoit les premiers coups, et la chapelle vénérée est réduite en cendres. Mais l'aurore de la résurrection a lui. Le recteur de Garaison, — c'est Geofroi, placé là par le vénérable archevêque d'Auch, Léonard de Trapes, — conduit une procession vers Bétharram. Arrivé à Tarbes, on essaie en vain de le faire reculer. Son courage brave tout danger ; d'ailleurs les pieux catholiques accourent de toutes parts, et le noble seigneur de Miossens (*Albretius heros*), accueille et encourage les pèlerins. Leur pieux et poétique voyage s'accomplit heureusement; ils traversent Nay, ville hérétique, ils saluent au lever du soleil la place où fut Bétharram, ils arrosent de larmes les cendres de l'église profanée.

Enfin, un prélat béarnais, Jean de Sallette, évêque de Lescar, relève le sanctuaire de Notre-Dame de Bétharram, qui est encore l'objet des attentions de son neveu et successeur Henri de Salette, l'habile et zélé controversiste. La présence de l'archevêque Léonard de Trapes consacre le triomphe définitif de la Vierge Marie et de l'Eglise catholique à Bétharram; Marca, jadis l'espoir, depuis la gloire du Béarn,

Digitized by Google

Spes benearnææ quondam, nunc gloria gentis,

Marca fait l'histoire du pieux pèlerinage; enfin l'apostolique Charpentier y établit une congrégation florissante.

Ces hommes excellents en piété, prêts à souffrir les coups, les traits, les croix et toutes les souffrances de la vie..., se bâtirent au milieu des rochers d'humbles cabanes, une demeure où les mets les plus pauvres soutenaient leurs corps.

Ici nulles délices; les fruits recherchés par le luxe et la mollesse ne germent point sur ces âpres rochers hérissés de buissons épineux. A peine la terre fournit quelque maigre légume, et l'ail, ragoût succulent des tables indigentes. Ni la poire, ni la pomme ne brillent sur les branches. La cerise n'a point de suc; la prune revêt à peine son noyau d'une aride pellicule; à peine aux jours du printemps les pâtres cueillent-ils quelques fraises; les pâturages inaccessibles ne se changent point en flots de lait pour l'agreste colonie. Prends courage pourtant, pieuse compagnie, tu seras rassasiée d'une nourriture céleste (1).

Déjà, la Vierge Mère t'envoie de consolantes nouvelles : la terre t'offrira des mets non achetés. Celui que la maison de Bétharram aime à saluer comme son père te consacre son patrimoine. Le Seigneur lui inspire ce salutaire sacrifice; Charpentier obéit sur le champ et consacre sa personne et ses biens à la maison de sa mère, qu'il enrichira encore après sa mort du don de son cœur....

Mais voici le temps du triomphe. Déjà la terre donne avec abondance toute sorte de fruits délicieux et des gerbes de froment.... Le monde n'a rien de pareil aux collines de Bétharram, où la brise caresse d'un souffle harmonieux les fleurs éblouissantes, et s'imprégne des parfums de l'ambroisie.

Suit l'éloge le mieux senti du Gave et de ses vagues impétueuses qui respectèrent toujours, dans leurs plus grandes fureurs, l'autel de la Vierge. Je n'en cite qu'un fragment.

(1) Non hic delicias aut mollis pabula luxus
Vepribus et spinis horrentibus aspera saxa
Suppeditant : vix præbet olus, vix terra ministrat
Allia, pauperibus lautissima fercula mensis.
Non pyra sunt, non poma suis pendentia ramis.
Vix succus cerasis ullus, vix arida pellis
Ossa tegit prunis: pueri vix tempore verno
Mollia fraga legunt; nivei nec copia lactis
Sufficit agresti per devia pascua turbæ.
Sume animos, pia turba, cibis satiabere Divum.

Digitized by Google

Se précipitant du haut des Pyrénées, il roule avec rapidité à travers les rochers et les précipices. Bientôt, il mugit avec plus de fureur dans une plus large vallée, et de ses flots qui se gonflent menace les campagnes. Mais quand il passe devant le sanctuaire de Bétharram, et de son cours sinueux découpe les champs consacrés à la Vierge, il s'apaise tout à coup, et brisant la fureur de son onde impétueuse, se ralentit et coule à flots si calmes qu'il semble saluer sa reine par un léger murmure et déposer à ses pieds l'humble tribut de ses eaux.

Malgré le charme des vers descriptifs, que La Bastide réussit d'ordinaire mieux que tous les autres, je ne veux que glisser sur la seconde partie de son poème : *Descriptio loci* (strophes XLVIII à LXXXVIII). La Bastide décrit, en partant du pied de la montagne, les diverses stations du Calvaire de Bétharram, non sans contempler du sommet l'immense perspective des Pyrénées. Après un hommage à Louis XIII, principal bienfaiteur du lieu, l'auteur décrit l'église dont il visite successivement toutes les chapelles. Une monographie détaillée de l'ancien sanctuaire y trouverait de bons renseignements. De l'église, le poète pénètre dans la maison des missionnaires par le réfectoire des pèlerins; il décrit avec un intérêt vivant la cuisine même, et surtout la fontaine qui coule tout près de la cheminée.

L'eau jaillit d'un double canal. Vous croiriez voir un ivoire liquide ou des flots de lait ou l'argent en fusion dans une fournaise embrasée. C'est comme l'alliance de deux éléments : le feu pétille près de l'eau qui ne cesse de couler, sans que l'un nuise jamais à l'autre; le feu cuit les aliments, l'eau présente une boisson inépuisable, et dans son lit vous voyez çà et là nager les truites que vous pouvez prendre avec la main.

La cave, fournie de vins généreux, n'est pas oubliée; ni le salon donnant sur le Gave, ni les chambres voisines, ni le trésor de Bétharram, placé plus haut près des cellules destinées aux hôtes en retraite. Le poète vous presse, après cette visite intérieure, de faire avec lui une promenade au dehors, et la pêche des truites lui offre une occasion charmante de déplorer les piéges que le diable tend aux pauvres âmes. Le nouveau jardin est décrit en quelques vers pleins d'élégance, et l'auteur, qui possédait un

Digitized by Google

sens du pittoresque, remarquable surtout en son temps, ne néglige pas de dérouler encore à vos regards le paysage varié de bois et de vignobles et la haute barrière des montagnes.

Je me contente d'indiquer les miracles de Notre-Dame de Bétharram racontés dans la troisième partie du poème. Le premier de tous est celui qui arriva à la croix solennellement plantée par le saint archevêque Léonard de Trapes : un vent d'orage la renversa, mais elle se releva d'elle-même, entourée d'une auréole lumineuse qui frappa assez longtemps les regards des pauvres paysans de la contrée. — La fontaine de Bétharram était intermittente et presque perdue; fléchie par la prière, la Vierge l'a fait couler avec une merveilleuse abondance. — Un marchand de Grenade, lié par un pacte exprès avec le diable, retrouve près de l'autel de Marie la paix de la conscience. — Une possédée, du nom de Marthe, est délivrée de souffrances horribles. — Une petite enfant, de Saragosse, est guérie d'une affection nerveuse qui l'avait entièrement défigurée. — Un bras d'argent, déposé au trésor de le dévote chapelle, rappelle la guérison de la comtesse de Lauzun, issue de l'illustre famille de Gramont, qui prodigua ses bienfaits à ce pèlerinage. — Madame de Carbon *de Vidaussa* (Bidache ?), M. Delong, du parlement de Toulouse, invoquèrent efficacement le secours de Notre-Dame de Bétharram contre le fléau de la peste. — Enfin, tous les maux du corps ont trouvé leur guérison dans ce sanctuaire; mais ce sont surtout les blessures des âmes qui se ferment sans cesse, par le ministère de prêtres occupés tous les jours à entendre les confessions dans l'église.

La quatrième partie, consacrée aux occupations des habitants et des pèlerins, est la plus courte (strophes CXIII à CXXVIII). Encore, sauf quelques jolis vers sur la musique sacrée qu'on entendait dans la dévote chapelle et de graves paroles sur la sainteté requise dans les prêtres voués au service de Marie, le poète s'étend surtout sur les horreurs de la guerre civile et étrangère, au bruit de laquelle il achevait son poème. Il rappelle les bienfaits de

Digitized by Google

Louis XIII et de Louis XIV pour la Vierge de Bétharram et lui offre ses vœux pour la France et pour le roi. Voici ses deux derniers dizains :

C'était au jour solennel où la Vierge quittant la terre avait franchi les parvis étincelants des cieux, que votre père, grand Roi, offrit son vœu célèbre. C'est le même jour qui m'avertit de clore un chant où je dévoile aux mortels les secrets d'en haut et où je proclame tous les succès qui doivent couronner mon roi. « Bon courage, a dit la Vierge, le ciel combat pour toi, les célestes phalanges viennent se ranger autour de tes drapeaux. De quels illustres triomphes tu embelliras un jour la France ! » Et la Reine des Cieux a regagné sa cour.

Tels sont les vers que ton poète composait pour toi, ô Vierge, vers mal venus au milieu des communes alarmes; mais enfin, sur un frêle esquif, nous avons traversé une mer immense. Toi-même, ô céleste patronne, tu me presses de laisser là des œuvres périssables et de mettre un terme à ces chants. Puissé-je obtenir, pour prix de mon travail, non l'abondance de l'or, ni les pierres précieuses, ni le vain éclat du monde, ni ses molles délices, ni ses somptueux ameublements, mais l'amour divin, mais la lumière qui baigne le ciel et les joies immuables de l'éternelle vie !

Plusieurs vers de ce dernier chant prouvent que le poème a été écrit vers 1640; l'auteur avait déjà probablement traduit la Vie de Jésus-Christ d'Arnauld d'Andilly; mais il n'avait rien publié. Il compta depuis sur le nom du poète français pour donner au public ses traductions; mais son poème sur Bétharram était sans doute à ses yeux une œuvre de famille, et probablement nous n'en aurions jamais joui sans la prudente amitié de l'abbé de Lupé. C'est, du reste, ce caractère intime qui fait le premier mérite de l'œuvre. « Le trait le plus saillant de ce poème, dit M. l'abbé Menjoulet, qui l'a déjà si bien apprécié, c'est l'expression presque continuelle de la dévotion de l'auteur pour la Très Sainte Vierge... C'est ici un de ces ouvrages qu'on doit lire pour respirer tout le parfum qu'ils exhalent. »

Au point de vue purement littéraire, il faut admirer le mouvement et la vie qui règnent dans le poème, depuis le premier vers jusqu'au dernier. La rapidité des traits, la profusion des

Digitized by Google

apostrophes sont, un peu trop peut-être, d'un poète lyrique; mais il ne m'est pas arrivé d'en éprouver jamais embarras ou fatigue. Grand nombre de vers sont frappés au meilleur coin; si d'autres languissent, ils n'offrent pourtant jamais ce prosaïsme désespérant, si commun dans la plupart des poètes latins, antérieurs à l'époque de Vanière et de Rapin. Une fécondité prodigieuse, une imagination riche, mais déréglée, un style fait de mille pièces disparates, voilà ce qu'offrent les versificateurs latins d'alors, le P. Aubéry, par exemple. Mais La Bastide est sobre; malgré quelques expressions qui ne sont pas tout à fait latines, son langage est habituellement correct, toujours clair et facile; son vers tombe très heureusement, et, dans les descriptions naturelles surtout, rencontre souvent l'image vraie et vivante. Quant au goût des pointes, alors universel, il y échappe presque complètement. Une lecture attentive en noterait à peine de loin en loin quelque trace : par exemple, quand le nom de *Marca*, retourné sur lui-même, devient l'occasion d'un compliment pour cette arche (*Arcam*) de science; ou que saint Joseph le charpentier reçoit du dévot poète une épigramme où une idée technique est exploitée sans aucune délicatesse (1).

(1) Voici le quatrain sur Saint Joseph :

Tu faber es, magnique tibi fabricator Olympi
Perfectam mira tradidit arte domum.
Hanc igitu r caute serva, fidissime custos,
Qui fabricare tua non potes arte parem.

Au poème sur Betharram et à cette pauvre épigramme il faut ajouter, pour compléter la liste des œuvres originales de Pierre de la Bastide, une paraphrase en distiques des Litanies de la Sainte Vierge; composition très bien réussie, que M. l'abbé Menjoulet a reproduite à la fin de la première édition de sa *Chronique de Bétharram*. J'emprunte à cette poésie trois ou quatre distiques pris à peu près au hasard :

Mater intemerata, ora pro nobis.
O Mater, nivei flos intemerate pudoris,
O utinam mea mens spiret odore tuo.

Mater amabilis, ora pro nobis.
Semper amata Deo, divini mater amoris,
Saxeus est qui non ardet amore tuf.

Refugium peccatorum, ora pro nobis.
Huc properate citi, quos pœnitet esse nocentes :
Nusquam alibi refugos tutior ara manet.

Consolatrix afflictorum, ora pro nobis.
Non ignara mali miseris succurrere disce,
Cujus vita mali tam grave sensit onus.

Digitized by Google

J'aurais voulu faire connaître l'homme; mais les renseignements font défaut. J'ai dit ce que j'ai pu de sa naissance dans mon premier article. J'ajouterai aujourd'hui qu'il fut docteur en théologie, qu'il jouit toujours « de la plus grande réputation par ses talents et par la sainteté de sa vie, » selon le témoignage de Touton, l'un des historiens de Bétharram; enfin, qu'il mourut vers 1665. Comme poète, il avait été déjà remis en lumière par M. l'abbé Menjoulet. Si je contribue pour quelque chose à lui assigner une des premières places parmi nos *Poetæ latini minores*, et à appeler sur ses œuvres l'attention sympathique du petit nombre de lecteurs que de tels ouvrages attirent encore, mon travail sera récompensé au-delà de son mérite.

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

La Mission de Saint-Clar.

Voilà déjà longtemps que des cris de désespoir se font entendre dans la société moderne ; aux échos du dernier siècle répétant les noms de Voltaire et de Rousseau répondent les mille voix de l'impiété florissante prônant partout de faciles succès, ou saluant d'une admiration posthume les thèmes vieillis de Strauss remis à neuf par un professeur du Collége de France. Je ne viens pas opposer des arguments superflus à celui que d'éloquentes protestations ont su mettre à sa place ni même rechercher ce qu'il peut y avoir de sérieux dans des écrits que le *Figaro* a spirituellement analysés comme productions de son domaine. Mais si, trop souvent pour le malheur du siècle, d'impies négations osent se produire, n'est-il pas du devoir des catholiques restés fidèles à leur drapeau d'affirmer hardiment, en face de téméraires entreprises, les manifestations éclatantes de leurs convictions et de leur foi ?

C'est à ce point de vue qu'il faut se placer pour apprécier (*si parva licet componere magnis*) la beauté du spectacle offert mercredi 25 novembre, par la paroisse de Saint-Clar. Au milieu d'un concours immense de fidèles accourus de toutes les contrées voisines, les deux RR. PP. Benjamin et Saturnin, religieux capucins de l'ordre de saint François d'Assise, couronnaient, par l'inauguration d'une statue de la Vierge Immaculée, la mission brillante et féconde qu'ils venaient de donner. Je me permettrais quelques rapides analyses et peut-être quelques brèves citations des allocutions diverses prononcées pendant la sainte retraite, si on ignorait que la modestie de ces pieux apôtres égale leur talent, et que leur style, simple surtout comme la bure des Enfants de saint François d'Assise, vise moins à l'effet littéraire qu'au résultat moral. Puis-je cependant passer sous silence des démonstrations telles que celle de la *nécessité de la confession*, de l'*Eternité des peines* et de la *présence réelle;* des thèses comme celles des joies du Ciel, et le développement vraiment évangélique de cette sublime et divine parole : *beati pauperes?* Je n'aurais rempli que la moitié de ma tâche, et ma sincérité

Digitized by Google

de narrateur aurait fait à la modestie de ces célestes apôtres de trop larges concessions, si ma faible voix, écho de l'admiration publique, ne saluait dans l'un, sous la tunique de saint François, un disciple éclairé de l'*Ange de l'Ecole*, et dans l'autre un véritable enfant adoptif du bon, du doux évêque d'Hippone.

Tour à tour gagnés à leur puissante logique ou à l'irrésistible attrait de leur évangélique charité, des flots immenses d'auditeurs accouraient se ranger autour de la chaire d'où tombaient des paroles de vérité et de vie. La foi rentrait dans les âmes, l'amour envahissait les cœurs, et des cérémonies diverses offraient successivement la preuve de la rénovation morale de toute une contrée. De jeunes enfants, l'espoir et la joie de la génération présente, venaient d'abord offrir à Dieu leurs jeunes cœurs, mystiques prémices des familles chrétiennes ; la joie rentrait avec eux au foyer, et la famille couronnait leur généreuse initiative auprès des autels par la consécration unanime de toute une paroisse. Et puis, dans cet apaisement général des passions, dans ce réveil imposant et subit de toutes les énergies, les rangs confondus, les flots pressés, accouraient en foule à la table sainte chercher dans l'oubli du passé l'espoir et le courage de l'avenir.

Si mes droits à l'hospitalité de ce recueil n'étaient si modestes, je me permettrais à ce sujet de plus amples détails. Quel spectacle que celui de la communion universelle d'une paroisse, d'une contrée ! Quoi de plus touchant surtout qu'une réunion exclusivement composée d'hommes, formant auprès des autels le mystique faisceau de mille conversions, de mille repentirs, de mille résolutions généreuses ? Ah ! que l'impiété ose lever la tête ; qu'elle répande dans le monde les sarcasmes amers de ses stériles négations ; qu'elle essaie d'éteindre au nom de l'orgueilleuse raison de l'homme la foi qui vient de Dieu, et qu'elle nous dise si jamais elle a obtenu, en quelque lieu qu'elle se soit produite, une confession aussi unanime de ses dogmes ou un spectacle plus rassurant pour le bonheur de l'humanité !

Ces joies étaient trop intimes et trop profondes pour que la période sainte ne fût pas brillamment couronnée. Une statue de l'*Immaculée Conception* fut érigée en effet auprès de l'église neuve, vrai monument de piété et d'art dû surtout au zéle éclairé de M. Lauzin, curé-doyen de Saint-Clar. A côté donc du temple de granit s'éleva le monument commémoratif de la renaissance du temple spirituel, et le R. P. Benjamin, dans une allocution chaleureuse, célébra les mérites et les vertus de la Reine du Ciel et de la patronne de la France. Il nous dit comment elle était notre Reine par un triple droit de géné-

Digitized by Google

ration, de libération et de consécration, celle qui présida à l'érection de l'antique sanctuaire de *Notre-Dame-de-la-Mer*, inspira et ramena à Dieu le sicambre vainqueur, guida à la victoire contre les forces de l'Europe coalisée la royale oriflamme du héros de Bouvines, soutint, comme l'Ange invisible du courage et de l'amour, la faiblesse de l'héroïne de Vaucouleurs, et reçut enfin, dans l'hommage royal d'une solennelle consécration, le patronage maternel du peuple qu'elle avait tant de fois sauvé ! L'enthousiasme de la foule attentive répondit plus d'une fois à ces nobles et patriotiques accents, et les cris de *Vive Marie*, *Vive Marie notre Reine*, prouvèrent au pieux orateur que sa parole avait fait vibrer dans les âmes les fibres sacrées de l'amour filial et de l'amour de la patrie !

La cérémonie était à peine terminée et les adieux s'étaient à peine échangés dans les larmes que la ville de Saint-Clar chercha à prolonger encore des émotions où les âmes et les cœurs semblaient se complaire. A l'entrée de la nuit, la vieille cité, disparue depuis la veille sous des manteaux de verdure et de fleurs, parsemée d'arcs de triomphe, sillonnée de lignes de feu, se portait encore en masse auprès du pieux monument. Des milliers de voix, unies dans un ravissant accord, s'élevaient de cette foule émue, et, par une soirée d'un été nouveau, sous le ciel étoilé, des milliers de fidèles, confondus comme dans une fête profane, recueillis comme dans une fête religieuse, chantaient autour de la *Vierge Immaculée* le sublime cantique du *Magnificat*. Les bons religieux goûtèrent alors dans l'allégresse publique leur plus douce récompense, et suivant ensuite, à travers les rues étincelantes de lumière et de fleurs, le flot qui les emportait, reçurent pieusement l'expression d'une sainte reconnaissance et les adieux d'une évangélique hospitalité.

ONÉSIME POUYDEBAT.

Les sciences et l'archéologie en province.

M. de Caumont, l'éminent directeur de l'*Institut des provinces de France*, nous a fait l'honneur de nous adresser le message de décembre 1863 de cette œuvre nationale. Nous en extrairons quelques nouvelles scientifiques et archéologiques.

« L'Institut des provinces a décerné pour la première fois, en 1863, des récompenses nationales aux hommes qui ont bien mérité du pays par des services longs et incontestés. La grande médaille, portant pour

Digitized by Google

légende : AUX HOMMES DE COURAGE, DE SCIENCE ET DE DÉVOUEMENT, LES PROVINCES DE FRANCE RECONNAISSANTES, a été décernée à l'illustre comte de Lesseps, au savant et infatigable M. Des Moulins, de Bordeaux, au modeste et savant fondateur de la bibliothèque publique et du musée de Bayeux, M. Ed. Lambert.

» .... Les études géologiques et paléontologiques ont été largement poursuivies en province depuis six mois. M. Matheron, de Marseille, termine son vaste travail sur les formations tertiaires de la France méridionale et du Piémont, travail qui déterminera l'horizon réel de plusieurs formations dont le niveau géologique était encore obscur et même inconnu.

» M. le professeur Raulin, de Bordeaux, a étudié les mêmes terrains d'une manière approfondie, sur une échelle plus restreinte, dans le bassin du sud-ouest, entre les Pyrénées et la Garonne.

» Le Congrès scientifique de France a ouvert, à Chambéry, sa XXXe session par une chaleur des tropiques qui n'a pas ralenti le zèle de ses membres. Quatre cents académiciens s'étaient fait inscrire. Tout avait été préparé avec habileté par M. le marquis de Beauregard, assisté de MM. Pillet et Chaperon, secrétaires généraux. Le congrès a poursuivi ses travaux pendant dix jours avec un ordre parfait, avec un intérêt soutenu. La ville de Chambéry s'est montrée gracieuse et hospitalière : une magnifique exposition artistique, des fêtes, des promenades, ont fait connaître aux étrangers toutes les richesses du pays.....

» La session du congrès scientifique pour 1864 s'ouvrira à Troyes (Aube), dans les premiers jours d'août.

» Le congrès archéologique de France a eu lieu, en juin, à Rodez et à Alby. Mgr Delalle, évêque de Rodez, a présidé toutes les séances; elles avaient lieu dans le palais épiscopal. 120 membres y assistaient. Les monuments de la contrée ont été passés en revue et classés. M. l'abbé Azémar, membre de l'Institut des provinces, remplissait les fonctions de secrétaire général. Une exposition d'objets anciens attirait, à juste titre, l'attention du Congrès et du public. Une intéressante excursion, dont M. le marquis de Castelnau a rendu compte, a été faite à la célèbre abbaye de Conques.

» A Alby, les séances n'ont pas été moins brillantes, dirigées qu'elles étaient par MM. le comte de Toulouse-Lautrec, Rossignol et le baron de Rivières, avec le concours dévoué de M. Bermond, maire de la ville. Une magnifique exposition artistique, dont faisaient partie de riches émaux anciens de différents âges et une foule de richesses artis-

Digitized by Google

tiques, a été ouverte pour le congrès et a fait naître l'heureuse pensée de fonder un musée à Alby.

» Dans ses excursions près d'Alby, le congrès a visité la curieuse ville de Cordes avec ses maisons moyen âge, le bourg de Lescure, divers châteaux anciens et le curieux palais archiépiscopal dont les honneurs lui ont été faits par M. le grand vicaire capitulaire (*sic*), en l'absence de Mgr de Jerphanion. M. César Daly était venu de Paris pour montrer lui-même au congrès la cathédrale Sainte-Cécile, dont il est l'architecte... »

Une Communication de M. Degrange-Touzin.

M. Georges Degrange-Touzin, de Valence sur Baïse, a eu l'attention de transcrire pour nous, sur un recueil de vieille date, deux cantiques patois, qui furent chantés à la mission de Condom en 1664. Ces deux naïves compositions seraient très dignes d'être mises sous les yeux de nos lecteurs. Mais il nous a suffi de quelques recherches pour nous assurer que l'une d'elles (le *Stabat*) a déjà été imprimée dans un recueil assez répandu de cantiques patois, tandis que nous ne connaissons pas d'édition de l'autre. Nous prions ici M. Degrange, en le remerciant de sa première communication, de nous faire passer, comme il nous l'a offert gracieusement, tout le vieux recueil qui est tombé entre ses mains. Ce sera pour nous l'occasion d'une étude plus complète et plus intéressante. L. C.

Digitized by Google

Bulletin sommaire des dernières publications.

AZAÏS (Gabriel). — Dictionnaire des idiomes languedociens, étymologique, comparatif et technologique. 1re livraison, de XXVIII et 52 p. in-8°. Béziers, impr. Delpech.

Nous ne connaissons pas encore ce Dictionnaire, qui remplacera sans doute avec avantage celui de Sauvage. Les livres de ce genre se sont multipliés depuis quelque temps, mais trop souvent dans des conditions déplorables d'incurie ou d'ignorance linguistique. Le grand Dictionnaire provençal de M. Honnorat, de Digne (3 vol. in-4°), est encore le répertoire le plus utile.

BATBIE (Anselme), professeur suppléant à la Faculté de droit de Paris. — Précis du cours de Droit public et administratif professé à la Faculté de droit de Paris. 2e édition revue et considérablement augmentée. In-8° de 695 p. Paris, Cotillon. 8 fr.

— Le Crédit populaire, revu et augmenté d'une introduction, par E. Horn. In-18 jésus de LIV et 307 p. Paris, Cotillon; Guillaumin. Net, 4 fr.

Les banques de Sociétés de secours mutuels ont déjà rendu, en Allemagne, et sont destinées à rendre en France les plus grands services à l'industrie. Mais le système en est à peine connu chez nous; le dernier travail de notre infatigable compatriote, couronné par l'Institut (Académie des sciences morales et politiques), est destiné à développer le principe et les lois de ce nouvel agent financier.

BOUTARIC (Edgar), archiviste aux archives de l'Empire. — Institutions militaires de la France avant les armées permanentes, suivies d'un aperçu des principaux changements survenus jusqu'à nos jours dans la formation de l'armée. In-8° de VIII et 499 p. Paris, Plon.

DIEZ (Friedrich). — Etymologisches Wœrterburch der romanischen sprachen. Zweite verbesserte und vermehrte Ausgabe. Deux vol. in-8°, ensemble de XXXII et 927 p. Bonn, A. Marcus.

Seconde édition corrigée et augmentée du *Dictionnaire étymologique des langues romanes* (français, italien, espagnol), ouvrage capital qui a assuré à M. Diez une autorité sans rivale dans l'étude des langues du Midi, et qui est le guide indispensable dans ces difficiles travaux.

DUBARREAU (F.). — Arcachon, la plage, la forêt et la ville d'hiver, 47 p. in-8°. Bordeaux, impr. Bord.

Fait partie d'une collection intitulée : Les Villes nouvelles.

DU MÉGE (Alexandre), de la Haye. — Archéologie pyrénéenne, antiquités religieuses, historiques, militaires, artistiques, domestiques et sépulcrales d'une portion de la Narbonnaise et de l'Aqui-

Digitized by Google

taine, nommée plus tard Novempopulanie, ou Monuments authentiques de l'histoire du sud-ouest de la France, depuis les plus anciennes époques jusqu'au commencement du XIIIe siècle. Tome III, 2e partie. Fin des monuments mythologiques. In-8° de la p. 239 à 446. Toulouse, impr. Delboy.

Cette publication si considérable, amenée à peine à moitié, s'arrêtera là, si nous sommes bien informés. On nous assure que les manuscrits de M. Du Mége ont été acquis par M. Edw. Barry, dont les habitudes d'analyse rigoureuse ne se plieraient pas à la continuation pure et simple d'un recueil où l'érudition abonde, mais où la critique fait trop souvent défaut.

DU POUEY (Charles). — Chansons. 3 p. in-4°. Tarbes, impr. Lescamela.

ETCHEVERRY (Justin), de la compagnie de Jésus. — La communion spirituelle. 64 p. in-32. Paris, Ruffet.

GUIBAL (G.), agrégé d'histoire. — Le Poème de la Croisade contre les Albigeois, ou l'Epopée nationale de la France du sud au XIIIe siècle. Etude historique et littéraire. Thèse pour le Doctorat ès-lettres. In-8° de 620 p. Toulouse, impr. Chauvin.

Il s'agit du poème de Guillaume de Tudela, dont j'ai dit un mot dans l'Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au XIVe siècle. (*Bulletin*, tome I, p. 170.) Mais c'est à tort, je crois, que j'ai désigné comme sa patrie Tudelle en Armagnac. J'espère avoir occasion d'y revenir.

LAVERGNE (Léonce de), membre de l'Institut. — Les Assemblées provinciales sous Louis XVI. In-8° de XX et 514 p. Paris, Michel Lévy. 7 fr. 50 c.

Etudes fort remarquées déjà dans la *Revue des Deux-Mondes*. Nous en reparlerons, au moins pour profiter des précieux renseignements qu'elles renferment sur notre province.

MÉRILHOU (F.). — Les Parlements de France, leur caractère politique depuis Philippe le Bel jusqu'en 1789. In-8° de XX et 459 p. Paris, Cotillon. 9 fr.

NOEL (l'abbé), chanoine, vicaire général. — Le Jubé de la cathédrale de Rodez. Question discutée au congrès archéologique. 18 p. in-8°. Rodez, impr. Carrère.

PARDESSUS ET LABOULAYE, membres de l'Institut. — Table chronologique des diplômes, chartes, titres et actes imprimés concernant l'histoire de France. Tome VII. In-fol. de 695 p. Paris, impr. impériale. 36 francs.

Ce catalogue si utile fut commencé en 1729 par M. de Bréquigny, dont le nom y restera attaché. Il en publia les trois premiers volumes de 1769 à 1783. M. Pardessus a donné les trois suivants en 1837, 1846 et 1850. Le volume qui vient de paraître commence à la mort de saint Louis, 1270.

Digitized by Google

PETIT-LAFFITE (Aug.). — L'épizootie de 1774. 55 p. in-18. Bordeaux, impr. et libr. Coderc, Degréteau et Poujol.

RIBADIEU (Henry). — Une colonie grecque dans les landes de Gascogne, entre l'an 1200 et l'an 550 avant J.-C. 36 p. in-8°. Bordeaux, veuve Dupuy. Paris, Dentu, 1 fr.

Nous discuterons les preuves de l'ingénieux journaliste, qui nous semble un peu avoir voulu jouer au paradoxe.

Procès-verbal d'inauguration du nouveau palais de justice d'Auch, le 3 novembre 1863. 15 p. in-8°. Auch, impr. F. Foix.

Voyez notre dernière livraison, p. 576.

SAMAZEUILH (J.-F.), avocat. — Le Serf questal ou un coin du Béarn du XIIe au XIIIe siècle. 35 p. in-8°. Agen, imprimerie Noubel.

Extrait de la *Revue d'Aquitaine*.

SOLON (Jules), juge au tribunal d'Auch. — De la Vente du domaine de St-Cricq, appartenant à l'hôpital d'Auch. 15 p. in-8°. Auch, impr. Loubet, libr. Icard, Falières, Couget.

Nous regrettons que la nature de notre recueil nous interdise une appréciation raisonnée de ces pages courageuses. Mais l'honorable auteur peut se féliciter d'avoir atteint son but; la vente proposée par l'administration actuelle de l'hôpital d'Auch a été rejetée par le conseil municipal.

Pour tout le Bulletin sommaire :

LÉONCE COUTURE.

Digitized by Google

TABLE MÉTHODIQUE

des

TRAVAUX INSÉRÉS DANS LES QUATRE PREMIERS VOLUMES DU BULLETIN.

Pour la facilité des recherches, nous donnons ici tous les titres de cette table :

ARCHÉOLOGIE ET ART. 1. Archéologie monumentale en général. 2. Archéologie gauloise et classique. 3. Monographies archéologiques des édifices religieux. 4. Iconographie et peinture. 5. Sculpture, orfévrerie, céramique. 6. Numismatique, métrologie, sigillographie. 7. Musique et chant religieux. 8. Travaux d'art contemporains.

HISTOIRE. — I. *Etudes préliminaires.* 1. Paléontologie. 2. Géographie, ethnographie. 3. Critique des sources et des travaux. 4. Etudes historiques sur les peuples qui ont occupé la Gascogne.

— II. *Histoire civile et politique.* 1. Histoire générale. 2. Histoire municipale. 3. Histoire nobiliaire. 4. Histoire de la révolution. 5. Biographie. 6. Agriculture, alimentation, fléaux, mœurs et usages.

— III. *Histoire ecclésiastique.* 1. Histoire provinciale et diocésaine. 2. Histoire paroissiale. 3. Histoire monastique. 4. Hagiographie et biographie ecclésiastique.

— IV. *Histoire littéraire et philologie.* 1. Histoire littéraire générale. 2. Littérature populaire. 3. Littérature liturgique. 4. Etudes et portraits littéraires. 5. Publications contemporaines.

— V. *Diplomatique et documents.* 1. Diplomatique. 2. Chartes féodales. 3. Chartes et coutumes. 4. Documents politiques. 5. Documents ecclésiastiques. 6. Lettres missives de souverains et autres hauts personnages.

APPENDICE. — HISTOIRE DU BULLETIN.

A la suite de chaque titre d'articles, le chiffre romain majuscule indique le volume, et le chiffre arabe, ou romain minuscule, la page où se trouve cet article. Quand deux nombres sont unis par un —, le premier désigne le commencement, et le second la fin de l'article. — Les caractères italiques distinguent les articles de bibliographie des articles de fond. Le nombre des pages ne permettra pas de confondre les simples notes, ou les notices sommaires avec les études développées.

Digitized by Google

ARCHÉOLOGIE ET ART.

1. Archéologie monumentale en général.

Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens, par M. l'abbé *F. Canéto*.

A

A ..... I, 76
Abaque ..... id.
Abat-sons 77
Abat-voix ..... id.
Abside ..... id.
Accessoires ..... id.
Accouplées (colonnes) 78
Accouplement 335
Accuser 336
Acheiropoiètes ..... id.
Acrotère 337
Agneaux ..... id.
Aigle 340
Aiguille 341
Ailes 342
Allége ..... id.
Allégorie ..... id.
Ambon ..... id.
Ameublement ..... id.
Ancre 344
Anges ..... id.
Animaux 345
Annelées (colonnes) ..... id.
Anse de panier ..... id.
Appareil 346
Appentis ..... id.
Appui 347
Arabesques ..... id.
Arbalétriers 345
Arc ..... id.
Arc-boutant 349
Arc de décharge 349
Arc-doubleau ..... I, 349
Arc-formeret ..... id.
Arc-ogive ..... id.
Arcade 350
Arcature ..... id.
Architrâve ..... id.
Archives 495
Archivolte 496
Arc-triomphal 497
Ardoise 503
Arête 504
Arêtier ..... id.
Armature ..... id.
Armoire 505
Armoiries 507
Armoiries ecclésiastiques ..... I, 76
Arqués (monuments) 78
Arrachement 79
Arrière-chœur ..... id.
Arrière-voussure 80
Astragale ..... id.
Attribut ..... id.
Aubier ..... id.
Aumonière ..... id.
Auréole 81
Autel 184
Auvent 186
Avant-chœur 187
Avant-corps ..... id.
Avant-nef ..... Id.
Aveugle 188
Axe ..... id.

B

Badigeon ..... II, 189
Baguette 191
Baie ..... id.
Baie de mortier 192
Balcon ..... id.
Baldaquin ..... id.
Balustrade 262
Balustre 265
Banc ..... id.
Bannière 266
Baptistère 267
Bardeau 269
Bas-côtés ..... id.
Base ..... II, 270
Basilique ..... id.
Bas-relief 271
Bâton ..... id.
Bénitier 272
Billettes 275
Biseau 276
Blocage ..... id.
Boiseries ..... id.
Bouquet 277
Boudin ..... id.
Brique ..... id.
Byzantin 278

Digitized by Google

C

Câble..... II, 583
Cage..... id.
Caisson..... id.
Calendrier..... id.
Calvaire..... 184
Cancel..... 585
Candélabre..... 591
Cannelures..... id.
Canton..... id.
Cariatide..... 592
Carreau..... id.
Carrelage..... id.
Carton..... 593
Cartouche..... id.
Catacombes..... IV, 120
Cathédrale..... id.
Caulicole..... 121
Caveau..... id.
Cénotaphe..... id.
Cep de vigne..... id.
Céramique..... id.
Cerveau..... 122
Chaîne..... id.
Chaire..... id.
Champs..... 123
Chancel..... 124
Chandelier..... id.
Chanfrein..... 125
Chape..... id.
Chapelet..... 126
Chapelle..... id.
Chaperon..... 127
Chapiteau..... IV, 185
Châsse..... 187
Chasuble..... 188
Chasublier..... 214
Chaux..... id.
Chenal..... 215
Chérubins..... id.
Chevet..... id.
Chevron..... 218
Chiffre..... id.
Chimère..... 219
Chœur..... id.
Chou..... 220
Ciboire..... id.
Cierge..... 222
Ciment..... 351
Cimetière..... 352
Cintre..... 353
Ciselure..... 354
Claire-voie..... id.
Claveau..... id.
Cloche..... 400
Clocher..... 465
Clocheton..... 466
Clochette..... 467
Cloître..... 468
Clôture..... 550
Clou..... 552
Cœur..... 553
Collatéral..... id.
Collégiale..... 556
Colonnade..... 557

2. Archéologie gauloise et classique.

Deux monuments de l'époque gauloise et de l'époque gallo-romaine dans la vallée d'Ossau, par M. Couaraze de Laà; compte rendu. III, 291-292.

Les monuments du Druidisme dans la vallée d'Ossau, par M. Couaraze de Laà. III, 279-280.

Les monuments de Taron, par M. l'abbé Laplace. II, 458-465.

3. Monographies archéologiques des édifices religieux.

La cathédrale d'Auch et une de ses chapelles, par M. F. Canéto. II, 557-563.

Note sur l'église de Biarrotc (Landes). I, 522.

L'église de Beaumarchés (Gers). II, xlvj-lv.

Saint-Christaud du Gers. IV, 84-87.

Monographie de Notre-Dame de Lesour, par M. Laplace; compte rendu. IV, 409.

Digitized by Google

La Grange de Durance et *Notre-Dame de la fin des terres, par M. Villiet*; compte rendu. III, 286-291.

Souvenirs archéologiques du comté de Fezensac, par M. de Toulouse-Lautrec; étude par M. F. Canéto. III, 56-64, 131-138.

4. Iconographie et Peinture.

Une bible manuscrite et enluminée du XIIIe siècle à la Bibliothèque d'Auch, avec gravure, par M. Am. Tarbouriech. III, 17-27.

Le Triptyque de Gimont, étude iconographique par M. l'abbé A. Estingoy. III, 105-122, 301-327.

Le Triptyque de Mgr Delamare, par le même. III, 362-367.

Le Jugement de Jésus-Christ, tableau du XVIIe siècle, par M. Anat. Dauvergne. I, 424-437.

5. Sculpture, Orfévrerie, Céramique.

Le Tombeau de sainte Quitterie, étude archéologique (avec planche), par M. l'abbé Pédegert. II, 62-75.

Signature d'un sculpteur des boiseries du chœur de Sainte-Marie d'Auch, par M. F. Canéto. II, 530-532.

Le baptistère de l'église de Puycasquier, par M. l'abbé E. Rous, III, 389-401.

Lettre de M. Bourdeau sur une tombe trouvée à Manciet. II, 289-290.

Notes sur une croix gemmée (de Cologne) et deux châsses (de Sarrancolin et de Berdoues). I, 519-522.

Un ciboriolum byzantin, par M. F. C. III, 504-507.

Le vase de Duffort (avec dessin), par M. l'abbé Cochet. III, 478-481.

Les Poteries acoustiques (avec dessins), par M. l'abbé Cochet. IV, 492-497.

Lettre de M. Anatole Dauvergne sur les poteries acoustiques. IV, 568-569.

6. Numismatique, Métrologie, Sphragistique.

Des insignes et des légendes monétaires à l'occasion d'un écu d'or de Charles VII, par M. F. Canéto. II, 357-369.

Sur une *monnaie massaliote* et *sur un méreau inédit de laiton* attribué au chapitre d'Auch, par M. Chaudruc de Crazannes; compte rendu. III, 198-199.

Sur une médaille grand module à sujet religieux, par M. F. Canéto. IV, 313-317.

Note sur la valeur des monnaies françaises antérieures au XVIIIe siècle. I, lxxix-lxxxj.

Le numéraire français dans les actes publics sous Henri III et sous Henri IV; notes de M. Barbé, étude de M. F. Canéto. III, 467-477.

Digitized by Google

Une question de métrologie auscitaine (poids auscitain du XIVe siècle), par M. F. Canéto. IV, 43-52.

Un sceau du XIVe siècle trouvé au Sempuy en février 1863. IV, 81-84.

7. Musique et Chant religieux.

Recherches historiques sur l'art musical religieux dans la Province ecclésiastique d'Auch, par M. A. Kunc.

I. Introduction, I, 20. 23.

II. Le chant religieux dans le diocèse d'Auch depuis 1544 jusqu'à nos jours. II, 594-609.

III. Des tropes et autres chants liturgiques farcis, dans le diocèse d'Auch. IV, 53-80.

Du rhythme qui convient au plain-chant, par M. A. Kunc; compte rendu. IV, 147.

Des tropes et autres chants farcis, par le même; compte-rendu. IV, 367-369.

Hymne à Pie IX, musique de M. Aloys Kunc. III, 530-532.

8. Travaux d'art contemporains.

Les édifices religieux de la Province d'Auch : construction nouvelles, restaurations, ornementation, etc., par M. F. Canéto. I, 61-67.

Les œuvres d'art et les artistes de notre temps dans les églises de la Province d'Auch, par le même. I, 438-457.

Travaux d'intérieur à la cathédrale d'Auch (avec planche), par M. F. Canéto, I, 242-247.

Projets en étude dans la ville de Pau, par M. le vicomte E. de Grand-Val. II, 201-207.

Vitraux posés dans la chapelle de Notre-Dame à St-Pierre de Condom, par M. l'abbé Goussard; étude de M. l'abbé J. Lassalle. II, 370-384.

Vitraux de M. J. Villiet à l'église Saint-Gervais de Lectoure, par M. Léonce Couture. III, 440-444.

Les beaux-arts à l'exposition de Condom (1862), par MM. Léonce Couture, de Grenier et E. Ducom. III, 444, 453.

Les beaux-arts à l'exposition d'Auch (1863), rapport de M. le marquis de Noé. IV, 298-301.

Le pont (système Castay) du château de Mazères (Gers). IV, 574-576.

HISTOIRE.

I. ETUDES PRÉLIMINAIRES.

1. Paléontologie.

Découverte d'un fossile humain à Abbeville. IV, 244.

Digitized by Google

Deux brochures de M. J. Desnoyers sur la coexistence de l'homme avec l'*Elephas meridionalis;* compte-rendu. IV, 524-526.

2. Géographie, Ethnographie.

Description de la Gascogne, trad. du P. Mongaillard, par M. Bougnères. I, vij-xj.

La carte de la Novempopulanie, étude (avec une carte gravée) par M. F. Canéto. I, 38 et suiv.

I. Les voies romaines. I, 39-46.

II. La province ecclésiastique d'Auch. I, 477-485.

III. Les onze diocèses. I, 485-488.

De quelques passages des auteurs anciens relatif aux Aquitains avant l'occupation romaine, par M. Chaudruc de Crazannes. III, 367-370.

Les neuf peuples principaux et les douze cités de l'Aquitaine novempopulaine, par le même. II, 437-457.

Découverte de la villa de Cassinogilum. III, 520-522.

Les Nitiobriges, dissertation de Labrunie, publiée par M. A. Magen; compte rendu. III, 380-382.

Notice sur la voie romaine de Toulouse à Agen, par M. Ch. de Crazannes; compte rendu. III, 99-100.

Géographie d'Aquitaine, par M. J.-F. Bladé. I, 180, etc.

Vue générale. 180-184.

Luchon, Saint-Gaudens, Lombez, Toulouse, Montauban. 184-197.

La Lomagne, l'Agenais, le Brulhois, Nérac, Condom, Albret. 197-207.

D'Agen à Bordeaux. 207-211.

Bordeaux, le Médoc, Landes, Arcachon, la Teste. 287-310.

Mœurs landaises, Mont-de-Marsan et Aire. II, 5-24.

Saint-Sever, Tartas, Dax. 226-239.

3. Critiques des sources et des travaux.

Les sources de l'histoire de la Gascogne, par J.-F. Bladé. II, 417-422.

Sources *(ut supra)*... I. Les Close-Rolls, par le même. IV, 178-184.

— II. Manuscrits de la bibliothèque cottonienne, par le même. IV, 265-284.

— III. Manuscrits de la bibliothèque harleienne, par le même. IV, 373-389.

Le P. Mongaillard et ses manuscrits relatifs à la Gascogne, par M. Larroque. I, 16-19, j-xj.

Lettre de M. l'abbé G. Sentis sur les mss. du P. Mongaillard. I, 217-218.

Manuscrits de M. Daignan du Sendat pour l'histoire du diocèse d'Auch, par M. G. Niel. I. 47-53.

Digitized by Google

Les Manuscrits de l'abbé Daignan du Sendat, par M. J.-F. Bladé. II, 417-436.

Manuscrits Daignan du Sendat, par M. Georges Niel; compte rendu. III, 94-96.

Lettre de M. l'abbé G. Sentis sur un manuscrit de l'abbé Daignan. I, 394-395.

Le P. Bajole et son histoire sacrée d'Aquitaine, par Léon d'Ordac. II, 209-225.

Le Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées et le paléographe Larcher, par M. F. Couaraze de Laà. IV, 224-229.

Notes et lettres de MM. Ch. Dupouey, Bladé, Couaraze de Laà et Esquivet sur le Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées. IV, 318-322, 370, 416-422, 516.

L'abbé Monlezun et son histoire de la Gascogne, par M. l'abbé Sabatié.

I. L'auteur. I, 54-60.
II. L'*Histoire de la Gascogne*. II, 145-163.
III. Valeur scientifique et littéraire de cet ouvrage. III, 328-346.

Etudes historiques sur le Rouergue, de M. de Gaujal; étude critique, par M. Bladé. III, 217-228.

Le mouvement historique dans le Sud-Ouest, par le même. IV, 5-30, 97-110.

(Voyez plus bas : V. *Diplomatique et Documents.*)

4. Etudes historiques sur les peuples qui ont occupé la Gascogne.

Les Wisigoths jusqu'à l'époque d'Alaric Ier, par M. J.-F. Bladé. I, 334, etc.

I. Origines gothiques. 335-345.
II. Langue. 345-348.
III. Religion. 348-356.
IV. Droit. III, 42-56, 164-171.
V. Poésie. Traditions épiques et légendaires. 171-179.
VI. Les Gothis depuis leur départ de la Scandinavie. 485-490.

Les Wandales et les Alains jusqu'à leur invasion en Gaule, par le même.

I. Introduction bibliographique. IV, 425-429.
II. Origine, langue et mœurs des Wandales. 429-433.
III. Les Wandales jusqu'à leur réunion aux Alains. 433-439.
IV. Les Alains jusqu'à leur établissement en Pannonie. 439-445.
V. Les Wandales et les Alains depuis leur établissement en Pannonie. 600-610.

Digitized by Google

II. HISTOIRE CIVILE ET POLITIQUE.

1. Histoire générale.

Introduction à l'histoire générale de l'Aquitaine jusqu'à la féodalité, par M. J.-F. Bladé. I, 68-74.

2. Histoire municipale.

Lectoure, ville libre, par M. Georges Niel. I, 367-389.

Encore Lectoure : l'autre côté de la question, par M. F. Cassassolles. II, 56-61.

Eustache de Beaumarchais ou le fondateur de nos bastides municipales, par M. l'abbé Larroque.

I. Les bastides royales en Gascogne. II, 25-27.

II. Beaumarchais, bailli des montagnes d'Auvergne, sénéchal de Poitou, puis de Toulouse. II, 27-32.

III. Beaumarchais, lieutenant de Philippe le Hardi en Navarre. II, 33-39, 164-177.

IV. Les bastides de Beaumarchais : Mirande, Pavie, Fleurance, Beaumarchés. II, 297-305

V. Dernières actions du Sénéchal de Toulouse. II, 306-312.

Guichard de Marsiac et la bastide de même nom, par M. l'abbé Larroque.

I. Introduction. III, 151-155.

II. Biographie de Guichard, sénéchal de Toulouse. III, 149-150.

III. Fondation de la ville de Marciac. III, 155-164, 508-510.

IV. Luttes de Marciac avec les comtes de Pardiac. III, 510-515.

V. Marciac aux XIVe, XVe et XVIe siècles. IV, 153-162.

VI. Marciac aux XVIIe et XVIIIe siècles. IV, 589-599.

Saramon, à propos de l'*Histoire de Saramon*, de M. F. Cassassoles, par M. Léonce Couture. IV, 446, etc.

I. Saramon du IXe au XVIe siècle. IV, 448-458.

II. Saramon dans les trois derniers siècles. IV, 533-543.

III. Critique du livre de M. Cassassoles. Fête de Saramon. IV, 543-549.

Bourrouillan, quelques souvenirs d'histoire locale, par M. l'abbé Thore. III, 229-236.

Nogaro. Fragments d'histoire locale, de 1660 à 1701, d'après le journal de la famille Doat de Perchède, par M. Léonce Couture. IV, 31-42.

Condom. Entrée de Henri de Condé dans cette ville en 1611, par M. l'abbé Goussard. I, vj-xv.

Digitized by Google

Histoire de Bordeaux, par D. Devienne, édit. Lacaze, art. de M. J.-F. Bladé. III, 296-297.

Essai sur la création d'un port à Capbreton, par M. Puyol; compte rendu. III, 456-461.

4. Histoire nobiliaire.

De la particule, par M. V. Bouton. III, 123-130.

Lettre de M. le..... de *** au sujet de l'art. de M. Bouton. III, 283-285.

De la particule nobiliaire, par M. P. Paris; compte rendu. III, 461.

Catalogue des gentilshommes de Languedoc, d'Armagnac et de Quercy qui ont pris part à l'élection... de 1789. Extrait. III, 293-296.

La noblesse d'Armagnac en 1789, *par M. le vicomte de Bastard d'Estang;* étude, par M. J.-F. Bladé. III, 347-361.

Lettres inédites de Catherine de Médicis, etc., intéressant les familles de Panjas et de Lau-Luzignan, avec commentaire, par M. J.-M. Candellé. IV, 399-402, 459-464.

Notes sur les familles de Bourrouillan et de Captan, par M. le baron de Cauna. III, 280-283.

5. Histoire de la révolution.

La justice révolutionnaire dans les départements du Sud-Ouest, par M. Ch. Berriat Saint-Prix. IV, 498-509.

(Voir ci-après *Biographie* et plus bas *Biographie ecclésiastique*).

6. Biographie.

Lettre de M. Bladé à M. Ch. Desmoulins sur la religion de Dom. de Gourgues. II, 331-333.

Dominique de Gourgues; sa religion, par M. le vicomte A. de Gourgues. II, 466-490.

Le chevalier Math. de Romégas. Son épitaphe trouvée à Rome. II, 208.

Jean d'Antras, sire de Cornac, et ses mémoires, par M. C. Clausade. I, 466-476.

Mme de Cassand, victime de la révolution française, par M. P. Barateau. II, 386-399.

Note sur Marie Clavé, domestique de Mme de Cassand. II, lvj.

Irénée David, ancien constituant; biographie par J. Noulens, compte rendu. III, 296-297.

7. Agriculture, alimentation, fléaux, mœurs et usages.

Quelques notes sur le régime alimentaire de l'Armagnac aux XVIe et XVIIe siècles, par M. Léonce Couture. I, 399, etc.

Digitized by Google

I. Le pain. 400–402.
II. Le vin et les autres boissons. 403–405.
III. Les viandes. 405–407.
IV. Poisson et mollusques. 407–409.
V. Légumes et herbages. 409–411.
VI. Les fruits. 411–415.
VII. Usages divers. Exercices corporels. 415–420.
VIII. Art culinaire. 420–423.

Les rigueurs de l'hiver, notes. I, lxxxv–xc.

L'Abeille pomologique, revue d'arboriculture, par M. l'abbé Dupuy; compte rendu. III, 200-204.

Essai d'éducation du ver à soie du bombyx mori (à Auch), par M. Teilleux. II, xvij–xliv.

La peste à Lavardens en 1653, par M. P. Lafforgue. I, 33–37.

La peste à Montesquiou en 1652, par M. Paul Laplagne-Barris. I, 392–394.

La ville d'Agen pendant la peste de 1628 *à* 1631, *par M. Ad. Magen,* compte-rendu. III, 524–527.

Notes sur les maladies contagieuses au XVIe siècle, recueillies par M. Barbé. II, lx.

Un procès de préséance au sénéchal de Lectoure en 1603, par M. Léonce Couture. III, 440-443

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE.

1. Histoire provinciale et diocésaine.

Du culte de la sainte Vierge dans la province ecclésiastique d'Auch, par M. Léonce Couture. IV, 197–213.

Notre-Dame de France, par M. le curé de Saint-Sulpice, compte rendu. IV, 361-366.

Lettre de M. l'abbé J. Bonhomme sur la partie de ce livre qui regarde la Gascogne. IV, 470.

Dissertation sur la tradition Virgini parituræ Druides, *par A. S. Morin;* compte rendu. IV, 473–476.

Un nouvel évêché en Espagne, sur un territoire autrefois dépendant de Bayonne, note de M. Fisquet. III, 89.

Procès-verbal de l'état des églises du diocèse d'Aire après les guerres de religion, I, 79-84, 172-179, 311-325, 458-466. II, 240-245, 313-330.

Esquisse d'une histoire de l'ancien diocèse de Lombez, par M. l'abbé Abadie. II, 512–516.

2. Histoire des paroisses et des lieux de dévotion.

Puycasquier. (I) Histoire paroissiale, par M. E. Rous. III, 389-394.

Digitized by Google

Notice sur Aubiet, traduite du P. Mongaillard, par M. l'abbé Pierre Fontan. I, j-iv.

Saint-Christaud. Charte d'Otger de Pardiac pour cette église, par M. F. Canéto. IV, 111-119, 163-170.

Saint-Christaud et Pouypetit. Donations, patronages, inféodation au moyen âge, par le même. IV, 285-297.

Une visite à la grotte de Lourdes, par un pèlerin. IV, 403-408.

Consécration de l'église de Mirande, par M. Léonce Couture. IV, 509-514.

La mission de St-Clar, par M. On. Pouydebat. IV, 623-625.

3. Histoire monastique.

Sainte Quitterie, abbaye des Bénédictins à Aire sur l'Adour, par M. L. Sorbets. III, 25-41.

L'abbaye de Saramon, par M. Léonce Couture. IV, 446-458, 533-543.

4. Hagiographie. Biographie ecclésiastique.

Saint Léothade, essai historique et critique traduit du dernier volume des nouveaux Bollandistes. IV, 230-240, 335-445.

Les livres liturgiques de l'église d'Agen comme documents historiques, diss. publiée par M. A. Magen; compte-rendu. IV, 380-384.

Bernard de Sédirac, né à La Sauvetat, archevêque de Tolède, par M. l'abbé P. Larroque. I, 101-121.

Bernard III et Bernard IV, archevêques d'Auch; étude historique et chronologique, par M. F. Canéto. IV, 325-334, 390-398.

Manault de Martorie, év. de Tarbes et de Couserans. Son épitaphe à Couloumiers, par M. Anat. Dauvergne. III, 516, 520.

Installation de Mgr Jacques Desmarets (armoiries gravées), archevêque d'Auch; extrait de l'abbé Daignan. I, 275-286.

Eloge du vénérable abbé de La Salle, par M. Moët. I, 489-494.

L'abbé de Bastard-d'Estang (portrait gravé), esquisse biographique, par M. le vicomte de Bastard-d'Estang. III, 141-148.

L'abbé J. E. Lannelongue, curé de Gaube, et deux autres martyrs de la Révolution, par M. l'abbé Anglezio. I, 195-200.

L'abbé Cassiet, ancien supérieur de Bétharram, biographie, par M. l'abbé Sébie. IV, 477-494.

Mgr de La Tour du Pin, archev. d'Auch. Sa correspondance pendant la révolution. I, 85-90, 122-149.

Mgr de Gain-Montagnac, évêque de Tarbes. Ses lettres pendant la révolution. II, 491-506.

Mémoires pour servir à l'histoire de M. l'abbé Fenasse, par M. l'abbé Fauqué. I, 24, etc.

Chap. I. Naissance, premières années et études classiques. I, 26-32.

Digitized by Google

Mgr de Salinis dans sa dernière maladie; simples notes par M. l'abbé F. Canéto. II, 82-127.

Mgr de Salinis après sa mort (avec une planche lithographiée), par M. l'abbé F. Canéto. II, 129-144.

Notice sur les derniers moments de Mgr de la Croix d'Azolette, ancien archevêque d'Auch, par M. l'abbé Darré. II, 246-261.

Translation du cœur de Mgr de la Croix à Auch (portrait gravé), art. de M. l'abbé Fauqué, avec l'Eloge prononcé par M. de Saint-Pulgent. II, 539-554.

M. l'abbé Duplantier, doyen du chapitre d'Aire. Notice par M. l'abbé A. Labarrère. IV, 570-574.

Le P. Eliacin Landre, missionnaire apostolique en Corée. Ses lettres. III, 421, etc.

I. Vocation et départ. III, 422-427.
II. De France à Singapour. 427-439.
III. De Singapour à Hong-Kong. Manille. IV. 137-144.
IV. De Hong-Kong à Shang-Haï. IV, 561-567.

IV. HISTOIRE LITTÉRAIRE ET PHILOLOGIE.

1. Histoire littéraire générale.

Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne jusqu'au XIVe siècle, par M. Léonce Couture.

I. Introduction. I, 150, 151.
II. III. Les origines (Races et religion). 151-153.
IV-XI. Période latine (Ier siècle av. — VIe après J.-C.). 153-158.
XII-XIV. Période barbare (500-1000). 158-161.
XV-XXV. Période romane (1000-1400). 161-171.

Esquisse d'une histoire littéraire de la Gascogne pendant la Renaissance, par le même.

I-XI. Quatorzième siècle. II, 507-516.
XII-XV. Quinzième siècle. 516-520.
XVI-XXIX. Seizième siècle. 565-582.

Coup d'œil sur l'état des études classiques dans l'Aquitaine, par M. de Crazannes; compte-rendu. III, 98.

Histoire de l'imprimerie à Auch jusqu'en 1790 : bibliographie, librairie, par M. Prosper Lafforgue. III, 262-278.

Additions et rectifications à l'article précédent, par le même. III, 482-484.

2. Philologie; littérature populaire.

La Complainte de Notre-Dame sur la passion de J.-C, texte en roman méridional du XIVe siècle, avec notice et traduction, par M. Léonce Couture. III, 180-192.

Digitized by Google

Essai sur l'histoire littéraire des patois du midi de la France aux XVIe *et* XVIIe *siècles, par M. J.-B. Noulet*; étude critique par M. Léonce Couture. I, 351-366.

Les chants du Béarn et de la Bigorre, par F. Couaraze de Laà; compte rendu. III, 91-94.

Le dicton vulgaire : *A sente Luce, d'un saut de puce*, par M. F. Canéto. III, 615-617.

3. Littérature liturgique.

Prières et rhythmes latins d'un orationnel manuscrit du séminaire d'Auch, par M. Léonce Couture. IV, 129-136, 346-350.

4. Etudes et portraits littéraires.

Arnaud de Bordenave et l'éloquence française à Pau, au XVIIe siècle, par M. Léonce Couture. III, 65-85, 237-241.

Pierre de la Bastide du Tauzia, poète latin du XVIIe siècle, par le même. III, 102-420, IV, 611-622.

Madame Thore (Léontine de Mibielle), par le même. II, 620-633.

M. Chaudruc de Crazannes, par le même. III, 491-503.

Les œuvres posthumes de Mgr de Salinis, arch. d'Auch, lettre de M. l'abbé de Ladoue. IV, 149-152.

Introduction inédite de l'ouvrage de Mgr de Salinis sur la *Divinité de l'Eglise*. IV. 245-264.

5. Publications contemporaines non historiques.

Flavien, étude par M. Léonce Dubosc de Pesquidoux, analyse de M. l'abbé Fauqué. I, 230-241.

Les noces de Poutamouphis (poème), par M. A. Ducos, art. de M. J.-F. Bladé. II, 413-414.

La santé de l'esprit et du cœur, par M. de Rattier, art. de M. J.-F. Bladé. III, 96-98.

Foi et raison, par M. Ch. Biermann, compte rendu par M. A. Rodière. III, 377-380.

*Le mois de mars des âmes pieuses, par Mlle M. de M****, art. de l'abbé A. Estingoy. III, 522-524.

La consécration de l'église de Saint-Clar, poème, par M. On. Pouydebat, art. de M. Léonce Couture. IV, 145-146.

Poésies, par M. A. Soës, article de M. Léonce Couture. IV, 192-193.

Bulletin du bibliophile, année 1862, compte rendu par M. Léonce Couture. IV, 91-94.

V. DIPLOMATIQUE ET DOCUMENTS.

1. Diplomatique.

Etude diplomatique de la Charte des coutumes du Fezensac, par M. l'abbé F. Canéto. I, 249-274.

Digitized by Google

De la diplomatique sacrée, forme et caractères d'authenticité des bulles et brefs apostoliques, par M. l'abbé F. Canéto. II. 5-16.

Pierre de Lobanner et les chartes de Mont-de-Marsan, par M. J.-F. Bladé, compte rendu par M. Léonce Couture. II, 400-413.

Archives historiques de la Gironde, tomes I *et* II, compte rendu par M. Léonce Couture. III, 193-198.

Les cartulaires de Sainte-Marie d'Auch et quelques autres. II, lxj-lxij.

Les archives de Mirande et M. Barbé. I, 390-392.

Le cartulaire de Sordes. I, 396-398.

2. Chartes féodales.

Exemption de péage donnée par Jean IV, comte d'Armagnac, aux habitants du Houga, texte latin et roman, et trad. franç. (1418). I, xiij-xxiij.

Charte d'exemption accordée par Jean IV d'Armagnac aux habitants d'Auvillars, texte latin et trad. française (1423). III, v-x.

Charte de donation à Sainte-Marie d'Auch, par Otger de Pardiac, texte latin et trad. franç. (1088). IV, 112, 118-119.

3. Chartes de coutumes.

Coutumes du Fezensac (1286), texte lat. et trad. fr., par M. A. Batbie, I, xxix-lxvj.

Stillus seu forus Aduræ et Mansi. Coutumes d'Aire, avec notice, par M. J.-F. Bladé. III, xiij-xxiij,

Coutumes de Mauroux (1294), trad. du XVIIe siècle, avec notice, par M. J.-F. Bladé. III, xxvij-xxxvj.

Coutumes de Gaudoux (comté de Fezensac) 1276, trad. française, IV, 87-89.

Coutumes de Cazères (vicomté de Marsan), XIVe siècle, trad. française, avec notice, par M. J.-F. Bladé. III, xxxvij-xliv.

Coutumes de Sarraguzan (comté d'Astarac). 1266, 1294, 1510, texte roman et latin. III, xlv-xlvij.

Coutumes de Bivès (vicomté de Lomagne), 1283, trad. française. IV, 302-312.

4. Documents politiques, brevets royaux, etc.

Annexion de la Navarre à la France (1275), texte latin et traduction franç. I, lxxxj-lxxxiv.

Etats de Bigorre. Personnel; règlement de la tenue des Etats; rôle des feux pour la levée de la taille (1635). I, lxvj-lxxviij.

Délibération de la municipalité de Mirande pour passer de la ligue au roi (1594). I, j-ij.

Commission de capitaine-gouverneur de Castelnau-Rivière-Basse donnée par Catherine de Bourbon à Bern. de Podenas (1595). II, 42-47.

Digitized by Google

Requête de la communauté de Riscle au roi et à son conseil (1614). II, 47-50.

Nomination par Jeanne d'Albret et confirmation par Henri de Navarre de G. de Benquet au gouvernement du Bas-Armagnac. I, 326-333.

Commission de Henri (IV), roi de Navarre, à G. de Benquet, à l'occasion d'un assassinat (1577). II, 178-179.

Brevet de gouverneur de Nogaro, délivré par Henri IV au sieur de Bourrouillan (1577). III, x-xj.

Erection du comté de la Tour (Mansempuy) en faveur de Ch. Louis de Lary (1664). III, iv.

Lettres-patentes de Louis XV unissant les familles de Lau et de Luzignan. IV, 461-467.

5. Documents ecclésiastiques.

Ordonnance de sépulture en l'église de Riscle, par Léonard de Trapes, arch. d'Auch (1623). I, xvj.

Frais de sépulture du capitaine de Gourgues (1593). II, lvij-lix.

Mandement de M. de Montillet, arch. d'Auch, sur les sépultures (1773). IV, 356-360.

Testament retenu par un prêtre en 1653. I, xij-xiij.

Monitoire de P. Barthe, évêque constitutionnel du départ. du Gers (1791). I, xxiv-xxiij.

Bulles apostoliques de Mgr Delamare. III, 10-15, j-iv.

6. Lettres missives de souverains et hauts personnages.

Catherine de Médicis à M. de Montbrun (1579). II, 182.

—— à M. de Panjas (1569 et 1579) IV, 399, 400.

Henri III roi de France aux consuls d'Agen (1569). IV, 400.

—— à M. de Montbrun (1578). 180-181.

Henri III de Navarre, depuis Henri IV. Deux lettres à J. d'Antras, sr de Cornac (1576) I, 472, 473.

— à Manaud de Batz. I, 331-332.

— à M. de Montbrun (1577 et 1578). I, 333-334, II, 181.

— à Pierre de Dampierre, sr de Sainte-Agathe. II, xxiv.

— à Benoît de Larroche. Trois lettres (1576). III, xxv-xxvij.

— à M. de Lau (1595). IV, 459.

Arnaud d'Ossat à M. de Villeroy (1595). II, ij-iv.

Le maréchal de Biron à M. de Montbrun (1579). II, 183.

Louis XIII au capitaine Podenas (1615). II, 51.

— au marquis de Lusignan (1634). IV, 460.

Marie de Médicis à M. de Roquelaure (1614). II, 50.

J. N. Caumont de la Force au card. de Richelieu (1634). II, 54-55.

Louis XIV à Bourrouillan, gouverneur de l'Acadie (1703). III, xij.

Digitized by Google

APPENDICE. — HISTOIRE DU BULLETIN.

Ordonnance synodale relative à l'établissement d'un comité d'histoire et d'archéologie, par Mgr de Salinis. I, 1-5.

Adhésion de NN. SS. les évêques suffragants d'Auch. I, 5-7.

Personnel du comité d'histoire et d'archéologie de la province d'Auch. I, 7-8.

Lettre au clergé du diocèse d'Auch à l'occasion de la première livraison du *Bulletin*, par M. l'abbé C. de Ladoue, vic. gén. I, 9-11.

Les membres titulaires des conférences décanales et leurs attributions, par M. l'abbé F. Canéto, vic. gén. I, 12-15.

Lettre d'adhésion de MM. d'Agos, A. Batbie, F. Laferrière, Bascle de Lagrèze. I, 91-97.

Lettre de M. Ch. Desmoulins à M. l'abbé Canéto sur les deux premières livraisons de la seconde année du *Bulletin*. II, 280-284.

Réponse à une critique anonyme du premier volume du *Bulletin*. II, 613-615.

Compte rendu aux abonnés du *Bulletin* à la fin de la seconde année. II, 634-636.

Lettre de M. l'abbé de Ladoue à M. Léonce Couture, rédacteur en chef du *Bulletin*, sur les moyens de perfectionner cette œuvre. IV, 577-581.

Quelques mots au sujet de la lettre précédente, par M. Léonce Couture. IV, 581-584

Digitized by Google

TABLE

DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME QUATRIÈME.

Le mouvement historique dans le Sud-Ouest. — Introduction (*J.-F. Bladé*) 5
— *Annales de la société académique de Tarbes* (Id.) 97
Nogaro. Fragments d'histoire locale de 1660 à 1701 (*L. Couture*). 31
Une question de métrologie auscitaine. XIVe siècle (*F. Canéto*) ... 43
Des tropes et autres chants farcis dans l'archidiocèse d'Auch (*Aloys Kunc*) 53
Un sceau du XIVe siècle (*A. L.*) 81
Saint-Christaud du Gers (*S.*) 84
Charte de donation du comte Otger de Pardiac (*F. Canéto*). 111, 163
Saint-Christaud et Pouypetit. Donations, patronages, etc. (*Id.*). 285
Vocabulaire des termes les plus usités dans l'étude des monuments chrétiens (*Id.*) 120, 185, 351, 410, 465, 550
Prières et rhythmes latins, extraits d'un orationnel manuscrit (*Léonce Couture*) 129, 346
Lettres d'un prêtre du diocèse d'Auch, missionnaire apostolique en Corée (le *P. Eliacin Landre*) 137, 561
Les œuvres posthumes de Mgr de Salinis (*C. de Ladoue*) 149
Guichard de Marsiac et la bastide qu'il a fondée (Suite.) (*P. Larroque*) 153
Sources de l'histoire de la Gascogne. I. Les Close Rolls (*J.-F. Bladé*) 171
— II. Manuscrits de la bibliothèque cottonienne (*Id.*) 265
— III. Manuscrits de la bibliothèque harléienne (*Id.*) 373
Du culte de la Sainte Vierge dans la province ecclésiastique d'Auch (*Léonce Couture*) 197
Le Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées et les œuvres manuscrites du paléographe Larcher (*Couaraze de Laà*). 224
Saint Léothade, confesseur, évêque d'Auch. Essai traduit des nouveaux Bollandistes (le *P. Van Hecke*) 230, 335

Digitized by Google

Divinité de l'Eglise, par Mgr de Salinis. Introduction..... 245
Rapport sur l'exposition des beaux-arts, à Auch (*marquis de Noé*). 298
Coutumes de Bivès en Lomagne (*J.-F. B.*)..... 302
Sur une médaille grand module à sujet religieux (*F. Canéto*). . 313
Bernard III et Bernard IV, archevêques d'Auch (*Id.*)..... 325, 390
Lettres inédites de Catherine de Médicis, etc., avec éclaircissements historiques et généalogiques (*J.-M. Candellé*).... 399, 459
Une visite à la grotte de Lourdes (*Un pèlerin*)..... 403
Les Wandales et les Alains jusqu'à leur invasion en Gaule (Suite) (*J.-F. Bladé*)..... 425
Saramon, d'après l'*Histoire* de M. F. Cassassolles (*Léonce Couture*)..... 446, 533
M. l'abbé Cassiet, ancien missionnaire de Bétharram (*Sébie*).... 477
Archéologie monumentale. — Poteries acoustiques. (*Cochet*).... 492
La justice révolutionnaire dans les départements du Sud-Ouest (*Ch. Berriat Saint-Prix*)..... 498
Lettre sur les poteries acoustiques (*Anat. Dauvergne*)..... 568

BIBLIOGRAPHIE.

Rapport de M. Guigniaut sur les travaux de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1862..... 90
Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire, année 1862..... 91
La consécration de l'église de St-Clar, poème de M. Pouydebat... 145
Du rhythme qui convient au plain-chant, par M. A. Kunc..... 147
Poésies, par A. Soès..... 192
Notre-Dame de France ou *Histoire du culte de la sainte Vierge en France, par M. le curé de Saint-Sulpice, t. I, II, III*... ... 361
Lettre de M. J. Bonhomme sur le troisième vol. de cet ouvrage. 470
Vetera monumenta Slavorum meridionalum historiam illustrantia..., ab Aug. Theiner (Léop. Delisle)..... 366
Recherches historiques sur l'art musical religieux dans la province ecclésiastique d'Auch, par M. Aloys Kunc..... 367
Monographie de Notre-Dame de Lescar, par M. L.-P. Laplace (F. Canéto)..... 409
Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires de novembre 1861. — *Histoire, philologie et sciences morales*... 471
— *Archéologie*..... 520
Dissertation sur la légende Virgini parituræ, *par A.-S. Morin*.. 473

Digitized by Google

Etude de sépultures chrétiennes, par M. l'abbé Cochet..... 522
Deux brochures paléontologiques de M. J. Desnoyers..... 524
Rapport fait à l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres pour la commission des antiquités de la France, par M. A. Maury.. 585
Etude biographique sur M. l'abbé Cassiet, par M. Sébie..... 587

BULLETINS SOMMAIRES DES DERNIÈRES PUBLICATIONS.

Janvier-Février..... 94
Mars-Avril..... 193
Mai-Juin..... 323
Juillet-Août..... 422
Septembre-Octobre..... 527
Novembre-Décembre..... 628

NOUVELLES, MÉLANGES, CORRESPONDANCE.

Une Vie de M. Daguerre..... 147
Congrès scientifique de France à Chambéry..... 148
Congrès archéologique de France à Alby et à Rodez..... 195
Lettre de M. J.-F. Bladé (un *erratum*)..... 241
Noblesse et tiers-Etat des Landes, par M. de Cauna..... *ibid.*
Une publication musicale périodique de M. A. Kunc..... 243
Découverte d'un fossile humain..... 244
Lettre sur le Questionnaire archéologique des Hautes-Pyrénées, par M. Charles Dupouey..... 318
Réponse de M. J.-F. Bladé à MM. Couaraze de Laà et Dupouey sur le même sujet..... 320
Une simple observation (sur le même sujet) par M. Couaraze de Laà..... 370
Réponse à M. Couaraze de Laà par M. Ch. Dupouey..... 419
Lettre de M. Couaraze de Laà sur le même sujet..... 420
La grotte de Lourdes (F. C.)..... 371
Nécrologie. — M. Barbé..... *ibid.*
Une découverte généalogique..... 372
Médaille décernée à M. G. Saige par l'Académie des I. et B.-L. *Ibid.*
La consécration de l'église de Mirande. — Une poésie de M. O. Pouydebat. — M. Manescau et Mgr Dours. — Lettre de M. Esquivet, de la Société académique de Tarbes.—Lettre de M. l'abbé

Digitized by Google

de Ladoue..... 510
Notice sur M. l'abbé Duplantier (A. Labarrère).. 570
Epreuve du pont (système Castay) au château de Mazères..... 574
Inauguration du nouveau Palais de justice d'Auch..... 576
Lettre sur les travaux du *Bulletin* (M. l'abbé de Ladoue)..... 577
Quelques mots sur la lettre de M. l'abbé de Ladoue (L. C.)..... 581
La mission de Saint-Clar (Onésime Pouydebat)..... 623
Les sciences et l'archéologie en province..... 625
Table raisonnée des travaux du Bulletin..... 631

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Le *Bulletin d'histoire et d'archéologie de la Province ecclésiastique d'Auch* paraît le 25 de chaque mois par livraisons de 50 à 60 pages, formant, à la fin de l'année, un volume de 600 pages environ.

Prix par an : — 6 francs pour les quatre départements du Gers, des Landes, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées.

— 8 francs pour le reste de la France.

Le port en sus pour l'étranger.

Si l'on ne paie pas directement, soit en espèces, soit par un bon sur la poste, on ajoute au prix ci-dessus 50 c. comme frais de recouvrement.

Chaque livraison prise à part : 1 fr. 50 c.

On s'abonne : à Paris, chez Lecoffre, rue du Vieux-Colombier, 29;
— à Auch, chez M. Foix, imprimeur.

Adresser tout ce qui regarde la *rédaction* à M. l'abbé Canéto, vicaire général, directeur du Comité, à l'archevêché d'Auch;— ou à M. Léonce Couture, rédacteur en chef du *Bulletin*, à Auch.

Adresser tout ce qui regarde l'*administration* à M. Foix, imprimeur, administrateur de la publication du *Bulletin*, à Auch.

Tous les envois doivent être affranchis. — Les manuscrits, insérés ou non, ne sont pas rendus.

Il est rendu compte, sauf les convenances du programme du *Bulletin*, de tout ouvrage dont il aura été envoyé deux exemplaires. Les livres, journaux, revues et imprimés de toute espèce doivent être adressés à M. Léonce Couture, rédacteur en chef du *Bulletin*, à Auch.

Auch, impr. et lith. Félix Foix, rue Balguerie.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google